



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>

✓

~~32.1.12.~~
~~1568 226~~
172 d 5



~~155 R. 31.~~

CROYANCES
ET
L É G E N D E S
DU
CENTRE DE LA FRANCE

CROYANCES
ET
LÉGENDES

DU
CENTRE DE LA FRANCE

SOUVENIRS DU VIEUX TEMPS

COUTUMES ET TRADITIONS POPULAIRES
COMPARÉES A CELLES DES PEUPLES
ANCIENS ET MODERNES

PAR

LAISNEL DE LA SALLE

AVEC UNE PRÉFACE DE GEORGE SAND

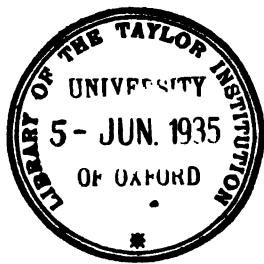
—
Tome premier
—

PARIS

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE CENTRALES DES CHEMINS DE FER
A. CHAIX ET C^{ie}

Rue Bergère, 20, près du boulevard Montmartre

1875



Ce livre est un monument de piété filiale élevé à l'auteur. Nous le dédions, ma sœur et moi, à la mémoire de notre père et de notre mère.

A. et C. LAISNEL DE LA SALLE.

PRÉFACE

M. LAISNEL DE LA SALLE

Mon regretté voisin et ami, LAISNEL, était, du temps que nous étions jeunes, un grand blond à figure douce, parlant peu, ne riant jamais tout haut, ayant toujours l'air de prendre en patience nos jeux bruyants, mais, par le fait, s'amusant de tout plus que personne et sachant entretenir notre gaieté par un sourire sympathique accompagné de temps en temps d'un mot comique, excellent, qui, avec un merveilleux à-propos résumait le sujet de nos rires ou de nos discussions. A première vue, personne n'eût fait attention à cette figure placide, insignifiante, peut-être ou timide.

Au bout de peu d'instant, un étranger eût été frappé de la justesse brillante et du comique profond que révélaient ses remarques monosyllabiques. Il se fût dit qu'il y avait là une intelligence supérieure qui se trahissait malgré elle et sans se connaître.

Laisnel disparut tout à coup de notre intimité pour n'y plus reparaitre. Il se maria jeune et alla habiter avec sa femme une jolie maison de campagne, où il se créa un charmant jardin, à trois lieues de chez nous. J'y allai une fois et ne lui fis pas reproche de l'insurmontable paresse qui nous privait de ses visites. Il était ainsi fait, tout déplacement, toute dérogation à ses habitudes de travail ou de costume lui était insupportable. Il lui fallait la vie qu'il avait trouvée. Philosophe pratique à l'excès, il pensait que là où l'on est bien, il n'en faut pas sortir. Il n'y avait pourtant pas lieu à l'accuser d'égoïsme, il travaillait pour nous tous.

Je savais déjà qu'il s'occupait de recherches ardues et minutieuses. Il en avait publié quelques fragments dans un journal de la localité. Il les continuait avec la patience sereine qu'il portait en toute chose. J'ignorais, à sa mort, s'il avait complété son œuvre; peut-être même son excessive modestie l'eût-elle soustraite à la publicité. Mais voici que sa famille publie, par les soins sympathiques de M. Chaix, sous le titre de *Croyances et Légendes du Centre de la France*, deux beaux volumes, dont le sous-titre, *Souvenirs du vieux temps, Coutumes et traditions populaires comparées à celles des peuples anciens et modernes*,

définit et résume clairement tout le livre. C'est un sujet qui a été souvent traité dans diverses provinces ; mais, chose rare, le livre tient ici parole à l'annonce et même au delà, car c'est une étude complète, achevée, immensément riche : c'est l'occupation de toute une vie fixée volontairement dans le milieu même de son sujet ; c'est un examen de tous les jours, de tous les instants, aussitôt suivi de recherches dans le grand fonds de savoir que possédait l'auteur. Il était une des quatre ou cinq dernières personnes lettrées qui connaissaient à fond le vrai parler du paysan de chez nous. Je ne saurais dire que, dans ces dernières années, il y en ait eu davantage et je ne sais s'il en existe encore autant aujourd'hui, car le paysan a oublié sa langue, et les vieux qui la parlaient purement ne sont plus.

Cela est fort regrettable ; le français du Berry était un français particulier, très-ancien et longtemps inaltéré. Il avait mille originalités et mille grâces qu'on ne retrouve point ailleurs, et certaines locutions heureuses et bizarres dont nous n'avons nulle part l'équivalent.

Laisnel de la Salle aimait tellement cette langue qu'il n'avait réellement tout son esprit que quand il s'en servait. Elle lui servit grandement, car c'est grâce à elle qu'il entra dans la véritable intimité du paysan et connut à fond toutes ses idées, toutes ses croyances, toutes ses légendes. Mais il ne voulut point faire œuvre de poète ou d'artiste seulement ; il voulut rattacher, par un lien historique, ces choses particulières au sol, à la grande famille des versions universelles sur les mêmes objets.

La notion que nous avons aujourd'hui de l'histoire des hommes a fait un grand pas en avant du siècle dernier. Le combat des philosophes contre la superstition avait relégué au rang des choses finies et méprisables tout le poétique bagage des croyances populaires, sans paraître se douter qu'il y avait là un gros chapitre essentiel dans l'histoire de la pensée. Grâce à l'école nouvelle dont MM. Littré, Renan, et autres éminents écrivains nous ont révélé l'esprit, nous arrivons aujourd'hui à regarder l'histoire des fictions comme l'étude de l'homme même, puisque toute fiction est l'idéalisation d'une impression reçue dans un certain temps et dans un certain milieu historiques. Plus on recule dans le passé, plus la fiction tient de place; à ce point même qu'elle est la seule histoire des premiers âges. Elle seule nous révèle cet homme primitif qui semblait doué de peu de raison, mais qui s'éveillait à la vie intellectuelle par une horrible et magnifique exubérance d'imagination. Grâce à cette faculté, l'homme n'a jamais été un sauvage proprement dit, puisqu'il n'a pu devenir *l'homme* qu'à la condition de porter en lui un idéal, d'autant plus démesuré qu'il était plus ignorant des lois de la nature. C'est dans ce sens que les prodiges et les miracles ne sont pas de simples impostures. Les hallucinés sont des types humains très-réels, et les merveilles du rêve sont encore des actes humains dont la suppression dans l'histoire anéantirait le sens de l'histoire.

Je ne dirai pas que la disparition de ces types et la perte de cette faculté de voir par les yeux du corps les fan-

tômes de l'esprit, soient aujourd'hui regrettables. Si la poésie et la fantaisie y ont perdu, la conquête de la raison et de l'instruction est une assez belle chose pour que l'on se console. Telle est l'opinion de M. Laisnel et la mienne. Il n'en est pas moins urgent de dresser l'inventaire de ce merveilleux rustique, qui s'effacerait dans la nuit du passé, faute de poètes et d'historiens, et ce travail, mené à bien, a une importance sérieuse que ne diminue pas le charme ou l'amusement des fictions dont il traite. Mais le complément du mérite de cet ouvrage, c'est la recherche des parentés de noms et de versions des légendes. Par ce travail approfondi d'un esprit ingénieux, attentif aux moindres rapports, Laisnel de la Salle a jeté une vive lumière sur les croyances, au premier abord folles et bizarres, du paysan du Centre. Il a su les rattacher pour la plupart aux anciens cultes de l'univers entier et leur restituer ainsi un sens logique dont elles semblaient dépourvues. Son livre est donc du plus grand intérêt pour les personnes instruites, non-seulement du Berry, mais de toutes les provinces et de tous les pays, car il n'est pas une de nos légendes qui n'ait ailleurs son équivalent sous un nom dérivé d'une source commune.

M. Bonnafoux, bibliothécaire de Guéret, a fait aussi des recherches intéressantes sur les superstitions de son département, et le Berry a eu déjà dans ce siècle-ci ses fidèles colligeurs de légendes : c'est un exemple à suivre partout, et il faut qu'on se dépêche, car les vieillards dépositaires de ces fictions s'en vont, les morts vont

vite, et la jeunesse d'à présent ne voit plus errer dans la brume des soirs d'automne les *gnomes*, les *fades*, les *marses* ou *martes*, les *odets* ou *odins*, les animaux fantastiques des Celtes, des Grecs, des Romains, des Indiens et des Saxons.

GEORGE SAND.

Nohant, janvier 1875.

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

DE L'OUVRAGE

Après l'éloquente préface qui précède, et dont il ne nous appartient pas de faire l'éloge autrement qu'en exprimant à son auteur notre profonde gratitude, le public est fixé sur la valeur de l'œuvre que nous lui présentons.

On ne saurait rien ajouter à cette appréciation sérieuse et non banale, tracée par la plume enchanteresse qui, la première, a mis en relief et fait connaître le Centre de la France.

Toutefois, la reconnaissance nous fait un devoir de ne pas garder le silence sur un jugement remarquablement motivé qui, à une époque déjà lointaine, fut porté sur les *Souvenirs du vieux temps*. Cette analyse de notre livre est due à une personne inconnue non moins que modeste, mais dont le goût délicat et sûr nous donnait, dès alors, confiance entière dans le succès de la publication que nous réalisons aujourd'hui. Voici la gracieuse lettre que M^{lle} Élodie Godin, de Cluis, écrivait, en novembre 1862, à l'auteur, qui lui avait communiqué son manuscrit alors incomplet :

CHER MONSIEUR,

Je vous suis extrêmement reconnaissante d'avoir eu l'idée de me communiquer votre très-remarquable manuscrit. Je regrette beaucoup de ne pouvoir mettre mon appréciation à la hauteur de votre ouvrage; mais, si petite que soit mon opinion, la voilà dans toute sa sincérité.

Après une lecture très-attentive et très-sérieuse, j'ai été frappée de la perfection de votre ouvrage.

Il me semble que les défauts habituels de ces sortes de recueils sont l'incohérence, l'aridité et la trivialité de certains détails, la monotonie et le pédantisme. Dans les *Souvenirs du vieux temps*, tout se suit et tout intéresse. Le charme du style rend tout attrayant; les légendes sont de petits chefs-d'œuvre; mais je n'en suis pas encore aux légendes.

Le livre I^{er}, *Fêtes populaires, etc.*, doit être celui qui a coûté à l'auteur le plus de recherches; c'est le plus savant; celui où les traditions d'un autre âge, se continuant à travers les siècles, sont le plus suivies dans leurs transformations. Je trouve qu'il y a quelque chose de très-élevé et de très-poétique dans l'idée qu'a eue l'auteur de nous montrer l'immobilisation des mêmes usages se perpétuant sous des noms divers à travers la longue suite des vicissitudes humaines. Tout me paraît très-profond, très-ingénieux et très-juste.

Les livres II^e et III^e, *Féeries, Diableries, etc.*, sont entre tous mes préférés; il n'y a qu'à admirer. Il est impossible de trouver rien de plus charmant que les légendes et les chapitres qui les encadrent. Le style de l'auteur a la netteté, l'élégance, la fine bonhomie, la grâce, le charme, la simplicité un peu railleuse, toutes les qualités qu'on peut souhaiter et envier.

Je voudrais dire celles des légendes qui me plaisent le plus; mais elles sont toutes si charmantes qu'on ne peut guère choisir. Pourtant, j'ai une grande prédilection pour *Jean le Chanceux*; je l'ai lu deux ou trois fois ainsi que *le Métayer Loup-Brou, les Deux Procureurs, l'Oiseau de la mort, le Serpent au diamant, le Devin*, et cette admirable histoire du *Sorcier malgré lui*, qui débute par un paysage digne de Walter Scott.

Les livres IV^e et V^e, *Mœurs et Coutumes, etc.*, sont très-finement travaillés et sont destinés, je crois, à avoir un grand succès. On trouve là toutes ces coutumes gracieuses ou bizarres, toutes ces locutions naïves qui ont tant contribué au succès des romans de George Sand. On ne peut rien faire de plus complet. C'est extrêmement intéressant, et je ne trouve pas une seule objection à faire.

Livre VI^e, *Légendes historiques*: l'étude sur Charlotte d'Albret est belle; mais je préfère encore celle sur Catherinot. Le style est vraiment ravissant, on ne peut se lasser de le dire, et lorsque l'auteur prend la parole, ce qui lui arrive trop rarement au gré du lecteur, c'est toujours avec une bonhomie spirituelle, parfois un peu

attendrie, qui fait un plaisir extrême, comme ici, par exemple, la fin de la notice sur Catherinot. Les détails sur les brigands de 1789 sont très-caractéristiques et très-curieux. C'est une véritable étude de l'état des esprits en temps de troubles.

La poésie est restée à la fin du volume comme l'espérance au fond de la boîte de Pandore, et ce serait grand dommage qu'on ne vint pas l'y chercher.....

Ce qui caractérise surtout cet ouvrage, c'est qu'il est complet. On devine la patience, la persévérance que l'auteur a mises à poursuivre une bonne et excellente idée, celle de réunir toutes ces traditions, toutes ces coutumes, tous ces souvenirs qui vont s'effaçant de jour en jour. Il a poursuivi son but à travers les incidents de chaque jour, à travers toutes les agitations de la vie. Son manuscrit a dû être son ami, son confident, son consolateur. Il a le droit d'être fier de son œuvre, elle mérite tous les soins qu'il lui a donnés; elle serait sa récompense, si cette occupation habituelle n'avait pas été elle-même un plaisir.

J'espère, cher Monsieur, que vous vous déciderez à faire imprimer ce précieux manuscrit; il serait vraiment trop malheureux de laisser à jamais ignorés de si savantes et si remarquables recherches; je suis persuadée que cet ouvrage aurait un véritable succès. Il a la science qui plaît aux gens sérieux et le charme qui séduit les personnes frivoles, il aurait certainement toute la vogue qu'ont eue les récits d'Émile Souvestre. Je vous assure que je serai bien heureuse le jour où j'en recevrai un exemplaire, et je souhaite de tout mon cœur que ce soit bientôt.

A. L. L.

INTRODUCTION

Le raisonner tristement s'accrédite ;
On court, hélas ! après la vérité ;
Ah ! croyez-moi, l'erreur a son mérite.

(VOLTAIRE.)

Le pays des chimères est, en ce monde,
le seul digne d'être habité.... Il n'y a de
beau que ce qui n'est pas.

(J.-J. ROUSSEAU.)

O toi ! ô idéal ! toi seul existes !

(Victor Hugo.)

Il y a, dans nos campagnes, une sorte de superstition qui, selon nous, devrait trouver grâce devant les yeux des plus rigides philosophes. Nous voulons parler de ces coutumes, de ces croyances antiques et naïves, vestiges incohérents et presque effacés des mœurs et des mythologies d'autrefois, et qui composent un merveilleux bizarre dont se repaît avec d'autant plus d'avidité l'imagination du peuple, qu'elle y trouve plus de vague et de mystère.

C'est de ce genre de superstition que l'on a dit avec justice qu'elle était la *poésie de l'ignorance*. Nous plaçons, quant à nous, ces traditions fabuleuses au nombre des douces et consolantes illusions qui aident

notre pauvre humanité à traverser cette vallée de misère, et qu'il serait impie et cruel de lui enlever; car la Providence a voulu que l'illettré eût, aussi bien que le savant, son monde de fictions, où il pût se réfugier et oublier, par moment, les tristes réalités de la vie matérielle. — Nous devons faire la guerre aux erreurs qui sont susceptibles de rendre l'homme malheureux ou mauvais, mais il faut nous garder de lui ravir les innocentes chimères qui le distraient ou le consolent.

Avant d'arriver à la civilisation, l'homme traverse un âge d'ignorance, de candeur et d'honnêteté, où ceux qui ont goûté au fruit de l'arbre de la science seraient presque tentés de le retenir, tant le perfectionnement qu'ils poursuivent leur semble parfois incertain et chimérique. — « L'esprit reste ferme, mais l'âme est bien triste », dit quelque part M. Michelet, en parlant de l'impression que fait sur l'incrédule la vue des fidèles sortant, rajeunis et renouvelés, des temples chrétiens. Ne faisons-nous pas tous en secret la même réflexion, nous autres hommes à lumières et qui nous disons affranchis de tout préjugé, parce que nous ne croyons plus à rien, lorsque nous sommes témoins des pratiques naïves auxquelles se livrent encore nos villageois, lorsque, surtout, nous recevons les confidences de leur crédulité d'enfant? — Ah! c'est certainement de ces gens-là que l'Évangile a dit : « Bien heureux les pauvres d'esprit! » c'est-à-dire : bienheureux ceux dont l'esprit est plein de simplicité, ceux

dont le cœur est rempli de foi, ceux dont l'imagination est toute fleurie !

Avant donc que le démon du scepticisme, si ennuyeux, si ennuyé, pénètre tout à fait dans nos villages, et fasse envoler le dernier de nos farfadets ; avant que l'école mutuelle condamne et supprime notre dernière locution gauloise ; avant enfin que le railway, ce révolutionnaire sans le savoir, achève de transformer l'univers, en imprimant aux mœurs et aux pensées du genre humain ce caractère d'uniformité d'où doit naître un immense ennui qui amènera infailliblement la fin du monde ; que ceux qui professent encore le culte des antiques souvenirs ; que ceux qui aiment les usages du passé, le langage d'autrefois, les récits merveilleux, les bons mots et les bons contes assaisonnés de ce gros sel gaulois dont le haut goût plaisait tant à Rabelais, se hâtent de recueillir les légendes, les proverbes, les coutumes originales et les façons particulières ou plaisantes de s'exprimer de nos paysans.

Sous ces divers rapports, il y a, croyons-nous, une ample moisson à faire sur tous les points de l'ancien Berry, et principalement dans les cantons qui composent aujourd'hui le département de l'Indre.

Vers la fin du dix-huitième siècle, les mœurs et les coutumes berrichonnes différaient encore tellement de celles du reste du royaume, que Mirabeau, l'auteur de *l'Ami des hommes*, frappé de la civilisation arriérée de ces populations, conseillait au roi « de réunir le

Berry à son empire, au lieu de conquérir des provinces étrangères. » Cette contrée, quoique située au beau milieu de la France, ne semble réellement avoir été découverte que de nos jours, et l'on n'en parle guère pertinemment que depuis que M^{me} Sand, son Christophe Colomb et son Cooper, l'a fait connaître. Jusque-là, ce que l'on en savait était fort erroné et peu fait pour exciter l'intérêt du public. Que l'on en juge. Il y a quelque cinquante ans, l'auteur d'une Statistique de l'Indre, le préfet Dalphonse, traçait de la manière suivante le signalement des naturels de ce pays : — « Les habitants de l'Indre ont le regard timide, les yeux sans vivacité ; leur physionomie a peu d'expression, leur allure est embarrassée, etc., etc. » — Après ce piquant morceau d'histoire naturelle, qui nous classerait, si nous avions des plumes, dans l'honorable famille des grands-ducs, ce profond observateur signale dans nos habitudes une anomalie étrange, bien faite pour nous distinguer de toutes les autres populations de la France, c'est à savoir : *que nous levons l'un après l'autre les pieds pour danser.*

Chose incroyable ! loin de trouver à redire à cette pittoresque description de l'indigène indrien, nous avons eu plus d'une fois la bonhomie de la reproduire dans nos almanachs.

Cependant, il est aisé de reconnaître, lorsque l'on a séjourné quelque temps dans nos paisibles contrées, combien est inexact le portrait peu flatteur que nous venons de retracer.

A la vérité, il n'est pas facile, ou plutôt il est impossible à ce que l'on appelle un *touriste*, c'est-à-dire à tout individu qui fait profession de *croquer* les mœurs d'un pays comme il en croque les points de vue, de savoir à quoi s'en tenir sur la physionomie et le caractère de nos paysans. D'un autre côté, tout personnage haut placé, comme l'était l'auteur de la *Statistique* dont nous venons de parler, y perdra également, et surtout, son latin.

Pour bien connaître et juger sainement le peuple de nos campagnes, il faut avoir assisté, tout enfant, aux veillées de nos bergeries, avoir habité longtemps quelques-uns de nos villages, fréquenté durant des années nos fêtes et nos assemblées patronales, s'être assis maintes et maintes fois, dans nos granges, à nos joyeux banquets de noces. Alors, si vous ne tranchez pas trop du *monsieur*, c'est-à-dire si vous mettez de la rondeur et de l'entregent dans vos manières¹, si vous montrez de la simplicité et de la gaieté dans vos discours, ces gens timides et embarrassés vous auront bientôt livré la clef de leur cœur, et vous ne verrez plus en eux que de grands enfants, familiers avec retenue, naïfs avec finesse, gais sans trop de grossièreté, bienveillants sans flatterie ; mais.... vous ne serez pas encore très-sûr de les connaître.

Quoi qu'il en soit, l'esprit et les habitudes de nos villageois sont loin d'être sans originalité ; c'est ce

¹ Le plus grand éloge qu'un paysan puisse faire d'un bourgeois est celui-ci : « Il n'est pas fier. »

que nous essaierons de prouver dans les pages suivantes.

En notre qualité d'antiquaire campagnard, nous nous plaisons depuis longtemps à *colliger* nos coutumes et traditions superstitieuses, ainsi que les débris de notre vieux langage, et nous allons nous hasarder à présenter au public un échantillon du produit de nos recherches. — Nous ne comptons pas sur un grand nombre de lecteurs; mais notre ambition est fort bornée, pourvu que nous rencontrions sur notre route quelque infatigable dénicheur de bagatelles, — *indefessus nugarum indagator*, — comme disait Burman en parlant de La Monnoye, cela nous suffira, car nous aurons fait un heureux.

Pour mettre de l'ordre dans l'arrangement de matières aussi variées, il nous a paru convenable de diviser notre travail en six parties principales. Dans la première, il sera question de nos fêtes populaires les plus importantes. La deuxième et la troisième embrasseront les plus curieuses de nos croyances, en fait de merveilleux et de superstitions. La quatrième traitera de nos mœurs et coutumes. La cinquième aura pour objet le langage, les locutions originales et les dictons ou proverbes en usage dans nos campagnes. Enfin nous réunirons dans la sixième et dernière division quelques légendes historiques appartenant au Berry, qui n'ont pu trouver place dans le corps de l'ouvrage.

Chemin faisant, nous aurons occasion d'établir plus d'un rapprochement entre les mœurs et les coutumes

de notre pays et celles, non-seulement des autres provinces, mais encore de plusieurs peuples tant anciens que modernes. Il nous arrivera aussi plus d'une fois, à propos de ces rapprochements, de citer des noms d'auteurs bien graves; non par pédantisme, assurément, mais pour appuyer autant que possible nos assertions dans une matière où, plus qu'en aucune autre, il est bon de produire ses autorités ¹. — Ces rapports, souvent inattendus, entre des populations et des époques séparées par d'immenses intervalles de temps et de lieu, ne sont jamais sans intérêt et peuvent avoir une grande importance; car on arrive quelquefois, en étudiant ces analogies, à constater les affinités qu'ont eues autrefois entre elles des nations que l'on regardait comme complètement étrangères les unes aux autres, ce qui peut aider à

¹ On trouvera dans les pages de ce recueil beaucoup de passages textuellement extraits du *Glossaire du Centre*, sans indication de sources; les lignes suivantes d'une lettre que voulait bien nous adresser, en août 1838, l'auteur du *Glossaire*, M. le comte Jaubert, donneront l'explication de ce fait : — « J'ai achevé la lecture attentive de votre manuscrit... Vous y avez réuni sous une forme attrayante tous les documents qu'une parfaite connaissance du pays vous a permis de rassembler pendant de longues années et dont le *Glossaire du Centre* a déjà et si amplement profité. Au fur et à mesure de ma lecture, j'ai noté avec soin, en fait de philologie, tout ce qui avait pu m'échapper précédemment, et j'en tirerai encore parti dans un futur supplément au *Glossaire*. Si vous faites imprimer votre volume, il faudra que, dans la préface, soient consignés de ma main, si vous le permettez, les services que votre travail a rendus au mien, afin que personne ne puisse croire que vous avez copié le *Glossaire*, quand c'est au contraire le *Glossaire* qui, très-souvent, a inséré textuellement vos rédactions. Je l'ai déjà reconnu sans doute en diverses circonstances, mais la justice veut que cela soit répété. »

retrouver l'origine, la descendance et la classification des races. Aussi, croyons-nous que, lorsque l'on découvre chez soi des usages et des rites connus en d'autres contrées et déjà décrits, on doit, par cette raison-là même, ne pas négliger de les reproduire.

Notre Berry, ainsi qu'on le verra, emprunte ses superstitions, ses croyances, ses usages et ses légendes à vingt peuples différents. Ce vieux sol gaulois, tant de fois inondé par le flux et le reflux des légions romaines et des hordes barbares, est, plus que tout autre, une terre d'alluvion, où la civilisation et l'ignorance de ces divers occupants ont tour à tour laissé leur empreinte.

Que si, après avoir parcouru cette liste encore fort incomplète de nos superstitions, le lecteur se prenait à désespérer du bon sens de nos villageois, qu'il sache que ces folles rêveries ont perdu, depuis un demi-siècle, un immense terrain. Déjà, dans nos veillées, la plupart des conteurs se croient obligés de clore leurs récits les plus fabuleux par cette réflexion significative: « Ce sont là des contes de vieux; les jeunes s'en amusent. »

N'est-ce pas là une concession, une sorte d'amende honorable que le bon sens public arrache à la crédulité aux abois? — Encore quelques siècles, quelques années peut-être, et les derniers brouillards de l'ignorance se dissiperont tout à fait devant les flambeaux réunis et de plus en plus brillants de la raison et de la science.

Mais ne cherchons pas à détruire l'amour du merveilleux, que quelques philosophes moroses regardent à tort comme la pire des maladies, auxquelles l'esprit

humain puisse être sujet. Donnons seulement à cette aspiration toute divine d'autres aliments ; ouvrons-lui de nouvelles voies, de nouveaux horizons.

Déjà l'imagination du peuple peut amplement se dédommager de la perte de toutes les chimères que lui avait léguées le passé, en contemplant le spectacle des merveilles que crée tous les jours l'industrie contemporaine et dont la magie semble rivaliser avec celle des fictions les plus fantastiques qu'aient jamais conçues les générations qui nous ont précédés.

D'ailleurs, dépend-il de nous d'éteindre dans les cœurs l'amour de l'idéal, cette source intarissable de tant de poésie ? Autant vaudrait essayer de comprimer les élans de l'âme, de refréner l'essor de la pensée, d'interdire à l'aigle les champs sans bornes de l'empyrée.

LIVRE PREMIER

FÊTES POPULAIRES

CHAPITRE PREMIER

NOËL.

LA COSSE DE NAU. — LES CORNABŒUX.
LES NAULETS, ETC., ETC.

Sol novus oritur...
(Office de Noël.)

....Lucido surgens thoro,
Sol verus, orbem vlsitas.
(Hymne de Noël.)

Nous appelons, en Berry, *cosse de Nau*, ce que l'on nomme ailleurs *souche* ou *bûche de Noël*¹.

¹ Nous disons *cosse* (codex) pour *souche* :

« Il les recueillait et les cachait dans un trou d'arbre ou sous une cosse de bois. » (George Sand, *la Petite Fadette*.)

Et *Nau*, chez nous, signifie Noël. Ce mot était employé en ce sens par nos pères et par Rabelais :

Au saint Nau chanteray....

Car le jour est fériau

Nau! Nau! Nau!

Car le jour est fériau.

(Anciens Noëls. — Bibl. imp., cot. y.)

« Nau! Nau! Nau! le jour est fériau, dist Epistemon. » (*Pantagruel*.)

Dans quelques contrées du Berry, on connaît encore la *cosse de Nau* sous le nom de Tréfoué, comme en Normandie, *Trouffau*, *Trufau*. — Voy. ces deux derniers mots dans le *Glossaire du Centre*, de M. le comte Jaubert.

Dans nos domaines, la force réunie de plusieurs hommes est nécessaire pour apporter et mettre en place la *cosse de Nau*, car c'est ordinairement un énorme tronc d'arbre destiné à alimenter la cheminée pendant les trois jours que dure la fête de Noël.

A l'époque de la féodalité, plus d'un fief a été donné, à la charge, par l'investi, de porter, tous les ans, en personne, la *cosse de Nau* au foyer de son suzerain. Un devoir seigneurial absolument semblable était, dit-on, attaché à certain fief servant qui relevait du château de Saint-Chartier (Indre). — « Il ne serait pas facile, dit, à propos de cette coutume, Boutaric¹, de trouver aujourd'hui des seigneurs qui vou-lussent donner d'amples possessions à aussi bon marché. » — Cet usage nous rappelle qu'il existait au château de Fontenay, près de Nérondes (Cher), une obligation de même nature, mais beaucoup plus assujettissante : « Tous les hommes de la seigneurie étaient tenus, chaque fois qu'ils montaient à ce château, situé sur une butte élevée, d'y porter sur leurs épaules une bûche pour le foyer du châtelain². »

La *cosse de Nau* doit, autant que possible, provenir d'un chêne vierge de tout élagage, et qui aura été abattu à minuit. On la dépose dans l'âtre au moment où sonne l'élévation de la messe nocturne, et le chef de la famille, après l'avoir aspergée d'eau bénite, y met le feu.

C'est sur les deux extrémités de la bûche ainsi consacrée que les mères et surtout les aïeules se plaisent à disposer les fruits, les gâteaux et les jouets de toute espèce auxquels les enfants feront, à leur réveil, un si joyeux accueil. — Comme on a fait croire à ceux qui pleuraient pour aller à la messe de minuit, qu'on les mènerait à la *messe du coussin blanc*, — c'est-à-dire qu'on les mettrait au lit, — on ne manque jamais, le lendemain matin, de leur dire que, tandis qu'ils

¹ *Traité des droits seigneuriaux*, p. 645 de l'édition de 1775.

² M. Raynal, *Histoire du Berry*, t. II, page 209.

assistaient à cette messe fantastique, toutes ces belles et bonnes choses ont été déposées là, à leur intention, par le *bonhomme Nau*¹, ou le *petit Naulet*²; — dénominations naïves qui nous servent à personnifier la fête de Noël et qui rappellent le *sire Noël* des jongleurs du treizième siècle. — Quelquefois encore, mais rarement, c'est aux menues branches d'un fort rameau de genévrier, placé près de la cheminée, et auquel on donne le nom d'*arbre de Nau*, que l'on suspend ces cadeaux enfantins.

On conserve les débris de la *cosse de Nau* d'une année à l'autre. Recueillis et mis en réserve sous le lit du maître de la maison, toutes les fois que le tonnerre se fait entendre, on en prend un morceau que l'on jette dans la cheminée, et cela est suffisant pour protéger la famille contre le *feu du temps*, c'est-à-dire contre la foudre.

L'usage d'entretenir pendant trois jours et trois nuits, dans chaque maison, le feu de la *cosse de Nau*, est, selon toute apparence, un souvenir du culte que les Gaulois, ainsi que tous les peuples du Nord, rendaient au soleil, aussi bien au solstice d'hiver qu'au solstice d'été. — Diodore de Sicile nous apprend que d'anciens écrivains, et entre autres Hécatec, parlent d'une île située au nord de la Gaule, dont les habitants avaient pour principale divinité le soleil. Ils employaient tous leurs moments à chanter les louanges de cet astre et passaient pour ses prêtres. Dans la Gaule même, les bardes de l'Armorique, plus de trois cents ans après la venue du Christ, pratiquaient encore le culte solaire. Voici en quels termes le poète Ausone parle de l'un de ces bardes qui fut son ami : « Phœbitius, homme avancé en âge, était prêtre du soleil; il célébrait le dieu Belen dans des hymnes qu'il

¹ Voy. Rathery, *des Chansons populaires et historiques en France*. — M. Ribault de Laugardière, *la Bible des Noël*s, p. 15.

² Le petit Jésus. (Voy. plus bas, p. 12.)

composait ; d'origine armoricaine, ses parents étaient tous druides. »

Le feu de la *cosse de Nau*, allumé, tous les ans, par le chef de la famille, dont les fonctions, en cette circonstance, ont quelque chose de sacerdotal, rappelle ce *père-feu* qui, selon les traditions irlandaises, était renouvelé, chaque année, par les druides, dans la nuit du 1^{er} novembre, et où tous les habitants d'une certaine circonscription territoriale venaient puiser pour leurs foyers une nouvelle vie¹. Cette vieille coutume, à peine altérée par le rit chrétien, existait encore vers la fin du dix-huitième siècle dans quelques-unes de nos provinces. En Normandie, par exemple, quand venait le soir du 24 décembre, on éteignait le feu de l'âtre, et lorsque la *cosse de Nau* était en place, on y mettait le feu avec un brandon que l'on avait allumé à la lampe de l'église voisine². Cette rénovation du *père-feu* se retrouve encore dans la cérémonie catholique du samedi saint, où l'on fait un feu nouveau pour allumer le cierge pascal.

Les druides avaient deux fêtes principales en l'honneur du feu, du soleil ou du dieu Bel : l'une d'hiver, le 1^{er} novembre ; l'autre de printemps, le 1^{er} mai. Toutes deux revivent dans nos feux solsticiaux de Noël et de la Saint-Jean ; seulement nous les célébrons cinquante-cinq jours plus tard.

Dans le Nord, chez les Suédois, les Finlandais, les Irlandais, etc., ce n'est guère qu'au dixième siècle que la fête de Noël remplaça complètement celle du solstice d'hiver. Ce fut alors la nuit du 21 décembre qui ouvrit, chez ces peuples, cette grande solennité, et cette nuit mémorable portait, en Irlande, le nom de *nuit suprême*, et chez les Anglo-Saxons, celui de *nuit-mère* : « double idée qui se rencontre, en effet,

¹ De la Villemarqué. *Barzaz-Breiz*, t. I, p. 9, 19 ; — Henri Martin *Histoire de France*, t. I, p. 71 et 72 ; — d'Eckstein, *le Catholique*, oct. 1829, p. 156.

² *Mémoires de l'Académie celtique*, t. IV, p. 458 ; — *Statistique du département du Calvados*, par Chanlaire, p. 33.

dans cette nuit, dit M. Léouzon Le Duc¹, puisque, en même temps qu'elle couvre la terre des plus longues ténèbres de l'année, elle fait surgir de son sein le soleil qui reprend, dès lors, sa course ascendante à l'horizon. »

De nos jours, chez les Juifs de l'Alsace, la cérémonie de la *cosse de Nau* est remplacée par une fête analogue qui porte le nom de *Hanouka*. Pendant le Hanouka, qui se célèbre aussi vers la fin de décembre, on illumine les synagogues et les maisons particulières. Le Hanouka dure huit jours. « Le premier jour, le ministre officiant, une bougie à la main, s'approche d'une rangée de huit cierges aux mèches intactes, puis, élevant la voix, il s'écrie : « Sois loué, Éternel, notre Dieu, roi de l'univers, etc... », et il allume les cierges. De retour au logis, au sortir de la synagogue, chaque père de famille en fait autant chez lui. Dans tout intérieur juif, brûlent, ce soir-là, une quantité de cierges répandant partout la clarté et la joie². » Enfin, le Hanouka est suivi d'un succulent repas, qui remplace le *réveillon* de notre nuit de Noël.

Cette adoration du feu ou du soleil fut certainement la première manifestation par laquelle l'homme décela son instinct religieux. Les plus anciennes archives de l'humanité, les *Védas*, en font foi. Dans ces livres sacrés des Aryas³, le feu céleste, le soleil, est adoré sous le nom d'Indra, et le feu du foyer sous le nom d'*Agni*. Agni, en ces temps reculés, était par excellence le protecteur de la maison, le dispensateur de tous les biens, le vainqueur de tous les maux⁴, et notre

¹ *La Fête de Noël en Suède.*

² Daniel Stauben, *Scènes de la vie juive en Alsace.*

³ « La religion des Aryas nous représente le culte et les croyances de nos plus lointains ancêtres », dit M. Alfred Maury. — Voir, sur les Aryas et les Védas, les pages 7, 8, 16 et 17 des *Croyances et Légendes de l'antiquité* par cet auteur.

⁴ *Rig-Véda*, sect. V, lect. 2, h. 11, v. 2, trad. Langlois, t. III, p. 44; — M. Alfred Maury, *Croyances et Légendes de l'antiquité*, p. 59 et 60.

cérémonie de la *cosse de Nau* n'est que la reproduction de la fête de l'*Ekiam*, que célébraient les Hindous en l'honneur du soleil. Lors de cette fête, on dressait un bûcher où il entrait neuf sortes de bois, puis on l'allumait avec un feu vierge obtenu au moyen de deux morceaux de bois sec que l'on frottait l'un contre l'autre¹. Ces peuples primitifs étaient persuadés que de ce feu nouveau naissait le soleil; aussi veillaient-ils avec le plus grand soin à ce qu'il ne s'éteignit jamais sur l'autel : « Agni (le feu) est l'âme du monde, dit le Rig-Véda²; de lui naît le soleil qui se lève le matin. »

Le culte du feu se retrouve donc tout naturellement chez les descendants des Aryas, c'est-à-dire chez toutes les nations indo-européennes qui vinrent du fond de l'Asie s'établir en Occident; et l'Hestia des Grecs, la Vesta des Latins, ainsi que notre *cosse de Nau*, ne sont que des imitations plus ou moins altérées de cette religion primitive. — Encore une observation : L'usage où l'on est, dans la plupart de nos chaumières, d'allumer un cierge béni, toutes les fois que l'orage gronde, afin de conjurer la foudre; la défense que beaucoup de nos villageois font à leurs enfants de jamais cracher dans le foyer³, n'attestent-ils pas la puissance que l'on suppose toujours au feu, et le respect qu'on lui porte?

Le bon jour de Nouel, comme disent nos paysans, est pour eux la fête chrétienne par excellence; aussi pratiquent-ils largement l'aumône à cette époque. Quand arrive cette grande solennité, on confectionne dans toutes les fermes des *corn-bœux*, ou *pains aux bœufs*, que l'on distribue aux pauvres,

¹ M. Daniélo. *Histoire et Tableau de l'univers*, t. III, p. 25.

² T. IV, p. 315 et 487 de la traduction de M. Langlois.

³ « Crainte de pulmonie », disent-ils. — C'est ainsi que les Slaves croiraient commettre un péché s'ils crachaient dans le feu (M. Chodzko. *Contes des paysans et des pâtres slaves*, p. 377); c'est ainsi que, chez les anciens Perses, nul ne se serait permis de souffler le feu sacré avec sa bouche.

dans la matinée du premier jour de Noël. Ces pains se façonnaient toujours autrefois et se façonnent souvent encore aujourd'hui en forme de corne ou de *croissant*.

Ce mot *cornabœux* (cornes à bœufs), par lequel on désigne une aumône dispensée à l'époque de la naissance de Notre Sauveur, ne ferait-il pas allusion au bœuf qui avoisinait l'Enfant Jésus dans la crèche, et ne pourrait-on pas inférer de cette coïncidence que ce secours est donné aux malheureux, dans le but d'obtenir du ciel la conservation des *aumailles* ou *bêtes à cornes*¹? — Quoi qu'il en soit, cette habitude rappelle celle où sont les Lorrains de s'entre-donner, à la même époque, des *cognés* ou *cogneux*, espèces de pâtisseries dont les unes figurent deux croissants adossés, et dont les autres, plus longues que larges, se terminent également, à leurs extrémités, par deux croissants; elle rappelle aussi l'usage où étaient les Athéniens d'offrir à Hécate des gâteaux qui portaient la figure d'un bœuf, parce que, dit-on, ils regardaient cette déesse comme la protectrice de cet utile animal. Nos *cornabœux* ne sont sans doute pas non plus sans analogie avec ces *gâteaux cornus* que les Juifs, captifs en Égypte, offraient à la reine des cieux, c'est-à-dire, au soleil², et toutes ces pâtisseries ont probablement la même origine que celles que les Chinois consacrent à l'astre des nuits depuis des milliers d'années. — Autre rapprochement : « Annuellement encore, dit M. Champollion-Figeac³, les habitants des campagnes, dans le Dauphiné, célèbrent la fête du soleil et allument des feux aux solstices. Dans la commune

¹ En Berry, on dit toujours *aumaille* pour *bête à cornes*. — Dans le patois romand des cantons de Vaud et de Fribourg, on dit *armaille* pour *aumaille*. Ce mot vient, selon toute probabilité, du latin *armentalis*. Il est fréquemment employé par notre vieil historien Chaumeau : — « La ville de Linières est assise en pays de varenne et mesgre, néanmoins abondant en seigle, avoine et prayries plaisantes et délectables, où l'on fait grande nourriture d'*aumailles* et de *bêtes à laine*. »

² Jérémie, XLIV, 19. — Voy. plus loin, p. 93.

³ *Nouvelles recherches sur les patois*.

des Andrieux-en-Val-Godmar, tout le village se rend sur le pont, et dès que le soleil y paraît, on lui fait l'offrande d'une omelette. »

A Argenton, à Saint-Gaultier, etc., les *cornabœux* sont connus sous le nom de *hólais*. Tous les laboureurs de ces contrées, qu'ils emploient des bœufs ou des chevaux pour cultiver leurs terres, donnent aux pauvres, le jour de Noël, autant d'*hólais* qu'ils possèdent de ces différents animaux. — Faut-il voir quelque rapport entre le mot *hólais* et celui par lequel les Grecs désignaient le soleil : *helios*? — Les *hólais* ou *cornabœux* pèsent de trois à quatre livres.

A la Châtre (Indre), on vendait, il y a une quarantaine d'années, à la même époque, des gâteaux très-minces, dans lesquels il n'entrait ni levain ni beurre, et qui figuraient des chevaux et des bœufs, symboles principaux du soleil chez les Gaulois nos pères. — C'est ainsi que les Hébreux idolâtres offraient au soleil des gâteaux sur lesquels son image était empreinte (Jérémie, XLIV, 19); c'est ainsi qu'à Patara, en Lycie, on consacrait à Apollon des gâteaux en forme d'arc, de flèches et de lyre.

On voit que le bœuf, surtout, joue un grand rôle lors de notre fête de Noël : non-seulement il assiste à la naissance de l'Enfant Dieu; mais, ainsi qu'on le verra plus loin, à un certain moment de la messe de minuit, il lui est donné de parler chrétien et de prophétiser. Il représente assurément, en toutes ces circonstances, le dieu des oracles, le *Dieu-Soleil*, le *sol novus*, le *sol verus*, proclamé par l'Église elle-même :

...Lucido surgens thoro,
Sol verus orbem visitas.
(Hymne de Noël.)

Sol novus oritur...
(Office de Noël.)

D'un autre côté, nos vieux Noël's comparent fréquemment la venue du Sauveur à celle du *sol novus*.

Tantôt c'est un berger qui dit à l'un de ses camarades, avec lequel il se rend près du petit *Naulet* :

Colin, au milieu de la nuit,
Je vois le soleil qui reluit;
Il semble que tout reverdit...;

Tantôt c'est un chœur de bergers qui chante :

Allons, sans plus attendre,
Voir le Sauveur dans son berceau;
Hâtons-nous de nous rendre
Près du soleil nouveau...

Ici, un ange interpelle un berger qui dort, en ces termes :

Berger, tu dors hors de saison,
Le soleil de la grâce
Vient briller sur ton horizon...;

Là, c'est le Jour qui dit à la Nuit :

O Nuit!....
Puisque le souverain maître
Dont j'emprunte ma clarté,
Dans ton sein a voulu naître,
Vante ta félicité...;

Plus loin, on chante :

Trois Rois, avec grand appareil,
Ont, d'une foi profonde,
Adoré ce divin soleil
Qui vient sauver le monde...

.....
Cesse de paraître,
Saison des frimas,
Puisqu'un Dieu va naître,
Tout change ici-bas.

Sol novus est le nom que porta longtemps le 25 décembre, parce que cette date indiquait le terme de la révolution solaire et le début d'une nouvelle période. De là le nom de *Noël*, que l'on prononça d'abord *Novel*, puis *Novel*, comme cela a lieu encore en Berry, et enfin *Noël*. (Voy. la note de la p. 47.)

Il nous paraît impossible de ne pas induire des différentes coutumes qui précèdent que nos *cornabœux* ou *pains cornus*,

furent, dans le principe, un hommage adressé à Bel, au dieu-taureau, dont les cornes symbolisaient la toute-puissance.

A propos de notre terme *cornubæux* et de la signification que nous lui avons donnée, nous ne pouvons nous empêcher de faire le rapprochement suivant : — La montagne sur laquelle s'élève le *Fort-Belin*, près de Salins, ville dont les environs abondent en antiquités celtiques, s'appelle la *Côte-Béline*, et l'extrémité occidentale de la roche sur laquelle est construit ce fort porte le nom de *Bois Saint-Jean*, parce que l'on y allume, le 23 juin, les feux solaires de la Saint-Jean; or, entre le *Bois Saint-Jean* et le *Fort-Belin*, il existait autrefois un rocher qui se terminait en pointe et que l'on appelait *Corne-à-Bœuf*. — « On sait, ajoute M. Désiré Monnier, à qui nous empruntons ces détails, que le dieu Bel ou Belin était souvent représenté avec des cornes¹. »

En Angleterre, ce n'est pas au moyen symbolique des *cornubæux* que l'on a recours pour célébrer la grande fête solsticiale, la *Fête du bœuf*; John Bull fête le taureau, son patron, d'une manière beaucoup moins allégorique : — « La veille de Noël, dit M. Ch. Virmaître, tout Londres est illuminé. Les boutiques de bouchers, surtout, sont resplendissantes de lumières; on y voit des bœufs dépouillés, couchés tout entiers sur des tréteaux, avec des becs de gaz dans le muflle. Pour fêter *Christmas*, on se met à table la veille au soir, et on ne la quitte que le surlendemain au matin, trente-six heures après! Les Anglais, ce jour-là, ne mangent guère de pain; ils communient avec le rosbif, et avant d'ouvrir cette longue scéance gastronomique, ils ont eu soin de s'enfermer pour n'être pas dérangés dans le plus pieux et le plus saint exercice qu'ils connaissent : celui de faire passer le bœuf à l'état d'homme. »

Indépendamment des *cornubæux*, on fait encore, la veille

¹ *Traditions populaires comparées*, p. 216.

de Noël, dans certaines fermes du Berry, une autre espèce de pain ou de gâteau auquel on attribue de grandes propriétés médicales. Ce gâteau se conserve toute l'année, et lorsqu'une personne ou un animal se trouve atteint de maladie, il n'est besoin, pour conjurer tout danger, que de lui en faire avaler une bouchée. — A cette sorte de gâteau doit se rapporter le petit pain blanc que, chez nos voisins des Amognes (Nièvre), les parrains et les marraines offraient, naguère encore, aux approches de Noël, à leurs filleuls, et que l'on connaissait, dans ces contrées, sous le nom d'*apogne cornue*. — Alors, on sera tenté de faire dériver le mot *apogne* du grec *aponos* (à privatif; *πένος*, fatigue, maladie), et peut-être lui trouvera-t-on aussi quelque rapport avec l'un des noms du soleil : *Apollon*. — Les Limousins et les paysans suédois ont pareillement un gâteau de Noël auquel ils reconnaissent de merveilleuses vertus curatives.

On peut encore ranger dans la catégorie des *apognes* l'*ai-gui-lan* de Vierzon (Cher), dont M. Raynal, dans son *Histoire du Berry* (t. I, p. 17), parle en ces termes : « A Vierzon, pendant quelques jours des environs de Noël, tous les pâtisseries vendent un petit gâteau de forme bizarre qu'on nomme l'*ai-gui-lan*¹. »

Ces divers gâteaux ont sans doute la même origine que les *pains de Noël*, espèce de redevance payée jadis par les vassaux à leurs seigneurs (Du Cange, *Glossar.*, au mot *Panis*) et que les *pains d'étrenne* offerts autrefois par les paroissiens

¹ « Dans notre province, comme en beaucoup d'autres, ajoute M. Raynal, on donne encore les noms de *guilané*, *guilaneu*, à de certaines aumônes spéciales ou à de certains présents que l'on distribue aux premiers jours de l'année. » — Les mots *guilané*, *guilaneu* ou *guillanneu*, signifient, dit-on, *gui-l'an-neuf*. Voy., sur le peu de certitude de cette étymologie, le *Barzaz-Breiz* de M. de la Villemarqué, t. I, p. 396. et la préface des *Derniers Bretons* d'Émile Souvestre; voy. encore le mot *Guilanné* dans le *Glossaire du Centre* et la page 55 du présent volume.

à leur curé, le jour de Noël, lorsque l'année commençait à cette époque. — De nos jours, en Pologne, ce sont, au contraire, les prêtres qui, aux approches de Noël, préparent et bénissent des pains blancs, larges comme une assiette et aussi minces qu'une hostie, et qui en envoient à toutes les familles de leurs paroisses. Serf ou seigneur, chacun reçoit le sien, et tout le monde, selon ses facultés, donne en retour une somme d'argent plus ou moins forte.

A Rome, pendant la nuit de Noël, tout le monde échange des gâteaux de maïs, que l'on a eu soin de faire bénir par son curé. Ces gâteaux sont plus ou moins grands, selon le degré de considération que l'on veut témoigner aux personnes à qui on les adresse. Une année, le prince Borghèse en reçut un, blasonné à ses armes, qui mesurait six mètres de largeur et dont, par ses ordres, vingt-quatre énormes portions furent distribuées à autant de pauvres.

Enfin, dans quelques-unes de nos villes et de nos grosses bourgades, les boulangers fabriquent, pour le jour de Noël, de petites galettes auxquelles ils donnent, autant que possible, la forme d'un petit Jésus, et que l'on appelle *naulets*. — *Naulet* ou *Nólet* est le nom par lequel on avait coutume, au moyen âge, de désigner l'Enfant Dieu, le *petit enfant de Noël*¹.

J'ai ouï chanter le rossignô
 Qui chantoit un chant si nouveau,
 Si gai, si beau,
 Si résonneau;
 Il m'y rompoit la tête,
 Tant il preschoit
 Et caquetoit;
 Adonc prins ma houlette
 Pour aller voir Naulet.

(Ancien Noël.)

¹ Voy. *la Bible des Noël*s de M. Ribault de Laugardière, page 15; Bourges. 1857.

Au reste, la plupart de nos provinces ont leurs *naulets* ou *pains de Noël*. Dans la Flandre française, on donne aux enfants, ce jour-là, des *coignoles*, gâteaux de forme oblongue dans lesquels sont encadrés de petits Jésus en sucre. La Lorraine, ainsi que nous l'avons dit plus haut, a ses *cogneux* ou *cognés*. Orléans et Bonneval ont leurs *cochelins*, dont les uns sont taillés en losange et les autres figurent des hommes. Le pays chartrain a ses *cochenilles* et ses *coquelins*, qui représentent tantôt des hommes, des femmes, des cavaliers; tantôt, des bœufs, des chevaux, des ânes. Enfin, à Valognes, les *naulets* se nomment *bourettes*.

Ces usages se retrouvent aussi dans les pays étrangers. En Finlande, le pain ou *gâteau de Noël* est de forme très-variée; mais il affecte le plus souvent la figure d'une charrue, d'un coutre, ou de tout autre instrument d'agriculture. En Suède et en Norvège, c'est presque toujours un animal qu'il représente, et particulièrement le porc, ce qui rappelle l'attribut mythologique du dieu Frey. C'est ainsi que les gâteaux appelés *Kerskoeken*, dans la Belgique flamande, et *cougnoux* à Namur, ont la forme d'un porc ou d'un sanglier rôti, ce qui fait songer, dit M. du Méril¹, au sacrifice spécial à la fête de Julé (le soleil). — Le porc jouit du même honneur dans certaines contrées de l'Allemagne : « *Figurati et melliti panes, qui tempore nativitatis Christi hodieque conficiuntur, et figuram plerumque referunt animalium, verris, hirci et similium* »².

Il est très-probable que toutes ces petites figures ou effigies ont succédé aux *oscilla*, aux *pilæ*, que les anciens Romains consacraient à plusieurs de leurs dieux et qui n'étaient que la représentation des animaux et même des hommes qu'on

¹ *Histoire de la comédie*, Période primitive, p. 434.

² Westphalius, *Monumenta inedita Mecklenburgensia*, t. I, préf., p. 17. note O.

leur sacrifiait dans le principe¹. « Cette substitution amiable, dit M. du Méril², a eu lieu partout, même dans l'Inde³. Les sacrifices les plus coûteux, les plus révoltants ne furent plus alors qu'une modeste et innocente offrande. Sous le bénéfice de cette transformation, ils se multiplièrent et entrèrent assez profondément dans les habitudes du monde ancien pour qu'on les retrouve à peine déguisés dans les usages populaires du moyen âge. »

A propos de ces petits pains substitués à de sanglantes offrandes, nous remarquerons que l'*hostie*, ou pain sans levain, qui représente le corps de Jésus-Christ et que nos prêtres offrent tous les jours, comme une nouvelle victime, dans le sacrifice de la messe, n'est qu'une imitation des différentes coutumes dont nous venons de parler.

La nuit de Noël est une nuit pleine de merveilles, de mystères et d'embûches. Il semble que Satan, exaspéré par l'échec que ce divin anniversaire lui remet en mémoire, sente, à chaque retour de la grande fête, redoubler sa haine et sa

¹ « In sacellum Ditis aræ Saturni cohærens *oscilla* quædam pro suis capitibus ferre (docuisset). » (Macrobe, *Saturnaliorum* l. I, ch. 11.) — « *Pilæ* et viriles et muliebres effigies in compitis suspendebantur Compitalibus ex lana, quod esse deorum inferorum hunc diem festum, quos vocant Lares, putarent; quibus eo die tot *pilæ* quot capita servorum, tot effigies quot essent liberi, ponebantur : ut vivis (sic enim invocantur) parcerent, et essent his *pilis* et simulacris contenti. » (Festus, p. 207, éd. de Lindeman.) — « Et sciendum in sacris simulata pro veris accipi; unde quum de animalibus quæ difficile inveniuntur, est sacrificandum, de pane vel cera fiunt. » (Servius, *ad Æneidos*, l. II, v. 116. et l. IV, v. 512.) — « Sic pro bove, sic pro equo, sic pro ove, *oscilla* templis ponimus. » (Cato, *de Re rustica*). — « Sic Romanorum moris fuit, pro bobus, ut valerent, vota facere. » (Polydore Virgile, *de Inventoribus rerum*, l. V, c. 1.) — Voy. aussi Plutarque, *de Iside et Osiride*, ch. 30 et 50; voy. encore Lucullus, ch. 10; Suidas, t. I, p. 2, col. 1026. — Toutes ces sources sont indiquées dans l'*Histoire de la comédie*, par M. du Méril.

² *Histoire de la comédie*, Période primitive p. 432 et suivantes.

Campbell, l. I, p. 73 et *Edinburgh Review*, t. CXXII, p. 392.

rage contre l'humanité¹. C'est alors qu'il sème dans les sentiers et sur les *carroirs*² que doivent parcourir les pieuses caravanes de la messe de minuit, ces larges et splendides pistoles qui jettent dans l'ombre de si magiques et de si attrayants reflets; c'est alors qu'il ouvre aux pieds des croix et des oratoires champêtres ces antres béants au fond desquels on voit ruisseler des flots d'or et de pierreries, et qui sont autant de gouffres conduisant directement aux enfers.

Cependant les sorciers, ses dignes suppôts, rôdent plus qu'en aucun autre temps aux abords des métairies, se glissent dans les cours, passent et repassent devant les étables, et multiplient les pièges autour des animaux qui sont la principale richesse de nos villageois.

Mais les gens de nos domaines se tiennent plus que jamais sur leurs gardes. Dès la veille de Noël, à la tombée du jour, toutes les portes des écuries, bergeries et étables, surtout celles de la bouverie, sont soigneusement barricadées. Défense expresse aux femmes de s'y introduire, de peur que, par leur moyen, le *Maufait*³ n'établisse des intelligences dans la place.

Les bêtes bovines et asines jouissent de beaucoup de considération pendant les trois jours que durent les fêtes de Noël. Elles doivent cet honneur au souvenir du bœuf et de l'âne de Bethléem qui assistèrent à la naissance de Notre Sauveur. N'oublions pas que c'est encore en raison de cette circonstance que le Follet n'ose donner à ces animaux les soins d'hygiène et de toilette qu'il se plaît si souvent à prodiguer au cheval. — La croix que l'âne porte sur son

¹ La Monnoye dit, dans son patois bourguignon, en parlant du jour de Noël :

Ce jor, le Diale àt ai eu.
Randonn an graice at Jésus.

c'est-à-dire : Ce jour-là, le Diable est aculé, est vaincu; rendons-en grâce à Jésus.

² Vastes carrefours dans la campagne. Voy. liv. II, ch. III, l'article *les Carroirs*.

³ Le Diable. Voy. p. 126.

dos, — décoration héréditaire que sa race doit, comme chacun sait, à l'honneur d'avoir servi de monture à Jésus-Christ, — contribue surtout, dit-on, à tenir le Follet à distance. C'est au point qu'il suffit de placer un de ces quadrupèdes dans une écurie hantée par le Lutin pour l'en éloigner aussitôt.

Bœufs et vaches participent aux mortifications et aux joies chrétiennes qui signalent cette grande journée : ainsi, après avoir jeûné la veille de Noël, comme leurs maîtres, ces animaux reçoivent, à l'issue de la messe nocturne, une provende extraordinaire du meilleur fourrage. Une coutume semblable existe en Suède. Les paysans de cette contrée veulent que tous les animaux de la ferme prennent part à la solennité : « Ce jour-là, dit M. Léouzon Le Duc ¹, ils donnent la liberté aux chiens de garde, ils servent à leurs bestiaux un fourrage d'élite... » Dans quelques localités de l'Alsace, on croit, qu'en cette circonstance, la sainte Vierge se plaît à faire couler dans l'endroit où les bœufs étanchent leur soif les flots d'un merveilleux breuvage destiné à leur donner force et santé pendant toute l'année.

Lorsque, durant cette espèce de *réveillon*, on est obligé d'envoyer le bétail boire au dehors, assez souvent, à leur retour de l'abreuvoir, les aumailles se trouvent accompagnées d'un bouvier inconnu, tombé on ne sait d'où. Ce mystérieux personnage a l'air de passer là par hasard ; il s'empresse auprès des bêtes et fait le bon valet. Gardez-vous, toutefois, de le laisser mettre le pied dans l'étable, car ce serviteur modèle, vous l'avez sans doute deviné, est *Georgeon* en personne, c'est-à-dire le Diable ². Quelquefois, dans la circonstance dont nous parlons, *Georgeon* prend la forme d'un bœuf noir et cherche à se faufiler parmi le troupeau. —

¹ *La Fête de Noël en Suède et en Finlande.*

² Voy. sur les différents noms que nous donnons au Diable, à la p. 126.

Une croix, tant grossière soit-elle, figurée, à bonne intention, avec de la craie bénite, sur la porte de la bouverie, suffit pour tenir à distance ce malintentionné.

On assure qu'au moment où le prêtre élève l'hostie, pendant la messe de minuit, toutes les aumailles de la paroisse s'agenouillent et prient devant leurs crèches. On assure encore qu'après cette oraison toute mentale, s'il existe dans une étable *deux bœufs qui soient frères*, il leur arrive infailliblement de prendre la parole. — Chez les Islandais, c'est pendant la nuit qui précède le jour de l'an ou celui de la Saint-Jean (solstices) que les aumailles conversent entre elles.

En Berry, comme ailleurs, on raconte qu'un *boiron*¹ qui, dans ce moment solennel, se trouvait couché près de ses bœufs, entendit le dialogue suivant :

— Que ferons-nous demain? demanda tout à coup le plus jeune du troupeau.

— Nous porterons notre maître en terre, répondit d'une voix lugubre un vieux bœuf à la robe noire, et tu ne ferais pas mal, François, continua l'honnête animal en arrêtant ses grands yeux sur le boiron qui ne dormait pas, et tu ne ferais pas mal d'aller l'en prévenir, afin qu'il s'occupe des affaires de son salut.

Le boiron, moins surpris d'entendre parler ses bêtes qu'effrayé du sens de leurs paroles, quitte l'étable en toute hâte et se rend auprès du chef de la ferme pour lui faire part de la prédiction.

Celui-ci, assez mauvais chrétien, se trouvait alors attablé avec trois ou quatre francs garnements de son voisinage, et, sous prétexte de faire le *réveillon*, — repas joyeux, mais

¹ On appelle *boiron* le jeune garçon qui touche ou aiguillonne les bœufs pendant le labourage. On dit aussi *boyer*, dans le même sens, et ces deux mots sont depuis longtemps des noms propres en beaucoup de provinces. — *Boiron* ou *bowier* se dit *boaro* en italien.

décent, que l'on prend en famille au retour de la messe, — présidait, en vrai Balthazar, à une monstrueuse orgie, tandis que la *cosse de Nau* flamboyait dans l'âtre et que sa femme et ses enfants étaient encore à l'église.

Le fermier, malgré les vapeurs bachiques qui enfumaient son cerveau, fut frappé du masque effaré de François, à son apparition dans la salle.

— Eh bien, qu'y a-t-il? lui demanda-t-il brutalement.

— Il y a que les bœufs ont parlé, répondit le boiron consterné.

— Et qu'ont-ils chanté? reprit le maître.

— Ils ont annoncé qu'ils vous porteraient demain en terre; c'est le vieux Morin¹ qui l'a dit, et il m'a même envoyé vous en avertir, afin que vous ayez le temps de vous mettre en état de grâce.

— Le vieux Morin en a menti! et je vais lui donner une correction, s'écria le fermier, le visage empourpré par le vin et la colère.

Et, sautant sur une fourche de fer, il s'élança hors de la maison, et se dirigea vers les étables. Mais il était à peine arrivé au milieu de la cour qu'on le vit chanceler, étendre les bras et tomber à la renverse.

Était-ce l'effet de l'ivresse, de la colère ou de la frayeur? — Nul ne le sait.

Toujours est-il que ses amis, accourus pour le secourir, ne relevèrent qu'un cadavre, et que la prédiction du vieux Morin se trouva accomplie.

Depuis cette aventure, que l'on dit fort ancienne, les bœufs ont toujours continué à prendre, une fois l'an, la parole; mais personne n'a plus cherché à surprendre le secret de leur conversation.

¹ Nous donnons ordinairement ce nom aux bœufs de couleur noire. — Voy. à la table alphabétique : Nom des bœufs.

CHAPITRE DEUXIÈME

LES ROIS DE LA FÈVE

Seuls rois de qui le peuple ait gardé la mémoire.

Si tant est que le bonheur consiste à ne rien faire, le vieux dicton : *Heureux comme un roi!* a pu s'appliquer jadis à nos rois fainéants; on aurait pu l'appliquer encore au roi d'Yvetot de Béranger, et même à nos monarques constitutionnels, s'ils avaient voulu se résigner au rôle tout passif que certain publiciste leur avait trop libéralement assigné; mais cette antique locution ne saurait plus s'entendre, aujourd'hui, qu'en parlant du *roi de la fève*.

On ne fête plus guère les Rois, en Berry, que dans quelques rares maisons où une piété sereine forme le fond des mœurs de la famille et s'allie naturellement à cette douce gaieté qui est le partage des cœurs simples et des consciences sans reproche. Autrefois, en France, dans toutes les classes de la société, depuis le palais du Louvre jusqu'à la plus humble chaumière, on partageait le gâteau à la fève. — « Pour divertir le roi, dit M^{me} de Motteville, dans ses Mémoires (année 1649), la reine voulut séparer un gâteau et nous fit l'honneur de nous y faire prendre part avec le roi et elle. Nous la fîmes la reine de la fève, parce que la fève s'était trouvée dans la part de la Vierge. Elle commanda qu'on

apportât une bouteille d'*hippocras* ¹, dont nous bûmes devant elle, et nous la forçâmes d'en boire un peu. Nous voulûmes satisfaire aux obligations des extravagantes folies de ce jour, et nous criâmes : « La reine boit ! » — Saint-Simon rapporte, de son côté, qu'en 1701, « lorsqu'on eut tiré le gâteau, Louis XIV témoigna une joie qui parut vouloir être imitée. Il ne se contenta pas de crier : *La reine boit !* comme en franc cabaret, il frappa et fit frapper chacun de sa cuiller et de sa fourchette sur son assiette, ce qui causa un charivari fort étrange, et qui, à plusieurs reprises, dura tout le souper ². »

Ce repas des Rois, qui se prolonge d'ordinaire assez avant dans la nuit, dut être, dans le principe, ainsi que le *réveillon de Noël*, une espèce de *pervigilium* ou de veille en l'honneur d'une divinité. Seulement, le temps que les premiers chrétiens ont pu consacrer d'abord à la prière, on a fini par le consacrer à la joie et à la bonne chère ; ce qui a inspiré à un vieil hagiographe cette réflexion par trop morose : « On passait autrefois la plus grande partie de la nuit des Rois à chanter des cantiques de louanges et d'actions de grâces ; maintenant plusieurs la passent dans des festins de dissolution, où l'on ne craint pas de mêler avec le saint nom de Dieu des folies superstitieuses du paganisme ; car on doit regarder ainsi la cérémonie qu'on appelle du *Roi boit*. »

On va voir, toutefois, que le clergé du vieux temps ne se faisait pas faute de mêler, en cette circonstance, le profane au sacré et que la folie des clerks allait au moins aussi loin que celle des laïques : — « A Bourges, dit M. Raynal, on célébrait à Notre-Dame de Sales la fête de l'Ane, le jour de l'Adoration des Mages. D'après la tradition, c'étaient les chanoines eux-mêmes qui représentaient les prophètes annonçant

¹ Espèce de vin de dessert dans lequel on faisait infuser des épices.

² *Mémoires de Saint-Simon*, ch. LXXX du t. I^{er}.

l'arrivée du Messie. Balaam, le faux prophète, sur un âne richement harnaché, figurait parmi eux : il entra dans le chœur et faisait trois fois le tour du pupitre. Pendant cette promenade, on chantait une prose farcie, c'est-à-dire mélangée de latin et de français et peu respectueuse pour le clergé, surtout lorsqu'on arrivait à ce couplet :

Aurum de Arabia,
Thus et myrrham de Saba
Tulit in Ecclesia
Virtus asinaria.
Hez, sire Asne, ça, chantez,
Belle bouche rechignez ;
Vous aurez du foin assez
Et de l'avoine à plantez ¹.

Dans les églises de Saint-Étienne et de Saint-Ursin, « c'étaient, continue M. Raynal, les bacheliers, les vicaires et les choristes qui célébraient la fête. On l'appelait le *Mystère*, la *Procession* ou la *Pompe des trois Rois* et du roi *Hérode*... Pour figurer l'étoile qu'avaient vue les Mages, on plaçait trois cierges dans un grand vase de terre qu'on promenait dans toute l'église... On avait coutume de jouer, à cette occasion, le *Mystère des trois Rois*. La représentation avait lieu dans l'église même ; car on voit, en 1517, le chapitre défendre au roi *Hérode* et à ses jongleurs d'entrer dans la cathédrale avant la fin du service ; en 1535, pour empêcher le tumulte ordinaire en pareil cas, il interdit à ceux qui remplissent les rôles d'*Hérode* et des *trois Rois*, au peuple et surtout aux femmes, de pénétrer dans le chœur avant que les vêpres soient achevées. Souvent, les acteurs de ces pompes bizarres et le peuple qui y assistait se livraient à de grandes insolences et à de vives railleries contre le clergé lui-même, et ce fut surtout là ce qui les fit enfin proscrire...

» Ce n'était pas seulement à Saint-Étienne qu'avaient lieu

¹ M. Raynal, *Histoire du Berry*, t. III, p. 191.

de pareils spectacles : l'exemple de l'église mère était certainement suivi dans toutes les églises du diocèse, et même dans les monastères¹. »

L'Épiphanie étant l'une des principales époques où s'acquittaient, sous l'ancien régime, la plupart des redevances féodales, beaucoup de tenanciers devaient, ce jour-là, à leur seigneur un gâteau des Rois. C'est ainsi qu'à la fin du dernier siècle, le fermier du domaine de la Garenne, situé dans la commune de Thevet (Indre), était redevable au seigneur de Saint-Chartier d'un « gasteau fin de la fleur d'un boisseau froment, à chascune feste des Rois, ou pour iceluy de la somme de trente sols². »

Dans les villes, ainsi que cela se pratique encore quelquefois en Berry, les boulangers fournissaient gratuitement à leurs principales pratiques le gâteau des Rois, ce qui mécontentait fort les pâtisseries, et amena même le Parlement à interdire, à plusieurs reprises (1713, 1717) ces sortes de libéralités. Il fallait qu'il se fit, à Paris, une grande consommation de gâteaux à la fève, car on évaluait à cent muids la quantité de farine que l'on employait, vers le milieu du dix-huitième siècle, à leur confection. Ce fait est constaté par le texte d'un arrêt du Parlement qui jugea à propos, en 1740, de supprimer momentanément ces gâteaux, par suite de la crainte où l'on était de manquer de pain, pendant l'épouvantable débordement de la Seine, qui dura soixante-douze jours, du 7 décembre au 18 février.

Voici quel cérémonial on observe dans les familles, de plus en plus rares, où l'on a conservé l'habitude de tirer le gâteau des Rois. C'est ordinairement le père de famille ou le plus

¹ M. Raynal, *Histoire du Berry*, t. III, p. 191, 194, 195 et 197.

² *Aveu et dénombrement du marquisat de Presle* [canton de la Châtre Indre] ; Paris, 1758.

agé des convives que réunit le souper de la veille de l'Épiphanie, qui préside et procède à la distribution du gâteau. Lorsque le moment de le couper est venu, il fait placer sous la table un enfant, — presque toujours le plus jeune de ceux qui assistent au repas, — et l'interpelle ainsi :

— *Phebe* ?

— *Domine* ! répond l'enfant.

— *La part à qui* ?

— *Au bon Dieu*.

— *La part à qui* ? reprend encore le président, et cela autant de fois que la réunion compte de membres. L'enfant, à chaque question, indique l'un des convives, qui reçoit aussitôt sa portion de gâteau.

Anciennement, dans certains cantons du département de l'Indre, il arrivait, parfois, qu'après la part à Dieu, on en adjugeait une à quelque parent, à quelque ami, cher à la famille, mais que son éloignement empêchait d'assister à la joyeuse et cordiale agape de l'Épiphanie. Cette portion de gâteau était soigneusement mise en réserve, et son état de conservation ou d'altération, indiquait la fortune heureuse ou mauvaise de la personne absente. — Cette coutume et cette croyance existent encore en Bretagne et dans le pays chartrain.

Que l'on nous permette, avant d'aller plus loin, quelques observations sur les deux mots latins qui ouvrent le dialogue consacré que nous venons de rapporter. — « *Phebe*, dit fort bien M. Ribault de Laugardière, ne signifie point *la fève*, ainsi que le prétendent quelques-uns¹. » — Cela est très-vrai, car, autrement, la demande et la réponse seraient sans liaison et sans raison. D'ailleurs, c'était un denier et non une fève que l'on mettait anciennement dans le gâteau. — « *Phebe*, continue M. de Laugardière, est une contraction évidente du

¹ *Magasin pittoresque*, 1833, p. 414. — *Musee des familles*, 1848, p. 98.

mot latin *ephebe* (jeune homme)¹. » — Il est certain que, d'après cette explication, la réponse cadre avec la demande, et que l'une et l'autre forment un sens naturel et satisfaisant ; mais ceux qui prétendent que le banquet des Rois est une imitation du repas des Saturnales, où figurait, dit-on, un gâteau, et où la royauté du festin² se tirait également au sort, disent que celui des convives auquel le hasard dispensait cet honneur était salué par ces mots : *Phæbe domine!* qui, plus tard, furent remplacés par ce cri : *Le roi boit!* Cette innovation toute païenne fut adoptée par les chrétiens, qui s'en servirent, en France, jusqu'à la fin du seizième siècle. Au dire des mêmes autorités, l'enfant, ou le plus jeune des convives, placé sous la table, représentait le dieu des oracles, ce qui fait, qu'à chaque interrogation, on l'appelait *Phæbe*, comme si l'on se fût adressé au dieu lui-même. Enfin, notre expression *roi de la fève* (*fabæ dominus*) ne serait pour ainsi dire que la traduction phonique des mots *Phæbe domine*, et cette expression, bien antérieure à l'époque où l'on remplaça le denier par la fève, aurait fini par donner l'idée de cette substitution. Observez, de plus, qu'en basse latinité, on se servait des termes *phæbissare*, *phæbe facere*, pour dire *tirer la fève*³.

Mais revenons. — La première pensée de notre roi de hasard est de se choisir une compagne, et, guidé par son goût, bien plus que par la politique, il le fait sur-le-champ, en

¹ *La Fête des Rois à Azy* (Cher), p. 2.

² *Regna vini*, comme disaient les Romains. Cette royauté se tirait au sort par le moyen des dés ou des osselets. C'était le point le plus élevé, le coup de Vénus, qui y donnait droit. — « Quand tu ne seras plus de ce monde, dit Horace, dans une ode adressée à Sextius, les osselets ne te donneront plus la royauté du vin : *Nec regna vini sortiere talis.* » — « Qui Vénus investira-t-elle du droit de porter les santés ? — *Quem Venus arbitrum dicet bibendi ?* » dit ailleurs le même poète.

³ Quitard, *Dictionnaire étymologique des proverbes*. Paris, 1842, p. 387 p. 388.

jetant dans le verre de l'une de ses voisines la fève à laquelle il doit lui-même son éminente dignité. Alors, tous les verres se remplissent, se rapprochent, se heurtent, et le couple royal, après avoir cordialement trinqué avec ses sujets, est intronisé aux cris mille fois répétés de : *Le roi boit ! la reine boit !* — A propos du rôle que joue la fève dans l'élection du roi et dans le choix de la reine, remarquons que, chez les Grecs, on se servait, pour voter, de fèves noires et blanches.

Ce qui précède se pratiquait ou se pratique encore, à peu de chose près, ailleurs qu'en Berry ; mais les détails qui vont suivre et que nous empruntons aux différents écrits de M. Ribault de Laugardière¹ appartenaient plus particulièrement à notre province.

A Châteauneuf (Cher) et dans les environs, au moment de la distribution du gâteau, des troupes d'enfants et même de gens âgés, auxquels leur pauvreté ne permettait pas de fêter l'Épiphanie dans leurs foyers, se présentaient aux portes et aux fenêtres des heureux du jour, et réclamaient la *part à Dieu*, c'est-à-dire celle des pauvres, en chantant les couplets suivants :

Quoi que j'entends dans ceux maisons
 Parmi toute la ville ?
 Acoutez-nous, je chanterons
 De la Vierge Marie ;
 Chantez, chantez donc,
 Cabriolez donc !
 Chantez, chantez donc,
 Cabriolez donc !

Avisez donc ce biau gâtiau
 Qu'il est dessus la table,
 Et aussite ce biau coutiau
 Qu'est au long qui l'argade.
 Ah ! si vous pouvez
 Pas ben le couper,

¹ Voy. *la Fête des Rois à Azy* (Cher) et *la Bible des Noël*s du même auteur, p. 54 et suiv.

M'y faut le donner
L'gâtiau tout entier.

Ah! si vous v'lez ren nous donner,
Fates-nous pas attende,
Mon camarad' qu'a si grand fred,
Moué que le corps m'en tremble.
Doutez-nous-en donc,
J'avons qu' trois calons
Dans nouter bissac,
Fasons tric et trac.

Ah! dounez, dounez-nous-en donc,
Fates-moué pas attende,
Doutez-moué la fill' d' la maison,
Ah! c'est ben la pus gente!
Qu'est contre le feu,
Qu' coup' la part à Dieu.
Je v'lons pas nous en torner
Que nouter jau l'ait chanté¹.

A la fin de chacun de ces couplets, la foule s'écriait en chœur :

Les Rois! les Rois!
La part au bon Dieu, s'il vous plaît!

et, le chant terminé, elle envahissait joyeusement les maisons, tandis que « ceux qu'y s'y trouvaient, feignant une résistance, jetaient les chats du logis à la face des arrivants et leur jouaient mille tours burlesques, avant de leur permettre de s'asseoir au festin du gâteau². »

Le lendemain des banquets, le jour même de l'Épiphanie, les différents rois de la fève, donnant le bras à leurs reines,

¹ *Que notre coq ait chanté*; — *Nouter* pour *notre*; on voit que la terminaison latine *er* a été conservée sur quelques points du Berry. C'est la prononciation germanique des Francs qui changea la désinence *er* en *re*. — Voici l'explication de quelques-uns des autres termes de cette chanson : — *Fred*, froid; — *Calons*, noix; — *Tric et trac*, troc pour troc.

² M. Ribault de Laugardière, *la Bible des Noël*s, p. 57. — Voy. dans *la Fête des Rois à Azy* du même auteur, le chant qui était en usage, il y a une vingtaine d'années, dans cette commune, pour demander la part à Dieu.

se rendaient en grand appareil à l'église paroissiale, tandis que les cloches sonnaient à toute volée, comme s'il se fût agi d'un véritable sacre. — Il en était jadis de même à la cour de France : « Lorsque l'on y tirait le gâteau des Rois, si le monarque jugeait à propos de ne pas céder son titre, même provisoirement, il confiait au sort le soin de se donner une compagne qu'il conduisait le lendemain à la messe, les trompettes et tambours sonnans. » (E. de la Bédollière.)

Nos monarques berrichons avaient, en ce grand jour, pour diadème le large chapeau clabaud, tel qu'on le portait alors dans nos pays¹; seulement, en raison de la solennité, les bords en étaient fièrement relevés et enjolivés de rubans, ainsi que tout le reste du costume. L'insigne le plus original de ces royautés consistait en deux *pommes d'orange*² qui servaient d'épaulettes.

Le Mercure galant (janvier 1684), en rendant compte de la manière dont fut célébrée, cette année-là, à la cour, la fête des Rois, dit positivement que les rois et les reines de la fève se choisirent des ministres, des ambassadeurs et autres grands officiers. Les choses se passaient exactement de cette manière en Berry. Aussi, rien de réjouissant comme le défilé des différents cortèges, rien de plaisant comme le spectacle des grands dignitaires de chaque couronne, qui s'empressaient, avec un respect affecté, autour de leurs souverains respectifs. Souvent, en ces circonstances pleines de profonds enseigne-

¹ Ce vaste *sombbrero* servait tour à tour de parapluie et de parasol. C'était la plus ample coiffure de France : — « Les paysans de la Saintonge, dit *la France pittoresque*, t. I, p. 250, ne le cédaient qu'aux habitants du Berry pour l'ampleur de leur coiffure. »

² *Orange* est ici pour *oranger*; c'est ainsi que nous appelons le genévrier *genièvre*. (Voy. ce mot dans le *Glossaire du Centre*.) Nos paysans disent encore, en 1860, une *poume d'orange*, comme disait, en 1393, l'auteur du *Ménagier de Paris*. — La vieille expression *flour d'orange*, qui, dans ces derniers temps, a soulevé, entre deux savants philologues, une discussion si acerbé et si peu appropriée à la matière, date de la même époque.

ments, on vit le maître de la veille déposer ses hommages aux pieds de celui qui, hier encore, était le plus humble de ses serviteurs, mais qui, *par la grâce de la fête*, était devenu son roi. « Il y a trente-quatre ans (en 1822), dit, à ce propos, M. de Laugardière, que le dernier roi qui est allé à l'église d'Azy (Cher) se trouvait être un domestique du domaine de Marsilly, qui vit encore et porte suprême témoignage de ce qui n'est plus. »

Nos Majestés éprouvant fréquemment le besoin de se restaurer, deux officiers, entre tous, se tenaient constamment à leurs côtés : c'étaient le grand panetier, portant devant lui un large éventaire chargé d'une pyramide de gâteaux, et le grand bouteillier, muni d'un lourd panier garni de nombreux flacons. A chaque verre de vin que le prince daignait avaler, la foule faisait une décharge de mousqueterie à tout rompre et criait à tue-tête : *Le roi boit!* Après quoi le premier valet de pied s'avancait et essuyait respectueusement la bouche, le visage et les mains de Sa Majesté.

La marche triomphale était égayée par des intermèdes de bouffonneries ; car, dans l'organisation des diverses maisons royales, on s'était bien gardé d'oublier le *fou*. — « Ce personnage, dit M. de Laugardière, ordinairement un jeune homme vif et facétieux, souvent couvert de paille comme une ruche, — origine du mot *paillasse*, — parfois habillé en arlequin, dansait et gambadait devant le roi, s'ingéniant à le faire rire par mille et une grimaces. Il portait une boîte remplie de farine qu'il répandait sous les pas du cortège ; mais quelquefois, irrévérencieux comme ont toujours eu le privilège d'être les *fous* et les *bouffons*, il se trompait ou feignait de se tromper, et lançait à la face de son auguste maître ce qu'il ne devait jeter qu'à ses pieds. »

Arrivés à l'église, le gros des cortèges encombrait la nef, tandis que les personnes royales trônaient majestueusement dans le chœur.

Au sortir de l'office, les Rois étaient dans l'usage de haranguer la multitude rassemblée sur la place publique; mais comme ils n'eurent jamais d'historiographes, on ignore sur quelles matières pouvaient rouler ces *discours du trône*.

Après ces *speeches* plus ou moins éloquentes, ceux de nos monarques, dont la liste civile n'était pas suffisante pour subvenir aux frais de ce temps de bombance, visitaient, escortés de leur cour, les principaux de l'endroit, et ne dédaignaient pas de laisser accepter par leur ministre des finances les cadeaux ou étrennes que l'on se faisait un devoir de leur offrir. — Cet usage existait autrefois à Carcassonne : « Après la messe, le roi, suivi de ses officiers et de sa garde, allait rendre visite à l'évêque, aux magistrats, au maire, et leur faisait présenter un bassin où leurs offrandes étaient gracieusement reçues. L'argent ainsi recueilli servait aux frais du festin royal¹. »

De retour à la ferme, Leurs Majestés pensaient sagement n'avoir rien de mieux à faire que de se remettre à table; car bien manger, bien boire et bien rire, c'était véritablement, pour nos bons rois, s'occuper d'*affaires d'État*, et c'est parce que tous firent preuve à un éminent degré de ce *triple talent*, que leur règne a laissé les meilleurs souvenirs. Aussi peut-on dire à bon droit de leur dynastie :

Seuls rois de qui le peuple ait gardé la mémoire.

¹ *France pittoresque*, t. I, p. 195.

CHAPITRE TROISIÈME

LE BŒUF VILLÉ, VIELLÉ OU VIOLÉ.

Notre *bœuf gras*... est très-certainement
le taureau de Bel.

(Henri Martin, *Histoire de France*, t. I, p. 72.)

Nous appelons ainsi le *bœuf gras*, parce que, dans le vieux temps, il était promené par la *ville*, au son de la *vielle* ou de la *virole*.

La *monstre* ou parade du *bœuf villé* avait lieu autrefois, dans nos pays, avec une grande pompe. Le *bœuf villé* était toujours choisi dans un concours où figuraient les plus beaux animaux de la localité.

Au bourg de Saint-Sulpice-lez-Bourges, c'était « le maistre visiteur des chairs et poissons, qui, après collection faite des voix et avis des arbitres à ce appelés, déclaroit que tel bœuf étoit le plus gros et suffisant pour estre mené et *violé*, à la manière accoustumée, par les rues de la justice dudict bourg¹. » — L'élection du bœuf gras se fait encore de nos jours, à Paris, absolument de la même façon : c'est une commission présidée par l'inspecteur général des halles et marchés, et composée de quatre principaux inspecteurs, de deux facteurs et deux bouchers, qui choisit le *bœuf villé*.

¹ Archives du Cher, *Inventaire ancien des titres de Saint-Sulpice*, t. I, p. 310.

Dans un dénombrement du dix-huitième siècle, qui concerne l'ancienne terre de Palluau (Indre), il est dit : — « Le seigneur de Palluau a droit de faire choisir un bœuf parmi ceux que les bouchers de cette ville sont tenus de présenter pour tuer le jeudi de devant carême prenant, lequel bœuf, qui est choisi pour le meilleur, est appelé le *bœuf villé*, et duquel est dû présent honneste au seigneur comte de Palluau et à ses officiers¹. »

Ailleurs, c'était le maire en personne qui se chargeait de désigner le *bœuf villé*, et l'on cite encore tous les jours le dispositif d'un arrêté formulé, en cette circonstance, par un ancien maire de Dun-le-Roy (Cher), dans les termes suivants :

« Et, attendu que la vache à notre cousin N... est la plus grasse, l'avons déclarée *bœuf villé*, et nous en sommes réservés les mamelles². »

On connaissait très-anciennement, à la Châtre, une autre espèce de *bœuf villé* qui était l'occasion d'une fête moins joyeuse qu'humiliante pour les habitants de cette ville. Chaque année, le premier jeudi du mois de mai, l'échevin, le dernier entré en charge, revêtu de sa robe de soie mi-partie de vert et de rouge³, était hissé sur un bœuf, et les notables de l'endroit, suivis du populaire, le promenaient par toute la cité, et finissaient par le conduire devant la principale entrée du château seigneurial, où, en son nom et en celui de la ville, il rendait hommage au seigneur du lieu. Cette coutume bizarre fut abolie en 1217, lors de l'affranchissement de la commune de la Châtre par Guillaume I^{er} de Chauvigny⁴.

¹ *Généalogies historiques : Famille Palluau*; par M. le vicomte Ferdinand de Maussabré.

² *Glossaire du Centre de la France*; au mot *Bœuf*.

³ Voy. plus loin.

⁴ *Essais sur la ville de la Châtre*, manuscrit du milieu du dix-huitième siècle, donné par nous aux Archives de l'Indre.

La parade du *bœuf villé* est encore une cérémonie symbolique que nous ont léguée les religions primitives. Nous avons déjà vu quel rôle important joue le bœuf dans la mythologie de plusieurs peuples anciens, tels que les Hindous, les Égyptiens, les Grecs, les Gaulois, etc. — Chez les Hindous, la vache était regardée comme l'emblème de la fécondité de la nature. Une de leurs légendes religieuses raconte que l'homme naquit du souffle du taureau; une autre assure que, dans l'origine des temps, un œuf qui renfermait le chaos fut brisé d'un coup de corne par le taureau, qui en fit sortir le monde. — Le taureau est sans doute ici l'emblème du soleil qui féconde la terre représentée par l'œuf. — La vache est encore tellement vénérée dans les Indes, que les fakirs, sorte de moines mendiants de ces pays, n'emploient pour combustible que la fiente desséchée de cet animal, croyant, en agissant ainsi, faire acte de dévotion.

D'énormes taureaux ailés, à face humaine et dont la tête était surmontée d'une sorte de tiare étoilée, représentaient, dans les temples de Ninive et de Babylone, le dieu Soleil. Le musée assyrien de Paris abonde en spécimens de cette étrange et gigantesque statuaire. — Dans la religion primitive des Égyptiens, le soleil, le feu ou le principe mâle, était personnifié par Osiris, auquel ils donnaient la figure du taureau Mnévis, Onuphis ou Apis; et Isis, c'est-à-dire la terre, l'humidité, ou le principe femelle, était symbolisée par une génisse. — Lorsque les Hébreux se prosternaient devant le veau d'or, ils ne faisaient qu'imiter l'idolâtrie des Égyptiens, et sans doute les Druses, qui ont fait tant de bruit en 1860, et dont la principale divinité est un veau, ont hérité cette superstition de ces deux peuples.

A Athènes, pendant les *Buphonies*, fêtes qui se célébraient au commencement de juin, on immola d'abord des bœufs, puis on se contenta de les faire figurer dans ces solennités

avec une certaine magnificence¹.—Chez les Argiens, à chaque retour du printemps, on *promenait la vache sacrée*, au milieu d'un appareil somptueux et en invoquant les faveurs de la déesse des moissons².

Encore de nos jours, les Chinois, dans la grande fête qu'ils consacrent, tous les ans, à l'agriculture, et où leur empereur met la main à la charrue, promènent et escortent en foule une vache énorme, modelée en terre et dont les cornes sont dorées. Près de cette vache se tient le génie du travail, un pied chaussé et l'autre nu. Puis s'avancent les cultivateurs portant divers instruments de labour. Enfin, une troupe de bouffons, de jongleurs et de masques, ferme la marche de cette procession. Cette cérémonie, qui, comme on le voit, a plus d'un trait de ressemblance avec celle de notre *bœuf villé*, est terminée par un discours que prononce quelque grand personnage à la louange de l'agriculture et à la suite duquel on extrait plusieurs petits veaux en terre des flancs de la vache-monstre que l'on brise à l'instant même et que l'on distribue par menus fragments à la multitude.

Mais à quoi bon aller chercher aussi loin la généalogie de notre *bœuf villé*, tandis que nous pouvons la trouver dans nos propres archives? Les Gaulois, nos ancêtres, ne payaient-ils pas, ainsi que toutes les nations de l'ancien monde, un tribut d'adoration au dieu Bel ou Belen, c'est-à-dire au feu ou au soleil, et le taureau, emblème de Bel, ne figure-t-il pas, alternativement avec le sanglier et le cheval, autre emblème solaire³, sur les monnaies et les enseignes gauloises? — « Le barde Liwarkh-henn appelle Bel tout à la fois le *Flambeau sublime*, le *Régulateur du ciel* et le *Taureau du*

¹ *Æliani Varia hist.*, lib. V, c. 15; — Terentius Varro, *de Re rustica*, lib. II, c. 5; — Samuel Petit, *Lois d'Athènes*.

² Pausanias, *Græciæ Descriptio*.

³ Les Gaulois avaient emprunté ce dernier emblème des Macédoniens, à la suite de leurs conquêtes en Grèce, 278 ans avant J.-C.

*tumulte*¹. » — Les druides s'appelaient aussi beleks, en raison des hommages qu'ils rendaient au dieu Bel², et les Bretons donnent encore aujourd'hui ce nom à leurs prêtres. — Cent ans, à peu près, avant Jésus-Christ, on voit les Kimris³ ratifier une capitulation concédée aux Romains, en la jurant sur un taureau de bronze, leur principale idole⁴. — Le taureau de Bel figure encore sur les fameux bas-reliefs exhumés, en 1711, des fondements du chœur de Notre-Dame de Paris, et qui datent de l'époque gallo-romaine⁵.

¹ M. de la Villemarqué, *Bardes bretons* du sixième siècle, p. 161.

² Auson., *Profess.* IV; — la Villemarqué, *Barzaz-Breiz*, t. I, p. 23.

³ On sait que les Kimris étaient une branche de la grande famille gaélique, et qu'ils envahirent l'ouest de l'Europe longtemps après les Gaulois, leurs frères.

⁴ Plutarch., in *Mario*.

⁵ Voy., pour tous ces derniers renseignements, l'*Histoire de France* de M. Henri Martin, t. I, p. 53, 57, 472, etc.

CHAPITRE QUATRIÈME

LES BRANDONS

Pagus agat festum : pagum lustrate, coloni;
Et date paganis annua liba focis.

.....
Omnia purgat edax ignis...

(Ovide, *Fastes*, liv. I, v. 674, et liv. IV, v. 786.)

Que la joie soit au hameau ; villageois, purifiez vos
demeures ; offrez à vos rustiques foyers les gâteaux
annuels... Le feu purifie tout...

La fête des Brandons a lieu le premier dimanche du carême, appelé pour cette raison le *dimanche brandounier*. C'est une fête nocturne et d'un caractère tout à fait antique.

Quelque temps après le coucher du soleil, toute la population de nos hameaux, armée de torches de paille enflammées, se répand dans la campagne et parcourt les champs, les vignes et les vergers. Vus de loin, ces mille brandons flamboyants, qui s'élèvent et s'abaissent tour à tour, au milieu des ténèbres, semblent autant de feux follets qui se poursuivent en se jouant à travers les plaines, sur les coteaux et dans les vallons.

Tandis que les hommes passent et agitent leurs brandons entre les branches des arbres fruitiers, les femmes et les enfants entourent leur tronc d'un anneau de paille de froment.

Dans les champs de blé, dans les vignes, dans les prairies, on fiche en terre des croix de bois dont les bras sont garnis de faisceaux de paille à laquelle on met le feu.

Ce sont là autant de lustrations, autant d'exorcismes, qui ont pour but de conjurer les divers fléaux auxquels sont exposés les fruits de la terre, tels que les météores, les animaux et les plantes nuisibles.

La paille qui, dans la fête des Brandons, joue un rôle si important, passait autrefois pour conjurer les maléfices : — « Celui qui, le jour de saint Vincent, loie (lie) les arbres de son jardin de loyens (liens) de fuerre de froment, il aura, cestui an, planté de fruis ¹. » — Remarquez le rapport de consonnance qui existe entre le mot *Vincent* et *vincula* (liens). — « Celui qui behourde (brandonne), le jour des Brandons, ses arbres, sache pour vray qu'ilz n'auront en tout cest an ne honnines (hannetons), ne vermines ². » — Enfin, Pline conseille de brûler de la paille dans les blés en herbe et les vignes pour écarter les brouillards et, en général, toute fâcheuse influence ³.

Chacun de nos paysans pourrait, en cette circonstance, s'écrier comme Tibulle, dans sa première élégie : — « Dieux de mon pays ! fidèles aux rites antiques que nous ont transmis nos pères, nous purifions nos champs, nous purifions nos fruits ; vous, daignez éloigner les maux de notre asile. Ne souffrez pas qu'au lieu du blé promis à notre espérance, des herbes avides trompent la faux du moissonneur, etc. ⁴. »

Mais les chants, souvent accompagnés de danses, qui presque toujours signalent nos courses aux flambeaux, sont loin d'avoir autant de poésie que cette classique invocation, et s'exécutent d'ordinaire sur un mode moins pompeux.

Il est des cantons où, pendant la fête lustrale des Brandons, on chante en chœur et à tue-tête le couplet suivant :

¹ *Les Évangiles des quenouilles*, p. 41 de l'édition elzévirienne de Pierre Janet.

² *Les Évangiles des quenouilles*, idem.

³ *Histoire naturelle*, liv. XVIII, ch. 70.

⁴ Traduction de Tissot.

Saillez d'èlà, saillez, mulots ¹ !
 Ou j'allons vous brûler les crocs;
 Laissez pousser nos blés,
 Courez cheux les curés,
 Dans leurs caves vous aurez
 A boire autant qu'à manger.

Les Normands chantent en cette occasion :

Taupes et mulots,
 Sortez de men clos,
 Ou je vous casse les os... etc. ².

Aux alentours de Cluis (Indre), c'est un autre couplet :

Brandis! brandons!
 La vieille est à la maison,
 Qui fricasse les beugnonns ³;
 Si all' ne les fait pas bons,
 On lui brûl'ra les talons.

« Dans les campagnes des environs de Bourges, dit. M. le comte Jaubert (*Glossaire du Centre*, 1^{re} édition), le soir des Brandons, un *brandouneux* et une *brandouneuse* (ordinairement berger et bergère), munis chacun de quelques brins de *nielle* ⁴, courent les champs en chantant les paroles suivantes » :

Brandelons, fumelles ⁵,
 Les vignes sont belles;
 La vieill' remue les tisons
 Pour fair' cuire les beugnonns.

¹ « Sortez de là, sortez, mulots! » — *Saillir*, dans ce sens, était autrefois français :

Il (le lion) est du bois *sailli*,
 Tout droit s'en vient à li,
 Braiant de grant fierté...
 (*Ysopet*, II, fable XIX.)

Mesmes les grandz, de noble lieu *sailliz*,
 De leurs subjects se verront *assailliz*.
 (Rabelais, *Gargantua*.)

— *Ailà* se dit aussi pour *là* en roman. Les Espagnols disent *ala*, *alla*.

² M^{me} Bosquet, *la Normandie romanesque et merveilleuse*, p. 296.

³ Beignets, crêpes.

⁴ *Lychnis agrostemma githago* de Linnée.

⁵ *Fumelles*, pour filles, femmes; — Voy. à la table alphabétique: *Fumelles*.

On voit que, tandis que toute la population active des villages prend part à la course lustrale, les vieilles, qui sont restées à la maison, préparent le festin brandonnier.

« A Bourges, dit encore M. Jaubert, les enfants se promènent dans les rues en tenant à la main des tiges sèches de *brandelons*¹ allumées et qui ont été imprégnées d'huile; ils chantent en même temps une variante du couplet précédent, que nous supposons contemporaine des guerres de religion, car elle sent son *parpayot*².

Brandelons, fumelles,
Les vignes sont belles;
Les beugnons sont pas cheux nous,
Is sont cheux les moines, ,
Fricassez dans la poêle³.

Enfin, voici un chant brandonnier tout à fait complet, qui a été recueilli à Châteauneuf-sur-Cher par M. Ribault de Laguardière, à l'obligeance duquel nous le devons :

Brandounons la nielle,
Et la nielle et l'échardon (le chardon)!
Brandounons, fumelles,
Brandounons la nielle!
La boun'mée (la bonne mère), sus les tisons,
A fricasse les beugnons,
Que les beugnons sont si bons!
Brandelons, fumelles!
Les beugnons sont pas cheux nous,
Is sont cheux les prêtres,
Pour ceux qu'en p'vont (qui en peuvent) être.
Si j'allions cheux les curés,
Je serions ben aroutés (renvoyés).
Si j'en avions demandé.

¹ Molène, bouillon-blanc. — A Doullens (Somme), les jeunes gens, en pareille circonstance, parcourent aussi les rues en portant des torches de molène qui ont été trempées dans l'huile. Cette plante joue également un rôle, chez les Poitevins, lors de la cérémonie des feux de la Saint-Jean.

² On peut en dire autant de plusieurs autres couplets brandonniers.

³ *Glossaire du Centre*, 1^{re} édition, au mot *Brandons*.

Brandelons, fumelles !
 Les beugnons sont pas cheux nous,
 Is sont cheux les moines,
 Ben frits dans la poêle.

J'ons brandouné tous nos blés,
 I faut nous en artorner (retourner)
 Pour ça c' que j'avons d' gagné ¹.

Brandounons la nielle,
 Et la nielle et l'échardon !
 Brandounons, fumelles,
 Brandounons la nielle ² !

La promenade des Brandons se termine dans chaque famille, et surtout dans les métairies, par un repas où l'on fait une grande consommation de *beugnons* ou beignets. Ceux de nos coureurs nocturnes qui ont pu, à la lueur des brandons, arracher quelques tiges de *nielle*, reçoivent en récompense autant de beignets qu'ils ont cueilli de brins de cette herbe, regardée, à bon droit, comme l'une de celles qui nuisent le plus à nos céréales.

Ces beignets, qui portent le nom de *sanciaux* dans quelques cantons du département du Cher, rappellent les gâteaux sacrés et les gâteaux de millet (*liba de milio*) que les anciens, en pareille occasion, offraient à Cérès et à Palès. Dans notre Sologne berrichonne, c'est précisément du mil que l'on mange pendant les festins brandonniers. Enfin, nos *sanciaux*, composés de farine, de miel et d'huile, comme les *liba* des Romains et même ceux des Hébreux ³, tirent évidemment leur nom du latin *sancitus* (consacré), participe du verbe *sancio*.

¹ C'est-à-dire : pour ce que nous avons de gagné.

² J'ai retrouvé, nous écrit M. de Laugardière, quelques couplets de ce chant, tantôt le premier et le deuxième, tantôt le troisième, tantôt le cinquième, à Preuilly-sur-Cher, à Ignol, à Bengy-sur-Craon.

³ « Si ton offrande est un gâteau cuit dans la poêle, dit le Lévitique, II, 7, il sera fait de fine farine, pétrie dans l'huile, sans levain. » — Des beignets figuraient aussi parmi les offrandes des Hindous : « O Indra ! reçois ces *beignets* que nous t'offrons avec ce plat de caillé, ces gâteaux et ces hymnes... », est-il dit dans le Rig-Véda, t. II, p. 75.

Anciennement les fabriques des églises donnaient un repas, le jour des Brandons, aux membres de leur clergé. Cet usage est attesté par les citations suivantes :

« Pour deux treizenes d'eschaudez qui feurent achaptez le dimanche des Brandons audict an 1505, pour donner et distribuer ledict jour aux chapelains qui assistent au service de la grand messé comme il est de coustume, pour ce us. » (Archives du Cher, *Comptes de la fabrique de Saint-Bonnet de Bourges*, 15 janvier 1505.)

« Pour le desjeuner des prestres, le jour des Brandons, payé pour ce vii s. vi deniers. » (Ibid., *Comptes de la fabrique de Saint-Jean des Champs de Bourges*, 1529.)

« Payé du dimanche brandonnier, quinziesme jour de febvryer, pour les febves, eschaudez et vin blanc ascoutumez estre dounez aux prestres et officiers, v solz, et ce jour l'an du présent compte. » (Ibid., *Compte rendu par Louis Venant*, 1587.)

Les échaudés remplaçaient, dans ce cas, les *beugnons*, et les *fèves* ne figuraient très-probablement ici qu'en raison de l'analogie de consonnance qui existe entre leur nom et le nom de *février*, ainsi qu'entre les mots latins *fabarius*, *februarius*, *februus*¹.

Cette observation nous conduit à remarquer que le mois de février (*februarius*), mois durant la lune duquel se célèbrent les Brandons, et qui, chez les anciens, était également le mois des purifications, tire son nom des expressions *februare* (purifier), *februus* (qui purifie), etc. — Les Fébruales, que l'on célébrait à Rome dans le courant de ce mois, étaient des fêtes d'expiation pour le peuple. C'était aussi le 15 février

¹ Les fèves jouaient un rôle, chez les anciens, dans plusieurs cérémonies superstitieuses. En quelques circonstances, on en offrait aux dieux. — Voy., dans Macrobe, ce qu'il entend par *fabaria calendæ*; — voy. aussi liv. III, ch. iv du présent ouvrage, l'article : Préservatifs contre les sorts.

qu'avaient lieu. les Lupercales en l'honneur du dieu Pan, qui veillait sur les troupeaux et les bergers, et qui passait pour faire une guerre continuelle aux animaux nuisibles aux moissons¹. Ces fêtes, ainsi que celles de Proserpine, qui arrivaient pareillement en février, étaient accompagnées de courses aux flambeaux.

Des solennités semblables, connues sous le nom de *sacæa*, existaient chez les Perses et les Babyloniens. Ils les célébraient pendant la plus longue nuit de l'année, en l'honneur de la lune, souvent confondue avec Cérès et Proserpine.

Ces sortes de fêtes furent adoptées par le christianisme. Bède le Vénérable, écrivain religieux du septième siècle, félicite l'Église de s'être approprié les fêtes aux flambeaux des païens. — Au dire de quelques auteurs, la *Chandeleur* des chrétiens, qui tombe en février, comme les Brandons, instituée par le pape Vigile, au sixième siècle, succéda à la fête de Proserpine. Selon Innocent III, au contraire, on devrait l'établissement de la Chandeleur au pape Gélase I^{er} (492), qui, assure-t-il, la substitua, vers la fin du cinquième siècle, aux Lupercales païennes.

Au reste, notre ancien clergé berrichon avait bien d'autres moyens, — tout à fait négligés de nos jours, — pour conjurer les divers fléaux qui désolent nos champs, nos vignes et nos vergers. Par exemple, tous les ans, à Bourges, le curé de Saint-Pierre-le-Guillard exorcisait les *urbets*², espèce de charançons qui rongent les bourgeons des vignes. La rue des *Urbets*, qui existe encore dans notre vieille métropole, au quartier d'Auron, ne fut ainsi nommée que parce que, lors de cette solennité, elle était parcourue par le nombreux cortège qui accompagnait le prêtre dans cette pieuse expédi-

¹ Théoc., *Idyll.* I, v. 123; — Callim., in *Dian.*, v. 88.

² L'*urbet*, urbère ou dur-bec, est un coléoptère que les savants appellent *Attelabe Bacchus*.

tion. — Les Champenois employaient un expédient semblable pour se garantir des *urbets*. On peut lire dans les *Éphémérides troyennes* de Grosley la sentence que Jehan Milon, official de Troyes, rendit, en l'année 1516, contre ces insectes.

A Levroux, dans l'Indre, « chaque année, le jour de l'Ascension, le dernier vicaire du chapitre de Saint-Silvain était tenu de se rendre processionnellement de l'église collégiale à la tour du *Bon-An*¹, et, du haut de la plate-forme de cette tour, il *excommuniait* les hannetons, fléau des campagnes environnantes. La cérémonie terminée, il devait recevoir un mouton des mains du seigneur ou de son délégué. — Ce tribut, par sa singularité, rappelle la *haquenée du royaume de Naples*². »

Ce fut vers la fin du douzième siècle, dit M. Ferdinand Langlé, que l'on s'avisait d'employer l'excommunication contre les animaux nuisibles : « On les faisait assigner par-devant les officiaux ; on leur donnait des avocats, et sur une instruction faite aux frais des parties civiles, sur les débats contradictoires, on les excommuniait solennellement. En 1550, on avait encore recours à ces moyens, comme cela se voit par le fameux procès intenté, par-devant l'official d'Autun, contre les rats qui désolaient le canton de Lucenay. Le savant Chassané leur fut donné pour avocat, et l'instance fut longtemps interrompue, sur l'incident qu'il éleva en faisant observer que ses clients, contre lesquels on demandait défaut, ne pouvaient comparaitre tant que les chats occuperaient toutes les avenues du prétoire. »

¹ Cette tour énorme, aujourd'hui complètement ruinée, était située sur une éminence voisine de Levroux. On prétend qu'il existe sous les fondations de la tour du Bon-An un singulier trésor : ce serait une poule et ses douze poussins en or massif.

² M. A. Desplanque, *l'Église et la Féodalité dans le bas Berry au moyen âge*.

CHAPITRE CINQUIÈME

LA VIEILLE DE LA MI-CARÈME,
LES FOIRES AUX VIEILLES;
ANNA PERENNA; — LES ARGÈES, ETC., ETC.

Sunt quibus hæc luna est, quia mensibus impleat annum.
(Ovide, *Fastes*, liv. III, v. 658.)

Nous donnons le nom de *foires aux Vieilles*, en Berry, à certaines foires qui ont lieu dans le courant du carême. La plus connue dans le pays est celle qui se tient à Châteaumeillant (Cher), le premier mardi de ce temps de pénitence.

On fait croire aux jeunes enfants que l'on mène à ces foires qu'ils y verront *partager, scier en deux la Vieille de la mi-carême*.

Ce sont là des dénominations et des lambeaux de traditions qu'il est bien difficile aujourd'hui d'expliquer. Nous allons, toutefois, essayer de pénétrer ce mystère, après avoir relaté tout ce qui, dans nos contrées et sur différents points de la France, nous semble avoir trait à cette obscure énigme.

A Argenton et à Cluis-Dessus, lorsque vient la mi-carême, les enfants de dix à douze ans courent les rues avec des sabres de bois, poursuivant les vieilles femmes qu'ils rencontrent et tâchant même de pénétrer dans les maisons où ils savent qu'il en existe. — On dit, en les voyant passer : « Ils vont couper, sabrer la Vieille. »

A la suite de ces courses, durant lesquelles les vieilles ont ordinairement grand soin de bien se cacher, les enfants de

Cluis-Dessus se rendent, vers le déclin du jour, à Cluis-Dessous, et là, après avoir grossièrement figuré avec de la terre une vieille femme, ils la taillent en pièces avec leurs sabres de bois et en jettent les débris dans la rivière.

Autrefois, à Bourges, lors de la mi-carême, on allait scier la *Vieille*, représentée par un mannequin, sur la *Pierre à la crie* de la place Gordaine. — « Je n'ai jamais vu cette cérémonie, nous écrit obligeamment M. H. Boyer, on me l'a seulement racontée; mais j'ai vu apporter sur ladite pierre un mannequin que l'on nommait, alors, le *père Carnaval*; j'ai vu la foule l'entourer en dansant, puis le conduire en grande pompe sur le pont de l'Yèvre, d'où on le précipitait dans la rivière. »

Aujourd'hui, dans la même ville et à la même époque, les enfants se rendent par centaines à l'Hôpital, pour y voir *fendre* ou *partager en deux la Vieille*. Une solennité religieuse qui a lieu, ce jour-là, dans cet établissement, attire une grande affluence de promeneurs, et pendant cette fête quelque peu mondaine, il n'est pas rare d'entendre le peuple crier, en riant, dans les rues : « Fendons la Vieille! fendons la plus Vieille du quartier! »

En Limousin, on dit : *recedza lo Vieillo* (scier la Vieille), et voici comment Béronie, dans son *Dictionnaire du patois du bas Limousin*, interprète cette expression proverbiale : — « Chaque année, à Tulle, le jour de la mi-carême, on s'informe de la plus vieille femme de la ville, et l'on dit aux enfants qu'à midi précis, elle doit être *sciée en deux* au Puy-Saint-Clair. — Quelle est, ajoute notre auteur, l'origine de cette atroce absurdité? L'histoire nous apprend que, par un mouvement de piété filiale (*sic*), les Gaulois montaient leurs pères sur les plus hauts arbres et les délivraient des infirmités de la vieillesse en les faisant tomber. *Recedza lo Vieillo*

¹ Voy. le *Courrier de Bourges* du commencement de mars 1856.

ne serait-il pas un rayon (*sic*) de cette barbarie qui aurait percé jusqu'à nous? »

Disons, en passant, que cet usage de tuer les vieillards n'était pas particulier aux Gaulois; on le retrouve chez beaucoup de peuples anciens. Encore, dans ces derniers temps, les Battaks de Sumatra, peuplade que l'on dit assez *civilisée*, mettaient à mort et dévoraient des vieillards dans leurs festins religieux. Aujourd'hui même, les aborigènes de l'île de Vancouver administrent à ceux d'entre eux que l'âge et les infirmités rendent impropres à la guerre et à la chasse une sorte de poison qui les tue instantanément. Cette substance figurait, en 1862, à l'Exposition de Londres, parmi les produits de l'*industrie* des peuples primitifs.

Le Rouergue et le Quercy connaissent aussi la légende de la *Vieille de la mi-carême*; mais, ainsi que nous, ils ne peuvent s'en expliquer ni l'origine, ni le sens: — « Les jeunes enfants vont voir *scier en deux la Vieille de la mi-carême*... Cet usage subsistait encore avant la révolution dans certaines villes, notamment à Rodez », dit M. Alexis Monteil¹.

Enfin, « dans le Jura, on appelle *jours de la Vieille* les trois derniers jours de mars et les trois premiers d'avril. Cette *Vieille* a laissé dans l'esprit des paysans d'une contrée de ce pays une idée indéfinissable; ils la représentent comme une fée qui *court par le temps*, c'est-à-dire qui traverse les airs. Ces jours coïncident avec le lever héliaque d'Andromède et le lever cosmique de la Vierge². »

On découvre des traces de la *Vieille de la mi-carême* ailleurs qu'en France. En Espagne, par exemple, elle porte le nom de *Reina Cuaresma*, ou de *Reine Carême*. — Aussitôt le carnaval expiré, les habitants de Madrid promènent par les rues et les carrefours de la ville une statue représentant

¹ *Histoire des Français des divers états*, t. VIII, 1^{re} édition.

² *Mémoires de la Société des antiquaires*, t. IV, année 1823.

une vieille femme à mine refrognée. Elle a pour sceptre un poireau, sa tête est ornée d'une couronne d'oseille ou d'épinards, et son corps est porté par sept jambes longues et maigres qui symbolisent les sept semaines du carême. Cette promenade, accompagnée de chants funèbres, a lieu, après la chute du jour, à la lueur des torches. La procession terminée, on dépose la *Reina Cuaresma* dans une maison particulière, où, pendant le cours de son règne, tout le monde peut aller lui rendre ses hommages. Ce règne, hélas ! quoique bien court, n'est pas exempt de tribulations, car, à la fin de chacune des sept semaines qu'il doit durer, on ampute à la Vieille l'une de ses jambes, si bien que, le soir du samedi saint, il ne lui en reste plus. Alors, le peuple s'empare de nouveau de la vieille reine et la transporte tumultueusement sur la *Plaza Mayor*, où elle est décapitée et mise en pièces au bruit des applaudissements et des cris de joie de la multitude. — Chaque quartier de Madrid possède, à cette époque, sa vieille reine Carême.

La *Vieille de la mi-carême* est, selon toute apparence, le symbole, la personnification de l'année qui touche à sa fin, de la *vieille* année, et nos pères auront dit : *la vieille*, en parlant de l'année expirante, comme les Grecs disaient, au rapport de Plutarque, *la vieille et la jeune* (ἔτη καὶ νέα) pour désigner le dernier jour de chaque mois, jour dont le matin appartenait à la *vieille* lune et le soir à la nouvelle ou à la jeune.

Les Églises des Gaules avaient fixé le commencement de l'année à Pâques, et, jusqu'au concile de Nicée (an 325), elles célébrèrent cette fête le 25 mars¹. En Aquitaine, en Limousin,

¹ Le concile de Nicée fixa définitivement la fête de Pâques au dimanche qui suit le quatorzième jour de la lune de mars. D'où notre proverbe :

— D'heure ou tard,

Pâque est toujours en pleine lune de mars.

(Voy. liv. V, ch. II : Locutions locales, Dictons).

dans le Quercy et en beaucoup d'autres provinces, la nouvelle année s'ouvrait également ce jour-là ¹.

Enfin, si nous remontons à des époques plus reculées, nous voyons que l'année sacrée des Romains commençait, ainsi que celle de notre ancienne Église, à l'équinoxe du printemps ². Or, cette coïncidence établie entre la saison où l'on ouvrait l'année à Rome et dans les Gaules, et l'époque où ont lieu, dans nos pays, les *foires aux Vieilles* et où nos enfants pourchassent et mettent en pièces la *Vieille de la mi-carême*, il nous devient facile de rattacher notre mystérieuse légende à une antique tradition répandue de temps immémorial chez les Romains et dont ils étaient très-embarrassés eux-mêmes de préciser le sens.

Cette tradition est celle d'*Anna Perenna*.

De tous les auteurs anciens, Ovide est celui qui en parle le plus longuement. Après avoir décrit la fête de cette déesse, qui avait lieu aux ides de mars et au renouvellement de l'année ³; après avoir raconté les nombreuses fables, toutes différentes les unes des autres, qui se débitaient alors sur le

¹ Charlemagne fit commencer l'année à Noël. Cet usage s'observa jusqu'au dixième siècle. A partir de cette époque, certaines provinces ouvrirent de nouveau l'année le 25 mars; mais la plupart, et Paris fut de ce nombre, fixèrent le premier jour de l'an au samedi saint. Ce ne fut que bien plus tard, en 1563, qu'un édit de Charles IX décida, d'une manière définitive, que l'année commencerait au 1^{er} janvier.

² On sait que, du temps de Romulus, l'année romaine était lunaire et qu'elle commençait en mars. Sous Numa, ainsi que sous César, elle s'ouvrit au solstice d'hiver, parce que l'on regardait cette époque comme la fin de la révolution du soleil; aussi nommait-on le 25 décembre *sol novus*. De là, ainsi que nous l'avons dit plus haut (p. 9), le nom de Noël, que nous prononçâmes d'abord *Novel*, puis *Novel*, comme cela a encore lieu en Berry, et enfin Noël.

³ Idibus est Annæ festum geniale Perennæ,
Haud procul a ripis advens, Tibri, tuis...
Neu dubites, primæ fuerint quin ante kalenda:
Martis; ad hæc animum signa referre potes,
Laurea flaminibus, quæ toto perstitit anno,
Tollitur; et frondes sunt in honore novæ...
Nec mihi parva fides, annos hinc isse priores
Anna quod hoc coapta est mense Perenna coli...
(*Fastes*, liv. III, v. 138, 146 et 524.)

compte d'Anna Perenna, le poète se demande quelle peut être cette déesse¹. Puis il rapporte les diverses opinions qui, de son temps, avaient cours sur cette singulière divinité, et en vient à dire que, selon quelques-uns, Anna Perenna est tout simplement la lune, *parce qu'elle forme avec les mois le cours de chaque année.*

Sunt quibus hæc luna est, quia mensibus impleat annum.
(*Fastes*, liv. III, v. 658.)

Cette explication se trouve corroborée par le sens très-significatif du nom même de la déesse romaine, qui très-probablement est un dérivé de *annus perennis* (année perpétuelle), ou de *anus perennis* (vieille sempiternelle), et toutes ces concordances prouvent évidemment, à notre avis, qu'Anna Perenna et la *Vieille de la mi-carême* sont une seule et même allégorie et que toutes les deux sont la personnification de l'année qui expire, de la *vieille année*. — C'est ainsi que, chez les Grecs, les trois saisons de l'année, la chaude, la tempérée et la froide, étaient personnifiées par les trois Heures, et que les *Ritous* ou les *Ritavas*, dont parlent les Védas, étaient les représentations anthropomorphiques de ces mêmes saisons².

Mais ce qui doit ne laisser aucun doute sur l'identité qui existe entre la lune et Anna Perenna, c'est qu'il paraîtrait que la Diane celtique ne s'appelait pas seulement *Iana*, *Jana*, comme chez les premiers Romains, mais aussi tout simplement *Anna*. — Ajoutons que dans une partie de l'ancienne Arménie, *Anna-Malech* était la même chose que la lune. Le nom topique de cet astre, chez les Arméniens en général, était

¹ *Quæ tamen hæc Dea sit, quoniam rumoribus errat,
Fabula proposito nulla tegenda meo.*
(*Fastes*, liv. III, v. 544.)

² Alfred Maury, *Croyances et Légendes de l'antiquité*, p. 96. — Les Slaves du paganisme ne comptaient aussi que trois saisons.

Anaïd, et « M. Cirbied, membre de la Société des antiquaires de France et Arménien lui-même, pense que d'*Anaïd* les Romains ont fait leur *Diana* en lisant *Anaïd* à rebours¹. » — Notons encore qu'une autre Anna, la sœur de Didon, fut aussi l'objet d'un culte, en Syrie, et que ce culte ayant été adopté, comme tant d'autres, par les Romains, finit par se confondre avec celui d'Anna Perenna. — Enfin, à Hiérapolis, lors de la fête des Bûchers (κωρά), on brûlait un simulacre de la déesse Anna².

Le mythe de la *Vieille de la mi-carême* ayant naturellement succédé à celui d'Anna Perenna, il n'est pas extraordinaire que le souvenir de cette antique tradition se soit particulièrement conservé à Bourges, à Argenton et à Châteaumeillant, cités d'origine gauloise, longtemps habitées par des Romains, et qui figurent sur leurs itinéraires³.

Nous ne devons pas passer sous silence une autre solennité que l'on célébrait encore tous les ans à Rome, et qui a plus d'un point de ressemblance avec la légende de la *Vieille de la mi-carême*.

Lors de cette fête, que l'on appelait la *fête des Argées*, et dont il est question dans Ovide⁴, Varron, Macrobe⁵ et Denis d'Halicarnasse⁶, les pontifes et les vestales jetaient du haut du pont Sacré dans le Tibre des mannequins de jonc ou de paille représentant des *vieillards*. — C'est ainsi que nous avons vu le peuple de Bourges et les enfants de Cluis jeter dans la

¹ Désiré Monnier, *Traditions populaires comparées*, p. 226 et 227.

² Alfred Maury.

³ *Acaricum*, *Argentomago* et *Mediolano* se trouvent sur la carte théodosienne, et des voies romaines dont on reconnaît encore très-bien les traces, existaient entre ces trois villes. (Voy. l'*Histoire du Berry* de M. Raynal, t. I, p. 97 et suiv.)

⁴ *Fastes*, liv. V, v. 622 et suiv. — Cette fête des *Argées* (*Argei*, Grecs) devait être d'origine hellénique.

⁵ Livre I, ch. 2.

⁶ Livre I, n° 33.

rivière les débris de la *Vieille*. — « Quel sens donner à cette étrange cérémonie ? se demande l'un des commentateurs d'Ovide, M. Théodose Burette. — Si l'on en croit quelques auteurs, ajoute-t-il, ce n'était autre chose qu'un symbole de l'ancienne année, jetée dans le fleuve, sous la forme d'un vieillard décrépît, au commencement de la nouvelle année ouverte par Mercure, génie de l'astronomie. »

Cette cérémonie des Argées était en outre une imitation fort adoucie des sacrifices expiatoires dans lesquels on immolait des vieillards, et que les Latins des premiers âges offraient au dieu du temps, à Saturne. — « Nos pères, dit Festus, appelaient *depontani senes*, les sexagénaires que l'on précipitait autrefois du haut d'un pont. » — Aujourd'hui, en France, on est beaucoup plus tolérant pour les sexagénaires : quand certains vieux fonctionnaires ont dépassé la soixantaine, on ne les jette pas à l'eau, on les admet courtoisement « à faire valoir leurs droits à la retraite. »

On peut encore ranger parmi les fêtes chroniques la coutume qu'avaient les Égyptiens de se rendre, chaque année, aux bords du Nil et d'y noyer solennellement une jeune fille¹.

Il ne serait peut-être pas impossible de trouver des traces de notre *Vieille* dans les usages et les croyances gauloises.

Nous avons dit, en ouvrant ce chapitre, que la foire (*feria*?) connue à Châteaumeillant et dans les environs sous le nom de *foire aux Vieilles*, tombait invariablement le premier mardi du carême; or, c'était à cette époque précise, c'est-à-dire « le sixième jour de la dernière lune d'hiver, en février ou mars », que s'ouvrait l'année gauloise et que les druides procédaient à la récolte du gui². — Cette coïncidence est d'autant plus à remarquer que l'antique *Mediolanum* (Châteaumeillant) a dû

¹ *Mythologie* de Banier, t. IV, p. 277; — Boulanger, *l'Antiquité dévoilée*.

² « L'astronomie gauloise compte par nuits et non par jours, par lunaisons et non par mois solaires... Le sixième jour de la lune est un jour solennel pour les Gaulois : il commence toujours le mois, l'année

être, dans l'âge celtique, un important foyer de population, un centre religieux et politique, où sans doute se célébrait, à chaque renouvellement de l'année, quelque grande solennité nationale. — « Ces centres, dit M. Henri Martin, se nommaient le *milieu*, la *ville du milieu*; *meadhon* en gaélique. Non-seulement chaque région, mais chaque peuplade avait le sien. Les noms de lieux qui (comme celui de Châteaumeillant, *Mediolanum castrum*) commencent par *medio*, *mediolann*, *meadhon-lan*, *mex-lan*, etc., se rapportent à cette origine. La racine est commune au latin et au celtique... Ce nom, si commun dans la géographie celtique, était celui d'Évreux et celui de Milan, et il signifie toujours *terre sainte du milieu*... Les Bellovakes avaient leur *milieu sacré* au village de *Moliens*¹... »

Au sacrifice de la *Vieille de la mi-carême* peut encore se rapporter une coutume sanguinaire, que quelques anciens auteurs attribuent à certains collèges de prêtresses gauloises, et particulièrement aux druides de la Loire, les *Nannètes*.

Tous les ans, à une époque fixe, et pendant la nuit, ces druidesses étaient tenues d'abattre et de reconstruire le toit de leur temple. Elles symbolisaient ainsi l'épuisement et la rénovation des forces de la nature, la fin et la renaissance de l'année. Si, pendant que les prêtresses procédaient à la restauration de leur toit, quelqu'une d'entre elles venait à laisser

et la période trentenaire qui est leur siècle... C'était par suite de savantes observations astronomiques que les druides avaient adopté cette période... » (M. Henri Martin, *Histoire de France*, t. I, p. 68 et 69.) — « Leur mois, dit M. Amédée Thierry, commençait, non à la syzygie ou nouvelle lune, ni à la première apparition de cet astre, mais au premier quartier, lorsque près de la moitié de son disque est éclairée, phénomène invariable, tandis que la syzygie dépend toujours d'un calcul et que le temps de la première apparition est sujet à des variations..., etc. » (*Histoire des Gaulois*, t. II, p. 79.)

¹ *Histoire de France*, t. I, p. 71, 84 et *passim*, quatrième édition, 1855. — M. Désiré Monnier prétend que *Mediolanum* a été formé des mots celtiques *mey* ou *maid* (vierges) et *lan* (sanctuaire), et qu'alors *Mediolanum* ou *Meylan* signifie *sanctuaire des vierges*.

tomber l'un des matériaux qui devaient entrer dans sa reconstruction, il fallait qu'elle fût sacrifiée aux dieux, et, à l'instant même, ses compagnes furieuses se jetaient sur elle et la mettaient en lambeaux. — On assure que pas une année ne se passait sans victime¹.

Le nom des *Nannètes* doit nous faire remarquer qu'en Berry, nous disons *Nanne*, *Nannète* pour *Anne*, et que *Anne* et *Anna*, le prénom de Perenna, signifient la même chose.

Enfin, si nous ne craignons d'entraîner trop loin le lecteur, nous pourrions lui parler de l'analogie qui existe entre l'*Anna Perenna* des Latins et l'*Anna Purna* des Hindous, et il ne nous serait pas impossible de constater quelque parenté entre ces deux *Anna* et une certaine déesse que les Perses nommaient *Anahid* ou *Anaitis*, et qui paraît avoir été le prototype de l'Artémis des Grecs et de la Diane d'Éphèse².

¹ Strabon, IV. p. 198; — Dionysius Periegeta, p. 565 et suiv. Oxoniæ, 1710; — M. Henri Martin, *Histoire de France*, t. I, p. 72.

² Voy. ce que dit de la déesse Anahid, M. Alfred Maury, p. 181 de ses *Croyances et Légendes de l'antiquité*.

CHAPITRE SIXIÈME

LES RAMEAUX.

LE GUI; — LE BUIS; — L'AUBÉPINE, ETC.

.....Et frondes sunt in honore novæ.
(Ovide, *Fastes*, liv. III, v. 436.)

A voir la persévérance avec laquelle tant de peuples, de contrées, d'époques et de mœurs si différentes, adoptent les mêmes superstitions, affectionnent les mêmes chimères, il semblerait que sur cette mer sans bornes où, depuis les premiers âges, s'égaré, à la recherche du merveilleux, la folle imagination de l'homme, il existe de certains courants auxquels elle se plait surtout à s'abandonner; mais cette conformité de sentiment en matière pareille, c'est-à-dire dans ce que les rêves de l'esprit humain peuvent enfanter de plus capricieux, indique simplement que la civilisation de la plupart des sociétés modernes découle originairement de la même source.

Malgré les progrès de la raison, malgré les efforts du christianisme qui, depuis plus de dix-huit siècles, ordonne à nos paysans de « dépouiller le vieil homme pour revêtir l'homme nouveau », le vieux Gaulois, l'ancien disciple du druide, point toujours, çà et là, à travers leur écorce chrétienne et française; car l'influence de l'éducation première est encore plus puissante chez les nations que dans les familles.

C'est sans doute par suite de la persistance d'anciennes traditions que le buis, dans nos campagnes, paraît avoir hérité du respect superstitieux que les Celtes professaient pour le gui. Au reste, il existe entre ces deux plantes une certaine analogie qui n'a pas échappé à Dioscoride, et qui résulte de la forme et du vert éternel de leur feuillage. Leurs noms mêmes : *gui*, *buis*, rendent à peu près un son pareil. Il serait donc assez naturel qu'après l'interdiction du gui, l'instinct religieux de nos populations les eût portées à lui substituer le buis. C'est ainsi qu'à une époque difficile à fixer, les Gaulois semblent eux-mêmes avoir remplacé par le gui le *haoma*, la plante sacrée par excellence de l'Inde, leur mère patrie; la Gaule ne produisant pas le végétal indien.

On sait que les Gaulois ne connaissaient rien de plus sacré que le gui de chêne. Cette plante parasite se trouvait très-rarement sur cet arbre, même de leur temps; aussi, lorsqu'ils avaient le bonheur de l'y rencontrer, la regardaient-ils comme un présent du ciel, et le chêne qui la portait était honoré à l'égal de la Divinité¹. C'était avec la plus grande pompe religieuse qu'ils procédaient à la récolte du gui. Cette solennité avait lieu, ainsi que nous l'avons dit plus haut (p. 50), le sixième jour de la dernière lune d'hiver, jour par lequel s'ouvrait l'année dans les Gaules. Le pontife, revêtu d'une robe blanche et armé d'une serpe d'or, séparait de l'arbre la plante sacrée qui était reçue dans un blanc *sagum*. Puis, on immolait deux taureaux d'une blancheur éclatante, et l'on remerciait le ciel de sa munificence, en le priant de combler de ses grâces les possesseurs du précieux talisman².—Nous remarquerons, dans l'intérêt de la filiation des antiques croyances, que les nègres de Surinam, qui n'ont point encore été convertis au christianisme, rendent des honneurs divins au kuttent-

¹ Voy. liv. III, ch. IV, l'article : Préservatif contre les sorts.

² Pline, liv. XVI, ch. 95 de son *Histoire naturelle*.

trie, l'arbre le plus élevé et le plus robuste de leur pays. Pendant les principales cérémonies qui signalent ce culte, le quasi ou prêtre sacrificateur, tient d'une main une serpe ou faucille, tandis que de l'autre il agite un rameau qui porte le nom de *sang-rafoe* et avec lequel il touche toutes les personnes groupées et prosternées au pied de l'arbre.

Nous noterons encore, à propos du fameux cri : *Au gui l'an neuf!* que, dans certaines parties du Berry, le *gui* se nomme *gué*; or, les exclamations joyeuses : *gué! gué! ô gué!* (*au gué?*), qui figurent dans les refrains de beaucoup de nos vieilles chansons, comme dans celui-ci : « La bonne aventure, *ô gué!* » ne seraient-elles pas un écho du cri que faisaient entendre les Gaulois lorsqu'ils recherchaient ou découvraient le gui ou le *gué* sacré?

Lorsque l'on cherche à se rendre compte de l'étrange vénération que nos ancêtres avaient pour le gui, on croit en découvrir les causes dans l'existence aérienne et pour ainsi dire toute céleste de cet arbrisseau, qui, contrairement aux autres plantes ligneuses, ne tire point sa nourriture de la terre et semble en fuir le contact¹. C'était si bien là, selon nous, ce qui constituait, aux yeux des Gaulois, la nature divine du gui, que l'on prescrivait de le recevoir, à sa chute de l'arbre, dans un blanc *sagum*, et qu'il est dit, dans un autre passage de Pline, que si le gui n'a pas touché la terre : *si terram non attigit*, il est souverain contre l'épilepsie.

Mais pourquoi le gui de chêne était-il, exclusivement à tout autre, l'objet de la vénération des Gaulois? C'est qu'il était produit par l'arbre sacré par excellence. *Quidquid adnascatur illis*, dit ailleurs Pline, en parlant des chênes, *e caelo missum putant*².

¹ Les Bretons appellent le gui, *huel-var*, c'est-à-dire l'herbe qui vient en haut. (Émile Souvestre, *le Foyer breton*.)

² *Histoire naturelle*, liv. XXVI, ch. 95.

On a remarqué, dans ces derniers temps, que le mot kimirique *gwydd* était tout à la fois le nom du gui et celui d'une divinité gauloise, et l'on en a conclu que, de même que le chêne était l'emblème de la force créatrice, le gui devait être le symbole de l'immortalité¹.

La rareté du gui de chêne dut aussi contribuer à le placer plus haut que les autres dans l'estime du peuple. Ajoutons encore que la persistance et le vert perpétuel du feuillage dans certaines plantes, — image d'une éternelle jeunesse, — paraissent leur avoir donné, aux yeux des anciens, un caractère sacré. De là l'usage de ne consacrer aux dieux que des arbres de cette espèce, tels que le laurier, l'olivier, le myrte, le buis, etc., etc. — Ce dernier arbrisseau, chez les Grecs et les Romains, était dédié à Cybèle, et c'est pourquoi sans doute, ainsi qu'on le verra bientôt, nos paysans sont dans l'habitude d'en ficher en terre une multitude de ramilles, lorsque vient le jour des Rameaux.

Au reste, il n'est guère de religions où l'on ne voie figurer un rameau mystérieux, tantôt comme symbole de l'immortalité², tantôt comme conjurateur de tout danger, de toute maligne influence. A ce genre de talisman appartient encore ce rameau d'or, puissant et merveilleux phylactère, dont il est si souvent question dans nos vieux romans de chevalerie et qui n'est qu'un souvenir de cet autre rameau d'or dont se muñit Énée pour pénétrer dans les enfers. A ce propos, nous remarquerons que si l'on a généralement reconnu des oranges dans les célèbres pommes d'or du jardin des Hespérides, il y a tout lieu de croire que le rameau d'Énée n'était autre chose

¹ Voy., sur la relation emblématique du *gwydd*-plante et du *gwydd*-dieu, l'article *Druidisme* de J. Reynaud, dans l'*Encyclopédie nouvelle*, et les p. 68 et suiv. du t. I^{er} de l'*Histoire de France* de M. Henri Martin. Voy. en outre, comme source de ces inductions, les chants bardiques publiés par M. de la Villemarqué.

² Voy., liv. IV, ch. III du présent ouvrage, à l'article : Funérailles, ce que l'on dit de la branche de buis que l'on met dans la main des morts.

qu'une branche de gui, Virgile paraissant l'avouer lui-même en le comparant à une touffe de cet arbuste, et en disant qu'il se trouvait sur un chêne.

En résumé, tous ces emblèmes végétaux ne sont très-probablement que des imitations du *soma* védique et du *home* ou *haoma*, la plante sacrée, l'*arbre de vie* des Orientaux¹. Cela est d'autant plus à croire que les mages donnaient aussi le nom de *rameau d'or* au *haoma*, et que c'était également ainsi que le barde Taliésin qualifiait le gui (*pren puraur*, *rameau d'or pur*).

Les Gaulois ne furent pas les seuls peuples de l'antiquité qui attribuèrent au gui une puissance occulte. Les Romains l'employaient dans toutes leurs cérémonies magiques. Il était compté, au moyen âge, parmi les *herbes du sabbat*, et dans certaines parties de l'Allemagne, il porte, de toute ancienneté, le nom de *rameau des spectres*.

Cette plante merveilleuse et vénérée devait nécessairement posséder, au physique ainsi qu'au moral, toute espèce de vertus préservatrices; aussi voyons-nous que le mot *gui* était, chez les Celtes, synonyme de *remède universel*². Dans leur opinion, le gui était un antidote infailible contre toutes sortes de poisons; il rendait féconds les animaux stériles, et lorsqu'on le cueillait sans se servir d'un instrument de fer, et, ainsi que nous l'avons dit, sans le laisser toucher la terre, c'était un préservatif assuré contre le mal caduc.

Sous le rapport religieux, le gui, parmi nous, semble, comme on l'a vu plus haut, avoir été remplacé par le buis; mais nous lui reconnaissons encore quelques-unes des vertus curatives que lui attribuaient les anciens. Nos paysans s'en servent toujours pour combattre l'épilepsie; les matrones de

¹ Voy. ce que dit Jean Reynaud de ces plantes sacrées, dans *l'Esprit de la Gaule*, p. 228 et suiv.

² Pline, *Histoire naturelle*, liv. XVI, ch. 95.

nos villages l'emploient dans les accouchements laborieux, et on l'administre également au bétail pour faciliter le part.— Un savant médecin-botaniste, originaire du Berry, M. A. Fée, s'exprime ainsi, à propos des prétendues propriétés médicales du gui : « Les baies du gui, âcres et amères, sont purgatives, mais elles sont bannies de l'usage... Naguère encore le gui de chêne avait la réputation de guérir l'épilepsie. On trouve encore dans la pharmacopée de Baumé, et dans celle de plusieurs autres auteurs, une poudre antispasmodique dans laquelle le gui figure comme principal médicament. La fameuse poudre de la princesse de Carignan, contre les convulsions des enfants, est dans le même cas, ainsi que la poudre de Guttète. »

Il y a soixante ans, le gui de chêne était encore très-recherché et payé fort cher par les pharmaciens de nos villes; mais cette sorte de gui, fort difficile à rencontrer à toute époque, étant devenue introuvable¹, nous la remplaçons, sans trop de désavantage, par le gui d'aubépine, qui est le plus rare de tous les guis après celui que produit le chêne².

D'ailleurs, l'aubépine elle-même a hérité, dans nos campagnes, d'une partie de la vénération que les Gaulois nos pères avaient pour le chêne. Il est de tradition, parmi nous, que ses rameaux fournirent la couronne de douleur que les

¹ Il est à notre connaissance qu'un chêne situé près du domaine de la Grimauderie, commune de Nérét, canton de la Châtre, en produisait encore il n'y a pas longtemps.

² « Les arbres sur lesquels on a trouvé le gui parasite, dit M. Fée, sont les suivants : le sapin, le mélèze, l'oxycèdre, dont l'espèce distincte est connue sous le nom de *Fiscum oxycedri*; l'érable, le bouleau, le châtaignier, plusieurs espèces de chênes, le coudrier, le cognassier, le rosier-églantier, le cormier, le noyer, l'olivier, l'azérolier, le pommier, les poiriers et les pruniers sauvages ou domestiques, le térébinthe, le tilleul, le peuplier et le frêne. » — On voit que l'aubépine n'est pas mentionnée sur cette liste; cependant nous avons rencontré quelquefois le gui sur cet arbuste. « Quoique implanté sur une foule d'arbres différents, ajoute M. Fée, le gui ne varie point. Il est absolument le même sur le pommier, sur le mélèze, sur le peuplier, etc. »

Juifs placèrent sur le front de Jésus-Christ, et, en cela, nous sommes d'accord avec les Anglais, chez qui cet arbuste porte le nom de *Christ's thorn*. — Consacré par le sang d'un Dieu, c'en est bien assez pour qu'on lui attribue de merveilleuses propriétés.

Nos paysans croient que l'aubépine n'est jamais frappée de la foudre¹ et qu'elle a le pouvoir, ainsi que le buis, de détourner les maléfices et de porter bonheur; aussi les personnes prudentes ont-elles soin d'en cueillir le premier rameau qu'elles trouvent fleuri et de le placer dans les combles de leur maison pour la garantir du tonnerre; aussi les jeunes gens de nos villages, quand vient le mois de mai, le mois où fleurit l'aubépine, s'empressent-ils d'en arborer d'énormes touffes, entrelacées de rubans, à la porte de leurs *blondes* ou *amoureuses*². C'est ce qu'ils appellent *planter le mai*, car nous donnons à l'aubépine le nom du joli mois où sa fleur s'épanouit³. Enfin, dans quelques-unes de nos localités, ainsi qu'en Champagne, les bergères portent souvent dans les champs un rameau d'aubépine, persuadées qu'elles sont que cela suffit pour les protéger contre l'enfer et ses suppôts⁴.

Cette influence protectrice de l'épine blanche n'était pas ignorée des anciens. Diogène Laërce, dans la Vie de Bion, Ovide, dans ses *Fastes*, nous apprennent que l'on attachait des rameaux de cet arbuste aux portes des maisons pour en éloigner les chagrins, les maladies et les sortilèges :

Sic fatus, virgam qua tristes pellere posset
A foribus noxas, hæc erat alba, dedit...
Virgaque Janalis de spina ponitur alba...

(Liv. VI, v. 130 et 166 des *Fastes*.)

¹ Voy. ce que dit Pline de la foudre et de l'aubépine, liv. XV, ch. 17.

² Voy. liv. IV, ch. II, l'article : Mariage.

³ Voy. liv. V, ch. IV, dicton xxxii.

⁴ *Mémoires de l'Académie celtique*, t. II, p. 212.

et Pline dit que, pour la même raison, l'on composait de branches d'aubépine les torches que l'on portait dans les cérémonies nuptiales : *Spina nuptiarum facibus auspicatissima* ¹... — C'est ainsi qu'au moyen âge, lorsque les fiancés se rendaient à l'église, l'une des filles d'honneur portait toujours un rameau de cet arbuste en chantant le lai de l'épine blanche. De là encore le grand rôle que l'aubépine a joué autrefois chez les Francs² et qu'elle joue encore aujourd'hui en plusieurs de nos provinces, surtout en Vendée, lors de la célébration des mariages.

Toutes ces vieilles croyances auraient-elles quelque rapport avec la parabole des arbres et de l'épine, racontée par la Bible en ces termes : — « Alors, tous les arbres dirent à l'épine : « Viens, toi, et règne sur nous. » Et l'épine répondit aux arbres : « Si véritablement vous me choisissez pour roi, venez, et vous retirez sous mon ombre..., etc. ³. »

Mais le buis est, en Berry, l'arbuste saint par excellence. On est toujours sûr d'en rencontrer un pied séculaire dans l'un des coins de la chènevière qui avoisine chacune de nos vieilles habitations rurales. De même que l'on voyait, à l'entrée de toute maison gauloise, plusieurs branches de gui immergées dans un vase d'eau lustrale, de même on trouve toujours quelques ramilles de buis attachées aux portes de nos chaumières, ou suspendues près du bénitier qui protège l'intérieur de nos ménages. Enfin, nos empiriques de village, lorsqu'ils *pansent du secret* ⁴, se servent fréquemment du buis dans leurs bizarres incantations, et nos ménagères, lorsque leurs opérations domestiques sont contrariées par l'effet d'un *sort*, ont bientôt rompu le charme au moyen de quelques feuilles détachées du rameau sanctifié.

¹ *Histoire naturelle*, liv. XVI.

² *Mémoires de l'Académie celtique*, t. IV.

³ IX, Juges.

⁴ Voy. plus loin, livre III, ch. v. l'article : Panseux de secret.

C'est principalement lors de la fête des Pâques fleuries que cette plante consacrée figure avec le plus d'honneur. Ce jour-là, chacun se rend religieusement à la grand'messe de sa paroisse. Riches et pauvres, métayers et *ménageots*¹, portent tous à la main une gerbe de buis, plus ou moins grosse, que doit bénir le prêtre. Après le saint office, toute l'assistance se répand dans la campagne, et c'est vraiment alors un spectacle plein de charme que de voir ces braves gens se croiser dans tous les sens, et se rendre, qui, à son champ de froment; qui, à son pâtural ou à sa vigne, et y planter, en se signant, tête nue et le genou ployé, un fragment du rameau bénit². Puis, chacun s'en retourne à son logis et, avant d'en franchir le seuil, attache à l'huisserie de sa porte, aux entrées des étables et des bergeries, d'autres branches protectrices que l'on renouvelle à chaque retour de la fête.

En vain l'inondation, la sécheresse, la grêle, l'épizootie, viennent-elles trop souvent compromettre l'infailibilité du saint rameau : les fléaux passent, la foi reste ; car la foi ressemble à l'espérance ; toutes deux nous ont été données par le ciel pour nous soutenir dans les âpres sentiers de ce monde. Ce ne sont, hélas ! le plus souvent, que deux pauvres béquilles faites du roseau le plus flexible ; mais nous ne t'en remercions pas moins, ô mon Dieu ! car si ces frêles soutiens plient à chacun de nos pas, ils ne rompent que bien rarement.

¹ On appelle *ménageot*, dans les environs de la Châtre, le journalier qui ne possède pour tout bien qu'une chétive maison, une petite chènevière et quelques boisselées de terre : — « Ce pays de silence et d'immobilité est très-peuplé ; dans chaque chemin de traverse le petit troupeau du *ménageot* est pendu aux ronces de la haie... » (George Sand, *la Vallée noire*.)

² Le champ de blé surtout est l'objet des plus vives sollicitudes. Aussi, quand viennent le 3 mai et le 14 septembre, jours de l'*invention* et de l'*exaltation* de la sainte Croix, fait-on bénir encore, dans beaucoup de nos églises de campagne, une grande quantité de petites croix que nos villageois s'empressent de planter dans l'enclos qui doit leur donner leur pain quotidien.

Dans quelques-unes de nos paroisses, on se garde bien de se servir d'un couteau pour détacher de l'arbuste les rameaux de buis que doivent arborer les fidèles dans la solennité des Pâques-fleuries : on les casse, on ne les coupe point. Cela tient à un préjugé qui date de loin, et d'après lequel l'emploi du fer était proscrit dans toutes les opérations que l'on tenait à voir réussir ou sur lesquelles on désirait attirer la faveur du ciel. On découvre des traces évidentes de cette antique croyance dans plusieurs autres de nos usages. Nous avons déjà dit, d'après Pline, que, dans l'opinion des Celtes, le gui avait la propriété de guérir toutes les maladies, pourvu que l'on n'employât pas le fer pour le cueillir. Il résulte de vingt autres passages du même auteur, que l'on défendait toujours l'usage du fer dans la préparation des médicaments. (Voy. plus loin, liv. III, ch. v, l'article : Panseux de secret.)

Cette prescription aurait-elle quelque analogie : 1° avec la recommandation de l'Écriture qui interdit l'emploi d'instruments de ce métal dans l'édification des autels du Seigneur¹ ; 2° avec l'habitude systématique qu'avaient les Gaulois et tant d'autres peuples des premiers âges de ne mettre en œuvre que des monolithes bruts dans l'érection de leurs monuments religieux ? Serait-ce encore par suite de ce même préjugé que les druides avaient coutume de se servir d'une serpe ou faucille d'or pour détacher le gui du chêne ? — Nous sommes très-disposé à le croire ; car, dans les temps les plus reculés, il existait chez plusieurs peuples, et, entre autres, chez ceux qui étaient, comme les Gaulois et les Hébreux, d'origine aryenne, une très-ancienne superstition qui réprouvait l'emploi du fer dans une foule de circonstances. Le fer passait alors pour être consacré au *mauvais principe*. D'après un fragment de Manéthon², conservateur des archives sacrées du

¹ Exode, xx, 25 ; — Deutéronome, xxvii, 5, etc.

² *Apud Jul. Afric.*, éd. J. Scaliger.

temple d'Héliopolis, on donnait au fer, en Égypte, le nom d'*os de Typhon*, — ce qui équivaut à *os du diable*, — parce que ce métal sert à *couper* et à *détruire*. Les prêtres de ce pays se seraient bien gardés d'employer un couteau pour couper le pain *azyme* et même le pain ordinaire ; c'eût été commettre un sacrilège. Le peuple, en Égypte, avait aussi pour habitude, en toute circonstance, de rompre le pain. — Les Juifs, chez lesquels on trouve plus d'une institution empruntée des Égyptiens, se conforment à cette coutume lorsqu'ils célèbrent la Pâque. Au commencement de ce repas, le chef de la maison prend un pain, le bénit, le *rompt*, et le distribue aux convives. A la fin du même repas, on a soin d'enlever tous les couteaux, parce que la table est considérée comme un autel dont le fer ne doit pas approcher. — Chez les Arabes, « à table, on ne doit pas se servir d'un couteau, » dit le général Daumas¹. — Faut-il voir encore un souvenir de ces antiques observances dans l'usage où sont, en France, les gens de bonne compagnie, qui savent se conduire à table, de rompre et de ne jamais couper leur pain.

Mais rentrons dans notre sujet. — Les anciens avaient également leur fête des Rameaux. Chez les Grecs, c'était une procession en l'honneur d'Apollon Isménien, dans laquelle on voyait le pontife de ce dieu, une couronne d'or sur la tête, une branche de laurier à la main, précéder un chœur de jeunes filles qui toutes, à son exemple, portaient des rameaux et chantaient des hymnes².

Ces mêmes peuples, lorsque venaient les Pyanepsies, autres solennités consacrées à Apollon et à Diane, attachaient aux portes de leur demeure l'*eiresioné*, c'est-à-dire un rameau d'olivier ou de laurier qui restait, ainsi que le buis de nos chaumières, fixé à l'entrée de leurs maisons pendant toute

¹ *Mœurs et coutumes de l'Algérie*, p. 43.

² *Procl. Chrestom.*, apud Photium, p. 988.

l'année¹. Ce dernier usage était aussi connu des Romains. « Le laurier, dit Pline², est propice à nos habitations; il fait sentinelle à la porte des Césars et à celle des pontifes; il décore nos demeures et en protège les abords. » — « Le laurier, ajoute Ovide³, veille en gardien fidèle sur le seuil des grands. » — Les simples particuliers, toujours dans le but d'éloigner de leurs maisons toute espèce de calamités, plaçaient à leurs portes une branche de houx ou de *rhamnus*⁴.

Quand arrivaient les calendes de mars, époque à laquelle commença longtemps l'année romaine, on ne manquait jamais de substituer de nouveaux feuillages aux anciens :

Neu dubites, primæ fuerint quin ante kalendæ
Martis ; ad hæc animum signa referre potes.
Laurea flaminibus, quæ toto perstitit anno,
Tollitur, et frondes sunt in honore novæ⁵...

La coutume où nous sommes nous-mêmes, de renouveler, dans cette saison, le buis de nos portes, date évidemment de l'époque où notre année s'ouvrait en mars⁶.

C'est aussi le jour des Rameaux que nous suspendons des faisceaux de buis aux croix des cimetières et des carrefours, et cet usage a donné lieu à cette expression berrichonne : *profiter comme le buis à la croix*, locution expressive que nous employons en parlant d'un jeune animal ou d'une jeune plante dont la croissance est nulle : — « Voilà un enfant qui *pousse comme la charbe* (le chanvre), tandis que son frère ne *profite pas plus que le buis à la croix*. »

¹ Plutarque, in *Thes.*; — Eustathe, *ad Iliad.*

² *Histoire naturelle*, liv. XV, ch. 39.

³ *Métamorphoses*, v. 1562; *Tristes*, Élégie 1, 39.

⁴ Pline, liv. XXIV, ch. 72; Dioscoride, I, 119; — Diogène Laërce, in *Viti Bion.*, et Nicandre, in *Ther.*

⁵ Ovide, *Fastes*, liv. III, v. 136.

⁶ *Voy.* p. 46.

A l'instant précis où l'on fixe aux bras des croix le buis dont nous venons de parler, l'assistance villageoise observe avec la plus grande sollicitude de quel point du ciel souffle le vent. Ce fait bien constaté, on peut être certain que de ce côté-là seulement partiront tous les orages qui surviendront durant le cours de l'année. — Malheur, trois fois malheur à nos récoltes si, dans ce moment solennel, le vent vient du sud-est, car toutes les nuées qu'enfante cette partie de l'horizon portent presque toujours la grêle dans leurs flancs !

Enfin, on recueille pieusement le vieux buis des croix, parce que c'est de son incinération que provient la poussière symbolique que le prêtre dépose, le jour du mercredi des Cendres, sur le front des fidèles.

L'imagination du peuple ne connaît point de bornes toutes les fois qu'il s'agit des objets que la tradition lui a signalés comme empreints d'un caractère sacré ou mystérieux. Ainsi, les Celtes finissent par voir dans leurs vieux chênes autant de dieux véritables; ainsi, les Grecs, et les Romains, sous le nom d'*hamadryades*, transforment en autant de nymphes les arbres de leurs forêts :

Tout prend un corps, une âme, un esprit, un visage...

C'est un entraînement de cette espèce qui a donné lieu à l'aventure que voici :

Dans la commune de Lourouer-Saint-Laurent, canton de la Châtre, un habitant du village d'Étaillé, possédait, derrière sa maison, un vieux pied de buis qui gênait la culture de sa chènevière. Il résolut de l'abattre. A voir la grosseur du tronc, qui dépassait à peine celle de sa cuisse, le *ménageot* pensait le jeter par terre en moins de dix minutes; tout le monde l'eût pensé de même. Il n'en fut pourtant point ainsi : il mit à ce travail un jour entier, bien employé, du lever

au coucher du soleil, et, le soir, il regagna son lit, le corps plus moulu que s'il avait été roué de coups pendant vingt-quatre heures. Cette dernière circonstance ne laissait pas de beaucoup l'intriguer, car il lui était maintes fois arrivé de fournir à plus rude besogne sans éprouver pareille fatigue.

Ce n'est pas tout; le buis une fois abattu, notre homme se trouva en proie, les jours suivants, à un autre genre de supplice. A peine couché, il s'endormait d'un sommeil de plomb, jusqu'à minuit, heure à laquelle trois heurts violents ébranlaient subitement sa porte et le laissaient éveillé pour tout le reste de la nuit. A partir de ce moment, jusqu'au premier chant du coq, il ne cessait d'entendre distinctement des coups de hache et des *hans* vigoureux auxquels se mêlaient comme des soupirs étouffés et plaintifs. Ces bruits étranges, qui semblaient partir de l'endroit même où avait existé le buis, continuaient tant que duraient les ténèbres, et se terminaient, aux premières lueurs de l'aube, par une sorte de cri bref et douloureux qui ressemblait à s'y méprendre au craquement sorti du tronc de l'arbre au moment où, chancelant sur sa base et perdant l'équilibre, il était tombé sur le sol.

Cette singulière obsession durait depuis plus de six semaines, lorsque le paysan, aux abois, s'avisa de faire dire une messe, et cela suffit pour lui rendre le repos et le sommeil.

CHAPITRE SEPTIÈME

LES MANCHES OU BERLUÉS

Et ce jour vous sera en mémorial, et vous le célébrerez, dans vos âges, comme une fête solennelle.

(Exode, XII, 14.)

On appelle *manches* ou *berlués* les repas que nos bergères et nos jeunes *pâtours*¹ font, dans les champs, le lundi et le mardi de Pâques. En quelques parties du Berry, les *manches* sont encore connues sous les noms de *bériot*, *berlié*².

Nous disons *faire la manche*, *faire une manche*, et le mot *manche* est ici pour *mange*, par le changement du *g* en *ch*, ce qui se voit assez fréquemment. Or, dire *faire la manche* ou la *mange*, c'est dire *faire le repas*, ou, si l'on veut, *faire la pâque*, car, selon nous, il serait bien plus naturel de dériver le mot *pâque* ou *pasque*, comme on l'écrivait autrefois, du verbe latin *pasco*³ que de je ne sais quel mot hébreu signifiant *pas* ou *passage*.

La *manche* de la Chaume de Chavy, près la Châtre, fut toujours l'une des plus renommées. Les bergères de tous les environs y accourent en foule. On y mange force œufs durs,

¹ Petits pâtres.

² Voy. ces mots dans le *Glossaire du Centre*.

³ Lampride emploie *pasco* dans le sens de *traiter*, *donner à manger*, et *pastus*, qui n'est que le participe de *pasco*, désigne, dans Pline, aussi bien la nourriture de l'homme que la pâture des animaux.

dits *œufs de Pâques*, on boit à l'avenant, et puis on danse la bourrée. — Il n'y a pas encore très-longtemps, les dames et les messieurs de la ville se rendaient, vers le soir, à cette champêtre réunion, pour y manger de la *fromentée*¹ et aussi pour y danser.

Une autre *manche*, non moins en renom, et, partant, aussi fréquentée, se tient également, tous les ans, non loin de Neuvy-Saint-Sépulcre, sur une pelouse qui avoisine le village du Bois-Gros. Mais, indépendamment des assemblées de Chavy et du Bois-Gros, il y a par toutes nos campagnes, à cette époque, mille autres petites *manches* où les bergères et les *pâtours* communient à deux, à quatre, à cinq, etc.; ceux-ci, sur la pelouse verdoyante des *carroirs*²; ceux-là, dans les clairières d'un pacage; d'autres, sur la marge d'une *traîne*³ qu'ombrage une touffe d'aubépine ou d'églantier; et partout, dans ces gais festins, l'œuf dur est la base du menu; partout aussi la bourrée, assaisonnée de ses joyeux *you! you!*⁴ clôt ces petites réunions; car dans notre *plaisant*⁵ pays, il semble qu'il suffise que deux personnes se rencontrent, pour que l'envie de danser les gagne.

Il y a quelques années, les pauvres gehs des environs de Cluis (Indre) ne manquaient jamais, quand venait le samedi saint, de parcourir la campagne pour ramasser des œufs destinés à célébrer la fête pascalle. Ces quêteurs d'œufs étaient

¹ Froment cuit dans du lait. — Voy. à la table alphabétique : Fromentée.

² Carrefours champêtres. — Voy. liv. II, chap. III : les Carroirs.

³ Buisson planté sur un ados ou talus :

Les oiseaux dans la *traîne* encor sont assoupis...
(H. de la Touche, *la Rége de Marie*.)

⁴ *Iou! iou!* chez les Grecs, selon Aristophane; *Io! io!* chez les Romains, était un cri d'allégresse. — Lors des fêtes de Bacchus, les assistants criaient à tue-tête : *Eleleu iou iou!* — Notre *Iou! iou!* est également un cri de joie en Bretagne. (Voy. à la table alphabétique : You! you!)

⁵ *Plaisant* est là pour *aimable, qui plaît*. Nous employons souvent ce mot dans ce sens, comme Marie Stuart, lorsqu'elle disait :

Adieu, *plaisant* pays de France!...

connus sous le nom de *cacoteux*, mot que l'on peut traduire par *coquetier*.

Le même jour, tous les fidèles, tous les paroissiens aisés, se rendaient à la messe, portant en poche une couple d'œufs, et le sacristain, en cette circonstance, faisait la collecte avec un panier où chacun déposait son offrande, dont bénéficiait le curé. — Le Grand d'Aussy, pages 47 et 48 de son *Histoire de la vie privée des Français*, parle d'usages semblables, et dit qu'à Paris, c'étaient les étudiants des écoles et les clercs des églises qui, réunis aux jeunes gens de la ville, faisaient la quête des œufs au bruit des sonnettes et des tambours.

Tout récemment encore, cette antique coutume existait à Honfleur, lorsqu'au mois de mars 1866, un arrêté municipal, approuvé par le préfet du Calvados, mais désapprouvé par les amis des vieilles traditions, qui préféraient le *chant des œufs* à celui du *Pied qui r'mue* ou du *Ah! zut, alors...*, y a mis fin en ces termes : — « Considérant que les chants, dits *des œufs de Pâques*, que certaines personnes ont l'habitude de proférer dans la soirée et pendant la nuit qui précèdent le jour de Pâques, donnent lieu le plus souvent à des scènes de tapage et d'injures qu'il importe de prévenir; Que cette coutume n'est propre qu'à troubler la tranquillité publique; — Arrête : — Art. 1^{er}. Les chants, dits *des œufs de Pâques*, sont prohibés d'une manière absolue. — Art. 2. Les contraventions seront constatées par procès-verbaux et poursuivies devant les tribunaux compétents. »

Dans quelques villages du département du Cher, les *pâtours* élisent une *reine* à laquelle ils composent une toilette ébouriffante, et qu'ils promènent de maison en maison, en quête des œufs pour faire la *berlué* ou la *manche*. — Il en est de même en Bresse et, sur les bords de la Seille, dans le Jura. Les bergers de ce pays ramassent aussi des œufs en conduisant de porte en porte une jeune fille parée de rubans et de bouquets, qu'ils appellent la *Reine* ou la *Belle de Mai*.

A Nîmes, à peu près à la même époque, les enfants promènent dans les rues la *Reine Maïa*¹. Enfin, par toute la Provence, la *fête de la Maye* se célèbre, le 1^{er} mai, avec le même cérémonial.

Il n'y a pas encore très-longtemps, la *Reine Maïa* était également connue en Espagne, où elle parcourait les villes, escortée d'un grand nombre de jeunes garçons et de jeunes filles². — Enfin, la *Reine de Mai* figurait sur l'ancien théâtre anglais³.

Toutes ces reines représentent sans doute le printemps qui renaît, la Terre-mère, l'*alma Tellus*, fêtée, dans nos *manches*, par ceux qui la fécondent, par ceux qu'elle nourrit. Cela est d'autant plus vraisemblable, qu'au dire de certains mythologues, *Maïa* et *Cybèle* ne font qu'une seule et même déesse⁴.

Le culte de *Maïa* est l'un des plus doux, l'un des plus gracieux souvenirs que les tribus gauloises aient apporté du fond de l'Asie, leur berceau. — D'après les *Védas*, « *Maïa* ou *Maya* est la mère universelle, la nature, la fille, la sœur et l'épouse de *Brahm*, la volonté du maître suprême, son énergie première... C'est elle qu'une secte nombreuse adore encore aujourd'hui dans l'Inde, sous des noms divers, comme la grand'mère⁵, la mère universelle, en un mot, comme la nature divinisée...⁶. » — Selon *M. Guigniaut*, « *Maya* est la mère de l'amour; elle est le premier principe de toute affection, de toute création, de toute matière; elle est la matière même, mais la matière primitive, subtile, coexistant avec Dieu de toute éternité. »

¹ Millin, *Voyage dans le midi de la France*.

² Königsman, *de Antiquitate et Usu betulæ pentecostalis*, p. 18.

³ « *Maid Marian, as Queen of May, has a golden crown on her head, and in her left hand a red pink, as emblem of summer.* » (*Brand, Observations on popular Antiquities*, t. I, p. 142, éd. d'Ellis.)

⁴ *Dictionnaire abrégé des mythologies*.

⁵ Chez les Serbes, *Maïa* signifie grand'mère.

⁶ Daniélo, *Histoire et tableau de l'univers*, t. III, p. 93 et 94.

Dans l'Isère, à la Tour-du-Pin, « la fête du printemps se termine, comme en Berry, par un repas champêtre que les bergers prennent ensemble dans un pâturage, et auquel la commune contribuait jadis en certains endroits¹. »

« Autrefois, à Tulle, le lundi de Pâques, on allait à la Chapelle des Malades, manger des œufs que l'on appelait *lous œufs de Patsa* (les œufs de Pâques); on y dansait². »

Très-anciennement, à l'issue de la grand'messe de Pâques, les rois de France distribuaient des œufs dorés aux membres de leur famille et aux principaux dignitaires de leur cour. — Vers la fin du dernier siècle, les *œufs rouges* ou dorés du jour de Pâques avaient encore beaucoup de vogue à Paris; mais on ne tarda pas à en altérer le caractère en leur donnant d'autres couleurs et en y peignant des sujets de fantaisie. On cite deux de ces œufs qui furent offerts par le comte d'Artois à la reine Marie-Antoinette, et qui passent pour de véritables objets d'art. Enfin, les confiseurs fabriquèrent des œufs de Pâques en sucre, tandis que les bijoutiers en faisaient en or, en émail, où l'on enfermait des bijoux de toute sorte, et que l'on donnait en cadeau à l'époque de Pâques.

L'usage des *manches*, plus ou moins modifié, se retrouve chez plusieurs peuples étrangers.

L'Allemagne, plus fidèle que la France aux vieilles traditions, a particulièrement conservé la mémoire de la fête aux œufs. — Tous les ans, le lundi de Pâques, on célèbre à Churwalden, dans la Suisse allemande, une grande solennité qui a la même origine que nos *manches*. Toutes les populations des environs s'y portent en foule. Cette réjouissance publique se signale entre toutes par un divertissement fort curieux que l'on désigne depuis des siècles, dans le pays, sous le nom de *jet des œufs*. Voici en quoi consiste ce

¹ Masson de Monbéliard, *la Nouvelle Astrée*.

² Béronie, *Dictionnaire du patois du bas Limousin*, au mot *Patsa*.

amusement, dont les acteurs, divisés en deux bandes, sont, d'un côté, des garçons bouchers, de l'autre, des garçons meuniers et boulangers. — Tous se rendent, en habits de gala et aux sons de joyeuses fanfares, sur le lieu de la scène, c'est-à-dire dans une immense prairie qui avoisine la ville. On aligne sur la pelouse cent et un œufs que l'on espace entre eux d'un peu plus d'un mètre. Tous les œufs qui, dans la série, marquent les dizaines, sont teints en rouge ainsi que ceux qui viennent les 49^e et 51^e. L'un des meuniers s'assied à l'une des extrémités de cette file d'œufs, et tient une corbeille sur ses genoux. Aussitôt, la lutte commence entre les deux partis. Tandis que l'un des boulangers s'évertue à jeter, un à un, tous les œufs dans la corbeille du meunier, l'un des bouchers doit trouver le temps de se rendre dans un village situé à une demi-lieue de là, d'y avaler un verre de vin et de revenir sur ses pas. Tous les œufs que le boulanger lance à côté de la corbeille sont aussitôt remplacés par d'autres. Lorsqu'un œuf rouge lui tombe sous la main, il le jette où bon lui semble, mais presque toujours, au hasard, sur la tête des curieux. Si le boucher termine sa course avant que le boulanger ait fini de lancer le dernier de ses œufs, les bouchers remportent le prix. Les boulangers et les meuniers sont, au contraire, proclamés vainqueurs, si le jet des œufs est accompli avant le retour du boucher.

Après ce divertissement, la foule se disperse par groupes sur le champ même de la lutte, et improvise mille petits repas auxquels succèdent des danses animées qui se prolongent jusqu'aux approches de la nuit.

Sous le nom de *Bénis*, les Polonais célèbrent aussi leurs *manches*. — Le jour des *Bénis*, on convoque ses parents, ses amis, ses connaissances, au festin pascal. Pour les recevoir, le maître et la maîtresse de la maison se tiennent debout près d'une table couverte d'œufs durs, et, à mesure qu'il se présente un nouvel arrivant, ils partagent un œuf avec lui

en signe de communion, et chacun mange son morceau, mais toujours debout, car c'est là ce qui donne à cette fête un cachet tout à fait caractéristique, puisqu'il est dit dans l'Exode, à propos de la Pâque de l'Éternel : — « Vous mangerez à la hâte, le corps ceint, le bâton à la main, etc. ¹. »

La grande fête du *Nourouz* (nouvel an), que les Persans solennisent au premier jour de l'année solaire, le 21 mars, au moment où le soleil entre dans le signe du Bélier, a encore été instituée, ainsi que nos *manches*, pour signaler la résurrection des forces de la nature. — « Dans toutes les villes de l'Iran, le *nourouz* est annoncé au peuple par des décharges d'artillerie. Les astrologues, magnifiquement vêtus, se rendent, munis de l'astrolabe, au palais de l'empereur, dans la capitale, ou chez le gouverneur, dans les provinces, une heure ou deux avant l'équinoxe, pour en observer le moment précis. Au signal donné par eux, on tire le canon, et les instruments de musique, les trompettes surtout, se font entendre de toutes parts, et tout le monde se livre à la joie la plus exaltée. Chacun se fait des présents, mais l'on s'entre-donne principalement des *œufs peints et dorés*. — Le *nourouz*, qui avait pour origine le culte du feu, parut une idolâtrie aux musulmans ; aussi cherchèrent-ils particulièrement à supprimer cette fête, lorsqu'ils substituèrent l'islamisme à la loi mazdéenne ; mais, malgré tous les efforts tentés à cet effet, les Parsis, ou adorateurs du feu, continuèrent de célébrer entre eux une solennité consacrée par les siècles et remontant à la fondation de Persépolis. Enfin, l'an 475, le souverain Djellal-El-Din et toute la nation persane adoptèrent la fête du *nourouz*. — Son Excellence le général Hassan-Ali-Khan qui, depuis trois ans, réside à Paris comme ambassadeur de Perse, a introduit la cérémonie du *nourouz* dans la colonie persane qui habite notre capitale, et est dans l'usage de recevoir et de fêter,

¹ Exode, XII, 11.

le 21 du mois de mars, tous ses compatriotes et les amis de sa nation ¹. »

Remarquons encore que, dans le repas de la Pâque, les anciens Hébreux mangeaient un *œuf dur* en l'honneur d'un oiseau géant qui vivait au temps du déluge et qu'ils appelaient *zez* ², et que, même aujourd'hui, un *œuf dur* figure au nombre des mets qui garnissent l'énorme et unique plat que les Juifs placent sur la table, le jour où ils célèbrent la grande fête équinoxiale du printemps. — Enfin, rappelons-nous que les dames romaines, vêtues de blanc, portaient solennellement un œuf lors des processions de Cérès, qui avaient lieu précisément à la même époque que nos manches ³.

En Berry, il n'y a pas que nos *pâtours* et nos bergères qui chôment la fête aux œufs. Chez nos riches fermiers et métayers, ainsi que dans la plupart de nos petites villes, il est encore d'usage d'employer le samedi qui précède le jour de Pâques à confectionner de nombreux pâtés de hachis de viande que l'on bourre de quartiers d'œufs. Certains ménages fabriquent autant de ces pâtés qu'il y a de personnes dans la maison, de manière que, maître ou serviteur, chacun a le sien. — C'est ainsi qu'en Italie, à Naples particulièrement, la couronne aux *œufs durs* (*casatiello*) figure, à Pâques, sur toutes les tables.

Beaucoup de villes, en France, ont, à cette époque, des foires où l'on ne vend, pour ainsi dire, que des œufs. La coutume de Châteauneuf, dans le Cher, atteste que cette ville eut de toute antiquité sa *foire aux œufs* ⁴. Les œufs, dits *de Pâques*, que l'on vend dans ces foires, sont généralement teints en rouge ou en jaune. Or, par une coïncidence

¹ Voy. *le Moniteur universel* du 19 mars 1863.

² Dom Calmet, *Dictionnaire de la Bible*, t. IV, p. 184.

³ Varro, *de Re rustica*, lib. I, cap. 2.

⁴ *Des Droits et des Devoirs de la baronnerie de Châteauneuf*, titre II.

bien singulière et que nous allons tâcher d'expliquer, ce sont aussi des œufs rouges ou dorés qu'échangent entre eux, au premier jour de leur année, non-seulement les Persans, dont nous venons de parler, mais les Russes et les Juifs, lors de la fête de Pâques. Cette similitude d'usages entre des peuples de mœurs et de croyances si différentes, ne saurait être un pur effet du hasard; il faut nécessairement en faire remonter l'origine à quelque vieux mystère théogonique, et nous croyons que le mot de l'énigme se trouve dans l'habitude où étaient les Juifs, toujours à l'époque de Pâques, de *rougir*, avec le sang de l'agneau fraîchement immolé, le linteau supérieur et les jambages de leurs portes¹. Cette coutume toute symbolique était également en vigueur dans l'ancienne Égypte où, lors de la fête de l'équinoxe, « on marquait tout de rouge ou de couleur de feu, en mémoire de ce que les rayons du soleil avaient embrasé le monde². »

Maintenant, pourquoi l'œuf figure-t-il avec tant d'éclat dans la grande fête pascale? — C'est que, chez plusieurs peuples des anciens temps, il personnifiait tantôt la divinité suprême, tantôt le monde, tantôt la fécondité de la terre; c'est que l'œuf est l'emblème le plus parfait des forces productrices de la nature. Tout ce qui vit vient d'un œuf: *omne vivum ex ovo!* a dit Harvey. « Tout œuf, dit de son côté un savant physiologiste, M. Flourens, tout œuf est composé de même; toute fécondation se fait sur l'œuf... Dans les végétaux, l'œuf est représenté par la graine, et, par une admirable loi de transition de la nature, nous voyons le polype, être intermédiaire aux animaux et aux végétaux, pousser des bourgeons pendant l'été et donner des œufs pendant l'automne³. » — Avant Harvey, avant M. Flourens,

¹ Exode, XII, 7.

² Dupuis, *Origine de tous les cultes*.

³ *Ontologie naturelle, ou étude philosophique des êtres*.

le *Sama-Véda* (1^{er} *oupnek'hat*) avait dit : « Tout ce qui a vie a trois principes : l'œuf, l'enveloppe du germe et la semence végétale¹ . »

Les Phéniciens adoraient l'Être souverain sous la forme d'un œuf, et croyaient que l'amour et l'espèce humaine étaient sortis d'un œuf pondu par la nuit. Chez les Hindous, des peintures religieuses représentent l'Auteur de toutes choses ayant devant lui un œuf entr'ouvert dans l'intérieur duquel on distingue une foule d'êtres animés, tandis que sur la coque apparaît l'homme déjà créé². Plus antérieurement encore, dans un chant plein de poésie, qui fait partie des hymnes védiques³, il est question d'un œuf qui reposait sur l'ombilic du Dieu incréé et qui renfermait tous les mondes. — « Cet œuf, dit M. Alfred Maury, c'est l'œuf cosmique, l'utérus d'or, au sein duquel est né Brahma... cet œuf rappelle d'une manière frappante l'œuf de la cosmogonie orphique dans lequel s'était accomplie la gestation de Phanès, l'être primitif⁴ . »

Au reste, des gens plus savants que nous ont expliqué de la manière suivante l'origine de nos *manches* : — « Le retour du printemps, le rajeunissement de la nature, la durée du temps, la fécondité des êtres, célébrés, au temps des Gaulois, le sont encore aujourd'hui parmi nous dans plusieurs assemblées champêtres, dont l'origine est inconnue au vulgaire. Dans beaucoup de ces fêtes, l'œuf, symbole de l'éternité et de la fécondité, joue un rôle. Ces fêtes, presque partout, sont instituées le lundi de Pâques⁵. »

Le passage suivant de Court de Gébelin, complète l'explication de ces différentes coutumes : — « C'était un usage

¹ Daniélo, *Histoire et tableau de l'univers*, t. III, p. 164.

² Voy. liv. II, chap. vi, la fin de l'article : la Cocadrille.

³ Rig-Véda, sect. VIII, lect. III, h. 11, v. 1 et suiv., t. IV, p. 316, 317.

⁴ *Croyances et Légendes de l'antiquité*, p. 121. 123.

⁵ *Mémoires de l'Académie celtique*, t. IV, année 1809.

commun à tous les peuples agricoles d'Europe et d'Asie de célébrer la fête du nouvel an en mangeant des œufs. On avait même soin de les teindre en plusieurs couleurs, surtout en rouge, couleur favorite des anciens peuples et des Celtes en particulier. Mais la fête du nouvel an se célébrait à l'équinoxe du printemps¹, c'est-à-dire au temps où les chrétiens ne célèbrent plus que la fête de Pâques, tandis qu'ils ont transporté le nouvel an au solstice d'hiver. Il est arrivé de là que la fête des œufs a été attachée chez eux à la Pâque. Cependant, ce n'a point été par le simple fait de l'habitude, mais par la raison qui faisait attribuer à la fête de Pâques les mêmes prérogatives qu'au nouvel an, celles d'être un renouvellement de toutes choses, comme chez les Persans, et celles d'être, d'abord le triomphe du soleil physique, et ensuite celui du soleil de justice, du Sauveur du monde, sur la mort, par la résurrection. »

¹ A l'exemple des Hébreux et des Romains, l'ancienne Église des Gaules avait fixé le commencement de son année sainte à l'équinoxe du printemps. — Voy. p. 46.

CHAPITRE HUITIÈME

FÊTES DU SOLEIL ;
LA SAINT-JEAN ; — LA JÛNÉE ;
LES JEUX DE L'ÉTEUF ET DE LA SOLE ; — LES MICHELETS ;
SAINTE SOLANGE, ETC.

O soleil !...
Le jour où, séparant la nuit de la lumière,
L'Éternel te lança dans ta vaste carrière,
L'univers tout entier te reconnut pour roi ;
Et l'homme, en t'adorant, s'inclina devant toi...
(Lamartine, *Hymne au soleil.*)

Les peuples se réjouiront à la naissance de Jean.
(Évangile selon saint Luc, I, 14.)

Jean était une lampe ardente et brillante, et
vous aviez voulu, pour un peu de temps, vous
réjouir en sa lumière.
(Évangile selon saint Jean, v, 35.)

C'était la véritable lumière qui éclaire tous les
hommes en venant au monde.
(*Ibid.*, I, 9.)

La *jönée*, ou *joanée*, ou *jouannée*, n'est autre chose que le
feu de la Saint-Jean. L'on dit faire la *jönée*, allumer la *jönée* :

« Nous ferons la *jönée* de Saint-Jean en arrivant au
bourg et nous ouvrirons gaiement la danse tous les deux. »
(George Sand, *les Maîtres sonneurs.*)

Dans nos villages, la veille de la Saint-Jean (23 juin), à
la tombée de la nuit, chaque famille fournit, selon ses
facultés, un ou plusieurs fagots pour faire la *jönée*. On em-
pile ces fagots au pied et le long d'une perche fichée en
terre sur le lieu le plus éminent des environs ; et la *jönée*

que l'on dresse ainsi, toujours autant que possible sur une élévation, rappelle « le *père-feu* des Gaulois allumé, le premier mai, sur la montagne de la guerre ¹ » ; elle rappelle encore « le *Bel tan*, ou *feu* du dieu *Bel*, que les Celtes d'Irlande, selon M. A. Pictet, allumaient, à la même époque, sur les montagnes, en l'honneur du soleil ². » On trouve aussi dans un autre chant du *Barzaz-Breiz*, le passage suivant : « Au *sommet des Montagnes noires*, la veille de la fête du *bon Jean*, trente paysans étaient réunis autour du *feu* de joie du *père*... » Enfin, c'est toujours par suite de ces vieilles traditions que, dans certains cantons de la Suisse, le sommet des glaciers resplendit, chaque année, des feux de la Saint-Jean.

Dans les hameaux, c'est le vieillard le plus avancé en âge de l'endroit qui met le feu à la jônée; dans les bourgs, c'est ordinairement à M. le curé ou à M. le maire que cet honneur est dévolu. — On sait qu'à Paris, encore dans la dernière moitié du dix-septième siècle, ce privilège appartenait au roi en personne qui, chaque année, se rendait sur la place de Grève et allumait le feu de la Saint-Jean, après en avoir fait trois fois le tour ³.

A peine les fagots commencent-ils à pétiller et à se tordre sous l'étreinte des flammes, que tous les assistants, jeunes et vieux, se prennent par la main et se mettent à danser des rondes autour de la jônée. Les jeunes filles surtout se livrent à cet exercice avec beaucoup d'entrain; car elles savent qu'en dansant ainsi autour des neuf feux de la Saint-Jean, elles se marieront infailliblement dans l'année. — Les danseurs ne s'arrêtent que pour activer, au moyen de longues perches, l'ardeur du brasier et en faire jaillir des jets de flammes et d'étincelles.

¹ Voy. le chant des séries du *Barzaz-Breiz*, p. 9, du t. I.

² *Ibid.*

³ Voy. la *Muse historique* de Jean Loret.

Cette danse rapide et circulaire est un souvenir des lustrations par le feu en usage chez plusieurs peuples de l'antiquité. Les Grecs, entre autres, dont l'année commençait au solstice d'été, et qui célébraient la fête du soleil ou d'Apollon précisément à cette époque, croyaient qu'en certaines occasions, il suffisait de tourner autour du feu pour se purifier¹. C'est pourquoi, chez eux, le cinquième jour de la naissance d'un enfant, la nourrice le prenait entre ses bras et courait plusieurs fois autour du foyer².

Tandis que la joyeuse farandole s'agite en chantant devant le feu de la jônée, les jeunes gens les plus lestes s'en détachent de temps à autre, et s'élancent à plusieurs reprises, et non sans danger, à travers les flammes de l'incendie. — On regarde cette formalité comme une sorte de purification qui chasse les maladies et qui doit porter bonheur à ceux qui l'accomplissent. Aussi les pères et les mères ont-ils soin, lorsque la flamme est tombée, de prendre les petits enfants dans leurs bras et de leur faire traverser le brasier de la jônée. En plusieurs pays, on le fait même franchir au bétail dans l'intérêt de sa conservation. Ces coutumes s'observent aussi dans quelques contrées de l'Allemagne où le feu de la Saint-Jean porte le nom de *Rettungfeuer* (*ignis salutaris*), et on les retrouve encore en Galicie et en Ukraine, où les jônées sont désignées sous le nom de *bains solaires* (*kupallo*). Cette pratique était également connue des Hébreux, et Moïse la condamne comme impie. Le Lévitique³ et le Deutéronome⁴ disent positivement : — « Il ne se trouvera personne parmi vous qui fasse passer par le feu son fils ou sa fille. »

¹ *Harpocratonis Lexicon in Amphidromia.*

² Hesychii Milesii Opuscula; — Platon, in *Theat.*

³ xviii, 21.

⁴ xviii, 10; — Jérémie, xxxii, 35; et Ezéchiél, xx, 26, parlent aussi de cet usage.

Cette espèce de régénération, de baptême par le feu, était l'un des principaux rites religieux parmi les nations qui adoraient le soleil. Les Chananéens, aux superstitions desquels Moïse fait ici allusion, ainsi que les Phéniciens, les Carthaginois, etc., professaient le sabéisme ou culte du feu, et le dieu qu'ils nommaient Bel, Belus, Baal ou Moloch, n'était pas autre chose que le soleil. On a vu que les Gaulois, nos ancêtres, sous des appellations analogues (Bel, Belenus), rendaient également un culte à cet astre. Ils lui attribuaient, — chose à noter, — le pouvoir d'éloigner les maladies¹. Enfin, en Écosse, où la religion de Baal persista si longtemps, le baptême du feu n'a pas cessé d'exister. Les montagnards de ce pays sont encore dans l'usage de mettre leurs enfants dans un sac avec des fragments de pain et de fromage et d'exposer le tout aux flammes².

Les coutumes écossaise et berrichonne, quant à ce qui concerne la suspension des enfants au-dessus des brasiers, peuvent aussi être considérées comme un souvenir ou une imitation, plus ou moins atténuée, des barbares sacrifices que l'on offrait, chez certains peuples, à Baal ou à Moloch, dont les statues d'airain, à tête de taureau et à poitrine d'homme, contenaient plusieurs cavités, où l'on enfermait, dans les unes, des enfants; dans les autres, de la farine, des singes, des brebis, etc., que dévoraient d'immenses bûchers allumés aux pieds des idoles³. Affreux holocaustes que l'on retrouve encore, chez les Gaulois, dans ces victimes humaines qu'ils brûlaient toutes vives, après les avoir emprisonnées dans des mannequins d'osier; imitant, en cela, les Hindous, leurs aïeux, qui, eux aussi, sacrifiaient des hommes à leur déesse

¹ César, *Commentaires*; — Guigniaut, *Religions de l'antiquité*.

² Michelet, *Origines du droit français*.

³ Voy., sur ces sacrifices abominables, les articles *Baal* et *Moloch* dans *l'Esprit de la Gaule* de Jean Reynaud.

Cali, surnommée *l'horrible*¹. — Au reste, des usages semblables s'observent dans le nouveau comme dans l'ancien monde; car, de temps immémorial, toutes les peuplades sauvages de l'Amérique ont sacrifié une partie de leurs enfants à quelques-unes de leurs divinités.

Par la suite, les peuples dont la civilisation avait adouci les mœurs, remplacèrent ces atroces exécutions par des sacrifices où l'on ne livrait plus aux bûchers que des animaux vivants. Il en fut ainsi chez les Sabéens dans la solennité qu'ils consacraient à leur déesse Baaltis ou Beltha (la lune); il en était de même chez les Grecs, lors de la fête d'Apollon et de Diane, qui se célébrait au mois de mai².

Quant aux Français, ils substituèrent aux sauvages hécatombes de leurs pères des auto-da-fé de chats et de renards. A Paris, à Metz, et dans quelques autres villes de France, on plaçait sur le bûcher de la jônée un sac de toile ou une grande cage renfermant une vingtaine de chats et quelquefois des renards, que l'on brûlait tout vifs. Un approvisionnement patenté était chargé, à Paris, de fournir ces malheureux quadrupèdes, car on lit dans le budget de cette ville pour l'année 1573, l'article suivant : — « A Lucas-Pommereulx, l'un des commissaires des quais de la ville, cent sols parisis, pour avoir fourni durant trois années tous les chats qu'il fallait audit feu, comme de coutume; même pour avoir fourni, il y a un an, où le roi assista, un renard pour *donner plaisir* à Sa Majesté, et pour avoir fourni un grand sac de toile où étaient lesdits chats. » — Cet usage exista jusque dans les premières années du siècle de Louis XIV. — Ne serait-ce pas comme ennemis du soleil ou de la lumière que les chats et même les renards, animaux de proie nocturnes, étaient sacrifiés en cette circonstance?

¹ Voy., dans le *Kalica Pourana*, le chapitre intitulé en sanscrit *Rudhîradhyaya*, c'est-à-dire le *chapitre sanglant*.

² *Fêtes et courtisanes de la Grèce*, liv. II.

Quoi qu'il en soit, une coutume semblable existait chez les Hindous. D'après les Védas, dans quelques-uns des sacrifices que ces peuples offraient au soleil, « on n'immolait pas moins de 609 espèces d'animaux domestiques et sauvages, et ces animaux étaient également emprisonnés dans des cages, des filets ou des coffres¹. »

Mais revenons en Berry.

Dans quelques-uns de nos villages, les enfants allument de longues gaules sèches au feu de la jônée, et s'amuse, en courant çà et là, à tracer dans l'air des orbes étincelants. On serait tenté de croire qu'ils simulent ainsi le disque du soleil, et que cet usage n'est pas sans analogie avec celui des Poitevins, qui consiste à promener dans la campagne, la veille de la Saint-Jean, une roue dont la circonférence est garnie de paille enflammée.

Lorsque la jaunée est éteinte, chacun des assistants, avant de se retirer, recueille religieusement quelques-uns des *camichons* (tisons ou charbons) du feu de joie. Ces *camichons* ou *camochons*, trempés dans l'eau bénite², ont la propriété de préserver la maison de toute espèce de malheur et particulièrement du feu de la foudre.— A propos de ces *camichons*, nous remarquerons que Sauval, qui nous a transmis le détail des frais faits par la ville de Paris, à l'occasion de la jônée qui fut célébrée sur la place de Grève en 1573, parle d'une sorte de friandise appelée *camichon*, qui fut servie à Charles IX dans la collation que lui donna l'Hôtel de Ville, à l'issue du feu de la Saint-Jean. Or cette sucrerie était, selon toute probabilité, un bonbon de circonstance qui faisait allusion aux *camichons* de la jônée.

¹ Daniélo, *Histoire et tableau de l'univers*, t. III, p. 368.

² Ceci rappelle que l'eau lustrale, chez les Grecs, se faisait en plongeant dans de l'eau ordinaire un tison calciné provenant du bûcher sur lequel on avait brûlé la victime. (Euripide, in *Herc. fur.*, v. 928; — Athénée, liv. IX, ch. 18.)

Il est bien généralement reconnu que les feux de la Saint-Jean sont un reste du culte que tous les peuples du monde ont tour à tour rendu au feu ou au soleil. Cet astre étant la source de la lumière et de la chaleur, c'est-à-dire le principe de toute existence, il fut presque partout le représentant par excellence de l'Être suprême. — C'est si bien en l'honneur du soleil que tous ces feux sont allumés, qu'en Ukraine, tandis que la jeunesse danse autour des jônées, les vieillards, postés sur les hauteurs, guettent les premières lueurs de l'aube, et appellent le soleil en frappant leurs faux les unes contre les autres.

On sait que les Perses ainsi que les Égyptiens allumaient, à minuit, au moment du solstice, des feux sacrés. Ce culte a persisté jusqu'à nos jours chez plusieurs nations de l'Orient. Les Gaulois l'avaient sans doute apporté de l'Asie, leur berceau. Peut-être encore le tenaient-ils des Phéniciens qui, dans leurs courses fréquentes à travers le monde alors connu, semblent avoir autant cherché à propager leurs théogonies qu'à étendre leurs relations commerciales. Ce qui rendrait vraisemblable cette dernière hypothèse, ce sont les nombreux rapports qu'un savant genevois, M. Adolphe Pictet, a découverts entre le druidisme et le cabirisme, religion de la Phénicie.

Quoi qu'il en soit, la fête de la jônée, comme tant d'autres de nos usages, a dû primitivement prendre naissance dans l'Inde, d'où elle s'est répandue par toute la terre. Les populations de l'Hindoustan, dans leur fête du Feu, appelée en tamoul *Nezoupyson tirounai*, suivent encore aujourd'hui les principaux rites qui s'observent, chez nous, lors de la célébration de la jônée : immense brasier autour duquel danse la foule, et par-dessus les charbons duquel elle saute, en portant des enfants dans ses bras; débris de l'incendie pieusement recueillis par les assistants, etc., etc.; tous ces détails

signalent aussi bien la solennité hindoue que la solennité berrichonne¹.

Quant à l'étymologie de nos termes *jônée* et *joanée*, elle se trouve expliquée d'une manière très-satisfaisante dans les lignes suivantes : — « Le concours des deux fêtes de Saint-Jean (24 juin et 27 décembre) avec les solstices, a quelque chose de mystérieux par la conformité de ce nom avec celui de *Janus*, qui, chez les Romains, présidait aux équinoxes comme aux solstices, et dont les Saliens prononçaient le nom *Janés*, les Grecs *Johannes*, les Hébreux *Johnan*, etc.². » — C'est ainsi que la *haille*, ou jônée des habitants des Landes, rappelle encore le nom que portait le soleil chez les Grecs : *hélios*. — Mais ce qui démontre jusqu'à la dernière évidence que *Jean*, *Janus* et le soleil ne font qu'un, c'est un passage de Macrobe³ où il est dit que, chez les Romains des premiers siècles, le soleil s'appelait *Janus* et la lune *Jana*; c'est encore, et surtout, cette déclaration de saint Jean l'évangéliste, lorsqu'il parle de son homonyme Jean le Précurseur : « Jean était la véritable lumière qui éclaire tous les hommes en venant au monde... Jean était une lampe ardente et brillante,... etc. »

Nous avons observé dans quelques hameaux de la commune de Lacs, près la Châtre, une autre coutume dont on doit sans doute encore faire remonter l'origine au temps où florissait le culte du soleil. — Tous les ans, aux approches de l'équinoxe du printemps, les jeunes filles de la campagne vont cueillir dans les prés une grande quantité de fleurs de primevère⁴, dont elles composent de grosses pelotes dorées qu'elles

¹ *Inde française*.

² *Mémoires de l'Académie celtique*, 1828, t. II, p. 78.

³ *Saturnal.*, I, 9.

⁴ *Primula veris*, la *première-née du soleil*, pour ainsi dire. — La primèvre était comptée au nombre des six plantes merveilleuses que

s'amuse à lancer dans les airs. De très-vieilles personnes nous ont assuré que cet exercice était anciennement accompagné d'un chant bizarre et presque inintelligible, où les mots : *grand soulé! p'tit soulé!* (grand soleil! petit soleil!) revenaient à plusieurs reprises et en manière de refrain.

Ce divertissement des jeunes filles de la commune de Lacs n'est pas sans analogie avec l'ancien jeu de l'*éteuf*, autrefois en usage sur quelques points de notre province, et dans lequel des jeunes gens se jetaient, se renvoyaient et parfois se disputaient de grosses balles couvertes de velours. Le jour de la *Pentecôte*, on se livrait à un amusement de cette espèce à Palluau¹, ainsi qu'à la Chapelle-d'Angillon². A Quantilly, c'était le jour du Saint-Sacrement ou de la fête du *Soleil* (solstice d'été!) — On sait que l'on désigne encore le *saint sacrement* sous le nom de *Soleil*.

L'Église avait aussi, en Berry, ses fêtes solaires : — « Le jeu de la *Sole*, dit M. Raynal³, avait lieu jadis, dans le diocèse, aux fêtes de saint Ursin et de saint Jean l'évangéliste (27 et 29 décembre, — solstice d'hiver!)... A Bourges, la *sole* ou *cheole*⁴, *soule* ou *soulette* était un ballon gonflé d'air : c'était

Koridwen (la fée blanche), espèce de Cybèle gauloise, faisait bouillir dans sa chaudière. (Voy. de la Villemarqué, *Barzaz-Breiz*, t. I, p. 19.) — Ces six plantes étaient la primevère, le sélage ou herbe d'or, la jusquiame ou herbe *apollinaire*, le samolus, la verveine et le trèfle. Les magiques vertus de ces divers végétaux se trouvaient concentrées dans le gui, la plante par excellence. A notre connaissance, trois de ces herbes passent encore, en Berry, pour avoir de puissantes propriétés; ce sont la verveine, le trèfle (à quatre feuilles) et le sélage, qui paraît n'être autre chose que la sabbine, arbuste qui, après le buis, occupe, dans la plupart de nos rustiques vergers, la seconde place d'honneur. — Voy. dans Plin., liv. XXIV, ch. 62, quelles singulières précautions l'on prenait pour cueillir le sélage.

¹ Voy., plus loin, à la table alphabétique : *Recarrelage*.

² Bouchel, *Bibliothèque du droit français*, au mot *Quintaine*; — M. Raynal, *Hist. du Berry*, t. II, p. 209.

³ *Hist. du Berry*, t. III, p. 190.

⁴ Voy. le mot *cheolare* dans le Glossaire de du Cange. — *Heol*, en celtique, comme *hélios*, en grec, signifie *soleil*; c'est ainsi que le *Bel* ou *Belen* gaulois, est le même que le *Bel* ou *Baal* chaldéen et phénicien

surtout le divertissement des gens d'Église. » — C'est ainsi que, dans l'église de Troyes, après none, l'évêque et les chanoines jouaient d'abord solennellement à la toupie, ensuite à la paume, et se renvoyaient alternativement la balle¹.

Dans quelques-uns de nos anciens archiprêtres, la *sole* consistait en un large disque ou palet de bois, qu'un homme vigoureux lançait le plus loin possible, et que se disputaient ceux qui *couraient la sole*. Celui d'entre eux qui parvenait à s'en emparer le premier gagnait l'enjeu qui avait été préalablement déposé entre les mains de l'un des spectateurs. — Dans le diocèse de Troyes, on disait *courir la futaine* au lieu de *courir la sole*, et l'endroit où on la courait s'appelait le *chemin de la futaine*, parce que le prix à remporter n'était autre chose qu'une aune de *futaine* que l'on délivrait au vainqueur².

Les curés de nos pays finirent, vers les dernières années du dix-septième siècle, par abolir la *course de la sole*, à cause des accidents auxquels elle donnait lieu; cependant ce jeu existait encore, assure-t-on, il n'y a pas longtemps, à Lunery, dans le Cher.

Il est bien évident que toutes ces dénominations : *cheole*, *sole*, *soule*, *soulette*, ne désignent pas autre chose que le soleil, et que ces jeux, ainsi que celui de l'*éteuf*, ont la même origine que la *soule* des Bretons et la *chaulle* des Normands. — « La *soule*, dit Émile Souvestre, est un dernier vestige du culte que les Celtes rendaient au soleil. Ce ballon, par sa forme sphérique, représentait l'astre du jour; on le jetait en l'air comme pour le faire toucher à cet astre, et lorsqu'il retombait, on se le disputait ainsi qu'un objet sacré³. » —

¹ Courtalon, *Topographie historique de Troyes*, la cathédrale, p. 571; — Alexis Monteil, *Histoire des Français*, t. I, p. 407.

² Voy., dans le *Mercur de France* du mois de mars 1735, la *Lettre écrite d'Auzerre à un curieux de la ville de Bourges sur quelques usages des peuples du Berry*.

³ *Les Derniers Bretons*.

Ce divertissement était autrefois répandu par tout le royaume. En 1493, le prévôt de Paris défend « à tous les varlets de jouer au jeu de la *soule* parmi les rues¹. »

Il y a bien longtemps, il existait à la Châtre, ainsi que par toute la France, un usage dont les populations de nos pays n'ont gardé aucun souvenir, mais que l'on peut encore considérer comme un reflet du sabéisme. Nous voulons parler de l'antique pèlerinage de Saint-Michel-sur-Mer.

On sait que le Mont-Saint-Michel en Normandie portait, dans le principe, le nom de Mont-Belen, ou de *Montagne du soleil*², et que, sous l'ère gauloise, il y florissait un collège de druidesses vers lesquelles on était dans l'habitude de députer des jeunes gens pour en obtenir, en retour du plus tendre des hommages, des flèches merveilleuses qui, lancées contre les nuages, avaient la propriété d'apaiser les tempêtes³.

Lors de l'établissement du christianisme en ces lieux, Belen, le splendide Heol gaulois, dut naturellement être remplacé par l'hôte le plus brillant du nouvel Olympe, par l'archange saint Michel, le prince du ciel, le vainqueur par excellence du *prince des ténèbres*; mais ce changement de divinité ne semble point avoir interrompu les excursions au rocher de Belen.

Les traditions suivantes établissent d'évidents rapports entre les représentants des deux cultes qui, l'un après l'autre, consacrèrent le rocher neustrien : — « Lorsque la guerre devait éclater entre la France et l'Angleterre, saint Michel illuminait, durant la nuit, la campanille de son temple d'une clarté plus resplendissante que la lumière du jour, et qui s'épanchait

¹ Alexis Monteil, *Hist. des Français*, t. II, p. 259 et 528.

² Noual de la Houssaye, *Voyage au Mont-Saint-Michel*, p. 82 et suiv.

³ Voy., pour plus de détails, Strabon, liv. IV; — Pomponius Mela, liv. IV; — Pelloutier, *Hist. des Celtes*, liv. IV, note 208; — Deric, *Introd. à l'hist. ecclési. de la Bretagne*, p. 312 et 313; — Marchangy, *Tristan*, t. II, p. 240 et suiv.

sur tous les lieux environnants. Cette illumination miraculeuse était nommée par le peuple : *le feu Saint-Michel*... Dans des temps plus paisibles, on a remarqué souvent aussi, pendant la nuit, des lumières moins frappantes que celles du feu Saint-Michel, mais d'un éclat tout céleste, qui remplissaient l'intérieur du temple. Parfois, il en sortait des mélodies ravissantes¹... » — Ces *mélodies ravissantes* rappellent que le *Dieu de la lumière*, chez les anciens, était aussi le *Dieu de l'harmonie*. — Remarquez encore que saint Michel s'illustra, ainsi qu'Apollon, par la défaite d'un dragon.

Au moyen âge et beaucoup plus tard, on appelait *Miquelots*, *Michelots*, *Michelats*, *Michelets*, les jeunes pèlerins qui faisaient ou qui avaient fait le voyage de Saint-Michel-sur-Mer. Rabelais, dans sa *Pantagruéline prognostication*, les mentionne ainsi : « Il descendra grant abundance de *micquelotz* des montaignes de Savoye et de Auvergne... »

Leurs troupes innombrables affluaient vers la falaise neustrienne de tous les points de la France et même des pays étrangers. Ainsi se trouvaient renouvelées ces poétiques théories ou députations de jeunes gens qui, dans la classique antiquité, accouraient, elles aussi, des contrées les plus lointaines, aux belles fêtes solaires de la Grèce²; ainsi la jeunesse française marchait, par tradition, sur les traces de ces hyperboréens, ses pères, qui, au rapport d'Hérodote³, vinrent du fond de la Gaule, en pèlerinage au temple de Délos. — « Cette belle divinité du soleil, qui prima si longtemps en Grèce, dont elle causa, en partie, la grandeur, appartenait si bien au génie de la Gaule, que c'était à la Gaule que remontait la gloire de l'avoir donnée à la Grèce⁴. »

¹ M^{lle} Amélie Bosquet, d'après un manuscrit de Jean Huynes. — Voy. la p. 368 de *la Normandie romanesque et merveilleuse*.

² Hérodote, l. VI, ch. 27.

³ Liv. IV, ch. 35.

⁴ Jean Reynaud, *l'Esprit de la Gaule*, p. 109 et 110.

Or, voici ce que raconte des *Michelets* de la Châtre une vieille histoire manuscrite de Notre-Dame de Vaudouan¹.

Tous les ans, lorsque venait la fin de septembre, les jeunes gens de métier, les fils d'artisans, se réunissaient en grand nombre à la Châtre, pour entreprendre le lointain pèlerinage de Saint-Michel-en-Mer. Au jour indiqué, le clergé de l'église paroissiale de Saint-Germain les conduisait processionnellement jusque sur la paroisse de Montgivray, près d'une ferme appelée la Varenne. Là, il bénissait une dernière fois l'intéressante caravane, et nos jeunes Miquelots, « saultans avecques leurs bourdons », comme dit Rabelais², se mettaient joyeusement en route. Lorsque les provisions dont on s'était pourvu à la partie venaient à faire défaut, ces pauvres enfants recouraient à la charité publique, et ils excellaient, dit-on, à la

¹ Ce manuscrit a été composé en 1679, par un M. Villebanois. — La chapelle de Notre-Dame de Vaudouan (*Vallis Dianæ*) est dédiée à la Vierge. Située sur la paroisse de Briantes, à cinq ou six kilomètres, au sud de la Châtre, cette chapelle est, après Sainte-Solange, le but du plus important pèlerinage du Berry. Sa célébrité était autrefois considérable. Il y a deux siècles à peine, en un temps de désastre public, la ville entière de Châteauroux s'achemina, pieds nus, le cierge au poing, criant miséricorde, vers cet humble sanctuaire. Enfin, un roi de France, Louis XIII, se voyant en danger de mort, envoya trois des plus brillants seigneurs de sa cour intercéder pour lui auprès de la Vierge des champs. (Voy. les différentes Histoires de Notre-Dame de Vaudouan, publiées à la Châtre, à Bourges et même à Paris.) — Le manuscrit Villebanois nous transmet les détails suivants sur l'une des restaurations dont fut autrefois l'objet l'image de Notre-Dame de Vaudouan. C'est, à notre sens, un curieux tableau des mœurs naïves du vieux temps. — En 1625, Louis Gillet, sculpteur et peintre habile de la ville de Troyes, en Champagne, se trouvant à la Châtre, on saisit avec empressement cette occasion pour faire repeindre la statue de la Vierge. Cette opération, à laquelle toute la ville prit le plus vif intérêt, eut lieu en la maison du nommé Sacrotaire, « sise sur la place du marché et, de présent (1679), possédée par maître Antoine Pajot, notaire royal. » Bertrand Gillet, marchand, frère du peintre et qui l'hébergeait, se chargea d'aller à Vaudouan querir l'image de Marie, et l'apporta à la Châtre dans une hotte. Après que Louis Gillet l'eut rajeunie, on l'orna de nouveaux atours, et « elle fut portée voir et vénérer, ajoute le vieux légendaire, par toutes les maisons principales dudit la Châtre, dévotement curieuses. »

² *Gargantua*, liv. I, ch. xxxviii.

provoquer par leur habileté à prendre une mine hypocrite et nécessaire.

Moitié gueusant, moitié maraudant, ils atteignaient enfin le but de leur voyage, non sans s'être attiré, sur la route, bon nombre de malédictions. Aussi disait-on proverbialement alors en France, que les grands gueux allaient à Saint-Jacques-en-Galice, et que les petits allaient à Saint-Michel-en-Mer.

A leur retour, nos *Michelets* berrichons s'arrêtaient à Montgivray et y passaient la nuit. Le lendemain, le clergé de la Châtre venait les y chercher avec le même cérémonial qu'au départ, et les conduisait immédiatement à la chapelle de Vaudouan, en les faisant passer, à la Châtre, par le faubourg de la Grand-Font¹, où, sans doute, s'accomplissait, près de la fontaine du même nom, quelque pieuse cérémonie.

Arrivé à Vaudouan, on y célébrait une messe d'actions de grâces durant laquelle les jeunes pèlerins offraient à la Reine des anges une couronne d'argent, qu'ils ne manquaient jamais de rapporter de leur lointaine excursion. Cette gracieuse offrande se répétait si exactement et depuis tant d'années, que malgré les pillages auxquels la chapelle avait été plus d'une fois en butte, le nombre des couronnes données à la Vierge, montait, du temps du chroniqueur Villebanois, à plus de deux cents. A l'époque où M. Bourdeau de Fontenay écrivait, un demi-siècle plus tard, en 1731, une autre Histoire de Vaudouan, les couronnes d'argent s'étaient changées en couronnes de plomb; ce qui semble dénoter un refroidissement dans la dévotion de nos jeunes *Michelets*. — « On aperçoit encore dans la chapelle, dit M. Bourdeau, quelques banderoles de coquillages avec des couronnes de plomb que les jeunes gens

¹ La fontaine de la Grand-Font, qui donne son nom à ce faubourg, est, sous sa voûte, construite en forme de chapelle, une image de la Vierge, devant laquelle on fait brûler des chandelles pour la délivrance des femmes en travail d'enfant. (Voy. les *Esquisses pittoresques de l'Indre*, p. 83.)

de ce pays, à leur retour du pèlerinage de Saint-Michel, offrent à la très sainte Vierge, en actions de grâces de ce qu'elle les a préservés d'accident pendant leur voyage. »

Au reste, la dévotion au Mont-Saint-Michel était telle, dans certaines provinces, qu'il n'y a pas très-longtemps encore, un jeune homme du département d'Ille-et-Vilaine n'aurait pas osé demander une fille en mariage s'il n'avait auparavant fait au moins un voyage à ce lieu vénéré¹.

Nous croyons encore entrevoir les traces du culte solaire dans le plus célèbre de nos pèlerinages berrichons, celui de Sainte-Solange, la patronne du Berry².

Nous allons déduire le plus succinctement possible les raisons et les faits sur lesquels nous basons nos conjectures.

Notre savant compatriote, le père Labbe³, avoue que l'on ne sait à quelle époque vivait cette sainte, d'origine berrichonne ; par conséquent, il est impossible d'assigner un commencement aux honneurs que lui rendent en foule les habitants du Berry et ceux des provinces environnantes, et il est permis de croire que sa personnalité est plus ou moins historique.

Le nom si harmonieux de Solange ne doit pas signifier autre chose que *solis angelus*, *solis genius*, et nous suivons, en cela, l'exemple des Gaulois, qui appelaient Apollon ou le dieu Bel « l'ange de la lumière⁴. »

Cette personnification féminine du soleil n'a du reste rien d'insolite, car on sait que, chez les Indiens et les anciennes populations germaniques, le soleil était représenté par une

¹ *Mémoires de l'Académie royale des antiquaires*, t. IV, année 1823.

² Voy., pour plus de détails sur cette sainte et sur ce pèlerinage, l'*Histoire du Berry* de M. Raynal, t. I, p. 311 et suiv., et les *Pieuses légendes du Berry* de M. Just Veillat.

³ Le jésuite Philippe Labbe, né à Bourges en 1607, mort en 1667. — « Savant infatigable, dit M. Raynal, il a publié de nombreux ouvrages d'érudition et notamment la grande Collection des conciles. » (*Hist. du Berry*, t. III, p. 464.)

Jean Reynaud, *l'Esprit de la Gaule*, p. 109.

déesse et la lune par un dieu. Les poèmes scandinaves de l'Edda appellent le soleil : *la lumineuse fiancée du ciel*, et cet astre porte encore aujourd'hui, chez les Suédois, un nom féminin¹. Il en est de même en Pologne ; dans un chant des paysans lithuaniens, il est dit :

Menou (la lune) épousa Saülée (le soleil),
 Au premier printemps.
 Saülée se leva de grand matin,
 Menou se sépara d'elle... etc.².

D'un autre côté, cette *reine des cieux* à laquelle sacrifiaient les Hébreux idolâtres, et dont parle le prophète Jérémie (XLIV, 19), n'était autre que le soleil³. — Ainsi s'expliquent encore les *ex voto pro salute* à la déesse *Sulis*, qui, en Angleterre, jouait le rôle du soleil⁴. Enfin, cet astre, divinisé par les anciens Aztèques, était considéré comme le premier principe de toutes choses, et passait, au Mexique, pour la *grand'mère* de la famille humaine. — Ajoutons que les termes *la sole*, *la soule*, *la soulette*, etc., dont nous avons parlé plus haut (p. 83 et 84), se traduisant par *le soleil*, il est évident qu'à une époque assez rapprochée, le soleil, même en France, était connu sous un nom féminin.

La fête de sainte Solange tombe le 10 mai, c'est-à-dire précisément dans le mois qui était sous la protection d'Apollon.

Maintenant, si nous feuilletons sa légende⁵, nous verrons que Solange était une humble bergère du val de Villemont, près de Bourges, ce qui nous rappellera qu'Apollon,

Sous un habit grossier, simple berger d'Admète,
 A vécu sous le chaume et porté la houlette.
 (Desaintange.)

¹ Les *Eddas*, traduction de M^{lle} R. du Pujet, p. 116.

² A. Chodzko, *Contes des paysans et des pères slaves*, p. 380.

³ Voy. plus haut, p. 7.

⁴ M. Alfred Maury, *Croyances et Légendes de l'antiquité*, p. 244.

⁵ Il existe plusieurs biographies de sainte Solange ; l'une des plus remarquables a été publiée à Bourges, en 1828, par l'abbé Oudoul.

et que le même dieu, au rapport d'Homère, a gardé les troupeaux de Laomédon, sur le mont Ida. Nous y verrons aussi que la sainte, ainsi que le dieu, guérissait les malades ; nous y verrons de plus, — et cette circonstance est singulièrement significative, — qu'une étoile a brillé au-dessus de la tête de Solange, tant qu'elle a été de ce monde, le jour comme la nuit. Or cette étoile peut-elle être autre chose que l'image du soleil ?

Enfin, pour compléter ces ressemblances, nous allons citer un fait fort remarquable, qui, ce nous semble, doit suffire pour confirmer nos présomptions.

Le jour de la fête de sainte Solange, on distribue, on vend aux pèlerins une espèce de bouquet artificiel d'une composition tout à fait particulière et qui caractérise d'autant mieux cette solennité, que l'on ne voit rien de semblable, lors de nos grandes assemblées religieuses de la Trinité, à Cluis, de la Pentecôte, à Gargillesse, et de Vaudouan, près la Châtre. Ce bouquet, si connu par tout le pays, sous le nom de *bouquet de sainte Solange*, consiste en une sorte de branche de laurier, chargée d'une infinité de fleurs et de rubans parmi lesquels rayonnent de tout petits miroirs et de nombreux globules métalliques de grosseur inégale. Eh bien, ce rameau symbolique, véritablement renouvelé des Grecs, figurait autrefois dans la fête des rameaux de laurier que l'on célébrait tous les ans, en Béotie, en l'honneur d'Apollon Isménien. Le récit que l'abbé Barthélemy nous a laissé de cette pompe solennelle¹ explique parfaitement le sens allégorique du *bouquet de sainte Solange* : — « Le ministre d'Apollon, dit cet écrivain, était suivi d'un chœur de jeunes filles qui tenaient des rameaux et qui chantaient des hymnes. Un jeune homme de ses parents le précédait, portant dans ses mains une longue branche d'olivier couverte de fleurs et de feuilles de laurier ;

¹ *Voyage du jeune Anacharsis en Grèce*, ch. XXXIV.

elle était terminée par un globe de bronze qui représentait le soleil. A ce globe on avait suspendu plusieurs petites boules de même métal, pour désigner d'autres astres, et trois cent soixante-cinq bandelettes teintes en pourpre, qui marquaient les jours de l'année; enfin, la lune était figurée par un globe moindre que le premier et placé au-dessous. Comme la fête était en l'honneur d'Apollon ou du soleil, on avait voulu représenter par un pareil trophée la prééminence de cet astre sur tous les autres. » — Un usage qui a beaucoup de rapport avec celui que nous venons de citer, existe encore aujourd'hui dans quelques-unes de nos villes de l'Est : — « Nous voyons, chaque année, dit M. Désiré Monnier¹, lors de l'intéressante cérémonie du dimanche des Rameaux, les enfants accourir, à l'église, portant avec pompe leur branche de buis ou de tout autre arbre vert, ornée de rubans et chargée de belles pommes. »

A leur retour de la fête, les pèlerins de Sainte-Solange arborent triomphalement à leur chapeau le bouquet consacré; c'est ainsi que les membres de la théorie pythique que les Delphiens envoyaient, chaque année, dans le mois de thargéon (mai), aux fêtes d'Apollon qui se célébraient en Thessalie, ne manquaient jamais d'en rapporter le rameau purificateur, qui consistait également en une branche de laurier².

Notons encore, à l'appui de la précédente assertion, que dans la commune de Neuvy-sur-Baranjon, qui fait partie, ainsi que celle de Sainte-Solange, de l'arrondissement de Bourges, on aurait trouvé en 1861, parmi de nombreuses ruines gallo-romaines, une énorme brique sur laquelle se lit le nom de *Belenus*³.

¹ *Traditions populaires comparées*, p. 166.

² Élien, *Histor. var.*, III, 1.

³ Voy. *Noviodunum Biturigum*..., par M. H. Boyer. — Paris, Aug. Aubry.

C'est encore à l'influence mystérieuse du 24 juin, de ce grand jour où le soleil, dans toute sa gloire, atteint le point culminant de sa puissance, qu'il faut attribuer les innombrables merveilles qui s'accomplissent dans la matinée de la Saint-Jean.

A ce moment de l'année, une foule de plantes, en tout autre temps insignifiantes et inefficaces, acquièrent des propriétés miraculeuses; les vertus des simples sont exaltées¹; la rosée des prés, recueillie et transportée sur les terrains les plus ingrats, leur communique une longue fécondité.

Enfin, si, au matin de ce beau jour, vous puisez, avant tous vos voisins, à la fontaine de votre village, vous y trouvez, pour toute l'année, une source inépuisable de bonheur. — Par la même raison, il faut se garder, le matin de la Saint-Jean, ainsi que le matin de toute autre *belle fête*, telle que Noël, Pâques, etc., de donner du feu aux personnes qui viennent en chercher à votre foyer, car elles emporteraient toutes les bonnes chances de votre maison².

Mais la plus surprenante de toutes ces merveilles est assurément celle-ci : — Une jeune fille est-elle désireuse de connaître celui de ses nombreux amoureux qui deviendra son époux, elle n'a qu'à se pencher, aux rayons naissants de l'aurore, sur le limpide cristal de la première source venue, elle y verra aussitôt se refléter, près de sa propre image, la figure souriante de son heureux futur.

C'est cette gracieuse croyance qui a fait dire à un poète de notre pays :

Et toi, ne sais-tu pas, jeune fille aux yeux bleus,
Qu'aux naissantes clartés du *jour miraculeux*,

¹ Les Gaulois croyaient que Bel faisait naître les plantes médicinales. — A Cluis (Indre), on cueille toujours la fleur de sureau le jour de la Saint-Jean.

² Voy., sur quelques autres merveilleux effets de la Saint-Jean, à la table alphabétique : Caillebotiers; — Trèfle à quatre feuilles.

La vierge dont le cœur reçoit de purs hommages,
Peut au cristal des eaux voir monter deux images.

(H. de la Touche¹, *la Vallée aux loups*, Prologue.)

En terminant cette revue de nos principales fêtes populaires, nous appliquerons à nos solennités berrichonnes les plus importantes, la réflexion que Dupuis, l'auteur de l'*Origine de tous les cultes*, fait à propos des plus remarquables solennités du christianisme : c'est qu'elles sont « liées aux grandes époques de la nature et au système céleste. Partout on retrouve les fêtes solsticiales et équinoxiales, etc., etc. »

¹ Hyacinthe-Joseph-Alexandre Thabaud de la Touche, auteur de *Clément XIV et Carlo Bertinazzi* et de beaucoup d'autres ouvrages en prose ou en vers, qu'il signa toujours *H. de la Touche*, est né à la Châtre, rue Bellefont, le 4 février 1785, et mort à Aulnay près Paris, en mars 1851. — Thabaud de la Touche fut l'un des hommes les plus spirituels et peut-être le plus attrayant causeur de son époque. — Remarquons, en passant, à l'honneur de la *bonhomie berrichonne*, que la Touche a été longtemps, rédacteur en chef du *Figaro*, qui ne passe pas pour le moins malin des journaux chez la nation que l'on est convenu d'appeler la plus spirituelle du monde.

LIVRE SECOND

FÉERIES — DIABLERIES — ANIMAUX FANTASTIQUES, ETC.

CHAPITRE PREMIER

FÉERIE BERRICHONNE :
LES MARTES OU MARSES; — LES FADES; — LES DAMES; —
LES DEMOISELLES; — LES LAVEUSES DE NUIT, ETC.

Ne craignons pas d'être obligés de trop nous baisser pour relever les contes de fées, car la place qu'ils occupent n'est pas sans dignité; considérons-les au contraire sérieusement comme une mythologie nationale.

(Jean Reynaud, *l'Esprit de la Gaule*, p. 339.)

En raison de notre position géographique, nous connaissons les fées, en Berry, sous la plupart des noms qu'elles portent partout ailleurs en France. Vers le midi du département de l'Indre, sur toute la ligne frontière qui court de l'est à l'ouest, et qui sépare, dans cette région, la langue d'oïl de la langue d'oc, on les appelle *Fades*, *Fadées*, *Martes* ou *Murses*; dans quelques cantons de l'arrondissement de la Châtre et ailleurs, on les nomme *Dames*, *Demaiselles*.

On leur attribue, comme partout, des qualités bonnes ou mauvaises ; mais, le plus communément, la malignité et la malfaisance forment le fond de leur caractère, et, dans tous les cas, on leur accorde une grande adresse, — d'où la locution proverbiale : *Adroite comme une fée*.

Nos fées n'eurent pas toujours une aussi mauvaise réputation, car elles furent tour à tour les Nymphes des Grecs et des Romains, les Korigans, les Sighes¹ des nations gaéliques, les Nornes, les Walkiries des Scandinaves², les Jinns des Arabes et les Péris de l'Orient³. Mais, en vertu de cette vieille loi qui veut que les dieux de toute religion vaincue ne soient plus regardés que comme des démons, le christianisme arracha les fées de leur Olympe et en peupla son enfer⁴. Toutefois, le moyen âge n'en montra pas moins pour elles un faible tout particulier, et il en fut bien récompensé, car il leur doit ses plus aimables et ses plus poétiques fictions.

C'est principalement dans les parties les plus abruptes, les plus accidentées de notre pays, sur les bords escarpés et rocheux de la Creuse, de l'Anglin, du Portefeuille et de la Bouzanne, que le souvenir de ces êtres fantastiques s'est le mieux conservé. Les fées se plaisent surtout à errer parmi les nombreux monuments druidiques dont ces régions sont hérissées. Là, chaque grotte, chaque rocher, un peu remarquable, a sa légende. C'est aux abords de ces antres, autour

¹ *Korigan*, en breton ; *Sighe*, en gaélique irlandais, signifient *fée*.

² Voy. l'antique poème de l'*Edda*.

³ Voy., sur les fées françaises, le savant et intéressant travail de M. Alfred Maury, intitulé : *les Fées du moyen âge ; Recherches sur leur origine, leur histoire et leurs attributs*. Paris, 1843. — Voy. aussi le chapitre des *Fées*, dans *la Normandie romanesque et merveilleuse* de M^{lle} Amélie Bosquet.

⁴ C'est ainsi que Béalzébuth, le dieu suprême des Philistins, devint pour les Juifs, aux temps évangéliques, le prince des démons (M. Alfred Maury, *Croyances et Légendes de l'antiquité*, p. 76) et que le mot *div*, qui, chez les Indiens, signifiait *dieu*, servit, chez les Perses et les peuples slaves, à désigner le *Diable*.

de ces menhirs, sur ces dolmens, que quelques-uns de nos paysans continuent d'accomplir en secret certains rites mystérieux, restes confus d'anciens cultes, aussi persistants, aussi indestructibles que les masses de granit qui, depuis trente siècles, en sont les monuments. Où se dressent encore les vieux autels, là sont toujours présentes les vieilles divinités.

Ce culte des pierres a laissé de telles traces dans l'esprit de quelques-uns de nos villageois, que nous avons connu une brave femme qui, lorsqu'elle voyageait sur une route, ne manquait jamais de faire le signe de la croix toutes les fois qu'elle passait devant un de ces monolithes qui divisent en kilomètres nos grandes voies de communication.

Plusieurs de nos rocs celtiques portent les noms de *Pierre-folle*, *Pierre à la Marte*; ce qui ne veut pas dire autre chose, ainsi qu'on le verra plus loin, que *Pierre-fée*, *Pierre à la Fée*.

Nous saisisons cette occasion pour donner un aperçu des principales pierres druidiques qui existent encore sur le sol de notre vieux Berry.

C'est surtout vers les frontières qui le séparent de la Marche, et dans les contrées de notre ancienne province qui, aujourd'hui, font partie du département de l'Allier, que l'on trouve en abondance ces monuments primitifs. MM. Raynal, de la Tramblais et Élie de Beaufort ont indiqué, dans leurs ouvrages, les plus remarquables restes de notre architecture celtique. — Ce sont, entre autres, dans le canton de Saint-Benoit-du-Sault, le *dolmen de Passebonneau*, celui de *Montborneau*, un menhir appelé la *Croix des Rendes*; sur le chemin de Vatan à Levroux, les *Pierres-folles* de Liniez, dolmen et reste d'une *galerie couverte*; dans la commune de Moulins, canton de Levroux, un beau dolmen accompagné de *pierres levées*; dans le canton d'Aigurande, les dolmens ou *Pierres à la Marte* de Saint-Plantaire et de Montchevier, — le dolmen de Saint-Plantaire s'appelle aussi *Pierre-La* ou *Pierre des*

*Las*¹; — près de Crévant, un dolmen appelé les *Pierres Bures*²; enfin, et toujours dans l'Indre, plusieurs autres pierres celtiques sur les communes d'Anjoin, de Bagneux, la Châtre-Langlin, Luçay-le-Libre, Sainte-Gemme, etc. — N'oublions pas les fameuses *Pierres Jomâtres* et celles d'*Epnel*, situées dans une contrée de la Creuse qui, autrefois, faisait partie du Berry. La plus grande des pierres d'Epnel n'a pas moins de quatorze mètres de longueur sur quatre de largeur.

Les monuments druidiques sont fort rares dans le département du Cher. La liste détaillée qu'en a donnée la Commission historique du Cher, page 60 du *Bulletin* de 1854, n'en mentionne que cinq; les voici :

- 1° Une *allée couverte*, entre Villeneuve et Saint-Florent;
- 2° Le dolmen de Graçay;
- 3° Le dolmen de Mehun-sur-Yèvre;
- 4° Le menhir de Saint-Georges;
- 5° Les *Pierres-Folles*, ou l'*allée couverte* de Nohant-en-Graçay.

Encore, sur ce petit nombre d'antiquités gauloises, deux n'existent plus; ce sont : le dolmen de Mehun-sur-Yèvre, détruit en 1850, et l'allée couverte de Nohant-en-Graçay, dont les pierres ont été brisées en 1825 et ont servi en grande partie à empierrer un morceau de la route de Vierzon à Vatan, qu'elles avoisinaient. — Ajoutons que M. H. Boyer nous a signalé, en dehors de cette liste : 1° la *Pierre de Leu* ou du *Lu*³, énorme bloc siliceux, entouré de quelques autres plus petits; le tout disséminé sur le bord du chemin qui mène d'Allouis à Allogny; 2° à droite du même chemin, dans le champ des Las, deux pierres levées en silex rouge,

¹ Voy. plus loin l'explication de ces termes, à la table alphabétique. le mot : Lu (la).

² C'est-à-dire les *pierres grises*. — Rabelais dit : moynes *burs* pour moines *gris*.

³ Voy. plus loin ce que l'on dit des *Pierres du Lu* et des *Pierres-Las*, au mot : Lu (la), de la table alphabétique.

chacune de deux mètres de haut, l'une appelée la *Pierre des Las*, l'autre, la *Pierre à la Bergère*. Cette dernière offre, dans le milieu d'une de ses parois, un trou inégalement arrondi.

De la grande quantité de pierres celtiques qui couvrent certaines régions du département de l'Indre, on a inféré que cette partie du Berry devait être, sous l'ère gauloise, beaucoup plus peuplée que les autres, mais c'est à tort, selon nous. Deux raisons expliquent cet état de choses : d'abord, l'abondance, la grande dimension et la dureté des matériaux qui se trouvaient sur l'emplacement même où l'on éleva ces constructions ; ensuite, l'usage où étaient, au rapport de plusieurs savants, les tribus gaéliques d'accumuler ces monuments sur les confins de leur territoire. Là où le sol était naturellement dépourvu de pierres monumentales, comme dans le haut Berry et dans une grande partie de l'Indre, on les faisait venir de fort loin ; exemple : le dolmen de Moulins et les *Pierres-Folles* de Liniez. Si ces contrées ne possèdent maintenant qu'un très-petit nombre de pierres celtiques, c'est que très-probablement on les a employées, comme celles de Nohant-en-Gracay et de Mehun-sur-Yèvre, à des usages vulgaires.

Les moyens mis en œuvre pour transporter et ériger les plus grands de ces monolithes, — il en existe un à Locma-riaker, en Bretagne, qui a vingt et un mètres de long et qui pèse un poids considérable, — sont aujourd'hui connus ; l'explication s'en trouve dans les bas-reliefs de Ninive, où l'on voit, dit M. Henri Martin, une masse non moins énorme avancer, tirée à bras d'hommes, sur une espèce de radeau roulant, puis dressée avec des machines.

On sait aussi pourquoi nos pères ne cherchaient pas même à dégrossir ces pierres consacrées : c'était par suite d'un préjugé religieux et traditionnel qui remonte aux premiers âges du monde et qui paraît avoir été généralement accepté par les sociétés alors existantes, puisque l'on rencontre de ces

sortes de monuments sur presque tous les points du globe¹. Dans ces temps primitifs, les pierres que l'on destinait à l'édification des monuments religieux étaient regardées comme plus pures lorsque le ciseau ne les avait pas touchées. C'est pourquoi l'Écriture recommande, en maint endroit, de n'employer dans la construction des autels du Seigneur que des pierres non taillées : « — Que si tu me dresses un autel, dit l'Éternel lui-même, tu ne le tailleras pas, car tu le souillerais, si tu en approchais le fer². » — On réprouvait, alors, en une foule de circonstances, l'emploi du fer³.

M. Élie de Beaufort, dans un savant travail sur les monuments celtiques des environs de Saint-Benoit-du-Sault (Indre), a fait observer que « l'on ne voit pas de tombelles là où les pierres sont convenables pour ériger un menhir, un peulvan ou un dolmen, » d'où il conclut que ces deux espèces de monuments : *tombelles* et *pierres levées*, doivent être considérées comme d'anciennes sépultures. Pour se convaincre de la vérité de cette assertion, il suffit d'examiner la nature des terrains où se rencontrent principalement les petites tombelles si multipliées sur certains points de notre sol, et dont personne n'a encore parlé, tels que les monticules de la *brande* (lande) de Champflorentin, commune de Briantes, et les *baraws* ou *galgals* de Cosnay et de ses environs, commune de Lacs; car, quant aux grands tumulus, signalés par nos écrivains locaux, plusieurs, ainsi que l'a dit M. de la Tramblais, n'ont dû être élevés que pour servir de *mottes* ou de bases à d'anciennes constructions fortifiées⁴. Les tumu-

¹ Voy. dans l'*Encyclopédie nouvelle*, l'article *Druidisme* de M. J. Reynaud, et la p. 51 du t. I de l'*Histoire de France* de M. Henri Martin.

² Exode, xx, 25; — Deutéronome, xxvii, 5; — Josué, viii, 31 et 32; — Esdras, v, 8, etc.

³ Voy., plus haut, la p. 62.

⁴ *Esquisses pittoresques de l'Indre*, p. 301 et 303.

lus de Presles et de Cluis-Dessous (Indre) doivent être de ce nombre.

Reprenons notre thème.

Dans la commune de Saint-Benoît-du-Sault, au pied du coteau que couronnent les tourelles du château de Montgarnaud, se trouve une profonde ravine dont le lit et les bords sont encombrés de roches immenses aux formes tourmentées et fantastiques et entre lesquelles bondissent les bruyantes cascates du Portefeuille. On assure qu'en ce lieu pittoresque il existe toute une peuplade de fées et que leurs voix, étrangement accentuées, se mêlent, pendant les nuits d'orage, aux voix mugissantes du torrent. Leur principale demeure, que l'on appelle l'*Aire aux Martes*, est un vrai palais de cristal, puisqu'elle est située sous les brillants arceaux de la cascade.

Malgré leur nature divine, il paraît que les Martes sont assujetties aux nécessités de la vie humaine, car, par les temps de sécheresse, lorsque l'eau du ruisseau est moins abondante, on aperçoit très-bien, au fond de son lit et creusés dans le roc, quelques-uns de leurs ustensiles culinaires : leur *chaudron* et leur *poëlon*, entre autres, sont très-visibles. — C'est ainsi qu'à Sassenage, près de Grenoble, les fées ont un four où elles font cuire des gâteaux.

Les Martes de Montgarnaud ont une tenue et des habitudes tout à fait excentriques. Au dire des gens de l'endroit, ce sont, en général, de grandes femmes maigres, tannées et débraillées comme des bohèmes. Leurs longs cheveux, noirs et roides, tombent d'un seul jet jusque sur leurs talons; leurs mamelles, presque aussi longues, leur battent les genoux. C'est en cet état, et perchées sur quelque monticule, sur la table d'un dolmen, ou sur la crête d'un peulvan, qu'elles apparaissent parfois au laboureur qui travaille dans la plaine, au berger qui paît ses brebis au penchant des coteaux. Si ces braves gens ne répondent point aux appels effrontés

qu'elles leur adressent, elles rejettent aussitôt leurs mamelles par-dessus leurs épaules, et, s'élançant à leur poursuite, les forcent d'abandonner et charrue et troupeau.

Les Martes ont pour voisins des espèces de géants, connus également dans le pays sous le nom de *Martes* ou *Marses*. La tradition ne dit point quelle parenté, quelle alliance, quelles relations peuvent exister entre les Martes femelles et les Martes mâles. Quoi qu'il en soit, la force de ces derniers tient du prodige. Ce sont eux qui, en se jouant, ont apporté et mis debout tous les dolmens, menhirs et cromlekhs de la contrée.

On raconte, à ce sujet, que, tandis que cinq de ces géants procédaient à l'érection des piliers du dolmen de Montborneau, situé dans le voisinage, l'un d'entre eux, trop confiant en ses forces, se vanta d'enlever, seul, à bout de bras, et de poser sur les supports la pierre immense qui sert de plate-forme au monument. Quand ce fut au fait et au prendre, non-seulement il ne put en venir à bout, mais, après avoir réclamé l'aide de ses quatre compagnons, il ne parvint pas même à élever le côté dont il s'était chargé aussi haut que les autres, et sa forfanterie lui valut une rupture de reins et les railleries de ses camarades. Ainsi s'explique la déclivité que l'on remarque dans le niveau de la table du dolmen de Montborneau¹.

Ces prodigieux travaux de nos Marses rappellent que les traditions gauloises « veulent que ce soient les géants qui aient apporté les *pierres magiques douées de vertus bienfaisantes*²; » ils rappellent aussi que, dans plusieurs de nos

¹ Voy., pour tout ce qui concerne les Martes, les p. 107, 139 et 140 des *Esquisses pittoresques de l'Indre*, par M. de la Tramblais, et la p. 21 du t. I de l'*Histoire du Berry*, par M. Raynal.

² Geoffroi de Monmouth, liv. V, ch. v; — Henri Martin, *Histoire de France*, t. I, p. 52.

provinces, le géant Gargantua est regardé comme le constructeur d'un grand nombre de monuments druidiques.

Faut-il voir quelque analogie entre nos Marses berrichons et les Marses d'Italie, peuplade mystérieuse, composée d'enchanteurs et de magiciens, qui était venue de la Médie s'établir dans les Abruzzes et qui descendait de Marsus, petit-fils du soleil et fils de Circé¹? Nous serions fort disposé à le croire, car le pouvoir surnaturel de ces mêmes Marses fut longtemps célèbre dans les Gaules. « Sous les empereurs romains, dit M. de la Villemarqué, tout individu qui faisait le métier d'enchanteur, de quelque manière que ce fût, était appelé un *Marse*... La croyance populaire à la puissance surnaturelle des Marses persistait encore au sixième siècle en Gaule, et au neuvième siècle en Grande-Bretagne². »

D'un autre côté, n'y a-t-il pas tout lieu de penser que nos *Martes* femelles sont les descendantes de ces prêtresses gauloises que d'anciens auteurs nous représentent comme des magiciennes ou des sorcières procédant, la nuit, à des sacrifices suspects, le corps entièrement nu et peint en noir, les cheveux épars, en proie à des transports frénétiques. Ainsi que les *Martes*, ces druidesses habitaient, aux bords des torrents, des lieux sauvages et inaccessibles. Le peuple, qui les croyait immortelles, leur supposait le plus grand pouvoir et les regardait comme très-redoutables. Au temps de nos rois carlovingiens, elles étaient connues sous les noms de *fanæ*, *fatuæ gallicæ*. D'après l'opinion générale, elles commandaient à la nature entière, soulevaient ou apaisaient les orages, se changeaient et métamorphosaient les gens en animaux de toute espèce, principalement en loups. Enfin,

¹ Voy., sur les anciens Marses, Ovide, Pline, Tacite, etc.

² *Histoire de l'enchanteur Merlin, ou Marthin* (p. 4 et suiv.), par M. de la Villemarqué, membre de l'Institut.

elles décidaient du bonheur ou du malheur des familles. Sous ce dernier rapport, on a observé¹ que leur puissance était tout à fait identique, non-seulement à celle que l'on accorde généralement aux fées, mais encore à celle que la mythologie grecque attribuait aux Parques. D'ailleurs, le nom latin de ces dernières (*fata*, destinées) a la même étymologie que celui de *fatua*, et tous les deux dérivent du verbe *fari*, prophétiser. — Il ne faut pas oublier non plus que si certains poètes ont donné aux Parques le nom de sœurs *flandrières*, quelques-unes de nos fées sont connues sous celui de *fileuses*. Par exemple, dans le canton de Mehun-sur-Yèvre, les habitants du Rein-du-Bois, situé près de la belle *fontaine du Griffon*², vous parleront du *Trou à la fileuse*, antique mardelle cachée dans un bois voisin, et sur les bords de laquelle se promène, à certaines époques et pendant la nuit, une blanche fée portant une quenouille³. — D'un autre côté, si l'on juge du physique et du moral des Parques par les épithètes peu bienveillantes que les poètes de l'antiquité ont accolées à leur nom, on trouvera une ressemblance de plus entre elles et nos *Martes* ou *Marses*; mais lorsque l'on aura remarqué que plusieurs mythologues attestent que l'on donnait parfois aux Parques les noms de *Marta*, *Marte*, *Martia*⁴, on sera convaincu que nos fées de Montgarnaud

¹ Voy. *la Normandie romanesque et merveilleuse*, p. 90 et suiv.

² « *Griffon*, — point d'émergence d'une source, lieu où elle sort de terre : « Les griffons de Nérès (eaux minérales). » (Boulanger, *Géologie de l'Allier*, p. 406; — *Glossaire du Centre*, au mot *Griffon*.)

Il se pourrait, toutefois, que *Fontaine du Griffon* voulût dire ici *Fontaine du Diable*. C'est ainsi qu'en Saxe, *Griffon-Stein* signifie *Pierre du Diable*. — D'après Cambry (*Monum. cell.*) les griffons, dans la mythologie celtique, jouent le rôle de démons.

³ Nous devons ce renseignement à l'obligeance de M. H. Boyer.

⁴ Giraldi, entre autres, mentionne ces noms dans son *Histoire des Dieux*. — Voy. le *Dict. de la Fable* de Chompré, au mot *Parques*.

out une origine gallo-romaine¹. — Observez encore que le nom propre *Marthe*, en hébreu, signifie *mattressé*, *dame*, et que ce dernier mot sert aussi à désigner les fées. Cette coïncidence dans le sens des mêmes vocables, chez des peuples si éloignés les uns des autres, si différents par le langage et par les mœurs, est vraiment fort curieuse et ne peut pas être attribuée au hasard. Ainsi, comment se fait-il encore que le mot chinois *fey* se trouve signifier *dame*, terme qui, chez nous, est l'équivalent de *fée*?

Les *Fatuæ gallicæ*, dont nous avons parlé plus haut, ont légué leur nom à plusieurs de nos monuments gaulois. La dénomination de *Pierres-Folles*, sous laquelle sont connues les pierres druidiques de Liniez (Indre) et celles de Nohant-en-Graçay (Cher), prouve notre assertion, puisque le mot latin *fatua* se traduit par *folle* et, tout à la fois, par prophétesse, magicienne, *fée*. — Nous pourrions citer encore *Rochefolle*, qui est le nom d'un moulin dans la commune de Fougerolle (Indre), et *Pierre-Folle*, appellation par laquelle on désigne un domaine dans la commune de Chassignolle et un hameau dans celle de Bouges (Indre). — Nos *pierres-folles* sont donc des *pierres-fées* ou les *pierres des fées*. Conséquemment, le *Follet* est aux *Folles* ce que le *Fadet* est aux *Fades*², ce que le *Fé* de la Normandie est aux *Fées*³, ce que les *Fatui* romains étaient aux *Fatuæ*. — Plusieurs pierres levées du Berry portent aussi le nom de *Pierres-Sottes*, et cette qualification étant encore l'équivalent de *fatuæ*, nous sommes tenté de croire que les *Sottais*, espèce de Kobolts, qui, dit-on, habitent certaines cavernes des

¹ La qualification de *Mâtres*, que les anciens donnaient encore aux Parques, doit entrer dans la composition du nom *Gomâtre*, sous lequel sont connues les célèbres pierres druidiques des environs de Bousnac (Creuse).

² Voy. le mot *Fado* dans le *Glossaire du Centre*.

³ Voy., sur le *Fé* normand, les p. 96 et 130 de *la Normandie romanesque et merveilleuse*.

vallées de la Meuse et de l'Ourthe, ne sont pas sans rapport avec nos *Sottes* berrichonnes.

La double signification du mot *fatua* doit nous faire souvenir que les *fous* et les *idiots* étaient regardés comme des espèces de *prophètes* par les Celtes. Ils leur supposaient une sorte de prescience, une *connaissance de l'invisible*, refusées aux gens sensés. — Plus tard, les fous n'ont été en si grand crédit près des souverains de plusieurs nations, que parce qu'on les regardait généralement comme des oracles. — « Par l'avis, conseil et prédictions des folz, dit Pantagruel à Panurge (liv. III, ch. xxxvii), vous savez quantz princes, roys et républicques ont été conservez, quantes batailles guaignés, quantes perplexitez dissolues. » — De là, les noms de *fols-sages*, de *morosophes*, donnés par nos vieux historiens aux bouffons de la cour de France. Le rusé Louis XI s'étant aperçu que l'un de ses secrets avait été surpris par son fou, « duquel il ne se doutoit qu'il fût si fol, *fat*, *sot*, qu'il put rien rapporter, en conclud qu'il ne fait pas bon se fier à ces fols qui quelquefois ont des *traits sages*, et disent tout ce qu'ils savent, ou bien le *devinent par quelque instinct divin*. » (Brantôme.)—D'une opinion semblable dérivent probablement la considération, les attentions toutes particulières, que les habitants de nos campagnes témoignent aux *innocents*, et il ne faut peut-être pas chercher ailleurs l'origine de ces étranges solennités de l'Église connues, au moyen âge, sous les noms de *fêtes des Fous*, des *Innocents*, des *Sots*, de l'*Ane*, etc. — Cet antique respect pour les *faibles d'esprit* s'observe également en Bretagne¹; on le retrouve même en Afrique. On sait que des voleurs arabes ayant rencontré dans leurs montagnes un minéralogiste européen, se jetèrent avidement sur le gros sac d'échantillons qu'il portait sur ses épaules; mais,

¹ Voy. la note qui suit le conte de *Péronnik l'Idiot*, dans le *Foyer breton* d'Émile Souvestre.

n'y ayant trouvé que des pierres, ils saisirent aussitôt l'une des mains de notre savant, l'élevèrent respectueusement jusqu'à leur front, et s'éloignèrent en s'écriant : « *Ada mahboul!* Cet homme est fou ! » — Les Arabes n'ont une aussi grande vénération pour les fous que parce qu'ils pensent que l'esprit de Dieu les a visités. Aussi, « un *mahboul* ou *maaboul* fait tout ce qu'il veut : il boit du vin, mange du porc, ne jeûne pas. Voyant tous les avantages dont jouissent les maabouls, il y a des gaillards intelligents qui singent la folie pour se permettre une foule de licences. Il y a même des femmes qui usent de ce moyen pour s'affranchir de toute contrainte¹. »

Mais rentrons dans notre sujet.

Dans le Cher, si ce n'est à des géants, c'est à une géante que l'on attribue l'érection du menhir ou peulvan de granit rouge qui existe sur le territoire de la commune de Saint-Georges-sur-Moulon, et qui porte, dans la contrée, le nom de *Pierre à la Femme*. Le *Bulletin* de la Commission historique du Cher (année 1854, p. 73) contient une notice intéressante sur cet antique monument; ce qui suit en est extrait :

« Sur le versant méridional du coteau que domine le petit château de Montpensier, à dix kilomètres de Bourges et à une distance d'environ trois kilomètres de la route qui conduit de cette ville à Gien, on voit une pierre druidique d'autant plus intéressante à étudier qu'elle est peut-être le seul menhir qui existe dans le département du Cher. La *Pierre à la Femme* a aussi ses légendes; voici les plus curieuses :

« Une inconnue vint un jour du fond de la vieille forêt de Haute-Brune. C'était une femme d'une beauté surhumaine, d'une taille colossale. Elle portait dans son tablier une pierre énorme. Déjà elle avait franchi le sommet de la colline et elle en descendait les pentes, quand les cordons de son tablier

¹ Jules Noir, *les Arabes*.

vinrent à se rompre; la pierre tomba et s'enfonça dans le sol à la place où on la voit maintenant.

» Suivant une autre version, l'étonnante voyageuse portait deux rochers d'égale grosseur; elle en laissa tomber un qui se brisa (ce sont les fragments que l'on aperçoit à droite du chemin de la Salle-le-Roi à Montpensier); elle alla déposer l'autre sur le versant opposé du coteau, où il est aujourd'hui. Enfin, et comme il faut toujours ajouter quelque chose au merveilleux, d'autres disent que la pierre, quand elle fut plantée par la femme inconnue, n'était qu'un petit caillou de la grosseur d'une noix, et qu'elle grandit jusqu'à atteindre les proportions qu'elle a de nos jours.

» Chaque soir, au crépuscule, on voyait errer la belle étrangère autour de la roche merveilleuse. — On assure que la *Pierre à la Femme* ferme l'entrée d'un souterrain où sont entassées d'immenses richesses. Mais on ne peut y pénétrer qu'une fois chaque année. Le dimanche des Rameaux, quand, au retour de la procession, le clergé et le peuple s'arrêtent devant la porte de l'église qu'on vient de fermer, le rocher commence à s'agiter, et quand le prêtre frappe la porte avec le bâton de la croix, en chantant : *Attollite portas*, la pierre se soulève et se renverse sur le flanc, laissant libre l'entrée du caveau. Alors y pénètre qui l'ose, et y prend qui veut l'or et les pierres précieuses. Mais il faut se hâter, car à peine le célébrant a-t-il frappé les trois derniers coups, que le rocher retombe sur sa base et y reste immobile jusqu'à l'année suivante, à pareil jour. Malheur donc à l'imprudent qui ne sait pas borner ses désirs et qui oublie l'instant fatal! Plusieurs, dit-on, ont été ainsi ensevelis tout vivants, victimes de leur avidité. »

En Auvergne, dans la Bresse, et même en Finlande, on attribue également à des femmes le transport et l'érection de certains monuments druidiques. Ainsi, à Saint-Germain-les-Belles-Filles, dans la Haute-Vienne, ce fut sainte Magdeleine

qui construisit l'oratoire d'origine celtique qu'on lui a consacré et qui consiste en une énorme dalle soutenue par quatre piliers de pierre. Elle apporta, dit-on, tous ces matériaux à la fois : le toit de l'édifice sur sa tête, les quatre colonnes dans son tablier, et le bénitier dans sa poche¹. — En Finlande, ce sont les filles des géants qui ont élevé non-seulement des constructions pareilles, mais encore des montagnes, en transportant, toujours dans leurs tabliers, d'immenses blocs de rochers².

Le terme *fade*, par lequel nous désignons quelques-unes de nos fées, appartient à la langue d'oc, et ne signifie pas autre chose que *fée*; il vient du latin *fata*, qui, lui-même, ainsi que nous l'avons dit plus haut, dérive de *fando*. — N'oublions pas que *fata* était le nom des Parques, et que les fées, en italien, s'appellent *fatas*. — En espagnol, où le *h* s'emploie fréquemment pour le *f* au commencement des mots, *hada* signifie aussi bien *parque* que *fade* ou *fée*. L'appellation *hada* se retrouve chez les Gascons qui disent *hade* pour *fade*. — Dans la légende provençale de Saint-Armentaire, qui date de 1300, on parle de la *lauza de la Fada* (pierre de la Fée). — Près du bourg de Chambon-Sainte-Croix (Creuse), existe *lou daro de la Fadée* (le rocher de la Fée), qui est le sujet de plusieurs merveilleuses histoires. — Entre autres, on raconte que la reine des Fades, ayant à se plaindre des habitants de cette localité, fit tarir des sources thermales qui, jadis, sortaient de ce rocher, et les fit jaillir à trois lieues plus loin, près de la ville d'Évaux qui, à partir de ce moment, dut à ces eaux bienfaisantes toute sa prospérité. Pour cela faire, la fée n'eut qu'à frapper le granit de son pied droit, dont *lou daro de la Fadée* a gardé et gardera éternellement l'ineffaçable empreinte.

Mémoires de la Société royale des antiquaires de France, t. VII, p. 42.

² X. Marmier, *Traditions finlandaises*, p. 348.

Nos *Fades* habitent de préférence les campagnes qu'arrosent, dans le canton de Sainte-Sévère, quelques-uns des petits affluents de l'Indre. Elles ont des mœurs et des goûts bien différents de ceux des *Martes*. D'humeur douce et paisible, elles aiment les occupations champêtres et affectionnent la vie pastorale.

La paroisse de Notre-Dame-de-Poulligny a conservé le souvenir de l'une de ces fées qui faisait sa résidence dans une grotte voisine, connue sous le nom de *Trou aux Fades*, et qui consacrait tous ses instants, tous ses soins, aux brebis du domaine du Bos¹. Tous les jours, elle les conduisait aux champs et les ramenait au bercail. Les gens de la ferme en étaient venus à ne plus s'occuper de ces animaux. A quoi bon? — Grâce à la Fade, le troupeau croissait et multipliait que c'était une bénédiction. Quand venait la saison du part, chaque brebis mettait bas au moins deux agneaux; quand arrivaient les *tondailles*², chaque toison pesait au moins dix livres, et lorsque cette laine était filée, on ne pouvait guère la comparer, pour la finesse et pour la blancheur, qu'à ces fils si déliés que la sainte Vierge ou la *Bonne-Ange*³ laisse tomber de sa quenouille, en traversant les cieux par les beaux jours d'automne⁴.

Mais le cours de ces prospérités, qui duraient depuis des siècles, fut subitement et pour jamais interrompu par un événement aussi imprévu qu'extraordinaire. — Une veille de

¹ Et non *Beau*, comme le porte la carte de Cassini. *Bos* est là pour *bois*. Le nom propre de *Dubos* est le même que celui de *Dubois*.

² *Tondailles*, pour *tonte*, était autrefois français. Voy. ce mot à la table alphabétique.

³ Le mot *ange* est toujours féminin dans la bouche de nos paysans. Ils appellent aussi la Vierge, *la sainte Ange*. — Au reste, ils sont d'accord, sur cette question de genre, avec M. Alfred de Vigny, qui a dit, dans son poème d'*Éloa* :

C'est une femme aussi, c'est une ange charmante.

⁴ Voy. plus loin, ce que l'on dit de ces fils, à l'article de la table alphabétique : Fuseau de la Vierge.

Noël, que la métayère du Bos était allée à la messe de minuit de Pouligny-Notre-Dame, elle s'approcha, à son retour, du berceau où elle avait laissé endormi le plus jeune de ses enfants, qu'elle allaitait encore, et qui était beau comme le jour. Elle venait de se pencher pour lui donner le sein, lorsque tout à coup elle se releva en poussant un grand cri que lui arrachait une horrible morsure. On apporte aussitôt la lumière, et l'on voit dans les langes du berceau, à la place du bel enfant rose et potelé que la pauvre mère y avait déposé, un petit être velu, malingre et criard, tout disposé à sauter à la figure du premier qui osera l'approcher.

L'histoire s'arrête là; elle ne dit point ce que devint ce petit monstre; elle se tait également sur la destinée du fils de la métayère; mais la Fade ayant cessé, à partir de cette aventure, de hanter le domaine du Bos, tout le monde l'accusa et l'accuse encore, dans le pays, de cette substitution d'enfant.

Passons à nos *Dames*, ou *Bonnes-Dames*, et à nos *Demoiselles*.

Les fées, au moyen âge, étaient fréquemment désignées par ces trois dénominations. On les appelle encore ainsi en plusieurs de nos provinces, comme en Normandie, dans le Jura, la Meuse, etc., etc. — Ce sont les *Doumayselas* (les *Demoiselles*) qui ont creusé toutes les grottes merveilleuses du Languedoc et du Vivarais. On admire surtout la célèbre *Baume des Demoiselles*, située près de Saint-Bauzille dans l'Hérault. — Cette appellation doit nous faire souvenir que les Grecs donnent aux Nymphes qui hantent les solitudes le nom de *bonnes Demoiselles* (*Nagarides*), et que les inscriptions latines qualifient quelquefois les *Fata de sacræ virgines*.

Jeanne d'Arc, interrogée, pendant son procès, sur les relations qu'on l'accusait d'avoir eues avec les fées, répondit à ses juges : — « Que assez près de Domremy, il y avait un arbre qui s'appelait l'*arbre des Dames*... qu'elle avait ouï dire à plusieurs anciens, non pas de son lignage, que les fées y reparaient (s'y rencontraient, de *reperire*); mais que pour

elle, elle ne vit jamais fée, qu'elle sache, à l'arbre ni ailleurs. »

Observons de plus que notre mot *dames* répond à celui de *matronæ*, qui, chez les Latins, servait à désigner leurs *fata*.

C'est probablement par suite de ces anciennes habitudes d'appellations que nos paysans en sont venus à donner le nom de *Bonne-Dame* à toute image représentant la sainte Vierge. Nous le croirions d'autant plus volontiers que, dans leur esprit, où les traditions gauloises et romaines s'amalgament si souvent aux croyances chrétiennes, chaque *Bonne-Dame* constitue une divinité particulière : ainsi, la Bonne-Dame de Vaudouan, près la Châtre, n'est pas la même et n'a pas les mêmes attributions que la Bonne-Dame de Sainte-Sévère, que la Bonne-Dame du Chêne de la forêt de Châteauroux, que la Bonne-Dame des bois de Diors, etc., etc. — Voyez, sur ces singuliers écarts de la foi religieuse de nos campagnards, ce que dit M. le comte Jaubert, au premier alinéa de l'article *Saint* de son *Glossaire du Centre*.

Selon M. Alfred Maury (*Recherches sur les Fées du moyen âge*), cette dénomination de *Bonne-Dame*, en tant qu'on l'applique aux fées ou fades, serait tout simplement la traduction du titre de *bonæ*, que l'on donnait aux Parques, par antiphrase plutôt que par gratitude. — Notons encore que le mot *fad* ou *fat*, en bas-breton, signifie *bon*; ce qui fait songer au *good people* des Anglais.

Au reste, les traditions populaires, en beaucoup de nos contrées, ont substitué la Vierge aux *Fades*, *Dames* ou *fées*. C'est ainsi que la légende des *Pierres-Folles* de Nohant-en-Graçay raconte que « pendant la messe de minuit, la sainte Vierge venait se placer sur la plus grande de ces pierres et que toutes les autres tournaient en dansant autour d'elle¹. » — Il en est de même dans la vieille Armorique, où la Vierge

¹ Commission historique du Cher, *Bulletin* de l'année 1854, p. 70.

est regardée comme la plus grande ennemie des Korigans bretonnes et passe pour les avoir chassées des abords de plusieurs dolmens¹.

Les *Dames* ou *Bonnes-Dames* et les *Demoiselles* diffèrent peu, au fond, des *Fades*, si tant est qu'elles en diffèrent. Elles semblent particulièrement fréquenter les pays de plaine, se plaire sous l'ombrage des vieux chênes, sur le vert gazon des prairies, aux frais abords des fontaines. Beaucoup d'héritages, dans les campagnes des environs de la Châtre, portent les noms de *pré à la Dame*, *champ de la Dame*, etc. — Un acte de 1169 mentionne une *fontaine à la Dame* située près de Longefont, dans le canton de Saint-Gaultier (Indre); enfin, on trouve, en Brenne, l'*Effe à la Dame*, c'est-à-dire l'*Étang à la Fée*², ce qui nous rappelle que, chez les Poitevins, on parle beaucoup de la *Dame de l'étier* ou de la *Fée de l'étang*.

Remarquons, à propos de ces trois dernières appellations, que le mot *dame*, qui sert à désigner l'ondine, le génie élémentaire qui habite la fontaine et les étangs dont nous venons de parler, est également employé par les Hindous pour dénommer, en général, les divinités de l'eau. « Lorsque, après une longue sécheresse, une pluie abondante fait déborder le Kavery, ou remplit les grands réservoirs qui servent à l'arrosage des rizières, les habitants de ce côté de la presqu'île accourent en foule : « La *Dame* est arrivée! » s'écrient-ils, pleins d'allégresse, en s'inclinant, les mains jointes... Puis ils présentent à la *Dame* des offrandes de toute espèce³... »

Dans la paroisse de Lacs, quelques vieilles fileuses parlent encore de la *Dame de la Font Chancela*⁴, qui avait

¹ M. de la Villemarqué, *Barzaz-Breiz*, t. I, p. XLVI et XLVII de l'Introduction.

² Littéralement : l'eau à la Fée. — Le zend dit *afs* pour *eau*, et le kimry *ew*. — Voy. le mot *Effe* dans le *Glossaire du Centre* et la p. 174 des *Esquisses pittoresques de l'Indre* de M. de la Tramblais.

³ Daniélo, *Histoire et tableau de l'univers*, t. III, p. 32 et 34.

⁴ *Font* est là pour *fontaine*. — Voy. ce mot dans le *Gloss. du Centre*.

coutume de prendre ses ébats, par les beaux clairs de lune, dans un pré qui avoisine la fontaine de ce nom, et qui, pour cette raison, est toujours appelé le *Pré à la Dame*. La Dame de la Font-Chancela, au dire de ces mêmes personnes, était douée d'une incomparable beauté. Un seigneur des environs, qui en était tombé et qui en resta toute sa vie éperdument amoureux, parvint plusieurs fois à l'enlever; mais à peine l'avait-il placée sur son cheval, pour l'emporter à son manoir, qu'elle lui *fondait* entre les bras et lui laissait par tout le corps une impression de froid si profonde et si persistante, que toute flamme amoureuse s'éteignait à l'instant dans son cœur, et qu'il en avait pour plus d'une année avant de songer à un nouvel enlèvement.

Comme toutes les prudes, la Dame de la Font-Chancela est d'une extrême susceptibilité. Si jamais le hasard vous conduit près de sa source glacée, par une chaude journée de canicule, et que l'envie vous prenne de vous y désaltérer, gardez-vous bien de vous récrier sur la trop grande fraîcheur de son onde, car, à l'instant même, vous perdriez la parole et seriez condamné à aboyer tout le reste de vos jours. — Au reste, il s'est passé et il se passe encore, aux environs de cette fontaine, tant de choses extraordinaires; le jour comme la nuit, ses approches sont semées de tant de surprises, de tant de pièges diaboliques, qu'un chemin public qui autrefois l'avoisinait, a été depuis longtemps complètement abandonné.

Notre fée de la Font-Chancela doit être rangée dans la classe des Ondines ou des génies des eaux. — On connaît aussi, dans le haut Berry, des fées de cette nature. Auprès d'Henrichemont, nous écrit M. H. Boyer, il existe un domaine dans la cour duquel on voit une vaste mare qui porte le nom de *Lac aux Fées*, nom qui est devenu celui de la propriété, et que Cassini, sur sa carte, écrit *Lagofé*, suivant la prononciation locale. — La tradition rapporte que deux blanches filles de l'air venaient autrefois, par certains clairs

de lune, se mirer dans ce lac. A leur apparition, le flambeau des nuits semblait pâlir, et si quelque indiscret cherchait à surprendre le secret de leur innocente coquetterie, elles se changeaient aussitôt en petites flammes bleues qui couraient en se jouant sur la surface de l'eau¹.

Mais rentrons dans la commune de Lacs.

Sur le vaste plateau de nature calcaire qui domine, au sud-est, la partie de l'étroit vallon de l'Igneraie, où verdoie le *Pré à la Dame* et où s'épanche la Font-Chancela, s'étend une vaste plaine, nue et pierreuse, connue dans les environs sous le nom de *Chaumoi de Montlevic*². Ces champs, tristes et déserts, sont peuplés, durant la nuit, d'apparitions bien étranges.

Il n'est pas rare que le passant attardé y rencontre des *châsses* (cercueils) garnies de tout leur luminaire et placées en travers sur sa route. En cette occurrence, ce qu'il a de mieux à faire, c'est, après s'être signé, et avoir débité tout ce qu'il sait de prières, de déranger pieusement la *châsse*, de passer, et de ne pas s'étonner si, en remettant respectueusement à sa place le cercueil, il en entend sortir ces mots, prononcés d'une voix nécessairement sépulcrale : *A la bonne heure!* — L'imprudent auquel il semblerait plus expéditif de sauter par-dessus la *châsse* serait sûr de ne jamais retrouver son chemin. Au reste, l'*herbe d'engaire*, ou l'*herbe qui égare*, croit, assure-t-on, dans le Chaumoi de Montlevic. Nous l'appelons *herbe d'engaire*, parce que *engairer* signifie dans notre idiome *égarer*.

Certaines nuits, c'est une croix d'un rouge sanglant qui luit tout à coup dans l'ombre, s'attache aux pas du voyageur et lui fait escorte tant qu'il n'est pas sorti de cette région mystérieuse.

¹ Aymé Cécyl, *Histoire du royaume de Bois-Belle*, p. 35.

² *Chaumoi*, grande étendue, en plaine, de terres labourables, où l'on ne voit ni fossés, ni buissons.

Une autre apparition non moins lugubre, mais qui, assure-t-on, ne se manifeste qu'aux protégés de saint Martin (les meuniers), lorsqu'il leur arrive de traverser, à minuit, ces mornes solitudes, est celle-ci : Deux longues files de grands fantômes, à genoux, la torche au poing, et revêtus de sacs enfarinés, surgissent soudainement à droite et à gauche du sentier que suit le passant, et l'accompagnent silencieusement jusqu'aux dernières limites de la plaine, en cheminant à ses côtés, toujours à genoux, et en lui jetant sans cesse au visage une farine âcre et caustique. — Les riverains de l'IGNERAIE prétendent que ces blancs fantômes sont tout simplement les âmes pénitentes de tous les meuniers malversants qui, à dater de l'invention des moulins, ont exercé leur industrie sur les bords de cette petite rivière.

Quelquefois enfin, ce sont des spectres plaintifs qui vont errant çà et là, à travers ces lieux solitaires, en portant dans leurs bras une pierre énorme, et en criant sans relâche d'une voix haletante : « Où la mettrai-je, la borne?... Où la mettrai-je, la borne?... » — Généralement, on tient pour certain que ces espèces de Sisyphe ne sont autre chose que les ombres de malheureux qui, pendant leur séjour ici-bas, ont déplacé les bornes des champs de leurs voisins, afin de leur voler quelques toises de terre, et l'on affirme que, pour mettre fin à leur supplice, il suffit de répondre à leur question, lorsqu'on les trouve sur son chemin : « Mets-la où tu l'as prise ! » — Cette légende, que nous avons aussi entendu raconter dans le canton de Neuvy-Saint-Sépulcre (Indre), est également connue en Normandie¹.

Mais revenons à nos fées. — Deux chemins principaux, l'un allant du nord au midi, l'autre se dirigeant de l'est à l'ouest, traversent le Chaumoi de Montlevic. L'une des pièces de terre qui avoisinent la croisée de ces chemins, porte le

¹ M^{lle} A. Bosquet, *la Normandie romanesque et merveilleuse*, p. 263.

nom de *champ de la Demoiselle*, et ce nom lui a été donné, parce que fréquemment, la nuit, on y aperçoit, de tous les points de la campagne environnante, une immense figure de femme qui, à mesure que l'on en approche, grandit, grandit toujours, sans changer de place, et finit par *se perdre dans le temps*.

Dans l'est du Berry, du côté du Bourbonnais, on affirme qu'il est des jours où les fées ont plus de puissance que dans d'autres. On signale spécialement le 1^{er} mai. C'est la nuit de ce jour-là, surtout, qu'elles choisissent pour *rou-siner*, c'est-à-dire pour balayer, avec les bords traïnants de leurs longues robes blanches, la *rosée* des prairies qu'elles veulent rendre stériles. On assure aussi qu'elles ont le pouvoir de nuire aux moissons et aux vendanges, par le seul effet de leur souffle; mais les villageois de ces contrées, qui connaissent parfaitement ces époques critiques, ont soin, lorsqu'elles arrivent, d'allumer de grands feux dans les champs et de les parcourir en fouettant l'air avec de longues gaules et en tirant force coups de fusil; cela suffit pour tenir à distance tout être malfaisant.

Hâtons-nous de dire que toutes les fées n'ont point cette fatale influence. Quelques-unes d'entre elles répandent, au contraire, la fertilité et l'abondance sur les lieux qu'elles fréquentent. Il est aisé de reconnaître, dans nos prés et dans nos pâturages, le théâtre accoutumé de leurs jeux et de leurs danses. Leurs promenades favorites, l'aire où elles aiment à s'abandonner aux tourbillons de leurs farandoles échevelées, sont indiquées par de capricieux méandres et des orbes réguliers que tapisse toujours le gazon le plus frais et le plus riche, et où souvent croît spontanément l'humble et odorant mousseron, ce rival modeste, mais apprécié, de la truffe aristocratique.

Il est important de remarquer que les cercles mystérieux que forment les pas des fées, dans leurs rondes nocturnes,

passent, en beaucoup d'endroits, pour des asiles inviolables, toutes les fois que, sous le coup d'un danger quelconque, tel que poursuite de bêtes malfaisantes, embûches et attaques de *Georgeon* et de ses suppôts, on est à portée de s'y réfugier.

De toutes les fées qui ont le plus préoccupé les romanciers et même les historiens du moyen âge, *Mélusine* est assurément la plus renommée¹. Qui n'a pas entendu parler de cette célèbre épouse de Raimond de Poitiers et de ses huit enfants, dont l'aîné avait un œil rouge et l'autre bleu, le second des oreilles d'éléphant, le troisième une griffe de lion², etc., etc. ? qui n'a pas entendu dire que chaque fois que l'un des membres des nombreuses familles qui avaient la prétention de descendre de l'antique maison de Lusignan devait quitter ce monde, *Mélusine* se montrait sur les tours du château de ce nom et remplissait l'air de cris lamentables ? Le château de Lusignan ayant été détruit en 1574, pendant les guerres de religion, Catherine de Médicis, qui se trouvait sur les lieux, et dont l'esprit était si fort tourné à la féerie, se plut à se faire raconter ces merveilleuses traditions par de vieilles femmes qui lavaient la lessive à une fontaine voisine du château. Au rapport de Brantôme³, « les unes lui disoient qu'elles voyoient *Mélusine* quelquefois venir à la fontaine pour s'y baigner en forme d'une très-belle femme et en habit de veuve. Les autres lui disoient qu'elles la voyoient, mais très-rarement, et ce, le samedi, à vespres (car en cet état ne se laissoit-elle guère voir), se baigner, moitié le corps d'une très-belle dame et l'autre moitié en serpent. Les autres, qu'elle paraissoit sur le haut de la grosse tour en

¹ Voy. le roman de *Mélusine* de Jean d'Arras ; — les *Annales* de Jean Bouchet, etc., etc.

² Nodot, *Histoire de Mélusine*.

³ *Eloge de Louis de Bourbon II*, duc de Montpensier.

forme très-belle et en serpent. Les unes disoient que quand il devoit arriver quelque grand désastre au royaume ou changement de règne, ou mort et inconvénient de ses parents les plus grands de la France, que trois jours avant on l'oyoit crier d'un cri très-aigre et effroyable, par trois fois : « On tient ceci pour très-vrai. »

Si nous avons introduit cette fée quasi-historique dans le monde fantastique de notre vieux Berry, c'est que, à la fin du dix-huitième siècle, on voyait encore sur la lanterne qui dominait alors la plus haute des tours du château de Châteaumeillant une grande et belle image de Mélusine. Cette statue de cuivre doré avait sans doute été placée là du temps de Marie de Saint-Gelais-Lusignan, qui vivait vers le milieu du dix-septième siècle et qui était épouse de Jean de Fradet, seigneur de Châteaumeillant¹.

A tout ce cortège de *Dames*, de *Fades* et de *Martes*, on peut joindre les *Laveuses de nuit*, auxquelles on attribue, en Berry, à peu près les mêmes habitudes qu'on leur connaît portout ailleurs.

C'est le long des passerelles rustiques, c'est aux bords des fontaines qui avoisinent les chemins profondément encaissés, autour des mares écartées qui, dans nos brandes et nos pâtis, servent d'abreuvoirs au bétail, que les laveuses de nuit aiment surtout à se livrer à leurs mystérieuses occupations.

Tout le monde s'accorde à dire qu'elles s'acquittent de leur besogne avec une sorte d'acharnement, presque toujours en silence, quelquefois, mais rarement, en faisant entendre un chant sourd et monotone, triste comme un *de Profundis*.

Ce qu'elles lessivent ainsi, nul ne peut le décrire. Cela ne ressemble à rien de connu. Ce n'est point du linge, ce ne

¹ En juin 1644, Louis XIV érigea en comté la terre de Châteaumeillant en faveur de Jean Fradet.

sont pas, comme ailleurs, des linceuls ; c'est une espèce de vapeur, d'une couleur livide, d'une transparence terne et nuageuse qui rappelle celle de l'opale.

Au moment où la lavandière immerge ou retire de l'eau ce je ne sais quoi, cela semble prendre quelque apparence de forme humaine, et l'on jurerait que cela pleure et vagit sous les coups furieux du battoir, sous l'énergique torsion des laveuses.

On pense généralement que ce sont des âmes d'enfants trépassés sans baptême, ou d'adultes morts avant d'avoir reçu le sacrement de confirmation.

Un métayer du domaine des Ferrons ayant conduit, un matin, avant le jour, au lavoir de la Font-de-Font¹, une charge de hardes que les ménagères de la ferme devaient venir laver plus tard, fut fort étonné de trouver, à pareille heure, au bord de la fontaine, trois grandes femmes, dont deux lui parurent occupées à tordre du linge, tandis que l'autre l'étendait pour le faire sécher.

— Vous ne vous y êtes pas prises tard ! dit à ces ouvrières matineuses le métayer, qui croyait parler à quelques femmes des métairies voisines.

Ces paroles, quoique réitérées, étant restées sans réponse, il s'imagina que ces personnes voulaient plaisanter et fit quelques pas en avant pour savoir à qui il avait affaire. Mais le ciel étant orageux et très-couvert, il ne pouvait y parvenir, lorsqu'un rapide éclair illumina tout à coup la scène. S'il n'eut pas le temps de reconnaître les trois lavandières qui, en ce moment, lui tournaient le dos, il remarqua toutefois très-bien que les tissus qu'elles lavaient étaient d'une nature telle que, pour les faire sécher, elles n'avaient besoin que de

¹ La Font-de-Font (*fons fontium*) est une magnifique fontaine qui se trouve sur le chemin de Lourouer-Saint-Laurent à Saint-Chartier (Indre).

les déployer dans l'air, où ils restaient suspendus sans soutien d'aucune espèce...

Il cherchait, non sans un certain effroi, à se rendre compte de ce singulier phénomène, lorsqu'une des laveuses, se tournant brusquement de son côté, lui tendit l'objet qu'elle avait à la main, et l'invita, par un geste expressif, à le tordre avec elle.

Le métayer, qui déjà commençait à perdre la tramontane, prend machinalement cette chose sans nom ; mais... horreur!! à la lueur d'un nouvel éclair, il vient de distinguer, dans cet objet livide et impalpable, l'image pâle et chérie du plus jeune de ses enfants, qui s'était tué, l'année précédente, en tombant d'un arbre.

Lorsque les femmes des Ferrons arrivèrent, au point du jour, pour laver leur lessive, elles trouvèrent près de la fontaine de la Font-de-Font le corps inanimé du métayer ; elles le transportèrent aussitôt au domaine, où il reprit connaissance, un instant, à la voix de sa femme ; mais il n'eut que le temps de lui apprendre ce qui lui était arrivé, et mourut immédiatement après entre ses bras.

CHAPITRE DEUXIÈME

DIABLERIES :

NOMS DU DIABLE EN BERRY; — LE DIABLE MEUNIER; —
JEAN LE CHANCEUX; ETC., ETC.

Nos paysans désignent le Diable par une infinité de noms. Ils l'appellent tantôt *Chouse*, *l'Autre*, *Georgeon*, *Georget*; tantôt *le Maufait*, *le Mauvais*, *le Vilain*, *le Malin*, etc.

Chouse ou *Chose* est là pour un *Tel*, ainsi que *l'Autre*; c'est une manière de parler de Satan, sans être obligé de le nommer. — Quelques vieilles femmes ne prononcent jamais son nom, surtout la nuit, aux veillées, car elles craignent que le Diable, se croyant appelé, ne leur apparaisse. Elles le désignent simplement par les pronoms *lui*, *il*.

Chouse était autrefois très-français, les citations suivantes en font foi :

Je suis qui suis, j'ai parfait toute *chouse*,
Je suis le Dieu qui ay l'âme jalouse.

(Ronsard.)

« Le bon père Pavault m'a appris qu'il y a trois sortes de *chouses* dont il faut se garder... » (Verville, *Moyen de parvenir*.)

Il paraît que l'expression *l'Autre* s'employait également, dans la religion chaldéenne, pour désigner l'esprit du mal :

« Que le Dieu des morts t'étouffe! et que l'Autre, — celui qu'il ne faut pas nommer, — te brûle! » (M. Gustave Flaubert, *Salammbô*.)

Rabelais a dit : « Aidez-moy de par Dieu, puisque de par l'Autre ne voulez. » (*Gargantua*, liv. I, ch. XLII.)

Cette manière anonyme de parler du Diable doit nous rappeler qu'au rapport de Strabon (liv. II), les Celtibériens invoquaient le *Dieu sans nom*, c'est-à-dire l'Esprit malin.

Les noms de *Georgeon*, *Georget*, sont donnés au Diable par dérision, et pour lui rappeler l'échec que lui fit subir saint Georges, que l'on représente toujours monté sur un coursier qui foule aux pieds un dragon, symbole de l'ennemi du genre humain :

« Lucifer est de l'invention de monsieur le curé, et *Georgeon* de l'invention des vieilles commères de campagne. » (George Sand, *la Petite Fadette*.)

Un étymologiste effréné ne manquerait pas de faire remarquer l'analogie de consonnance qui existe entre le nom de notre démon *Georgeon* et celui de *Dæmogorgon* qui, chez les anciens, était regardé comme le génie du mal.

Au reste, en Bretagne, le Diable est pareillement connu sous des noms chrétiens. On l'y appelle tantôt le *vieux Guillaume*, tantôt le *vieux Pol*; c'est ainsi que, dans le même pays, le Follet porte le nom de *Maitre-Jean*.

Le Maufait ne veut pas dire autre chose que *le Malfaisant* :

Au *Maufez* te comand...,

dit Wace, dans le *Roman de Rou*; ce qui revient à : Au Diable je te recommande.

Va-t'en, dit-il, au vif *Maufé*.

(*Des Trois Bossus*.)

Le Mauvais n'a pas besoin d'explication, le *Vilain* non plus :

« Qui par coustume tient en son hostel miroer pendant, soit en chambre ou en salle, de jour ne siet pas mal à y regarder, mais sitost que la nuict est venue, point on ne s'y doit mirer, ainchois le retourner ou couvrir la glace; car de légier l'en y pourroit veoir le *Meauvais*. » — (*Les Évangiles des quenouilles*.)

Dans les exorcismes, on dit au revenant : « Si tu viens de la part de Dieu, reste; si tu viens de la part du *Vilain*, va-t'en! » (M. le comte Jaubert, *Glossaire du Centre*.)

Le Diable est, en Berry, le héros d'un grand nombre de récits populaires. Dans la plupart, il montre plus de méchanceté que d'adresse, plus de bêtise que de finesse. Presque toujours, pris à ses propres pièges, il est bafoué, honni et même battu¹. En un mot, il joue généralement, chez nous, ainsi qu'en Allemagne, un rôle pitoyable. Nous nous contenterons de rapporter, à l'appui de notre dire, les deux légendes suivantes en faisant remarquer que l'une d'elles rappelle les métamorphoses ou incarnations de la Koridgwen et du Gwion des anciens Bardes², ou, si l'on veut, le vieux dogme de la transmigration des âmes, des existences successives, qu'avaient adopté presque toutes les religions primitives, et dont on retrouve encore la trace dans plusieurs de nos chansons berrichonnes.

LE DIABLE MEUNIER.

Le Diable, après avoir longtemps examiné quel pouvait être, entre tous les métiers exercés ici-bas, celui qui rapportait le plus, celui où il était le plus facile, *per fas et nefas*, de faire rapidement fortune, finit par être convaincu que c'était la profession de meunier.

¹ Voy. liv. II, chap. III, du présent ouvrage : le Carroi-Billeron.

² *Myvyrian*. t. I, p. 17, 18, 36 et 37.

En conséquence, il résolut d'établir un moulin dans la vallée de l'igneraie, sur le territoire de la paroisse de Lacs. Il le construisit tout en fer : meules, rouages, *âbret*¹, tout le *virant-tournant*, comme on dit en Berry, était en ce métal, et les diverses pièces du mécanisme avaient été forgées dans les ateliers souterrains de l'Enfer.

Jamais chose pareille ne s'était vue dans le pays ni ailleurs. Aussi les *meulants*² affluèrent-ils à la nouvelle usine, et la vogue fut si entraînant que tous les meuniers des environs, dont, au reste, on avait grandement à se plaindre, finirent par éprouver un chômage complet, qui les eut bientôt réduits à la besace.

Toutefois, les chalands de Georgeon ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'ils étaient tombés de fièvre en chaud mal ; car lorsque le Vilain eut accaparé toute la clientèle de la vallée, il traita si mal ses pratiques que celles-ci en crièrent plus fort que jamais misère.

Heureusement, sur ces entrefaites, saint Martin se trouva à passer par Lacs. Il fut touché de la position de ce pauvre peuple et résolut aussitôt de lui venir en aide.

C'était pendant un hiver fort rigoureux, ce qui augmentait encore la détresse publique. Saint Martin se mit donc sur-le-champ à construire, à quelques cents toises en amont de l'établissement de Georgeon, un moulin tout en glace. Ce fut, grâce au pouvoir du bienheureux, l'affaire de deux matins.

Dès que les grandes roues de la nouvelle usine tournèrent et resplendirent au soleil comme deux immenses pièces d'artifices, tous les métayers et *ménageots*³ de la contrée, semblables à l'alouette qu'attirent les feux scintillants du miroir,

¹ Nous appelons ainsi l'*arbre* qui sert d'essieu à une roue de moulin.

² On nomme ainsi les pratiques d'un meunier ; ceux dont un meunier fait passer le blé sous la *meule*.

³ Voy. la note 2 de la p. 61.

s'empressèrent d'apporter leur blé à saint Martin, et chacun d'eux s'en retourna si content de la quantité et de la qualité de la farine que lui avait livrée le divin meunier, qu'en peu de temps Georgeon se trouva à son tour sans pratiques.

Le Diable voyant cela, se rendit un beau jour chez saint Martin et lui proposa d'échanger son moulin de fer contre le moulin de glace. Saint Martin répondit qu'il le voulait bien; seulement, il lui demanda mille pistoles de retour. C'était exactement le chiffre du gain illicite qu'avait fait le Diable dans l'exercice de sa nouvelle industrie. Georgeon trouva cette condition excessivement dure; mais le saint tint bon, et le marché fut conclu.

Le Vilain était, depuis huit jours, établi dans sa splendide usine, qui marchait à merveille, grâce au froid dont l'intensité allait augmentant, lorsque tout à coup la tiède haleine du renouveau apporta le plus grand désordre dans l'harmonie du mécanisme. Les meules, jusque-là brillantes et dures comme le diamant, commencèrent à *suer* en si grande abondance, attendries qu'elles étaient par le souffle printanier, qu'elles ne tardèrent pas à laisser échapper de la pâte au lieu de la farine fine et sèche qu'elles donnaient auparavant.

A la vue de ce prodige, Georgeon perdit complètement la tête. Ne pouvant se vouer à aucun saint, en raison de sa qualité de réprouvé, il s'assit, sombre et désespéré, sur la berge de son écluse, et là, d'un œil sec et enflammé de colère, il vit fondre son moulin jusqu'à la dernière parcelle.

Alors, il se leva en silence, s'en fut droit au moulin de fer, reprocha à saint Martin, dans les termes les plus acerbes, de l'avoir trompé, et finit par lui réclamer un dédommagement.

Saint Martin se tint à quatre pour ne pas lui rire au nez et se contenta de lui demander lequel d'entre eux avait proposé à l'autre de faire l'échange des deux moulins.

— Quant à un dédommagement, ajouta-t-il, je ne crois pas t'en devoir. Cependant, voici un champ que je me propose

de planter en pommes de terre ; si tu veux fournir la moitié de la semence, tu auras la moitié de la récolte.

— J'y consens, dit Georgeon, qui se voyait complètement ruiné et qui ne savait plus de quel bois faire flèche.

Avant d'aller plus loin que l'on nous permette une réflexion.

Il est évident qu'à l'époque où s'est passée l'action de cette histoire, il ne pouvait être question de pommes de terre, ce qui jette quelque doute sur la vérité des événements que nous rapportons ; mais il est à croire que nos conteurs villageois, qui se soucient peu des anachronismes, auront substitué la pomme de terre à la rave ou au navet. D'ailleurs, les Arabes, qui racontent cet épisode de notre légende, ne parlent que de ce dernier légume¹.

Quand la maturité des pommes de terre fut venue, saint Martin dit au diable :

— Ah ! ça, voici notre récolte bonne à prendre ; mais comme je n'aime pas les reproches, choisis ta part : veux-tu le dessus ou le dessous, les tiges ou les racines ?

— Je prends les tiges, dit aussitôt Georgeon, qui était très-neuf en agriculture.

Et il se mit de suite à faucher et à engranger ses fanes de pommes de terre, croyant avoir fait un marché d'or. — Ce ne fut que lorsqu'il vit saint Martin sortir de terre les nombreux et jaunes tubercules, qu'il comprit toute l'étendue de sa bévue.

Nouveaux reproches de la part du Diable ; nouvelle envie de rire de la part de saint Martin.

— Tu n'es jamais content ! s'écria ce dernier. — Voyons, dans deux mois, la saison des semailles sera arrivée ; moi intention est de faire du froment à la place des pommes de terre : si tu veux fournir la moitié de la semence, tu auras la moitié de la récolte.

¹ Voy. le *Magasin pittoresque*, t. VIII, p. 128.

— Volontiers, répondit Georgeon, qui se proposait bien, cette fois, de se récupérer d'une partie de ses pertes.

Au moment de la moisson, saint Martin dit à son associé :

— Je te donne encore le choix ; que préfères-tu ? le dessus ou le dessous, les racines ou les tiges ?

— Oh ! pour le coup, à moi les racines ! s'écria le Diable, d'un air triomphant et capable.

Saint Martin coupe et enlève aussitôt ees gerbes ; puis le Vilain se met en devoir d'arracher son chaume.

Il ne lui fallut pas longtemps, comme on peut le penser, pour s'apercevoir de sa nouvelle déconvenue.

Exaspéré, il court, la rage dans le cœur et l'écume à la bouche, au moulin de saint Martin, accable le digne homme d'un flot d'invectives, et termine son algarade par le provoquer au combat.

— Va pour le combat ! répliqua tranquillement saint Martin, mais à l'instant même, et dans cette chambre.

— A l'instant même et dans cette chambre, reprit approbativement Georgeon, en grinçant des dents d'impatience.

— Comme nous sommes tous les deux vilains, et toi surtout, observa malicieusement saint Martin, tu sais qu'il nous est interdit de vider notre querelle autrement qu'avec le bâton ; eh bien, voici justement, dans ce coin, une perche de chêne et un gourdin de néflier qui feront notre affaire, et, quoique tu ne le mérites guère, je veux être généreux jusqu'au bout : choisis ton arme....

Ces mots étaient à peine lâchés, que Georgeon saute sur la branche de chêne et charge son adversaire avec furie ; mais, à chaque coup qu'il veut porter, le haut bout de la perche s'embarrasse dans les poutres et les solives de l'appartement, et il ne peut parvenir à atteindre son but, tandis que saint Martin, qui s'est saisi du lourd bâton, le manœuvre à sa fantaisie, se rapproche habilement de Georgeon, et frappe à bras raccourci.

La lutte devenait impossible.

— Grâce ! grâce ! cria bientôt Georgeon.

— Grâce, soit ! répondit saint Martin, en continuant la bastonnade ; mais tu quitteras à l'instant la paroisse, et l'on ne t'y reverra plus.

— Je quitterai la paroisse ! jamais on ne m'y reverra !... Mais arrête donc !... arrête !

— J'ai fini, dit saint Martin, en lui allongeant un dernier et vigoureux coup d'estoc ; va-t'en, maudit, et que je ne te rencontre plus !

Le Diable ne se le fit pas redire ; il sauta par la fenêtre, et disparut sous la saulaie qui ombrageait les abords du moulin.

Or, on ajoute que ce fut pour reconnaître ce signalé service que les habitants de la paroisse de Lacs placèrent, précisément à cette époque, leur jolie petite église sous le patronage du bienheureux saint Martin.

A propos de la profonde ignorance de Georgeon en agriculture, nous ferons remarquer qu'il éprouva, ailleurs qu'en Berry, des désappointements semblables à ceux que nous avons rapportés plus haut, car voici ce qu'on lit dans un poëme oriental. — Des Arabes étaient après labourer un champ, lorsque le Diable survint et leur dit : — « Vous savez que la moitié du monde est à moi, ainsi la moitié de votre moisson m'appartiendra. » — Les Arabes répondirent au Diable : — « Que ta volonté soit faite ! Dès lors, nous t'abandonnerons, si tu le veux bien, toute la partie de la récolte qui sera dans la terre. — Non, non, reprit le Diable, j'entends avoir tout ce qui se trouvera à la surface du sol. » — En conséquence, les Arabes semèrent des navets dont le Diable n'eut que les feuilles. — L'année d'après, encore au moment des labours, le Diable, furieux de sa méprise, apparut de nouveau aux Arabes et leur déclara que, cette fois, il se réservait toute la partie de la récolte enfouie

dans la terre. Alors les Arabes ensemencèrent leurs champs d'orge et de blé, dont le Diable n'eut que les racines.

En Périgord, on raconte une légende qui a beaucoup de rapport avec celles qui précèdent, mais dont un loup et un renard sont les acteurs. — Tous les deux, à jeun, cherchent aventure et finissent par rencontrer un monceau de noix vertes. — « Ah ! ma foi, faute de mieux, voilà notre affaire, s'écrie le renard ; partageons : veux-tu le dessus ou le dedans, la chair ou les noyaux ? — Je veux la chair, répond le loup. — Le renard, sans perdre une minute, dépouille les noix de leur brou et le donne à son camarade, tandis qu'il en croque les amandes. — « Pouah ! dit le loup, cela ne vaut pas le diable ; cherchons ailleurs. » — Et les voilà de nouveau en quête, le renard bien repu et le loup toujours à jeun. Enfin, sur le tantôt, ils trouvèrent un grand panier d'olives, qu'un enfant, à la vue du loup, avait abandonné sur le chemin. — « Ah ! pour le coup, tu vas déjeuner, dit le renard à son compagnon ; eh bien, que choisis-tu, cette fois, le dessus ou le dedans, la chair ou les noyaux ? — A ton tour de manger la chair, malin ; je me contenterai des noyaux », répond le loup d'un air railleur. Et le renard de ronger aussitôt le vert des olives et d'en passer les noyaux au loup qui, en voulant les briser, se cassa toutes les dents.

Mais revenons à saint Martin.

Le service qu'il rendit à la paroisse de Lacs n'est pas le seul bienfait dont notre pays soit redevable à ce digne homme. Au rapport de Sulpice Sévère, ce fut ce courageux évêque qui, vers la fin du quatrième siècle, renversa les derniers temples païens en Berry. N'était-ce pas toujours combattre le Diable ? — L'abside très-ancienne de l'église de Saint-Martin de Lacs, dont il a été question plus haut, a certainement été construite sur l'emplacement de l'un de ces temples, car des pierres sculptées, dont le sujet appartient évidemment au paganisme, ont été encastrées dans la partie extérieure de son mur.

Ces morceaux de sculpture, très-bien conservés, semblent avoir été placés là comme trophée plutôt que comme ornement. Une tête en saillie et dont le cou est engagé dans la maçonnerie du haut de la façade de la même église, paraît aussi avoir appartenu à quelque divinité de la Fable.

Le zèle que déploya saint Martin contre les faux dieux rendit son nom tellement populaire parmi nous, que plus de cent vingt-cinq églises paroissiales du diocèse de Bourges, près du cinquième, le choisirent pour patron. (Voy. les anciens pouillés et l'*Histoire du Berry* de M. Raynal, t. I, p. 142.) Enfin, quelques miracles opérés à propos, dans nos pays, par ce même bienheureux, mirent le comble à sa renommée. Nous mentionnerons les deux suivants, qui ne sont pas les moins curieux de sa légende.

Au temps où saint Ursin vint en Berry pour y propager la foi, il ne trouva pas partout, tant s'en faut, des auditeurs attentifs. La ville de Levroux particulièrement se montra plus qu'indifférente à ses pieuses instructions. Aussi, pour la punir, ordonna-t-il, en s'éloignant, à tous les coqs de l'endroit de ne plus chanter à l'avenir, et ces volatiles, se conformant à sa volonté plus facilement que leurs maîtres, ceux-ci, à partir de ce moment, se trouvèrent on ne peut plus désorientés, surtout pendant la nuit, car, en ces temps reculés, le chant du coq était le seul chronomètre connu. — Ce triste état de choses durait depuis près de cent cinquante ans, lorsque saint Martin arriva à Levroux pour y détruire un temple païen et y prêcher la parole de l'Évangile. Cette fois, les habitants se montrèrent aussi dociles que leurs pères s'étaient montrés récalcitrants, et saint Martin, pour récompenser leur zèle, voulut bien rendre la voix à leurs coqs ; ce qu'il fit en distribuant du grain bénit à ces animaux¹.

¹ Sulpice Sévère, *de Vita sancti Mart.*, 10, 12 ; — Labbe, *Nova bibliotheca* et in *Patr. Bitur.*

Nous ne saurions mieux faire que d'emprunter la relation du second miracle de saint Martin aux *Pieuses légendes du Berry*, très-intéressant recueil publié en 1864 par M. Just Veillat ¹.

« Un jour que saint Martin, accompagné de son ami saint Brice, se rendait encore à Levroux, où il ne manquait jamais de faire, chaque année, son pèlerinage à Saint-Souain², il s'arrêta pour dire la messe à Argy; mais les grenouilles des fossés voisins se mirent à coasser d'une façon si indiscrete et si persistante, qu'il fut forcé de s'interrompre et de leur dépêcher son fidèle saint Brice pour leur commander de se taire, injonction à laquelle elles se rendirent aussitôt³. — L'office terminé, les pieux pèlerins s'acheminèrent vers Levroux, au petit pas de leurs ânes; mais se rappelant bientôt qu'il avait quitté Argy sans rendre la voix aux grenouilles, l'évêque dit à son compagnon d'attacher sa monture et d'aller ensuite relever les pauvres chanteuses de leur dure pénitence, tandis qu'il prendrait un peu de repos dont il avait grand besoin; puis il mit pied à terre, s'étendit sur l'herbe et s'endormit.

¹ Châteauroux, V^e Migné, imprimeur-éditeur.

² « Saint-Souain, Sevain ou Sovein, ancienne variante du nom de Saint-Silvain, bien connue des habitants du pays. » (Just Veillat.) — Il y a une grande affinité entre Saint-Martin et Saint-Silvain. L'une des deux églises de Thevet, bourg situé non loin de celui de Laes, était aussi sous l'invocation de saint Martin. On y voyait la statue de saint Silvain, qui est resté le patron de l'endroit et dont on célèbre la fête le 15 septembre.

³

A Arge, com j'oï conter,
Voi une feiz Martins chanter.
Si oït rains qui chantelent
Et joste l'église crieient
En fossez, qui illec estoient,
Où si grant noise li faseient
Qu'il ne poeit a riens entendre.
Lors lor manda, sanz plus atendre,
Par saint Briz, que se teussent.

Ces vers sont, ainsi que les suivants, extraits de la *Vie de Monseigneur saint Martin de Tours*, par Péan Gatineau, poète du treizième siècle, publiée d'après un manuscrit de la Bibliothèque impériale par M. J.-J. Bourassé, chanoine de l'église métropolitaine de Tours. — Tours. Mame, 1860.

« Cependant, avant de s'éloigner, saint Brice planta dans le sol son bourdon et celui de son maître, l'un à la tête, l'autre aux pieds du dormeur. Arrivé sur le bord des fossés d'Argy, il se baissa et annonça aux grenouilles qu'elles étaient libres de chanter. L'une d'elles, par obéissance, poussa quelques coassements, après quoi elle se tut de nouveau comme ses compagnes, qui depuis lors ne se firent plus entendre dans ces parages. — Quand il fut revenu au point de départ, quel ne fut pas l'étonnement de saint Brice en voyant que les deux bourdons avaient poussé de beaux rameaux et s'étaient changés en arbres touffus pour abriter son maître des rayons brûlants du soleil ! Ces arbres furent longtemps connus et vénérés, dans la contrée, sous la dénomination des *arbres de Saint-Martin le Riche*. »

La grande popularité dont saint Martin jouissait en France et surtout en Berry, est un fait fort remarquable. Nos ancêtres, émerveillés de son pouvoir surnaturel, semblent l'avoir confondu avec l'enchanteur Merlin, ou *Marthin*, car telle est la

Si dist à saint Briz justement
 Que la sentence relaschast
 Et qu'il son asne atachast
 Illec, quar dormir se voleit.
 Le bordon que porter soleit
 A mis saint Briz joste sa teste
 Le soen as piez, puis ne s'aresta....
 Vers le fossé s'est abaissé,
 Si dist : Raine, Martin te mande
 Que tu chantes, et te commande.
 Une, sanz plus, lor en chanta,
 N'onc puis, si cum l'om me conta,
 N'en chanta plus nule saison.
 D'eles plus conte ne faisons,
 Fors de saint Briz qui s'entorna.
 Mès en chemin vers nul torna
 Jusquo a Martin, qui sans veiller
 Ot puis dormi; a merveiller
 Se commence quand ot veu
 Que li bordon furent creu,
 Qui en terre fiché esteient,
 Tant creisseient et foillisseient
 Qu'au dessus tel umbre ot,
 Qui trestrot Martin aumbrot,
 Qui davant se moreit de chant.
 De lores bordons gaires ne chaut
 A nul d'os; aincois s'entornèrent
 Vers saint Sousin, ou ils nièrent..

plus ancienne forme du nom de ce dernier¹. — Circonstance extrêmement significative : aujourd'hui encore, sur quelques points du Berry, et particulièrement à Cluis (dans l'Indre), au lieu de dire, comme partout : « Qui aime *Martin*, aime son chien, » on dit toujours : « Qui aime *Merlin*, aime son chien ; » ce qui est bien plus expressif, attendu que Merlin avait pour chien un loup qui ne le quittait jamais et auquel les paysans bretons donnent toujours le nom de *ki du* ou *chien noir*, lorsqu'ils s'entretiennent du compagnon de l'Enchanteur². — Autre remarque non moins probante : aux environs de la Châtre, en parlant d'une *tusse* (toux) de mauvaise nature, on dit tantôt :

C'est la *tusse* à Merlin,
Elle durera jusqu'à la fin.

tantôt :

C'est la *tusse* à Martin,
Elle durera..., etc.

Cette confusion de personnes et de noms est si marquée que l'on serait tenté de croire que le saint et le magicien ne font qu'un. Leurs noms (*Martin*, *Marthin*) signifient l'*homme merveilleux*³, et ces deux personnages vivaient, paraît-il, aux quatrième et cinquième siècles de l'ère chrétienne. Enfin, dit M. de la Villemarqué⁴, « les anciens Gallois faisaient de Merlin, ou *Marthin*, un saint national, et, au douzième siècle, les enfants de l'Angleterre orientale appelaient cette contrée le *pays de Saint-Martin*⁵... Cette opinion gagna jusqu'en France, où, comme le témoigne un collecteur

¹ Voy. la p. 3 de *l'Enchanteur Merlin* de M. de la Villemarqué.

² *Vita Merlini*, éd. de 1837, p. 2. — De là, sans nul doute, le nom de *meneux de loups* donné à certains de nos sorciers.—Odin, d'après les Eddas, avait toujours aussi près de lui deux loups familiers : *Gere* et *Freks*.

³ *L'Enchanteur Merlin* par M. de la Villemarqué, p. 19 et 20. — Ces noms ont très-probablement la même origine que le nom *Marte*, dont il est question plus haut, p. 106.

⁴ *L'Enchanteur Merlin*, p. 20.

⁵ *Regio S. Martini*, d'après Guillaume de Nowbrige.

de traditions du douzième siècle : « Tuit li plus haulz hommes l'appeloient le saint prophète et toutes les menues gens leur Dieu¹. » — Au reste, l'enchanteur Merlin était loin d'être un étranger pour nos pères, car il est dit dans sa légende qu'il accompagna le roi Arthur dans nos contrées, lorsque ce dernier vint mettre à la raison le *roi du Berry*, qui ne voulait plus lui obéir².

JEAN LE CHANCEUX.

Il y avait une fois un pauvre sabotier qui habitait avec sa femme et son fils, âgé de seize ans, une misérable cabane située près de la lisière d'une immense forêt. De douze enfants que sa femme avait mis au monde, il ne lui restait plus que ce garçon, auquel, pour cette raison, il avait donné le nom de Jean le Chanceux.

Jean le Chanceux aimait beaucoup son père et sa mère; mais la solitude où il vivait et le métier sédentaire et peu lucratif de sabotier lui déplaisaient fort. Il aurait voulu employer son temps d'une manière plus profitable, essayer d'un travail moins ingrat, en un mot, chercher au loin, autant pour ses parents que pour lui-même, une meilleure place au soleil. Ces projets dataient de loin, et il s'en était déjà et plus d'une fois ouvert à son père qui avait toujours fort mal accueilli ses confidences à ce sujet. Enfin, un beau jour qu'il venait de mettre la dernière main à une paire de sabots, il s'écria résolument :

— Voilà, si j'ai bien compté, la trois cent cinquantième paire de sabots que j'ai faite et parfaite depuis que je sais le métier, et je n'en ai pas mieux fait mon chemin pour cela. Je n'y tiens plus, cher père; je veux voyager, je veux tenter fortune et montrer que ce n'est pas en vain que

¹ *Le Roman de Lancelot*; Bibl. imp. de Paris, mss. n° 6772.

² M. de la Villemarqué. *Mirdhinn, ou l'Enchanteur Merlin*, p. 196 et 201.

vous m'avez baptisé Jean le Chanceux. Grâce au curé de notre paroisse, je sais lire et écrire, et avec cela, je dois, il me semble, arriver à quelque chose et améliorer notre sort à tous trois.

— Pierre qui roule n'amasse pas de mousse, repartit en grognant le vieux sabotier.

— Non, mais elle se polit, à ce que dit monsieur le curé.

— Qu'est-ce que tu me chantes là? reprit le père, qui ne comprenait pas. Va-t'en au Diable! et que je n'entende plus parler de toi.

Malgré cette rebuffade, le jeune homme n'en procéda pas moins sur-le-champ à ses préparatifs de départ, ce qui lui prit peu de temps. Puis il embrassa sa mère, qui sanglotait, tendit la main à son père, qui lui tourna le dos et lui cria pour la seconde fois :

— Va-t'en au Diable!

— Vous me congédiez avec une bien mauvaise parole, dit tristement le fils, en franchissant le seuil de la cabane.

L'intention de Jean était de se rendre dans quelque grande ville et d'y chercher sans retard un emploi. Or la ville la plus proche était encore assez éloignée, et il fallait pour s'y rendre traverser toute la forêt. Il y avait déjà sept grandes heures qu'il cheminait sous la haute futaie, et néanmoins ni la fatigue, ni la nuit qui approchait, ne le préoccupaient, tant il était absorbé par les rêves d'avenir, plus riants les uns que les autres, qui défilaient dans son cerveau, lorsque tout à coup il se trouva en présence d'un petit monsieur habillé tout de noir et dont les yeux jetaient dans l'ombre, qui commençait à s'épaissir, un éclat singulier. — Jean le salua, et, tout en s'écartant du sentier pour le laisser passer, lui demanda :

— Monsieur, pourriez-vous me dire si je suis encore bien loin de la sortie de la forêt?

— Tu en approches, mon garçon. Mais où vas-tu par là?

— Je n'en sais trop rien, Monsieur ; je me rends à la ville pour tâcher d'y trouver du travail.

— Veux-tu entrer chez moi comme domestique ?

— Je ne demande pas mieux, Monsieur.

— Combien veux-tu gagner ?

— Cinquante écus ; est-ce trop, Monsieur ?

— Non, et je te promets au moins le double, si je suis content de toi ; mais, d'abord, dis-moi, sais-tu lire ?

— Oui, Monsieur, et écrire, s'empressa de répondre le jeune homme, non sans éprouver une certaine satisfaction de lui-même.

— Oh ! alors, mon garçon, tu ne saurais faire mon affaire. J'en suis fâché, tu me plaisais ; mais c'est comme ça.

Et il continua son chemin.

Jean le Chanceux, tout déconcerté, se grattait l'oreille et ne bougeait pas de place, lorsqu'une idée soudaine et passablement audacieuse lui traversa l'esprit.

— Eh ! Monsieur, s'écria-t-il, sans prévoir les suites d'un tel mensonge, il y a mon frère qui vient derrière moi ; il ne sait pas lire, lui, et vous pourrez peut-être vous entendre ensemble.

— Eh bien, je verrai, répondit le petit monsieur sans s'arrêter.

Aussitôt Jean quitte le sentier, s'enfonce dans le fourré et se hâte de rebrousser chemin, afin de se rencontrer de nouveau avec l'étranger. Cependant, il dépouille sa veste, dont l'endroit était gris et l'envers entièrement rouge, la retourne, l'endosse et se retrouve, dix minutes après, devant l'inconnu, qui n'avait pas cessé de suivre le sentier.

Jean le salue comme la première fois, et se range pour le laisser passer, mais sans dire mot. L'homme noir alors se retourne et lui crie :

— Où vas-tu donc par là, jeune homme ?

— Je n'en sais trop rien, Monsieur ; je me rends à la ville

prochaine pour tâcher d'y trouver du travail. — Vous avez dû, il y a un instant, rencontrer mon frère ?

— Oui, et c'est étonnant comme tu lui ressembles, dit lentement l'inconnu, en l'examinant avec attention.

— Tout le monde le remarque, il faut bien que cela soit ; mais il n'y a rien là de bien surprenant : mon frère et moi sommes jumeaux.

— Veux-tu entre^r chez moi comme domestique ? dit alors l'étranger.

— Je ne demande pas mieux, Monsieur.

— Combien veux-tu gagner ?

— Cinquante écus ; est-ce trop, Monsieur ?

— Non, et je te promets au moins le double, si je suis content de toi ; mais, d'abord, réponds-moi, sais-tu lire ?

— Non, Monsieur, répliqua Jean le Chanceux, en affectant un air contristé. On m'a bien envoyé quelque temps à l'école, mais je n'ai jamais pu mordre à rien. Ce n'est pas comme mon frère, qui sait lire, écrire, compter et beaucoup d'autres choses encore.

— Eh bien, viens avec moi, dit l'homme noir.

Et prenant aussitôt à gauche du sentier, il disparut sous bois, suivi de Jean le Chanceux.

Ils marchaient depuis à peu près une demi-heure sans avoir échangé une parole, lorsqu'ils arrivèrent en face d'un vieux manoir construit, en pleine forêt, sur un massif de hauts rochers auxquels les rayons de la lune donnaient, en cet instant, les formes les plus fantastiques.

— Voici ma demeure, dit l'inconnu.

— Elle n'est pas gaie, pensa tristement le pauvre Jean.

On entra, et tandis que le jeune homme, assis devant une table assez bien servie, apaisait commodément sa faim, son nouveau maître lui expliqua en quoi devait consister son service.

— Tu n'auras absolument à t'occuper que de mon cheval

et de mes livres. Quant aux soins que peut exiger ma personne, ils ne te regardent point. Tu veilleras à ce que nul être humain ne pénètre ici pendant mes absences, qui sont assez fréquentes, et tu ne t'absenteras toi-même qu'une fois par an et avec ma permission. Du reste, je t'engage à ne te préoccuper aucunement de ce que pourraient te paraître avoir d'étrange et mes habitudes et l'intérieur de cette maison. Et, je te le répète, si tu t'acquittes convenablement de tes devoirs qui, comme tu le vois, ne sont ni nombreux, ni difficiles, tu seras étonné de la manière dont je récompense les personnes qui me sont dévouées.

Cela dit, et Jean le Chanceux ayant largement satisfait son appétit, son maître le conduisit dans la bibliothèque qui devait désormais lui servir de chambre à coucher. — Cette pièce était immense et garnie sur ses quatre faces de nombreuses tablettes qui supportaient une multitude de bouquins, de format très-varié et dont la reliure, parcheminée et jaunie par le temps, attestait la plus haute antiquité.

Jean, auquel sa nouvelle condition suggérait une foule de réflexions qui n'étaient pas toutes couleur de rose, ne put s'y livrer longtemps, car à peine fut-il étendu sur sa couche, qu'un sommeil de plomb engourdit aussitôt et son esprit fatigué d'émotions, et son corps brisé par la marche.

Le lendemain, lorsqu'il s'éveilla, les rayons du soleil égayaient déjà depuis longtemps sa chambre. Aussi se hâta-t-il de s'habiller et de courir offrir ses services à son maître. Mais il eut beau visiter la maison de la cave au grenier, explorer l'interminable labyrinthe des corridors et des escaliers, entrer dans les appartements qui étaient ouverts, heurter aux portes qui étaient closes, il ne put trouver à qui parler.

Alors, il se rendit à l'écurie, où l'attendait le cheval du maître, qui lui parut hors de service, tant il était vieux, et auquel il donna la provende et les soins d'usage. Puis, il visita la cour qui entourait le manoir. Elle était, de tous

côtés, protégée par une espèce de rempart à pic qui ne permettait d'y entrer ou d'en sortir que par une porte aussi solide au moins que la muraille et qui, pour le moment, se trouvait très-soigneusement fermée.

— Ce n'est pas là du tout mon compte, ne put s'empêcher de se dire Jean le Chanceux; je voulais être libre et je suis en prison. C'est égal, j'attendrai les effets de la générosité de ce monsieur, car c'est là l'important pour mon vieux père, pour ma bonne mère.

Tout en faisant ces réflexions, il se dirigea vers l'office, où il découvrit d'abondantes provisions, auxquelles son appétit de seize ans fit honneur.

Les journées suivantes se passèrent absolument comme la première : toujours la même solitude, le même silence, les mêmes loisirs ou, pour mieux dire, le même ennui.

Enfin, au bout d'un mois, l'homme noir reparut. — Il inspecta soigneusement son cheval, qui lui sembla en aussi bon point que le comportait son grand âge; examina minutieusement ses livres, et fut satisfait de les voir bien rangés et nets de toute poussière.

— C'est très-bien, dit le petit homme, en frappant amicalement sur l'épaule de Jean le Chanceux; continue ainsi et tu n'auras pas à t'en repentir. Tiens, prends cela, non comme avance sur ton loyer, mais comme témoignage de ma satisfaction. Et il lui mit dans la main une pistole toute neuve.

Le lendemain, l'homme noir avait déjà quitté le château. Il continua d'y faire ainsi, de loin en loin, quelques courtes apparitions, et, à chacune d'elles, Jean recevait des éloges sur son service et une nouvelle gratification.

Cependant, le pauvre jeune homme se mourait d'ennui. Il avait bien cherché à se distraire en feuilletant les livres de la bibliothèque; mais tous ceux qu'il avait ouverts étaient écrits en caractères bizarres auxquels il ne pouvait rien comprendre. Un jour qu'il y revenait pour la centième fois

peut-être, non dans l'espoir de mieux rencontrer, mais afin de parcourir les figures baroques qui couvraient les pages de quelques-uns de ces bouquins, et qui piquaient sa curiosité sans la satisfaire, il tomba sur un petit volume écrit à la main et dans la langue qui lui était familière. Quel ne fut pas son étonnement lorsqu'il lut en tête d'un chapitre les mots suivants : — *Comment on peut voir et faire des choses surnaturelles...*; et plus loin : — *Comment on parvient à faire de l'or. — Par quel moyen on peut ouvrir les portes les mieux fermées. — Comment on peut se changer en toutes sortes de bêtes, etc., etc.*

Malgré le rapide essor qu'avait pris son imagination, à l'annonce de toutes ces merveilles, un titre, entre tous, frappa pour le moment son esprit et captiva toute son attention; ce fut celui-ci : *Comment on peut connaître ce qui se passe à une grande distance.*

Ces paroles lui rappelant tout à coup sa famille, il voulut, en se conformant aux prescriptions du petit livre, savoir à l'instant même ce qu'elle devenait, et il le sut :

Il vit son pauvre père creusant tristement un sabot, tandis que sa bonne mère tricotait en pleurant dans un coin... Chose incroyable! il put lire dans leur pensée aussi clairement que dans la sienne, et se convaincre qu'ils étaient tous les deux désolés de son absence.

— Chers amis, s'écria-t-il, en essuyant une larme, nous nous réunirons bientôt!

Alors l'idée lui vint de s'enquérir de son maître, d'apprendre enfin qui il était, où il se trouvait en cet instant, ce qu'il faisait. — Mais ce désir était à peine formé, que Jean le Chanceux, l'œil fixe et les traits bouleversés, jeta un grand cri et perdit entièrement connaissance. Lorsqu'il revint à lui, tout son corps tremblait comme la feuille, et aussitôt qu'il put proférer une parole, il s'écria d'une voix étranglée : — « *Le Diable! le Diable!... Je suis chez le Diable!...* »

Cette horrible découverte attrista pour le moins autant qu'elle effraya le malheureux Jean. — Il vit où l'avait conduit son mensonge ; il se rappela les derniers adieux de sa famille, et il eut la conviction que les paroles de colère qu'un père adresse à son fils rebelle sont toujours exaucées.

Toutefois, comme il ne manquait pas de résolution, il eut bientôt recouvré tout son sang-froid. Alors, il réfléchit que, dans ses conventions avec le Diable, il avait tout au plus engagé son corps et point du tout son âme, et que, son année de service terminée, c'est-à-dire dans trois mois, il serait libre de retourner chez ses parents. Mais, en attendant, il résolut de mettre à profit le temps qu'il avait encore à passer chez son terrible maître ; se proposant d'étudier à fond le petit livre et d'apprendre par cœur tous les secrets qu'il jugerait pouvoir lui être utiles un jour. Il se livra à cette étude avec d'autant moins de scrupule que son intention n'était pas d'en faire un mauvais usage.

A la première visite que fit le Diable à son manoir, le vieux cheval se trouva mort. Il n'adressa, à cette occasion, aucun reproche à Jean qui, comme on peut croire, se tint, durant cette entrevue, plus que jamais sur la réserve.

— Le pauvre animal avait fait son temps, dit Georgeon, et je m'attendais tous les jours à le perdre. Heureusement la foire de la Berthenoux¹ est dans deux jours, et je pourrai bientôt le remplacer.

Jean le Chanceux, enhardi par la bonhomie de son maître, se hasarda à lui demander la permission d'aller voir ses parents, et de leur porter les différentes sommes qu'il devait à sa générosité.

— Cela n'est pas possible, en ce moment, mon garçon ; je veux que ma maison soit gardée.

— Cependant, reprit respectueusement Jean le Chanceux,

¹ L'une des plus anciennes et des plus célèbres foires du bas Berry.

vous m'aviez promis de m'accorder un congé sur l'année, et comme, en cet instant, je n'ai point de cheval à soigner...

— Encore une fois, cela n'est pas possible, interrompit vivement Georgeon. Et un éclair infernal jaillit de sa prunelle.

— Ah ! c'est ainsi que tu tiens ta parole, se dit Jean, lorsque son maître eut disparu ; eh bien, tu ne me retiendras pas plus longtemps prisonnier ; et il se décida, sur-le-champ même, à quitter le vieux manoir. Mais il voulut auparavant en sonder tous les secrets, tous les mystères. Il se mit donc à le parcourir du haut en bas, ouvrant, partout sur son passage, les portes qu'un art diabolique avait cru rendre à jamais inviolables. Il lui suffisait pour cela de prononcer certains mots consacrés, consignés dans le petit livre. — Quant au résultat de cette exploration, jamais il n'en parla ; on sut seulement, plus tard, qu'il avait découvert d'immenses richesses accumulées dans les caves du château ; trésor intarissable, où sans doute venait puiser le Diable, toutes les fois que, dans ses tournées, il trouvait une âme à acheter ; on sut de plus qu'en cette circonstance, Jean ne se fit ni faute, ni scrupule de bien garnir ses poches.

Cependant le jour touchait à son déclin ; c'était le moment que le fils du sabotier avait choisi pour sortir de sa prison. Après avoir examiné du haut de la muraille de la cour, les abords extérieurs de la porte, il l'ouvrit et gagna précipitamment le couvert de la forêt. Mais bientôt, craignant d'être rencontré par son maître, il jugea prudent d'avoir recours au plus strict incognito, et, à cette fin, il revêtit, en un clin d'œil, l'apparence d'un jeune et magnifique poulain. Puis, prenant le sentier qu'il avait déjà parcouru pour venir au manoir, il s'abandonna à un galop si impétueux qu'il arriva près de la demeure de sa famille beaucoup plus tôt qu'il ne s'y attendait, et avant d'avoir eu le temps de reprendre sa forme naturelle.

Son père qui, selon son habitude, prenait ce soir-là le frais, debout sur le seuil de la chaumière, fut on ne peut plus surpris de voir ce bel animal déboucher de la forêt et s'arrêter, haletant et couvert de sueur, devant sa porte.

— Ne vous effrayez pas, dit étourdiment le poulain, je suis votre fils.

A ces mots, sortant d'une pareille bouche, le vieux sabotier fut pris d'un tel saisissement qu'il tomba à la renverse. Jean, se hâtant de se transformer, releva son père et le porta dans la cabane. Là, grâce aux soins que lui prodiguèrent et sa femme et son fils, le vieillard eut bientôt repris ses sens. Alors, tout s'expliqua par le récit que leur fit Jean de toutes ses aventures.

— Vous le voyez, cher père, dit-il en terminant, vous m'aviez envoyé au Diable; j'y ai été, mais j'en suis revenu, et je voudrais bien n'y plus retourner. A cet effet, il est nécessaire que je redevienne encore une fois poulain et que vous me conduisiez demain à la foire de la Berthenoux pour m'y vendre. Ne vous inquiétez pas du reste, et que ma mère prépare, pour demain soir, et pour nous trois, un bon souper; voilà de quoi y pourvoir. Et, ce disant, il versait sur les genoux de sa mère le contenu d'une bourse pleine d'or. — Jamais ces pauvres gens n'avaient vu tant de richesses réunies; ils ne pouvaient en croire leurs yeux, et leur joie égalait au moins leur étonnement.

— Ah! ce n'est pas à tort que je t'ai nommé Jean le Chanceux! s'écria gaiement le vieillard.

— Vous en verrez bien d'autres, dit son fils.

Là-dessus, la famille fut se coucher.

Le lendemain, le vieux sabotier s'éveilla de bonne heure et appela Jean à plusieurs reprises, sans recevoir de réponse.

— Serait-ce un rêve? se dit-il tristement en se jetant à bas de sa couche.

Mais il eut à peine ouvert la fenêtre qu'il aperçut le beau

poulain tondant d'une dent avide la verte pelouse toute diamantée de rosée qui séparait la cabane de la forêt.

— Je déjeune, comme vous voyez, cher père, dit le bel animal; faites-en bien vite autant de votre côté, et partons pour la foire; nous n'avons pas de temps à perdre.

Quand le bonhomme eut pris son repas, il s'empessa de rejoindre son fils, qui lui dit :

— Ne vous gênez pas, cher père, sautez-moi sur le dos, et ne vous inquiétez point du reste.

Chemin faisant, Jean le Chanceux jugea à propos de donner quelques instructions à son père touchant la vente à laquelle ils allaient procéder.

— Faites-moi hardiment cent pistoles, et ne vous pressez pas de conclure le marché, lui dit-il; sans vanité, je suis assez bien fait de ma personne de poulain pour être sûr qu'à ce prix-là, je ne manquerai pas d'amateurs.

Il disait vrai; car lorsqu'ils se réunirent à l'une de ces mille caravanes qui, de tous les points de l'horizon, affluaient vers la foire, l'aspect du noble animal attira l'attention de tout le monde. — C'était à qui s'éloignerait pour lui livrer passage, et surtout pour admirer, d'une distance convenable, le merveilleux ensemble de ses incomparables qualités. Si bien qu'au moment où le jeune cheval aborda le champ de foire, toute cette foule qui l'acclamait déjà depuis longtemps semblait se trouver là plutôt pour lui servir d'escorte que pour vaquer à ses propres affaires.

A peine le beau poulain fut-il en place, qu'un cercle immense et pressé de connaisseurs se forma autour de lui, et que le plus riche et le plus retors des maquignons de la foire aborda le vieux sabotier et lui dit :

— Combien cette bête?

— Cent pistoles.

— Pourquoi pas deux cents? dit railleusement le maquignon, en visitant avec soin le cheval.

— Dame! si vous voulez les donner, ça n'empêchera pas le marché, repartit le vieillard.

— Allons! cinquante pistoles, proposa le maquignon, après avoir terminé son examen.

— Soixante! cria un nouveau personnage qui s'approcha de l'animal et que l'on reconnut aussitôt pour le premier écuyer du roi, qui, tous les ans, fréquentait cette foire dans l'intérêt des écuries de son maître.

— Vous irez bien à soixante-dix? dit le maquignon, mécontent de voir que l'on courait sur son marché.

— Et même à quatre-vingts? reprit une voix qui sortait de la foule.

— Puisque vous êtes si peu d'accord entre vous, observa le sabotier, je retire ma mise à prix, afin de vous laisser plus de marge et de vous donner le temps de vous entendre.

— Bravo! bravo! exclama joyeusement l'assistance, pendant que le poulain poussait un énergique hennissement d'approbation dont son père comprit parfaitement le sens.

— Cent pistoles! poursuivit l'écuyer.

— Cent dix! répliqua le maquignon.

— Cent vingt! articula vivement la voix qui partait de la foule.

— Tonnerre du ciel! jura le maquignon, pour sûr en voilà un qui s'entend avec l'homme au poulain.

— Montrez-vous donc! montrez-vous! cria-t-on de tous côtés au dernier enchérisseur.

— Me voilà! dit en faisant irruption dans le cercle un petit monsieur habillé tout de noir.

Nul ne le connaissait... hormis Jean le Chanceux.

Aux regards provocants que l'homme noir promenait sur ses concurrents et que n'enflammait pas seulement le feu de l'enchère, l'écuyer et le maquignon comprirent, ainsi que tous les spectateurs, que le cheval ne serait jamais pour eux; aussi abandonnèrent-ils la partie.

Après cinq minutes de silence, le petit monsieur dit au sabotier :

— Conduisez le poulain à l'auberge de la Tête-Noire, où je vous paierai.

— Aussitôt que les cent vingt pistoles eurent été comptées, le père de Jean, qui désormais craignait les voleurs, se hâta de reprendre le chemin de sa chaumière, afin d'y arriver avant la nuit. De son côté, l'homme noir, ou, si vous voulez, le Diable, car vous l'avez bien reconnu, enfourcha sa nouvelle monture pour se diriger vers son manoir.

A peine fut-il en selle, qu'il conçut la plus haute idée de son acquisition. — Cet animal doit être plein de ressource, se dit-il, et, pour s'en assurer, aussitôt qu'ils furent en pleine campagne, il lui donna la main. Le poulain partit comme une flèche, et en moins d'une demi-heure dévora les six mortelles lieues qui séparaient le bourg de la Berthenoux du grand bois au fond duquel le Diable avait caché sa retraite.

A la vue des premiers arbres de la forêt, le Diable voulut modérer la fougue de son coursier, mais il ne put y parvenir : tous les moyens, tous les efforts qu'il tenta dans ce but, ne firent qu'activer la course effrénée de l'animal.

Bientôt les rênes se rompirent, et cheval et cavalier disparurent avec la rapidité de la trombe sous le couvert de la forêt.

Le poulain, sans rien rabattre de son impétuosité, semble choisir les passages les plus difficiles. Tantôt il s'élance à travers les ronces et les épines; tantôt il rase de ses flancs les aspérités tranchantes des rochers, ou bien se jette à corps perdu sous les arbres, dont les rameaux entre-croisés et surbaissés peuvent lui effleurer la croupe.

L'homme noir, cependant, les mains nouées aux crins de sa monture, se livre à une foule d'évolutions plus ou moins adroites, plus ou moins heureuses, pour déjouer ses desseins évidemment malintentionnés. Mais bientôt, meurtri, lacéré par

tout le corps, il est contraint de lâcher prise. Il tombe... et, pour surcroît de disgrâce, reçoit dans la mâchoire, au moment même de sa chute, une rapide série de ruades capable d'assommer un bœuf; ce qui toutefois ne l'empêche pas de suivre de l'œil son poulain, tant le Diable a la vie dure.

A la crainte de perdre une bête de ce prix, se joint désormais dans son cœur le désir de s'en venger; aussi n'en fait-il ni une ni deux : il se change en loup et s'élançe à sa poursuite avec tant d'ardeur, qu'un instant lui suffit pour l'atteindre. Déjà il bondit et va lui sauter sur la croupe, lorsque le poulain, qui a tout vu, tout prévu, se transforme soudain en hirondelle, pointe comme une fusée à travers le feuillage, et s'élève, et plane bientôt au-dessus du dôme verdoyant de la forêt.

Alors, seulement, Satan comprit à qui il avait affaire : — Ses secrets avaient été surpris; il devina tout, et sa rage fut au comble.

Sans perdre une seconde, de loup qu'il était, il devint épervier, perce à son tour la voûte mobile de la forêt, et gagne d'un vol puissant les hautes régions du ciel.

Un coup d'œil lui a suffi : ce point noir, qui fuit et va se perdre, là-bas, au fond de l'horizon, c'est l'hirondelle. — L'épervier part comme l'éclair.

Cependant le roi du pays qui prenait, ce jour-là, le plaisir de la chasse à l'oiseau, accompagné de sa fille et de quelques personnes de sa cour, traversait, en ce moment, la vaste plaine au-dessus de laquelle semblait sur le point de se dérouler le drame de Jean le Chanceux.

— Voyez! voyez! dit tout à coup le roi à sa fille, en lui indiquant du doigt, presque au-dessus de leurs têtes, l'épervier qui était près d'atteindre l'hirondelle.

— Pauvre petite! elle est perdue!... s'écria la princesse, les yeux tournés vers le zénith.

Presque aussitôt, elle cessa d'apercevoir les deux oiseaux, et sentit dans ses vêtements quelque chose qui la gênait.

Or, ce qui l'incommodait ainsi, c'était d'abord Jean le Chanceux qui, voyant l'épervier fondre sur lui, avait jugé à propos de se changer en diamant et de se laisser choir dans la gorgerette de la jeune fille; c'était ensuite, le dirons-nous?... le Diable lui-même qui, sous la forme d'un grain de blé, avait suivi de près Jean le Chanceux dans sa charmante retraite.

La princesse, qui était loin de se douter d'un aussi mauvais voisinage, se tient un moment à l'écart, saute à bas de sa haquenée, secoue sa robe et se débarrasse des deux objets qui tombent et se perdent dans le gazon; puis elle se remet en selle et rejoint la chasse.

A l'instant même, Jean le Chanceux, plus que jamais sur ses gardes, se change en coq, saute sur le grain de blé, l'avale, et chante par trois fois sa victoire d'une voix claire et retentissante.

Vingt minutes après, il soupait tranquillement avec son père et sa mère, ainsi qu'il le leur avait promis la veille, et leur racontait joyeusement la fin de son histoire.

Les uns disent que, grâce aux sommes assez rondes qu'il avait tirées du Diable, Jean le Chanceux devint le *coq* de son village, et que, tout en se faisant aimer d'un chacun, il passa, toute sa vie, pour avoir le *Diable au corps*. — D'autres prétendent qu'il fit main basse sur les trésors du vieux manoir de la forêt, et qu'étant devenu le plus grand seigneur de la contrée, il eut occasion de rendre au roi des services d'argent de la dernière importance. Ils ajoutent que, ne pouvant oublier les charmes de la princesse, après l'avoir approchée d'aussi près, il parvint à gagner ses bonnes grâces et enfin à l'épouser, au grand contentement de tout le monde.

CHAPITRE TROISIÈME

LES CARROIRS

En beaucoup de lieux, on vous montrera les carroirs où se tenait, où se tient peut-être encore le sabbat.

(M. Raynal, *Histoire du Berry*, t. IV, p. 304.)

Nous donnons les noms de *carroirs*, *carrois*, à tous nos carrefours champêtres, c'est-à-dire à tout terrain vague et désert où viennent se croiser plusieurs chemins.

Notre terme *carroi*, qui autrefois était français, a beaucoup d'affinité avec le mot *carrau* qui, en roman, a la signification de *voie*, *chemin*, ainsi qu'avec l'italien *carro*, employé pour *char*.

« Disans le tout avoir été fait par les bergiers et mestaiers de Grandgousier, près le grand *carroy* par de là Seuillé. » (Rabelais, *Gargantua*, liv. I, ch. xxvi.)

Et ainsi triste en haste s'en alloit
Par maint *carroy*, par maint canton et place.

(Clément Marot, *l'Amour fugitif*.)

« Ce n'était pas peu de chose que d'arracher l'équipage des ornières qui avoisinaient alors le *carroir* de Beauvais. » (H. de Latouche, *le Dshérité*.)

En général, le carroir est un lieu très-suspect. C'est ordinairement là que Georgeon tend ses embûches et donne ses rendez-vous; c'est là que se transportent, à minuit, ceux qui veulent trafiquer de leur âme; c'est là qu'à certaines époques s'assemblent, dans l'ombre, les sorciers et les sorcières du canton; c'est là aussi qu'ils viennent rôder isolément, et sous les formes les plus étranges, pour se livrer à leurs détestables incantations.

Quand la nuit est venue, vous ne traversez guère un carroir sans y rencontrer soit un lièvre blanc, soit un chat noir, soit un bouc à la barbe argentée et aux cornes flamboyantes. — Ne vous amusez pas à suivre ces bêtes-là, elles vous mèneraient trop loin¹.

Vous y trouvez parfois encore quelque pauvre hère, à la mine hâve, aux yeux démesurément grands, aux mâchoires tremblantes, et qui se traîne à peine. — Ce personnage-là n'est point à craindre, quoiqu'il se rende en ce mauvais lieu dans une intention peu charitable : c'est tout simplement un pauvre fiévreux qui a fait cuire un œuf dans son urine, et qui vient le déposer dans la passée principale du carroir, à seule fin que celui qui le ramassera contracte la fièvre qui le ronge, et l'en débarrasse complètement.

Enfin, du côté d'Éguzon (Indre), il passe pour certain que les chats ont un sabbat particulier qu'ils tiennent régulièrement chaque année dans un carroir, au pied d'une croix, et pendant la nuit qui sépare le mardi gras du mercredi des Cendres. Ils s'esquivent, assure-t-on, de leurs domiciles, au moment où l'on apporte sur la table le dessert du souper.

¹ Très-probablement le chat et le bouc n'ont été rangés au nombre des animaux suspects que parce qu'ils jouaient un rôle honorable dans quelques anciennes théogonies. Par exemple, dans la mythologie scandinave, ce sont des chats qui sont attelés au char de Freya la Jolie, la déesse de l'Amour, et des boucs rendent le même office au fils d'Odin, au dieu Thor, surnommé le *prince des boucs*. — Ce dernier quadrupède avait même des autels à Mendès, en Égypte.

C'est en vain que les ménagères bien intentionnées mettent en œuvre les moyens les plus ingénieux pour détourner leurs chats de ces mauvaises compagnies. Plus d'une maîtresse de maison, après avoir pris la précaution d'enfermer son matou dans la huche au pain, a été bien surprise de ne l'y plus trouver, lorsqu'elle a voulu lui rendre la liberté. — Au reste, on prétend que les chats qui portent sur leur robe quelque trace de brûlure ne sont point admis aux assemblées nocturnes du mardi gras.

De toutes nos histoires de carroirs, la plus célèbre, la plus authentique, est sans contredit celle du Carroi-Billeron, dans le haut Berry. Malheureusement il ne s'agit point ici d'un récit imaginaire; les acteurs de cette étrange tragédie ont existé, et plusieurs d'entre eux, victimes de leur superstition et surtout de celle de leurs juges, ont trouvé la mort sur le théâtre même de leurs folies.

Le Carroi-Billeron est situé sur le chemin de Brécy aux Aix. A l'époque dont nous parlons, il dépendait de la baronnie de Brécy qui, alors, appartenait aux seigneurs de Culan, qui se faisaient gloire, disait-on dans la contrée, de descendre du meurtrier de sainte Solange, la douce patronne de notre Berry! Certes, c'en était bien assez pour que le Diable prit envie d'élire domicile sur les terres de ces mécréants et de prendre ses ébats sur le Carroi-Billeron. Avec cela qu'il avait toujours sur le cœur un assez bon tour que lui avait joué autrefois l'un des membres de cette famille, et dont certaine fresque du château de Brécy perpétuait le souvenir. — Dans cette peinture, un sire de Culan, que le Vilain avait aidé à se venger d'un Chabannes, son ennemi capital, tenait à la main un billet qu'il venait de signer avec son sang et le présentait au Diable. Par ce billet le souscripteur faisait à Satan l'abandon de son âme; mais quand vint le jour de l'échéance, il se trouva que l'écrit était signé *Chabannes* et non *Culan*.

Lors de l'aventure du Carroi-Billeron, en 1616, Jean Chenu était bailli de la baronnie de Brécy. Comme tel, il instruisit le procès des sorciers qui se réunissaient sur ce carroi, et c'est lui qui nous a transmis la relation¹. Ces sorciers étaient des paysans de la paroisse de Brécy et de celle de Sainte-Solange.

Jean Chenu, ainsi que tous les traqueurs de sorciers de ce temps-là, n'ignorait pas que le Diable « avait coutume de marquer les siens pour les reconnoître » ; aussi ordonna-t-il que les prévenus fussent visités avec soin par un chirurgien-barbier. Celui-ci ne manqua pas de découvrir sur la peau de quelques-uns d'entre eux des taches blanches à l'endroit desquelles il enfonça profondément des aiguilles. Aucun de ces malheureux n'ayant sourcillé pendant cette opération, le juge dut en inférer qu'ils étaient réellement coupables. — Remarquons en passant que la science de nos jours explique cette insensibilité d'une manière assez satisfaisante. « Il est un certain nombre de conditions, dit M. Jobert (de Lamballe), qui influent singulièrement sur les sensations douloureuses. Une vive exaltation intellectuelle et la concentration des facultés cérébrales déterminée par une vive contention d'esprit peuvent nous plonger dans une insensibilité presque absolue. C'est ainsi que des fanatiques, des martyrs de toutes les sectes, ont pu supporter sans se plaindre, les plus cruels tourments. »

Dans l'interrogatoire qui succéda à l'expérience des aiguilles, plusieurs des accusés avouèrent qu'il avaient assisté aux assemblées nocturnes du Carroi-Billeron, et leurs aveux étaient empreints d'un incroyable accent de vérité. Le Diable, s'accordaient-ils à dire, venait, sous la forme d'un chien noir, les

¹ Voy. les *Questions de droit*, par Jean Chenu, seconde Centurie, in-4°, Paris, 1820, et une relation particulière du procès des sorciers de Brécy, dédiée à M. de Culan, baron de Brécy en Berry.

prévenir de l'heure de ces réunions. Alors, ils faisaient leurs préparatifs de départ, et, après s'être frotté « le filet des reins » avec un onguent particulier ils sortaient de chez eux et s'élançaient en croupe derrière le Diable, qui les attendait à leur porte, monté sur un cheval noir, et qui les emportait aussitôt au sabbat. Là, sous la présidence de Satan, qui tantôt revêtait la forme d'un barbet noir, tantôt celle d'un homme noir, les assistants se livraient à toute sorte d'actions abominables et faisaient assaut de folies, d'impiétés et de libertinage. A un moment donné, hommes et femmes s'approchaient l'un après l'autre de leur digne président, et, tenant à la main un flambeau de poix noire, ils l'adoraient en lui donnant un baiser ailleurs qu'à la figure. Après cet immonde hommage, l'assemblée s'abandonnait à des danses effrénées. Puis, Satan, debout devant une table qui simulait un autel et que recouvrait un drap noir, parodiait le saint sacrifice de la messe. A la suite de cette horrible comédie, tout le monde s'asseyait à un banquet dont les mets, de couleur noire, avaient été préparés « sur un feu beaucoup plus rouge et plus ardent que le nostre. » Enfin, à ce repas succédaient des actes inouïs d'impureté et de débauche, qui duraient toute la nuit et n'étaient interrompus que par le chant matinal du coq. A ce signal, la bacchanale cessait tout à coup, et chaque sorcier reprenait en toute hâte le chemin de sa demeure.

Le juge ayant demandé à ces pauvres fous ce que leur rapportaient les soumissions et les complaisances qu'ils avaient pour le Diable, ils répondirent qu'il leur promettait sans cesse des trésors, mais qu'ils n'en recevaient jamais rien, si ce n'est quelques recettes pour ensorceler les gens et faire périr le bétail, et ils indiquèrent que, dans l'une de ces recettes il entrait de la poudre à canon, de la *pelasse* (brou) de noix et des feuilles d'aune cueillies la veille de la Saint-Jean et bénites par un prêtre.

« Voilà, dit M. Raynal¹, à qui nous empruntons la plupart de ces détails, quelles déclarations firent ces malheureux, au péril de leur vie. Qu'ils fussent victimes d'affreuses hallucinations ou des ruses cruelles d'un libertinage bien difficile à comprendre, ils n'en parlent pas moins avec une effrayante sincérité. »

Néanmoins, tous ne se montrèrent pas disposés à faire des aveux aussi explicites; quelques-uns même se retranchèrent dans un silence absolu. Une femme de la Grange-de-Forges, entre autres, Jaquette Sadon, femme Perrin, n'ouvrit la bouche que pour proférer des menaces contre le bailli Jean Chenu : — « Vous ne devez pas faire ce que vous faites, s'écriait-elle : vous avez du bien, vous avez à perdre. Vous ne jugerez jamais femme qu'il ne vous en souviennne. Prenez hardiment votre chemise blanche; si je meurs, vous ne demeurerez guère après moi; j'ai de bons amis ! » — Le courageux bailli répondait que Dieu maintenait les juges en sa protection, même contre la puissance du Diable².

« On est touché, dit M. Raynal, dont nous allons reproduire textuellement les paroles en terminant ce récit, on est touché des réponses d'un vieux berger, Guillaume Légeret, dit Nointeau, qui avoue qu'il est allé au sabbat, mais qui ne cesse d'intercéder pour trois de ses amis, disant qu'il aime mieux mourir qu'eux.

» Le 21 mars 1616, le bailli prononça la sentence de trois des accusés, un homme et deux femmes. Ils furent condamnés à faire amende honorable devant l'église de Brécy, nus en chemise, une torche ardente au poing, puis à être pendus et étranglés; leurs corps devaient être brûlés « avec le procès, pour les blasphèmes et impiétés y contenues », et les cendres jetées au vent. En outre, il était prescrit de planter une

¹ *Histoire du Berry*, t. IV, p. 300 et suiv.

² M. Raynal, *Hist. du Berry*, t. IV, p. 302.

grande croix au Carroi-Billeron, où l'exécution devait avoir lieu. — Confirmée le 17 mai par le Parlement de Paris, la sentence fut exécutée le 30 du même mois. De l'une des deux femmes on ne put obtenir que ces paroles : « Je voudrais être morte; dépêchez-moi! »

» Six autres accusés furent condamnés à être pendus le 11 juillet; trois enfin devaient être soumis à la question ordinaire et extraordinaire. Mais le Parlement de Paris confirma seulement la sentence du vieux berger, qu'il fit exécuter en place de Grève, au lieu de le renvoyer en Berry, trouvant sans doute que le pays avait été effrayé par assez de supplices. Tous les autres furent bannis du bailliage de Bréçy et de la ville de Paris : « le chemin leur fut baillé pour prison. » — Malgré son respect pour le Parlement, Jean Chenu a bien de la peine à s'expliquer une pareille indulgence ¹. »

Ce procès des sorciers du Carroi-Billeron nous démontre, ainsi que tous les procès du même genre, que les sorciers formaient alors, sur tous les points de la France, des espèces d'associations dont les membres se recrutaient les uns par les autres. Tous, hommes et femmes, étaient probablement le jouet de quelque habile débauché, qui cherchait dans les orgies du sabbat à satisfaire d'immondes appétits, et qui, connaissant l'action stupéfiante ou surexcitante de certains végétaux ², en composait des breuvages et des onguents qu'il distribuait à ses adeptes, et au moyen desquels il parvenait

¹ M. Raynal, *Hist. du Berry*, t. IV, p. 303; — *Questions de droit*, par Jean Chenu.

² Tels que plusieurs solanées : la belladone, la pomme épineuse, etc. La décoction de cette dernière plante occasionne les plus violents transports, « fait danser à mort, subir mille hontes, dont on n'a ni conscience, ni souvenir. Un jour, des voleurs en firent prendre au bourreau d'Aix et à sa femme, qu'ils voulaient dépouiller de leur argent; ces deux personnes entrèrent dans un si étrange délire, que pendant toute une nuit ils dansèrent tout nus dans un cimetière. » (Michelet, *la Sorcière*.) — Voy. Pouchet, *Solanées et Botanique générale*; — Nysten, *Dictionn. de médecine*, article *Datura*.

à jeter le trouble et la folie dans l'esprit de ces pauvres ignorants et à produire chez eux l'exaltation et le délire de toutes les passions.

Ce qui s'explique plus difficilement que ces étranges hallucinations, c'est la sécurité avec laquelle s'assemblaient en pleine campagne, et toujours aux mêmes lieux, connus de tout le monde, les sorciers et sorcières d'un canton ; car il n'est point d'exemple qu'aucune de ces nombreuses et bruyantes saturnales ait été troublée par la police de l'époque. On doit croire que la sorcellerie inspirait alors une telle frayeur, qu'aucune puissance humaine n'osait s'attaquer à plusieurs sorciers réunis. En effet, lorsque l'on procédait à l'arrestation de l'une de leurs bandes, c'était toujours un par un, et à domicile, qu'on les arrêtait.

Ces nocturnes réunions atteignirent en certaines provinces un chiffre vraiment incroyable. Il y eut dans les pays basques, au commencement du dix-septième siècle, des assemblées sabbatiques de douze mille âmes ! où l'on comptait des personnes de toute condition, des riches, des pauvres, des prêtres, des gentilshommes, etc. (Voy. de Lancre.) — Au reste, ces sortes d'épidémies morales ont sévi dans tous les temps, de loin en loin, sur nos pauvres cerveaux. Le progrès des lumières ne semble pas devoir nous en préserver ; le spectacle que nous donnent en ce moment les *spirites* ou *spiritistes*, ne le prouve que trop.

Chacun de nos nombreux carroirs avait autrefois sa légende, et c'était ordinairement le *tissier* (tisserand), ou le *chanvreux*¹ du village, qui possédait le répertoire le plus complet de ces mille petits drames, et qui s'entendait le mieux à en exposer tous les saisissants détails. Mais il n'y a plus guère que les anciens de nos tailleurs de nos campagnes qui connaissent et récitent encore quelques-unes de ces bizarres épopées.

¹ Ouvrier qui peigne ou carde le chanvre.

Qui ne connaît, dans les environs de la Châtre, les nombreuses histoires dont le *Carroir de l'Orme-Râteau* a été et est toujours le théâtre? — « Cet orme doit remonter au moins à Sully, puisque, en 1661, il avait déjà donné son nom à un champ du voisinage. D'après un ancien titre, il existait autrefois à l'angle de ce champ, le plus rapproché de l'orme, une chapelle, un oratoire ou toute autre fondation pieuse; ce qui fait que cet héritage était et est encore grevé d'une rente en grain et en argent, appelée *aumône des Trépassés*. Ce souvenir, joint à la circonstance aggravante d'une croix et d'un arbre placés entre quatre chemins, devait donner naissance à quelque histoire superstitieuse. Aussi, tel fait l'esprit fort en plein soleil, qui, lorsque la nuit est venue, prend un long détour dans la crainte de se rencontrer, sur ce carrefour, nez à nez, avec *l'Homme au râteau*, lutin ou farfadet qui, par les clairs de lune, vient *râtisser* avec colère tout ce qui se trouve sous l'ombrage de l'ormeau¹. »

Malheureusement on ne se rappelle plus que très-confusément les scènes nocturnes, mystérieuses et terribles qui ont jadis illustré le *Carroir à la Monnaie*, le *Carroir du chêne à la Bouteille*, le *Carroir de la Croix-Tremble*, le *Carroir des Mauv-Quartiers*, le *Carroir des Pas-Pressés*², etc., etc. C'est une raison de plus pour que nous consignions ici le peu que nous savons sur les souvenirs qui se rattachent à ces différentes localités, jadis si célèbres, aujourd'hui presque inconnues; car, depuis que nos municipalités ont mis à l'encan leurs *communaux*³, la charrue de nos modernes Triptolèmes a fait disparaître la plupart de nos carroirs et a pour jamais enfoui dans ses sillons les acteurs fantastiques de ces vieilles

¹ M. Hippolyte Baucheron, *Notice sur quelques localités des environs de la Châtre*; manuscrit, 1850.

² Tous ces noms de carroirs se trouvent mentionnés dans l'*Aveu et dénombrement du marquisat de Presle*, déjà cité, et qui a été imprimé en 1752. — Presle est situé dans la commune de Mers (Indre):

³ Terres communales.

traditions, nous laissant en échange les poétiques légendes de la *poudrette* et du *gouano*.

Le *Carroir à la Monnaie*, situé non loin du Carroir de l'Orme-Râteau, se trouve à la croisée de deux chemins allant, l'un de Nohant à Verneuil, l'autre de Lourouer-Saint-Laurent à Saint-Chartier.

On assure que, pendant la nuit qui précède la fête de Noël, le Carroir à la Monnaie est entièrement pavé de larges pistoles d'or qui étincellent dans l'ombre aussi vivement que des charbons ardents. Si, en ce moment, vous venez à passer par là, et que l'envie vous prenne de garnir votre escarcelle de cette brillante monnaie, chaque pistole que vous ramassez vous échappe aussitôt des mains en vous laissant aux doigts une empreinte noire ineffaçable qu'accompagne à jamais une sensation de brûlure atroce qui n'a d'égale que celle occasionnée par le feu de l'enfer.

Le *Carroir du chêne à la Bouteille* était traversé par le chemin du Lys-Saint-Georges à Châteauroux.

Au milieu de ce carroir, s'élevait autrefois un chêne aux branches duquel pendait, à certaines heures de la nuit, une bouteille remplie d'un breuvage aussi délicieux que perfide. Si quelque ivrogne attardé s'avisait d'en approcher ses lèvres, il ne lui était plus possible de les en détacher, et le peu de raison qui pouvait lui rester ne tardait pas à s'envoler. — Alors paraissait un grand homme noir qui proposait à l'imprudent buveur une partie de dés, toujours acceptée, et dans laquelle notre ivrogne, après avoir perdu tout son argent, ne manquait jamais de finir par perdre aussi son âme.

Le *Carroir de la Croix-Tremble*, placé sur le chemin qui conduit du village de Cosnay au bourg de Lacs, est souvent visité par un *tornant* (revenant) enveloppé, de la tête aux pieds, d'un long linceul.

Si, par hasard, en se jouant et sans mauvaise intention, les jeunes *pâtours* qui, dans la journée, fréquentent ce carroir,

ont dispersé quelques-unes des petites croix de bois que dépose au pied de la Croix-Tremble chacun des convois funèbres qui se rendent au cimetière de la paroisse¹, on peut être certain que, la nuit suivante, le fantôme viendra réparer ce désordre.

Quand arrive le soir du jour des Morts, le *tornant* de la Croix-Tremble, debout sur le tertre qui supporte le pieux monument, et la face tournée vers le village de Cosnay, appelle par trois fois ceux de ses habitants qui doivent mourir dans l'année, en s'écriant d'une voix qui fait retentir tous les échos de la vallée, mais qu'entendent seules les personnes interpellées :

— *Pierre* ou *Silvain* un *Tel*, *songe à m'apporter la croix!*...

— *Jeanne* ou *Marguerite* une *Telle*, *songe à m'apporter la croix!*...

Il est question d'un phénomène d'acoustique absolument semblable dans l'*Histoire admirable de la possession d'une pénitente*, ouvrage imprimé au commencement du dix-septième siècle. L'auteur de cette relation, Sébastien Michaëlis, en son vivant prieur du couvent royal de Sainte-Magdeleine, dit positivement que le Diable, lorsqu'il procède à la convocation de ses affidés, se sert d'une énorme trompe, « laquelle retentit seulement aux oreilles et entendements des sorciers, quelque part qu'ils soient aux quatre bouts de la planète. »

Mais qui redira jamais les drames aussi variés qu'émouvants dont fut autrefois le théâtre le *Carroir des Pas pressés*?

Ce carroir, au nom si caractéristique, s'étendait sur l'un et l'autre bord de la petite rivière du Gourdon, non loin de la métairie des Granges, entre les anciennes justices de Villemore et de Fougerolle.

¹ Pour ce que l'on dit de cet usage, voy., à la Table alphabétique des matières, le mot : Funérailles.

Les fourches patibulaires de ces deux seigneuries en formaient la décoration principale.

Ce lieu maudit était tellement en abomination que, passé le coucher du soleil, il n'était plus hanté que par les loups des bois d'alentour qu'attirait l'infection des cadavres suspendus aux bras des gibets, et par les sorciers et les *remégeux*¹, qui venaient y chercher, les premiers, de la *corde de pendu*², les derniers, de la *graisse de chrétien*, topique d'une vertu souveraine alors très-employé contre certaines plaies et certaines douleurs³.

Chaque année, pendant les nuits des *avents* de Noël, les fantômes de ceux qui avaient succombé sous les coups des suppliciés, s'assemblaient, dit-on, en grand nombre, autour des potences du Carroir des Pas pressés, et, se donnant la main, dansaient des rondes désordonnées, dont les pas n'étaient réglés que par le cliquetis des squelettes qu'agitaient les rafales de la saison.

On assure encore que, durant la messe de minuit, les pendus des deux justices recouvraient tout à coup la parole,

¹ Chirugiens de village — Voy., à la Table alphabétique des matières, le mot : Remégeux.

² La corde de pendu passait non-seulement pour procurer d'heureuses chances à celui qui en portait sur soi, mais on s'en servait encore pour combattre plusieurs maladies. — Les Romains, selon Pline (liv. XXVIII, ch. 2, 9 et 12), attribuaient également à la corde de pendu certaines vertus médicales. — Les sorciers l'employaient dans leurs conjurations ou leurs opérations évocatrices. Le corps même des suppliciés était souvent mis par eux à contribution. Il en était de même chez les Romains (Pline, lieux cités). — Ces hideux débris figuraient comme ingrédients dans une foule d'onguents, de poudres et de breuvages magiques. « Pour ajouter à l'efficacité de ces restes affreux, dit M. Ch. Louandre, on devait les détacher du gibet à l'heure de minuit, par une nuit sans lune, et surtout à la lueur des éclairs pendant un orage. »

³ Dans quelques-uns de nos départements, les paysans vont encore trouver le bourreau, qui leur vend à beaux deniers comptants de la graisse de supplicé, qu'ils appliquent sur leurs écouelles ou sur leurs rhumatismes. — Lors du massacre des protestants, à Lyon, pendant la Saint-Barthélemi, les apothicaires réclamèrent six de ces malheureux, les plus gras, pour en extraire la *graisse*. (M. Auguste Vacquerie, *les Miettes de l'histoire*.)

et se racontaient, d'un bord à l'autre du Gourdon, avec des éclats de rire aussi impies qu'effrayants, toutes les iniquités auxquelles ils devaient leur damnation.

L'origine de ces sombres et bizarres superstitions est facile à expliquer. — C'était assurément sur l'emplacement de nos carroirs à légendes, entourés autrefois d'immenses forêts¹, que les druides célébraient les mystères parfois si redoutables de leur religion; or ces prêtres se mêlaient réellement de sorcellerie. Leur science était universelle; ils étaient tout à la fois magiciens, devins, interprètes des oracles, astrologues, médecins, chirurgiens, etc., ce que sont encore la plupart de nos sorciers. « Les anciens bardes, dit M. de la Villemarqué, se vantaient d'être *sorciers* et n'en étaient pas moins de fort honnêtes gens... Quelques-uns d'entre eux prennent encore, à la fin du cinquième siècle, les noms de *druide* et de *devin*²... Parmi les bardes rebelles au joug de la foi nouvelle, il en est un particulièrement fameux; c'est Kian, surnommé *Gwen-c'hlan*, ou *race pure*, né en Armorique au commencement du cinquième siècle. Il se montre, dans ses œuvres, sous un triple aspect : comme *devin*, comme agriculteur, comme barde guerrier³. » — Le christianisme dut donc chercher de bonne heure à rendre déserts les vastes carrefours où persistaient à s'assembler les coreligionnaires d'un culte qu'il voulait anéantir. Dans ce but, il signala les carroirs comme des lieux de malédiction, semés d'embûches et de périls, hantés,

Le Berry était couvert de bois nombreux entre lesquels se distinguaient ceux du duché de Châteauroux qui occupaient encore, il y a soixante ans (1788), une vaste superficie, ainsi qu'on peut en juger par la carte de Legendre, copiée par Fricalet. La forêt de Robert s'étendait, dans cette province, sur tout un canton. » (*Mém. de la Société des antiquaires de France*, XIX^e vol. de la collection, p. 327. — Voy., aussi Alexis Monteil, *Traité des matériaux manuscrits*, t. I, p. 17.)

¹ *Myvyrian*, t. I, p. 26 et 30.

² *Barzaz-Breiz*, t. I, p. 13, 14 et 69 de l'introduction.

surtout pendant la nuit, par des esprits malfaisants et d'horribles fantômes. Enfin le druide qui, à la faveur des ténèbres¹, s'obstinait à se glisser dans l'enceinte sacrée, passa bientôt pour le Diable, et ceux qui l'accompagnaient pour des sorciers ou des suppôts de l'enfer.

Mais la lutte fut longue, et la croix du Christ remplaçait déjà depuis bien des siècles la pierre ou l'arbre sacré des Gaulois, que l'on n'était pas encore parvenu à dépeupler entièrement ces antiques sanctuaires.

¹ D'après Lucain, les druides s'acquittaient de leur ministère aussi bien la nuit que le jour :

Cum medio Phœbus in axe est,
Aut cœlum nox atra tenet.

CHAPITRE QUATRIÈME

LA CHASSE A BODET, OU CHASSE A RIBAUD

Et tout à coup une fanfare,
De longs et rauques abolements,
Un bruit de meute qui s'égare,
Des cris, des pleurs, des hurlements,
Ainsi qu'une horrible tempête,
Roulèrent au-dessus des cours,
Et firent trembler jusqu'au faite
Les donjons et les vieilles tours.
(Dovalle, *la Chasse invisible*)

La *Chasse à Bôdet* est une chasse nocturne qui traverse les airs avec des hurlements, des miaulements et des abois épouvantables, auxquels se mêlent des cris de menace et des accents d'angoisse.

Nos paysans affirment que cet horrible tintamarre est produit par Georgeon et ses suppôts, au moment où ils conduisent des âmes en enfer.

Voici quelles précautions on recommande aux voyageurs pris au dépourvu par cette vénerie diabolique. Aussitôt qu'ils en entendent les premières clameurs, ils doivent se hâter de façonner une croix avec le premier objet venu, puis, après s'en être servi pour tracer un cercle autour d'eux, la ficher en terre, s'agenouiller auprès, et attendre, en récitant à voix haute le répertoire entier de leurs prières.

Presque toujours l'âme ou les âmes auxquelles Satan et sa séquelle font la conduite, viennent s'abattre, sous la forme

de blanches colombes, sur les bras de la croix, et les démons, après les avoir poursuivies jusqu'au bord de l'enceinte circulaire, s'enfuient bientôt avec un redoublement de vacarme, épouvantés qu'ils sont à la vue du signe rédempteur.

C'est précisément ainsi que se passèrent les choses lors d'une aventure qui se raconte encore tous les jours dans quelques villages des environs de la Châtre, et dont un militaire fut le héros. Ce soldat, qui revenait de l'armée et qui voyageait la nuit pour regagner plus promptement ses foyers, ayant fait rencontre de la Chasse à Bôdet, se conforma de point en point aux prescriptions dont nous venons de parler, et l'on ajoute que l'âme qui était venue se réfugier et se percher sur la garde de son épée, dont il s'était servi en guise de croix, le remercia, avant de s'envoler, de l'avoir délivrée des griffes de Satan, et lui annonça que, grâce à son bon office, elle allait se rendre directement en paradis, où, quand l'heure serait venue, il trouverait sa place à côté d'elle.

Le cercle qui, dans cette circonstance critique, sert à protéger le voyageur, joue un grand rôle dans les contes slaves¹. Ce n'est autre chose que le fameux *pentacle* dans lequel se retranche le sorcier lorsqu'il évoque le Diable, et cette superstition rappelle les cercles magiques, nommés en sanscrit *pradakchina*, qui, chez les Hindous, servaient également à tenir les démons à distance : — « Le saint homme, dit le *Ramayana*², décrivit un *pradakchina* autour de son ermitage, et se dirigea vers le mont Himalaya. »

Dans certains cantons du Berry qui avoisinent le Bourbonnais, la Chasse à Bôdet semble d'une nature différente, et prend un autre nom; elle s'appelle *Chasse-maligne*. — Un soir que tous les habitants d'une chaumière étaient réunis autour du foyer, on entendit tout à coup éclater dans les

¹ Voy. les *Contes des paysans slaves* de M. Chodzko, p. 111, 115 et 273

² T. I, p. 208, trad. Fauche.

airs les lugubres hurras de cette chasse effrayante : *Gayère, part à ta chasse !* s'écria par bravade un jeune paysan. Aussitôt un tronçon de cadavre à demi putréfié tomba par la cheminée sur les charbons de l'âtre.

On a cru remarquer que les chasses aériennes se font surtout entendre vers l'équinoxe d'automne. Aussi les esprits forts prétendent-ils que ces cris de l'autre monde sont jetés par les bandes d'oiseaux voyageurs qui, à cette époque, traversent les hautes régions de l'atmosphère ; mais, dit M^{lle} Bosquet, « cette explication, plausible dans certains cas, ne rend pas cependant suffisamment raison de tous les faits étranges de cette nature, véridiquement constatés¹. »

A l'appui de cette réflexion, M^{lle} Bosquet cite le passage suivant d'un procès-verbal dressé par le curé d'Ansac en Beauvoisis, où il est question de l'un de ces vacarmes insolites, entendu par plusieurs personnes pendant la nuit du 27 au 28 juillet 1730. — Deux hommes, entre autres, qui, dans ce moment, se rendaient de Senlis à Ansac, déclarèrent « qu'ils étaient arrivés environ à deux heures après minuit, au-dessus des murs du parc d'Ansac, du côté du septentrion, et que prêts à descendre la côte par un sentier qui côtoie ces murs et conduit au village, s'entretenant de leurs affaires, ils avaient été tout à coup interrompus par une voix terrible qui leur parut éloignée d'eux environ de vingt pas ; qu'une autre voix semblable à la première lui avait répondu sur-le-champ du fond d'une gorge entre deux montagnes, à l'autre extrémité du village, et qu'immédiatement après, une confusion d'autres voix, comme humaines, s'étaient fait entendre dans l'espace contenu entre les deux premières, articulant certain glapissement, qu'on ne pouvait comprendre, mais où l'on distinguait clairement des voix de vieillards,

¹ *La Normandie romanesque et merveilleuse*, p. 78. — Cet ouvrage contient un traité complet des *Chasses fantastiques*.

de jeunes hommes, de femmes, de jeunes filles et d'enfants, et, parmi tout cela, les sons de divers instruments ¹. » — L'un des déposants, « *interrogé* s'il n'aurait pas pris les cris de quelques bandes d'oies sauvages, de canards, de hiboux, de renards, ou des hurlements de loups, pour des voix humaines ? — *A répondu* : qu'il était au fait de toutes ces sortes de cris et qu'il n'était pas homme si aisé à se frapper, ni si susceptible de crainte pour prendre ainsi le change ². »

« De tels exemples, ajoute M^{me} Bosquet, souvent reproduits, de phénomènes inexplicés, ne font-ils pas vivement regretter que les plus intéressants commentaires de la science manquent encore au naïf poëme de nos antiques superstitions ³ ? »

La Chasse à Bôdet s'appelle, aux environs de Châteauroux, *Chasse à Ribaud* ; à Cluis, *Chasse à Rigaud*. — On la connaît, en Poitou, sous le nom de *Chasse-Gallerie* ; près des bords de la Loire, sous celui de *Chasse-Briguet*. L'*Homme du tertre rouge*, à Saint-Amand (Cher), le *Mulet-Odet* d'Orléans, le *Roi-Huguet* ou *Hugon* de Tours, etc., etc., ont aussi leurs chasses ⁴. — « Cette chasse fantastique, dit M^{me} Sand, a autant de noms qu'il y a de cantons dans l'univers. »

Quelques-unes des dénominations sous lesquelles sont connues, en Berry, les chasses aériennes, méritent d'être remarquées.

Ces âmes qui, dans la curieuse légende des environs de la Châtre, traversent les airs sous la conduite du démon, rappellent les voyages qu'accomplissaient, chaque année, selon les croyances celtiques, les âmes des morts, lorsqu'elles se rendaient de tous les points de la Grande Gaule, dans *la baie des Trépassés*, à l'extrémité de la côte armoricaine, pour s'y

¹ *Variétés historiques, ou Recherches d'un savant*, t. II, p. 416.

² *Id.*, *id.*, p. 417.

³ *La Normandie romanesque et merveilleuse*, p. 79.

⁴ Voy., dans l'ouvrage de M^{me} Bosquet, les nombreux noms sous lesquels ces chasses sont connues en Normandie.

embarquer et aller se faire juger par Samhan, au fond de l'île de Bretagne¹. — « Les habitants de ces bords, dit le poète Claudien, en parlant des Armoricaïns voisins de la mer, voient passer les fantômes livides des morts et entendent le bruit de leur vol et de leurs lamentations. »

C'était certainement encore du fond de l'Asie que les Gaulois avaient rapporté cette tradition. Selon le *Padma-Purâna*, l'un des livres sacrés des Hindous, le terrible Yama, le dieu du Naraka ou des enfers, a des messagers qui lui amènent les morts de toutes les contrées de l'univers. « Les méchants ont deux cent quatre-vingt-huit mille milles à faire, par les airs, avant d'arriver au palais d'Yama. Tous sont couverts de sang et de fange; l'horreur est peinte sur leurs traits.... Quelques-uns crient et se lamentent en passant; d'autres pleurent..., etc., etc.². »

Notre *Bôdet* n'est autre que le dieu *Wode* ou *Woden* des Germains, qui, ainsi que l'Odin scandinave, le Gwyon gaulois, le Thot égyptien, l'Hermès des Grecs et le Mercure des Latins, remplissait, dans la mythologie teutonique, le rôle de *conducteur des âmes*. Le nom même du *Wode* germanique se retrouve presque lettre pour lettre dans celui de notre *Bôdet*, car le changement de *w* en *b* est très-fréquent dans les idiomes gaéliques. Le *Mulet-Odet* de l'Orléanais, autre chef de *chasse*, est encore une dénomination approchante de la nôtre, et dans ces deux noms *Odet* et *Bôdet*, on retrouve la terminaison diminutive et familière que nous appliquons volontiers aux noms de plusieurs de nos saints et même à celui que nous donnons à l'Enfant Jésus³.

On appelle, en Allemagne, la troupe d'esprits qui accompagne le chasseur nocturne, *Woden Heer* (l'armée d'Odin) —

¹ Henri Martin, *Histoire de France*, t. I, p. 72 et 73.

² M. Daniélo; traduit du *Padma-Purâna*, dans l'*Histoire et tableau de l'univers*, t. III, p. 455 et 459.

³ Voy. p. 12 et au chap. iv du liv. V le 18^e dicton.

Chez les Scandinaves, ce dieu chassait également pendant la nuit, et tout le monde était dans la terreur lorsque, traversant les airs à la tête des *héros morts*, il galopait sur les nuages et encourageait sans cesse sa troupe, en lui criant d'une voix de tonnerre : *Abbo ! abbo !* — On serait tenté de se demander si c'est seulement par hasard que ce cri *abbo* se retrouve dans le nom même de notre Chasse à *Bôdet*.

« Les chercheurs, dit Collin de Plancy, dans son *Dictionnaire infernal*, ont trouvé que *Woden*, dont les races germaniques ont fait *God* (Dieu) en se convertissant au christianisme, a de l'analogie avec le *Bouddha* des Indiens » ; ces chercheurs eussent trouvé un rapport de consonnance bien plus frappant entre le nom de *Bouddha* et celui de *Bôdet*.

Dans notre Chasse à *Bôdet*, le *conducteur des âmes* est devenu le *Diable*, et les âmes qu'il conduit, au lieu d'être des ombres de héros, sont des *âmes maudites*. — C'est toujours le vieux système d'interprétation malveillante : le culte vainqueur dénaturant, calomniant les pratiques et les doctrines du culte vaincu.

Quant au *Ribaud*, qui sert de grand veneur aux chasses fantastiques de quelques-uns de nos cantons, il rentre dans la catégorie des êtres malfaisants que l'on donne pour patrons, en beaucoup d'endroits, à ces sortes de chasses, et rappelle la *Chasse-Cain*, la *Chasse du Diable* de la Normandie, ainsi que la *Chasse du roi Hérode* du Périgord, de la Bresse et de la Franche-Comté.

L'appellation de *Ribaud* n'est pas d'une aussi haute antiquité que celle de *Bôdet*, car ce n'est guère que depuis le quatorzième siècle que l'on a employé le premier de ces mots à qualifier les gens dissolus et sans aveu². Dans l'origine, ce

¹ Désiré Monnier, *Traditions populaires comparées*, p. 78.

² Du Cange, *Gloss.*, v° *Rex Ribaldorum*.

nom était très-honorable, puisque, au treizième siècle, on s'en servait encore pour désigner les chevaliers les plus recommandables, et que Philippe Auguste en avait fait une sorte de titre d'honneur par lequel il distinguait les plus braves de ses barons¹.

La ville de Lyon avait, au moyen âge, sa *Chasse à Ribauds*; mais cette chasse n'avait aucun rapport avec la nôtre; et ce que nous allons en dire n'est que pour faire connaître les principales acceptions du mot *ribaud*. — On donnait, à Lyon, le nom de *Chasse-ribauds*, à une espèce de couvre-feu ou de retraite que la trompette sonnait, tous les soirs, du haut des tours de Notre-Dame de Fourvière. Aussitôt que ce signal avait retenti, les *ribauds* et malandrins de toute espèce devaient vider les brelans et autres maisons mal famées, sinon le *roi des ribauds* les faisait saisir par ses estafiers et conduire en lieu sûr. Ce même *roi des ribauds* avait une manière fort originale de procéder à l'arrestation des filles de joie qui s'éloignaient du quartier qu'il leur avait assigné : il lançait sur les délinquantes un immense épervier et les remorquait, enveloppées du filet, jusqu'au cloître Saint-Jean².

On remarque à Issoudun, dans la rue de Rome, une très-vieille enseigne sculptée sur pierre, qui représente le *Roi des Ribauds*. Ce ribaud-là n'était ni un vaurien, ni un officier de police; c'était tout simplement le *roi des buveurs* de son temps, une manière de président de quelque ancien *Caveau*. Il est impossible de s'y méprendre, car tandis que d'une main il tient un rouge-bord, de l'autre il soulève son chaperon et salue gaiement les allants et les venants en jetant à chacun d'eux ces paroles pleines de bénévolence : *A ta santé!* — Ces trois mots sont gravés au bas de l'image, et

¹ Pasquier, *Recherches sur la France*, liv. VIII, ch. iv; — Houard, *Lois anglo-normandes*, t. I, p. 222.

² Paradin, *Histoire de Lyon*; — Aimé Guillon, *Lyon tel qu'il était et tel qu'il est*, p. 125 et 126.

les *Esquisses pittoresque de l'Indre* ont reproduit ce curieux bas-relief.

Le *ribaud* de la rue de Rome est l'équivalent du *ribaldo* des Italiens, qui signifie, au sens propre, joyeux compagnon, gaillard, bon vivant, *viveur*, comme on dit aujourd'hui. — De *ribaud*, pris dans cette acception, vient sans nul doute l'expression populaire *riboter*, c'est-à-dire godailler, faire ripaille.

Mais *ribaulx* ont le cœur si baulds (si joyeux)...

dit le vieux *Roman de la Rose*.

Cette antique portraiture du *Roi des ribauds* d'Issoudun vous remet naturellement en mémoire ce joli couplet de Béranger, dont elle est l'exacte mise en scène :

On conserve encor le portrait
De ce digne et bon prince ;
C'est l'enseigne d'un cabaret
Fameux dans la province.
Les jours de fête, bien souvent,
La foule s'écrie en buvant
Devant :
Oh! oh! oh! oh! ah! ah! ah! ah!
Quel bon petit roi c'était là.
La! la!

CHAPITRE CINQUIÈME

LA GRAND' BÊTE.

LA LEVRETTE; — LE LOUP-BROU; — LA BIEUDE,
ETC., ETC.

La *Grand' Bête* est un animal diabolique, de forme et d'allure indéscriposables. La *Grand' Bête* ne ressemble précisément à aucun quadrupède, et pourtant elle ressemble un peu à tous. C'est donc parce qu'elle échappe à toute classification qu'on l'a tout simplement et fort judicieusement appelée la *Grand' Bête*.

En 1847, la *Grand' Bête* parcourut tout le Berry. Ce fait est attesté à la page 14 du troisième volume des *Archives curieuses* de Cimber. En 1829, elle fit une apparition à la Châtre, vers le commencement du printemps, et non loin de l'église des Capucins. Le numéro du 5 avril 1829 de *l'Iris*, journal de l'Indre, ne laisse aucun doute à ce sujet.

Notre *Levrette* est ce que l'on appelle en Limousin *lou Leberou*. On la confond assez généralement avec la *Grand' Bête*; mais dans certain de nos cantons, on la distingue positivement de cette dernière. Alors, on dépeint la *Levrette* comme un animal famélique qui, la nuit, tantôt sous l'apparence d'un lièvre blanc, tantôt sous la figure d'une grande chienne blanche efflanquée, rôde, à mauvaise intention, autour des bergeries, où lutine, effraie et disperse le gros bétail qui

paît dans les herbages. On essaie souvent de la tuer avec des balles que l'on a fait bénir le jour de la Chandeleur; mais, à chaque coup de fusil, la Levrette fait des bonds prodigieux, et, loin de l'abattre, il semble que les balles qu'on lui lance ne servent qu'à activer son incroyable agilité.

L'histoire suivante prouverait néanmoins que la Levrette peut se laisser prendre à certains pièges. Cette histoire se raconte de plusieurs façons dans nos campagnes; nous ne saurions mieux faire que de choisir le récit qu'en a donné M. Charles Rousselet dans ses *Chroniques populaires du Berry*¹ : « Nos paysans sont persuadés que, pendant la nuit de Noël, les diables courent la campagne sous diverses formes d'animaux, et ils regardent comme une insigne témérité de tendre des lacs en ce saint temps.

« Je me rappelle, à ce propos, le conte que nous faisait un ancien domestique du collège de Saint-Amand, où l'on m'avait mis en pension; conte qu'il affirmait sur ses grands dieux, et qu'il croyait sans doute à force de le répéter, comme je le croyais moi-même à force de le lui entendre dire. C'était précisément par le 23 décembre 1783. Il était *jeune et superbe*; aussi s'avisa-t-il, malgré les représentations de son père, de tendre des collets dans l'ancien cimetière de Mont-Rond. Il y court au sortir de la messe de minuit et voit pris au piège un lièvre, qui, au lieu de l'attendre, se coupa la patte avec ses dents. Lui de le poursuivre, l'autre de se sauver aussi vite que le lui permettait sa blessure. Enfin, après une longue course, ils arrivent tous les deux au bord du Cher, et au moment où le chasseur allait mettre la main sur sa proie, la maligne bête franchit la rivière d'un seul bond, puis, se tournant vers notre homme, épouvanté de ce saut formidable : « Eh bien, l'ami, s'écria-t-il, est-ce bien sauté pour un boiteux ? »

¹ Paris, Lecointe et Pougin, 1830.

Les formes variées sous lesquelles la Levrette est susceptible d'apparaître ont nécessairement donné lieu à plus d'un qui-proquo; nous en citerons un exemple :

Un braconnier du village des Baudins, commune de Lacs, était, un soir, à l'affût aux abords d'un petit bois voisin de son hameau, lorsqu'une *bête blanche* sort du taillis, s'arrête et se prend à le considérer. Le paysan ne met pas un instant en doute que ce ne soit la Levrette; aussi détale-t-il à grand-erre. Sa frayeur est telle que l'idée ne lui vient même pas de faire usage de son fusil et qu'il n'ose jeter un coup d'œil en courant par-dessus son épaule, pour voir s'il est poursuivi. Enfin, il arrive, haletant, à l'entrée du village, pousse la porte-coupée¹ de la première maison qu'il rencontre, entre, ferme seulement le vantail du bas, et se jugeant en sûreté, regarde résolument derrière lui.

La *Levrette* est là!... à vingt pas à peine... et avance toujours!...

Le braconnier n'hésite plus et fait feu sur la bête... La bête tombe...

Cependant, le maître et la maîtresse de la maison dans laquelle il se trouve, réveillés en sursaut par le coup de fusil, sautent à bas de leur couche, et s'informent, pleins d'épouvante, de quoi il s'agit. — On se reconnaît, on s'explique; puis il est question d'aller tous ensemble à la découverte du diabolique gibier. Dieu sait avec quelles précautions, avec quel émoi, on procède à cette exploration! Ce n'est que munis d'eau bénite et en prodiguant les signes de croix, qu'ils osent, tous les trois, s'acheminer vers la place où git la *bête*.

— Ah! le malheureux! s'écrie tout à coup la femme, il a tué ma chèvre!...

¹ Porte à deux vantaux superposés dont le plus élevé sert de fenêtre lorsqu'il est ouvert.

Rien n'était plus vrai. — La pauvre bête s'était égarée, la veille, dans les champs, et c'est pourquoi ses maîtres, après l'avoir vainement cherchée toute la soirée, avaient laissé leur porte entr'ouverte, afin qu'elle pût entrer au logis, si l'envie lui prenait d'y revenir.

— Je vous paierai votre chèvre, dit le braconnier tout penaud à ses deux voisins; mais je vous en prie, ne parlez pas de l'aventure.

A ces contes de lièvre ou de Levrette peut se rattacher le suivant.

Un métayer berrichon, auquel la passion de la chasse faisait perdre un temps précieux, s'était mis en tête que son propriétaire, qui passait pour sorcier, avait le pouvoir de se changer en lièvre, et qu'il venait, sous cette forme, le surveiller dans sa régie. Aussi, chaque fois qu'il rencontrait l'un de ces animaux dans un pacage ou dans un champ, au lieu de lui tirer un coup de fusil, il lui tirait une révérence et lui disait avec respect : — « Oh! je sais bien qui vous êtes, allez, *nout Monsieu*¹; mais il ne faut pourtant pas trop vous y fier, un malheur est bientôt arrivé. »

La Levrette et la Grand'Bête sont connues, en Berry, sous des noms bien divers. Dans l'ouest de la province, par exemple, on parle du *Loup-Brou*; dans le nord, du côté d'Argent, il est beaucoup question de la *Bieude*; aux environs de Bourges, on s'entretient du *Marloup* ou *Mauloup*² et de la *Birette*. La *Birette* est également connue dans notre

¹ Pour *notre Monsieur*. — Voy. à la Table alphabétique des matières, le mot : Monsieur.

² Les termes *Marloup*, *Mauloup*, doivent signifier *mauvais loup*, *loup dangereux*. — *Mar* et *mau* tiennent ici la place de *mal*; c'est ainsi que *Maupertuis* veut dire *mauvais passage*, *mauvais pas*, *trou dangereux*. — « *Mar*, dit M. Génin est, à chaque instant, pour *mal*, dans les poèmes du douzième siècle: *mar* i fuste... *mar* i viendrez... » Au reste, le peuple substitue encore assez fréquemment le *r* au *l*, et *vice versa*. Nos paysans disent toujours *coronel*, *colidor*, *malichau*, etc., pour colonel, corridor, maréchal.

Sologne. — « Il y a quelques années, dit M. Raynal¹, on racontait tout bas dans les campagnes qu'une femme d'un hameau voisin de Bourges, la *Birette*, avait eu la cuisse cassée d'un coup de fusil, pendant qu'elle courait les champs, la nuit, sous la forme d'une bête toute blanche, d'une espèce inconnue. »

En somme, toutes ces dénominations semblent désigner, chez nous, ce que partout ailleurs, en France, on appelle le *Loup-garou*.

Pendant, au dire de quelques-uns, il paraîtrait que la Grand'Bête ne serait qu'une sorte d'apparition fantastique, une figure, une image vaine et trompeuse, sortant on ne sait d'où, envoyée on ne sait par qui. Les plus résolus, parmi ceux qui l'ont rencontrée, après l'avoir poursuivie quelque temps et l'avoir approchée d'assez près, l'ont vue grandir rapidement et prendre des dimensions telles qu'elle finissait toujours par *se perdre dans le temps*, c'est-à-dire par s'évanouir dans l'atmosphère. — Sous ce rapport, notre Grand'Bête serait de la même famille que le *Buguel-noz* et la *Biche blanche de sainte Nennoch*, si célèbres chez les Bretons. « La Biche blanche de sainte Nennoch court la Bretagne à la tombée du jour, et c'est en vain que les chiens lui montrent les dents, que les chasseurs lui lancent des balles... Les mariés qui l'aperçoivent le jour de leurs noces sont sûrs de mourir dans la nuit... — Le Buguel-noz grandit dans l'ombre à mesure qu'on l'approche²... »

On ne cite aucun méfait matériel commis par la Grand'Bête; seulement, on affirme que son apparition présage, à coup sûr, quelque catastrophe, telle que le dépérissement des biens de la terre, la mortalité du bétail et même celle des *chrétiens*³.

¹ *Histoire du Berry*, t. IV, p. 304.

² Pitre-Chevalier, *Voyage en Bretagne*.

³ Voy. plus loin, liv. V, chap. II : Locutions locales.

Le Loup-Brou, au contraire, est un être réel dont la malfaisance est bien constatée. Souvent il attaque les voyageurs pendant la nuit et au moment où ils s'y attendent le moins; mais on est presque toujours averti de son approche, soit par des bruits de chaîne, soit par d'horribles hurlements, soit enfin par l'éclat flamboyant de ses yeux, qui étincellent dans les ténèbres aussi vivement que des escarboucles.

La plupart du temps, le Loup-Brou est un sorcier ou un mauvais sujet qui, par suite d'un pacte conclu avec Satan, peut vagabonder, la nuit, sous la forme d'un quadrupède quelconque, principalement sous celle d'un loup.

Toutes les personnes qui ont couché avec des Loups-Brous s'accordent à dire qu'ils ne manquent jamais de désertir le lit pendant quelque temps, et que, lorsqu'ils y rentrent, ils ont le corps glacé et les cheveux tout mouillés¹.

Le ciel, pour nous punir de certains méfaits, peut nous changer en loup. Les Scandinaves et les Germains avaient aussi cette opinion. Le loup, qui joue un si grand rôle dans la mythologie du premier de ces peuples, y symbolisait l'esprit du mal. — *Être fait loup*, dans les législations germaniques, c'était être mis hors la loi.

On pense généralement qu'une balle bénite sur laquelle on a prononcé trois *Pater* et trois *Ave*, peut blesser le Loup-Brou, ce qui suffit pour lui rendre sa forme humaine et le soustraire au pouvoir du démon.

La croyance aux loups-garous ou aux lycanthropes existe, on ne l'ignore pas, de toute antiquité. On la trouve chez les Hindous, et les Celtes, leurs descendants, étaient convaincus que leurs druides pouvaient revêtir toutes les formes et particulièrement se métamorphoser en loups². Les drui-

¹ *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. XIX de la Collection, p. 247. — Voy., même page, d'autres détails sur la croyance aux loups-garous, en Berry.

² *Idem, ibid.*, p. 237.

desses, ou vierges de l'île de Scin, avaient également cette réputation. Enfin les Grecs et les Romains parlent en maint endroit de ces sortes de transformations.

Les histoires de loups-garous abondent dans nos campagnes; nous allons en rapporter quelques-unes.

LE MÉTAYER LOUP-BROU.

Le baron de ***, riche seigneur terrien qui, d'ordinaire, résidait à la cour, où il occupait un très-haut emploi, possédait en Berry, sur les confins de la Marche, une terre assez considérable, où il allait, de loin en loin avec sa famille, passer la belle saison et prendre le plaisir de la chasse.

Parmi ses nombreux métayers, il en était un nouvellement arrivé dans le pays. Cet homme, déjà sur l'âge, était précisément celui qui cultivait le domaine le plus rapproché du manoir seigneurial. Or, depuis sa récente installation sur les terres du châtelain, celui-ci avait remarqué que, tous les mois, au décours de la lune, et pendant trois nuits consécutives, son sommeil était troublé par les aboiements exaspérés des innombrables limiers qui composaient sa meute. Les voix de ces animaux éclataient tout à coup, à minuit précis, et quand le maître sautait à bas de son lit pour jeter un coup d'œil dans les cours et découvrir la cause de ce vacarme, la meute, en dépit de toute clôture, avait déjà gagné pays, et ses abois de plus en plus animés, parcourant tour à tour les coteaux, les plaines, les vallées et les bois, tenaient en éveil jusqu'à l'aube tous les échos des environs.

Le matin arrivé, on retrouvait les chiens couchés aux portes du château, tout harassés, mal en point, fourbus et quelques-uns assez grièvement blessés.

Si le baron interrogeait ses gens sur cet étrange tumulte, les uns lui répondaient qu'il pouvait être occasionné par le passage de la *Chasse à Bôdet*; les autres, par l'apparition, dans le pays, de la *Levrette* ou de la *Grand'Bête*, etc., etc.

Ces réponses excitaient plutôt qu'elles ne satisfaisaient la curiosité du baron, lorsque le hasard se chargea d'éclaircir ce mystère.

Un jour, tout en causant familièrement de choses indifférentes avec une jeune fille aussi gaie que candide, qui habitait la ferme voisine, la dame du château lui demanda, sans avoir l'air d'y attacher la moindre importance :

— Qu'avaient donc les chiens à aboyer et à hurler comme ils l'ont fait toute la nuit ?

— Ah ! c'est que *nous avons nos peaux*, dit naïvement la jeune paysanne.

— Comment ! *vous aviez vos peaux* ? reprit la dame, surprise au dernier point.

La jeune fille, que son innocence avait trahie, et qui s'en aperçut à l'air intrigué de sa maîtresse, éprouva un moment de confusion ; mais comme elle était incapable de mentir et que, d'ailleurs, elle ne songeait point à mal, elle répondit franchement aux questions les plus minutieuses de la baronne, et lui apprit, en somme, qu'à certains jours du mois, et particulièrement entre Noël et la Chandeleur¹, toute sa

¹ On dit encore dans quelques-uns de nos villages :

Entre Noël et la Chandeleur (2 février),
Toute sorte de bêtes sont en horreur.

C'est-à-dire que, durant ce laps de temps, toute bête est suspecte, parce qu'elle peut avoir au corps le Diable ou quelqu'un de ses fauteurs. Rappelons, à propos de ce proverbe, que les Gaulois célébraient le solstice d'hiver par des réjouissances durant lesquelles ils se déguisaient en toute espèce d'animaux. — « Les Germains, dit M. Alfred Maury, étaient aussi dans l'usage, pendant leur fête de *Iul* (le soleil), qui durait du 19 janvier au 6 février, de se revêtir de peaux de bêtes, et de courir sous un accoutrement bizarre. » — On a retrouvé une coutume semblable chez plusieurs peuplades sauvages de l'Amérique du Nord. — « Les statuettes gallo-romaines d'hommes et de femmes, enveloppées de dépouilles d'animaux, doivent se rattacher à cette fête, appelée *mastruca*, d'où *masque* et *mascarade*. » (H. Martin, *Histoire de France*, t. I, p. 72.) — Telle est sans doute l'origine de la statuette en fer, de seize centimètres de hauteur, que l'on voit au Musée de Bourges et dont parle M. Raynal, t. I, p. 29 de son *Histoire du Berry*.

famille se revêtait de peaux de bêtes, et courait la campagne, pendant la nuit, poursuivie par tous les chiens de la contrée.

— Mais c'est là ce que l'on appelle *courir le Loup-Brou*, mon enfant, et c'est un affreux métier que vous faites là, toi et les tiens ! s'écria la châtelaine, après avoir entendu la jeune fermière jusqu'au bout.

— Oh ! cela ne fait tort à personne, allez, notre maîtresse, reprit tranquillement la jeune fille, et si vous désirez me voir avec ma peau, rien n'est plus facile, ce sera bientôt fait.

La baronne, poussée par la curiosité et retenue par la frayeur, hésitait à répondre, lorsque la paysanne, prenant ce silence pour un consentement, ajouta :

— Si, quand je paraîtrai devant vous, vous venez à avoir peur, vous n'aurez qu'à me frapper sur le nez avec le premier objet venu, et je reprendrai aussitôt ma forme ordinaire.

La jeune fille, à ces mots, grimpa dans le fenil d'une étable, et, un instant après, une louve, une vraie louve, horrible à voir, s'élançait par la lucarne du grenier et bondissait aux pieds de la châtelaine.

Celle-ci jeta un grand cri et tomba à la renverse !...

De longues heures s'écoulèrent avant qu'elle eût repris ses sens, et lorsqu'elle revint à elle, dans son appartement où on l'avait transportée, elle trouva son mari, seul, à ses côtés, et lui raconta tout ce qui s'était passé.

A quelque temps de là, par une sombre nuit de janvier, un homme, armé d'une carabine, et caché dans une épaisse touffe de houx, se tenait en embuscade près d'une grande croix qui s'élevait, non loin du château, à l'intersection de quatre chemins. Des aboiements, des hurlements épouvantables, auxquels se mêlaient des rires et des hourras de l'autre monde, résonnaient dans le lointain et semblaient rapidement s'approcher.

Un moment après, cette huaille nocturne, composée de loups, de chiens et d'une foule d'autres quadrupèdes inconnus des naturalistes, débouchait sur le carrefour et redoublait, à la vue de la croix, ses clameurs infernales, lorsque deux coups de feu, partis presque instantanément, se firent entendre, et furent suivis d'un court silence pendant lequel un énorme loup, qui marchait en tête de la bande et semblait en être le chef, secoua vivement sa fourrure et prononça très-distinctement, ces paroles :

— C'est dommage, c'était bien visé!...

Cela dit, les cris, les rires et les huées recommencèrent de plus belle, et l'immonde cohue, reprenant sa course, disparut dans les ténèbres.

On a deviné que l'homme au fusil n'était autre que le seigneur châtelain. Comme il avait très-bien reconnu la voix de son métayer dans celle du vieux loup, il eut la curiosité de visiter, le lendemain matin, le lieu de cette scène, et retrouva les deux balles de sa carabine à l'endroit même où le loup avait secoué son harnais.

En reprenant, tout soucieux, le chemin de son manoir, le baron aperçut le vieux métayer, plus alerte et plus dispos que jamais, qui labourait sur la crête d'un coteau voisin en *briolant*¹ d'une voix calme et sonore.

— Voilà, lui dit-il, en l'abordant, deux balles que je viens de ramasser sur la place même où, la nuit dernière, j'ai tiré un loup pendant que j'étais à l'affût.

— C'est *imaginant*², répondit du ton le plus naturel et sans le moindre embarras, le laboureur.

Cette aventure démontra au châtelain ce qu'on lui avait

¹ *Brioler*, c'est chanter pour encourager les bœufs pendant leur travail. — Voy. liv. IV, chap. VII : les Brioleux.

² Pour : c'est étonnant. — Nos paysans emploient toujours *imaginant*, *s'imaginer* pour *étonnant*, *s'étonner*. — Voyez ces expressions dans le *Glossaire du Centre*, de M. le comte Jaubert.

mainte fois certifié et qu'il avait toujours eu de la peine à croire : c'est à savoir que, même avec des balles bénites, on est sans pouvoir contre les Loups-Brous, tant qu'ils sont sous notre dépendance.

Le baron rentra chez lui de plus en plus perplexe, car à ces diaboliques habitudes près, son métayer était un excellent cultivateur, très-actif, fort soigneux du bétail, ainsi que tout son monde; mais on ne pouvait, en conscience, garder de pareilles gens à son service. D'ailleurs, la dame du château, depuis l'apparition de la louve, tombait en pâmoison toutes les fois qu'elle entrevoyait la jeune fille du colon.

Le métayer Loup-Brou fut donc mandé au château, et on lui signifiâ son congé. Il chercha bien à faire valoir son habileté comme agriculteur, le bon état de la ferme, son produit considérable depuis qu'il la régissait; rien de tout cela ne lui fut contesté, mais on lui répondit que l'on n'aimait pas les gens qui, la nuit, couraient les champs, déguisés d'une certaine façon.

Le métayer n'en demanda pas davantage et se retira visiblement contrarié.

Quinze jours après, le Loup-Brou s'installait avec sa famille à la tête d'une métairie des environs, qui dépendait d'une riche abbaye; quinze jours après, le bétail des nombreux domaines qui composaient la terre du baron était, chaque nuit, régulièrement chassé des pâturages et dispersé dans la campagne, et, quand venait le jour, les *boirons*¹ avaient toute la peine du monde à retrouver et rassembler leurs aumailles; souvent même la plupart de ces pauvres bêtes ne rentraient à la ferme que tout éclopées.

La vengeance du métayer évincé était évidente. Son ancien maître ne fit part à personne de ses convictions à cet

¹ Bouviers. — Voy. p. 17.

égard, car il savait que, pour assurer la réussite du projet qu'il méditait, il était essentiel de ne le communiquer à âme qui vive; mais il s'occupait sans retard de prendre sa revanche.

Après avoir converti un morceau de plomb provenant de la toiture d'une église en un certain nombre de balles, il prononça trois fois sur chacune d'elles l'*Oraison dominicale* et la *Salutation angélique*, et, muni de ces projectiles, il fut s'embusquer, un peu avant minuit, dans les halliers de l'un de ses pacages.

Ainsi posté, la nuit fort sombre lui permettait à peine d'entrevoir le nombreux bétail disséminé autour de lui, et qui, du reste, semblait paître avec assez de tranquillité.

Une mortelle heure s'écoula sans que l'on entendit autre chose que le bruit sourd de l'herbe rompue par la dent des aumailles, l'aigre et monotone cri-cri du grillon affairé et, de temps à autre, la soudaine et puissante *bramée*¹ qu'un taureau jetait, en déchirant l'air, aux échos les plus lointains.

Tout à coup, une sorte d'inquiétude parut s'emparer du troupeau. Elle se manifesta d'abord chez les plus anciens des bœufs. On les vit relever brusquement la tête, diriger leurs mufles vers le même point de l'horizon, et recueillir par de fréquentes et avides aspirations toutes les émanations apportées par les vents.

A ce premier trouble succéda bientôt une agitation extrême. Bœufs et taureaux, *bermant à l'effroi*², se rapprochèrent les uns des autres. Les plus jeunes, les plus faibles, se massèrent pêle-mêle au milieu des plus vieux et des plus hardis, et le groupe entier finit par former une espèce de

¹ Nos paysans disent *bermer*, *bermée*, pour *beugler*, *beuglement*. C'est le vieux verbe *bramer*, qui ne se dit plus qu'en parlant du cri du cerf.

² Littéralement. *bramant*, *beuglant à l'effroi*. Les aumailles *berment à l'effroi*, lorsqu'elles sont en grande détresse ou en proie à une extrême épouvante.

bataillon circulaire, crénelé sur son front d'une forêt de cornes menaçantes.

Cependant, le châtelain avait beau interroger l'espace du regard et de l'ouïe, il n'apercevait, il n'entendait rien d'extraordinaire.

Toutefois, s'humiliant devant l'instinct de ces bêtes, il crut à l'approche du danger, et, ne négligeant aucune précaution, il venait de faire la dernière inspection de son arme, lorsqu'il vit apparaître, à l'extrémité du pâtis, une lumière.

— C'est sans doute, pensa-t-il, la lanterne d'un *boiron* qui vient s'assurer si les bœufs n'ont point quitté le pacage.

Cela le contraria, car cet incident interrompait une aventure à laquelle il prenait goût et dont il croyait toucher le dénouement.

Mais voilà que la lumière fait une espèce de bond en avant et est aussitôt remplacée par une autre. Celle-ci, bondissant à son tour, cède la place à une troisième, et vient se ranger auprès de la première... Une quatrième, une cinquième lumière, suivies de bien d'autres, se succèdent, absolument de la même façon.

— Dieu me pardonne! se dit à lui-même le baron, qui ne put s'empêcher d'en rire, c'est le personnel entier de mes domaines!... Ces poltrons-là n'auront osé se rendre ici, à pareille heure, qu'après avoir opéré une levée en masse, et ce sont eux qui franchissent, l'un après l'autre, la clôture du pâturage.

Dépité de voir ses projets ainsi déconcertés, il allait quitter son poste pour n'être pas découvert par ses métayers, lorsqu'il s'aperçut que l'anxiété du bétail, loin de diminuer, croissait de plus en plus, à mesure que les lumières approchaient.

Il résolut d'attendre encore.

Chose singulière, la plupart des lumières, semblables à des feux follets, cheminaient sans ordre en sautillant çà et là,

tandis que les autres, et c'étaient les plus avancées, suivaient lentement une ligne droite de laquelle elles ne déviaient jamais.

Du reste, aucune parole, aucun chuchotement, aucun bruit de pas.

Enfin, le châtelain crut discerner quelques apparences de formes humaines, mais il n'osait s'en rapporter à ses yeux, car ce qu'il voyait ou pensait voir ressemblait à plusieurs personnes marchant le dos courbé, la tête relevée, et tenant un falot à la hauteur du front.

Un instant après, tout était éclairci. — La fantasmagorie des métayers et des lanternes s'évanouissait pour faire place à la réalité, et cette réalité avait elle-même tous les caractères d'une vision.

Une troupe d'animaux étranges, de bêtes sans nom, aux formes et aux allures hideuses, dissemblables et inconnues, et dont les regards brillaient dans l'ombre aussi vivement que des charbons ardents, s'avancait lentement et sans bruit, précédée et guidée par le vieux Loup-Brou, bien reconnaissable à son pelage grisonnant.

Le bétail, frissonnant d'horreur, était sur le point de se débânder, lorsqu'une arme à feu détona tout à coup dans le silence de la nuit.

Le Loup-Brou tomba comme foudroyé...; mais presque aussitôt il se releva sous sa forme naturelle, et on le vit s'éloigner clopin-clopant du théâtre de son désastre.

Toute son odieuse séquelle avait déjà disparu.

Inutile d'ajouter que cette simple exécution suffit pour ramener l'ordre et la tranquillité sur les terres du baron.

LES DEUX PROCUREURS.

Il a été un temps où le château de la Pouserie, situé dans la commune de Thevet, appartenait à un seigneur, vieux

garçon, qui, après avoir mené joyeuse vie, se trouvait à peu près ruiné, et en était presque réduit à vivre du produit de sa chasse. Ce n'est pas qu'il ne lui restât à percevoir, sur les terres de trois ou quatre paroisses qui entouraient son manoir et en relevaient, une foule de beaux et bons droits, tels que cens, rentes, champarts, lods et ventes, terrages, charnages, lainages, etc., etc., qui auraient largement suffi pour le maintenir sur un très-bon pied dans la province; mais, à l'exception de quelques chefs de famille qui lui apportaient encore, quand venait la Saint-Michel, une ou deux douzaines de *poules de coutume* et autant de vieux *coqs de redevance*, hors aussi quelques *bouquets de fleurs de devoir seigneurial*¹, qu'il recevait le jour de la Saint-Jean-Baptiste et qui ressemblaient bien plus, dans la position où il se trouvait, à une mauvaise plaisanterie qu'à un hommage, tous ses autres tenanciers refusaient d'acquiescer leurs *droits et devoirs*.

C'est qu'ils s'étaient aperçus que leur seigneur avait égaré depuis longtemps le *papier terrier* qui établissait ses revenus et privilèges.

Aux premiers signes de ce mauvais vouloir, le vieux seigneur de la Pouserie, qui n'avait jamais vu très-clair, et pour cause, dans ses archives, s'était bien empressé de remettre ses titres, chartes et pancartes entre les mains de maître

¹ Les détenteurs d'un pré, appelé le *Pré du Chapitre*, et situé dans la commune de la Châtre, donnaient autrefois pour tout impôt aux chanoines du chapitre de cette ville un *bouquet de roses* à chaque Saint-Jean-Baptiste. — Par acte reçu Michelat, notaire à Jouhet (Indre), le 2 novembre 1759, François Bouchet, laboureur en la paroisse de Saint-Aôut, reconnaît la redevance suivante : *Un bouquet de fleurs* ou *cinq sols de devoir seigneurial*, dû, par chacun an, à chacun jour de Saint-Jean-Baptiste, comme propriétaire d'une maison... etc. (*Aveu et dénombrement du marquisat de Preste*). — La rose était en grande estime au moyen âge; on en faisait des *chapels* ou couronnes pour les convives, dans les festins d'apparat; on en décorait la table, les flacons et les verres; enfin, l'eau de rose entrait comme assaisonnement dans une foule de mets. De là, ces *bouquets* ou *boisseaux* de roses dont il est si souvent question dans les redevances seigneuriales. (Voy. Brussel, *Traité des fiefs*, t. II, p. 746.)

Goupil, l'un des plus habiles procureurs de la ville voisine, en lui enjoignant de rechercher le parchemin adiré, et de poursuivre, au préalable, les récalcitrants ; mais, depuis deux ans, les efforts de ce dernier n'avaient guère abouti qu'à faire naître une multitude de petits procès dans lesquels le châtelain avait constamment eu le dessous, et à l'occasion desquels le procureur avait fait d'assez bonnes pêches en eau trouble. Le plus fâcheux de tout cela, c'est que les dernières pistoles du pauvre hobereau avaient fondu dans ce litige avec la même promptitude que la rosée aux premiers rayons du soleil de juin ; aussi passait-il la plus grande partie de ses journées et de ses nuits à maugréer et contre ses vassaux, et contre ses juges, et contre son procureur.

Il se trouvait précisément dans un de ses accès de mauvaise humeur, lorsque, pour la centième fois peut-être, maître Goupil vint à se présenter devant lui.

— J'apporte à Votre Seigneurie, lui dit le procureur, une nouvelle liste de tenanciers contre lesquels il n'a point encore été formé d'instance, et je viens solliciter votre agrément pour les poursuivre.

— L'agrément que je vous ai donné jusqu'à présent, maître Goupil, n'a été pour moi qu'une source de déplaisir et de mortifications, et je vous déclare que je n'autoriserai pas de nouvelles poursuites, parce que j'ai la conviction qu'elles n'aboutiraient à rien et que, d'ailleurs, je suis dans l'impossibilité d'en payer les frais. Voyez donc à changer vos batteries. — Il est vraiment inconcevable que vous n'avez pas trouvé l'*aveu et dénombrement* de ma châtellenie dans le cartulaire que je vous ai confié. On m'a parlé, à ce propos, ces jours-ci, de *lettres de terrier* qu'il me serait facile d'obtenir en grande chancellerie, lettres au moyen desquelles je pourrais contraindre tous mes vassaux et sujets à représenter leurs titres et passer nouvelle reconnaissance ; comment ne m'avez-vous pas indiqué cette ressource ?

— Monseigneur, parce que j'espérais toujours mettre la main sur votre *papier terrier*, que ces lettres, qui d'ailleurs coûteraient fort cher à impétrer, sont destinées à remplacer.

— Il faut pourtant que cela finisse, maître Goupil, et puisque vous me semblez à bout d'expédients, je vous préviens que je vais m'adresser à maître Lechat, votre confrère.

Ceci fut dit d'une très-grosse voix et accompagné d'un geste qui ne souffrait point de réplique et devant lequel le procureur était habitué à se retirer.

Quoiqu'il se fit déjà tard, le baron, pour s'étourdir et tromper son ennui, prit son fusil et s'en fut au bois chasser à l'affût.

Mais il n'était point en chance : il eut beau choisir les tirés les plus giboyeux de sa forêt de Boulaise, qu'il connaissait si bien, il n'eut pas occasion de brûler la moindre amorce.

La nuit était presque à moitié écoulée, et il allait regagner son manoir, après quatre grandes heures perdues à faire le guet et qui n'avaient guère servi qu'à surexciter sa bile, lorsque l'idée lui vint d'aller se poster près d'une passée par où les bêtes fauves de la forêt revenaient habituellement du gagnage et qui avait été cent fois témoin de ses prouesses.

Pour plus de précautions, il grimpa, selon sa coutume, au haut d'un grand chêne dont le ramage centenaire dominait en cet endroit le gaulis. Il était occupé à s'y emménager, et, tout en rêvant sangliers, cerfs et chevreuils, il répétait mentalement ce vieil aphorisme d'un maître en vénerie : *Attendre doit chescun archier leur revenir de leur vianders ou menjures couvert à un arbre*¹, lorsqu'il se fit dans le fourré un léger bruit qui lui parut provenir du bruit des ramilles sèches, sous le pas de quelque animal. Presque au même instant, une agitation subite et qui se propageait en ligne

¹ Gaston Phœbus ; ch. LXXIX de son livre sur la chasse.

droite, fit onduler les jeunes branches du taillis, et deux loups énormes débouchèrent tout à coup dans la passée, s'y arrêtrèrent à peine une seconde, et vinrent se camper au pied même du grand chêne.

Quoique ce ne fût point là le gibier qu'attendait le vieux chasseur, il abaissait déjà le canon de son fusil et s'apprêtait à leur envoyer une balle, lorsque l'un des loups s'adossant contre l'arbre, dit à son camarade :

— Je n'en puis plus, cette course m'a éreinté !... Donne-moi une prise.

L'autre loup tendit sa tabatière.

Que l'on nous permette une interruption : cet incident donnerait à croire que les faits que nous rapportons ne remontent pas même au milieu du seizième siècle, puisque le tabac ne fut introduit en France que vers l'année 1560.

— Sais-tu, continua le premier loup, en aspirant avec avidité la poudre de Nicot, sais-tu que le vieux baron perd patience ? Il m'a menacé, hier soir, de m'ôter sa clientèle et de t'en faire cadeau.

— A présent qu'il n'y a plus rien à frire, dit en ricanant le second loup, grand merci ! — D'ailleurs, il serait par trop curieux de voir un procureur se tourner contre d'anciens clients pour les forcer à acquitter des droits dont il était parvenu à les faire affranchir.

— Ce ne serait pas la première fois que cela t'arriverait, vieux madré, et tu en as bien fait d'autres, reprit le premier loup en accompagnant ces mots d'un rire éclatant auquel prit part son compagnon, et qui dégénéra bientôt en un hurlement prolongé.

Ici, le baron releva son arme et redoubla d'attention, car, dès les premiers mots, il avait reconnu, dans les deux bêtes rousses, maître Goupil et maître Lechat qui venaient de *courir le Loup-Brou*, et leur conversation prenait une tournure qui l'intéressait au dernier point.

— Ce que tu as de mieux à faire, dit maître Lechat à son confrère, — et je te donne là un conseil d'ami, car il n'est pas dans l'intérêt de mes commettants, — c'est d'exhumer et produire au plus vite l'introuvable *papier terrier*.

— Telle est bien aussi mon intention, répliqua Goupil, et quand le vieux sire sera rentré dans ses droits et se sera un peu replumé, c'est bien le diable si nous ne trouvons pas encore moyen d'en tirer pied ou aile.

Et deux nouveaux éclats de rire, terminés par un long hurlement, éveillèrent une seconde fois les échos de la forêt.

En cet instant, le seigneur de la Pouserie coucha en joue les deux malandrins, mais il réfléchit que les balles de son fusil n'étant point bénites, il n'avait aucun pouvoir sur eux.

— Il est temps de quitter le bois, dit alors maître Lechat.

— Partons, ajouta son camarade, nous nous reposerons à l'orée de la forêt, chez le cabaretier Pédard, où nous *tuerons le ver*¹ en attendant le jour.

Ce disant, les deux loups prirent leur élan et disparurent dans les halliers.

Quoique le baron n'eût rien tué, il ne trouva point qu'il eût fait mauvaise chasse.

Il descendit aussitôt du vieux chêne et se dirigea en toute hâte vers son château. Seulement, à la sortie du bois, il entr'ouvrit, en passant, la porte du cabaretier Pédard, et aperçut, au fond de la taverne, maître Goupil et son compère occupés, en tenue convenable cette fois, à sabler le vin blanc de Montgenoux.

— Messire de la Pouserie! s'écria Goupil en se levant et se découvrant avec respect.

— Ne vous dérangez pas, maîtres, dit le baron, qui referma vivement la porte et continua sa route.

¹ *Tuer le ver*, c'est boire le vin blanc, le matin, à jeun:

Il ne s'arrêta chez lui que le temps nécessaire pour faire seller un cheval et partit à franc étrier pour la ville voisine.

A la suite d'une entrevue qu'il eut avec le prévôt, ce magistrat, indigné de la conduite des deux procureurs, se transporta immédiatement de sa personne au domicile de maître Goupil, et y découvrit, au bout d'un quart d'heure à peine de perquisition, le précieux *papier terrier*.

Il va sans dire que, par le fait de cette découverte, les deux procureurs perdirent leurs charges et que maître Goupil, en particulier, fut condamné à payer d'énormes dommages et intérêts au vieux seigneur de la Pouserie.

Peu de temps après, et précisément au moment où Goupil restituait en bloc à son ancien client les pistoles qu'il lui avait volées en détail, le baron lui disait :

— Vous êtes bien heureux, messieurs les fripons, que le *vieux sire* ait eu la générosité de ne point parler de certaine course nocturne dans les bois de Boulaise. N'oubliez pas que si quelque jour il lui venait en fantaisie d'en dire seulement un mot, il pourrait vous en *cuire*, et prenez bien garde à vos *peaux* !

Le Goupil comprit parfaitement, grimaça un sourire indescriptible, s'inclina profondément et disparut.

CHAPITRE SIXIÈME

LA COCADRILLE

On trouve quelquefois dans les poulaillers de petits œufs de la grosseur de ceux des merles et presque ronds. Ces œufs, qui n'ont jamais de jaune et qui sont produits par quelque poule malade ou trop jeune, passent, dans nos villages, pour avoir été pondus par de vieux coqs; c'est pourquoi on les appelle *œufs de jau*¹, ou *coquards*. Nos paysans attribuent à ces *coquards* une foule de propriétés magiques et malfaisantes, et en cela ils sont d'accord avec les sorciers d'autrefois, qui recherchaient avidement ces sortes d'œufs, mais particulièrement ceux qui avaient été pondus dans le pays des infidèles, comme possédant une remarquable puissance évocatrice². — Les magistrats de Bâle qui firent brûler publiquement, au moyen âge, un misérable coq atteint et convaincu d'avoir pondu un de ces œufs, savaient donc parfaitement ce qu'ils faisaient.

Les œufs dépourvus de coquille que la couleuvre dépose assez souvent dans les tas de fumier des fermes sont également réputés *œufs de jau*.

Or, c'est d'œufs semblables que sort la *Cocadrille* ou *Coco-*

¹ *Jau* pour *coq*. — Voy., pour l'étymologie, à la Table alphabétique des matières, les mots : Poule qui chante le jau.

² Ch. Louandre, *la Sorcellerie*, p. 43.

drille, espèce de serpent qui, avec le temps, devient dragon, et qui, sous ces deux formes, passe pour le plus terrible et le plus pernicieux des animaux connus. Heureusement, il existe un moyen sûr de *charmer* les *coquards* ou *œufs de jau*, c'est-à-dire de neutraliser leur maligne influence. Ce moyen consiste tout simplement à placer, le premier jour du mois de mai, dans les juchoirs et sur les fumiers des basses-cours, des rameaux de *charme* garnis de leur feuillage. En quelques localités, ce sont des frênes que l'on plante à demeure et, dans la même intention, autour des fosses à fumier, et nous remarquerons, à ce propos, que Pline assure que le serpent a une antipathie invincible pour ces arbres. — Du reste, le frêne était un arbre mystique et sacré chez les Hindous, ainsi qu'en Pologne et en Écosse.

Le nom de la *Cocadrille*, ou *Cocodrille*, doit signifier *né d'un œuf*, ou *né d'un coq*¹, car le radical *coco*, qui constitue l'essence de ce mot, est tout à la fois le nom que nous donnons à l'œuf et le diminutif de *coq*, que nous prononçons *co*². Quant à *drille*, il doit être là pour *enfant*, *fil*, *garçon*; nous disons encore en français, un jeune *drille* pour un jeune *enfant*, un bon *drille* pour un bon *garçon*³.

Dans le nord du Berry, en Sologne, la *Cocadrille* est connue sous le nom de *Codrille*⁴. L'œuf qui la renferme s'appelle,

¹ Voy. plus loin, p. 202, ce que l'on dit du *coq-basilic*.

² Voy. la note de la page première du chap. VIII du liv. II. — *Coco* et *cocote* se disent, chez nous, pour *coq* et *poule*; ce sont aussi des appellations caressantes par lesquelles nous remplaçons les expressions affectueuses *poulet* et *poulette*, usitées en français. — *Co* ou *coq* vient du celtique *coc* qui signifie *rouge* (*rouge* comme un *coq*) et qui est de la même famille que le grec *kokkos* (graine d'écarlate). — *Co*, *coq*, dans le sens de *rouge*, entre dans la composition de plusieurs mots français, tels que *cochenille*, *coquelicot*, *cocarde*, etc. — En Berry, nous appelons *cocote* une sorte d'ophtalmie qui rend les yeux très-rouges.

³ Quelques lexicographes tirent le mot *drille* de l'ancien haut allemand *drigil*, garçon. — Voy. ce que nous disons du mot *drôle*, aux mots *Drôle*, *Drôlesse* de la Table alphabétique.

⁴ *Mémoires de l'Académie celtique*, t. II, p. 204, et t. III, p. 310.

en Vendée, dans le Maine et le Poitou, œuf *cocatrice*. Ce dernier adjectif, en Espagne, est le nom même de la Cocadrille. Notons encore que, dans ce dernier pays, le crocodile, animal *ovipare*, se nomme *cocadriz* et *cocodrilo*. — Au reste, la citation suivante prouve que le mot *cocadrille* était autrefois français :

Par grans serpens et par dragons gouluz,
Par *coquadrilles* et par crapaulx veluz,
Dévorés soyent comme gens malheureuses
Ces gros souillars et infâmes Angloys ¹.

Tant que la Cocadrille n'est pas sortie de l'œuf, elle y vit sous la forme d'un serpent très-délié, mais fort long ². Si vous avez l'imprudence de casser cet œuf pour en connaître le contenu, et que le serpent qu'il renferme vienne à vous apercevoir avant que vous le voyiez, vous tombez aussitôt raide mort; si le contraire arrive, c'est la mort du reptile qui est instantanée. Mais la subtilité de son regard est telle qu'il y a toujours folie à tenter cette expérience.

La Cocadrille n'acquiert tout son développement qu'au bout de sept années. Au sortir de l'œuf, ce n'est toujours qu'un serpent dont le regard a conservé sa propriété homicide. Un peu plus tard, il lui vient des pattes, ce qui accroît encore son funeste pouvoir; à tel point, qu'il lui suffit alors de passer sous le ventre d'un bœuf pour l'éreinter.

A l'époque de cette première transformation, la Cocadrille est assez souvent confondue, à tort ou à raison, par quelques-uns de nos paysans, avec le *Tac* ³, ou le *Moron*, espèce de salamandre dont la malfaisance est inimaginable.

Indépendamment de ces deux derniers noms, la salamandre

¹ Maistre L. D., *la Folie des Angloys*, vers satiriques du seizième siècle, insérés dans la *Biblioth. elzévir.* de Janet.

² Les *coquards*, ou œufs sans jaune, conservant toujours leurs *chalazes*; ce sont ces ligaments que le vulgaire prend pour des serpents.

³ Prononcez *Tâ*.

porte encore, en Berry, ceux de *Sourd* (comme en Bretagne) et de *Soufflet*. — Quoique de mœurs fort inoffensives, ce reptile n'en passe pas moins pour très-redoutable dans nos campagnes. Cette croyance est attestée par deux de nos proverbes :

Après le Tac,
Le drap.

C'est-à-dire : si le *Tac* vous touche, qu'on apprête votre linceul.

Si le Tac entendait,
Si l'anceil voyait,
Le monde bientôt finirait.

Ou bien encore :

Si le borgne¹ voyait,
Si le sourd entendait,
Bientôt le monde finirait.

Un fruit que la salamandre aura touché peut, au dire de nos paysans, donner la mort à celui qui le mange ; une source où elle a bu est pour longtemps empoisonnée. Mais c'est aux bestiaux qu'elle est surtout pernicieuse : sa morsure les tue ; son souffle, même à une grande distance, suffit pour les faire enfler. Tous les jours, on entend parler, dans nos métairies, d'animaux qui ont été *bouffés* ou *soufflés* par le *Tac*. — Chez les Romains, la salamandre était encore, s'il est possible, en pire réputation que chez nous. Pline va jusqu'à dire qu'elle peut tuer des peuples entiers : *Salamandra populos pariter necare improvidos potest*².

Au reste, notre *Tac* ou *Soufflet* est la même chose et n'est pas moins décrié que le *Mirtil* du Poitou, la *Blande* de la Provence, la *Plavine* du Dauphiné, le *Laberne* du Lyonnais, le *Mouron* de la Normandie, le *Sourd* de la Bretagne, etc., etc.

¹ L'orvet est un serpent dont les yeux sont si petits, que nos paysans le croient aveugle ; aussi ne l'appellent-ils jamais autrement que le *borgne* ou l'*anceil*. L'a privatif des Grecs doit entrer dans la formation de ce dernier mot. — Voy. sur l'*anceil*, ce mot : Anceil (L'), à la Table alphabétique.

² *Histoire naturelle*, liv. XXIX, ch. 23.

Tant que la Cocadrille n'est que serpent ou salamandre, tout regard de *chrétien*¹ qui prévient le sien peut la faire mourir; aussi vit-elle retirée et invisible soit dans d'humides souterrains, soit au milieu de vieilles mesures envahies par les ronces, soit au fond d'anciennes citernes abandonnées, soit dans les murs lézardés ou sous les tombes ruinées des cimetières. — La Cocadrille, à l'état de salamandre, a souvent fait entendre ses sifflements dans la partie des fossés du vieux château de Saint-Chartier (Indre), qui touche l'ancien cimetière de la paroisse.

Sa septième année à peine révolue, la Cocadrille prend un accroissement énorme : il lui pousse subitement des ailes; elle devient dragon, et, quittant aussitôt sa retraite, elle se dirige d'un vol puissant vers la tour de Babylone, réceptacle impur de tous les monstres qui désolent la terre.

Il est singulier que cette bizarre croyance, qui existe également en Sologne, concorde parfaitement avec les paroles d'Isaïe, lorsqu'il prophétise l'avenir de Babylone : — « Les oiseaux de mauvais augure hanteront ses demeures... ses châteaux et ses *tours* seront le *repaire des dragons*..., etc., etc.². » — Il n'est pas moins curieux de rapprocher cette tradition du passage suivant que nous trouvons dans le *Dictionnaire de la Bible* de dom Calmet³ et qui est extrait d'une relation de voyage, publiée par l'Allemand Rauwolf, dans le courant du seizième siècle : — « Assez près de ses fortifications en ruines, était la *tour de Babylone*... on la voit encore et elle a une demi-lieue de diamètre; mais elle est si ruinée, si basse et si pleine de bêtes venimeuses qui ont fait des trous dans ses mesures, qu'on n'en ose approcher d'une demi-

¹ Nos paysans disent toujours *chrétien* pour *homme*. — Voy. le commencement du chap. II du liv. V : Locutions locales.

² Isaïe, ch. XIII, v. 19 et 20.

³ P. 405 du t. I.

lieue... Il y en a surtout une espèce dont le poison est fort subtil et qui est plus grosse que nos lézards. »

Cette tour de Babylone ou de Babel, qui, comme on sait, servit d'observatoire aux prêtres chaldéens, inventeurs de l'astronomie, avait 307 pieds d'élévation. Elle était consacrée à Belus (c'est-à-dire au *seigneur*, au *roi*) qui très-probablement est le même que *Bel*, *Baal*, ou le *Soleil*. Or, l'enchanteur Merlin, dans l'une de ses prophéties, appelle le Diable *le grand dragon de Babylone*, ce qui porterait à croire que Merlin, qui professait le christianisme, se sert de cette appellation pour désigner le dieu Bel, ou le soleil, dont le dragon, ou le serpent, dans plusieurs anciennes théogonies, symbolisait la toute-puissance.

Lorsque le départ de la Cocadrille a lieu en plein jour, l'aspect hideux de son grand corps, suspendu entre ciel et terre, et le bruit horrible de ses ailes dont la vaste envergure intercepte parfois les rayons du soleil, consternent pour longtemps les populations. Presque toujours ce départ est signalé par des épidémies que l'on attribue aux poisons qu'exhale dans les airs le souffle empesté du monstre.

La *sarpent volante*¹, sortie des ruines de la chapelle de Riola, dans le canton de la Châtre, et à laquelle un militaire, qui passait par là, en regagnant ses foyers, abattit une aile; l'énorme dragon qui, par un jour de foire, s'élança, en plein midi, des souterrains du château de Culan (Cher), et qui a laissé dans la contrée de si terribles souvenirs, qu'était-ce, sinon la Cocadrille partant pour Babylone? — La *Gargouille* de Rouen, la *Tarasque* de Tarascon, la *Grand'Gueule* de Poitiers, le *Graouilli* de Metz, le *Dragon de Saint-Spire* de

¹ Nos paysans disent toujours *une sarpent* pour un *serpent*. Anciennement, en français, *serpent* était aussi du genre féminin :

Dou vilain at de la *sarpent*...

La *sarpent* au vilain proia (pria)...

dit Marie de France, t. II, p. 267.

Corbeil, le *Dragon de l'Ascension* à Bourges¹, etc., etc., qu'était-ce encore? — Toujours la Cocadrille.

Par sa formé, autant que par sa malveillance, notre Cocadrille a beaucoup d'analogie avec le basilic, animal fabuleux que les anciens rangeaient au nombre des lézards, des serpents ou des dragons, et dont le regard donnait également la mort. D'un autre côté, la Bible assure que le basilic de l'Écriture avait des ailes. — Remarquez de plus que *cockatrice* est le nom vulgaire du basilic, *lacerta basilicus*².

Au reste, il paraît que le basilic se trouve encore de nos jours dans le Jura, où l'on affirme qu'il sort d'un œuf de coq couvé par un crapaud; ce qui fait qu'au moyen âge on lui donnait le nom de *coq-basilic*. Le basilic jurassin a un autre point de ressemblance avec notre Cocadrille, c'est qu'il « se tient dans les trous de mur et qu'il porte malheur aux maisons dont il habite secrètement les combles³. » Cette dernière circonstance est d'ailleurs confirmée par ce que raconte Scaliger du célèbre basilic qui avait établi sa demeure dans l'église de Sainte-Luce, à Rome, et qui, du fond d'un humide et sombre caveau, empestait de son haleine la ville éternelle, lorsque, fort heureusement, le pape saint Léon *éteignit par ses prières* cet infernal reptile.

Notez encore et surtout que le basilic portait sur la tête une manière de couronne qui lui valut son nom (*petit roi*), et que la Cocadrille a souvent pour diadème une brillante escarboucle. A propos de ce splendide diamant qui presque toujours étincelle au front de la Cocadrille, M^{lle} Amélie Bosquet, dans son savant et intéressant ouvrage intitulé : *la Normandie romanesque et merveilleuse*⁴, prétend que la

¹ Voy., quant à ce dernier dragon, la p. 196 du t. III de l'*Histoire du Berry* par M. Raynal.

² *Dictionnaire universel d'histoire naturelle*, au mot *Cockatrice*.

³ Désiré Monnier, *Traditions populaires comparées*, p. 126.

⁴ Un volume in-8° chez J. Techener, place du Louvre, 12.

superstition du *Codril* ou de la *Cocadrille*. se rattache à la célèbre tradition druidique de l'*ovum serpentinum*; mais cette vieille tradition gauloise se reconnaît bien plus évidemment dans la légende suivante.

LE SERPENT AU DIAMANT.

Nos conteurs populaires sont loin d'être d'accord sur le lieu où se passa l'événement dont nous allons parler. Le domicile des narrateurs influe beaucoup sur le choix du théâtre qu'on lui donne. Tantôt on en place la scène à Lacs, près de la Châtre; tantôt au milieu de l'étang de Villiers, dans le Cher; tantôt, et le plus souvent, à *Sablançay*, *Sain-blançay*, localité qui nous est inconnue, mais qui existe ou a dû exister, assurent les conteurs, du côté de Bourges. Quoi qu'il en soit, à quelques variantes près dans les détails, le fond de l'histoire est partout le même, et voici, en somme, ce que l'on rapporte.

Il y a de cela bien des siècles, un pauvre bûcheron, qui habitait près d'un vaste étang au milieu duquel s'élevait un bois de chênes, avait l'habitude de se rendre de loin en loin dans cette île pour y recueillir des branches mortes dont il composait son bûcher. Un jour donc qu'il se livrait à cette occupation, il ne fut pas peu étonné de rencontrer dans une clairière de la forêt un énorme amas de serpents, dont les corps emmêlés, noués les uns aux autres, formaient une boule vivante, affreuse à voir, qui se mouvait lentement et au hasard, et de laquelle partaient des sifflements stridents et continus.

Un point brillant scintillait à la surface de cette sphère inextricable, et il semblait qu'il allait toujours grossissant à mesure que les sifflements des reptiles augmentaient d'intensité. Lorsque ce point brillant eut atteint le volume d'un

œuf, tout bruit cessa; les corps des serpents se détendirent, s'allongèrent et se laissèrent aller, un à un, sur le sol, comme brisés par la violence de l'exercice auquel ils venaient de se livrer.

Bientôt il ne resta plus de cette boule hideuse qu'un serpent monstrueux qui, roulé sur lui-même, en formait le noyau. Sur son front resplendissait un énorme diamant. A la vigueur avec laquelle il développa les interminables spirales de son corps, il était aisé de voir qu'il ne partageait pas l'énerverment de ses frères. Loin de rester comme eux étendu sur la terre, il déploya rapidement les ressorts nerveux de ses anneaux, et se dirigea, tête levée, vers le lac. Arrivé là, il laissa tomber son diamant sur le gazon qui tapissait le rivage, plongea sa tête dans les flots, et but avidement et longtemps.

Cela fait, et le globe lumineux ayant repris sa place sur son front, le monstre gagna l'orée de la forêt et disparut dans ses noires profondeurs. Il était déjà loin que l'œil, guidé par les feux qui jaillissaient de sa couronne, pouvait encore suivre, à travers l'épaisseur des halliers, les sinuosités de sa marche.

Ce spectacle merveilleux fit, on le croira sans peine, une impression bien vive sur l'esprit du pauvre bûcheron. Il abandonna aussitôt son travail, s'achemina vers le batelet qui l'avait amené dans l'île, le détacha de la rive et reprit tout rêveur le chemin de sa cabane.

A partir de ce moment, il n'eut plus qu'une idée en tête, celle de s'emparer du diamant. Il ne se préoccupa plus d'autre chose, s'ingéniant, nuit et jour, à trouver le moyen de mettre son projet à exécution; mais plus il y songeait, plus cette conquête lui paraissait pleine de dangers, sinon impraticable. Retrouvât-il jamais le serpent dans des circonstances pareilles à celle où il ne l'avait encore rencontré qu'une seule fois, nul doute qu'il lui serait impossible de mettre la main sur le diamant sans être aperçu par le

monstre qui alors le poursuivrait jusque sur le lac, ferait chavirer sa barque aussi facilement qu'une coquille de noix, et le dévorerait infailliblement.

Quelque tristes, quelque désespérantes que fussent les conclusions de tous ses calculs, de toutes ses combinaisons, il n'en persista pas moins dans son hardi dessein. A force de le ruminer, de le sasser et ressasser, il en arriva à se persuader qu'au moyen d'un grand et solide tonneau auquel il adapterait une porte, qu'il pourrait ouvrir et fermer à volonté, il viendrait à bout de mener son entreprise à bonne fin.

Il se mit sans retard à l'œuvre, et aussitôt que cette singulière embarcation fut terminée, il la hissa sur son bateau, la dirigea vers l'île et l'amarra sous le vent qui soufflait de ses bords. Après quoi, il s'enfonça dans le bois, se mit en quête des serpents, battit, fouilla dans tous les sens et fourrés et clairières, sans parvenir à trouver ce qu'il cherchait.

Combien d'excursions il fit ainsi dans l'île, — toutes aussi infructueuses les unes que les autres, — nul ne saurait le dire. Loin, toutefois, de perdre espoir, il s'acharna tellement à son idée que bientôt il ne se passa plus une journée sans qu'il se rendit dans la forêt.

Enfin, au bout d'un an, jour pour jour, après celui qui lui avait enlevé tout repos, ses vœux furent exaucés : — il revit les serpents!...

L'étrange spectacle auquel il avait déjà assisté se reproduisit dans ses détails les plus minutieux : serpents enlacés en boule, sifflements aigus, diamant radieux, rien n'y manqua.

Aussitôt qu'il vit le serpent-roi se détacher du groupe et s'avancer majestueusement vers le lac, il le suivit avec résolution, tout en cherchant à dissimuler sa présence en se glissant derrière le tronc des chênes.

A peine le dragon a-t-il confié son diamant à la verte pelouse et dardé sa langue enflammée vers les flots, que le

bûcheron s'élançait, se saisit du trésor tant désiré et s'enfuit à pas précipités vers son tonneau.

Au moment de s'embarquer, il embrasse d'un coup d'œil rapide et inquiet tout ce qu'il peut découvrir des contours de l'île, et remarque avec surprise et satisfaction qu'il n'est point poursuivi. Il n'en met pas moins de hâte à s'éloigner de ces bords, car déjà il entend sortir de la forêt des sifflements épouvantables auxquels un puissant bourdonnement sert de basse continue. Bientôt aussi l'horrible tête du dragon apparaît au-dessus de la cime des plus grands arbres : elle s'agite dans tous les sens et vomit des torrents de flamme et de fumée. Mais il est aisé de juger, aux mouvements saccadés et incertains du monstre, qu'il ne sait de quel côté se diriger, et qu'en lui enlevant son diamant, on lui a ravi la vue.

Le bûcheron arriva donc chez lui sain et sauf. Aussitôt qu'il fut un peu remis de son émotion, il pensa à ce qu'il ferait de son diamant. Comme il ne manquait pas d'intelligence, il eut bientôt compris que personne, dans la contrée, n'était à même de lui compter le prix d'un pareil joyau ; c'est pourquoi il se décida sur le champ à le porter au roi.

Or, il paraît que ce prince, jaloux de consacrer tous ses moments au bonheur de ses peuples, était tellement avare de son temps, qu'il avait coutume de condamner à une prison perpétuelle toute personne qui, admise à l'une de ses audiences, ne l'avait entretenu que de matières frivoles.

Cette circonstance n'était pas ignorée de notre bûcheron ; aussi lui donna-t-elle à réfléchir. Mais, rassuré bientôt par l'importance de l'objet de sa démarche, il se rendit résolument au palais du roi et demanda à lui parler.

A son grand étonnement, le roi le reçut de la façon la plus amicale, lui prit affectueusement les mains et l'interrogea de l'air le plus gracieux sur le but de sa visite.

— Sirè, dit le bûcheron tout confus, je ne suis venu céans qu'à seule fin de vous faire un cadeau.

Alors il sortit de sa poche le diamant. — Le roi en fut d'abord ébloui; puis il le prit dans sa main et dit aussitôt au bûcheron :

— Je sais ce que c'est, mon ami; mais, vous, connaissez-vous toute la vertu de cette pierre précieuse?

— Je soupçonne seulement, sire, qu'elle est d'un grand prix, et c'est pourquoi l'idée m'est venue de l'offrir à Votre Majesté.

— Ce diamant, reprit le roi en souriani, a deux propriétés très-remarquables : l'une, c'est de bien faire accueillir par tous les puissants de la terre celui qui le porte sur soi, et vous lui devez la réception que je vous fais en ce moment¹; la seconde, la voici :

Le prince, à ces mots, détacha des parois de l'appartement une lourde massé d'armes tout en fer et, la touchant avec le diamant, elle fut à l'instant même changée en or. Des haches, des coutelas, des fers de lance, éprouvèrent une transformation semblable.

L'étonnement du bûcheron était à son comble.

Cependant le roi, qui s'était recueilli et qui réfléchissait sans doute au trouble profond qu'un pareil talisman, s'il venait à s'égarer, pourrait jeter dans le système monétaire de son gouvernement, ne tarda pas à prendre une résolution héroïque.

— Mon ami, dit-il au paysan, votre fortune et celle de votre famille sont assurées. Mais comme je pense que le fer

¹ Plusieurs gemmes passaient encore, au moyen âge, pour avoir des propriétés non moins merveilleuses. Suivant le *Lapidaire en françois* de Jehan de Mandeville, auquel se trouve joint le *Lapidaire indien et hébreu*, celui qui porte une hyacinthe est partout le bien venu et à l'abri de toute maladie contagieuse; le gienat procure grand soulas et parfait contentement; la cassidoine, ou calcédoine, fait gagner toute sorte de procès, que l'on ait bon ou mauvais droit : ainsi s'explique la faillibilité de nos cours de justice! etc., etc.

est plus utile que l'or, et qu'il pourrait se faire qu'un jour ce diamant tombât entre les mains d'un vaurien qui, alors, serait à même d'abuser des bonnes grâces du pouvoir, je vous ordonne d'aller sans retard le jeter dans le lac qui environne l'île où vous l'avez trouvé. — Allez..., je vous le répète : je me charge de votre sort et de celui des vôtres.

Le paysan, qui, au bout du compte, n'avait jamais rêvé rien de mieux, et ne pouvait rien désirer de plus, s'empressa d'exécuter l'ordre du roi.

Ici, la tradition varie, et cela nous semble tenir à la différence d'aspect qu'offrent les lieux que l'on assigne à la scène.

Les uns disent qu'aussitôt que le diamant eut touché les eaux de l'étang, elles disparurent à jamais au milieu d'un tremblement de terre.

D'autres prétendent qu'au moment où le bûcheron lança le diamant dans le lac, d'effroyables détonations partirent des profondeurs de ses abîmes, dont les ondes bouillonnantes s'élançèrent vers les cieux en immenses colonnes, tandis que de gigantesques gerbes de flammes, jaillissant de tous les points de l'île, dévoraient tout ce qui était à sa surface et n'y laissaient que des cendres.

Il existe en France, et même sur quelques points du Berry, bien d'autres versions de cette légende. Celle que nous venons de rapporter nous a été racontée par Chartier-Langlois, maître charron de la commune de Lacs. Loin d'y avoir ajouté le moindre incident, nous en avons, au contraire, retranché plusieurs détails qui nous ont paru oiseux ou trop puérils.

Dans notre Sologne berrichonne, on assure que, le 13 du mois de mai de chaque année, tous les serpents du pays, quelle que soit d'ailleurs leur espèce, s'assemblent entre Ardon et Jouy, dans la Sologne orléanaise, près des bords

d'un étang, et procèdent à la formation d'un diamant qu'ils composent avec une matière brillante et visqueuse qui découle de dessous leur langue¹.

Dans d'autres parties de notre province, on vous parlera de la *Vouivre*, dragon monstrueux qui porte sur sa tête une *plaque étincelante*; on vous dira que parfois cette plaque se détache, et que celui qui a le bonheur de la trouver voit désormais tous ses vœux accomplis².

En Normandie, en Lorraine, en Franche-Comté et ailleurs, on s'entretient aussi beaucoup d'un dragon aveugle, dont la marche ou le vol est éclairé par une brillante escarboucle qu'il porte sur le front et qu'il ne quitte jamais qu'au moment où il éprouve le besoin d'étancher sa soif. Celui qui parviendrait à s'emparer de ce diamant, pourrait, dit-on, se vanter de posséder un trésor incomparable, car il lui procurerait pour toujours et santé et richesse³.

Dans les *Contes des anciens Bretons*, publiés par M. de la Villemarqué, il est question d'un dragon qui porte, non pas sur la tête, mais au bout de la queue, une pierre précieuse dont la vertu est telle, que « quiconque la prend dans une main, a dans l'autre, à l'instant même, autant d'or qu'il en peut souhaiter ».

Ces dernières traditions, ainsi que celles qui concernent notre *Cocadrille* et notre *serpent au diamant*, ont la plus grande analogie avec ce que l'on rapporte de la *Vouivre* gauloise, autre dragon aveugle qui a été rangé par quelques savants au nombre des divinités celtiques.

Nous allons transcrire ici le passage que Pline a consacré à l'*ovum anguinum* des Gaulois, et l'on y reconnaîtra l'ori-

¹ *Mémoires de l'Académie celtique*, t. II, p. 215.

² *Glossaire du Centre*, au mot *Vouivre*.

³ M^{lle} Amélie Bosquet, *la Normandie romanesque et merveilleuse*, p. 204 et suiv.

gine de la plupart des croyances que nous venons de mentionner.

« *L'œuf de serpent*, si renommé dans les Gaules, est produit par une quantité prodigieuse de serpents qui, pendant l'été, se réunissent en boule, s'étreignent et se collent les uns aux autres au moyen de la sueur et de la bave qui suintent de leurs corps et de leurs gueules. Au dire des druides, les serpents lancent, en sifflant, cet œuf dans les airs. C'est alors que ceux qui désirent s'en emparer doivent, avant qu'il ait touché terre, le recevoir dans un *sagum*, sauter aussitôt en selle, et fuir à bride abattue jusqu'à ce qu'ils aient mis un fleuve entre eux et les reptiles. On attribue à l'*anguinum* la merveilleuse vertu de faire gagner les procès et de rendre accessibles les puissants de la terre. On le reconnaît à cet indice : chargé de chaînes d'or et jeté dans un cours d'eau, il surnage et remonte vers la source. Les druides, toujours habiles à envelopper de mystère leurs vaines pratiques, prétendent que l'on ne peut se procurer cet œuf que pendant certaine phase de la lune, comme s'il dépendait d'un homme de faire concorder l'opération des serpents avec le mouvement des astres. — J'ai eu occasion, ajoute Pline, de voir l'un de ces œufs; il avait la forme et le volume d'une pomme de moyenne grosseur; sa surface cartilagineuse, criblée de mille trous, ressemblait à un polypier¹. »

Le fait suivant, que nous puisons dans un article de M. Alfred Maury, n'est pas non plus sans rapport avec notre vieille tradition berrichonne : — « M. Ernest Renan, envoyé, en 1860, par S. Exc. le ministre d'État, pour explorer au point de vue archéologique la côte de Phénicie, a trouvé dans une *cella* d'origine phénicienne, située dans un marais près d'*Aïn-el-Hâyat* (la Fontaine des Serpents), un globe ailé, entouré d'aspics dont la tête est surmontée d'un disque... Ce

¹ *Histoire naturelle*, liv. XXIX, ch. 12.

globe est sculpté à la voûte de la *cella*, qui est d'un style qui fait penser à l'Égypte. »

Les *dracontides* dont parle Philostrate dans son *Histoire d'Apollonius de Tyane*, ont encore quelque analogie avec le diamant de notre légende : « Les dragons des montagnes, dit Philostrate, ont des crêtes d'un rouge plus ardent que celui d'aucune lampe... On dit que la tête de ces dragons renferme des pierres brillantes auxquelles sont attachées des propriétés merveilleuses¹. » — « Oléarius, dans son édition de Philostrate, avertit qu'il ne faut pas confondre ces pierres avec les yeux mêmes du dragon, qui sont aussi appelés, par Philostrate, des pierres précieuses, et qui entraînent dans diverses préparations magiques². »

En définitive, c'est encore dans les livres sacrés des Aryas et des Hindous, ces antiques répertoires qui recèlent les origines les plus reculées des langues et des croyances européennes, que l'on découvre les traces les plus anciennes de l'*anguinum* gaulois et de notre *serpent au diamant*.

Parmi les relations si variées que nous ont transmises sur la création du monde, les religions hindoues, on trouve le récit suivant : — Lorsque l'Auteur de toutes choses voulut mettre fin au chaos, il commença par créer les eaux, puis il y déposa sous la forme d'un *œuf d'or aussi brillant que le soleil*, une semence féconde. Brahmâ prit naissance dans cet œuf divin, qui *flotta* pendant un an sur les eaux. Au bout de ce temps, Brahmâ sortit de l'œuf en le partageant en deux parties égales, dont il forma le ciel et la terre, etc., etc.³. — Dans une autre cosmogonie hindoue, il est question de huit serpents portant, chacun sur sa tête, une escarboucle dont

¹ Traduction de M. Chassang, p. 101.

² Note de M. Chassang, p. 101.

³ Voy. F. Creuzer, *Religions de l'antiquité, considérées principalement dans leurs formes symboliques et mythologiques*, trad. de l'allemand par M. Guigniaut, ch. III et IV du liv. I^{er}, et les notes sur ces chapitres:

les feux étincelants servent à éclairer les régions inférieures du monde¹. — N. Muller² mentionne une peinture religieuse du même pays, qui semble reproduire d'une manière assez précise l'opération à laquelle se livrent les serpents au commencement de la précédente légende. Cette peinture offre aux regards le groupe amoureux de Brahm et de Parasacti. Devant eux, au bas du tableau, se voit un œuf qu'un serpent *enserme de ses replis*; — ce qui rappelle le globe entouré d'un serpent que la symbolique chrétienne place quelquefois sous les pieds de la Vierge; ce qui rappelle encore le serpent Jordmungand, dont le corps, d'après la mythologie scandinave, forme un cercle autour de la terre.

Ce globe ou cet œuf, disent les savants, est l'*œuf primitif*, l'*œuf du monde*, l'œuf du serpent cosmogonique dont est sorti l'univers créé; le serpent est l'éternité, et l'ensemble du tableau représente, à la manière orientale, le mystère de la création du monde³.

Quant à l'*ovum anguinum* proprement dit, on le retrouve encore dans une image sacrée des Japonais où figure un *œuf flottant sur un fleuve*⁴, et il n'est probablement pas sans analogie avec l'œuf mystérieux qui, chez les Mages, était l'emblème du monde, et que les Égyptiens plaçaient dans la bouche de Kneph, leur dieu-serpent.

Toutes ces vieilles traditions ne durent être, dans le prin-

¹ D'après la mythologie des Basques, dont la langue et le culte primitifs ont tant d'analogie avec les religions et les idiomes les plus anciens de l'Inde, c'est un *grand serpent de feu* qui, en ébranlant les fondements de la terre, en a soulevé la surface et a donné naissance aux monts pyrénéens. — Toujours d'après les croyances euskariennes, c'est encore un énorme dragon, le *Heren-Sugue*, aux sept gueules de feu, qui doit, à la fin des temps, consumer notre globe.

² *Religions de l'antiquité*, t. I, p. 3.

³ Désiré Monnier, *Traditions populaires comparées*, p. 246. — M. Henri Martin.

⁴ Voy., plus haut, p. 32 et 75.

cipe, que des allégories. Comme presque toujours, la clef s'en est perdue, et le merveilleux seul est resté dans la mémoire des peuples. Il est donc bien difficile aujourd'hui de deviner ce que ces fictions peuvent signifier au juste. Nous sommes loin, pour notre compte, d'avoir la prétention de les expliquer. Nous nous contenterons donc simplement de rappeler quels furent, dans l'antiquité, les principaux caractères symboliques du serpent, et nous laisserons au lecteur le soin d'en tirer telles inductions qu'il lui plaira.

Sans admettre, comme le pensent plusieurs savants anglais, que la terre fut couverte, dans les premiers âges, de *dracontia* ou temples du dragon, on peut croire que chez la plupart des peuples primitifs, tels que les Indiens, les Perses, les Chaldéens, la Divinité suprême eut pour emblème le serpent, ou même le dragon, si comme le prétend M. Spring, de l'Académie des sciences de Bruxelles, l'homme a coexisté avec les dragons et, en général, avec les grands reptiles survivants des temps tertiaires.

Chez les Égyptiens, Osiris et Isis (le soleil et la lune) étaient figurés par deux serpents *portant sur leur tête une fleur de lotos*, plante dédiée à Apollon. — Le dieu Fo, dans les Indes, était symbolisé par un dragon. — A Babylone, les prêtres adoraient Baal, ou le soleil, sous la forme d'un grand serpent qu'ils nourrissaient dans les temples. — Les Romains des premiers siècles, selon Macrobe¹, représentaient aussi le soleil, alors appelé Janus, sous la forme d'un serpent. Ce reptile, roulé en cercle et se mordant la queue, symbolisait à leurs yeux, l'année et l'éternité; il en était de même sur les monuments consacrés à Mithra, le dieu du soleil en Orient. Les Romains regardaient aussi le serpent comme l'emblème de la santé, de la vie et de l'immortalité; ce qui rappelle que le mot *hevah*, en hébreu, a la double signification de *vie*

¹ *Saturnales*, liv. I. ch. 20.

et de *serpent*. — D'après les poésies bardiques, il est hors de doute que les druides, à l'exemple des mages de Babylone, nourrissaient des serpents sous les *cairns* et sous les *dolmens* :

Le serpent s'avance dehors en rampant vers les vases du sacrificeur...

est-il dit dans le *Chant d'Uther-Pen-Drakon*¹. — « Le serpent, dit M. Henri Martin, est un des emblèmes mystiques du druide, et, plus généralement, il est, par sa faculté de changer de peau tous les ans, le symbole de l'existence toujours renouvelée, de l'immortalité. C'est pour cela qu'il fait si grande figure dans les rites du druidisme. Il y tient la première place après le gui². »

Le symbole du serpent mystique existe aussi bien dans les religions primitives du nouveau monde que dans celles de l'ancien. Il y personnifie le dieu-soleil et y est regardé comme le principe de toute chose. — Enfin, le mot *Ag*, dans le plus vieil idiome connu, le sanscrit, signifie tout à la fois *serpent* et *soleil*³.

Précisément parce que le serpent ou le dragon avait représenté, dès la plus haute antiquité, tantôt la Divinité suprême, tantôt Apollon ou le *soleil*, la Bible et le christianisme durent en faire le génie du mal, le *prince des ténèbres*, l'ennemi du genre humain, Satan, en un mot. Toutefois, il paraît avoir également joué ce dernier rôle dans les théogonies persane, égyptienne, grecque, scandinave, etc.

¹ *Contes des anciens Bretons* de M. de la Villemarqué, t. II, p. 292.

² *Histoire de France*, t. I, p. 82.

³ *Ag*, en sanscrit, signifie également se mouvoir, *agir*, *agere* en latin. (M. Alfred Maury, *Croyances et Légendes de l'antiquité*, p. 39.) — Voy. plus loin ce que l'on dit du serpent, considéré comme génie *rustode*.

Remarquons en terminant ce chapitre, que Dupuis est le premier savant qui ait donné un sens astronomique à toutes ces fables de dragons et de serpents. (Voy. son *Origine de tous les cultes*; voy. aussi Eusèbe Salverte, *des Sciences occultes*, t. II, p. 190 et suivantes.)

CHAPITRE SEPTIÈME

L'HERBE DU PIC ;

L'HERBE MATAGO.

L'*herbe du pic*¹, à laquelle on donne aussi le nom d'*herbe matago*, est une plante magique qui a la propriété de communiquer une force surnaturelle à celui qui s'en frotte les membres ; mais fort peu de personnes la connaissent.

Quelques êtres privilégiés parviennent, dit-on, de loin en loin, à découvrir cette herbe, et, dans ces derniers temps, le grand Bigot, de la paroisse de Lacs, près la Châtre, passait pour avoir eu cette bonne fortune ; aussi tenait-on pour certain qu'il n'avait jamais trouvé la fin de ses forces.

Au reste, voici le moyen que l'on indique pour se procurer l'*herbe du pic* : — Épier attentivement le vol et les allures

¹ Prononcez *pi*. — En général, dans les monosyllabes, le berrichon, particulièrement dans le sud de notre province, ne fait pas sentir la consonne finale ; il dit *la* pour *lac*, *rô* pour *roc*, *bé* pour *bec*, *bou* pour *bouc*, *sé* pour *sec*, *sa* pour *sac*, *soué* pour *soif*, etc., etc. — C'était l'ancienne prononciation française :

Li autres ont fait leur parement (parure)
De gros sas (sacs) et de fros (frocs) à moines.

(*Roman de Fauvel*, par François des Rues ; manuscrit de la Bibliothèque nationale, 1310-1314.)

Or, de ces coqs, de ces nids, de ces lacs,
L'amour a formé Nicolas. (Boufflers.)

— Voy. M. Génin, *des Variations du langage français*, p. 44, 46 et 310.

d'un *pic-vert* (*picus martius*), et lorsqu'on le verra s'arrêter près d'une herbe à laquelle il frotera son bec, on pourra se flatter d'avoir rencontré le précieux talisman. — Cette herbe incomparable, qui donne au pic-vert la force de percer jusqu'au cœur les chênes les plus durs, se trouve aussi quelquefois dans le nid même de l'oiseau.

On assure de plus que cette plante a pour caractère spécifique d'être, à toute heure de la journée, en toute saison, par les froids les plus vifs, comme par les chaleurs les plus intenses, couverte d'une abondante rosée.

Maintenant si, par impossible, dans l'une de vos promenades, l'*herbe du pic* venait à frapper vos regards, gardez-vous bien de vous servir d'un instrument de fer pour la cueillir ou l'arracher, car, au contact de ce métal, elle perdrait toute sa vertu¹.

A ceux qui demanderaient comment il se fait que cette herbe merveilleuse ne soit connue que du seul oiseau dont elle porte le nom, il suffira, croyons-nous, de rappeler que *Picus*, roi d'Italie, fut changé en pic-vert par la belle Circé, dans un moment de dépit amoureux, et qu'alors il a fort bien pu arriver que cette habile enchanteresse, très-savante en botanique, comme toutes les magiciennes, lui ait fait connaître, au temps où elle était éprise de lui, et dans des vues manifestement intéressées, la plante qui nous occupe. — D'un autre côté, comme il est question, dans quelques anciens ouvrages, et entre autres, dans les notes dont Artus Thomas a accompagné la traduction de la *Vie d'Apollonius de Tyane*, par Blaise de Vigenère, d'une herbe merveilleuse que cet annotateur appelle l'*herbe de Mars* et qui a la propriété de briser les fers des prisonniers, d'ouvrir toutes espèce de serrures, etc., etc., on peut encore supposer que le dieu Mars aura indiqué cette plante à l'oiseau qui lui était consacré.

¹ Voy., sur l'emploi du fer dans certaines opérations, la p. 62.

La force corporelle étant ce que nos paysans, ainsi que tous les peuples dans l'enfance, prisent et admirent le plus dans un homme, on concevra sans peine que l'*herbe du pic* exerce sur l'imagination de beaucoup d'entre eux la même influence que la pierre philosophale sur le cerveau de certains savants. On cite encore, dans quelques-uns de nos villages, de pauvres diables qui perdent un temps précieux à chercher cet inappréciable trésor ; et leur nombre doit être considérable, si, comme on l'affirme, toutes les fois que le pic-vert fait retentir nos vallées de son cri moqueur et prolongé, qui ressemble tant à un bruyant éclat de rire, c'est qu'il vient d'apercevoir quelqu'un de ces rôdeurs en quête de son herbe.

La légende de l'*herbe du pic* était connue des Romains. Pline le naturaliste, qui, commé on sait, recueillait toutes les superstitions de son temps, parle des propriétés merveilleuses de cette plante¹ et conseille à celui qui a eu le bonheur de la trouver de ne l'arracher que la nuit, parce que s'il était aperçu du *pic*, cet oiseau se jetterait sur lui et lui crèverait les yeux. Rabelais, dans son *Pantagruel* (liv. IV, ch. LXII), fait aussi mention de cette herbe.

Quelques personnes, qui paraissaient bien renseignées, prétendent que l'*herbe matago*, que l'on nomme encore, en Berry, *matagon*, *montago*, *martigo*², n'est pas du tout la même que l'*herbe du pic*. Selon elles, l'*herbe matago* serait tout simplement l'ophrys-mouche, plante assez rare, à racines tuberculeuses, et dont la fleur ressemble à un frelon.

L'ophrys, qui se rencontre quelquefois dans les terrains pierreux de nature argilo-calcaire, est de la famille des orchidées ; or, le grand Linné affirme que les superbes taureaux de la Dalécarlie ne sont aussi vigoureux que parce qu'ils

¹ *Histoire naturelle*, liv. XXV, ch. 2, et liv. X, ch. 18.

² Voyez ces différents mots dans le *Glossaire du Centre* de M. le comte Jaubert.

paissent les orchis qui croissent en abondance dans les herbages de ce pays. Cette assertion du célèbre botaniste rappelle naturellement que les orchis ont été longtemps regardés comme de puissants aphrodisiaques, croyance à laquelle semble avoir donné lieu la forme toute particulière des bulbes de ces plantes, dont Pline a dit : *gemina radice, testiculis simili*¹. C'est, du reste, cette circonstance qui a valu à ce végétal le nom grec dont les savants l'ont baptisé.

D'un autre côté, notre *herbe matago* n'est peut-être pas sans affinité avec la *mandragore*, plante renommée, de toute ancienneté, pour ses vertus génératives, et qui, en Languedoc et en Provence, porte le nom de *motogo*. La similitude des deux appellations nous porterait à le croire.

Quoi qu'il en soit, l'*herbe matago* possède, assure-t-on, des propriétés tout aussi puissantes que celles de l'*herbe du pic*.

On raconte qu'un nommé Cheramy, dit le *Grand Boiron*, natif du bourg de Lourouer-Saint-Laurent, et qui vivait on ne sait plus à quelle époque, en portait toujours sur lui; et vraiment, sans cette circonstance, il serait bien difficile d'admettre tout ce que l'on rapporte de sa force incroyable.

Fallait-il rétablir l'équilibre d'une charretée de foin près de chavirer, une simple poussée d'épaule lui suffisait pour la remettre en son aplomb.

Un jour qu'il battait en grange au domaine de la Riffauderie, on entendit dans la charpente un craquement extraordinaire. Le Grand Boiron sortit aussitôt, et vit que c'était l'un des pignons du bâtiment qui s'éloignait de la verticale. Il n'en fit ni une ni deux : il appliqua bravement ses reins le long de la muraille, et donna le temps d'aller chercher un charpentier et de construire un contre-boutant, ce qui ne dura pas moins de quatre grandes heures d'horloge.

Se trouvant, une autre fois, engagé dans une batterie qui

¹ *Histoire naturelle*, liv. XXVI, ch. 62.

avait lieu, par suite de rivalités de paroisses, à l'assemblée de Montgivray, il culbuta tous ses adversaires et les entassa, au nombre de quarante-sept, au pied de la grand'croix de la place. La maréchaussée étant survenue, il se contenta de la désarçonner, puis il enfourcha le cheval du lieutenant, gagna la campagne et disparut.

Le cheval du lieutenant fut retrouvé, le lendemain matin, à la porte de la caserne; quant au Grand Boiron, on assure qu'on ne le revit plus dans le pays ni ailleurs.

CHAPITRE HUITIÈME

LANGAGE DES ANIMAUX

Au fond, le langage des oiseaux et des mammifères diffère-t-il des langages humains, soit par le mécanisme de la production, soit par le but, soit par les résultats?

— Non...

(A. de Quatrefages, de *l'Unité de l'espèce humaine.*)

Avec le chant, l'oiseau a beaucoup d'autres langages... Il est, avec nous, le seul être qui ait vraiment une langue...

(Michelet, *l'Oiseau.*)

L'esprit éminemment observateur de nos paysans, joint à leur amour du merveilleux, les pousse sans cesse à étudier tous les phénomènes naturels qui s'accomplissent sous leurs yeux. Il faut bien que le travail incessant auquel est assujéti leur corps ne nuise aucunement à l'activité de leur pensée, car, astronomie, météorologie, médecine, botanique, sciences occultes, etc., tout est de leur ressort. Ils vont même jusqu'à s'occuper de l'interprétation du chant des oiseaux et des cris des quadrupèdes.

Voici de quelle manière ils traduisent le langage de quelques-uns des animaux avec lesquels ils sont le plus habituellement en relation.

Le chant de la poule, au moment de sa ponte, s'interprète ainsi :

J'ponds, j'ponds, j'ponds, j'ponds pour Jacques !

Jacques désigne ici le peuple, la masse des travailleurs, le bonhomme Jacques du moyen âge ¹.

Au mois de mai, lorsque la caille trouve difficilement à se garnir l'estomac, elle va répétant :

Caille ! caillé !

J'ai un sa (sac), j'ai pas de blé !

Au mois d'août, lorsqu'elle serait à même de faire des provisions, elle chante :

Caille ! cailla !

J'ai du blé, j'ai pas d'sa !

D'aucuns, et ce sont d'ordinaire les prêteurs d'argent, affirment que la caille dit tout simplement :

Paie tes dettes !

Paie tes dettes !

Mais les mauvais payeurs ajoutent que le canard alors demande :

Quand ? quand ? quand ?

et que la brebis répond :

Jamais !

La caille, en chantant, répète plus ou moins de fois : *Caille ! cailla !* Or, on prétend que le nombre le plus élevé de ces répétitions indique, à l'avance, le nombre de francs que coûtera, par boisseau, le blé qui est sur terre.

La chanson un peu confuse du *touin* ou pinson ne signifie pas autre chose que : *Si j'avais du sel, j'mang'rais d'la chicorée !*

Le loriot, que nous appelons *garde-veaux*, sans doute

¹ Voy. l. V, ch. v, le xx^e proverbe, et, pour le chant du coq, à la Table alphabétique, l'article : Pigeons (les), de M. Longbôt.

parce qu'il hante les vallées où paissent souvent ces jeunes animaux, va toujours disant :

Pour du begaud¹
J'gard'rai tes veaux !

Le *Compost des bergers*, vieil almanach à l'usage des campagnes, composé sans doute par quelque bon moine, fait dire au loriot : *Confiteor Deo!* et la consonnance de ces deux mots latins s'adapte beaucoup mieux à certaines notes du chant de cet oiseau que les paroles que nous lui prêtons.

Dans les premiers jours du printemps, le merle, préoccupé du sort de sa précoce couvée², que protègent mal encore les cépées sans feuillage de nos jeunes taillis, exprime ainsi ses inquiétudes :

Laboureux ! laboureux !
En cherchant tes bœufs,
Tu trouverais bien mes œufs !

« L'ortolan, — les gastronomes ne s'en doutent peut-être pas, — niche dans toutes les vignes d'Issoudun, de Château-roux ou d'Argenton. C'est ce monotone chanteur que nos vignerons nomment *Binetu*, appellation qui est un reflet de la série de notes que fait entendre l'oiseau ; phrase d'excitation que le travailleur indolent accepte, à ce qu'il paraît, comme le conseil de la nature, car il ne faut pas oublier que le *binage* est une opération de la culture de la vigne. Ainsi quand l'ortolan chante, il semble qu'il dise au vigneron : « *Bines-tu ? Travailles-tu ?* » »

¹ Petit-lait. — Voy. le mot *Begaud* dans le *Glossaire du Centre*.

² Cette précocité est signalée dans plusieurs de nos proverbes. (Voy. l. V, ch. III. le xxxiv^e proverbe.)

³ Ce passage est extrait d'un travail fort intéressant inséré dans le *Compte rendu des travaux de la Société du département de l'Indre*, première année, et où M. Arthur Ponroy, d'Issoudun, passe en revue tous les oiseaux qui séjournent en Berry.

Nos cultivateurs trouvent encore une sage exhortation dans le chant de la *tire-arrache* (la rousserole), espèce de grive qui vit dans les roseaux, où elle ne cesse de se démener en répétant nuit et jour : *Tire! tire! arrache! arrache! tire! arrache!*

L'un des plus jolis couplets de la chanson du rossignol est ainsi interprété :

Sue, sue, sue,
La bourrique, la bourrique!

Nous avons souvent entendu raconter dans notre enfance un vieux conte dont nous regrettons de ne plus retrouver de traces ni dans notre mémoire, ni dans celle de nos contemporains, et où ces mots : *Sue, sue, la bourrique!* revenaient à plusieurs reprises. Autant que nous pouvons nous souvenir, dans cette légende, qui avait un sens sérieux que nous étions loin alors de saisir, le rossignol représentait l'homme de loisir, peut-être l'artiste, et se raillait de la bourrique, qui semblait jouer le rôle du prolétaire ou de l'artisan.

Le pivert, que nous nommons l'*avocat du meunier*, parce que nous croyons que l'un de ses cris appelle la pluie, annonce les crues d'eau qui font tourner les moulins, en criant le long des écluses ou des biefs : *Pleue! pleue! pleue!* c'est-à-dire : *Pluie! pluie! pluie!*¹

L'alouette, qui s'élève en chantant vers le zénith, est souvent une âme qui se rend en paradis, et, si l'on s'en rapporte au savoir de ceux qui sont versés dans les langues ornithologiques, ce qu'elle chante en ce moment n'est autre chose qu'une prière qu'elle adresse à saint Pierre, et dont voici le sens :

Pierre, laisse-moi entrer,
Jamais plus ne faut'rai²,
Jamais plus ne faut'rai!

¹ Voy. liv. V, ch. iv, le xxxvi^e proverbe; voy. *Glossaire du Centre*, v^o *Ploue*.

² Nous disons *fauter* pour *pécher*, faire une *faute*, un péché.

Si l'alouette ou l'âme, après s'être perdue dans l'éther, ne reparait plus à vos yeux, c'est qu'elle a été admise dans le séjour des élus. Si, au contraire, vous la voyez redescendre, faites bien attention à son chant; vous ne lui trouverez plus l'accent contrit et suppliant qu'il avait tout à l'heure; car l'alouette à laquelle saint Pierre a refusé l'entrée du paradis, parce qu'elle a trop péché, s'en revient en chantant d'un ton colère et dépité :

J'faut'rai! j'faut'rai! j'faut'rai!

La même chose se raconte en Bretagne, au dire de M. de la Villemarqué¹, et, selon cet auteur, ce serait là un des vestiges des vieilles croyances druidiques, d'après lesquelles l'âme revêtait souvent la forme poétique d'un oiseau².

Quelques-uns de nos truchemans prétendent que l'alouette, en cette circonstance, chante tout simplement ce couplet philanthropique :

J'prie Guieu (Dieu), j'prie Guieu,
Pour le riche et pour le gueux.

Durant le déclin de la belle saison, et lorsque le jour approche de sa fin, une espèce de hulotte, bien connue comme l'un des nombreux messagers de la mort, passe quelquefois, invisible et plaintive, dans la brume du soir, et laisse tomber de loin en loin, en rasant le toit moussu des chaumières, ces mots lugubres prononcés d'une voix expirante : *Mours! mours!... c'est-à-dire : Meurs! meurs!...*

Lorsque ce triste avertissement est donné ainsi en passant, on ne l'interprète guère que comme un simple rappel à l'ordre, une sorte de *memento* sans conséquence immédiate, semblable

¹ *Barzaz-Breiz*, t. I, p. 45, et t. II, p. 448.

² *Ibid.*, t. I, p. 216.

à celui que s'adressent, dans l'ombre du cloître, certains religieux¹ en se coudoyant.

Mais si le funèbre oiseau vient à se poser sur le toit de votre demeure et qu'il s'obstine à y faire entendre sa sépulcrale sommation, oh ! alors, malheur, malheur à vous ou à quelqu'un des vôtres !

Écoutez plutôt ce qui arriva, en semblable occurrence, à la ferme de la Chaume, située presque au cœur du village de Cosnay :

L'OISEAU DE LA MORT.

C'était le soir du dimanche des Brandons. La maîtresse du domaine, qui était malade et *en misère*² depuis près d'un an, et qui, depuis la fête de la Chandeleur, ne se levait plus de son lit, s'écria tout à coup, en s'adressant à sa famille qui causait tranquillement et à voix basse autour du foyer :

— Mon Dieu, mes enfants, qu'est-ce que j'entends donc ?

Tout le monde aussitôt fit silence, et tout le monde aussitôt reconnut le lamentable cri de l'*oiseau de la mort*.

— C'est le volet de la fenêtre du grenier, mère, que le vent fait grincer sur ses gonds, — répondit le Grand Pierre, qui était le fils aîné de la malade et le chef de la famille. Puis, faisant un signe à ses frères et sœurs, il ajouta rapidement et d'un ton plus bas :

— Continuez de causer, vous autres, et tâchez d'élever un peu plus la voix.

Ce disant, il saisit son fusil suspendu au manteau de la cheminée et sortit en grande hâte.

¹ *Frères, il faut mourir !* — C'étaient les frères du bien mourir, et non les trappistes, comme on le croit généralement, qui s'adressaient ces paroles.

² C'est-à-dire en *chartre*. — On est *en misère* lorsque, par suite d'une maladie quelconque, on va toujours dépérissant.

A peine dans la cour, il découvrit, à la pâle lueur des étoiles, l'oiseau de malheur, accroupi parmi les touffes de joubarbe qui couronnaient le sommet de la maison¹.

Il porte aussitôt son arme à l'épaule : la flamme brille, le plomb vole, — mais sans que l'on entende la moindre détonation !...

L'oiseau n'en paraît pas moins mortellement atteint, car son corps, après avoir roulé le long du toit, vient tomber aux pieds du Grand Pierre. Celui-ci se baisse pour le ramasser, mais... il ne voit, il ne trouve rien !... et il n'a pas encore eu le temps de relever la tête, qu'il entend derechef partir du haut du toit les cris : *Mours !... mours !...* poussés par la hulotte, qui avait repris sa place.

Sans perdre une seconde, il ajuste de nouveau l'étrange gibier. L'arme part, — mais toujours sans faire entendre le moindre bruit !...

Comme la première fois, le corps de l'oiseau descendit rapidement la pente du chaume et tomba en rebondissant sur le sol. — Comme la première fois aussi, le Grand Pierre se penche pour le saisir, mais... ne trouve rien !... et avant qu'il se fût redressé, le sinistre oiseau, perché dans les joubarbes, avait repris son funèbre refrain : *Mours !... mours !...*

On assure que le Grand Pierre rechargea encore trois fois chacun des canons de son fusil, et que, aux six coups qu'il tira, les mêmes circonstances se reproduisirent.

— Mon Dieu, se dit enfin le Grand Pierre effrayé, qu'est-ce que cela veut dire ?...

Alors il pensa qu'il avait dans un coin de son coffre² quel-

¹ La joubarbe, que nos paysans appellent *moure-jamais*, — traduction littérale de son nom latin *sempervivum*, — passe pour porter bonheur à la maison sur laquelle elle croît, et pour faire *vivre longtemps* ceux qui l'habitent; aussi se garde-t-on bien de la détruire.

² Beaucoup de nos paysans se servent encore d'un *coffre* pour mettre leurs hardes et ce qu'ils ont de plus précieux. — On sait que 'usage du

ques-unes de ces balles bénites que l'on tient toujours en réserve pour tirer sur la *Grand'bête*, la *Levrette*, les *Loups-Brous* et autres bêtes *faramineuses*¹.

Il rentra donc à la maison et chargea son arme avec *trois* de ces projectiles consacrés.

Cependant, on ne cessait d'entendre au dehors la plaintive clameur : *Mours !... mours !...* à laquelle commençaient à se mêler les hurlements des chiens de la ferme.

Le Grand Pierre revint tout en émoi à son poste, et, après s'être signé et avoir dit la *prière du charme*, il éleva son fusil à la hauteur de l'œil et pressa vivement la détente.

Cette fois, tout se passa naturellement ; seulement, au moment de la détonation, une petite flamme brilla un instant sur le sommet du toit, précisément à la place qu'avait occupée l'obstiné chanteur.

Quant à ce dernier, le Grand Pierre n'en vit trace ni dans l'air, ni sur le chaume, ni par terre.

Mais son chant avait cessé.

Le Grand Pierre, de retour à la maison, s'approcha du lit de sa mère, entr'ouvrit doucement les rideaux et la trouva morte.

A propos de quelques-uns des incidents de cette légende, nous devons remarquer que les oiseaux de nuit en général ont passé, de toute antiquité, pour des prophètes de malheur. Dans l'un des chants du Rig-Vêda, on trouve l'invocation suivante adressée au soleil : — « O Indra, donne la mort à ces mauvais esprits qui prennent la forme de chouettes, de chats-huants, de chiens, de loups, d'oiseaux nocturnes².... »

coffre était général au moyen âge. — Les armoires commencent, dans nos villages, à remplacer ce meuble incommode.

¹ Bête malfaisante, bête féroce. De *fera* et de *minax*, sans doute.

² *Rig-Vêda*, sect. V, lect. 7, h. 4, v. 19, t. III, p. 181.

Nous devons noter également que l'on rencontre encore dans certains de nos villages des gens qui passent pour savoir paralyser les effets de la poudre à canon. — Pendant les brigandages qui signalèrent, en Berry, les troubles de la Fronde, nos villageois surent utiliser ce secret et se défendre ainsi avec avantage contre les bandes de soldats pillards dont l'armée royale infestait les campagnes. M. Raynal, dans son *Histoire du Berry*, t. IV, p. 350, signale ce phénomène en ces termes : « On dit qu'il se trouvait dans la paroisse de Touchay (Cher) des paysans qui possédaient la puissance de *charmer les armes à feu* et qui, en plusieurs rencontres, mirent ainsi hors de service les arquebuses des soldats ; ils les assommaient ensuite sans péril... » — Malheureusement pour eux, ces soldats ne savaient pas la *prière du charme*, prière merveilleuse à laquelle on a recours toutes les fois que l'on se croit en butte aux embûches ou aux mauvaises plaisanteries du Diable ou d'un sorcier. Ajoutons que l'on connaît, dans notre pays, bien d'autres prières spéciales qui, dans une infinité de circonstances fâcheuses, sont d'une ressource infailible. Par exemple, nous avons la *prière du feu*, qui arrête subitement l'incendie le plus intense¹. — Nous avons la *prière de l'eau*, « qui met un frein à la fureur des flots. » — Nous avons la *prière des bœufs*, que l'on récite la première fois que l'on conduit ces animaux au vert ; ce qui suffit pour les empêcher de sortir du pacage pendant toute l'année. — Nous avons même la *prière du loup*, au moyen de laquelle on peut se passer de bergère. — Mais très-peu de personnes connaissent ces magiques oraisons, et voici pourquoi : celui qui sait une ou plusieurs de ces prières, ordinairement fort courtes, n'en retrouve plus aucune trace dans sa mémoire, du moment qu'il les a apprises à un autre. Elles ne se transmettent guère que de père en fils et au lit de la mort ; ce qui

¹ Voy. p. 254.

fait qu'il s'en est déjà perdu un grand nombre. — M. Ribault de Laugardière, membre de la Commission historique du Cher, a publié, en 1856, une intéressante notice sur les *Prières populaires du Berry*. On trouvera, au besoin, dans ce recueil, la *prière de la brûlure*, la *prière du tonnerre*, la *prière des aspics*, celle des *araignées*, etc., etc.

Mais reprenons notre thème.

La science du *langage des oiseaux* a toujours beaucoup préoccupé les populations de l'Orient. Dès la plus haute antiquité, les Arabes, et surtout les Arabes Scénites, ont possédé le don de comprendre ce langage. Aujourd'hui encore, ceux de leurs descendants qui habitent l'Afrique, passent pour être doués de cette merveilleuse aptitude. Leur habileté semblerait même surpasser celle de leurs pères, car ils vont jusqu'à interpréter les cris des quadrupèdes.

M. le général Daumas, dans ses *Mœurs et coutumes de l'Algérie*, cite un remarquable exemple de leur savoir-faire en ce genre. Voici ses paroles : elles révèlent tout le grandiose de la scène où se passe la vie errante de ces peuples et donnent une belle idée de l'essor majestueux de leur imagination.

« Une croyance populaire montre la grandeur du rôle que joue le lion dans la vie et l'imagination arabes. Quand le lion rugit, le peuple prétend que l'on peut facilement distinguer les paroles suivantes : « *Ahna ou ben el mera* (moi et » le fils de la femme). » Or, comme il répète deux fois *ben el mera* (le fils de la femme), et ne dit *ahna* (moi) qu'une seule fois, on en conclut qu'il ne reconnaît au-dessus de lui que *le fils de la femme*. »

C'était des Arabes Scénites que le thaumaturge Apollonius de Tyane, philosophe de l'école de Pythagore, et si célèbre par ses prodiges, aux temps de Néron et de Domitien, se

vantait d'avoir appris le langage des oiseaux¹, et les Arabes eux-mêmes assurent que cette science était connue du roi Salomon et de la reine de Saba, qui surent très-habilement la mettre à profit en choisissant pour messenger de leurs amours un certain oiseau appelé *huddud*, qui ne serait autre que la huppe, au rapport de dom Calmet².

Lactance pensait que les bêtes avaient non-seulement un langage, mais encore qu'elles étaient susceptibles de rire³. — Artéphijs, philosophe hermétique, qui florissait vers la trentième année du douzième siècle, parle assez longuement du chant des oiseaux dans l'un de ses traités. Enfin l'intelligence du langage des animaux est l'objet de plusieurs contes chez tous les peuples slaves⁴.

Parmi les modernes, et sans compter du Bartas, qui a burlesquement travesti le joli gazouillement de l'alouette dans les vers suivants :

La gentille alouette avec son tire-lire,
Tire-lire-à-liré, et tire-lirant, tire
Vers la voûte du ciel; puis son vol vers ce lieu
Vire, et désire dire : Adieu Dieu, adieu Dieu...

parmi les modernes, disons-nous, nous ne voyons guère que Dupont, de Nemours, qui se soit occupé particulièrement du langage des oiseaux. Il a écrit sur ce sujet des pages fort intéressantes, et son interprétation du chant du rossignol est connue de tout le monde. Longtemps après lui, en 1856, M. Garcin de Tassy a publié une brochure intitulée *le Langage des oiseaux*; c'est une analyse savante et curieuse du poème persan d'Attar.

Pour ce qui est du langage des animaux, en général, plusieurs savants américains vont bien plus loin que nos

¹ Porphirius, *de Vita Pythagoræ*.

² *Dictionnaire de la Bible*, t. I, p. 474.

³ *Inst. Divin.*, III, 10.

⁴ A. Chodzko, *Contes des paysans et des pâtres slaves*, p. 78.

truchemans berrichons. Quelques-uns d'entre eux ont émis tout nouvellement, sur cette matière, des opinions de la dernière hardiesse. « M. Agassiz, particulièrement, dit M. de Quatrefages¹, a assimilé les cris des animaux aux langues humaines, au point d'affirmer qu'il serait facile de faire dériver les grognements des diverses espèces d'ours, les uns des autres, de la même manière et par les mêmes procédés que les linguistes emploient pour démontrer les rapports du grec avec le sanscrit. »

D'un autre côté, le docteur prussien Pfeil, « qui a fait un séjour de douze années au milieu des marais de la Pologne, et qui est arrivé, dans son pays, au grade le plus élevé de la hiérarchie forestière, déclare qu'une des choses les plus intéressantes à étudier, c'est le langage des animaux. Ce savant docteur, après s'être mis, tous les jours, pendant plusieurs mois, en embuscade auprès d'un étang sur lequel venait s'ébattre une bande de canards sauvages, est parvenu à deviner l'énigme de leurs discours peu harmonieux. Il affirme y avoir réussi au point de reconnaître à leur accent ceux qui venaient d'un pays étranger, et assure, ce que nous n'avons pas trop de peine à croire, que leur langage était devenu plus intelligible pour lui que celui des philosophes de sa patrie². » — Au reste, l'assertion du docteur prussien en ce qui concerne les divers accents du langage des canards, se trouve confirmée par ce passage de Montaigne : « La différence de langage qui se voit entre nous, selon la différence des contrées, elle se trouve aussi aux animaux de même espèce : Aristote (*Histoire des animaux*, liv. IV, ch. ix) allègue, à ce propos, le chant divers des perdrix, selon la situation des lieux³. »

A ceux qui désireraient comprendre les discours de la

¹ *De l'Unité de l'espèce humaine.*

² J. Clavé, dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 août 1861, p. 939.

³ *Essais*, liv. II, ch. xii.

première bête venue, quadrupède ou volatile, bien entendu, et qui n'auraient pas le temps de se livrer à d'aussi longues études que le docteur Pfeil, nous indiquerons les deux moyens suivants. Autrefois, du temps d'Apollonius de Tyane, les « Arabes acquéraient le talent de comprendre les animaux en mangeant, selon les uns, le cœur, selon les autres, le foie d'un dragon¹ », et, d'après les Eddas, cette recette était aussi connue des anciens Scandinaves². — Mais comme, de nos jours, il serait fort difficile de se procurer l'un ou l'autre de ces viscères, on fera beaucoup mieux d'avoir recours à l'expédient que voici : — Il existe en Bretagne une plante dont les habitants de ce pays font le plus grand cas. Elle s'appelle l'*herbe d'or*, parce que, de loin, elle a tout l'éclat de ce métal. Or, « si quelqu'un, par hasard, la foule aux pieds, il s'endort aussitôt et entend la langue des oiseaux, des chiens, des loups, etc. On ne rencontre ce simple que rarement, et au petit point du jour : pour le cueillir, il faut être nu-pieds, en chemise, et tracer un cercle alentour ; il s'arrache et ne se coupe pas, car l'*herbe d'or* ne peut être atteinte par le fer sans que le ciel se voile et qu'il arrive un grand malheur. Au reste, il n'y a que les saintes gens qui trouvent cette herbe, avec laquelle le *sélage* de Pline n'est pas sans rapport³. »

¹ Philostrate, *Vie d'Apollonius de Tyane*, liv. I, § 20 (trad. de M. Chas-sang).

² Voy. le *Poème sur Rig*, dans les Eddas.

³ M. de la Villemarqué, *Barzaz-Breiz*, t. I, p. 102 et 187.

LIVRE TROISIÈME

SORCELLERIE; — MÉDECINE; — MAL-A-SAINT, ETC.

CHAPITRE PREMIER

SORCELLERIE :
LES COURTIILIERS; — LES CAILLEBOTIERS;
LE DEVIN.

Le Berry, comme toutes les autres provinces de France, a compté, de tout temps, un grand nombre de sorciers. Dans le Cher, indépendamment des sorciers d'Herry, dont la réputation est restée proverbiale, « la petite contrée de Bué, Menetou-Ratel et Verdigny, était autrefois célèbre pour ses sorciers. La chronique maligne fait remonter ce fait à l'établissement, dans le pays, d'une bande de Bohémiens mal convertis au christianisme¹. » Au dire de notre vieux jurisconsulte Jean Chenu, la paroisse de Quantilly était encore un

¹ M. le comte Jaubert, *Glossaire du Centre*, au mot Carroir.

foyer de magiciens. — Dans l'Indre, la Brenne¹, surtout, « vieux pays des *meneux de loups*, des *loups-garous*, et des *sorts*, » fut toujours en grande renommée de sorcellerie. On disait et l'on répète encore aujourd'hui :

Paunay, Saunay, Rosnay, Villiers,
Quatre paroisses de sorciers².

Toutes les variétés de cette sorte de thaumaturges se rencontrent encore dans nos campagnes.

Nous ne nous occuperons, pour le moment, que des *courtiliers*, des *caillebotiers*, des *meneux de nuées* et d'une espèce de *jetteurs de sort* qui rappelle le *jettatore* des Napolitains et l'*aain*, ou *mauvais œil* des Arabes³.

Généralement on attribue au *courtilier* l'inférieure faculté de flétrir en un clin d'œil, et par le seul effet de son souffle, l'arbre le plus vigoureux, la splendide végétation du jardin le plus verdoyant, et, ce qui est bien plus désastreux, d'annihiler en une seconde la récolte de tout un canton, en séchant le raisin sur le cep et le blé dans l'épi. — Les Eddas signalent ce fléau en ces termes : « Les sortilèges atteignent les épis⁴. »

C'est encore cette espèce de sorcier que désignent les lois des Douze Tables (450 ans avant J.-C.), lorsqu'elles disent : — *Qui fruges excantassit*, etc... — Dix-neuf cents ans plus

Le nom de cette partie du bas Berry vient, selon toute apparence, du mot *barron*, qui, en anglais et en allemand, signifie *stérile*. — Notre terme *varenne*, par lequel nous désignons un sol maigre et sablonneux, a la même origine. La vieille expression française *bréhaïgne*, *brehonno*, encore usitée en vénerie, est de la même famille et a la même signification que tous les mots ci-dessus :

« Il est vrai que les *bréhaïgnes* sont plus heureuses que les fécondes. »
(Bérolde de Verville, *le Moyen de parvenir*.)

Enfin, le mot *breïne*, dans le patois rouchi, se traduit par *stérile*.

¹ M. de la Tramblais, *Esquisses pittoresques de l'Indre*.

² Le généré al Daumas, *Mœurs et coutumes de l'Algérie*, p. 51.

⁴ Voy. le *Poème d'Odin* dans l'Edda.

tard, vers la fin du quinzième siècle, le pape Innocent VIII avait encore en vue les *courtiliers*, lorsque, dans une bulle fulminée contre la magie, il s'exprimait en ces termes : « Il nous est revenu que nombre de personnes ne craignent pas de s'entendre avec le Diable et d'anéantir, par leurs maléfices, les blés des champs, les raisins des vignes, les fruits des jardins et les foins des prés, etc., etc... » Partant de là, le saint-père autorise l'inquisition à poursuivre et condamner les sorciers de tout genre, et, par suite de ces ordres, la ville de Genève voit brûler, dans l'espace d'un an, un grand nombre de ces malheureux !

Allez dire au paysan qui se croit victime du *courtilier* que les chaudes et fréquentes ondées du mois de juin, en alternant trop promptement avec les rayons d'un brûlant soleil, ont seules occasionné la ruine de ses espérances, il vous répondra : « C'est possible », mais ne tiendra pas moins aucun compte de votre plausible explication ; car ce n'est pas pour lui que Virgile a dit :

Felix qui potuit rerum cognoscere causas.

et, à tout prendre, le pouvoir fantastique du *courtilier* parle bien plus à son imagination que l'influence toute naturelle du soleil et de la pluie.

Le mot *courtilier* vient du grec *chortos* (pâturage), qui primitivement signifiait lieu, enclos, entouré d'arbres ou de haies. De *chortos* le latin fit *hortus*, et le vieux français *courtil* (jardin). *Courtilier* ne veut donc dire autre chose que *jardinier*, et c'est par antiphrase que l'on a donné ce nom à ce genre de sorcier, vrai fléau de toute culture. — Ainsi s'explique le nom de la *courtilière*, cette ennemie acharnée de l'horticulture.

L'art diabolique du *caillebotier* n'a pas d'aussi fâcheuses conséquences que celui du *courtilier*, et puis on peut au

moins le combattre, tandis que l'on n'indique aucun moyen de parer les coups de ce dernier.

Les pratiques du *caillebotier* tendent à soustraire à son profit, ou au profit de celui qui le paie, tout le lait des vaches, tout l'embonpoint du bétail du premier venu. Pour cela faire, il met en œuvre une foule de procédés dont voici les principaux.

Le jour de la Saint-Jean, quelque temps avant le lever du soleil, il parcourt tous les prés, tous les pâtis de son voisinage, recueille dans chacun une certaine quantité de rosée, et, à son retour, en asperge les lieux où pait d'habitude son bétail.

A minuit, encore la veille de la Saint-Jean¹, il se transporte dans trois paroisses connues par la richesse de leurs gras pâturages, coupe dans chacune trois poignées de foin et les met en réserve pour les faire manger à ses aumailles, la veille des trois plus grandes fêtes de l'année.

Enfin, dans la matinée du premier jour de l'an, il fait en sorte de se trouver, avant tous ses voisins, à la fontaine ou à l'abreuvoir du hameau. Alors, il écrème avec soin la surface du liquide, et de ces précieuses prémices compose un merveilleux breuvage grâce auquel ses vaches deviennent en peu de temps les meilleures laitières des environs.

Le *caillebotier* ne s'en tient pas toujours à ces pratiques plus ou moins innocentes; quelquefois, pour arriver à ses fins, il a recours aux maléfices et aux enchantements. Les personnes

¹ En Berry, comme ailleurs, on connaît plusieurs plantes qui, lorsqu'on les cueille dans la matinée qui ouvre le jour de la Saint-Jean, acquièrent des propriétés merveilleuses. Les unes, telles que l'hièble, le frêne, l'aune, etc., sont employées par les sorciers dans l'exercice de leur art infernal; les autres, au contraire, servent à éloigner ou à détruire les maléfices: de ce nombre sont le trèfle à quatre feuilles (voy. p. 86 et 288), l'aubépine, le buis, etc... — On sait que c'est cette croyance, autrefois assez générale, qui a donné lieu à la locution française: *employer toutes les herbes de la Saint-Jean*, c'est-à-dire avoir recours à tous les moyens, ne rien négliger, pour sortir de quelque embarras, pour réussir en quelque entreprise. — Voy. p. 96 et 289.

victimes de ces sortes de sortilèges s'en aperçoivent bientôt à l'amaigrissement rapide de leurs bœufs, à l'altération ou à la disparition subite et totale du lait de leurs vaches ou de leurs chèvres. D'ailleurs, les bêtes sur lesquelles le sort a été jeté portent presque toujours trois marques apparentes.

L'un des procédés employés par les *caillebotiers* qui ne cherchent qu'à nuire sans bénéficier ou faire bénéficier un tiers de leur méchanceté, est celui-ci : Ils se postent en vue de l'étable où est la vache ou la chèvre dont ils veulent faire tarir le lait, et, tout en prononçant certaines paroles, ils tracent avec un escargot un cercle dans l'intérieur d'une *égotasse*, — c'est ainsi qu'on appelle le pot sur lequel on met *égoutter* les fromages, — et ce cercle, plus ou moins rapproché du fond du vase, détermine la quantité de lait que donnera désormais la bête ensorcelée.

Ordinairement il suffit, pour rompre le charme, quel qu'il soit, de conduire à une foire l'animal maléficié, et aussitôt qu'il a été marchandé trois fois, il revient à son état normal. S'il s'agit d'une vache ou d'une chèvre dont le lait a été simplement altéré, on est presque sûr de remédier au mal en donnant aux pauvres le lait de la bête pendant trois vendredis consécutifs.

Mais souvent l'œuvre ténébreuse du *caillebotier* résiste à ces deux expédients; alors, il devient nécessaire d'avoir recours à un *panseux de secret* qui soit en même temps *devin*. — Nous entendons par *panseux de secret* une personne qui fait métier de guérir bêtes et gens par des moyens magiques¹. — Ces précieux personnages, quoique de plus en plus rares dans nos campagnes, n'y sont pourtant pas introuvables.

Pour bien faire comprendre au lecteur la manière dont opère, en cette circonstance, le *devin panseux de secret*, nous allons lui rapporter une vieille histoire qui se raconte encore

¹ Voy., plus loin, les p. 295 et suiv.

quelquefois dans nos bergeries, pendant les longues veillées de décembre.

LE DEVIN.

La ferme des Raimonds a toujours été renommée, dans le canton de la Châtre, pour la beauté de ses aumailles. Que cela tienne à l'excellence de ses herbages ou aux soins intelligents du métayer, toujours est-il que ce domaine a, de tout temps, sous le rapport de l'élève des bêtes à cornes, fait la joie et l'orgueil de ceux qui l'ont possédé. — On garde encore le souvenir de l'un des anciens propriétaires de cette métairie, qui, devenu vieux, se faisait apporter un fauteuil dans la *mangeoire*¹ de ses bœufs, et y passait, disait-il, les plus doux instants de sa vie à voir ces superbes animaux prendre leur réfection.

Mais les colons de ce beau domaine étaient, s'il est possible, encore plus fiers de cette magnifique bouverie que les propriétaires eux-mêmes. — Il fallait voir, les jours de marché, le maître métayer des Raimonds déboucher sur la grande place de la Châtre avec son colossal attelage; il fallait le voir s'avancer, triomphant, à la tête de ses dix grands bœufs, égaux de taille, pareils de robe, et les faire lentement défilier sous les regards émerveillés d'une double haie de spectateurs, composée des plus fins connaisseurs du pays et sur la figure desquels se peignaient tous les signes d'une admiration profonde et réfléchie à laquelle se mêlait quasi du respect. C'était au point qu'en ces occasions solennelles, certains d'entre eux se surprénaient à porter la main à leur chapeau. —

¹ On appelle ainsi la large allée qui règne entre deux rangs de bœufs à la crèche, et sur laquelle on dépose la nourriture de ces animaux. *Crèche* se dit particulièrement des poteaux qui forment colonnade le long de la *mangeoire*, et entre lesquels les bœufs passent leurs têtes pour prendre leurs repas.

Notons, en passant, que ce goût pour les bœufs semble être la passion dominante des populations qui habitent le sud-est du bas Berry. Ailleurs, c'est l'amour des chevaux, de la chasse ou du jeu, qui ruine; dans cette partie de notre province, c'est l'amour des bœufs. Cela s'explique parfaitement du reste par le haut degré de considération dont jouissent, dans nos foires, les riches éleveurs. Aussi, il est tel de nos gros bourgeois terriens qui est certainement plus fier d'avoir fourni un *bœuf villé* à la métropole de Bourges, que s'il avait sculpté le fronton du Panthéon ou noté la partition du *Guillaume Tell*.

Hélas! il arriva — mais il y a de cela bien longtemps — qu'un jour François Naubin, pour lors métayer du domaine des Raimonds, s'aperçut que ses bœufs dépérissaient à vue d'œil et que ses vaches ne donnaient plus qu'un lait bleuâtre et aqueux, dont on ne pouvait tirer ni beurre ni fromage. Comme leur nourriture était aussi abondante et d'aussi bonne qualité que de coutume, il ne tarda pas à avoir la certitude qu'un *caillebotier* avait passé par là.

Ce ne fut pas sans un certain sentiment de terreur que François Naubin fit cette découverte; mais comme il était très-empporté de son naturel, un violent désir de vengeance eut bientôt remplacé son effroi. Sans s'amuser à conduire ses aumailles en foire et à les faire marchander, il s'en fut aussitôt trouver un vieux devin qui demeurait du côté de Montgivray et qui, sorcier lui-même, se faisait un malin plaisir de contre-carrer ses confrères.

Ce sorcier-devin était depuis longtemps connu pour tel dans le pays; mais comme il employait sa science moins à nuire qu'à rendre service, il n'était pas en trop mauvaise odeur auprès de ses voisins. On savait, par exemple, que lorsqu'il lui revenait qu'un meunier des bords de l'Indre volait un peu trop ses pratiques, il faisait aussitôt tourner à l'envers

la roue de son moulin; ce qui déconcertait complètement le voleur et le forçait à aller trouver le devin, qui ne consentait à lever le charme qu'après lui avoir fait promettre de ne plus tirer d'un sac deux moutures. — On savait encore que lorsqu'il connaissait de pauvres diables qui, tout en se tuant au travail, avaient de la peine à gagner le pain de leur famille, il leur procurait gratis de merveilleux collets à prendre gibier de toute espèce, qu'il suffisait de tendre au premier endroit venu, fût-ce dans une cour, dans une rue, sur une place, voire même au faite d'un clocher, pour que lièvres ou perdrix s'y prissent à foison¹.

— Je parie que tes bêtes sont ensorcelées, s'écria le devin, en voyant paraître François Naubin.

— Vous l'avez dit, père Billard, et je me rends à vous, répondit le métayer; mais, ajouta-t-il, la voix accentuée par la colère, je veux savoir, et vous me ferez connaître, n'est-ce pas, quel est le scélérat qui veut me ruiner?

— Rien de plus aisé, mon garçon; mais cela te coûtera un peu cher.

— Coûte que coûte, reprit François Naubin, dites-moi son nom.

— Son nom, je ne puis te le dire, car je ne le sais pas; mais je te le ferai voir en personne.

— Bien! bien! s'écria François, ça revient au même; mais dépêchez-vous, je vous en prie.

Alors, le sorcier prit le métayer par la main, lui fit descendre une dizaine de marches et l'introduisit dans une espèce de cellier voûté, beaucoup plus long que large et fort obscur. Après en avoir soigneusement verrouillé la porte à l'intérieur, il le conduisit, à travers deux rangs de vieilles

¹ Tout piège ordinaire peut, dit-on, acquérir des propriétés semblables, si l'on entend la messe de minuit en le tenant de la main gauche, et si, au moment de l'élévation, on le plonge dans le bénitier. (Voy. les *Chroniques populaires du Berry*, t. I, p. 186.)

futailles, près d'un baquet rempli d'une eau limpide, dont la surface était argentée par un mince faisceau de lumière qui tombait d'un abat-jour étroit et élevé.

Une baguette de coudrier, dont l'une des extrémités se recourbait en crosse¹, reposait en travers sur les bords du baquet². Le père Billard la saisit et, après avoir fait placer le métayer en face de lui, de l'autre côté du cuvier, il la fit d'abord rouler lentement entre ses mains, et tout en lui imprimant un mouvement de plus en plus rapide, il adressa brusquement ces mots au métayer :

— C'est bien toi, toi, François Naubin, qui veux connaître celui qui te cause du dommage?

— C'est moi-même, répondit François d'une voix ferme.

— Tu vas le connaître!... tu vas le connaître!... mais je n'en prends rien sur moi!... je n'en prends rien sur moi!... s'écria le devin en jetant des regards effarés dans l'angle de la cave auquel François tournait le dos.

Cependant la baguette avait atteint, dans son mouvement de rotation, un degré de vitesse tellement accéléré qu'on ne l'apercevait plus entre les mains du sorcier. Ce fut en cet instant qu'il la laissa choir perpendiculairement dans le baquet. Au bruit grésillant, aux mille bulles pétillantes qui soudain s'échappèrent du sein du liquide frémissant, vous eussiez dit que l'on venait d'y plonger une verge de fer incandescente.

¹ Cette baguette doit être faite d'un jet de l'année. On a soin de la couper avec un couteau qui n'ait point encore servi, la veille de la Saint-Jean, au moment où sonne minuit. — On sait que le *lituus* des augures était aussi recourbé par le haut.

² Les devins de Rome employaient des bassins pleins d'eau pour leurs évocations (Pline, liv. XXX, ch. 2). — Au rapport de Plutarque, les devineresses germaniques pratiquaient aussi l'hydromancie. — « Quel quefois le démon que l'on consultait traçait à la surface du liquide l'image de la personne au sujet de laquelle on l'avait interrogé. (Dom Calmet, *Dictionnaire de la Bible*, t. II, p. 171.)

Aussitôt le devin se pencha sur le cuvier en murmurant quelques mots à voix basse.

— Prends ma place, et regarde, dit-il, un instant après, en se relevant, à François Naubin.

Celui-ci s'était à peine baissé vers le miroir magique qu'il s'exclama les traits bouleversés par la fureur, la haine et la soif de la vengeance :

— C'est lui!... c'est le père Claude!... le métayer de Riola!... C'est bien lui!... d'ailleurs, ce ne pouvait être que lui!... Ah! vaurien!... ah! brigand!... Je vais.....

— Halte-là! dit le père Billard, en saisissant le bras de François Naubin, qui s'élançait, bouillant de rage, vers la porte du caveau. On ne se quitte pas comme cela, mon garçon; j'ai auparavant quelques petites conditions à te faire... Mais où allais-tu donc de ce pas-là?

— J'allais... je vais éreinter ce misérable! s'écria le métayer, qui cherchait vainement à s'échapper de l'étreinte du sorcier.

— Apaise-toi, mon garçon, apaise-toi, et fais bien attention à ce que je vais te dire : — Quand tu auras éreinté, comme tu te le proposes, celui qui t'a fait tort, cela ne remettra pas tes aumailles en état et pourra t'attirer plus que des désagrémens. — Écoute-moi donc, moi qui peux, seul, rendre la santé à tes bœufs et le lait à tes vaches; écoute-moi donc, moi qui peux, seul, te procurer une jolie petite vengeance dont tu n'auras pas à craindre les suites.

— Eh! quelle vengeance me promettez-vous? demanda tout à coup le métayer; vaudra-t-elle jamais celle que je projette et que j'aurais tant de plaisir à...?

— Elle vaudra mieux, interrompit le devin; elle sera plus sûre, et tu n'auras pas à t'en repentir.

Il l'entraîna, à ces mots, vers le baquet, et lui montrant du bout de sa baguette l'image de son ennemi :

— Je puis, à ton gré, ajouta-t-il, lui faire pousser au front

une corne, lui empreindre sur la joue une griffe de chat, ou lui crever un œil¹.

— Éborgnez-le!... cria avec un accent de joie mêlée de rage François Naubin.

— C'est fait!... dit le sorcier, en plongeant l'extrémité de la verge dans l'œil droit de l'image.

L'eau du cuvier ondula sous le coup de baguette, puis elle prit une teinte terne et sanguinolente sous laquelle s'effaça et disparut peu à peu la face grimaçante et mutilée.

A la vue de cette lâche exécution, un sentiment de profonde pitié remplaça tout à coup, dans le cœur de François Naubin, la haine et le ressentiment qui l'avaient animé.

— Dieu m'est témoin que ce n'est pas là ce que j'aurais voulu! dit tristement le métayer.

Cependant, le père Billard, en proie à la plus grande exaltation, s'écria derechef, par trois fois, en agitant sa baguette et en jetant ses regards vers le fond de la cave :

— Je n'en prends rien sur moi!... je n'en prends rien sur moi!...

Les yeux de François Naubin ayant pris machinalement la même direction que ceux du devin, il aperçut, non sans une certaine émotion, un grand bouc noir, au regard impudent, aux cornes effrontées, qui stationnait dans la pénombre, assis sur son derrière.

— Ah! ça, mon garçon, reprit vivement le devin, qui avait déjà recouvré tout son calme, motus sur tout ce qui s'est passé, sur tout ce qui s'est dit, sur tout ce que tu as vu céans aujourd'hui. Au reste, tu dois comprendre que tu es pour le moins aussi intéressé que moi à bien tenir ta langue.

¹ Ce sont là, au dire des paysans des environs de la Châtre, les trois propositions de vengeance que font invariablement les devins à ceux qui les consultent. — Au reste, nous affirmons, une fois pour toutes, que rien n'est de notre invention dans les faits, dans les détails que renferment ces récits. Inventer, en matière semblable, serait une absurdité.

Ils remontèrent les degrés du cellier, et, quand vint le moment de se séparer, le père Billard dit au métayer :

— Au revoir, François! Dans cinq heures d'ici, sur le coup de minuit, je serai chez toi, et je lèverai le sort qu'on a jeté sur tes bêtes.

Il faisait presque nuit lorsque le métayer reprit, tout soucieux, le chemin des Raimonds.

— Qu'ai-je fait là, bonne sainte Vierge, qu'ai-je fait là!... murmurait-il en cheminant et en poussant de gros soupirs. — Aussi, pourquoi ce maudit homme a-t-il toujours cherché à me nuire depuis ma plus petite jeunesse?... Pourquoi voulait-il achever ma ruine et celle de mes enfants?... — Oui; mais c'est une indigne action, une action pire cent fois que la sienne, que j'ai commise là... Non! non! encore une fois, ce n'est pas là ce que j'aurais voulu!... Je l'aurais estropié, tué même d'un coup de poing, que j'en aurais moins de regret... — Bah!... après tout... cela est-il bien croyable?... Non!... non!... cela n'est pas possible... et le père Billard....

Il en était là de ce monologue, lorsqu'il entendit, au loin, bien loin, devant lui, le galop d'un cheval lancé à fond de train, et qui semblait venir à sa rencontre.

Bientôt il vit briller dans les ténèbres les nombreuses étincelles qui jaillissaient du sabot de l'animal.

— Qui va là?... criait-il un instant après.

Le cavalier, qui était un tout jeune homme, presque un enfant, s'arrêta à peine et répondit rapidement d'une voix émue :

— C'est moi, Tiennet, le *boiron*¹ du domaine de Riola. Je vas à la Châtre chercher un médecin pour le père Claude,

¹ Nous avons déjà dit que l'on appelle ainsi le jeune garçon qui aiguillonne les bœufs pendant leur travail. — Voy., plus haut, la note 3 de la page 17.

mon maître, à qui l'un de nos bœufs vient de crever l'œil droit d'un coup de corne.

Lorsque le père Billard arriva aux Raimonds, l'horloge de la ferme sonnait encore minuit.

Tout reposait dans la maison, dans les cours et dans les *chêzaux*¹ environnants.

Les chiens de garde, d'ordinaire si redoutables aux étrangers, et dont la vigilance, jamais en défaut, aurait éventé et signalé un rôdeur de nuit à deux lieues à la ronde, se réfugièrent, à l'approche du devin, sous le hangar aux voitures, et s'y blottirent immobiles et craintifs.

Le seul bruit qui se faisait entendre partait de la bouverie. Il était produit par l'incessante et fiévreuse agitation des aumailles et par le heurt fréquent et saccadé de leurs chaînes contre les poteaux des crèches.

Au moment où le père Billard levait la main pour ouvrir l'étable, François Naubin en sortit, car il n'en bougeait guère depuis qu'il avait remarqué le dépérissement de son bétail.

— Tenez, entrez, dit-il au devin, voyez à quoi elles ressemblent mes chères bêtes! Sans comparaison du saint bap-tême², n'est-ce pas comme de pauvres âmes en peine?

— Quel dommage! s'écria le père Billard, à la vue de ces grands corps décharnés; quel dommage! répéta-t-il à plusieurs reprises, en étudiant de l'œil, en indiquant de la main la parfaite harmonie de leur gigantesque charpente; quels *vaillants* animaux³ tu devais avoir là!

¹ On donne ce nom à de petits enclos, à des chènevières ou jardins attenants à des bâtiments ruraux. — Du latin *casalia*. — « Lequel suzeau (sureau) provient autour des *chesaulx* et masures. » (Rabelais, *Pantagruel*, liv. IV, ch. LXII.)

² Voy., pour l'explication de cette expression, liv. V, ch. III, le 5^e prov.

³ Le mot *vaillant* s'emploie fréquemment, dans nos campagnes, en parlant d'un animal ou d'une chose remarquable dans son espèce et qui a du prix : — « Voilà un *vaillant* cheval, une *vaillante* terre ; — c'est du

— Ah! père Billard, ce n'est rien de le dire, il faudrait les avoir vus en santé.... Et le malheureux métayer sanglota comme un enfant.

— Si vous ne venez pas à mon secours, reprit-il un instant après, j'en deviendrai fou... Tenez, voyez comme elles me regardent, toutes ces pauvres bêtes, avec leurs grands yeux pleins de larmes!... N'est-ce pas à fendre le cœur?... Eh bien, depuis hier surtout, c'est toujours comme ça.

— Il faut que cet homme..., dit lentement le devin; mais il n'acheva pas sa pensée et se mit à tourner, pensif, inquiet et visiblement contrarié, autour de chaque aumaille.

Le métayer, qui cependant ne le perdait pas de vue, fut frappé de son air hésitant et soucieux.

— C'est fait de moi, pensa-t-il en lui-même; le charme est plus fort que le père Billard.

Et il s'accouda sur l'un de ses bœufs, en proie aux plus cruelles appréhensions.

— Il y a bien du mal... bien du mal!... dit enfin, en hochant la tête et comme s'il se parlait à lui-même, le père Billard.

— C'est-à-dire, s'écria le métayer qui se redressa tout à coup, l'œil étincelant et la rage dans le cœur, c'est-à-dire que je suis un homme ruiné, perdu!... — Ah! ah! père Billard, continua-t-il en éclatant d'un rire effrayant, vous lui avez déjà crevé un œil à ce brigand, — j'en suis sûr, son *boiron* vient de me le dire, — eh bien, moi, je vais lui arracher l'autre!...

— Toujours le même! toujours le même! dit, en se jetant en travers de la porte, le sorcier. — Ah! ça, maître François, as-tu confiance en moi, oui ou non?

— Oui! répondit le métayer en détournant les yeux, comme s'il eût voulu cacher au devin un reste de doute.

vallant vin que vous avez là. » — Ce terme est la traduction littérale du latin *valens*.

— Patience! alors, mon garçon, patience! reprit le père Billard. Et, ce disant, il lui frappait doucement sur l'épaule pour mieux calmer la fougue de cette nature emportée.

— Dis-moi, ajouta le devin, as-tu une bonne monture?

— J'ai ma pouliche grise qui va comme le vent.

— Eh bien, va la seller; surtout serre bien la sangle et n'oublie pas les éperons. Pendant ce temps, je vais m'enfermer un instant ici, tout seul. Dans un quart d'heure, au plus, trouve-toi à cheval à la porte de l'étable, lorsque je l'ouvrirai.

Moins de dix minutes s'étaient écoulées, que François Naubin, monté comme un Saint Georges, stationnait au poste assigné.

Il fut frappé des bruits qui, en ce moment, partaient des étables, tant ils avaient complètement changé de nature. C'étaient des beuglements tantôt aigus, tantôt graves qu'accompagnaient des trépignements à faire trembler le sol. C'étaient les cris retentissants du sorcier, poussés, tour à tour, sur le ton de la menace ou du commandement.

Enfin, après quelques : *Ah! ah!* prononcés d'un accent victorieux, les portes de la bouverie s'ouvrirent, et tous les animaux qu'elle contenait, — quatorze bœufs, douze taureaux et autant de vaches, — se précipitèrent dans la cour, bondissants et pêle-mêle.

D'abord, cette troupe effarée aspira longuement l'air frais de la nuit, puis elle interrogea un instant, de l'œil et du flair, les différents points de l'horizon, et, s'ébrouant soudain avec violence, elle franchit les barrières de la cour et s'élança dans la campagne.

— Alerte! alerte! cria le sorcier, en sautant en croupe derrière François Naubin, ne perds pas tes bêtes de vue et ne ménage pas l'éperon.

Alors commença, à la lueur rougeâtre de la lune, dont

le disque sanglant sortait des brumes de l'horizon, une sorte de course au clocher durant laquelle le troupeau déchaîné, obéissant à je ne sais quelle mystérieuse impulsion, se précipita en ligne droite dans la direction du couchant.

Ravins, cours d'eau, buissons, halliers, aucun obstacle ne détournait ni ne ralentissait sa fougue.

Tantôt le rapide tourbillon passait, silencieux, dans la nuit, et ne laissait entendre que le souffle haletant des aumailles et le bruit sourd des pas qui dévoraient le sol.

Tantôt la trombe mugissante jetait soudain aux échos endormis toutes les clameurs de la tempête, et les habitants des rares chaumines qui se trouvaient sur son passage, se réveillant en sursaut, se demandaient, pleins d'épouvante, d'où pouvaient provenir de pareilles *effamées*¹.

Pendant, la jeune cavale, entraînée comme par un courant magnétique, suivait de près la bande effrénée; mais son allure était tellement impétueuse que le métayer et le devin se trouvaient dans l'impossibilité d'échanger une parole.

Enfin, l'ouragan sembla tournoyer sur lui-même, et cette espèce de remous alentit peu à peu son essor.

Les deux cavaliers purent respirer.

— Où sommes-nous? demanda le devin.

— Je n'en sais rien, répondit d'abord François Naubin, qui cherchait en vain à se reconnaître à travers les ténèbres et les flots de poussière que soulevait le bétail; mais il ajouta bientôt après : — Dieu me pardonne! nous sommes près du domaine de Riola, et nous tournons depuis un instant autour des murs de clôture... Tenez! voilà que les grandes portes de la cour s'ouvrent toutes seules!... Qu'est-ce que

¹ Grands cris de détresse ou d'effroi. — Ce terme expressif, en usage dans les environs de la Châtre, dérive des mots latins *fama* (*phama*, en grec, *bruit*), *effari*, *effamen*; ce dernier appartient à la basse latinité.

cela veut dire? finit par s'écrier le métayer en se signant coup sur coup.

— Ah! ah! fit le père Billard d'un air satisfait, voilà qui va bien, mon garçon, voilà qui va bien! — Plaçons-nous au milieu de la cour, et voyons faire tes bêtes.

Les aumailles, de plus en plus affolées, firent, à plusieurs reprises, le tour du vaste enclos. Chaque fois, elles s'arrêtèrent à l'entrée de chacun des bâtiments qui bordaient la cour, flairant avec avidité le seuil et les poteaux des huisseries, et faisant entendre par moment des ébrouements énergiques et prolongés. Bientôt, taureaux, bœufs et vaches s'assemblèrent en tumulte devant les portes fermées de la bouverie comme s'ils eussent voulu en faire le siège, et alors le troupeau tout entier poussa par trois fois et à intervalles égaux un immense mugissement qui avait tout l'accent d'un cri de délivrance et auquel répondit, aussi par trois fois, un long et lamentable beuglement qui partait des profondeurs des étables.

— Tes bêtes sont sauvées! s'écria le père Billard, en sautant à bas de la pouliche. — A présent, tu n'as plus qu'à les ramener tranquillement chez toi, et dans huit jours elles auront repris tout leur embonpoint. Aie soin, à l'avenir, de placer dans ta bouverie une petite fiole d'eau qui aura été bénite deux fois, le jour de Pâques¹ et le jour de la Pentecôte : cela suffira pour que la malfaisance ne puisse rien sur tes bêtes, tant qu'elles garderont l'étable. Quand viendra la saison de les envoyer au pacage, fais-leur un trou à la corne et remplis-le avec un peu de cire provenant d'un cierge pascal². — Ces précautions prises, tu n'auras plus à craindre ni le père Claude, ni les autres.

¹ L'eau bénite qui se fait à Pâques passe pour avoir beaucoup plus de vertu que celle qui se fait à toute autre époque de l'année. Heureux surtout celui qui peut se procurer les prémices de cette eau bénite, lorsqu'on la distribue aux fidèles!

² Les Morlaques fixent aussi aux cornes de leur bétail des *zapis* ou talismans; ils en portent eux-mêmes à leur coiffure.

— A propos du père Claude, demanda François Naubin, comment se fait-il que ni lui, ni les siens ne se soient pas montrés pendant tout ce remue-ménage?

— Ils n'ont rien entendu, répondit indifféremment le sorcier.

Cependant les aumailles étaient redevenues silencieuses et tout à fait calmes. — Les unes s'étaient couchées sur la litière des cours et ruminait paisiblement en fixant sur la lune leurs grands yeux placides. Les autres, restées debout, promenaient lentement leur langue sur toutes les parties de leur corps et lustraient avec soin leur robe trop longtemps négligée.

— Il faut que je sois rendu chez moi avant le jour, dit le père Billard au métayer, mais je ne veux pas te quitter sans t'aider à rassembler ton bétail et à le faire sortir de la cour.

Ils se mirent donc à chasser le troupeau devant eux, et la dernière aumaille venait de franchir la porte de l'enclos, lorsque François Naubin se retourna pour remercier le devin et lui dire adieu ; mais il ne le vit plus... seulement, il crut apercevoir un énorme loup qui sortait de la cour en sautant par-dessus le mur, du côté opposé à celui de la porte, et qui, après avoir disparu un instant dans les chènevières, gagnait pays dans la direction de Montgivray.

François Naubin ne douta pas un instant que ce ne fût le père Billard, qui avait jugé à propos de se transformer ainsi pour se rendre incognito et d'un pas plus rapide dans ses foyers.

François Proton, de la paroisse de Lacs, qui nous a raconté la légende que l'on vient de lire, nous a assuré que le procédé employé par le père Billard, pour rendre la santé et le lait aux aumailles de François Naubin est celui auquel

ont ordinairement recours, en pareil cas, la plupart de nos sorciers. — D'après un célèbre démonographe, ce procédé était autrefois usité en Prusse : — « Je ne puis que je ne fasse mention, en ce lieu, d'un remède étrange que pratiquoit Christine, chambrière de Théodore-Lopers, vicaire de l'hôpital de Creveld. Lorsque ses vaches perdoient leur lait, elle les envoyoit devant la maison de la personne qui étoit soupçonnée de le leur avoir fait perdre, et les faisoit, au préalable, sortir au nom de dix mille diables, et, étant devant la maison, elles y demeuroient quelque temps, beuglant continuellement, et puis s'en retournoient avec leur lait. » (Boguet, *Discours des sorciers, avec six avis en fait de sorcellerie.*)

CHAPITRE SECOND

SORCELLERIE (*suite*) :
LE FEU DU TEMPS; — LES MENEUX DE NUÉES
OU GRÊLEUX.

Quum libet æstivo convocat orbe nives.
(Tibulle.)

Nos paysans sont convaincus que l'incendie qui provient de la chute du *feu du temps*, — c'est ainsi qu'ils appellent la foudre, le feu du ciel, — ne peut s'éteindre avec de l'eau. Les personnes qui possèdent le secret de *barrer le feu* ont seules le pouvoir de mettre fin aux incendies de cette nature¹.

Barrer le feu, c'est, au moyen d'une patenôte secrète², accompagnée de certains gestes, en arrêter subitement les progrès. On cite des exemples prodigieux de cette faculté surnaturelle; malheureusement, l'on tient pour certain que ceux qui *barrent le feu* risquent leur âme; ce qui fait que ces précieux thaumaturges deviennent excessivement rares, et c'est vraiment dommage, car les villes où l'on entretient à grands frais des compagnies de pompiers trouveraient avantage et économie à prendre simplement à louage un ou deux de ces individus, qui savent, sans pompe et sans

¹ Voy. la page 229.

² Les Etrusques inscrivaient sur les portes de leurs maisons, comme un préservatif infallible contre le feu, en général, ces deux mots : *Arse verse*. (Festus.)

fracas, maltriser instantanément l'incendie le plus intense. — Toutefois, nous devons remarquer qu'il est de saintes personnes qui ne risquent rien du tout à *barrer le feu*. L'événement suivant le prouve de reste : — Une nuit, tout un quartier de Rome était en flammes; le pape, saint Léon IV, se met à la fenêtre, étend la main et l'incendie s'arrête. C'est ce fait merveilleux qui a inspiré à Raphaël son admirable fresque de *l'Incendie del Borgo*, que tout le monde peut voir au Vatican, et dont il existe une belle copie dans l'une des grandes salles du Louvre.

Les Scandinaves savaient aussi *barrer le feu* en employant des paroles secrètes. L'un des personnages des *Poèmes d'Odin*; dans les Eddas, s'exprime ainsi : « Je sais un chant au moyen duquel, si je vois une haute salle brûler au-dessus des habitants de la maison, je la sauverai, en arrêtant l'incendie; je sais ce chant magique¹. »

On a conservé l'habitude, dans nos campagnes, de sonner les cloches toutes les fois qu'il fait de l'orage, afin que leurs *voix bénies*, comme on dit aussi en Bretagne, préservent la paroisse du *feu du temps* et de la grêle, et l'on est persuadé que certaines cloches ont plus de vertu que d'autres pour conjurer ces désastreux fléaux. C'était aussi le sentiment de maistre Janotus de Bragmardo; rappelez-vous la harangue qu'il adressa à Gargantua pour recouvrer les cloches de Notre-Dame².

Par suite de ces croyances, les trois cloches de Saint-Pierre, Saint-Laurian et Saint-Clair, que fit fondre, en juin et juillet 1731, le chapitre de Saint-Laurian, à Vatan (Indre), portent chacune l'une des inscriptions suivantes :

*Mitte procul nobis hostiles, Petre, procellas.
Nostras, alma pater, Lauriane, segetes a grandine serva.
Arce, Clare, potens ignitor, fulminis ictus.*

¹ Les *Eddas*, traduction de M^{lle} du Puget, p. 180.

² Rabelais, *Gargantua*, liv. I^{er}, ch. xix.

On lit sur une autre vieille cloche de l'église de Saint-Genou (Indre), les mots suivants :

Voce mea fugiant pestes, prospera flant.

De là encore cette inscription que l'on trouve si fréquemment sur les cloches du moyen âge : — « *Vivos voco, mortuos plango, fulgura frango.* (Je convoque les vivants, je pleure les morts, je brise les foudres.) » — Le pontifical romain dit positivement, à propos de la bénédiction des cloches, que leur son a le pouvoir d'éloigner la foudre et tous les désastres qu'enfantent les tempêtes : — « *Procul recedat... percussio fulminum, læsio tonitruum, calamitas tempestatum, omnisque spiritus procellarum.* »

La sonnerie de la Châtre était autrefois célèbre par sa puissance préservatrice; aussi cette ville avait-elle à sa solde des *sonneurs pour les temps d'orage* :

« Le 10 novembre 1750, Hubert Fraison est choisi et nommé par messieurs les échevins de la Châtre, pour *sonneur au temps des orages, tonnerres et tempêtes*, aux gages de cinq livres par année¹. »

Trente ans plus tard, un arrêt du parlement ayant fait défense de sonner les cloches pendant les orages, à cause des inconvénients qui en résultaient, les échevins de la Châtre cessèrent, en 1781, de payer des *sonneurs pour les temps d'orage*; mais le hasard ne tarda pas à donner tort au bon sens contre la superstition, car, l'année suivante, le 22 août 1782, le *feu du temps* tomba sur le clocher de Saint-Germain et détruisit la haute et belle spirale en pierre qui le surmontait. — Au reste, il est bon de savoir qu'à peu près à la même époque « en 1785, un savant allemand publia une dissertation sur l'attraction de la foudre et le danger de sonner les cloches pendant l'orage, et qu'il

¹ Registres de l'hôtel de ville de la Châtre.

établit que, dans l'espace de 33 ans, le tonnerre était tombé sur 386 clochers et avait tué 120 sonneurs¹. »

Mais, de toutes les sonneries du Berry, les cloches de saint Phalier, patron de Chabris, étaient sans contredit celles qui avaient le plus de vertu. Il ne s'agit, pour s'en convaincre, que de lire le livre du prêtre François Bruneau, intitulé : *Vie admirable du glorieux saint Phalier*². Ces cloches avaient un tel pouvoir « à l'encontre des diables, tempêtes et orages », qu'on les avait surnommées *les chiens de saint Phalier*. Voici une curieuse anecdote que raconte à ce sujet, d'après le prêtre Bruneau, M. Just Veillat, à la page 212 de ses *Pieuses légendes du Berry* :

« Dans un pèlerinage que Louis XI accomplissait à Chabris, il y arriva par un orage épouvantable, et tandis que les cloches étaient toutes en branle pour conjurer la tempête :

» — Brave homme, dit-il à un vieux pâtre qui était sur la route, quel est ce clocher qu'on voit là-bas et d'où vient cet assourdissant carillon ?

» — Messire, répondit le paysan, ce clocher est celui de Chabris, et vous entendez les aboiements des bons chiens de saint Phalier lâchés sur le Diable.

» — Qu'appelles-tu les chiens de saint Phalier ?

» — Nous nommons ainsi les cloches de la paroisse, qui, mieux que limiers suivant la piste, savent chasser les démons et les tempêtes. Aussi, chaque fois qu'un orage éclate, on les met en branle, et l'on voit aussitôt les nuages se crever et se disperser, comme vous avez pu en juger vous-même... »

Non-seulement les cloches ou les *chiens* de saint Phalier dissipaient par leurs sons ou leurs abois la grêle et la tempête, mais elles prévalaient encore contre toutes les malices du démon. Après avoir parlé d'un possédé qui dut sa déli-

¹ Eugène d'Auriac.

² Paris, Michel Blageart, 1643; — Voy. aussi la *Nova bibliotheca*, t. II, p. 435.

vrance au son des cloches de Chabris, et par la bouche duquel le Diable, qu'il avait au corps, s'écria : « Oh! oh! les gros mâtins de saint Phalier!... arrêtez-les! arrêtez-les!... », le prêtre Bruneau fait cette sage réflexion : « Les philosophes, qui attribuent tout à la nature, diront icy que c'est la véhémence du son qui, esbranlant l'air, dissipe ou destourne les nues... mais vous voyez que cet ennemy de l'honneur de Dieu et des saints est icy contraint d'advouer cette seule raison, sçavoir : que ce sont les *chiens* de saint Phalier, c'est-à-dire les cloches, qui repoussent ce désastre. »

Cette coutume de sonner les cloches aux approches de l'orage, a donné lieu, chez nous, à une plaisante locution proverbiale encore fort usitée dans le sud-est du département de l'Indre. Lorsque, dans ces contrées, une réunion de personnes est surprise par un contre-temps subit, par une alerte quelconque, il n'est pas rare d'entendre l'une d'elles s'écrier en riant : *Aux riotes! Guersaut, le temps s'effoie!*

Les anciens expliquent ce dicton de la manière suivante :

Il fut une époque où la fabrique de l'église de la Buxette, dans le canton d'Aigurande (Indre), avait si peu de ressources, que la corde de son unique cloche était composée de *riotes* (menues branches d'arbre tordues); or, aussitôt qu'un nuage d'une mauvaise nature lâchait sur la paroisse ses premières bordées, le curé de l'endroit avait coutume de crier à son sacristain, nommé Guersaut : *Aux riotes! Guersaut, le temps s'effoie!* c'est-à-dire : L'orage est prêt à fondre.

Dans nos bourgs, les sacristains remplissent tous l'office de *sonneurs pour les temps d'orage*. Ils n'ont point de traitement fixe comme en avaient ceux de la Châtre, mais leurs émoluments n'en sont que plus beaux.

Lorsque toutes les récoltes sont rentrées, ils parcourent les hameaux et les métairies de la paroisse et perçoivent en

nature leurs appointements de l'année. Ils acceptent tout ce qu'on peut leur offrir : blé, vin, laine, chanvre, œufs, fromages, noix, pruneaux, etc., etc., tout leur est bon.

Dans la commune de Cluis, où l'on n'a cessé de sonner les cloches par les temps d'orage qu'en 1858, on permettait au sacristain, dans chaque domaine, de se composer une gerbe de blé aussi grosse qu'il le jugeait à propos.

Cette fructueuse tournée des sacristains dure quelquefois plus de quinze jours pendant lesquels ils reviennent, chaque soir, au logis, en poussant devant eux un cheval ou un âne chargé de denrées de toute nature, car personne ne les refuse. — Quel audacieux oserait ne pas accueillir la demande d'un homme qui croit et qui est réputé faire la pluie et le beau temps dans sa commune?

N'est-ce pas le sacristain qui, lorsqu'un orage point à l'horizon, devine, à l'instant même, s'il part de la main de Dieu ou s'il est l'œuvre d'un sorcier? — N'est-ce pas le sacristain qui, à mesure que le météore grandit, s'élève et s'avance, reconnaît à sa couleur, à sa forme et à la nature de ses rugissements, si de ses flancs doivent sortir la pluie et l'abondance, ou la grêle et la ruine? — Car tout le monde sait qu'il n'est guère de canton où il n'existe quelques-uns de ces êtres malfaisants qui, par suite de leurs accointances avec *Georgeon*, ont le pouvoir de *faire les nuées* et de diriger la tempête et le *feu du temps* au gré de leur caprice. Personne n'ignore, dans nos campagnes, que lorsque les *gréleux* ont quelque vengeance particulière à exercer, ils enfourchent la plus noire de leurs nuées, et, chevauchant par les airs, la lancent à toute vapeur sur les récoltes de leurs ennemis. — Henri Boguet, le grand dénicheur de sorciers, connaissait parfaitement toutes ces manœuvres. Il savait bien « qu'après avoir battu l'eau, les *gréleux* sont guindés en l'air avec les vapeurs et les fumées qui s'en élèvent et que, par après, ils se trouvent couverts de nuées épaissés et obscures d'où se fait une

grêle qui tombe en quel endroit qu'il plaît à tels sorciers, lesquels sont toujours assistés de leurs maîtres démons, en cette moyenne région de l'air¹. »

Or, le sacristain peut, seul, grâce à son expérience et à sa cloche, déjouer à propos les infernales machinations des *gréleux* et des *meneux de nuées*.

Cette croyance aux promoteurs d'orages et à la puissance des cloches est générale en France.—Les *meneux de nuées*, désignés sous le nom de *tempestarii*, dans les Capitulaires de Charlemagne, étaient bien connus de nos pères. — Dans un vieux code espagnol du treizième siècle, sorte de compilation des lois des Goths, appelée *Fuero juzgo*, on trouve des peines contre ceux qui font tomber la grêle sur les vignes et les moissons.—Enfin, la magicienne dont parle Tibulle, dans les vers suivants, était certainement une *meneuse de nuées* :

Quum libet hæc tristi depellit nubila cœlo
Quum libet æstivo convocat orbe nives²

C'est ainsi que les Gaulois étaient persuadés que les druidesses ou vierges de l'île de Sein pouvaient, par leurs chants, soulever ou apaiser les tempêtes.

Mais il existe de nos *gréleux* ou *meneux de nuées* des traces encore plus anciennes. Nos plus lointains ancêtres, les Aryas, les appelaient *asouras*. Tantôt les asouras passaient pour engendrer les mauvaises nuées et pour les habiter; tantôt ces mauvaises nuées personnifiaient les asouras eux-mêmes : « L'Arya, dit M. Alfred Maury, se représentait les nuées épaisses, qui portent souvent dans leur flanc l'orage, comme des êtres méchants, des esprits malfaisants, s'efforçant d'éteindre la lumière du jour, comme des agents de destruction par lesquels la nature était mise en péril et qu'Indra (le soleil) avait incessamment à combattre³. »

¹ *Discours des sorciers*.

² *Elegiar.* iiv. I, eleg. II, v. 51.

³ *Croyances et Légendes de l'antiquité*, p. 96, 97 et 100.

On raconte, dans nos villages, à propos des *meneux de nuées*, des histoires bien extraordinaires; nous nous contenterons de rapporter celle qui suit :

LES MENEUX DE NUÉES.

Au temps où le bourg de Thevet, près la Châtre, comptait deux paroisses, l'une sous l'invocation de saint Julien, l'autre sous celle de saint Martin¹, souvent il arriva que la première fut ravagée par la grêle et le *feu du temps*, tandis que sa voisine n'éprouvait aucun dommage.

Ce phénomène, croyaient les uns, tenait au pouvoir du desservant de Saint-Martin, qui, maintes fois, avait hautement annoncé que, pourvu qu'il eût un pied sur le terri-

¹ Les églises de Saint-Martin et de Saint-Julien existent encore; mais on ne célèbre plus le service divin que dans cette dernière. — Voici quelques petits faits d'histoire locale qui concernent l'église de Saint-Martin et qui, tombés depuis longtemps dans l'oubli, n'ont été relevés par aucun des historiens du Berry.

En 1410, Marie de la Châtre, dame de Breuilbault, fit son testament devant l'autel de la Vierge de Saint-Martin de Thevet. — Son fils, Philippe de la Châtre, seigneur de Breuilbault et de Fontancier, *grand fauconnier de France* (de 1429 à 1452), choisit sa sépulture (par testament du 14 juillet 1456) dans l'église de Saint-Martin, au tombeau de ses prédécesseurs, et ordonna à Georges, son fils et son successeur dans la charge de grand fauconnier, de faire mettre sur sa tombe cette épitaphe : — *Cy gisent noble homme, messire Jean de la Chastre, chevalier, et dame Marie de la Chastre conjoints, et Philippe de la Chastre, écuyer, grand fauconnier de France.* — Il ordonna de plus que l'on convertît en chasuble la *robbe verte* (insigne de son office de grand fauconnier) que le roi Charles VII lui avait donnée, et que l'on en fit présent au prieuré de Thevet. — (Voy. la *Généalogie de la maison de France*, par le père Anselme, t. VII, p. 364 et suivantes.)

On voit encore dans le petit vallon de l'IGNERAIE, à l'ouest du bourg de Thevet, les ruines de la *Tour et seigneurie de Breuilbault*, dont le nom s'écrivit d'abord *Breuil-Ebbo*, puis *Brueilbault*, *Bruilbaud*, et enfin *Brillebaud*. — Les seigneurs de Brillebaud formaient l'une des nombreuses branches de la célèbre maison de la Châtre. Plusieurs d'entre eux furent pourvus par les rois et les princes du temps d'éminentes dignités, ce qui ne paraît pas leur avoir jamais fait oublier le modeste berceau de leur famille.

toire de sa paroisse, au moment de l'orage, il était certain de la préserver de tout désastre. D'autres pensaient que ce miracle devait tout simplement être attribué à la puissance de *Martin*; c'est ainsi que l'on appelait la plus grosse des deux cloches de l'église de ce nom, parce que, lors de son baptême, on lui avait donné pour parrain le patron de l'endroit; et les partisans de cette opinion rapportaient à l'appui de leur dire une foule de particularités dont voici la plus significative :

Par une chaude et étouffante journée de mois de juin, les habitants de Thevet virent s'élever dans la direction de la Châtre deux nuages énormes, aux flancs cuivrés, qui, lentement poussés par le vent d'ouest, se dirigeaient vers les hauteurs que couronne leur bourg.

A cet aspect, les sacristains des deux paroisses coururent à leur poste, et bientôt les cloches de Saint-Julien et de Saint-Martin, sonnait à toutes volées, donnèrent l'alarme au pays d'alentour et réveillèrent les voix argentines des clochers de Vic-sur-Aubois, de la Berthenoux, de Verneuil et de Lourouer.

Cependant les deux nuées, se suivant de près, s'avançaient de plus en plus menaçantes, et semblaient braver cet assourdissant carillon, lorsque, parvenues au-dessus des limites de la commune de Thevet, on les vit tout à coup s'arrêter.

Alors, et pendant un de ces silences pleins de solennité, qui parfois précèdent les grandes crises de l'orage, une voix, sortie des profondeurs du dernier des nuages, fit entendre ces paroles :

— Nous arrivons!... Avance! avance!...

— Pas possible, *Martin parle!* répondit une autre voix qui partait du nuage le plus avancé.

— Eh bien, prends sur la gauche et écrase tout! reprit la première voix, en accompagnant ces mots d'un blasphème effroyable.

Aussitôt, les deux météores, s'illuminant de tous les feux de l'enfer et retentissant de tout le fracas de la tempête, firent un brusque détour, cernèrent peu à peu la paroisse de Saint-Martin, et, planant, immobiles, sur la contrée environnante, l'assailirent d'un torrent de feu et de grêle, et anéantirent en moins d'un quart d'heure toutes les récoltes de l'année.

Pas un épi ne resta debout sur le territoire de Saint-Julien ! — Pas un grain de grêle n'était tombé sur celui de Saint-Martin !

On avait parfaitement reconnu, du reste, les voix sorties du sein des nuages : c'étaient celles de deux *gréleux* ou *meneux de nuées* des environs, le père et le fils, qui moururent de male mort dans le cours de l'année.

On vous montrera, en Sologne et dans la Brenne, certains étangs sur les bords desquels ont l'habitude de se rendre les fabricateurs d'orages, pour *battre la grêle* et procéder à leurs infernales machinations. Souvent des familles entières se vouent à ce genre d'industrie, qui ne s'exerce guère qu'au sein des plus profondes ténèbres. — Armés de longues perches ou d'énormes pelles de bois, les *gréleux*, toujours au nombre de trois, battent vigoureusement et en cadence la surface du liquide. Bientôt, sous l'action frénétique de leurs bras, qu'accompagnent d'horribles imprécations entrecoupées de cris sauvages, l'eau du lac s'élance en sifflant dans les airs; ses parties les plus ténues se volatilisent, gagnent les hautes régions de l'atmosphère, s'y rassemblent, s'y condensent, et, quand paraît le jour, l'ouragan, le fléau, est enfanté.

Ces étangs de la Brenne et particulièrement de la Sologne, que fréquentent les *gréleux*, rappellent la fontaine d'Armo-

rique dont il est question dans les *Romans de la Table Ronde*¹, ainsi qu'un certain lac de Catalogne dont parle Gervasius Tilberiensis² ? Il suffisait, paraît-il, d'en troubler les eaux pour qu'à l'instant même il éclatât une effroyable tempête suscitée par la colère des génies aquatiques de l'endroit. Chez les Gallois, ce sont des fées qui, lorsque l'on trouble les eaux qui leur sont consacrées, font surgir de violents orages; ce qui doit nous remettre en mémoire que près d'Henrichemont (Cher), se trouve le *lac aux Fées* et que l'un des nombreux étangs de la Brenne porte le nom d'*Effe à la Dame*, c'est-à-dire d'*Eau à la Fée*³.

¹ Publiés par M. de la Villemarqué.

² Apud Leibnitz, t. I, p. 782.

³ Voy. plus haut, page 117 et 118.

CHAPITRE TROISIÈME

SORCELLERIE (*suite*) : LA MAUVUE¹, OU LE MAUVAIS ŒIL ; LE SORCIER MALGRÉ LUI.

Quant aux sorciers, on les dict avoir des yeulx offensifs et nuisants.

(Montaigne, *Essais*, liv. I, ch. xx)

On sait que, d'ordinaire, toutes les espèces de sorciers tiennent directement leur pouvoir de l'éternel ennemi du genre humain, du Diable ; aussi les a-t-on généralement et à bon droit en grande abomination. Cependant, on connaît en Berry une sorte de *jetteux de sort*, qu'il serait injuste d'envelopper dans le même anathème, car ils n'ont pas toujours la conscience du mal qu'ils peuvent faire à leur prochain. Leur fatale influence git, assure-t-on, dans leur regard ; ils ont ce que l'on appelle le *mauvais œil*, ou ce que l'on nomme, dans quelques-uns de nos cantons, la *mauvue*, c'est-à-dire que sciemment ou à leur insu, leur regard porte malheur.

Ces sorciers-là, avons-nous dit plus haut, ont beaucoup de ressemblance avec les *jettatori* du royaume de Naples ; ils rappellent aussi ces enchanteurs illyriens dont le regard,

¹ *Mauvue*, pour *mauvaise vue* ou *mauvais œil* : — « Mon bétail dépérit, il a la *mauvue*, c'est-à-dire il est ensorcelé. » — Voy. le mot *Mauvue* dans le *Glossaire du Centre*. Voy. aussi, plus haut, p. 179, note 2, ce qui concerne la signification de la syllabe *mau*, lorsqu'elle entre dans certains mots composés.

suivant Pline (liv. VII, ch. 13), fascinait et même faisait mourir ceux sur lesquels il s'arrêtait trop longtemps. — Au reste, les Illiriens passent encore aujourd'hui pour avoir le regard mortel, parce qu'ils ont, dit-on, deux prunelles dans chaque œil. — John Mandeville, voyageur du quatorzième siècle, parle, de son côté, d'une île « où il y a moult diverses femmes et cruelles, qui ont pierres précieuses dedans les yeux, et ont telle vue que, si elles regardent un homme par dépit, elles le tuent seulement du regard comme fait un coq basilic. » — Ceci rappelle que « l'antiquité a dit de certaines femmes en Scythie, qu'animées et courroucées contre quelqu'un, elles le tuaient du seul regard. » (Montaigne, *Essais*, liv. I, ch. xx.)

On peut, à ce qu'il paraît, reconnaître jusqu'à un certain point les individus auxquels le ciel a départi cette funeste faculté. De mœurs sombres et bizarres, ils cherchent constamment la solitude. Autant ils parlent et gesticulent lorsqu'ils sont seuls, autant ils se montrent tranquilles et silencieux lorsqu'ils se trouvent en compagnie. Ils ont l'œil perçant et subtil; mais, comme si la nature eût voulu atténuer ce que leur regard a de pernicieux, ce n'est que *par éclair*, disent nos villageois, qu'ils envisagent les gens, car, d'habitude, ils *regardent en dedans*.

Le mendiant Gilbert Fourneau, qui fut, en 1619, condamné, pendu et brûlé comme sorcier, à Menetou-Salon, en Berry, avait certainement le *mauvais œil*, car il est dit dans son procès, dont le bailli Jean Chenu, l'un de ses juges, nous a conservé les détails, qu'une femme qui donnait le sein à un enfant et sur laquelle ce sorcier avait jeté sa vue *grandement pénétrante*, tomba tout à coup sans connaissance, après s'être écriée : « Je suis morte ! tenez mon enfant, je ne puis plus me soutenir ! »

Ce scélérat, assure Jean Chenu, « confessa, à la mort, qu'il avait baillé du sort à cette femme par l'aspect et regard

des yeux. » Chose incroyable! ce même Gilbert Fourneau, qui, comme on le voit, ne péchait pas par ignorance, poussa l'audace jusqu'à chercher à *bailler du sort* au père jésuite qui l'assistait à ses derniers moments! Mais, dit M. Raynal¹, il s'attaquait à trop forte partie; le brave père déjoua sa tentative, le convertit « et sauva cette pauvre âme. »

Une tentative semblable de fascination ou de magnétisme s'est produite, en 1865, dans le département du Var. Un nommé Castellan, après avoir abusé d'une honnête jeune fille qu'il avait préalablement magnétisée, fut traduit devant les assises de Draguignan et condamné à douze ans de travaux forcés. Ce misérable fit preuve, en présence de ses juges, d'une incroyable effronterie. Il poussa l'impudence jusqu'à proposer au président des assises d'expérimenter sur lui son talent magnétique. Il fit plus : pendant le réquisitoire du procureur impérial, il tenta, par la fixité de son regard, de magnétiser ce magistrat, qui dut, à plusieurs reprises, le contraindre de baisser les yeux².

Nous donnons, dans quelques-unes de nos contrées, le nom de *mauveu* à tout infortuné sur lequel le *mauvais œil* ou la *mauvue* a exercé son fatal pouvoir, et Jean Chenu, qui est fort expert en la matière, interprète ainsi cette expression : — « Nos paysans, en Berry, quand ils veulent signifier *être ensorcelés*, disent qu'ils sont *mauveux*, c'est-à-dire qu'ils ont été *mal veuz* d'un mauvais regard, et leur bestial, par les bergers sorciers et guenaus³ que l'on appelle au pays, et desquels le nombre est grand⁴. » — Cette citation nous

¹ *Histoire du Berry*, t. IV, p. 300.

² Voir les journaux du commencement d'août 1865.

³ *Guenaus*, c'est-à-dire : *gueux, mendiants*. Ce mot a formé le nom propre *Guénaud, Guénot*. Il se trouve dans Rabelais : — « Les *guenaulx* de Saint-Innocent se chauffoient des ossements des morts. » (*Pantagruel*, liv. II, ch. VII.) — Voy. plus loin, table des matières : Guenillière.

⁴ Jean Chenu, bailli de Brécy, *Hecueii d'arrêts*; — *Procès des sorciers*. — Voy. les mots Bestial, Mauveux et Guenaus dans le *Glossaire du Centre*.

prouve que le bétail est, tout aussi bien que les *chrétiens*, exposé aux pernicieuses atteintes du *mauvais œil*. Les anciens avaient la même croyance ; ce vers de Virgile l'atteste :

Nescio quis teneros oculus mihi fascinat agnos.

On prétend que, pour échapper à la maligne influence de la *mauvue*, il suffit de rompre, par un simple geste de la main, le rayon visuel qui nous met en rapport avec le sorcier. — Les Arabes, en pareil cas, n'emploient pas d'autre expédient. Lors de la grande fête militaire du 14 août 1859, au retour de la campagne d'Italie, on remarquait sur les guidons des turcos (tirailleurs algériens) le croissant de l'Islam accompagné de la *main ouverte*, préservatif du *mauvais œil*. Cette *main ouverte* se voit encore sculptée sur la clef de voûte de la principale porte de l'Alhambra. — C'était également et par un léger mouvement des doigts que les anciens Romains conjuraient les funestes effets de la *mauvue*. Mais le meilleur préservatif contre ce genre de maléfice est, à ce qu'il paraît, celui dont quelques-uns de nos vieux paysans font encore usage et qui consiste à fixer à son chapeau les cornes d'un cerf-volant (*lucanus cervus*³). C'est ainsi que, de nos jours, les Napolitains et les Florentins se mettent en garde contre la *jettatura* en portant sur eux un bijou, un objet quelconque, façonné en forme de corne. — Mentionnons encore les recettes suivantes contre la *mauvue* ; il est bon de toutes les connaître. Les Juifs, qui désignent le mauvais œil sous le nom de *gnayen aragn*, en repoussent les atteintes en portant tout simplement sur eux une petite branche de rue. Les Hindous, qui se servent d'un mot qui signifie *œilade* pour nommer la *mauvue*, se mettent à l'abri de ce sortilège au moyen d'un cercle magique dont ils se ceignent la tête. Enfin, ils détruisent l'effet de l'*œillade* en

³ Voy., sur cet amulette, la page 285.

déchirant en deux un morceau d'étoffe devant les yeux du maléficié.

Permettez-nous de vous raconter, lecteur, une aventure qui, dans ces derniers temps, s'est passée presque sous nos yeux et qui semble confirmer de point en point ce que nous venons de dire sur les *jettatori* berrichons, sur ceux du moins qui le sont sans le savoir.

LE SORCIER MALGRÉ LUI.

I.

S'il vous advient, quelque jour, d'entreprendre le voyage de la Châtre à Bourges, et que vous ayez du temps à perdre, lorsque vous serez parvenu au sommet de la montée d'Étaillé, arrêtez-vous un peu au pied du vieil orme *Marmouër*, dont le registre-terrier des révérends pères Carmes de la Châtre a seul conservé le nom¹, et, alors, jetant vos regards par delà les mélancoliques pâturages qui bordent la route du côté de l'est, vous apercevrez au penchant d'un riant coteau, et à la distance d'un quart de lieue dans les terres, un petit groupe de maisons rustiques que des noyers séculaires protègent de leurs longs bras feuillus : vieux amis qui, pendant le jour, prodiguent aux enfants du hameau de l'ombre pour leurs jeux, et qui, quand vient le soir, leur murmurent les mille bruits de la brise pour les endormir.

Cosnay est le nom de cette champêtre colonie.

Il y a soixante ans, une chapelle dont vous pouvez encore distinguer les ruines s'élevait en avant du village. Deux élégantes ogives à jour, qui lui servaient de clocher, se miraient alors dans les eaux de l'IGNERAIE, qui coule au bas du coteau; aujourd'hui, une touffe vivace d'églantier rem-

¹ On nommait autrefois *marmau*, *marmenau*, des arbres que l'on n'abattait jamais et qui servaient d'ornement à une terre seigneuriale. — Voy. ces mots dans le *Glossaire de la langue romane* de Roquefort.

place ces légères et gothiques arcades, et couronne, chaque mois de mai, de ses gracieuses guirlandes, le front ravagé de l'antique édifice.

En face, et sur l'un des côtés de cette humble et sainte ruine, s'étend une vaste pelouse qui, les jours de fête, sert de gymnase au village, et qui, de temps immémorial, porte le nom de *Paraquin*, mot celtique dont nous serions parfaitement à même, si nous ne craignons de trop vous ennuyer, de vous donner l'explication.

Tout, dans ce petit coin de terre, respire un parfum d'antiquité. Si vous sondez les entrailles du vert *Paraquin*, vous y trouverez, parmi d'innombrables ossements, la hache en silex de Gaëls, la brique à rebords des Romains et de nombreuses médailles dont les inexplicables empreintes font le désespoir de la numismatique¹.

¹ Nous nous décidons à donner ici, pour les curieux, l'étymologie du mot *Paraquin* : — *Parc*, que nos paysans prononcent *par*, est un terme d'origine celtique par lequel on désigne une *enceinte*, un *enclos*, un *champ*. — *Haken*, aussi en langue celtique, signifie *hoquet*, *dernier soupir des agonisants*. (Voy. le t. II, 1^{re} série des *Mémoires de l'Académie celtique*, p. 136.) Or, d'après ces indications, *Par-haken* ou *Paraquin* voudra nécessairement dire *champ du hoquet* ou *champ des agonisants*.

Ce qui nous porte à regarder cette interprétation comme très-vraisemblable, ce sont les fouilles exécutées par nous, à plusieurs reprises, sur différents points du *Paraquin*. En 1854, nous y avons découvert sous des espèces de tumulus peu élevés et tous composés de pierres mélangées de terre, un certain nombre de squelettes et, entre autres, celui d'un jeune homme couché la face contre la terre. Cette position, tout à fait insolite, ne saurait s'expliquer que par la précipitation ou le sentiment de haine qui aurait présidé à l'ensevelissement. — Un large anneau d'ivoire, de neuf centimètres d'ouverture, entièrement carbonisé, mais encore très-solide, entourait l'humérus gauche de ce squelette. Un second bracelet de cuivre, revêtu d'une belle couverture, un débris de hache en silex et une monnaie gauloise furent également trouvés parmi les décombres. Tous ces objets ont été envoyés, en 1863, au Musée de Bourges. — En général, le désordre avec lequel furent accomplies la plupart de ces inhumations semblerait indiquer qu'elles durent être faites à la hâte et après un combat dont le *Paraquin* fut le théâtre. — Ajoutons encore comme renseignements archéologiques, qu'il existe dans un petit enclos situé derrière l'abside de la chapelle de Cosnay, une *mardelle* considérable dont l'entrée est aujourd'hui comblée et qui n'a jamais été qu'imparfaitement explorée. — A un

On retrouve aussi, dans les mœurs des habitants une foule d'usages et de superstitions qui datent des temps les plus reculés. Presque tous, par exemple, croient à l'existence des sorciers ; mais ils n'osent plus guère en convenir qu'entre eux, soit que leur foi en ces êtres diaboliques commence à s'ébranler, soit plutôt parce que toute croyance aveugle a peur de rencontrer le doute.

Quoi qu'il en soit, il paraît incontestable que Cosnay possédait, il n'y a pas encore fort longtemps, deux ou trois sorciers bien avérés. De ces deux ou trois, il en était un qui le fut pendant bien des années sans le savoir, et c'est de ce dernier que nous allons nous entretenir.

II.

Quand viennent les longues nuits de décembre, lorsque le givre revêt d'un blanc linceul le mystérieux *Paraquin*, le voyageur attardé qui se trouve traverser ce rustique *forum*, quelques heures après les derniers tintements de l'*Angelus* de Thevet, est frappé d'un spectacle aussi étrange que lugubre ; car alors, et presque au même instant, toutes les *portes coupées*¹ du village s'entr'ouvrent, et de chaque chaumière s'échappent en silence, comme des ombres, les payans que le froid chasse de leurs foyers, et qui enveloppés, les femmes du *chéré* antique², les hommes de la *biaude*

kilomètre de cette chapelle, près du village des Pialets, et dans une pièce de terre appelée le *Champ de la Cave*, se trouve une autre marelle.

¹ Portes à deux vantaux superposés, dont le plus élevé sert de fenêtre, lorsqu'il est ouvert. Ces sortes de portes sont encore très-communes dans nos campagnes.

² On appelle *chéré* une espèce de petit manteau de couleur brune, composé d'une pièce de drap, carrée, plus longue que large, que nos bergères portent au champ, et qui joint à la *cape* ou au *capot*, sorte de tétière qui pend sur les épaules, forme leur surtout d'hiver. — Le *chéré* est le *sagum* des Celtes Ibériens. — Le *capot* est l'antique *bardocucullus* des Gaulois, dont il est tant question dans quelques auteurs latins. — Le *chéré* et le *capot* deviennent excessivement rares. — (Voy. le mot *Capot* dans le *Glossaire du Centre*.)

gauloise ¹, se rendent tous, en grelottant, dans les tièdes bergeries de quelque métairie voisine.

Or, c'était le soir du 28 décembre, jour des Saints-Innocents. Depuis le premier dimanche de l'Avent, une épaisse couche de neige couvrait la terre, et la misère était d'autant plus grande dans les campagnes, que, la récolte de l'année ayant été mauvaise, les *ménageots* ² étaient contraints de se morfondre au logis à ne rien faire, faute de trouver à *battre* ³ dans les granges d'alentour. Aussi n'avaient-ils guère plus de pain dans leur *arche* ⁴ que de bourrées à leur *fagotier* ⁵.

Ce soir-là, à l'exception de quelques jeunes mères qui allaitaient et qui s'étaient couchées près de leurs nourrissons pour les préserver du froid, tout le village de Cosnay s'était réfugié, selon sa coutume, dans l'une des étables de Silvain Bonnin, cultivateur et fermier du domaine de la Chaume.

Jamais la réunion n'avait été plus nombreuse; jamais aussi elle n'avait été moins animée et moins bruyante. C'est qu'à aucune autre époque, le fantôme décharné de la misère ne s'était présenté sous des traits plus menaçants à l'esprit effrayé de tous ces pauvres souffreteux, d'ordinaire si résignés, si endurcis!

Ils avaient dit adieu aux *branles* ⁶ joyeux et aux dolentes et amoureuses chansons qui, en des temps meilleurs, donnent à ces veillées une physionomie tout originale. Plus de ces vieux et naïfs récits, enfants de l'ignorance, dont notre imagination est toujours si friande. La médisance elle-même était

¹ C'est le mot *blaude* dont nous mouillons le *l* à l'italienne, ce qui nous arrive toutes les fois que cette lettre se présente après une consonne.

² Journaliers. — Voy. la note 1 de la page 61.

³ Nous employons ce mot absolument pour dire *battre le blé*.

⁴ Espèce de coffre long où l'on fait et serre le pain. — Du latin, *arca* (voy. à la table des matières, le mot : Arche.)

⁵ Endroit où l'on range les *fagots*, bûcher.

⁶ Airs de danse. — Voy. à la table des matières, le mot : Branles.

morte, la médisance, si vivace au village! et c'était là peut-être le signe le plus caractéristique de leur profonde détresse : ils en étaient réduits à n'avoir plus rien à s'envier.

Un morne silence régnait dans la bergerie; il n'était interrompu que par la crépitation monotone de la *pétrille* résineuse¹ qui brûlait le long de la muraille, ou bien par la toux cassée de quelque brebis asthmatique.

Les hommes s'occupaient, les uns à tisser des chapeaux, des paniers ou des corbeilles, les autres à tordre des crins de *saunées*² pour prendre des alouettes; les femmes filaient à la quenouille, ou raccommodaient les hardes de la famille.

— Le père Tiennon Corbois est-il là? — dit lentement une vieille femme, sans ôter les yeux de dessus un fond de *cayenne*³ qu'elle était après piquer.

— Non, non! répondirent, un moment après, plusieurs voix qui s'élevèrent de différents points de la vaste étable.

— Ah! reprit la vieille femme, d'un air d'étonnement satisfait, — c'est donc bien vrai qu'il est revenu, dans le jour, tout malade de Champillet?

— Qu'y allait-il donc faire, à Champillet, un vendredi, et par de pareilles neiges? demanda François Bléron, dit le *Laboureur-fin*⁴, l'un des garçons de la ferme.

¹ On appelle *pétrille*, *pétrolle* ou *pétrole* une grossière bougie de résine avec laquelle s'éclairaient les pauvres gens. On la fixe à la cheminée ou contre le mur avec un morceau de bois fendu. Son nom lui a été donné par onomatopée, parce qu'elle *pétille* en brûlant.

² Piège à prendre les petits oiseaux, composé d'une longue ficelle à laquelle sont attachés des milliers de crins à nœuds coulants, et que l'on tend à quelques pouces de la surface du sol, en temps de neige : « Ils faisaient *saunées* à prendre petits oiseaux. »

(George Sand, *la Petite Fadette*.)

³ Espèce de calotte piquée qui sert de charpente à la colffe de nos villageois. — Voy. à la table des matières, le mot : Cayenne.

⁴ *Fin* est là pour *adroit*, *habile*. — Lorsqu'un individu excelle dans un art, dans un métier quelconque, on le désigne volontiers, dans les environs de la Châtre, par le nom de sa profession, auquel on joint cette épithète.

— Ce qu'il y allait faire, répliqua la mère Guite Charôt, un chacun s'en doute bien ici, et toi le premier, maître François. Il y allait pour assister au service mortuaire de ce pauvre Jean Blaisot de Champillet, qui a fait la moisson, l'an passé, pour la dernière fois, chez le père Bonnin.

Ce fut en vain que François Bléron demanda, à plusieurs reprises à la mère Guite pourquoi Tiennon Corbois avait fait deux mortelles lieues par un temps aussi rude pour se trouver au service funèbre d'un homme qui, de son vivant, n'avait eu ni parent, ni ami dans le village. A chaque question, la vieille se contenta de répondre, en hochant la tête, et d'un air de mystère : « Qu'on ne pouvait pas être bien tout à la fois avec le bon Dieu et le *Maufait*¹, et qu'il y avait toujours plus de profit à avoir affaire à l'un qu'à l'autre. »

— Pour vous prouver ce que je dis, ajouta-t-elle, — sans doute afin de mettre un frein à la curiosité incessante et maligne du garçon de ferme, — je vais vous conter une histoire que je tiens de ma grand'mère, et qui s'est passée, il y a bien longtemps, dans le village même de Cosnay.

A cette annonce, vous eussiez vu ces pauvres diables interrompre leurs divers travaux et bannir de leur esprit toute soucieuse pensée, pour se livrer avidement au plaisir si souvent goûté d'entendre la mère Guite ; car nul, dans les environs, ne devisait mieux que cette femme. Son grand âge, sa voix grave et lente, les vieilles locutions qui lui étaient familières, la tournure un peu mystique de son esprit et surtout sa crédulité presque enfantine, donnaient à ses récits les plus fantastiques une incroyable apparence de vérité. Son talent, au reste, était apprécié dans tous les hameaux d'alentour, et maintes fois les gens des Baudins, de Cremeu, de Fontenay et de Riola, s'étaient rendus aux veillées de Cosnay pour lui entendre raconter les légendes de *l'Ame en*

¹ Le Démon. — Voy. page 127.

peine, de l'Oiseau de la mort, de la Chasse à Bôdet, et mille autres traditions plus merveilleuses encore.

Voici quel fut, ce soir-là, le récit de la vieille Guite.

« C'était la veille du bon jour de Noël, au moment de la messe de minuit; la mère de *ma grand*¹ sortait de la bergerie où nous voilà tous rassemblés, et s'en retournait chez elle, portant le plus petit de ses enfants à son cou. En passant au coin de la chapelle, elle vit reluire au fond d'un grand trou qui s'enfonçait sous l'un des piliers un gros tas de pièces d'or et d'argent. Elle mit bien vite son petit par terre et devala dans le souterrain.

« Quand elle eut bien rempli d'argent son *devanteau*², elle remonta; mais elle ne trouva plus son *drôle*³...

« Elle alla au *Grand Prêtre* de la Châtre⁴, qui lui dit de porter la pitance et les *gages*⁵ de son petit, tous les jours, à l'endroit où il avait disparu.

« Au bout d'une année, jour pour jour, aussi pendant la nuit de Noël, et au moment où les cloches de la ville sonnaient l'élévation de la sainte messe dé minuit, la mère de *ma grand*, encore plus chagrinée que de coutume, regagnait son logis, au sortir de la veillée, lorsqu'elle rencontra son

¹ Nos paysans disent toujours *mon grand, ma grand*, pour mon grand-père, ma grand-mère.

² *Devanteau* pour tablier. — Ce mot est dans Rabelais :

« Elle mist son *devanteau* sur sa tête, comme les prebstres mettent leur amict... » (*Pantagruel*.)

Les Espagnols disent *devantal*, dans le même sens.

³ Ce mot s'emploie généralement pour *enfant, jeune garçon*, et sans aucune idée dépréciante. — (Voy. à la table des matières le mot : *Drôle*.)

⁴ Aux environs de la Châtre, nos paysans désignent toujours ainsi le curé de cette ville.

⁵ *Gages* est là pour *hardes, vêtements*. — Cette expression date, selon toute apparence, des temps où le salaire des serviteurs d'une maison consistait uniquement ou principalement en vêtements. — De là l'usage où l'on est encore, dans nos domaines, de comprendre, dans le loyer des domestiques, une certaine quantité de laine, de toile, de paires de sabots, etc. — Cette acception du mot *gages* indique l'étymologie du français *gages*, pris dans le sens de *salaire*.

cher enfant, assis, comme elle l'avait posé, un an auparavant, au coin de la chapelle..... mais il n'avait pas *produit*¹..... Il était tout maigre et il avait une *marque*²;... aussi ce ne fut qu'à force de messes, de prières et d'évangiles que le *Grand Prêtre* parvint à le *reprandre*³.

« De tout son argent, il y avait longtemps que la mère de ma *grand* n'avait plus un sou. »

Depuis un instant, la vieille Guite avait cessé de parler, et son muet auditoire était encore préoccupé du mystérieux récit, lorsque, soudain, une voix étrangement accentuée, et qui certainement ne parlait pas de la bergerie, fit entendre ces paroles :

— Mais, mère Guite, dites donc pourquoi Tiennon Corbois a assisté, ce matin, au service mortuaire de défunt Jean Blaisot!...

— Je ne le dirai pas!... s'écria la vieille en se signant. Elle était debout, et tout son corps tremblait comme sa voix.

Mais l'heure était avancée : l'assemblée se leva en grand émoi et se hâta confusément de sortir de l'étable.

A peine le maître de la ferme venait-il de donner à la porte le dernier tour de clef, que les éclats d'un rire moqueur et prolongé partirent de l'intérieur de la bergerie. — Tout le monde l'entendit, personne n'osa en faire hautement la remarque.

— C'est le *Follet!* se dit chacun d'eux mentalement.

Non, ce n'était pas le Follet, mais bien le *Laboureur-fin*, qui, pendant le récit de la mère Guite, était monté sans

¹ Grandi, profité.

² Cette marque qui, au dire de nos commères de village, ressemble ordinairement à l'empreinte d'une griffe de chat, est celle que porte tout individu tombé en la puissance du Diable.

³ C'est-à-dire : à ravoir, à sauver son âme.

bruit se coucher dans le fenil de l'étable, et qui, en ce moment, riait de la frayeur qu'il avait jetée dans l'assemblée et surtout dans l'âme de la vieille Guite, devenue si discrète par la crainte des sorciers. Car ce que cette femme et ses voisines s'étaient conté vingt fois, à voix basse, sous les grands noyers du *Paraquin*, elle n'avait osé prendre sur elle de le redire à la veillée, devant tout le village réuni.

Or, nous, que ne retiennent pas les mêmes scrupules, nous allons vous dire enfin « pourquoi Tiennon Corbois avait assisté au service funèbre de défunt Jean Blaisot. »

III.

Tout à fait à l'orée de la verdoyante oasis que forme, vers l'orient, le massif de hauts noyers qui ombrage les humbles habitations de Cosnay, à l'entrée de l'une de ces antiques et larges voies de communication qui, dans les plus grasses parties du Berry, servaient jadis de routes royales à nos pères, il existe, isolée de ses sœurs, et comme proscrite de la famille, une vieille chaumine dont les mousses et les joubarbes ont depuis longtemps envahi la toiture délabrée. Vis-à-vis cette mesure, et de l'autre côté du grand chemin, se trouve la chènevière, compagne inséparable de toute habitation rurale. Entouré de vigoureux pieds de vigne, dont les longs bras tortueux s'appuient sans façon sur de pauvres pruniers qui souffrent un peu de cette familiarité, ce petit enclos, quand vient la belle saison, est sans contredit l'un des plus riants, l'un des plus coquets du hameau.

Parfois, un murmure de paroles confuses et inintelligibles frappe l'oreille du passant qui côtoie cette chènevière. Si ce passant est un habitant du village, il hâte le pas en dépêchant un signe de croix ; si, au contraire, il est étranger au pays, et que la curiosité le porte à regarder à travers les pampres, il ne manque pas d'apercevoir, dans quelque coin du verger, un homme de stature moyenne, aux membres

amaigris par le travail et dont le regard vif et tant soit peu ironique indique l'intelligence et l'activité.

Cet homme singulier, cet homme aux paroles mystérieuses, n'est autre que Tiennon Corbois.

Près de lui se tient d'ordinaire une grande chienne maigre, au poil fauve et hérissé, à l'œil inquiet et sauvage, et qui, malgré son aspect repoussant, n'en porte pas moins le doux nom de Charmante¹.

Or, le 15 août 18... une bande de *varinaux-tâcherons*², auxquels Silvain Bonnin avait donné ses blés à moissonner en gros, venaient de terminer leur rude corvée. Malgré la fatigue et la chaleur accablante de cette journée, ils escortaient en chantant, au son de la musette, la dernière charretée de froment qui rentrait au village et que surmontait une énorme gerbe ornée de rubans, de fleurs et de vertes ramées.

Tous se proposaient de passer une bonne partie de la nuit à *faire la gerbaude*, réjouissance traditionnelle et gastronomique qui, dans nos campagnes, couronne tout labeur d'une certaine importance³.

Jean Blaisot, le roi⁴ ou le chef des *tâcherons*, celui qui, durant la moisson, avait *mené la rége*⁵, marchait, ce soir

¹ Les noms de chiens sont très-variés dans nos villages; en voici quelques-uns : *Bas-blancs*, *Bas-rouges*, *Petit-loup*, *Tantibelle*, *Parpillon* (Papillon), sont des appellations primitives; — *Taupin*, *Mauret*, *Maurette*, datent peut-être du temps de l'invasion des Maures ou Sarrasins (voy. à la table des matières, le mot : Maures); — *Truc* (Turc), *Surtaine*, *Sultaine* (Sultane), rappellent l'époque des croisades; — *Marche-à-terre*, selon MM. Péréme et Jaubert, est le nom défiguré du chef des cotereaux, *Marchader*. (Voy. à la table des matières, le mot : Marchader); *Muscadin* est un souvenir de la révolution.

² *Varinaux*, habitants du pays de *Varenne*, du pays maigre. (Voy. la note 2 de la page 236.) — *Tâcherons*, — gens qui travaillent en gros, à la *tâche*.

³ Voy. à la table des matières, le mot : Gerbaude.

⁴ Voy. à la table des matières, le mot : Roi des moissonneurs.

⁵ *Mener la rége*, c'est conduire le *sillon* ou marcher à la tête des moissonneurs pendant le travail. (Voy. le mot Rége dans le *Glossaire du Centre*.)

là, toute besogne faite, à la suite de ses gais compagnons.

C'était un homme d'une trentaine d'années à peine, robuste et patient comme un bœuf. La lenteur un peu pesante de sa démarche et le calme puissant de son regard lui donnaient même quelque ressemblance avec cet honnête animal; ce qui, au demeurant, ne l'empêchait pas d'être un fort beau garçon.

Comme il longait la chènevière du vieux Tiennon, il avança machinalement la main et détacha quelques feuilles de la treille qui bordait le chemin. Au même instant, le propriétaire de l'enclos, qui était aux aguets, pensant qu'on lui dérobait quelque fruit, se dressa derrière la haie, et fixant ses yeux flamboyants de colère sur le moissonneur :

— Tu t'en repentiras!... lui dit-il, d'une voix sourde et brève.

— Il y a bien de quoi, — lui répondit tranquillement le *varinau*, en lui montrant les deux ou trois feuilles de vigne qu'il plaçait au fond de son chapeau pour se rafraîchir le front.

IV.

— Vous serez bien heureux d'en être quitte pour la fièvre, mon pauvre Blaisot, disait en entrant dans la cour de la ferme le *Laboureux-fin*, qui avait été témoin de cette scène.

— Comment cela? — demanda le moissonneur.

— Ma foi! parce que le vieux Tiennon n'a pas son pareil pour jeter un sort.*

— Bah! — fit le *varinau* d'un air quelque peu troublé.

— Oh! *il y est mauvais*¹!... — dit, en s'éloignant, le *Laboureux-fin*.

Cependant, une longue table, garnie de larges gamelles,

¹ Locution très-employée pour dire : *Il y est habile, il y est passé maître.*

était dressée dans la cour du domaine. Tous les moissonneurs y prirent place, Jean Blaisot comme les autres. Mais il avait à peine porté quelques morceaux à sa bouche, qu'il se leva en disant :

— Je suis malade... il y a encore une heure de soleil, je vais aller coucher à Champillet... Adieu, vous autres !

Il jeta sa faucille en sautoir sur son épaule et s'éloigna.

— Tiens !... fit entre ses dents François Bléron, le *Labou-reux-fin*.

V.

Huit jours après, le père Bonnin apprenait au marché de la Châtre que Jean Blaisot était dangereusement malade.

Six semaines plus tard, Jean Blaisot était recommandé aux prières de sa paroisse.

Bref, il resta ainsi quatre grands mois, gisant sur son lit, toujours en délire, et parlant sans cesse, dans son égarement, du vieux Corbois, de *feuilles de vigne* et de *sort jeté*.

Enfin, le 28 décembre 18.., il passa de vie à trépas.

Cette mort et les particularités qui l'accompagnèrent eurent du retentissement dans la contrée. A Cosnay, les commères du village en firent d'interminables récits. Elles se rappelèrent une foule de circonstances qui ne laissaient dans leur esprit aucune incertitude sur le pouvoir diabolique de Tiennon. La mère Guite fut jusqu'à dire que, partant un jour à deux heures du matin pour se rendre à la *loue*¹ des vendanges de la Châtre, elle avait rencontré sur son chemin, près de la *Croix-Mort*, le père Corbois qui revenait du Moulin-Barbot, ayant à sa suite une nombreuse troupe de loups².

La vieille Guite, selon sa coutume, était de bonne foi tout

¹ Lieu où se *louent* les gens de journée.

² Les *meneux de loups* passent essentiellement pour sorciers. Le fameux enchanteur Merlin était habituellement suivi de l'un de ces animaux. (*Vita Merlini*, éd. de 1837, page 2.)

en se trompant. Son dire, au reste, était trop plausible pour qu'il vint à l'idée de ses voisines de lui opposer le moindre doute ; et puis, elles n'étaient pas obligées de savoir que la peur seule avait fait prendre à la mère Guite pour une bande de loups, la meute villageoise que les corpuscules amoureux de la vieille. Charmante, compagne fidèle de son maître, avaient attirée, ce matin-là, sur ses traces.

A force de courir par le village, ces bruits étranges finirent par arriver, nous ne savons comment, à l'oreille de Tiennon Corbois. Il s'attendait si peu à cette accusation, qu'il se contenta, dans le premier moment, de lever les épaules en souriant à sa manière. Il ne chercha pas à se disculper autrement ; les protestations verbeuses étaient peu, d'ailleurs, dans son caractère : silencieux et réservé, même avec les siens, il n'était bavard que lorsqu'il se trouvait seul à son travail.

Mais quand cet homme eut acquis la certitude que de la menace sortie de sa bouche était réellement résultée la mort de l'un de ses semblables, son cerveau si actif ne fut plus préoccupé que de ce fatal événement.

Bientôt, un doute affreux, un doute vraiment satanique, obséda son esprit.

— Si j'étais sorcier!.... en vint enfin à se dire ce pauvre songe-creux.

Oh! ce fut là pour lui, je vous assure, une effrayante pensée. Ce fut une cruelle torture pour cette imagination aussi effrénée qu'aveugle.

Dès ce moment, le jour, durant son travail ; la nuit, dans ses veilles, il ne cessa de murmurer ce sinistre refrain : « Si j'étais sorcier!... »

Il chercha longtemps dans la prière quelque allègement à son supplice, mais l'idée dont sa pauvre tête était emplie ne lui permettait même pas de saisir le sens des mots sacrés.

Un soir, qu'entouré de sa vieille mère, de sa femme et de ses enfants il s'efforçait de prendre part à la prière com-

mune, on le vit tout à coup bondir comme un possédé, et, l'œil hagard, la chevelure hérissée, il s'écria en se heurtant la poitrine : « Je suis sorcier!... je suis sorcier!!.. »

Ce fut en hurlant ces lugubres paroles qu'il franchit le seuil de sa chaumière et disparut dans les ténèbres qui couvraient déjà le village.

On ignore longtemps ce qu'il était devenu. Sa famille, désolée envisageait déjà l'avenir avec effroi ; car trop souvent dans ces pauvres ménages, l'existence d'un grand nombre d'individus dépend du travail d'un seul, espèce de machine vivante qui fonctionne incessamment pour subvenir aux besoins de la communauté. Encore si cette précieuse machine ne se détraquait jamais ! si les infortunés auxquels le sort a départi cette voie de douleur étaient assurés de verser leurs sueurs chaque jour de leur vie !

L'indigence avait donc pénétré sous le toit du père Tiennon. — Depuis sa disparition, la porte de la cabane était restée constamment fermée, et les souffrances de ses habitants étaient un secret pour tout le village.

Vers la fin du sixième jour qui suivit le départ de Tiennon, au moment où toute la famille, sans doute pour tromper la faim, venait de se coucher plus de bonne heure que de coutume, on entendit au dehors les aboiements d'un chien.

— C'est Charmante qui revient!... dit l'un des enfants, le père n'est pas loin!...

Tout le monde aussitôt se leva ; le *chalin*¹ fut allumé, et

¹ La lampe. — Nous disons *chale*, *échale*, pour *écale*, *coquille*. De là le mot *chalin*, que nous employons à désigner une lampe rustique qui quelquefois consiste en une simple *coquille* fossile que l'on suspend à la poutre ou à la cheminée. — Nos voisins de la Marche disent *chalé*, *chaleu*, au lieu de *chalin*.

Peut-être le châlé, dans l'obscur chaumière,
Fera briller pour moi sa mèche en coton blanc...

(Alfred Rousseau, un *An de poésie*, 2^e éd., p. 108.)

— Notre *chalin* est le *caleil* ou *calet* des Languedociens, qui appellent le soleil, le grand *calet del cel*, la grande lampe du ciel.

un instant après, le vieux Tiennon était au milieu des siens, et s'écriait en les pressant tour à tour dans ses bras :

— Que le bon Dieu et la bonne sainte Solange¹ soient bénis! j'ai enfin retrouvé le repos que j'avais perdu!...

A son chapeau brillait un énorme bouquet composé de fleurs artificielles bizarrement colorées, de globules métalliques et de petits miroirs aux rayonnantes facettes. Il était facile de reconnaître, à ce signalement classique, un pèlerin de sainte Solange, et de deviner à quelle source cet homme avait puisé les puissantes consolations qui avaient si miraculeusement rasséréiné son âme.

A partir de ce moment, le calme ne quitta plus l'esprit du vieux Tiennon, et il reprit ses anciennes habitudes sans s'inquiéter désormais des propos de ses voisins. Seulement chaque fois que revenait le 28 décembre, il ne manquait pas de se rendre à Champillet pour « assister au service funèbre du défunt Jean Blaisot. »

¹ Sainte Solange, patronne du Berry, est en grande vénération dans nos contrées. Sa fête, qui se célèbre le 10 mai, dans un village situé près de Bourges, et qui porte son nom, attire, dit M. Raynal, beaucoup d'habitants des provinces voisines. — (Voy. pour plus de détails l'*Histoire du Berry* de M. Raynal, t. I, p. 311 et suiv.; voy. aussi, plus haut, la page 92 de ce recueil.)

CHAPITRE QUATRIÈME

SORCELLERIE (suite) : PRÉSERVATIFS CONTRE LES SORTS.

Il nous semble assez à propos de faire suivre ces histoires de sorciers de quelques indications sur les moyens le plus ordinairement employés pour se mettre personnellement en garde contre toute espèce de maléfices.

On assure que la plupart du temps on atteint ce but en chaussant tout simplement à l'envers un de ses bas ; on assure encore que si l'on a la mauvaise chance de rencontrer en son chemin une personne que l'on soupçonne de sorcellerie, il suffit, pour conjurer tout danger, de dire trois fois mentalement : *Je te doute!* c'est-à-dire : Je te tiens pour suspect¹.

Mais on préconise surtout comme de très-bons préservatifs, les suivants : un os de taupe que l'on porte en tout temps sous l'aisselle gauche ; une tête de cerf-volant ou lucane (*lucanus cervus*), muni de ses cornes, que l'on attache, ainsi que nous l'avons déjà dit (p. 269), au cordon du chapeau. — Il y a soixante ans, on ne rencontrait guère un

¹ Le verbe *douter*, dans le vieux français, était actif :

Il ne doute pluie ne vent,
Ne nule autre chose grevant.

(*Roman de la Rose*. v. 2743.)

paysan berrichon sans ce dernier amulette. Comme la larve de ce coléoptère vit dans l'intérieur du chêne, cette circonstance est bien suffisante pour que les Gaulois nos pères se soient persuadé que cet insecte devait participer de la nature de l'arbre qui, au rapport de Maxime de Tyr, passait, parmi les tribus gaéliques, pour la Divinité suprême¹. Ainsi s'expliquerait encore l'espèce de culte que les druides rendaient au gui de chêne, plante parasite qui, de même que la lucane, se nourrit de la substance de cet arbre. Notre assertion est d'ailleurs confirmée par Pline, qui dit positivement que les Gaulois « regardaient comme un présent du ciel tout ce qui naissait, tout ce qui croissait sur les chênes. *Quidquid adnascatur illis e cælo missum putant* ². »

Nous remarquerons, à ce propos, que le chêne, si honoré dans les Gaules, fut aussi en grande vénération chez les Grecs, qui l'avaient consacré à Jupiter. Les Romains, sous ce rapport, partageaient leur manière de voir : *Glandiferi maxime generis omnes, quibus honos apud Romanos perpetuus* ³. — Le chêne n'aurait-il pas été en aussi grand respect chez tous ces peuples, que parce que ses fruits passaient pour avoir servi de première nourriture à l'espèce humaine ? — « Nous faisons fi des glands du chêne, dit notre compatriote Jules Néraud, mais une très-vieille tradition nous apprend que les premiers hommes s'en régalaient très-bien... Du reste, en Espagne, en Italie, en Grèce, dans l'Asie Mineure, précisément dans les pays où la tradition place les anciens mangeurs de glands, on rencontre plusieurs espèces de chênes dont les fruits sont très-bons à manger. Les meilleurs sont ceux du *chêne bellote*, dont on fait le commerce en

¹ « Le Jupiter celtique est un grand chêne », dit Maxime de Tyr. — Voy. Jean Raynaud, *l'Esprit de la Gaule*, p. 28.

² *Histoire naturelle*, liv. XXVI, ch. 95.

³ *Ibidem*, liv. XVI, ch. 2.

Espagne, comme chez nous des marrons ¹. » On sait qu'un motif de gratitude semblable portait les Égyptiens, les *Loto-phages*, à regarder le *lotos* comme une plante sacrée. En effet, il y a deux espèces de lotos qui toutes deux donnent de très-bons fruits : la première, le *zyzyphus lotos*, est une variété du jujubier. Ce lotos est fort commun dans le royaume de Tunis et principalement aux environs de la petite Syrte. Son fruit, de la grosseur d'une olive, a le goût des figues ou des dattes. L'autre lotos, le lotos égyptien, connu des botanistes sous le nom de *nelumbo*, est un nénuphar qui ressemble beaucoup à celui de nos rivières. Ses fruits, dit encore Jules Néraud, à qui nous continuons d'emprunter ces détails, renferment une vingtaine d'amandes excellentes à manger. — On sait aussi que si les Japonais professent une sorte de culte pour l'*awabi*, c'est que ce coquillage fut longtemps l'unique aliment des premiers habitants de leur île. — Ce sentiment de reconnaissance se retrouve chez beaucoup de nations : ainsi, le palmier dattier, dont les poètes arabes parlent comme d'un être animé qui fut créé par Dieu le même jour que l'homme ; le bananier (*musa paradisiaca*), cette plante nourricière par excellence, que certains théologiens ont placée dans le paradis terrestre pour y tenter notre première mère ; l'assouata, espèce de figuier que les Brahmanes invoquent, dans leurs prières, comme une divinité, tous ces arbres jouissent, chez les Arabes et les Indiens, d'honneurs équivalents à ceux dont jouissaient les chênes à Dodone, le palmier à Délos, l'olivier à Athènes ; et ces honneurs expriment la profonde gratitude de ces différents peuples pour les végétaux auxquels ils durent leur premier aliment. — Le respect vraiment religieux de nos paysans pour le blé et le *pain du bon Dieu*² ; la tendre

¹ Jules Néraud, *la Botanique de ma fille*, p. 27. — Paris, Hetzel, 1867.

² Voy. à la table des matières, le mot : Arche.

sollicitude du Limousin pour sa *castagna* (châtaigne) et sa *raba* (rave), qu'il place, dans ses affections et ses prières, bien au-dessus de sa femme¹, ont évidemment la même origine, et cette unanimité de sentiments en matière pareille montre à quel point les sociétés ont toujours été préoccupées de leur existence matérielle, et combien, dans les premiers âges, cette existence fut incertaine et précaire.

Mais revenons.

Les Romains, toujours au dire de Pline, faisaient aussi porter à leurs enfants des cornes de lucane en guise d'amulette : *Scarabæorum cornua grandia denticulata, adalligata infantibus, amuleti naturam obtinent* ².

Enfin, un brin de *trèfle à quatre feuilles* suffit, non-seulement pour nous mettre à l'abri de toute espèce de sorts, mais encore pour nous attirer toute sorte de bonheurs et nous procurer l'accomplissement de tous nos désirs. — Le trèfle à quatre feuilles est mentionné par quelques-uns de nos vieux auteurs et, entre autres, par Noël du Fail, page 200 de ses *Propos rustiques* : — « Les sorciers de Rétiers, dit-il, cherchaient du *trèfle à quatre feuilles* pour aller à l'aguilaneuf. » — M^{mo} Sand, de son côté, parle de cette plante dans les termes suivants : — « Comme c'était le dimanche, la petite Fadette ne cousait ni ne filait en gardant ses ouailles. Elle s'occupait à un amusement tranquille que les enfants de chez nous prennent quelquefois bien sérieusement. Elle cherchait le *trèfle à quatre feuilles* qui se trouve bien rarement et qui porte bonheur à ceux qui peuvent mettre la main dessus ³. »

Cette plante précieuse n'est pas moins renommée en Allemagne qu'en Berry, et le fait suivant, rapporté par un

¹ Voy. à la table des matières, le mot : Fumelle.

² *Histoire naturelle*, liv. XXX, ch. 47.

³ *La Petite Fadette*. (Voy. plus haut, la note 4 de la page 85.)

journal anglais, le *Times* (août 1866), ne doit laisser aucun doute sur ses bienfaites propriétés : — « Lors de la bataille de Koeniggraetz, au moment où le combat avait atteint son plus haut degré de rage, un jeune soldat autrichien aperçut à terre, presque sous ses pieds, une tige de trèfle à quatre feuilles. Pour le soldat, comme pour tout bon Allemand, cette humble plante était un gage de bonheur ; aussi s'empressa-t-il de s'en emparer, et, il venait à peine de se baisser pour la cueillir, qu'un boulet passa en sifflant au-dessus de sa tête. Évidemment, sans le *trèfle à quatre feuilles* le jeune homme était perdu. Après la bataille, ajoute le journal, l'heureux soldat adressa à sa fiancée le rameau sauveur, et celle-ci le conserve comme l'instrument de salut de son bien-aimé. »

Au reste, le *trèfle à quatre feuilles* est moins rare que l'*herbe du pic*, car, au dire des botanistes, on peut quelquefois le rencontrer ; mais on assure qu'il ne possède toutes ses vertus que lorsqu'il a été cueilli par une fille vierge, dans la nuit qui précède le jour de la Saint-Jean.

La verveine, le buis, passent pour avoir les mêmes propriétés que le *trèfle à quatre feuilles*, ce qui fait que nos vieux paysans portent souvent encore un brin de ce dernier arbuste, fixé à la ganse de leur chapeau.

Que si un sorcier, venant à vous prendre sans vert, vous gratifie de l'une de ces maladies interminables qui déroutent si fréquemment la science académique, telles que certaines diarrhées ou certaines fièvres, ne désespérez pas pour cela de votre guérison ; il vous reste encore bien des ressources.

S'il s'agit d'une fièvre, vous pouvez sans scrupule opposer sorcier à sorcier. Alors, celui que vous aurez choisi pour médecin, tenant en sa main une baguette de *coudre* (coudrier), prononce sur vous une certaine prière ou formule magique, à laquelle il mêle votre nom, et lançant, par-dessus son épaule, bien loin derrière lui, la baguette, il vous dé-

livre à l'instant même de vos frissons. — Cette pratique doit nous rappeler que les anciens, dans diverses opérations magiques, jetaient derrière eux certains objets. Par exemple, les Romains prétendaient que pour faire disparaître les verrues on devait prendre des pois, en toucher chaque excroissance, puis les enfermer dans un nouet de linge¹, et les jeter par-dessus son épaule². — Lorsque Amaryllis procède à l'enchantement qui doit ramener près d'elle son volage amant, elle jette des cendres derrière elle :

Fer cineres, Amarylli, foras, rivoque fluenti
Transque caput jace ; ne respexeris...³.

Au cinquième livre des *Fastes* d'Ovide, l'observateur du rite antique des Lémurales lance des fèves noires derrière lui : *aversusque jacet*. Dans le même auteur, liv. 1^{er} des *Métamorphoses*, Deucalion et Pyrrha repeuplent le monde en jetant des pierres par-dessus leur tête. — Les juifs sont, encore à présent, dans l'usage, après l'inhumation d'un mort, d'arracher du sol trois poignées de gazon qu'ils lancent derrière eux en répétant ce poétique verset du psaume LXXII : — « Et ils fleuriront dans la vie comme l'herbe fleurira sur la terre. » — Enfin, lorsque, de nos jours, on renverse le sel sur la table, il suffit, assure-t-on, pour éloigner tout malheur, d'en ramasser quelques grains et de les jeter par-dessus son épaule gauche.

Vous répugne-t-il, pour vous débarrasser de votre fièvre, de recourir à la magie ? — Vous portez au bout de vos doigts un remède non moins efficace. Recueillez les rognures de vos ongles, rendez-vous, de nuit, dans un bois, faites choix, entre les plus vigoureux, d'un jeune bouleau ou d'un jeune tremble, pratiquez un trou dans leur tronc, déposez-y vos ro-

¹ Voy. p. 298.

² Pline, *Histoire naturelle*, liv. XXII, ch. 72.

³ Virgile, *Eglogues*, VIII.

gnures d'ongles et bouchez le trou. Le bouleau ou le tremble prendra la fièvre, et vous serez guéri. — Le mobile feuillage de ces arbres, que le moindre vent fait frissonner, a sans doute induit à penser qu'ils étaient, plus que tout autre, susceptibles de contracter la fièvre. — Les Romains avaient recours à un moyen à peu près semblable pour combattre les fièvres : — « Pour chasser la fièvre, dit Pline ¹, qu'elle soit quotidienne, tierce ou quarte, on prend des rognures d'ongles aux pieds et aux mains du malade, et après les avoir pétries avec de la cire, on applique ce mélange, avant le lever du soleil, à la porte d'un voisin auquel on transmet ainsi la maladie. »

On voit que le procédé romain était moins innocent que le nôtre ; aussi Pline, après avoir rapporté cette recette, s'écrie-t-il : — « Quelle absurdité, si cette pratique est fautive ! Quel crime, si, en réalité, le mal peut se transmettre ainsi ! » — Mais, afin que le bénéfice de ce remède ne soit pas perdu pour les malades scrupuleux, le même auteur nous apprend que l'on peut déposer les rognures d'ongles aux abords d'une fourmilière : alors, on s'empare de la première fourmi qui touche à ces rognures et on l'attache au cou du fiévreux, qui ne tarde pas à guérir!!...

Enfin, vous avez encore la ressource de l'œuf, dont il est parlé à l'article Carroir ², et, à ce propos, observez bien qu'il ne faut jamais ramasser les œufs et les baguettes de coudrier que vous pouvez trouver entre quatre chemins ; cela est malsain.

Les jetteux de sorts donnent parfois certaines maladies contre lesquelles nos médecins à diplôme n'ont pu jusqu'à présent découvrir de remède. Il en est ainsi de ces diarrhées opiniâtres que les sorciers réservent à leurs plus cruels

¹ Histoire naturelle, liv. XXVIII, ch. 23.

² Voy. p. 155.

ennemis, et qu'ils parviennent à engendrer en répandant des charbons ardents sur les lieux retirés où la personne, objet de leur haine, s'est arrêtée. Dans ces circonstances, il n'y a que deux manières de conjurer le mal; voici la première : — Vous vous procurez un cœur de bœuf, et, tout en prononçant certaines paroles d'imprécation, vous enfoncez des clous sur toute sa surface, et le mettez cuire, sans eau, dans un vase de terre qui n'ait jamais servi. A peine l'odeur de cette préparation magique se répand-elle dans la maison, qu'un homme se présente devant votre porte. Il est silencieux, son air est triste, sa contenance embarrassée, suppliante, et de sa poitrine s'échappent de profonds soupirs.

Cet homme n'est autre que le sorcier, auteur de votre mal. — Il dépend de vous de prolonger son supplice aussi longtemps que vous le désirerez; mais comme il vous tarde sans doute de sortir vous-même d'embarras, vous n'avez alors qu'à jeter à ses pieds le cœur de bœuf encloué, et le sort sera levé.

Cette étrange opération rappelle un peu les *envoûtements* auxquels Catherine de Médicis avait recours pour se défaire de ses ennemis. Ces pratiques datent de loin, car Pline a dit : « *Defigi quidem diris deprecationibus nemo non metuit*¹. — Il n'est personne qui ne redoute l'effet des imprécations accompagnées de perforations. »

Il vous reste encore, avons-nous dit, un autre expédient; c'est de faire dire une *messe du Saint-Esprit*. Cette messe, que l'on célèbre en employant un rite particulier et quelque peu sacrilège, et qui, au besoin, a dit-on pour effet de contraindre le ciel à exaucer les vœux les plus insensés, les plus criminels, forcera votre persécuteur à courir, toutes les nuits, le loup-garou, par les hameaux, les brandes et les *carroirs*, et à se battre avec les chiens de toutes les métairies des environs, jusqu'à ce qu'il vous ait rendu la santé.

¹ *Histoire naturelle*, liv. XXVIII, ch. 4.

La messe du *Saint-Esprit* est surtout connue dans le canton d'Eguzon (Indre). — Nous nous rappelons avoir beaucoup entendu parler autrefois d'un frère carme de la Châtre, assez mauvais sujet d'ailleurs, qui, avant la révolution, se procurait de jolis bénéfices par sa complaisance à dire de ces sortes de messes, complaisance qui répugna toujours, on le conçoit de reste, au clergé séculier.

Nous terminerons ce chapitre par une recommandation fort importante; c'est qu'il faut nous garder d'oublier que ces oiseaux de proie, ces chats-huants, ces têtes de loups et d'animaux cornus, qu'à l'exemple des Gaulois nous sommes dans l'habitude de clouer aux grandes portes de nos maisons de campagne et de nos granges, et que nous ne considérons plus guère que comme des trophées de chasse, ne figurent là qu'à seule fin d'éloigner de nos demeures et de nos récoltes ces pernicieux effets de la sorcellerie. Les Romains, sur ce point, savaient parfaitement à quoi s'en tenir : *Veneficiis rostrum lupi resistere inveteratum aiunt, ob idque villarum portis præfigunt*¹. Les chefs gaulois plaçaient même de ces dépouilles sauvages sur leurs grands boucliers carrés et jusque sur leurs casques de bataille, et l'on doit croire, après l'explication de Pline, que ces mufles de bêtes féroces, ces cornes d'élans et d'urus, ces ailes d'aigles, ces crinières hérissées, figuraient sur leurs armes défensives autant au moins comme talismans que comme épouvantails².

Le dragon ou le serpent était aussi et est encore, en plusieurs pays, considéré comme un génie *custode*. De là vient qu'il fut préposé en tout temps à la garde des trésors et autres choses précieuses, telles que la Toison d'or, les pommes du jardin des Hespérides, etc., etc.; de là vient que l'on voit à Pompéi, en beaucoup de maisons, un serpent peint

¹ Pline, *Histoire naturelle*, liv. XXVIII, ch. 44.

² La plupart de ces débris d'oiseaux et de quadrupèdes entrèrent, plus tard, comme emblèmes, dans la composition des armoiries de la noblesse.

sur la muraille, et devant lequel brûlait continuellement une lampe¹ ; de là encore ces monstrueuses gargouilles qui s'élancent des murs de nos vieilles églises, et dont les gueules de dragon vomissent les eaux qui tombent sur les combles de ces édifices. Les figures de lions, de griffons, etc., que l'on remarque à l'entrée de plusieurs églises et châteaux du moyen âge, n'ont pas d'autre destination : ce sont autant de sentinelles qui protègent, nuit et jour, les abords de ces monuments contre un ennemi invisible. Il est impossible d'en douter, puisqu'une charte du treizième siècle dit positivement que les lions sculptés qui se voient aux portes de la cathédrale de ***, ont été placés là *pour la préserver de l'invasion des mauvais esprits*². — Il en était de même chez les Hindous, car M. Daniélo³, en parlant d'un temple indien, s'exprime ainsi : « Une porte basse, que soutiennent deux lions, sentinelles immobiles et éternelles, vous introduit dans une caverne obscure, espèce de sanctuaire où vous..., etc., etc. » — Les peuples de la Chine et du Japon sont, encore aujourd'hui, guidés par une croyance semblable, lorsqu'ils peignent ou sculptent sur les vantaux de leurs portes, sur leurs vases et ustensiles de ménage, et jusque sur les arêtes de leurs toits, des légions de monstres ailés, armés de dards et de griffes. On retrouve même, chez les Chinois, la coutume qu'avaient les guerriers gaulois de placer sur leurs armes défensives divers objets effrayants. Notre armée expéditionnaire a pu voir, en 1860, des têtes de tigres, des figures de dragons, d'hydres et de chimères, peintes sur leurs boucliers, et jusque sur les fourreaux où ils mettent leur fusil, leur arc, ou toute autre partie de leur équipement militaire⁴.

¹ *Pompéi décrite et dessinée*, par M. Ernest Breton.

² Désiré Monnier, *Traditions populaires comparées*, p. 38.

³ *Histoire et tableau de l'univers*, t. III, p. 205.

⁴ Jules Picard, *Forces militaires de la Chine*. Paris, chez J. Corréard, 1 vol. in-8°, 1860.

CHAPITRE CINQUIÈME

MÉDECINE :

PANSEUX DE SECRET; — REMÈGEUX, ETC.

Les premiers médecins n'ont été que des sorciers conjureurs des mauvais esprits, ces mauvais esprits étant regardés comme les auteurs des maladies. De là le nom de *ἰατρομαντις* (médecin-devin), que reçoit Apollon dans Eschyle¹. (Alfred Maury.)

A Rome, s'ingérait de la médecine qui voulait.
(Montesquieu.)

Une transition bien naturelle nous conduit des sorciers aux médecins, car, en tout temps, par tout pays, la médecine et la magie ont eu beaucoup d'affinité. La magie se mêlait à tout autrefois : à l'astrologie, à la philosophie, à la physique, aux mathématiques, etc., mais surtout à l'art de guérir. D'anciens médecins ont composé des poèmes où sont décrits tous les remèdes magiques connus de leur temps.

La Gaule, bien avant et longtemps encore après l'occupation romaine, était infestée de *sorciers-médecins*. Au rapport de Pline, Tibère tenta de supprimer *hoc genus vatium medicorumque*²; mais ses efforts furent impuissants et, quoique traquée et persécutée de siècle en siècle, cette race de charlatans, dont l'art trompeur a pris naissance dans l'Inde, s'est perpétuée jusqu'à nous au moyen d'affiliations et d'initiations secrètes.

¹ *Euménid.*, voy. 625.

² *Histoire naturelle*, liv. XXX, ch. 4.

Nos villages abondent en médecins qui, tous, n'ont pris leurs degrés que dans la tradition de famille. Leur savoir-faire a tout à la fois pour objet la santé de l'homme et celle du bétail; mais de même que, dans l'ancienne Égypte, chaque médecin se consacrait au traitement d'une maladie particulière, de même chacun de nos esculapes a sa spécialité et s'y renferme strictement; de manière que la jalousie de métier leur est inconnue.

L'un *panse du varin* (venin); l'autre *panse des endarces* (dartres); un troisième du *résipère* (érysipèle); celui-ci de l'*enchappe*; celui-là du *javart*, de la *vertaupe*, du *caterre*, etc., etc. — *Panser*, dans toutes ces expressions, a la valeur de *guérir*, *traiter*.

Nos médecins peuvent se diviser en trois classes. L'une qui fait usage, dans sa médication, des moyens ordinaires, c'est-à-dire de drogues plus ou moins efficaces; l'autre qui *panse du secret*, ce qui consiste à n'employer dans le traitement des maladies que des paroles magiques et secrètes accompagnées de certains signes; enfin la troisième classe qui pratique l'une et l'autre de ces deux méthodes.

Les *secrets*, ou les paroles secrètes, sont de deux natures bien différentes. Par les uns, le *panseux* opère au nom de Dieu ou d'un saint; par les autres, il agit au nom de *Geor-geon* ou de l'un de ses suppôts. Dans les deux cas, le *secret* contraint la puissance surnaturelle invoquée, quelle qu'elle soit, à intervenir. Or, si c'est l'assistance de Dieu que le *panseux* requiert, il commet un grand péché, parce que, disent nos paysans, agir ainsi, c'est *commander à Dieu*. — Il va sans dire que celui qui se sert du pouvoir du Diable pour *panser du secret* a déjà perdu son âme.

Cette vertu effrayante du *secret*, qui, ainsi que celle de la *messe du Saint-Esprit*, met à la disposition du premier sorcier, du premier vaurien venu, le pouvoir des bons et des mauvais esprits, n'était pas inconnue des anciens. Ils don-

naient à cette sorte de magie le nom de théurgie. L'art de la théurgie pouvait aussi forcer les dieux à exaucer certaines prières, à obéir, en un mot, à la voix de l'homme. Le ton vif et pressant des hymnes d'Orphée leur donnait, au sentiment des Grecs et des Romains, un caractère tout à fait théurgique. Cette science occulte se pratiquait également dans l'ancienne Perse. — « De la doctrine des mages, dit Creuzer¹, sortit cette croyance superstitieuse qui donne à la prière le pouvoir de contraindre et de lier en quelque sorte les dieux et les esprits. On retrouve la même superstition chez les Chaldéens et chez beaucoup d'autres peuples. De là ces formules mystérieuses et purement magiques qu'on rapportait aux dieux eux-mêmes, et qui balançaient leur puissance. Les Égyptiens, à ce qu'il paraît, en avaient aussi de pareilles qu'ils employaient dans des espèces de conjurations. » — Au reste, ce miracle ne se reproduisit-il pas tous les jours dans nos églises? Chaque matin, à la voix du plus humble de nos prêtres, Dieu lui-même ne descend-il pas sur l'autel? — « Quoique le prêtre, dit notre illustre compatriote le P. Bourdaloue, ne soit, dans le sacrifice de la messe, que le substitut de Jésus-Christ, il est certain néanmoins que Jésus-Christ *se soumet* à lui, qu'il *s'y assujettit*, et lui rend tous les jours sur nos autels, *la plus prompte et la plus exacte obéissance*. Si la foi ne nous enseignait ces vérités, pourrions-nous penser qu'un homme pût jamais atteindre à une telle élévation et être revêtu d'un caractère qui le mit en état, si je l'ose dire, de *commander* à son souverain seigneur et de le faire descendre du ciel? »

Le *secret* fait ordinairement partie, et, la plupart du temps, est le lot le plus précieux de l'héritage paternel. Il passe de père en fils, et toujours du père à l'aîné des enfants. En dehors de la famille, le *panseux* ne peut apprendre son

¹ *Symbolique*, t. I, p. 83.

secret qu'à une personne plus vieille que lui. — Quant à la transmission du *secret* par hérédité, il en est de même chez les sauvages de l'Amérique. Le voyageur Mackensie, en parlant d'un Pawny-Loup qui guérit les yeux de mistress Campbell, nièce du président Webster, dit que cet homme possédait un *secret héréditaire*. — Au reste, ces mêmes sauvages, lorsqu'ils *pansent du secret*, emploient, comme nos villageois, certaines herbes ainsi que des mots et des passes magiques.

Nos *panseux de secret* doivent être considérés comme les docteurs du corps médical de nos campagnes.

Nous allons donner ici un échantillon des moyens curatifs préconisés et mis en œuvre par quelques-uns de nos meilleurs praticiens :

Pour guérir l'érysipèle, il n'est besoin que de sang de lièvre.

Pour combattre les accidents que détermine la dentition chez les enfants, on leur suspend au cou une dent de loup ou trois pattes de taupes. — Les Romains ne faisaient pas autrement : *Dens lupi adalligatus infantium dentienti morbos prohibet. — Dente talpæ vivæ exempto, sanari dentium dolores adalligato adfirmant*¹.

Pour *panser du venin*, il faut avoir étouffé trois taupes dans sa main gauche et savoir certains mots de *cabale pratique*. — Or, en fait de *cabale pratique*, le *secret* consiste dans une combinaison particulière de paroles ordinairement tirées de l'Écriture sainte.

Avez-vous des verrues, voici le moyen de vous en débarrasser : — Choisir treize pois de l'année, en envelopper six dans un linge noir, sept dans un linge blanc, et les porter pendant treize jours sur sa poitrine, en guise d'amulette; attendre un vendredi, et, à minuit, sans témoin, se rendre au bord d'un puits, dire sept *Pater*, et, à la fin de chacun d'eux, jeter

¹ Pline, *Histoire naturelle*, liv. XXVIII, ch. 78, et liv. XXX, ch. 7.

un pois dans le puits; de là, se transporter près d'une taupinière, réciter six *Ave Maria*, et, après chaque *Ave*, faire un trou avec le petit doigt de la main gauche dans la taupinière et y enterrer un pois. — Cette recette est la reproduction textuelle d'une note insérée dans le *Moniteur de l'Indre* du 8 mars 1856, note dans laquelle on assure qu'une jeune femme, après avoir suivi cette prescription, vit disparaître ses verrues. — Au reste, Pline, au livre XXII, ch. 72, de son *Histoire naturelle*, indique contre ces sortes d'excroissances un remède qui n'est pas sans analogie avec celui que nous venons de faire connaître. — Remarquez, en passant, que si l'on s'avise de compter les verrues de quelqu'un, on est sûr de les attraper.

La *vertaupe* est une affection très-connue dans quelques contrées du Berry, surtout dans le canton de Châtillon-sur-Indre. — On appelle ordinairement de ce nom, tantôt un engorgement glanduleux, tantôt une douleur rhumatismale, tantôt un abcès froid. — « La *vertaupe*, disent nos paysans dans leur langue naïve et pittoresque, produit l'effet de taupes qui *boutent*¹ dans l'endroit douloureux. Pour guérir cette maladie, il faut laisser presser la partie malade en plusieurs sens par une personne à laquelle, dans son enfance, on a fait étouffer sept taupes avant qu'elle ait mangé de la soupe à la graisse. Nos paysans admettent sept espèces de taupes, et par contre sept variétés de la maladie qu'ils désignent sous le nom de *vertaupe*. L'enfant, par exemple, qui n'aurait étouffé que trois ou quatre taupes de différentes espèces, ne pourrait guérir que trois ou quatre variétés de

¹ *Boutent* est là pour *poussent*. — C'est dans le même sens que les marins disent *bouter* au large, pour *pousser* au large, et qu'en termes de vénerie, on dit *bouter* la bête pour lancer la bête, la *pousser* hors de sa bauge. — Le *boutoir* d'un sanglier est son *poussoir*. — Du vin *bauté* est du vin *poussé*. — Une *bouteroue pousse* ou repousse les roues. — Un *arc-boutant* est un *arc-poussant*, etc., etc.

la maladie¹. » — On voit que la taupe joue un grand rôle dans la médication de nos docteurs de campagne; il en était de même dans la médecine occulte des Romains, où ce petit quadrupède tenait le premier rang parmi les remèdes animaux. « Ce qui montre combien est vaine la science des magiciens, dit Pline, c'est qu'ils mettent les propriétés médicales de la taupe bien au-dessus de celles de tous les autres animaux. — Quelques malades, ajoute un peu plus loin le même auteur, font un onguent avec du foie de taupe, *écrasé dans leurs mains*, etc.². »

Pour *panser de l'enchappe*, — c'est ainsi que l'on appelle l'engorgement des glandes axillaires, — il faut être ou avoir été meunier de père en fils. Tout meunier, dans cette condition, *panse de l'enchappe* au moyen de trois légers coups donnés sur la partie malade avec le marteau à piquer les meules. Saint Martin, patron des meuniers, guérissait, à ce qu'il paraît, en son vivant, cette infirmité, exactement de la même manière.

Le *caterre* ou *catarne* est une espèce de congestion cérébrale qui atteint les enfants et qui détermine des convulsions suivies ou non de paralysie.

« Aussy voyez comme les *catherres* vous surprennent... »
(*Satire Ménippée*, Supplément du *Catholicon*.)

Voici de quelle façon on *panse* de cette maladie dans la commune de Lacs, près de la Châtre. — Aussitôt qu'on s'aperçoit que le malade *dévière des yeux* (roule les yeux) et que ses membres se roidissent, on empoigne vivement sa coiffure et on la jette au feu; puis, on se hâte d'appeler une personne qui ne soit pas parente du patient, on la charge de lui piquer le petit doigt de la main gauche, de

¹ M. E. Bauché, médecin à Clion (Indre), *Lettre au Moniteur de l'Indre*, avril 1855.

² *Histoire naturelle*, liv. XXX, ch. 7 et 12.

mêler le sang qui sort de la blessure avec de l'eau bénite consacrée le jour de la Pentecôte, et de lui faire avaler le tout.

Le *décrochement de l'estomac* se guérit de la manière suivante. — Le malade étant couché sur les reins, le *remégeux* ou *panseux de secret* lui arrache un cheveu au-dessus de la tempe droite, et, après le lui avoir placé au haut de la région épigastrique, il pose son *artou* (orteil) sur ledit cheveu et fait des signes en forme de croix.

Ceux de nos praticiens qui remédient à la *chute de la toile du ventre*, la *relèvent* au moyen d'une écuelle ou poëlette en terre, que l'on promène de haut en bas sur le ventre du patient? — Tout cela, bien entendu, est accompagné de paroles consacrées.

Le *javart* est une espèce de scorbut. Pour le traiter, il n'est pas besoin de voir le malade; il suffit de connaître les noms et prénoms de ses parrain et marraine.

On guérit l'entorse avec les paroles suivantes : « *Anté, anté, super anté, super anté té.* — Le nom du médecin Antée, dont parle Pline, au livre XXVIII, chap. 2, de son Encyclopédie, et qui prétendait guérir les morsures de chien enragé avec une décoction de crâne de pendu, serait-il pour quelque chose dans cette formule? — Tout en prononçant ces mots, le *panseux de secret* fait des *parsignons* ou signes de croix sur le membre affligé avec l'*artou* (orteil, du latin *artus*) de son pied gauche, agissant ainsi, sans s'en douter, comme Pyrrhus, roi d'Épire, qui guérissait aussi certaines maladies avec son orteil¹. — Les mots *anté, anté, super...*, etc., sont employés ailleurs qu'en Berry pour guérir l'entorse; ils sont notamment en usage dans le département des Hautes-Pyrénées. Au mois d'août 1863, le tribunal correctionnel de Tarbes condamne comme escroc un nommé Rigues à trois mois de prison pour avoir pansé des entorses avec ces paroles.

¹ Pline, *Histoire naturelle*, liv. VII, ch. 2.

Au reste, il existe des formules magiques pour les plus petits maux. Par exemple, si une épine vous est entrée dans le doigt, vous n'avez besoin, pour vous en débarrasser, que de prononcer trois fois sur la blessure le quatrain suivant, qui est aussi connu dans les Vosges :

Para fara gara,
Épine, tu sailliras (sortiras),
Et mon mal guérira
Par saint Jean et Nicolas.

Mais la supériorité de nos *panseux de secret* sur tous les médecins à diplôme éclate principalement dans la pratique suivante : — En tombant ou en se battant, une personne a reçu un ou plusieurs coups qui la font horriblement souffrir ; elle va trouver aussitôt le *panseux de secret*, dont la spécialité est de *tirer les coups*, et celui-ci enlève instantanément la douleur qu'elle ressent, au moyen de signes et de paroles magiques à lui connus. Les *coups* s'enlèvent avec le pouce, et le *panseux de secret* a soin, à fur et à mesure qu'il en débarrasse le patient, de les *déposer*, non pas sur un être animé auquel il transmettrait infailliblement les souffrances du malade, mais sur un objet inerte et insensible, tel qu'un morceau de bois, une pierre, etc., etc. Cette singulière précaution s'explique parfaitement, du reste, par ce que l'on rapporte de certains magnétiseurs d'une classe plus éclairée, que leur manière maladroite d'opérer expose parfois à contracter le mal dont ils délivrent leur client. — « M. X... m'a assuré, dit l'un des rédacteurs du *Journal pour tous*, que magnétisant un jour un militaire, il prit une douleur névralgique pour avoir, par inadvertance, dirigé vers lui les passes qu'il faisait pour l'enlever à ce militaire ¹. » — Dans l'ordre moral, cette manière de procéder rappelle la cérémo-

¹ *Journal pour tous*, t. III, p. 239.

nie du bouc Hazazel, sur la tête duquel Aaron *déposait* toutes les iniquités des enfants d'Israël ¹.

Avant d'aller plus loin, parlons un peu des mots ou formules magiques employées par nos *panseux de secret*. Ces paroles, qui ne sont autre chose que le *secret*, et qui semblent former la base de toute science occulte, constituent ce que les anciens appelaient l'*incantamentum*, ou mieux encore le *carmen* :

Carmina vel cœlo possunt deducere lunam...

Ducite ab urbe domum, mea *carmina*, ducite Daphnin.

Les mots : *Anté, anté, super anté, super anté té*, que nous avons cités plus haut, sont un véritable *carmen*. Cette formule, ainsi que la plupart des paroles prononcées en pareille circonstance, est complètement inintelligible. Cela n'en produit que plus d'effet sur l'imagination du malade, et il est probable que le baragouin barbare des médecins du siècle de Molière ne visait pas à un autre but. Cette manie de charlatan remonte à des époques très-reculées, car les magiciennes de l'antique Thessalie se servaient également de formules composées de termes baroques et estropiés qui n'offraient aucun sens ². Le vénérable Caton ³ nous a transmis le *carmen* suivant, employé de son temps à remédier à certaines dislocations : — *Væta donata, Daries, Dardaries, Astataries*. Pline le naturaliste parle de cette espèce d'argot, qu'il qualifie de *externa verba atque ineffabilia* ⁴. Il nous a même conservé un *carmen* assez curieux, en ce sens qu'il consiste en un vrai calembour : — « On connaît, dit-il, aux environs d'Ariminum, une certaine plante qui porte le nom de *reseda* ; elle passe pour dissiper toute sorte d'humeurs et d'inflam-

¹ Le Lévitique, xvi, 21.

² *Heliodori Æthiopica*, liv. VI.

³ *De Re rustica*, art. 160.

Histoire naturelle, liv. XXVIII, ch. 4.

mations. En l'employant, on prononce ces mots : *Reseda, morbos reseda, scisne, scisne quis hic pullus egerit radices?*... Cette conjuration se répète trois fois, et, à chaque fois, l'on crache par terre ¹. » — Le fameux *abracadabra* était un *carmen*; il suffisait pour éloigner toutes les maladies vulgaires. — Le mot *sicucuma*, autre *carmen*, arrêta l'hémorragie. — Le moyen âge connaissait également une foule de formules magiques où s'entassaient pêle-mêle, et plus ou moins défigurés, des termes latins, grecs, chaldéens, etc., etc.

A propos du *carmen* : *Anté, anté, super anté...*, etc., M. le comte Jaubert a très-judicieusement fait observer que l'allitération, — figure de mots qui consiste dans la répétition affectée des mêmes lettres ou des mêmes syllabes, — se remarque dans toutes les circonstances où nos *panseux de secret* veulent donner à leurs paroles et à leurs opérations une sorte de solennité. C'est ainsi qu'en *pansant de la forçure* (effort de muscles, tour de reins), ils prononcent l'incantation suivante : *Forçure, reforçure, je te force et reforce!* — Ils ne font, en cela, que marcher sur les traces des *panseux de secret* romains qui, comme le démontrent les antiques formules recueillies par Pline et Caton, se plaisaient aussi à répéter les mêmes mots ou les mêmes syllabes. Au reste, l'allitération est fréquente dans l'ancienne poésie italienne, dans les vieux chants bretons ², ainsi que dans les vers des bardes gallois antérieurs au dixième siècle. Homère, lui-même, en fait souvent usage. Enfin, cette figure de mots se retrouve jusque dans les Védas, le plus ancien monument des fastes humains; témoin cette invocation à la déesse Cali, dans le *Kalica Pourana* : — « Cali! Cali! détruis, détruis tout ce qui est mauvais; saisis, saisis; enchaîne, enchaîne; déchire, déchire; sauve, sauve-nous. Salut, Cali ³! »

¹ *Histoire naturelle*, liv. XXVII, ch. 106.

² Voyez les *Barzaz-Breiz*, t. I, p. 59 de l'introduction.

³ M. Daniélo, *Histoire et tableau de l'univers*; t. III, p. 30 à 40.

Les formules dont se servent nos *panseux de secret* sont toujours accompagnées de passes ou signes magiques. Ces signes, qui portent, chez nous, le nom de *parsignon*¹, sont très-variés. Le plus habituellement employé est le signe de la croix ; mais jamais on ne doit le faire sur le corps d'un animal. On n'y a recours qu'en *pansant* un chrétien, et, à cette occasion, nous dirons qu'un *panseux de secret* qui emploierait son savoir à *panser un chien* perdrait irrévocablement, par ce seul fait, le pouvoir de guérir un chrétien. Après le signe de la croix, l'action de cracher trois fois de suite est la démonstration préservatrice la plus fréquemment usitée. Les Romains, dans beaucoup de *pansements* magiques, agissaient de même, et Pline explique cet usage de la manière suivante : — « Lorsque nous prions les dieux de nous pardonner un espoir trop ambitieux, nous crachons dans notre sein ; c'est la même raison qui nous porte à *cracher trois fois* pour éloigner le mal, lorsque nous voulons activer l'effet d'un remède quelconque ; nous crachons ainsi, autant pour repousser la contagion que pour détruire les enchantements². » C'était dans ce dernier but que les Carthaginois, qui professaient la religion chananéenne, crachaient trois fois sur un amulette, non-seulement pour en annuler l'heureux effet, mais pour attirer la mort sur celui qui le portait. — Enfin, toutes les fois qu'un *panseux de secret* est obligé, dans ses conjurations, de prononcer le nom de l'esprit malin, il n'oublie jamais non plus de cracher trois fois par terre. Les Péruviens avaient la même habitude lorsqu'ils prononçaient le nom de *Cupaï*, leur Diable³. Chez les Russes, au moment où l'on baptise un enfant, le parrain et la marraine sont dans l'usage de cracher aussi trois fois, ce qui indique, dit

¹ Voy. les mots Parsigner, Parsignon dans le *Glossaire du Centre*.

² Pline, *Histoire naturelle*, liv. XXVII, ch. 106, et liv. XXIX, ch. 112.

³ Dupuis, *Origine de tous les cultes*.

M. Léouzou-Leduc ¹, que le nouveau chrétien renonce à Satan, à ses pompes et à ses œuvres.

Mais revenons. — Tout *panseux de secret* a le pouvoir de *barrer le mal*, quel qu'il soit, et alors même que ce mal n'est point de sa compétence. *Barrer le mal*, ce n'est pas le guérir, c'est seulement en arrêter subitement les progrès. Votre plaie, votre fièvre une fois *barrées*, vous pouvez toujours en souffrir ; mais elles n'augmentent plus, et vous n'avez plus à en redouter les suites, fussiez-vous vingt ans sans trouver qui vous guérisse.

Chez les Gaulois, chez les Germains nos pères, les femmes pratiquaient la médecine. Les vierges de l'île de Sein guérissaient les maux incurables. — *Ad matres, ad conjuges*, dit Tacite, en parlant des Germains, *vulnera ferunt, nec illæ numerare aut exsugere plagas pavent.* (*Germania*, cap. 7.) — Dans les Eddas, les épouses des héros scandinaves, des reines même, savent panser les blessures et composer des baumes propres à soulager tous les maux. — Dans l'ancienne Grèce, Agamède, fille d'Augias, Hélène, Médée, et bien d'autres, passaient pour très-habiles dans l'art de guérir. Après elles, et lorsque la Grèce eut des facultés de médecine, les femmes furent admises à en suivre les cours ², ainsi que cela a lieu aujourd'hui dans l'Amérique du Nord ³. Des déesses mêmes de la mythologie grecque cultivèrent cette science salutaire. Énée, blessé, fut soigné, dans le temple de Pergame, par Diane et Latone. Les filles d'Esculape profitèrent si bien des leçons de leur père que l'une d'elles, Hygie, mérita d'être invoquée comme déesse de la santé, et qu'une autre, Panacée, inventa un remède à tous maux auquel elle donna son nom.

¹ *La Russie et les Russes.*

² Robinson, *Antiquités grecques*, p. 235.

³ Depuis quelque temps (1863), les écoles de médecine de ce pays accordent aux femmes, dans un intérêt de pudeur, le diplôme de doc-

Au temps de la chevalerie, il n'était guère de belle dame qui ne fût habile *remégeoise* (chirurgienne) : — « A tant, dit une des héroïnes du roman de Perceforest, beau neveu, il me semble que vous avez votre bras à mal aise? — Par ma foy, répondit Norgal, chère dame, il est ainsi; si vous prie que garde y veuillez prendre. » — Lors la dame appela une sienne fille qui se nommait Hêlaine, laquelle fist grand chère à son cousin, puis print garde à son bras, et trouva qu'il estoit hors de son lieu, et fist tant qu'elle lui remist. » — Voy. de plus La Curne de Sainte-Palaye, t. I, p. 14.

En vain, depuis, a-t-on cherché à déprécier les aptitudes médicales du beau sexe par des locutions dénigrantes telles que celles-ci : *remèdes de bonnes femmes, recettes de commères*, les femmes en Berry se sont adonnées de tous temps et s'adonnent encore à l'art de guérir.

Sans parler de cette *orde vieille*, si habile à confectionner les *restrinctifs*, qui, lors de la naissance de Gargantua, vint du hameau de Brisepaille, près Saint-Genou (Indre)¹, tout exprès pour assister Gargamelle en gésine, et qui, au dire de Rabelais², *avoit réputation d'estre grande médecine*, les annales de notre province ont conservé le souvenir d'une femme de Levroux qui, en 1263, osait marcher sur les brisées d'un saint, en s'ingérant de *panser du mal de saint Silvain*, c'est-à-dire de la lèpre, maladie dont s'occupait spécialement ce bienheureux et qui ne portait son nom que parce que son habileté à la combattre était généralement reconnue. Le chapitre de l'endroit, plus préoccupé

teur, et déjà miss Blackwell, miss Hunt, miss Calborne et bien d'autres passent aux États-Unis pour d'excellentes praticiennes. En France même, l'exemple de M^{me} Castanier prouve que les femmes peuvent s'y faire recevoir docteurs en médecine.

¹ Cette partie du Bas-Berry est pleine du souvenir de Gargantua, cet Hercule gaulois dont la vieille légende a été à jamais immortalisée par Rabelais. — Voy. à la table des matières le mot : Gargantua.

² *Gargantua*, liv. I, chap. vi.

de sauvegarder les privilèges de son saint, qui étaient la source d'un excellent casuel, que de donner de l'extension au soulagement des malades, fit jurer à cette femme, sur les saints Évangiles, *de ne plus guérir aucun malade*, et cela, sous peine, en cas de contravention, de payer audit chapitre dix livres de monnaie courante ¹.

Dans ces derniers temps, la Baigneuse de Clavières, non loin de Châteauroux, passait pour avoir « un grand jugement sur toutes les maladies du corps et de l'esprit... elle était regardée comme la femme la plus savante du canton. » — Tel est, en propres termes, l'éloge que fait M^{me} Sand de cette célèbre praticienne, au ch. xxxi de *la Petite Fadette*.

Enfin, tout récemment, en avril 1856, le tribunal correctionnel de Bourges condamnait à six mois de prison et cinquante francs d'amende la fille Petit, si renommée un instant, dans nos campagnes, par ses cures merveilleuses, et que l'on connaissait, à vingt lieues à la ronde, sous le nom de *la Somnambule de Chârot*. — Voici l'une de ses consultations textuellement extraite des pièces du procès : — « Aller à Sainte-Solange, en pèlerinage, le 24 avril ; prendre un bain d'eau bénite à quatre heures du matin, y rester dix-huit minutes ; se mettre dans un lit bien chaud pendant six heures ; prendre une bouteille de vin de trente ans, y faire fondre onze petites saintes blanches en sucre, faire bouillir le tout et le boire à certains temps marqués, etc. ² »

Nos docteurs de village semblent avoir observé dans leur clinique plusieurs maladies qui pourraient très-bien être endémiques parmi nous, car les dictionnaires de médecine n'en parlent point. Nous citerons, entre autres, le *décrochement de l'estomac* et la *chute de la toile du ventre*³, dont il

¹ M. de la Trambais, *Esquisses pittoresques de l'Indre*, p. 280.

² *Moniteur de l'Indre* du 24 avril 1856.

³ Il est question de cette dernière maladie au ch. viii de *la Petite Fadette*.

a été question plus haut. Ces dénominations ne nous paraissent pas indiquer des affections ordinaires; telle est aussi l'opinion de nos médecins de ville. A la vérité, les appellations baroques par lesquelles nos paysans désignent quelquefois certains maux suffiraient souvent pour fourvoyer Hippocrate lui-même.

Il n'en est pas ainsi des noms insolites donnés à plusieurs drogues par les guérisseurs villageois dans leurs ordonnances. Le moindre apprenti de nos pharmacies sait très-bien qu'il entre dans leurs habitudes d'appeler les mouches cantharides, *mouches catholiques*; l'huile de ricin, *huile d'hérisson*; la petite centaurée, *herbe sainte-oreille*, ou *herbe sainte-honorée*, etc.

« La petite centaurée, que nos paysans appellent *sainte-honorée*, prenant un centaure pour une sainte, n'est pas rare dans nos campagnes. » (Jules Néraud, *la Botanique de l'enfance*.)

Nous remarquerons, à l'occasion de ces quiproquo, que nos paysans s'ingénient toujours à donner un sens aux mots qu'ils ne comprennent pas, à trouver aux termes qui leur sont le plus étrangers une signification quelconque. Ils sont guidés, dans ce travail, autant par la consonnance des mots que par la forme des objets que le terme à traduire rappelle à leur esprit. Les Grecs, paraît-il, usaient du même procédé. « Ils étaient, remarque M. Alfred Maury, dans l'habitude d'altérer les noms étrangers dont le sens leur échappait, de façon à les ramener à des noms qui leur fussent intelligibles¹. » C'est ainsi que, dans la *Notre-Dame de Paris* de Victor Hugo, le peuple traduit par *Trou aux rats* les mots *Tu, ora*, gravés au-dessus de la cellule où était enfermée la Sachette.

Nous avons connu un jardinier campagnard qui, par suite

¹ *Croyances et Légendes de l'antiquité*, p. 336.

de ce système d'interprétation, appelait les primevères *plumes vertes*; les ognons de crocus, *gros culs*; les sycomores, *sitôt morts*. Cette dernière traduction lui avait été suggérée non-seulement par l'onomatopée, mais encore par le judicieux raisonnement que voici : son maître lui ayant, à plusieurs reprises, fait planter des sycomores dans un terrain calcaire d'une mince épaisseur, et ces arbres n'ayant pas tardé à mourir, il avait naturellement été conduit à traduire *sycomore* par *sitôt mort*. — Autre exemple : Dans nos campagnes, la femelle du porc s'appelle *treue* et non truie¹; or, le même paysan dont nous venons de parler, revenant un dimanche du village, qui était peu éloigné de la demeure de son maître, celui-ci lui demanda :

— Qu'est-ce que cette musette que l'on entend?... Il y a donc un bal au village?

— Oh! non, nout' Monsieu; c'est ceux mâles qui s'amusent en attendant les fumelles².

— Ils dansent donc *entre eux*?

— J'vous dirai pas si c'est en *treues* ou en cochons, mais i dansont sans fumelles.

Et cette réponse fut faite de la meilleure foi du monde et sans la moindre intention de jouer sur les mots. Ce n'est pas que le calembour soit chose inconnue dans nos villages. En voici un qui est de toute force et qui fut commis, nous présent, par un journalier de la commune de Lacs. — Un jour qu'un vigneron se plaignait à lui de son âne en disant : — « J'n'ai jamais rien vu de si mou que c't animau; *i s'lasse* tout d'suite. — Eh bien, reprit en riant le journalier, il faut l'appeler *Stanislas* (*c't âne i s'lasse*). »

Les *remégeux* sont les chirurgiens de nos villages. Le vieux

¹ Voy. à la table des matières, le mot : *Treues* (les)

² Nos paysans disent toujours *mâle* pour *homme*, et *fumelle* pour *femme*.

— Voy. à la table des matières, le mot : *Fumelles*.

mot *mège* qui signifiait, en ancien français, médecin opérateur, entre dans la composition de ce terme. Encore aujourd'hui, dans le canton de Vaud, *mèze* a le même sens que notre mot *remégeux*. — « Vous êtes une grande *remégeuse* et vous savez charmer la maladie. » (George Sand, *la Petite Fadette*.)

Les *remégeux* sont aussi connus en Berry sous les noms de *ermieux*, *eumieux*, *rebouteux*¹.

L'art du *remégeux* consiste principalement à réduire les fractures, à guérir les luxations et les contusions de toute espèce. — Il est inutile de dire que les *remégeux* *pansent* aussi *du secret*.

Ce serait ici le lieu d'indiquer les plantes aussi nombreuses que salutaires qui entrent dans la matière médicale de nos *panseux*, en général; mais cette nomenclature nous entraînerait trop loin; nous nous contenterons d'en nommer quelques-unes.

L'ail figure en première ligne dans la thérapeutique de nos docteurs². L'ail et la thériaque se suppléent l'un l'autre, et ces deux succédanés sont généralement regardés comme de vraies panacées. Nos villageois sont, en cela, d'accord avec le grand-père de Henri IV, qui, dit l'Estoile, « bailla pour première viande à son petit-fils, qui venoit de naître, une pillule de la thériaque des gens de village, qui est un cap (une tête) d'ail. » Montaigne, de son côté, savait également apprécier l'ail « de quoy les paysans de ses domaines avoient appris à chasser toutes sortes de mauux, pour aspres et extrêmes qu'ils feussent³ ». — Pour ce qui est de la thériaque, ce *remède royal*, comme on dit en Vendée, fut inventé par un médecin de l'empereur Néron. C'est un monstrueux mélange

¹ Voy. ces différents termes dans le *Glossaire du Centre*.

² L'ail est aussi très-préconisé par M. F.-V. Raspail dans son *Manuel de médecine*.

³ *Essais*, liv. II, chap. xxxvii.

composé de soixante-douze substances, parmi lesquelles on compte 73 grammes de chair de vipère sur 8,409'6. — Les pharmacopées modernes donnent la recette de ce barbare médicament, ce qui doit faire penser qu'il n'est pas encore improuvé par nos facultés de médecine et que certains vieux préjugés se perpétuent aussi bien dans le domaine de la science que dans nos métairies berrichonnes.

Entre tous les simples à leur usage, nos médecins font encore le plus grand cas de la verveine, si renommée dans l'ancienne Gaule. Les *remégeux* vantent particulièrement l'*herbe à la forçure*, et prétendent que les racines de cette herbe, qui n'est autre chose que la plante connue en botanique, sous le nom de *sceau de Salomon*, représentent toutes les parties du corps humain. Ils s'en servent pour guérir les distensions violentes des nerfs ou des muscles, et chaque fois qu'ils en font usage, ils ont soin d'employer le fragment de cette racine qui a le plus de rapport par sa forme avec le membre malade. — Ceci concorde tout à fait avec les idées de la vieille médecine officielle qui croyait que « les plantes avaient une ressemblance avec les maladies qu'elles étaient destinées à guérir ou les différents organes sur lesquels elles devaient exercer une action salutaire¹ ». Ainsi la *pulmonaire* guérissait le *poumon*, parce que ses feuilles sont marquées de taches blanches semblables à celles d'un poumon malade; ainsi la *vipérine*, dont la graine ressemble à la tête d'une vipère, était réputée souveraine contre les morsures de serpent, etc., etc. — Cette méthode médicale était connue sous le nom de *médecine des signatures*, et c'est par suite de ce système que, dans nos campagnes, tant de végétaux portent le nom d'une foule d'affections contre lesquelles on les emploie comme des remèdes infailibles.

A propos de l'*herbe à la forçure* ou du *sceau de Salomon*,

¹ James Bouvier, *la Science pour tous*, 2^e année, p. 18.

nous rappellerons que l'historien Flavius Josèphe dit positivement¹ que le roi Salomon *pensait* aussi *du secret*, qu'il savait charmer toute espèce de maladies et tenait directement de Dieu ce pouvoir surnaturel. Le même auteur ajoute que cette manière de guérir était encore pratiquée de son temps (en l'an 40 de Jésus-Christ), et qu'un Juif, nommé Éléazar, son contemporain, faisait sous ce rapport des merveilles au moyen d'un anneau dans le chaton duquel était enchâssée une *racine indiquée par Salomon*, racine qui, selon toute probabilité, était la même que celle de notre *herbe à la forcure*. — Tout le monde sait, du reste, que le roi Salomon était un grand botaniste, qui connaissait, dit le premier livre des Rois, « depuis le cèdre qui croît sur le Liban jusqu'à l'hysope qui vient sur les murailles ».

Généralement nos *panseux* savent manipuler une foule d'onguents auxquels les substances les plus étranges, les plus hétérogènes, les plus inouïes, servent de condiments : l'urine humaine, la fiente de poule, la graisse de loup, la *graisse de chrétien* surtout, à laquelle on attribue des vertus sans pareilles, jouent un grand rôle dans ces mixtures incroyables.

La pharmaceutique de nos docteurs villageois n'est pourtant pas la partie de leur science la plus arriérée. En effet, il ne serait guère difficile de prouver que leur matière médicale est identiquement la même que celle qu'admettaient, il y a beaucoup moins d'un siècle, les médecins officiels. — Combien y a-t-il donc d'années que ces derniers ont renoncé à la *graisse de chrétien*, à la râpüre de crâne humain, aux eaux distillées du cerveau des pendus, à la poudre de crapaud, aux scorpions, aux petits chiens, etc., etc.? — N'écrivait-on pas encore, en 1812, dans le *Dictionnaire*

¹ *Antiquitates judaic.*, liv. VIII, chap. 11, et *de Bello judaico*, liv. VII, chap. 25.

des sciences médicales, la page suivante ? — « En quelques occasions, l'on prescrit toujours les bouillons de vipères... l'on a cru appliquer avec succès quelques excréments, comme l'*album græcum*¹, la fiente humaine, celle de l'hirondelle², l'urine humaine, etc. L'on peut même tirer parti de la punaise, des araignées, etc., etc.³. » — C'est d'hier seulement que la chimie moderne, par son habileté à décomposer les différents corps de la nature, est parvenue à isoler, à signaler ceux de leurs principes qui peuvent, seuls, être utiles à la santé de l'homme; par conséquent, c'est d'hier seulement que la raison, éclairée par la science, a fait justice de tout le barbare attirail que l'ancienne médecine traînait encore après elle.

Au moment d'en finir avec nos médecins de village, nous avouerons qu'il existe des *panseux de secret* qui ne se contentent pas de faire de la thérapeutique plus ou moins savante, plus ou moins occulte, mais qui allient à l'art de soulager l'humanité et le bétail une science autrement transcendante, et qu'ils puisent, suivant le degré de leur capacité, dans les pages mal famées du *Grand* et du *Petit Albert*.

Naturellement ces praticiens-là passent autant pour sorciers que pour médecins.

Nos paysans désignent par les noms de *Petit* et de *Grand Albert* deux anciens livres de magie qui très-probablement furent rédigés par le fameux docteur Albert le Grand, ce savant théologien, qui florissait sous le règne de saint Louis, et qui poussa si loin l'art de la sorcellerie. On sait qu'il était parvenu à fabriquer un homme d'airain doué de la parole, et que saint Thomas d'Aquin, dont les nerfs étaient

¹ La partie blanche des excréments du chien.

² La fiente d'hirondelle et surtout celle de poule, passe, dans nos campagnes, pour un excellent fébrifuge.

³ *Dictionnaire des sciences médicales*, t. II, p. 156. Paris, 1812.

suragacés par le babil de cet androïde, le brisa dans un moment d'impatience.

Au dire de nos villageois, les recueils du *Grand* et du *Petit Albert* donnent un pouvoir immense à ceux qui sont à même d'y lire et qui, au moyen d'une initiation préalable, savent s'en servir. — C'est ainsi que, chez les Grecs, les formules qu'employaient les devins ou sorciers, dans leurs opérations magiques, étaient consignées dans de vieux rituels qui portaient les noms d'Orphée ou de Musée¹. Or, personne n'ignore qu'Orphée était un sorcier-poète, dont les chants opéraient des prodiges. On pense que Musée fut son disciple. Tous les deux étaient de Thrace et vivaient dans les temps héroïques ou fabuleux.

L'un des plus anciens monuments de la littérature sanscrite, l'*Atharva-Véda*, peut être considéré comme une espèce de *Grand Albert*, car il renferme une foule de formules et d'invocations qui toutes ont trait à la magie noire. Ce livre, qui très-probablement donna naissance à tous les formulaires, à tous les grimoires de ce genre, était et est encore, chez les Indiens, le manuel des sorciers. « De là vient, dit l'abbé Dubois, dans son intéressant ouvrage sur *les Mœurs, les Institutions et les Cérémonies des peuples de l'Inde*, que les brahmanes voudraient faire croire que ce Véda a tout à fait disparu. Le fait est qu'il existe, mais qu'on le tient encore plus caché que les autres, parce qu'il enseigne la magie, et que celui qui serait reconnu pour l'avoir en sa possession ne manquerait pas de s'attirer l'imputation odieuse de sorcier. »

Ceux de nos sorciers-médecins qui possèdent le *Grand Albert*, autrement dit le *Grand Gôt*, sont bien plus puissants que ceux qui n'ont que le *Petit*. Rien, dit-on, ne leur est impossible. — Ce *Grand Gôt* aurait-il quelque rapport avec

¹ Platon, de *Republ.*, liv. II.

ce roi des Goths qui, au dire du démonographe de Lancre, n'avait qu'à placer son bonnet d'une certaine façon pour soulever un orage? ou bien désignerait-il quelqu'un de ces grimoires traitant de la magie *goétique*, la pire des sorcelleries?

Quoi qu'il en soit, c'est à force de consulter ces diaboliques formulaires que plusieurs de nos sorciers-médecins arrivent non-seulement à guérir une foule de malades réputés incurables par la science ordinaire, mais qu'ils parviennent à composer des poudres d'un effet aussi merveilleux que terrible.

Il est telles de ces compositions infernales dont une seule pincée, répandue sur un champ de foire, suffit pour occasionner ces émotions effroyables et soudaines qui s'emparent, sans cause apparente, de la masse entière du bétail, la rendent furieuse et entraînent parfois de grands désastres¹.

Un atome de telle autre de ces substances, soufflé par un amant rebuté sur les vêtements de la beauté la plus revêche, lui enlève aussitôt toute sa cruauté et l'amène à faire les avances les plus significatives à celui auquel elle ne témoignait, un instant auparavant, que le plus parfait dédain.

Enfin, certaines de ces poudres, dispersées dans l'air, passent pour jeter la perturbation dans l'atmosphère et pour engendrer l'orage.

En terminant ce qui concerne les *panseux de secret*, remarquons que leurs traces se retrouvent dans les temps les plus reculés. Nous avons déjà parlé du roi Salomon, qui excella dans cette science comme en tant d'autres; nous citerons, pour dernier exemple, les fils d'Autolycus, ces habiles *remégeux*, qui, selon Homère, arrêtaient par enchan-

¹ Voyez, à la table des matières, ce mot : Mouche (la), ce que l'on dit de cette terreur panique du bétail.

tement le sang qui jaillissait de la blessure d'Ulysse¹, et nous rappellerons que Jeanne d'Arc, dans une circonstance semblable, répondit à des hommes d'armes qui lui proposaient de *charmer sa blessure* : « Plutôt mourir que de consentir à une chose que je sais être un péché! »

¹ *Odyssee*, chant XIX.

CHAPITRE SIXIÈME

MÉDECINE (*Suite*) :

MAL A SAINT; — SAINTS GUÉRISSEURS.

Indépendamment des secours matériels de toute espèce que l'humanité souffrante trouve autour d'elle, dans nos villages, elle sait encore combattre les maux auxquels elle est en butte par des remèdes spirituels. Le jeûne, par exemple, s'emploie aussi bien pour le salut du corps que pour celui de l'âme. S'il arrive que le malade n'ait pas la force de supporter, ou le temps de s'imposer cette pénitence hygiénétique, alors il a recours à un voisin ou à une voisine qui se charge de jeûner à sa place, moyennant finance. Il en coûte ordinairement cinquante centimes par jeûne, juste le prix de la journée de nourriture d'un journalier. Nous avons, au reste, quelques personnes qui font métier de jeûner, d'accomplir des vœux, ou d'aller en pèlerinage pour leur prochain. C'est ainsi qu'au moyen âge, il existait des *quêteurs de pardons*, dont l'unique profession était de faire des pénitences et d'aller au loin querir non-seulement des indulgences, mais de la santé pour ceux qui les payaient. Cet usage existe encore en Bretagne; il existe même chez les musulmans, où l'on voit

beaucoup de pèlerins mercenaires entreprendre, tous les ans, le voyage de la Mecque et accomplir cette pénitence par procuration.

Mais ce qui surtout contribue à rassurer nos pauvres villageois lorsque la maladie les atteint, c'est l'assistance qu'ils sont certains de trouver auprès d'un grand nombre de saints. — Ce n'est pas à eux que le prophète eût adressé le reproche qu'il faisait au roi Asa : *Nec in infirmitate sua quæsit Dominum, sed magis in medicorum arte confisus est*¹.

Ordinairement, on donne le nom de *mal à saint* ou de *mal de saint* à une infinité d'affections graves contre lesquelles on peut se contenter d'implorer le secours d'un saint, ce qui coûte bien moins cher que les soins d'un médecin. Pourtant, dans quelques-uns de nos cantons, la locution *mal de saint* désigne particulièrement le *cataracte* (voy. p. 299) et parfois les convulsions en général. — Cette expression était autrefois française :

Si c'estoit *mal de saint*, ou de fièvre quarantine...,
dit le vieux satirique Régnier, sat. xi.

A l'exemple de nos *panseux de secret*, presque tous nos saints ont une spécialité en médecine, et cette spécialité est indiquée, tantôt par quelque circonstance de la biographie du bienheureux, tantôt, — et c'est le cas le plus ordinaire, — par un rapport de consonnance entre le nom du saint et le nom de la maladie.

Ainsi, sainte Anne, à Nohant-Vic, près la Châtre, est invoquée par les nourrices qui n'ont point de lait, parce qu'elle allaita la sainte Vierge.

Sainte Apolline guérit du mal de dents, parce que on les lui cassa, à Alexandrie, durant son martyre.

Saint Eutrope soulage les *hydropiques* ; saint Aignan (*saint Teignan*) les *teigneux*.

¹ Paralipomen., xvi, 12.

Ceux qui ont des *orbillons* (orgelet, maladie des paupières), vont à Mers (Indre), pour invoquer saint *Orban* (Urbain).

Le *Précieux sang*, à Neuvy-Saint-Sépulcre, arrête le *saignement* de nez et la dysenterie ¹.

Sainte *Clair* ou saint *Clair*, à Vatan (Indre), guérit de la cécité ²; saint *Ouen* des affections de l'*ouïe*.

Saint *Boniface* remédie au marasme qui amaigrit la *face*.

Saint *Genou*, dans l'Indre, préserve de la goutte, maladie qui atteint surtout les articulations.

Saint *Phallier*, à Chabris (Indre), rend les femmes fécondes. (Voy. les *Esquisses pittoresques de l'Indre*, p. 263.)

Saint *Acaire* tempère l'humeur *acariâtre* de certaines femmes quand on peut les lui mener. — « Nicot, en son Dictionnaire, dit Ménage, dérive le mot *acariâtre* du nom de saint *Acaire*, qu'on appelle en latin *Acarius*, et auquel, dit-il, on *meine les acariastres*. » — D'un autre côté, saint *Raboni* met à la raison les maris peu endurants. Sa chapelle, située dans la vieille église de Montmartre, près Paris, était autrefois très-fréquentée par les épouses incomprises et maltraitées, qui s'y rendaient de fort loin, et la tradition rapporte que l'une d'elles apprenant, au retour d'un semblable

¹ « Il est arrivé qu'en la présente année 1639, le ciel faisant paroltre son indignation contre la terre par les persécutions des maladies de dissenterie, flux de sang et autres, dont le ravage estoit aussi général que périlleux pour ceux qui en estoient attaquez, le fléau de Dieu s'estant estendu mesme dans ce bourg et paroisse de Neufvic-Saint-Sépulchre, la plus grand' part des habitans, pour appaiser le courroux du ciel, se résolurent, par un mouvement de piété, de recourir aux prières vers le *Précieux sang* qui repose en l'église Sainct-Jacques dudit Neufvic, et de rendre tous les ans pareils culte et adoration à notre bon Dieu sous l'invocation de son *Précieux sang*, le dimanche immédiat devant le jour de saint Fiacre... » (Extrait de l'*Acte de fondation de la fête du Précieux sang*. — Communication de M. Léon Mauduit de la Châtre.)

² Voy. dans le *Compte rendu des travaux de la Société du Berry* (années 1864-1865), p. 260, d'intéressants détails sur la dévotion à saint Clair de Vatan. On s'y rend en pèlerinage de plus de dix lieues à la ronde, le quatrième dimanche après Pâques.

pèlerinage, que son mari venait de mourir, s'écria en levant au ciel ses yeux baignés de larmes... de joie : — « Que ta bonté est grande, ô saint Raboni ! toi qui accordes bien au delà de ce que l'on ose espérer ! »

Saint *Langouret*, non loin de Palluau (Indre), rend la santé aux enfants affligés de maladies de *langueur*. — Voyez, à propos de ce saint, tout à fait inconnu dans la légende officielle, le mot *saint* dans le *Glossaire du Centre*. — Les Normands, en pareille circonstance, mènent leurs enfants à saint *Pâti* (de pâtir) de Fatouville.

Saint *Firmin*, près de Bourges, guérit de la fièvre, parce que l'on a besoin d'être *affermi* lorsqu'elle nous fait trembler. — La source médicinale de Saint-Firmin était autrefois si fréquentée que l'on avait été obligé de placer une sentinelle à la porte de la fontaine, de crainte que la foule des buveurs n'en épuisât les eaux et pour que chacun d'eux pût entrer à son tour ¹.

L'église d'Orsan, dans le Cher, posséda longtemps et possède peut-être encore le cœur de Robert d'Arbrissel. Ce viscère, que l'on vénérât sous le nom de *Monsieur Saint-Cœur*, opérât une foule de guérisons miraculeuses, mais soulageait spécialement les personnes affectées de maladies de *cœur* ².

Saint *Fiacre*, à Chassignolle, près la Châtre, est invoqué contre les *fics* (hémorroïdes) et le *fleur de sang* ³. — Au reste, Baillet, dans sa *Vie des saints*, t. IX, p. 26, assure que saint Fiacre a réellement le don de guérir les hémorroïdes.

Enfin, au dire de notre vieux polygraphe Nicolas Cathérinot (*Sanctuaire du Berry*), les pauvres malingreux qui ne

¹ Alexis Monteil, d'après Chenu, *Antiquités de Bourges*.

² M. Raynal, *Histoire du Berry*, t. I, p. 460.

³ Nos paysans disent toujours *fleur de sang* pour *flux de sang*. — *Fleur* est ici la traduction du mot latin *fluor*, et nos villageois, en s'exprimant ainsi, sont aussi conséquents que nos docteurs patentés lorsqu'ils appellent les menstrues *fleurs*, et la leucorrhée *fleurs* ou *flueurs blanches*.

peuvent ni vivre ni mourir et que le mal étreint trop fort, s'adressent à saint *Genefort*¹, en s'écriant :

Grand saint Genefort!
A la vie ou à la mort!

Remarquons, à propos de ces analogies de consonnance, qu'une règle semblable a guidé les corps de métiers dans le choix de leurs patrons : — Les cordonniers invoquent saint *Crépin*, parce que son nom a de la ressemblance avec le mot latin *crepida*, qui signifie *chaussure*. — Les couvreurs et les charpentiers, qui travaillent sur les combles des bâtiments, fêtent l'*Ascension*. — Les cabaretiers ont pour patron saint Laurent à cause de son *gril*. — Les boulangers, saint *Michel*, parce qu'ils font des *miches*. — Les paveurs, saint *Roch*, parce qu'ils emploient des fragments de *roches*. — Les meuniers, saint *Martin*, parce qu'ils font un fréquent usage du *marteau* pour piquer leurs meules ; etc., etc. — Ces préjugés onomatiques n'étaient pas étrangers aux anciens. Ainsi, Pline, en parlant de l'influence de la voie lactée sur les moissons, s'exprime en ces termes : *Lactei circuli de fluvio, velut ex ubere aliquo, sata cuncta lactescunt*.

Parmi tous nos saints guérisseurs, il en est deux surtout qui ont une clientèle considérable : ce sont saint *Marien*, patron d'une paroisse située près de Boussac, et saint *Marin*, qui possède un petit oratoire champêtre non loin d'Argenton-sur-Creuse. Saint *Marin* et saint *Marien* guérissent les *rechignoux*, c'est-à-dire les enfants que des maladies de langue rendent criards, grognons ou *marris* (du latin *mærere*, *mærens*). — On voit dans l'église de Saint-Marcel, située non loin de la chapelle de Saint-Marin, une inscription gothique où il est question des *rechignoux*. Ce terme répond au vieux mot *rechin*, qui signifiait chagrin, maussade. Au onzième siècle, un comte d'Anjou, Foulque IV, était sur-

¹ Saint Genefort est un saint berrichon dont la fête tombe le 25 février.

nommé *le Réchin*, à causé de sa mauvaise humeur et de sa mine *rechignée*.

Voici de quelle manière on procède à la cure de l'infirmité des *rechignoux* : — Arrivés au but de leur pèlerinage, les parents déshabillent leurs enfants, qui d'ordinaire, pendant cette opération, manifestent par un redoublement de pleurs et de cris tous les symptômes de leur affection. Puis, au moyen d'une perche, le sacristain du lieu porte et fait toucher aux mains et à la figure du saint, dont la statue est haut placée, la coiffure et la chemise des *rechignoux*, qui, cette formalité accomplie, et leur toilette remise en ordre, sortent du saint lieu, pleins de bonne humeur et de mièvrerie. — Ces miracles sont tellement connus de nos populations que, si nous venons à parler d'une personne bourrue et grondeuse, nous ne manquons jamais de dire : — « Elle aurait besoin d'aller à saint Marin. »

Dans le Perche, c'est à saint *Criard*, saint tout local, que l'on conduit les *rechignoux* en pèlerinage. — « A un jour donné de l'automne, quel que soit l'état du temps, quel que soit l'état de santé des enfants, toutes les nourrices apportent leurs nourrissons devant l'image vénérée de saint *Criard*, dont la chapelle est située dans un hameau très-retiré de l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou ¹. »

Quant à la coutume de porter aux mains et à la figure du saint la défroque des *rechignoux*, elle semble être de tous les temps et de tous les pays. On n'agit pas autrement en Italie, en Espagne et ailleurs encore, lorsqu'on implore le secours d'un bienheureux. C'est ainsi que les Grecs touchaient avec des rameaux garnis de laine les genoux, les mains et la figure des dieux qu'ils invoquaient; c'est ainsi que « les mouchoirs et les linges qui avaient été en contact avec le

¹ Docteur Brochard, de *la Mortalité des nourrissons dans l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou*. Paris, chez J.-B. Baillière, 1866.

corps de saint Paul acquéraient la propriété de guérir les malades et de délivrer les possédés de l'esprit malin ¹. »

Lorsqu'un malade est en danger de mort, et que l'on pense qu'une *messe de saint* peut le tirer d'affaire, on porte l'argent de cette messe au saint qui passe pour guérir la maladie dont le moribond est atteint. Si le cas est pressant, et que l'église ou la chapelle du saint soit trop éloignée, on obtient le même résultat en *levant l'offrande au saint*, c'est-à-dire en donnant à un pauvre l'argent que l'on destinait au saint. Si l'on n'a pas de pauvre sous la main, on *lève simplement l'argent de la messe*, ce qui consiste à faire porter immédiatement cet argent hors de la paroisse.

Malheureusement, il est des maladies qui, quoique de nature différente au fond, présentent absolument les mêmes symptômes; alors, il devient très-difficile de deviner à quel saint on doit avoir recours. Dans cette circonstance, après avoir remarqué le point de l'horizon vers lequel se portent avec le plus de persistance les regards du moribond, vous pouvez être assuré que c'est dans cette direction que se trouve le domicile du saint libérateur.

Si, néanmoins, il vous restait encore quelque incertitude, comme il existe presque toujours une fontaine dans les dépendances de ces lieux vénérés, rendez-vous sur ses bords et déployez sur sa surface une chemise du malade. Descend-elle rapidement au fond de l'eau, vous n'avez pas besoin d'aller plus loin. — Vient-elle, au contraire, à surnager, cherchez ailleurs, car le saint de céans ne s'occupera pas le moins du monde de la guérison de votre malade; il n'y peut rien. — Mais il n'y a pas de temps à perdre, peut-être? — Alors, *levez une messe à l'intention de tous les saints*.

N'oublions pas de remarquer qu'en fait d'expédients sani-

¹ Actes des Apôtres, XIX, 12.

taires, nos villageois comptent pour beaucoup la chemise. Ainsi, pour rendre la santé à un malade, il suffit quelquefois de faire bénir l'une de ses chemises, de la lui faire porter pendant neuf jours et de la donner ensuite à un pauvre.

Pour ce qui est de l'oracle des fontaines, on sait que chez les Celtes, ainsi que, chez les Romains, les sources étaient regardées comme des divinités. En vain, plus tard, les Capitulaires de Charlemagne disaient : — « Si, lorsqu'il se trouve dans une paroisse des infidèles qui allument des flambeaux et qui rendent un culte aux arbres, aux *fontaines* ou aux pierres, le curé ne redresse pas ces abus, il doit savoir qu'il se rend coupable d'un vrai sacrilège » ; en vain, depuis cet avertissement, les canons de l'Église tonnèrent-ils cent fois contre ces coutumes païennes, la vieille croyance celtique, bravant et Capitulaires et canons, s'est perpétuée jusque dans notre siècle de lumières.

Nous connaissons, dans nos pays, un grand nombre de fontaines dont les eaux sont *certaines* (efficaces) contre les fièvres et une foule d'autres maux. Nous citerons, entre autres, celle de Saint-Pantaléon, près Cours-les-Barres, dans le Cher, et celles de Saulot, près Saint-Benin-d'Asy, et de Huez, près Bôna, dans la Nièvre. « Le fiévreux, dit M. le comte Jaubert, dans le *Glossaire du Centre*, après y avoir bu, ne manque pas de déposer aux alentours une pièce de menue monnaie. Malheur au passant qui s'avisera de la ramasser ! il attrapera à son tour la fièvre, et le premier en sera à jamais débarrassé ».

L'Italie possède également de ces sources merveilleuses. A Naples, dans la belle église de San Francisco, existe une chapelle dédiée à saint Blaise, dont les murs et les piliers sont tapissés de cols en cire. Ces cols sont autant d'*ex voto* appendus en ces lieux par les malades qui ont été guéris de maux de gorge après avoir bu de l'eau d'un puits qui se trouve dans ladite chapelle. On peut s'y procurer, moyen-

nant finance, des carafes pleines de cette eau bienfaisante, et sur le verre desquelles sont représentés, en couleur rouge, des cols de toutes les formes.

Ainsi que nous l'avons dit, nos pères les Gaulois étaient imbus de croyances semblables que leur avaient léguées leurs aïeux les Aryas, qui, eux aussi, étaient dans l'habitude d'invoquer les eaux « comme venant du ciel, comme augmentant la force et protégeant contre la maladie ¹ ». Dans une prière des Védas, on trouve le passage suivant : « Sachez, vous tous, ô brahmanes ! que l'eau contient l'immortalité, que l'eau contient les remèdes médicaux... Le dieu Sama (la lune) a dit que toute médecine existe dans les eaux ² ». — Encore de nos jours les eaux du Gange, le fleuve sacré par excellence des Indiens, guérissent, au dire de ces peuples, de tous les maux, et purifient de toutes les souillures. — Ajoutons que les Turcs de Constantinople s'adressent aussi très-souvent aux génies des fontaines pour en obtenir la santé, et que les hadjis, qui font le pèlerinage de la Mecque, ne manquent jamais d'en rapporter de l'eau d'un puits sacré appelé Zemzem. Cette eau a une vertu bien précieuse ; non-seulement elle vous délivre de tous les maux du corps, mais elle affranchit votre âme des taches du péché : « une seule goutte, prise au moment même de la mort, vous épargne cinq cents ans de purgatoire. Aussi cette eau miraculeuse, contenue dans de petits vases, est-elle transportée par les pèlerins dans tous les pays mahométans ³ ».

Quelque déraisonnables que soient les pieuses pratiques que nous venons de rapporter, elles sont pourtant loin de

¹ M. Alfred Maury, *Croyances et Légendes de l'antiquité*; — *Rig-Véda*, t. I, p. 38.

² Traduction de M. Daniélo, *Histoire et tableau de l'univers*, t. III, p. 243.

³ Arminius Vambéry, *Voyages d'un faux derviche*, traduite de l'anglais par M. E. Forgues.

l'être autant que celles auxquelles on se livrait, il n'y a pas encore très-longtemps, dans les plus hautes classes de la société, et dont Saint-Simon, dans ses *Mémoires* (t. II, ch. c), nous fournit un curieux exemple : — « Tous les vœux, dit-il, et toutes les dévotions singulières que fit la duchesse d'Albe pour obtenir la guérison de son fils, surprirent fort ici, jusqu'à lui faire prendre des reliques en poudre par la bouche et *par lavement*. Enfin il mourut... » — Dans ces derniers temps, en 1864, la reine d'Espagne, étant très-fatiguée par suite d'une grossesse, « fit transporter le bras droit de saint Jean d'une église de Catalogne dans sa propre chapelle, où il a dû rester jusqu'à l'accouchement de Sa Majesté¹ ».

Nos saints ne s'occupent pas seulement de la santé de l'homme ; plusieurs d'entre eux daignent aussi donner leurs soins à celle du bétail. — Si, dans le cours de l'année, les aumailles, les bêtes à laine, etc., sont attaquées de *badauderie*², de convulsions ou de toute autre maladie qui se termine ordinairement par la mort, on *lève l'argent d'une messe*, ni plus ni moins que pour un chrétien, et l'on se hâte de porter cet argent au desservant de l'église ou de la chapelle dont le saint traite particulièrement du mal que l'on veut combattre. — Les bonnes ménagères savent parfaitement aussi à quel bienheureux s'adresser pour assurer la santé de leur basse-cour et même pour accroître la fécondité de leurs poules. Mais lorsqu'il s'agit de volailles, on se contente de *lever un sou* pour faire dire un évangile.

Entre tous nos saints vétérinaires, saint Antoine est assurément le plus en renom. A Mouhers, dans le canton de Neuvy-Saint-Sépulcre (Indre), c'est à ce bienheureux que l'on s'adresse pour tout ce qui concerne la conservation du bétail en général. Dans le même département, l'ancienne

¹ *Revue germanique* du 1^{er} avril 1864.

² Nous appelons ainsi l'avertin ou le tournis. — Voy. le mot *Badauderie* dans le *Glossaire du Centre*.

commanderie de la Lande, commune de Prissac, possède une chapelle où, le 17 janvier, jour de la fête de Saint-Antoine, on célèbre une grande messe à laquelle on se rend de fort loin, particulièrement dans l'intérêt de la *race porcine*. Or, « il y a une dizaine d'années, le curé de la paroisse, qui était nouvellement arrivé et qui ne connaissait pas encore cet usage, s'étonnait de voir une vieille femme réclamer douze évangiles de suite, et ne put s'empêcher de lui demander pourquoi elle en faisait dire une aussi grande quantité. La vieille lui répondit : — « Monsieur le curé, sauf votre respect, c'est que notre truie a amené cette nuit douze petits cochons, et je pourvoyons les petits et la mère¹ ».

Au reste, dans la capitale du monde chrétien, à Rome même, saint Antoine est également regardé comme le patron des quadrupèdes. Un religieux de son ordre s'exprime ainsi dans un conte de Boccace (IV^e journée, Nouvelle X) : « Vous savez, Messieurs et Mesdames, que vous êtes dans l'habitude de nous donner, tous les ans, une part de vos revenus, afin que le bienheureux saint Antoine ait soin de votre bétail. » — « Auprès de Sainte-Marie-Majeure, à Rome, et devant l'église de Saint-Antoine, s'élève une colonne érigée en mémoire de l'abjuration d'Henri IV. Au pied de ce monument se pressent, le 17 janvier, tous les chevaux du pape, des cardinaux et des princes romains, la queue et la crinière ornées de fleurs. La messe achevée, un prêtre, placé devant la petite porte de l'église et armé d'un goupillon, leur donne la bénédiction. A mesure qu'il asperge les chevaux, les harnais et les postillons, les domestiques entrent dans l'église pour baiser une croix rouge peinte sur le buste de saint Antoine, et déposer l'offrande de leurs maîtres au bas de ce buste richement colorié... Cette cérémonie rappelle

¹ M. le docteur Élie de Beaufort, *Recherches archéologiques dans les environs de Saint-Benoît-du-Sault (Indre)*.

les fêtes des mulets et des chevaux de Rome ancienne¹. — Encore à présent, à Naples, le jour de la Saint-Antoine, les bestiaux sont conduits à la bénédiction. Cet usage était très-commun au moyen âge.

S'il existe, en Berry, une foule de lieux saints² que s'empres- sent de visiter, chaque année, les personnes dévotieuses de nos campagnes, on y trouve également de pieux rendez-vous où s'assemblent, à de certaines époques, les honnêtes quadrupèdes qui partagent les labeurs incessants de l'agricul- teur, ou qui, tout en menant une vie oisive, n'en contribuent pas moins à son bien-être journalier.

La Chapelle-du-Fer, mentionnée sur les cartes de Cassini sous le nom de *Chapelle-Saint-Jean-aux-Fers*, est, tous les ans, le but d'un pèlerinage qu'accomplissent, dans l'intérêt de leur conservation, tous les bestiaux de l'extrémité méridionale du bas Berry. La Chapelle-du-Fer, véritable Mecque au petit pied pour toutes les bêtes des alentours, est située près des limites du département de l'Indre, sur le territoire de la paroisse de Saint-Plantaire en un lieu désert, et aux abords de la grande forêt de Murat.

La veille de la Saint-Jean, tout possesseur de bétail conduit son troupeau à ce lieu vénéré. Les aumailles, les chevaux et les ânes, la plupart décorés de rubans et de vertes ramilles, précèdent les moutons et les brebis fraîchement tondus et soigneusement lavés. Guidée pieusement et en silence par ses maîtres, cette immense multitude, irréprochable dans sa tenue, et comme pénétrée d'un instinct religieux, défile processionnellement autour de la chapelle.

Le lendemain, le jour même de la Saint-Jean, une grande messe est célébrée pour attirer la bénédiction du ciel sur les

¹ Mary-Lafon, *Rome et ses environs en 1853*; — Dionys. Halic., II, 30, 31.

² Tels que Sainte-Solange, non loin de Bourges; Vaudouan, aux envi- rons de la Châtre; la Trinité, à Cluis-Dessous, etc., etc. — Voy. sur le pèlerinage de Vaudouan, la note 1 de la page 90.

bestiaux de toute espèce. Pendant le saint sacrifice, la foule des assistants, qui sans cesse se renouvelle, lance de tous les points de l'enceinte, du côté de l'autel et en guise d'offrandes, une innombrable quantité de *poignées de laine*¹. Comme on envie la bonne chance de ceux dont les toisons tombent le plus près de l'autel ou viennent à toucher les ornements sacerdotaux, souvent il arrive qu'à la fin de la cérémonie le desservant se trouve littéralement enseveli sous une montagne de laine. — A la Chapelotte, dans le haut Berry, c'est à la tête du saint de la paroisse que les fidèles jettent la dépouille de leurs brebis. — Ce genre d'offrande rappelle les présents que l'on faisait, dans le vieux temps, aux patrons des églises, et dont Grégoire de Tours parle en ces termes : « *Multitudo rusticorum... exhibens lanas, vellera, formas ceræ,...* etc.² »

Notons, en passant, que l'intérieur de la Chapelle-du-Fer était très-anciennement tapissé d'*ex-voto* de toute sorte. On y voyait, suspendus aux murailles, des têtes, des yeux, des bras, des jambes, des cœurs, des poupées humaines, des chevaux, des bœufs, des moutons, des cochons, etc.; le tout en cire de plusieurs couleurs.

Dans le département de la Loire, c'est saint Ennemond « qui a la spécialité de guérir les animaux malades et sur l'autel duquel les paysans font dire des messes pour le rétablissement d'une vache, d'un âne ou d'un porc. Outre les messes, les desservants du sanctuaire vendent des petits pains à 25 centimes, qui guérissent non-seulement les bestiaux, mais encore les enfants³. »

Ailleurs, c'est saint Éloi qui s'occupe de la guérison du bétail. En 1862, il se vendait une petite brochure, imprimée

¹ Nous entendons par *poignées de laine* la toison entière d'une brebis.

² *De Gloria confess.*, c. 2.

³ M. Taxile Delord.

à Vouziers par Aug. Lapie et intitulée *le Médecin des pauvres*, dans laquelle, entre mille prières spécifiques contre une foule de maladies, se trouve l'oraison suivante contre les tranchées des chevaux : « Cheval noir ou gris (il importe de désigner la couleur de la bête), appartenant à N..., si tu as les avives de quelque couleur qu'elles soient, ou tranchées rouges ou en trente-six sortes d'autres maux, de cas qu'ils y soient (sic), Dieu te guérisse et le bienheureux saint Éloi. »

Ne savoir à quel saint se vouer est, comme on le voit, une locution proverbiale tout à fait inapplicable dans notre heureux pays, car, non-seulement pour tous nos maux, mais encore pour tous les besoins, pour toutes les contrariétés de la vie, nous avons un saint à invoquer.

Les vieilles femmes de nos villages connaissent une foule de saints qui, pour la plupart, il est vrai, ne figurent point dans la légende, sans doute parce qu'ils tirent leur origine de quelque divinité païenne, mais qui n'en mettent pas moins de complaisance à les aider dans les plus vulgaires de leurs occupations domestiques. Il en est de même en Bretagne où, selon Émile Souvestre, « saint Herbot, par exemple, fait prendre le beurre et saint Yves fermenter la pâte ¹. »

Chez nous, saint Abdon (*tape donc*) et saint Sennen (nous disons *sener* pour *semer*), lorsque nous les invoquons à propos, préservent nos récoltes de la grêle ². — Avez-vous égaré quelque tête de bétail, récitez cinq *Pater* et autant d'*Ave*, puis allez jeter deux ou trois centimes dans la chapelle de Saint-Hubert, près d'Aigurande, et ce saint aura bientôt ramené votre bête à l'étable. Saint Hubert non-seulement ramène au bercail les bestiaux égarés, mais c'est encore à lui que l'on s'adresse pour se prémunir contre la rage et, en général, pour éloigner de soi les atteintes de toute espèce

¹ *Les Derniers Bretons*.

² Catherinot, *Sanctuaire du Berry*.

de bêtes malfaisantes. On rencontre dans la plupart de nos foires et assemblées des charlatans que nous nommons *Saint-Hubert* ou *marchands de saint Hubert*, qui promènent dans une petite boîte l'image de ce saint, à laquelle ils font toucher des bagues, des chapelets bénits, qui acquièrent à ce contact de grandes vertus préservatrices. Lorsque vous êtes muni d'un pareil talisman, et lorsque vous savez par cœur la fameuse *oraison de saint Hubert* qui commence par ces mots :

Grand saint Hubert qu'êtes glorieux,
 Du fils de Guieu (Dieu) qu'êtes amoureux ;
 Que Guieu nous garde en ce moument
 Et de l'aspic et d' la sarpent ¹,
 Du ch'ti chin et du loup maufait ²,
 Etc., etc.,

vous pouvez entreprendre, sans crainte d'encombre, les plus lointains voyages et braver les jaguars, les tigres et les boas de l'ancien et du nouveau monde.

Nous avons déjà parlé, page 229, de quelques-unes de nos prières populaires. Il n'est guère de maladies ou d'accidents contre lesquels il n'en existe au moins une. — Nos paysans commençaient un peu à oublier toutes ces pratiques; mais, si l'on en croit *l'Union médicale* (année 1861), voici que maintenant l'on s'efforce de les remettre en vogue « en imprimant à des milliers d'exemplaires des petits livres de prières pour guérir le mal de dents, les rhumatismes, la colique, pour arrêter les hémorrhagies, pour couper les fièvres, en un mot pour toutes les maladies des hommes et des animaux, car les chevaux aussi participent aux bienfaits de ces oraisons... L'une d'elles a été trouvée sur le *sépulchre de Notre-Dame*, en la *vallée de Josaphat!* »

¹ Voy. sur *la sarpent*, la note 1 de la page 201.

² *Ch'ti chin* et *chin maufait* signifient, dans le langage berrichon, *chien enragé*; nous disons *ch'ti* (chétif) pour *mauvais, méchant*. — Voy., pour *maufait*, la page 127.

Quelques personnes possèdent encore des *clefs de saint Hubert*, qu'il suffit d'appliquer sur toute morsure suspecte pour en prévenir les suites. — La *clef de saint Hubert* sert principalement à panser les animaux.

Enfin, le dirons-nous? les saints poussent si loin pour nous la complaisance, que nos vœux, même les plus criminels, trouveraient un appui dans les cieus!

Il existe aux environs d'Argent, dans le département du Cher, une fontaine consacrée à *saint Mauvais*, près de laquelle se rendent et prient les misérables qui désirent la mort d'un ennemi, d'un rival en amour, d'un parent à succession, etc., etc. Mais, par une heureuse compensation, non loin de la fontaine de saint Mauvais, s'élève la chapelle de *saint Bon*, dont les honnêtes gens ne réclament jamais en vain la protection¹. — Saint Mauvais rappelle le *saint Séquayre* des Basques, auquel on *recommande* ses ennemis pour les faire sécher²; il rappelle encore la *Notre-Dame de la Haine* des Bretons, « superstition bizarre et vraiment celtique, dit Émile Souvestre; vestige éloquent de l'énergie farouche des vieux adorateurs de Teutatès³. » Enfin, saint Mauvais, saint Séquayre et Notre-Dame de la Haine nous font naturellement ressouvenir que les Hindous, dont le panthéon ne compte pas moins de trois cent trente-trois millions de divinités, trouvent aussi, au besoin, un dieu prêt à les assister chaque fois qu'ils ont une mauvaise passion à satisfaire.

Quant à la coutume de s'adresser à un saint pour être guéri de la maladie qui est de son ressort, elle nous a été transmise par les païens qui, comme nous, avaient un dieu à invoquer contre chacune de leurs infirmités. Les Romains, particulièrement, en vinrent à personnifier, à diviniser les

¹ L. Laprade, *Erreurs et préjugés des paysans*.

² Emile Souvestre, *les Derniers Paysans*.

³ *Les Derniers Bretons*.

maladies même des plantes¹. Ce polythéisme effréné avait certainement pris naissance dans l'Inde, et l'on voit que le dogme de l'unité de Dieu, proclamé et propagé par Moïse, ne l'a pas encore entièrement vaincu.

Quelque puérils, quelque absurdes que soient les préjugés médicaux que nous venons de passer en revue, nos paysans sont loin d'égaliser, sur ce point, la crédulité des anciens. Parmi nous, du moins, il n'y a aujourd'hui que la population la plus pauvre et la plus ignorante de nos campagnes qui ajoute foi à ces sottises²; mais chez les Romains, aux siècles les plus brillants de leur histoire, ces superstitions étaient accréditées jusque dans les hautes classes de la nation, et l'historien le plus complet de ces sortes d'erreurs, Pline l'Ancien, qui, en maints endroits de sa vaste Encyclopédie,

¹ « Fragilis et laboriosa mortalitas in partes ista (numina) digessit, infirmitatis suæ memor, ut portionibus coleret quisque, quo maxime indigeret. — Itaque nomina alia aliis gentibus, et numina in iisdem innumerabilia reperimus: inferis quoque in genera descriptis, morbisque, et multis etiam pestibus dum esse placatas trepido metu cupimus. Ideoque etiam publice Febris fanum in Palatio dicatum est... » (Pline, *Hist. nat.*, liv. II, ch. 6.)

Le poète Prudence s'écrie de son côté :

Par furor illorum quos tradit fama dicatis
Consecrasse deos febrem scabiemque sacellis.

Le dieu *Crepitus* pouvait bien aller de pair avec les dieux de la fièvre et de la gale. — Quant aux divinités à invoquer contre les maladies des plantes, nous ne parlerons que du dieu ou de la déesse *Robigo* (la rouille des blés). Ce dieu avait deux temples : l'un, entouré d'un bois sacré, était situé dans l'intérieur de Rome; l'autre s'élevait sur la voie Nomentane, hors de la porte Capène. Les Robigales se célébraient le 25 avril.

² Malheureusement cette population est fort nombreuse. Pour ne parler que du sud-ouest de notre province, il résulte d'un travail fort consciencieux de M. Arondeau, chef de bureau de la statistique au ministère de la justice, inséré dans le compte rendu de la Société du Berry (années 1856-57), que le département de l'Indre est l'un de ceux où l'instruction primaire est le plus arriérée. En effet, sur 100 de ses conscrits, 31 seulement savent lire et écrire, tandis que la moyenne, par toute la France, est de plus du double (63), et que dans le Bas-Rhin 97 sur 100 savent au moins lire. — Nous pourrions citer plus d'une de nos communes rurales où le maire seul sait lire et écrire, et encore quel écrivain ! quel lecteur !

se montre esprit fort et même incrédule en face de croyances plus ou moins acceptables, Pline lui-même, disons-nous, admet et préconise bon nombre de ces folles idées.

Voici, entre mille, quelques-unes des recettes indiquées par cet auteur :

Pour guérir les tumeurs, faites frotter le côté droit du malade par trois personnes de nations différentes avec un onguent composé d'axonge et de reine des prés (*spiræa ulmaria*) que l'on aura pilée sans employer le fer. Que le malade crache trois fois à sa droite pendant la friction. (Liv. XXIX, ch. 112.)

Autre remède pour le même mal : — Une jeune fille nue et à jeun, ainsi que le malade, touche la partie affligée avec le dos de la main, en disant : « Apollon s'oppose à l'invasion du mal qu'une vierge nue a conjuré. » Puis la jeune fille retourne sa main et répète trois fois les mêmes paroles en crachant à chaque fois ainsi que le patient. (Liv. XXVII, ch. 106.)

Pour calmer sur-le-champ la migraine, on recueille dans un pan de sa toge la mousse qui croît sur la tête des statues, et, après l'avoir enveloppée dans un morceau de linge de couleur rousse, on la suspend autour du cou du malade. (Liv. XXIV, ch. 106.)

On remédie aux luxations en employant de l'herbe sur laquelle les chiens ont l'habitude de lâcher leur urine, et que l'on arrache du sol sans le secours du fer¹. (Liv. XXIV, ch. 111.)

Pour chasser un rhume de cerveau, il suffit de s'envelopper l'un des doigts de la main ou du pied avec un morceau de peau de chien. (Liv. XXX, ch. 15.)

Voulez-vous hâter la délivrance d'une femme en mal d'en-

¹ Voy. p. 62, en quelles circonstances l'emploi du fer était encore interdit.

fant? — Jetez un crible, au hasard, sur un chemin; prenez les brins d'herbe qui se trouveront avoir passé à travers les trous dudit crible et attachez-les au cou de la malade. (Liv. XXIV, ch. 109.)

Remède contre la toux : — Procurez-vous une de ces petites grenouilles vertes qui juchent sur les arbres, et qui, de là, font entendre leur voix criarde; crachez-lui dans la bouche et lui rendez la liberté; vous êtes sûr de ne plus tousser. (Liv. XXXII, ch. 28.)

Remède contre les piqures de scorpions : — On assure qu'il suffit de confier à un âne, en lui parlant de très-près dans l'oreille, que l'on a été piqué par un scorpion, pour que, à l'instant même, le mal cesse. (Liv. XXVIII, ch. 81.)

Remède contre le hoquet : — Celui qui ramassera et mettra de côté un morceau de terre sur lequel un cheval aura laissé l'empreinte de l'un de ses pieds, — ce qui se trouve aisément, — n'aura qu'à songer au lieu où il le tiendra en réserve, pour se débarrasser du hoquet. (Liv. XVIII, ch. 42.)

Il n'est guère possible, on en conviendra, que l'imagination en délire aille plus loin, et l'on s'étonne tout d'abord qu'un écrivain tel que Pline ait enregistré des rêveries aussi déraisonnables; mais comme, après tout, ce sont là autant de renseignements curieux sur les défaillances où peut tomber l'esprit humain et sur l'état de la civilisation d'un grand peuple à l'une des plus florissantes époques de son histoire, on n'ose blâmer l'éloquent naturaliste d'avoir grossi son recueil de ces incroyables inepties; seulement on regrette de ne pas le trouver supérieur à son siècle par la manière dont il accueille et apprécie la plupart de ces extravagances.

IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER, — A. CHAIX ET C^o,
RUE BERGÈRE, 30, A PARIS. — 2622-4.

TABLE DES CHAPITRES

TOME PREMIER

	Pages
PRÉFACE DE GEORGE SAND.	vij
RÉSUMÉ ANALYTIQUE DE L'OUVRAGE	xiiij
INTRODUCTION DE L'AUTEUR	xviiij

LIVRE PREMIER. — FÊTES POPULAIRES.

CHAPITRE PREMIER. — Noël. — La Cosse de Nau. — Les Cornabœux. — Les Naulets.	1
CHAP. II. — Les Rois de la Fève	19
CHAP. III. — Le Bœuf villé, viellé ou violé.	30
CHAP. IV. — Les Brandons	35
CHAP. V. — La Vieille de la mi-carême. — Les foires aux Vieilles. — Anna Perenna. — Les Argées, etc.	43
CHAP. VI. — Les Rameaux. — Le Gui. — Le Buis. — L'Aubépine	53
CHAP. VII. — Les Manches ou Berlués	67
CHAP. VIII. — Fêtes du Soleil. — La Saint-Jean. — La Jaunée. — L'Eteuf. — La Sole. — Les Michelets. — Sainte-Solange	78

LIVRE SECOND.

FÉERIES. — DIABLERIES. — ANIMAUX FANTASTIQUES.

	Pages.
CHAPITRE PREMIER. — Fée berrichonne. — Les Martes ou Marse. — Les Fades. — Les Dames. — Les Demoiselles. — Les Laveuses de nuit	99
CHAP. II. — Diableries. — Noms du Diable en Berry. — Le Diable meunier. — Jean le Chanceux .	126
CHAP. III. — Les Carroirs.	134
CHAP. IV. — La Chasse à Bôdet. — La Chasse à Ribaud.	168
CHAP. V. — La Grand'Bête. — La Levrette. — Le Loup-Brou. — La Bieude, etc.	176
CHAP. VI. — La Cocadrille	196
CHAP. VII. — L'Herbe du Pic. — L'Herbe Matago . . .	216
CHAP. VIII. — Langage des animaux	221

LIVRE TROISIÈME.

SORCELLERIE. — MÉDECINE. — MAL A SAINT.

CHAPITRE PREMIER. — Les Courtiliers. — Les Caillebotiers. — Le Devin.	233
CHAP. II. — Le Feu du temps. — Les Meneux de nuées ou Gréleux	254
CHAP. III. — La Mauvue ou le Mauvais œil. — Le Sorcier malgré lui	265
CHAP. IV. — Préservatifs contre les sorts.	284
CHAP. V. — Médecine. — Panseux de secret. — Remé-geux	294
CHAP. VI. — Mal à saint. — Saints guérisseurs. . . .	317

CROYANCES
ET
L É G E N D E S
DU
CENTRE DE LA FRANCE

CROYANCES
ET
LÉGENDES

DU
CENTRE DE LA FRANCE

SOUVENIRS DU VIEUX TEMPS

COUTUMES ET TRADITIONS POPULAIRES
COMPARÉES A CELLES DES PEUPLES
ANCIENS ET MODERNES

PAR

LAISNEL DE LA SALLE

AVEC UNE PRÉFACE DE GEORGE SAND

—
Tome second
—

PARIS

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE CENTRALES DES CHEMINS DE FER

A. CHAIX ET C^{ie}

rue Bergère, 20, près du boulevard Montmartre

1875

LIVRE QUATRIÈME

MŒURS ET COUTUMES

CHAPITRE PREMIER

NAISSANCE.

On croit, chez nous, comme en beaucoup d'autres pays, que le corps d'un enfant qu'une femme porte dans son sein, est susceptible d'offrir l'empreinte, de prendre la figure et la couleur des objets qui ont le plus vivement frappé l'imagination de la mère pendant sa grossesse, ou qui lui ont suscité de bizarres fantaisies, d'ardentes envies, qu'elle n'a pu satisfaire.

En raison de cette croyance, s'il existe dans une église ou ailleurs, un *bon saint* ou une *bonne sainte*¹ remarquable par

¹ Toute espèce de statue, fût-ce celle de Pluton ou de Vénus, est un *bon saint* ou une *bonne sainte* pour nos campagnards.

sa bonne mine, il arrive fréquemment que les femmes grosses font devant son image de longues stations, dans l'espoir que leur fruit reproduira les traits de l'objet de leur contemplation.

Au moment où les femmes enceintes éprouvent un de ces appétits immodérés auxquels elles sont sujettes et qui les poussent souvent à désirer de manger des aliments qu'on ne peut leur procurer, elles doivent éviter de se gratter, car leur enfant offrirait la représentation de la chose désirée, précisément à l'endroit de son corps où la mère se serait touchée.

Si l'enfant porte la marque d'un fruit, la couleur de cette marque se modifie, chaque année, d'après les nuances que prend sur l'arbre, et même après qu'il a été cueilli, le fruit *désiré*, en passant par les différents degrés de sa croissance et de sa maturité. — Ce préjugé semblerait encore assez généralement accepté, car on lit, non sans surprise, dans le journal *le Siècle* du 7 novembre 1862, le fait suivant : — « Un cas assez étrange de *désirance* s'est produit, il y a quelques jours, à Château-Thierry. Une femme est accouchée de deux enfants jumeaux, portant, l'un sur le ventre, l'autre sur la figure, l'emblème d'une betterave. Ce genre de signe a, *suyant la science*, cela de particulier que, lorsque la plante naturelle arrive à son état de maturité, la partie du corps qui la reproduit subit les mêmes phases de maturation ; ainsi, la peau devient terne, livide, et finirait par se corrompre et par compromettre les autres parties saines du corps si, à l'aide du fer rouge, on ne brûlait la partie malade et, par ce moyen extrême, on ne déterminait la formation d'une nouvelle peau. »

Enfin, l'on prétend qu'il suffit que la femme *envieuse*, — c'est le terme consacré par lequel on désigne une femme grosse qui a des *envies*, — morde dans l'objet *envié*, pour que son enfant n'en porte pas la marque. — Telle était encore, en France, au dernier siècle, la conviction des classes les

plus éclairées. En 1711, lors d'un grand dîner que donna le cardinal de Noailles au dauphin et pendant lequel celui-ci avait voulu que toutes les portes fussent ouvertes, et que « la foule même le pressât », le prince fit prendre un soin tout particulier « d'une femme grosse qui s'y était fourrée et lui envoya d'un plat dont elle n'avait pu dissimuler l'extrême envie qui lui avait pris d'en manger¹. »

Autrefois, en Allemagne, il était permis aux femmes enceintes qui avaient des envies de prendre, partout où elles se trouvaient, des fruits, des légumes, des volailles, etc. — Les gens de Schonaw étaient tenus d'entretenir un verger dans l'Enclos aux moines, pour que les femmes enceintes qui viendraient à passer pussent satisfaire leurs désirs².

On désigne l'enfant qui vient au monde avec un signe par les noms de *marcou*, *marquet*³. — Nos commères de village sont très-ingénieuses à saisir les rapports qui peuvent exister entre les signes empreints sur la peau du nouveau-né et les envies que la mère peut avoir éprouvées. Rien n'échappe à leur explication, rien ne reste dans le doute, et leurs éclaircissements les plus baroques concordent toujours parfaitement avec les *souvenirs* de l'accouchée; tant est irrésistible l'entraînement du merveilleux.

Cette influence de l'imagination de la mère sur le fœtus, est admise par les écrivains de tous les âges. Aristote, Hippocrate, et bien d'autres, en parlent. Voltaire, lui-même, partageait cette croyance⁴. — Les femmes grecques, durant leur grossesse, faisaient placer dans leurs appartements les images des dieux et des demi-dieux les plus célèbres par leur jeunesse et leur beauté, afin que leurs enfants ressemblassent

¹ Saint-Simon, *Mémoires*, t. VI, chap. vi.

² Jacob Grimm, *Antiquités du droit allemand*, p. 409; — Michelet, *Origines du droit français*, p. 49.

³ Voy. ces mots dans le *Glossaire du Centre*.

⁴ *Dictionnaire philosophique*, au mot Influence.

à Apollon, à Narcisse, à Hyacinthe, etc.¹. — Hippocrate raconte qu'une Éthiopienne étant accouchée d'un enfant remarquable par la délicatesse de ses traits et la blancheur de son teint, fut accusée d'adultère, mais que cette femme ayant attiré l'attention de ses juges sur un tableau suspendu près de sa couche, et qui représentait des figures de la plus grande beauté, elle sortit de cette accusation blanche comme neige. En passant du noir au blanc, on trouve à cette histoire le curieux pendant que voici : — Vers les premières années du dix-neuvième siècle, une dame russe du plus haut parage mit au monde un mulâtre, ce qui l'eût infailliblement noircie dans l'opinion publique, si les académiciens de Moscou n'eussent donné à cet événement une couleur toute naturelle, en déclarant que la vue seule d'un nègre, qui se trouvait au service de cette dame, avait occasionné ce phénomène².

Au dire des anciens, l'imagination chez les animaux peut produire des effets identiques, mais bien plus extraordinaires encore. Par exemple, Aristote, et, longtemps après lui, Vanini, qui vivait au commencement du dix-septième siècle, pensent que, pour se procurer des poulains de couleur verte, il n'est besoin que de revêtir l'étalon et la cavale qui doivent les engendrer de housses de cette couleur. — Tout le monde connaît le procédé employé par Jacob pour obtenir des brebis et des chèvres pies, et qui consistait tout simplement à placer près du râtelier et de l'abreuvoir de ces animaux des gaules vertes à moitié dépouillées de leur écorce³.

Toute femme grosse qui, sans y penser, part du pied droit chaque fois qu'elle se met en marche, accouchera infailliblement d'un garçon.

Lorsqu'une femme est près d'accoucher, on s'adresse spécialement à sainte Marguerite pour obtenir l'heureuse déli-

¹ Oppianus, *de Venatione*, lib. I, v. 357.

² Paul de Rémusat, *Revue des Deux Mondes*, II^e série, 24^e année.

³ Voy. Gen., xxx, 37 et suivants.

vrance de la mère et assurer l'avenir de l'enfant attendu¹. Autrefois, dans celles de nos paroisses dont l'église avait sainte Marguerite pour patronne, on passait la ceinture de sa statue autour du corps de la femme en travail, pour faciliter l'accouchement. Du reste, sainte Marguerite joue le rôle de Lucine ailleurs qu'en Berry. Patin, dans une lettre adressée à son ami Spon, dont la femme était enceinte, lui écrit : — « S'il n'y avait que vingt-cinq lieues d'ici à Lyon, j'irais dire l'*oraison de sainte Marguerite* et prendre ma part du gâteau du baptême de cet enfant qui viendra. »

Le septième garçon d'une même mère, sans interposition de fille, est toujours désigné sous le nom de *marcou*. Le *marcou* naît fatalement sorcier. Il passe pour être *panseux de secret* de naissance, et sa spécialité est de *panser des fièvres et des écrouelles*. — En Normandie, cette inévitable destinée est aussi le lot de la septième fille de la même mère². — Nos *marcous* sont ce que l'on appelait autrefois des *septenaires*. Le nom de *marcous* leur a été donné, parce que saint Marcoul, qui vivait, dit-on, vers la fin du sixième siècle, guérissait, en son temps, les scrofuleux, faculté qui lui fut sans doute attribuée, en raison de l'assonance qui existe entre son nom *Marcoul*³ et ces mots : *mal cou, mal de cou*.

Nous rappellerons, à propos de ces aptitudes données par la naissance, que les aînés de la famille des comtes de Châteauroux partageaient avec les rois de France et même, dit-on, avec ceux d'Angleterre⁴, le privilège de guérir les écrouelles, en les touchant avec du pain bénit. Ils devaient,

¹ M. Ribault de Laugardière, *Prières populaires du Berry*, page 12, fin de la note 1.

² M^{lle} Bosquet, *la Normandie romanesque et merveilleuse*, p. 306.

³ *Marcoul* pour *Malcoul* voy. page 179, note 2, du t. I, ce que l'on dit du mot *mar* employé autrefois pour *mal*.

⁴ Rapin Thoiras, t. I, p. 378. — C'est en s'emparant du titre de roi de France que les monarques anglais s'attribuèrent le don de guérir les écrouelles.

assure-t-on, cette prérogative à l'avantage de posséder sur leur territoire une fontaine au bord de laquelle avaient anciennement stationné les reliques des Trois rois¹.

La mère qui met au monde un garçon est régalée d'une bonne *rôtie au vin*² bien sucrée; celle qui accouche d'une fille n'a droit qu'à une simple soupe au lait. Cette coutume, qui est principalement en vogue dans le canton d'Éguzon (Indre), rappelle un devoir seigneurial des plus bizarres qui existait naguère chez nos voisins les Poitevins, et dont le titre fut renouvelé en 1787. Ce devoir consistait, de la part de celui qui *l'avouait*, à se présenter, lors des couches de la femme de son seigneur, devant la porte de l'accouchée et à crier : *Vive Madame et le nouveau-né!* Si la dame avait donné le jour à un garçon, le vassal était tenu de boire tout d'une haleine une bouteille de vin et de manger une livre de pain blanc avec une perdrix fortement assaisonnée de sel et de poivre; le tout fourni par le seigneur. Si la dame n'était accouchée que d'une fille, on ne servait au vassal qu'une bouteille d'eau, un morceau de pain noir et du fromage³.

Cet incivil et désobligeant accueil fait à la femme à son entrée en ce monde se remarque presque par tout pays. — « En Suisse, à Schaffhouse, la servante qui déclare une naissance, doit porter, si c'est un garçon, deux bouquets au sein et à la main; un bouquet seulement si c'est une fille. A Neftenbach, celui qui devenait père d'un garçon recevait deux voitures de bois; une seule si c'était une fille⁴ » — « Chez les Arabes, quand il naît un enfant mâle, on se réjouit, on se complimente;... si la mère accouche

¹ André Dulaurens, liv. I, de *Strumis*; — le P. Delris, liv. I, *Disq. magic.* — L'abbé Thiers, *Traité des superst.*, t. I, p. 510.

² Voy. p. 52, t. II, ce que l'on entend par *rôtie au vin*.

³ Voy. la *France pittoresque* d'Abel Hugo, t. III, p. 174.

⁴ Michelet, *Origines du droit français*. — Voy. plus loin, p. 105 et suiv.

d'une fille, on ne change rien aux habitudes de la maison, parce que cette naissance n'accroît en rien la force de la tribu¹. » — En Chine, les familles sont transportées de joie lorsqu'il leur survient un garçon; si c'est une fille, elles sont dans la désolation; aussi les pères y vendent-ils volontiers leurs filles comme esclaves². L'infanticide, crime si commun dans ces contrées, s'y exerce principalement, certains voyageurs disent *seulement* sur les enfants du sexe féminin³.

A peine le nouveau-né a-t-il vu le jour, qu'on le lave, des pieds à la tête, avec du vin. Plus ce vin est rouge, plus l'enfant, lorsqu'il sera grand, aura de *mine*, c'est-à-dire aura le teint coloré. — Les anciens Grecs, au rapport de Plutarque⁴ faisaient usage, en cette circonstance, de lotions semblables.

Nos paysans sont convaincus que, dans le cas où plusieurs enfants naissent d'un même accouchement, l'amitié qui existe entre ces *bessons* (jumeaux), est si précoce et si vive que, lorsque l'un d'eux vient à mourir, même dans l'âge le plus tendre, l'autre ou les autres ne tardent pas à le suivre.

Si la mère a déjà perdu quelque enfant en bas âge, ou si l'on craint pour la vie du nouveau-né, on le *voue au blanc*, ce qui consiste à le revêtir, de pied en cap, de vêtements de cette couleur, jusqu'à l'âge de deux ou trois ans. — Une très-

¹ Le général Dumas, *Mœurs et coutumes de l'Algérie*, p. 186.

² Dumont d'Urville, *Voyage pittoresque autour du monde*, t. I, p. 339.

³ « Il est impossible de voir un pays où le mépris pour la vie de l'homme soit poussé plus loin; et pour ne citer qu'un fait à cet égard, on se rappelle qu'il y a quelques années, les gouverneurs des provinces de Tchyl-li, de Kiang-sou, de Chang-toung et de Tche-kiang, ne trouvèrent pas d'autres moyen de combattre l'accroissement de la population que d'autoriser les habitants pauvres à jeter leurs enfants dans les fleuves vingt-quatre heures après leur naissance. Ce moyen monstrueux fut mis en pratique. » (*Moniteur de la flotte*, juin 1857.)

⁴ In *Lyc.*, t. I, p. 49.

ancienne croyance nous donne l'explication de cet usage : on était généralement persuadé autrefois que ceux qui *mourraient dans les aubes* (*in albis*), c'est-à-dire sous la robe blanche, que tout nouveau baptisé ne quittait que huit jours après son baptême, « étaient nourris des regards de Dieu dans le ciel ».

Dans nos villages, on fait ordinairement baptiser les enfants dès le lendemain de leur naissance. Les pères et mères donnent autant que possible pour parrain et marraine à leur géniture les personnes qui leur paraissent devoir lui être le plus utiles un jour. L'alliance qui existe entre le parrain et le filleul est, aux yeux de nos paysans, aussi intime, aussi obligatoire, aussi indissoluble, que celle qui unit le père au fils. Le parrain et la marraine sont considérés comme un second père et une seconde mère, et ils sont véritablement, et dans toute l'acception des termes consacrés, *compère* et *commère*. Autrefois, en France, on avait, dans toutes les classes, sous ce rapport, la même manière de penser, et il arriva plusieurs fois, au treizième siècle, que l'on paya l'amende au filleul lorsque l'on tuait son parrain, et qu'on la paya au parrain quand on tuait son filleul¹.

Par suite de l'idée qu'ils se font de cette parenté spirituelle, nos villageois sont persuadés que le filleul ne peut épouser sa marraine et le parrain sa filleule. Ils vont même jusqu'à penser que le filleul ou la filleule ne peut contracter mariage avec le fils ou la fille de son parrain ou de sa marraine, et ce fut précisément cette sorte d'affinité spirituelle qu'invoqua Louis XII lorsqu'il voulut faire rompre son mariage avec la fille de Louis XI, son parrain. — L'autorité ecclésiastique partagea longtemps ces croyances, et prononça souvent la dissolution des alliances de cette espèce. Aussi le prêtre disait-il alors, en publiant les bans des personnes à

¹ *Leg. Henri I^{er}, ch. LXXIX.*

marier : « Bonnes gens, sé il y a nul né nulle qui y sache lignage, *comparage* ou affinité aucunes par quoy le mariage ne soit bon et loyal, si le die maintenant sous peine d'excommuniement¹. »

Quoi qu'il en soit, on tient pour certain que la malédiction pèse sur les mariages de cette nature, et que leurs fruits ne viennent jamais à bien. Plusieurs fois on a vu naître de pareilles unions de petits monstres velus qui, à peine sortis du sein de la mère, se réfugiaient sous le lit, d'où l'on ne pouvait les faire déguerpir qu'à grands coups de fourche. Lorsqu'on y était parvenu, ils sautaient après la crémaillère, s'y balançaient plus ou moins longtemps, en faisant d'horribles grimaces, et puis disparaissaient, au grand contentement de tout le monde, par le tuyau de la cheminée. — Une bonne vieille nous assurait dernièrement qu'une femme de sa paroisse, mariée dans ces conditions, était accouchée de *douze hérissons*, que le maire de l'endroit s'était hâté de faire *encaver* (enfouir), de peur de *désacrier* (deshonorer) sa commune. Enfin les *Évangiles des Quenouilles* vont jusqu'à dire que « toutefois que de pareils époux se conjoignent charnellement, il tonne volontiers ou fait orage en terre ou en mer. »

On évite généralement de prendre pour marraine une femme enceinte, parce que l'on est persuadé que son fruit ou son filleul mourrait dans l'année.

Le parrain qui tient à ce que son filleul soit un excellent et infatigable chanteur doit, tandis qu'on le baptise, faire sonner les cloches à toute volée, car plus on les aura longtemps et vigoureusement tenues en branle, plus le nou-

¹ *Ancien missel à l'usage de Paris*; traduction du quinzième siècle; Bibl. nation., msc., n° 6843. — Quant à des exemples de rupture par l'Église de mariages semblables, voy. le 53^e canon du concile *in trullo* qui se tint à Constantinople en 680; le 12^e canon du concile de Compiègne; le *Code matrimonial*, II^e partie, p. 508 et suiv., etc., etc.

veau chrétien sera habile à bien entonner et à mener un branle¹.

Si le parrain oubliait, au sortir de l'église, d'appliquer un baiser sur chacune des joues de sa commère, il y aurait à craindre que le filleul ne fût muet ou pour le moins *bavoux*, c'est-à-dire bègue².

Il y a une soixantaine d'années, dans quelques-unes de nos églises, et particulièrement à Saint-Aoùt (Indre), le *segretain*³, aussitôt après la cérémonie du baptême, prenait la quenouille qui était attachée au côté de la statue de la sainte Vierge⁴ et la donnait à la marraine, et celle-ci, qui était tenue de la filer, offrait, en attendant, à la Vierge, une autre quenouille chargée de chanvre. — A Bengy-sur-Craon (Cher), « on appelait *conoilles à la marraine*, trois ou quatre quenouilles garnies de fin *plain*⁵, toutes rubantées, que l'on gardait dans les églises, appuyées à l'autel de la Sainte-Vierge. A chaque baptême, le *marillier* (sacristain) allait chercher une des *conoilles* et la présentait à la marraine qui, sachant bien ce que cela voulait dire, l'emportait chez elle et la rendait au bout de quelque temps à l'église, accompagnée d'une autre grosse quenouille chargée, ou d'une livre de blanc

¹ Non-seulement certaines de nos bourrées campagnardes portent le nom de *branle*, mais on donne aussi ce nom aux airs sur lesquels on les danse. — Voy. le mot *Branle* dans le *Glossaire du Centre*.

² Du latin *balbus*. — *Bavoux*, synonyme de *Le Bègue*, est un nom de famille assez répandu.

³ Sacristain ; nous disons aussi *secretain*, comme Rabelais : — « Il requist frère Tappecoue, *secretain* des cordeliers du lieu. » (*Pantagruel*.)

⁴ Nos paysans aiment à prêter à la Vierge cet ancien attribut des vertus domestiques de la femme. On sait que la symbolique chrétienne l'a réservé à sainte Anne. — Voy. la p. 43, t. II, et à la table des matières ce mot : *Jetons de Marie*, où il est question des *jetons de la Vierge* et de la *quenouille à la mariée*.

⁵ Chanvre peigné de première qualité. — Du latin *planus*, plain, uni : — « Et quant aux filles et femmes qui n'ont et ne trouvent moyen de elles employer, leur sera baillé layne, *plain*, estouppes ou autres besongnes pour filer et ordre (ourdir). » (*Ordonnance de la ville de Bourges de 1556 contre la mendicité*.)

*filet*¹. C'était un utile revenu pour la fabrique : avec cela, elle renouvelait son linge d'église. Cet usage était encore en vigueur à Bengy, il y a une vingtaine d'années (vers 1835)² ».

Le *compéragé*, — c'est ainsi que nous nommons, non-seulement la cérémonie du baptême, mais encore la réunion des gens qui y assistent et la fête qui en résulte, — le *compéragé* est toujours suivi d'un bon repas, et accompagné de réjouissances auxquelles la famille du nouveau-né fait participer autant que possible le public. En sortant de l'église, le parrain jette à la foule des curieux, tantôt des dragées, tantôt des pruneaux ou des noisettes, selon ses facultés, et s'il se montre peu généreux, il arrive encore parfois, dans certaines localités, que les enfants attroupés poussent ce vieux cri de provocation et de reproche : « *Pochette cousue ! pochette cousue !* (poche fermée!) »

N'oublions pas de noter que les dragées distribuées à l'occasion d'un *compéragé*, sont douées d'une vertu bien précieuse. Un de ces bonbons, introduit dans la poche d'un conscrit, mais à son insu, au moment où il va tirer au sort, lui assure un excellent numéro.

Dans la classe des artisans, les personnes qui font partie du *compéragé* parcourent plusieurs fois les rues de la ville, deux à deux, bras dessus bras dessous, escortant gaiement le poupon porté triomphalement en tête du cortège par la sage-femme, tandis que la vielle et la musette font entendre leurs sons dolents et nasillards.

Le pauvre comme le riche fête de son mieux la naissance de son enfant; il n'y a que le malheureux *champis*³ pour

¹ *Filet* pour *fil*, comme autrefois en français : « Quelqu'un pourroit dire de moy que j'ay seulement fait icy un amas de fleurs estrangières, n'y ayant fourny du mien que le *filet* à les lier. » (Montaigne, liv. III, ch. XII.)

² M. Ribault de Laugardière, *les Noces de campagne en Berry*, p. 18.

³ Nous disons toujours *champis* pour *bâtard*. Ce mot vient du latin *e campis*, enfant abandonné, trouvé dans les *champs* : — « Au jour où

lequel il n'existe aucune bienvenue à son entrée en ce monde. — Dans beaucoup de nos paroisses et, entre autres, à Cluis, à Saint-Chartier, à la Berthenoux, etc., lorsque l'on baptise un *champis*, on ne sonne même pas les cloches.

Encore vers le milieu du dix-septième siècle, les enfants illégitimes que l'on abandonnait dans les rues de Paris, et surtout aux abords des églises, étaient recueillis et déposés dans un petit hospice appelé la *Couche*, situé rue Saint-Landry. La plupart y mouraient faute de soins suffisants. Quant aux survivants, « on les vendoit, dit un auteur contemporain, moyennant vingt sols, aux bateleurs et aux magiciens qui en usoient à leur bon plaisir. »

Le *champis* fut, dans tous les temps, fort maltraité par la société. Le signal de cette répulsion est parti de haut : — « Le bâtard, dit durement le Deutéronome, n'entrera pas dans l'assemblée de l'Éternel; même sa dixième génération n'y entrera pas¹. » — D'après la loi wallonne (*Leg. wall.*, t. II, liv. XIII), le fils illégitime ne peut arriver à la condition d'homme libre, et sa postérité ne peut y atteindre avant la fin de la neuvième descendance. — Au moyen âge, et bien plus tard, le *champis* « ne pouvoit tester, ne disposer de ses biens, fors que de cinq sols². » — Les bâtards étaient exclus du trône pontifical. Au onzième siècle, les moines de l'abbaye de Fleury ne voulurent jamais accepter pour abbé Gauzlin, frère du roi Robert, parce qu'il était

tu naquis, aucun œil n'eut pitié de toi, tu fus jeté sur le dessus d'un champ », dit Ézéchiël, xvi, 5). — « Dans le Languedoc et dans la Gascogne, dit Ménage, *campis* se prend pour *fils de prestre*. » (*Origines de la langue françoise*.) — Le mot *champis* était autrefois français : « Appelant ung enfant, en présence de ses père et mère, *champis*, c'est honnestement, tacitement dire le père cocqu et sa femme ribaulde » (Rabelais, liv. III, ch. xiv.) — M^{me} Sand a ressuscité le mot *Champis* par le succès de son roman et de sa jolie pièce de théâtre, tous les deux intitulés *François le champi*.

¹ Deutéronome, xxiii, 2.

² Bacquet, *Procès-verbal de la coutume de Laon*, ch. III, n° v.

bâtard de Hugues Capet. Le même Gauzlin ayant, dans la suite, été promu à l'archevêché de Bourges, les habitants de cette ville refusèrent de le recevoir, et malgré l'appui du roi, son frère, ce ne fut qu'au bout de cinq ans qu'il parvint à s'asseoir sur son siège épiscopal. — Enfin, dans les corps de métiers même, on s'opposait à l'admission des bâtards comme apprentis¹. Cependant l'on n'aurait pas dû les condamner tous sans rémission, ces pauvres déshérités, puisque l'un de nos vieux proverbes dit : « Le *champsis* est tout bon ou tout *chêti*². »

Il n'y avait qu'un moyen de laver le bâtard de sa tache originelle, c'était de le légitimer. Pour cela faire, on avait autrefois recours à un cérémonial aussi gracieux que naïf et dont on retrouve plusieurs traces dans les anciens actes de l'état civil de la Châtre. — Lorsque deux amants en venaient à reconnaître pour enfant légitime le fruit de leurs amours, ils mettaient pendant la célébration de leur mariage, avec eux, sous le poêle (*pallium*), le petit *champsis*, et ils déclaraient qu'il provenait d'eux³. — Beaumanoir, dans ses *Coutumes de Beauvoisis*⁴, mentionne cet antique usage dans les termes suivants : — « Se il avoit pluriex enfans nez avant que il l'espousast, et la mère et li enfans, à l'espouser (lors du mariage), estoient mis de *sous le paile* en sainte église, si devenroient-ils loyaux hoirs. » — Ce mode d'adoption rappelle la manière dont Élie adopta le prophète Élisée, en lui jetant son manteau (*pallium*) sur le corps⁵.

Les *champsis* eurent néanmoins leur âge d'or; mais cet

¹ *Lettres des rois relatives à l'homologation des statuts des différents corps de métiers.*

² *Chêti* (chétif) pour *mauvais, méchant.* — Voy. la note de la p. 332, t. I.

³ Hippolyte Baucheron, *Recherches sur la ville de la Châtre*, manuscrit, 1850.

⁴ Ch. XVIII, p. 98.

⁵ I Rois, XIX, 19.

âge remonte aux temps héroïques ou fabuleux. Il arrivait très-souvent alors que les Grecs attribuaient à des dieux les naissances illégitimes. L'opinion publique accueillait très-favorablement cette manière ingénieuse d'interpréter ces sortes de mystères domestiques, et il s'ensuivait naturellement que le nouveau-né était proclamé demi-dieu et que sa gloire rejaillissait sur l'heureuse mortelle qui lui avait donné le jour.

La première fois qu'une femme sort de chez elle, après ses couches, c'est pour se rendre à l'église de sa paroisse, où elle assiste à la *messe de commère*, c'est-à-dire à la cérémonie des relevailles. Jusqu'à ce qu'elle ait été bénie et *relevée* par le prêtre, elle est impure; c'est pourquoi elle mange à part et s'abstient de toucher à quoi que ce soit dans le ménage, pas même à ses enfants pour les corriger. Si elle agissait autrement, elle attirerait infailliblement quelque malheur sur la personne ou la chose qui aurait subi son contact. — Au moyen âge, on croyait que, pendant tout le temps qui s'écoulait entre l'accouchement et la *messe de commère*, la femme devenait juive¹.

Le jour des relevailles arrivé, la nouvelle accouchée se rend à la porte de l'église de sa paroisse, où elle attend humblement que son pasteur vienne la chercher. Le prêtre ne tarde pas à paraître; alors, il lui tend l'une des extrémités de son étole, dont elle se saisit, et il l'introduit ainsi dans le temple.

Il n'y a pas encore très-longtemps, l'accouchée, à l'exemple de la Vierge, ne se présentait à la *messe de commère* que quarante jours après ses couches; aujourd'hui elle s'y présente souvent au bout de cinq ou six jours, c'est-à-dire aussitôt qu'elle est rétablie. — Cette coutume date de loin: chez les Hébreux, la femme qui mettait au monde un enfant mâle demeurait retirée pendant trente-trois jours pour se purifier,

¹ L'abbé Thiers, *Histoire des superstitions*:

et celle qui accouchait d'une fille pendant soixante-six ¹, et, dans cet intervalle, elles ne devaient toucher à aucune chose sacrée. Le temps de la purification expiré, elles se présentaient au temple et offraient à Dieu un agneau d'un an et une tourterelle ². — La femme grecque, dans l'antiquité, n'entrait dans les temples que quarante jours après ses couches ³.

Si la première personne que l'accouchée rencontre, en allant à l'église se faire *relever*, est un homme, le premier enfant qu'elle pourra plus tard mettre au monde sera un garçon; si c'est une femme qu'elle rencontre sur son chemin, elle donnera le jour à une fille.

Relever une femme signifie, chez nous, procéder à ses relevailles; *relever un cheval, une jument*, signifie consolider leurs fers qui se détachent; or ces deux expressions locales ont donné lieu à cette singulière mention trouvée sur les registres de l'un de nos bons curés de campagne: — « Tel jour, j'ai *relevé* la femme d'un tel, maréchal; tel autre jour, il a *relevé* ma jument; partant, quittes. »

¹ Nouvelle marque du degré d'infériorité assigné à la femme. — Voy. les pages 6, 105 et suiv. du tome II.

² Lévitique, XII.

³ Censorinus, ch. 11.

CHAPITRE DEUXIÈME

MARIAGE.

Le paysan qui désire se marier ne manque pas d'expédients aussi ingénieux que délicats pour se faire bien venir du beau sexe. — Quand la floraison de l'aubépine est arrivée, il plante des *mais* à la porte de toutes les belles de son canton ¹. Aux branches de ces sortes de mais sont presque toujours attachés des rubans, des dentelles, des bijoux, des bonbons; et les jeunes filles qui sont l'objet de cette galanterie se plaisent assez généralement à laisser cet hommage à leur porte pendant une bonne partie de la journée. Quelquefois, au contraire, on place devant la maison des filles mal gracieuses ou mal famées des mais d'épine sèche, auxquels on suspend des animaux morts ou tout autre objet dégoûtant et dérisoire. Aussi les malheureuses qui ont lieu de craindre de pareilles offrandes se lèvent-elles de bonne heure pour les faire disparaître.

A peine ses désirs sont-ils fixés, le jeune villageois a soin de fréquenter les assemblées, les marchés et les foires où se rend d'habitude l'objet de ses pensées. C'est ce que l'on

¹ Voy. la page 59, t. I.

appelle *suivre* une fille. La femme ainsi recherchée, même lorsqu'elle a l'intention de rejeter la demande du soupirant, ne laisse pas de faire bon accueil à toutes ses gracieusetés, car ses parents lui ont appris de bonne heure qu'un *chêti en amène un bon*, c'est-à-dire qu'un mauvais parti qui se présente, donne l'éveil à un meilleur. Elle se laisse donc volontiers conduire à la danse et au cabaret par le premier venu, persuadée qu'en affichant ainsi la recherche qu'on fait de sa personne elle fera naître la concurrence; ce qui en effet arrive presque toujours pour peu que la *promesse* ou la dot ait une certaine valeur.

Au retour de ces fêtes champêtres, amoureux et amoureuses reviennent au village en chantant et en batifolant le long des *traines* (buissons), à travers les prés et les bois, et en se tenant, comme en Bretagne, et suivant un usage traditionnel, par le petit doigt.

Les amoureux *suivent* souvent ainsi leur *blonde* (leur maîtresse) d'assemblée en assemblée, pendant très-longtemps, avant de la demander en mariage.

Mais c'est ici le moment de faire connaître les principaux caractères qui, aux yeux de nos paysans, constituent la beauté humaine. Leur idéal, sur ce point, rappelle très-exactement les portraits que les anciens historiens nous ont laissés de nos aïeux les Gaulois. — *Blonde* est, chez nous, synonyme de *belle*, et toutes les fois que nos villageois disent d'un jeune homme : « Il va voir sa *blonde* », on sait très-bien qu'ils désignent ainsi son *amoureuse*, sa *belle*, quoique cette *blonde* ait souvent les cheveux fort noirs. Nous avons entendu quelques vieillards se servir d'une expression bien plus hardie et dire : *aller en blonde*, dans le sens de *aller faire l'amour*, *aller en bonne fortune*. — *Blond, blonde comme un bassin*, est encore une locution que nous employons avec complaisance en parlant d'un enfant ou d'une grande personne dont les cheveux sont de couleur blonde et éclatante comme celle

d'un bassin de cuivre bien écuré. Cette expression était connue de Guillaume de Lorris, qui l'emploie dans le *Roman de la Rose* : « Cheveus ot blons com un bacin », et Marot plus tard a dit : « Vierge plus blonde qu'un bassin... » — Le blond de bassin est le *flavens*, le blond doré des Romains.

Cette couleur était aussi très-prisée chez les Gaulois : *Flava Gallia crine ferox...*, dit le poète Claudien (*Stil.*, 11, v. 240). — Au rapport de Pline (liv. XXVIII, ch. 51), les Celtes, qui avaient un goût prononcé pour le blond ardent, se servaient d'un savon composé de suif de chèvre et de cendre de hêtre pour se roussir les cheveux. Selon le même auteur, ce goût aurait aussi été, mais passagèrement, celui des Romains qui, alors, se teignirent les cheveux avec une décoction de jeunes noix (liv. XV, ch. 24). — Toutefois, les Romains, en gens de goût, semblent avoir célébré tour à tour les deux couleurs, la brune et la blonde :

Spectandum nigris oculis, nigroque capillo.
(Horace, de *Arte poetica.*)

Martia ter senos proles adoleverat annos,
Et suberat flavæ jam nova barba comæ.
(Ovide, *Fastes*, l. III, v. 60.)

Nunc ades, ô! cœptis, flava Minerva, meis.
(Id., l. VI, v. 633.)

Les Italiennes et surtout les Vénitiennes du quinzième siècle ont beaucoup cultivé l'*arte biondeggiane*, l'art de *se blondir*. Les arcanes de cet art sont dévoilés dans des traités spéciaux, composés par les Marinelli, les Fioravanti, Giambullari, etc.

Les Grecs attribuèrent la couleur blonde à plusieurs de leurs dieux et de leurs héros. — Les Hébreux préféraient les cheveux noirs : *Comæ ejus sicut elatæ palmarum, nigræ quasi corvus*. (Cantic., v. 11.) — En général, les anciens (Grecs et Romains), qui étaient bruns pour la plupart, avaient un faible pour le blond. Ils attachaient « une sorte de superstition aux nuances cendrées. Elles portaient bonheur,

disaient-ils. — On tombe sans cesse dans cette manie bizarre d'attribuer aux natures énergiques la couleur de l'ébène. Quelle erreur ! toutes les femmes fortes sont blondes. Jeanne d'Arc, Jeanne Hachette, Charlotte Corday, l'étaient. » (Anatole de la Forge.)

Au moyen âge, et même beaucoup plus tard, le goût de nos paysans pour les tresses dorées était encore celui de toute la nation. — « Les trouvères, dit M. Just Veillat (*Aliénor de Gargilesse*, p. 58), s'excusaient dans leurs vers, quand ils célébraient une brune. » Au temps même de Brantôme, les cheveux noirs étaient un défaut :

Brunette elle est, et pourtant elle est belle...

Nigra sum, sed formosa.

(Cantique des cantiques.)

Pourtant si je suis brunette,
Amy, n'en prenez esmoy ;
Autant suis ferme et jeunette
Qu'une plus blanche que moy.

(Marot, *chanson xxxvi.*)

Longtemps auparavant, Guillaume de Lorris avait dit :

Icelle dame ot nom biautés ;
El ne fu obscure ne brune,
Ains fu clère comme la lune.

(*Roman de la Rose.*)

Le *roussel* des Limousins répond à notre *blond de bassin*. Ils font aussi grand cas de cette couleur ; ils aiment les *éfons* (enfants) bien *roussels*, et, en parlant d'une jolie fille, ils disent : « *es plo rousselo*¹. » — Au reste, au moment où nous traçons ces lignes, le *roussel*, ou *blond de bassin*, est très à la mode à Paris, où beaucoup de brunes mettent tous leurs soins à *se blondir*, voire même à *se roussir*².

¹ Béronie, *Dictionnaire du patois du bas Limousin*, au mot Roussel.

² Voyez, sur l'art de *se blondir*, un livre aussi spirituel qu'érudit que MM. Feuillet de Conches et Armand Baschet ont publié en 1866 sous ce titre : *les Femmes blondes selon les peintres de l'école de Venise*.

Lorsque des cheveux de cette nuance accompagnent une figure pleine, ronde ou carrée, mais haute en couleur et reluisante ; lorsque cette figure est portée par un grand corps membru, massif, et même un peu replet, c'est le *nec plus ultra* de la beauté chez les habitants de nos campagnes ; or, c'était également là, on le sait, l'idéal du bel homme et de la belle femme chez les Gaulois. — Dans l'Inde, leur patrie primitive, l'extrême embonpoint et les faces rondes et rebondies sont encore ce qu'on apprécie le plus dans le beau sexe. Un poète de ce pays, comparant la figure de sa maîtresse à la pleine lune, s'écrie enthousiasmé : « Les étoiles ne pouvant distinguer le disque de la lune d'avec le visage de mon amante, errent troublées dans les régions célestes¹. »

Quant au luisant de l'épiderme, qui est à la figure ce que le vernis est à un tableau, on commence à y tenir un peu moins qu'autrefois. Pour se procurer ce complément de beauté, presque toutes nos jeunes paysannes avaient recours, il n'y a pas encore très-longtemps, à un cosmétique naturel dont la base est l'urée. Ce cosmétique, jadis très-employé par nos aïeux les Celtes, sert toujours à la toilette de plusieurs nations primitives. — Souvent aussi nos villageoises empruntaient le brillant de leur teint au suint huileux des toisons de leurs brebis ; c'est ainsi qu'à Rome, les élégantes de haute volée employaient au même usage l'*œsype d'Athènes*, sorte d'électuaire qui devait son onctuosité à cette vulgaire sécrétion :

Demptus ab immundo vellere succus ovis.

(Ovide.)

Mais rentrons dans notre sujet.

Nos paysans évitent de se marier dans le mois de mai, parce qu'ils sont persuadés que les enfants conçus en cette saison viennent au monde *badauds* ou *lourdauds* (imbéciles ou idiots). — A Paris, où l'on ne se doute pas de cela, c'est

¹ *Poésies populaires de l'Inde*, traduites par M. Lamairesse. Paris, 1867.

au contraire au mois de mai qu'il se fait le plus de mariages; les statistiques l'attestent. Or, on pourrait croire tout d'abord que les habitants de cette ville doivent leur surnom à cette circonstance; mais, comme on le voit, le mot *badaud* a une autre signification en berrichon qu'en français. *Badaud*, chez nous, signifie *stupide, imbécile*. Ce mot, en français, sans être synonyme de *naïf* et de *musard*, est pourtant un peu de leur famille. Le *badaud*, dans ce dernier sens, c'est-à-dire le vrai *badaud* parisien, s'étonne, s'émerveille de tout, s'arrête à la moindre bagatelle. Ses surprises sont continuelles, son admiration fréquente; son attention, attirée, fixée par des riens, lui procure des distractions et des joies infinies, inconnues des hommes graves. — Il y a d'adorables *badauds*; il en est de fort spirituels; il y en a qui atteignent au génie : la Fontaine, la *bête* de M^{me} de la Sablière, était de ces *badauds-là*; Victor Hugo en est aussi, car il se félicite d'*admirer comme une bête*.

L'étymologie du mot *badaud*, dans l'une et l'autre acception, se trouve dans le verbe berrichon *bader* (ouvrir); la bouche ouverte ou *badée* étant aussi bien le signe de l'idiotisme que celui de l'étonnement. En breton, *badaud* s'exprime par le terme *genowek*, qui signifie également *bouche ouverte, grande bouche*. — *Badebec*, le nom de la femme de Gargantua, se traduit à volonté par *badaude* ou par *bavarde*, car, en Berry, nous nous servons du mot *badebé* dans ces deux significations. — Enfin, le mot *colas*, par lequel on désigne, dans nos campagnes, un jeune geai, est encore, chez nous, synonyme de *badaud*, parce que les geais ouvrent démesurément le bec lorsqu'ils reçoivent la becquée. De là certainement l'expression française : *bayer aux corneilles*, c'est-à-dire bayer comme un *colas*, comme un *badaud*. — Quant au terme *lourdaud*, que nous prononçons ordinairement *lordaud*, le sens que nous lui donnons indique qu'il vient directement du grec *lordos*. — N.-B. L'église de Linières,

dans le haut Berry, possède un saint que l'on invoque avec succès contre le *badaudage* ou la *badauderie*, c'est-à-dire contre l'idiotisme des chrétiens et l'avertin ou tournis du bétail.

Les habitants des environs de Gex (Ain) se gardent aussi de contracter des mariages dans le courant de mai, pour une raison qui vaut bien la nôtre : « C'est que le mois de mai est le mois des ânes¹. » A une autre extrémité de la France, à la Montagne-Noire, aux pieds des Pyrénées, on a les mêmes scrupules, basés sur des motifs équivalents et tout aussi péremptoires : on allègue « qu'il n'est pas convenable de se marier dans une saison où les ânes sont amoureux². »

Les Romains pensaient également que les mariages contractés en mai, et particulièrement le onze de ce mois, étaient fatals :

Nec viduæ tædis eadem, nec virginis apta
Tempora : quæ nupsit, non diuturna fuit.
Hac quoque de causa, si te proverbia tangunt,
Mense malum Maio nubere vulgus^o ait.
(Ovide, *Fastes*, liv. V, v. 488.)

Le mariage qui se célèbre le jeudi a toujours des suites fâcheuses pour l'époux. Dans ce cas, sa femme n'aura jamais la vertu de Pénélope et, tôt ou tard, il deviendra *Jean-Jeudi*. — Nous sommes parfaitement d'accord sur ce point avec l'Évangile... des quenouilles : — « Qui de maint meschief veult estre quitte si ne se marie jamais sur le jeudy³. »

Lorsqu'un galant a définitivement arrêté sa visée et jeté son dévolu, il se met en quête d'un *menon*, c'est-à-dire d'une personne d'expérience, capable de le guider dans son entreprise, d'aplanir toutes les difficultés, et qui veuille bien se charger de la demande en mariage, tout en faisant habilement valoir les qualités de son protégé. Le *menon* est ordi-

¹ Désiré Monnier, *Traditions populaires comparées*, p. 239.

² A. de Nore, *Coutumes myth.*, p. 90.

³ *Les Évangiles des quenouilles*, p. 158 de l'édition elzévirienne de Janet.

nairement choisi parmi ceux des notables de l'endroit qui ont la langue la mieux pendue. Cette espèce d'entremetteur est connue sous bien des noms en Berry. A Bengy-sur-Craon, on l'appelle *chien* ou *ambassadeur*; à Saint-Florent, *chien blanc*; à Saint-Doulchard, près Bourges, *tête de loup*; dans l'ouest de la province, *accordeux* et *chat-bure* (chat gris) ¹. — A propos de cette dernière dénomination, nous remarquerons que, dans les Hautes-Alpes, le *chat-bure* s'appelle *tsa-maraude* (chat de maraude). — Si nous ne craignons d'aller chercher trop loin nos rapprochements, nous ajouterions que le *mencn* ou *chat-bure*, qui, en Bourbonnais, porte le nom de *gourlaud*, se nomme *gourou* chez les Hindous ².

Amener le père à marier sa fille, ou à *vendre sa vigne*, comme disent les plaisants de nos villages, n'est pas l'affaire d'un instant. Presque toujours, nos paysans, lorsqu'ils ont une fille à établir, se font festoyer pendant des années entières par les amoureux, avant de donner leur consentement. Quelques-uns savent prolonger ce temps d'épreuve avec un art admirable. Or la fille une fois mariée, adieu les longues séances du cabaret! — C'est pourquoi, lorsque l'on parle d'un homme qui vient de marier sa fille, on dit : — « Un tel a *vendu sa vigne*. » — On n'en agit pas autrement chez les Lapons : « C'est une coutume parmi eux, dit Regnard, dans son *Voyage en Laponie*, d'accorder leurs filles longtemps avant de les marier; ils font cela afin que l'amoureux fasse durer ses présents, et s'il veut venir à bout de son entreprise, il faut qu'il ne cesse point d'arroser son amour de *soubbouvin* (vin des amants). Enfin, lorsqu'il a fait les choses honnêtement, pendant un ou deux ans, quelquefois on conclut le mariage. »

¹ Voy. *les Noces de campagne en Berry* par M. Ribault de Laugardière et le *Glossaire du Centre*, aux mots *Accordeux*, *Chat-bure*, etc.

² Voy. les *Lois de Manou*.

Le jeune homme à marier, accompagné de son *menon* ou *chat-bure*, se présente ordinairement à l'heure d'un repas dans la maison de la jeune fille dont il veut demander la main. Quel que soit le sort réservé à leur requête, ils sont toujours invités à se mettre à table. Si, durant les apprêts du repas, le *menon*, en remuant les cendres du foyer avec le bout de son bâton, vient à y trouver une pomme, il doit bien augurer de sa négociation¹ ; mais lorsque, pendant ces mêmes préparatifs, on charge le galant de tenir la queue de la poêle, celui-ci peut regarder son mariage comme conclu. Dans le cas, au contraire, où la jeune fille recherchée dispose les tisons de l'âtre de manière que les bouts embrasés soient en l'air, cela équivaut de sa part à un refus formel. — Un plat d'œufs, servi sur la table, a la même signification.

Il arrive parfois que le soupirant agréé aux parents, tandis qu'il déplaît à la jeune fille. En cette circonstance, l'amoureux a un moyen fort simple d'amener la récalcitrante non-seulement à composition, mais de se faire, à son tour, désirer et rechercher par elle : il n'a qu'à lui *bailler du tortiau*. Le *tortiau* est une sorte de petite galette que l'on place sous la nappe d'un autel, et sur laquelle un prêtre, à son insu, dit la messe et répand sa bénédiction. Il suffit de faire manger, en guise de pain bénit, un morceau de ce *tortiau* à une fille ou à une veuve, pour qu'à l'instant même, elle s'affole de celui qui le lui a donné. — Le Florentin Grillandus, célèbre inquisiteur d'Arezzo, en 1520, et dont le nom cadrerait si bien avec ses fonctions, parle de notre *tortiau* à la page 316 du livre qu'il a écrit en latin sur les sorciers.

Lorsque la demande en mariage a été accueillie et que les accordailles sont faites, les *semouneux* ou *prieux de noces* songent à faire la *prévance* ou *convie*, c'est-à-dire les

¹ Voy., p. 55, t. II, ce que l'on dit de la pomme.

invitations¹. Quelque temps avant le jour fixé pour le mariage, les *prieux de nocés* se mettent en campagne et se rendent chez leurs parents et leurs amis pour les semondre d'assister à toutes les cérémonies qui signalent cette circonstance. Ce sont ordinairement les pères des fiancés et le fiancé lui-même qui remplissent cette mission. Leur approche s'annonce par plusieurs détonations de pistolets.

Aussitôt qu'ils sont entrés, on met la nappe, et tout le monde s'attable. Après que chacun a largement pris sa réfection, le plus âgé ou le plus important des *semouneux* se lève gravement de table, et va d'un pas solennel se camper devant la cheminée. Là, debout, le dos au feu et le chapeau à la main, il débite la *prévance* à peu près en ces termes :

— « Nous venons de la part de N. et de N., qui marient leur garçon ou leur fille, vous *s'monde* (vous prier), vous et toute votre maisonnée, d'assister à la bénédiction du mariage, à la noce, au bon pain, au bon vin, à la bonne chair et à tous les divertissements qui doivent s'ensuivre, et rien ne vous sera caché. — Excusez-moi si j'ai mal parlé. »

Après ce petit discours traditionnel, au moins dans les environs de la Châtre, tous les *prieux de nocés* se lèvent et attachent aux courtines des lits qui se trouvent dans l'appartement un ou plusieurs *exploits*. C'est ainsi que l'on appelle, par une allusion plaisante aux assignations des huissiers, une petite branche de laurier ou de myrte, entrelacée de rubans blancs et rouges². Alors, les *semouneux* se re-

¹ *Faire la prévance* se dit du côté de Bengy-sur-Craon. (Voy. *les Nocés de campagne en Berry* de M. Ribault de Laugardière); *faire la convie* se dit dans les environs de Cluis. — On trouve l'équivalent de notre mot *convie* dans les *Mémoires* de Saint-Simon, t. VII, chap. XX : — « Il pria le duc d'Antin de passer chez lui... je n'ai point pénétré le projet de ce *convé*. »

² Ces couleurs blanche et pourpre étaient celles des tissus de soie dont on liait les couronnes d'olivier que les jeunes mariées, chez les Grecs, portaient sur leur front. (Voy. Du Cange, *Gloss. græc.*)

tirent en faisant entendre de rechef une bruyante décharge de pistolets.

Quelquefois ils suivent ainsi, le même jour, vingt maisons différentes, et, dans chacune, ils se mettent à table et prennent un repas complet; tout cela avec une aisance et une impunité qui font le plus grand honneur à leurs facultés digestives.

On s'occupe aussi sans retard de l'achat des *livrées*, c'est-à-dire de l'acquisition des cadeaux de noces, qui consistent principalement en vêtements et en articles de toilette. — Notre expression *livrées* a la même étymologie et le même sens que le mot français *libéralité*¹. Rabelais a dit, à propos d'un mariage : « D'ung cousté sont apportez vin et especes; de l'autre, *livrées* à tas... » (*Pantagruel*, liv. IV, chap. xiv.) Enfin, le mot *livrée* s'est employé autrefois pour vêtements, *garde-robe* : « Car l'on fait acroire au mary que le père ou la mère de sa femme li ont donnez des abilléments de leurs *livrées*. » (*Les Quinze joyes du mariage*, p. 8 de l'édit. elzév. de P. Janet.)

L'emplette des *livrées* est une affaire importante. Les personnes pour lesquelles on a beaucoup d'amitié ou de considération sont priées d'assister à cet achat, et cette marque de déférence flatte infiniment ceux qui en sont l'objet.

Une grande partie des *livrées* est destinée à la fiancée; le reste est partagé entre les parents, les amis et les serviteurs de la maison. — Rappelons-nous que les Hébreux faisaient des largesses de cette nature à l'occasion des mariages : « Le serviteur d'Abraham sortit ensuite des bagues d'argent et d'or, ainsi que des habits, et les donna à Rébecca; il fit aussi des présents à son frère et à sa mère². » Chez les Grecs, la mariée distribuait de riches ajustements à ceux

¹ Voy. le *Glossaire* de Du Cange, au mot *Liberare*.

² Genèse, xxiv, 53.

qu'elle affectionnait ¹. Enfin, au moyen âge, en maintes circonstances solennelles, les rois et les grands seigneurs n'oublièrent jamais de départir entre les membres de leur famille et leurs nombreux serviteurs des vêtements plus ou moins somptueux, et ces dons portaient également le nom de *livrées*². Il est question de ces sortes de largesses dans le *Roman du Rou* :

Chascun jur urent *livraisuns*
Et as granz festes *dras* et duns ³.

Ajoutons que le nom de *livrées* est resté à l'espèce d'uniforme que portent les laquais de grandes ou riches maisons.

Dans la soirée qui précède le mariage a lieu la présentation des *livrées*. Ceux qui sont chargés de les offrir à la mariée se rendent en chantant et musette en tête, à sa porte, et, la trouvant barricadée, se mettent à chanter en chœur :

Ouvrez la porte, ouvrez,
Marie, ma mignonne,
J'ons de beaux cadeaux à vous présenter.
Hélas! ma mie, laissez-nous entrer.

« A quoi, dit M^{me} Sand ⁴, les femmes répondent de l'intérieur, et en fausset, d'un ton dolent :

Mon père est en chagrin, ma mère en grand' tristesse,
Et moi je suis fille de trop grand merci ⁵
Pour ouvrir ma porte à cette heure, ici.

» Les hommes reprennent le premier couplet jusqu'au troisième vers, qu'ils modifient de la sorte :

J'ons un *beau mouchoir* à vous présenter.

¹ Aristoph., in *Plut.*, v. 529; — Achill. Tatius, liv. II.

² Voy. les notes de Du Cange sur l'Histoire de saint Louis par Joinville, *Dissertat.* v.

³ Tome I, p. 303.

⁴ *Les Noces de campagne*, chap. II.

⁵ Du latin *merces*, dans le sens de *prix*, *valeur*.

» Mais, au nom de la fiancée, les femmes répondent de même que la première fois.

» Pendant vingt couplets, au moins, les hommes énumèrent tous les cadeaux de la *livrée*, mentionnant toujours un objet nouveau dans le dernier vers : un beau *devanteau*¹, de beaux rubans, une croix d'or, et jusqu'à *un cent d'épingles* pour compléter la corbeille de la mariée. Le refus des matrones est irrévocable ; mais enfin les garçons se décident à parler d'un *beau mari à leur présenter*, et elles répondent en s'adressant à la mariée, et en lui chantant avec les hommes :

Ouvrez la porte, ouvrez,
Marie, ma mignonne,
C'est un beau mari qui vient vous chercher,
Allons, ma mie, laissons-les entrer. »

A Cluis (Indre), le soir de la veille des noces, on *porte la bourse*. C'est à peu près la même cérémonie que celle décrite dans le tableau précédent. Seulement, à leur entrée dans la cour de la mariée, ceux qui portent la *bourse* ou les *livrées*, se glissent dans le poulailler, s'emparent du maître coq de l'endroit, et, tout en chantant ; « Ouvrez, ouvrez la porte... », le plument et le font crier. — Quelque temps qu'il fasse, les porteurs de la *bourse* doivent avoir la patience de dénombrer, sans en rien omettre, et dans l'ordre consacré, tous les ajustements mentionnés dans la chanson. Si, pour abrégé l'attente, ils parlaient du *galant*, qui est le *Sésame* de la cérémonie, avant d'avoir parlé des *chausses* (bas), du *devanteau*, etc., la porte resterait close, et on leur ferait impitoyablement recommencer la litanie.

Aussitôt que le cérémonial a été ponctuellement accompli, la porte s'ouvre, on embroche le coq, et on le fait rôtir.

Cependant le futur, qui est entré pour ainsi dire d'assaut, avec ses amis, dans la maison de sa fiancée, la cherche par-

¹ Tablier. Voy. la note 2 de la page 276, tome I.

tout et ne l'aperçoit pas. Cachée, avec plusieurs jeunes filles et quelquefois avec de très-vieilles femmes, derrière un grand drap blanc, il doit la reconnaître au seul contact de sa main ou à son talon; s'il n'y parvient pas, il lui est interdit de s'approcher d'elle de toute la soirée. — Cet usage, assez général en France, existe également chez les Morlaques, où le jeune homme est astreint à deviner quelle est sa fiancée mêlée dans un groupe de jeunes filles voilées. — Dans les Eddas, il est, au contraire, question d'une jeune fille qui se choisit un mari parmi plusieurs jeunes gens dont on ne voit que les pieds ¹.

En beaucoup de contrées du Berry, l'épousée donne à son fiancé, la veille du mariage, une *chemise de noces*; cette coutume était même observée il n'y a pas encore très-long-temps parmi la bourgeoisie, à la Châtre et dans les environs. A Bengy-sur-Craon, dans le Cher, « c'est la marraine de la mariée qui, au retour de l'église, donne à sa filleule une chemise de fine toile; ailleurs, la mariée reçoit ce cadeau du parrain de son époux ². » — Cela doit nous faire souvenir que, sous notre ancienne monarchie, lors du mariage de certains grands personnages, c'était un honneur, à la cour, de donner la chemise aux nouveaux mariés. Cet usage, dont parle souvent Saint-Simon dans ses *Mémoires*, avait sans doute la même origine que le nôtre.

Le don de la chemise est une pratique toute symbolique et qui remonte à la plus haute antiquité. D'après les poètes allemands du moyen âge, les nouveaux époux avaient l'habitude d'échanger leurs chemises ³. Les nouveaux mariés, chez les Grecs, échangeaient également entre eux des vêtements. C'était là, à proprement parler, l'indice d'une adop-

¹ *Entretien de Brage avec Aeger.*

² *Les Noces de campagne en Berry*, par M. Ribault de Laugardière.

³ Jacob Grimm, *Antiquités du droit allemand*, p. 441.

tion réciproque et d'une union indissoluble. — Le sens allégorique de la chemise et même de l'anneau de mariage est parfaitement expliqué dans le fait historique suivant : Parmi les présents que le Vieux de la Montagne envoya à saint Louis se trouvaient une chemise et un anneau : — « Vous et notre maître, dirent au roi les envoyés, vous devez rester unis comme les doigts de la main, et comme la chemise l'est au corps ¹. »

L'adoption par la chemise, ainsi que celle par le *soulier* (voy. plus bas), avait lieu dans les temps les plus reculés. Selon Diodore de Sicile, la première de ces adoptions était connue des Grecs aux époques les plus lointaines de leur histoire; elle était encore pratiquée en Syrie au douzième siècle ². — Encore aujourd'hui, à Rizano, petite ville de Dalmatie, située à deux lieues de Raguse, sur la frontière de la Turquie, « lorsque les parents ont arrêté l'époque d'un mariage, le père du jeune homme envoie à tous les membres masculins de l'autre famille une *chemise* et une *paire de bottes* ³. »

Le jour même de leur union, les nouveaux mariés reçoivent de leurs parrains et de leurs marraines un présent de noces d'une certaine importance et qui, de temps immémorial, porte le nom de *cochelin*. — Aujourd'hui, le *cochelin* est presque toujours une somme d'argent; autrefois, c'était un ustensile de ménage. A Argenton (Indre), il n'y a pas un grand nombre d'années, le *cochelin* consistait en une écuelle d'étain à couvercle, et lorsque l'on parlait du potier d'étain qui avait l'habitude de fabriquer ces sortes de vases, on l'appelait toujours le *marchand de cochelins*. — Au quinzième siècle, en Italie, c'était le fiancé qui offrait, en cette cir-

¹ Michaud, *Histoire des croisades*, t. IV, p. 406.

² M. Michelet, *Origines du droit français*, p. civ de l'Introduction.

³ Voy. *l'Univers illustré* du 7 mars 1866.

constance, à sa fiancée une *coupe d'amour* (*cuppa amatoria*).

Les mots *cochetus*, *cochet*, *coquet*, qui tous signifient *présent de noces*, et dont il est question dans le *Trésor des Chartes*, ont absolument la même signification que notre mot *cochelin*. — Le verbe français *cocher*, notre verbe berri-chon *chaucher*¹, qui expriment, le premier pour les oiseaux, le second pour toute espèce d'animaux, l'accouplement du mâle et de la femelle, indiquent clairement l'étymologie du terme *cochelin*. — On pourrait encore dériver cette expression des mots *oscleum*, *osculum* (baiser), par lesquels on désigne, dans les anciennes chartes, la dot ou les dons que l'on présentait à la jeune épouse en les accompagnant d'un *baiser*². — La Sologne, dont le langage, les croyances et les coutumes ont tant de ressemblance avec les nôtres, connaît aussi le *cochelin*³.

Chez les Romains, il entrait dans les présents de noces beaucoup d'objets de fantaisie, n'ayant aucune utilité réelle, ou ne servant qu'à la parure des femmes; chez les Germains, au contraire, ces présents n'avaient rien de frivole et étaient toujours en rapport avec les habitudes et les besoins journaliers du nouveau couple⁴. On retrouve donc dans la composition de nos *livrées* et de nos cadeaux de noces les goûts des deux peuples qui tour à tour ont envahi la Gaule.

Il n'y a pas encore fort longtemps, dans les environs de Bourges principalement, les jeunes filles qui appartenaient à des parents aisés revêtaient, le jour de leur mariage, des robes de noces qui parfois avaient été portées, en semblable occasion, par plusieurs de leurs grand'mères. Il arrivait souvent alors que certaines maisons possédaient, par héritage,

¹ Voy. plus loin, à la table des matières, ce mot : *Chauche-malin*.

² Voy. les mots *Oscleum*, *Osculum* dans Du Cange.

³ Au reste, une assez grande partie de la Sologne dépendait de l'ancien Berry et se trouve encore comprise dans le département du Cher.

⁴ Tacite, *la Germanie*.

une ou deux douzaines de ces robes. Faites ordinairement en *drap du seau*. — drap inconnu de nos jours, et qui *durait par ennui*, disent nos vieux chroniqueurs, — la mère de famille ne s'en parait guère que dans des circonstances tout à fait solennelles : lors de la Fête-Dieu, au baptême d'un premier-né et quand elle mariait ses enfants.

A propos de ce *drap du seau*, dont parle le vieux satirique Régnier (Satire X) :

Sa ceinture honorable, ainsi que ses jartières,
Furent d'un *drap du seau*, mais j'entends des lizières...,

nous ferons remarquer que le commentateur Brossette se trompe lorsqu'il dit que ce drap était « ainsi nommé d'une petite ville appelée *le Seau* dans le Berry. » — Le *drap du seau* se fabriquait principalement à Bourges; les deux passages suivants de notre historien Jean Chaumeau en font foi et expliquent parfaitement cette dénomination : — « Quand les draps faitz à Bourges ou en Berry ont le *seau* (seau) et *marque du mouton*, ilz sont estimés par dessus toute draperie. » (Page 176.) — « S'il estoit question de marier quelque fille de bonne et riche maison, il estoit par mots exprès apprisé au contract que ses abilhemens nuptiaux seroyent du fin *drap du seau* de Bourges. » (Page 226.)

Mais voici l'heure de se rendre à l'église, qui approche. La toilette de la mariée est presque terminée. Le futur, sur la permission respectueusement demandée au beau-père, vient d'entourer la taille de sa bien-aimée de la ceinture que les *bachelières* ou filles d'honneur lui ôteront, le soir, au coucher du soleil, après l'avoir menée à l'écart¹. — En Bretagne, c'est le contraire : « Des jeunes filles revêtent la mariée de la ceinture argentée que le mari seul pourra défaire². »

¹ Voy. les mots *Bachelières* et *Ceinturer* dans le *Glossaire du Centre*.

² *Pître-Chevalier, Noces vendéennes*.

Ces formalités ont un cachet tout à fait antique :

Tam gratum mihi, quam ferunt puellæ
Pernici aureolum fuisse malum
Quod *zonam* soluit diu ligatam.

(Catulle, II, v. 41.)

Hymen, o hymenæe
Te suis tremulus parens
Invocat : tibi virgines
Zonulâ soluunt sinus... etc.

(Id., LXI, v. 50.)

Chez les Francs, les choses se passaient comme en Berry : le mari prenait des mains du garçon d'honneur le ruban qui devait servir de ceinture, et le passait autour du corps de sa fiancée ¹.

La ceinture de noces, qui consiste, de nos jours, en un simple ruban, était autrefois le plus bel ornement de la toilette d'une fiancée. Dans nos campagnes, aux environs de Cluis particulièrement, les notaires trouvent encore assez fréquemment, en procédant à leurs inventaires, de ces vieilles et brillantes parures, aujourd'hui passées de mode. Ces ceintures, souvent dorées, au moins argentées, et toujours fleuronées, sont parfois d'une grande richesse. Elles se portaient seulement le jour du mariage. C'était un précieux joyau domestique que les mères transmettaient à leur fille. Cependant, en quelques localités, à Saint-Août (Indre), entre autres, la jeune épouse, deux ou trois jours après la cérémonie nuptiale, appendait sa ceinture dans l'église de sa paroisse, au-dessus de l'autel de la Vierge. Elle joignait quelquefois à cette gracieuse offrande tous les rubans et les pompons qui avaient servi à son ajustement de noces.

Au moyen âge, dans nos pays, le privilège de porter la

¹ *Mémoires de l'Académie celtique*, t. II.

ceinture n'appartenait pas à toutes les mariées. A Gournay (Indre), par exemple, le seigneur avait *droit de ceinture nuptiale*, c'est-à-dire que chaque fois qu'une jeune fille de ce fief venait à se marier, elle payait au seigneur une certaine somme pour avoir la permission de porter cette parure le jour de son mariage. — Il est très-probable que ce *droit de ceinture nuptiale* avait été substitué à la *marquette*, ou au célèbre *droit du seigneur*, que l'on dit d'origine gauloise, et dont il sera question plus loin. On peut en dire autant d'un autre droit qui se percevait encore, en Berry, dans la dernière moitié du dix-huitième siècle et qui est ainsi mentionné par l'*Aveu et dénombrement du marquisat de Presle* (Indre), imprimé en 1752 : — « François et Silvain Guillemain, du village du Bois-Bureau, paroisse de Montipouret, doivent au marquis de Presle, *lors du mariage de leurs filles*, chacun quatre deniers, le jour de la bénédiction nuptiale. Pareils droits sont dus par tous les descendants desdits Guillemain, tenant feu et lieu et demeure séparée, jusqu'à infini. »

La ceinture mise, il ne reste plus qu'à *chausser la mariée*, et ce n'est pas, quoi qu'il en semble, chose facile. Tout le monde pourtant s'y emploie avec zèle. Père, mère, frères, sœurs, cousins, amis, essaient tour à tour, et chacun en vain, de chausser la mariée, et tous se retirent, confus de leur insuccès, après avoir déposé dans la chaussure trop étroite une pièce de monnaie dont l'épousée fait son profit¹. — C'est ce qu'on appelle *caler le soulier*, aux environs d'Issoudun. — Enfin le fiancé se présente; il approche le soulier du pied de la jeune fille, et le soulier entre tout seul !

Voy. *les Noces de campagnes en Berry*, de M. Ribault de Laugardière. — En Vendée, on glisse une pièce de monnaie dans chacun des souliers de la mariée pour écarter les maléfices. (J. Laprade, *Erreurs et préjugés des paysans*.)

Nous avons déjà dit que le *soulier*, ainsi que la *chemise*, jouait autrefois, en certaines circonstances, un rôle allégorique. Dans l'antiquité, chez les Égyptiens, les Juifs, etc., le soulier était l'indice de la possession, de la propriété. On trouvera des preuves de cette assertion dans la Bible : ch. xxv, vers. 9 du Deutéronome, et ch. iv, vers. 7 du livre de Ruth. On peut voir encore, à ce sujet, les pages 12, 44 et 137 des *Origines du droit français* de M. Michelet. — « La femme, est-il dit, page 12 de cet ouvrage, *entrait dans le soulier*, lorsqu'elle entrait en puissance de mari. » — Le soulier était offert en même temps que l'anneau nuptial, et le don de ces deux objets était toujours accompagné d'un baiser (*osculum, oscleum*).

Au moment de partir pour l'église, la fiancée attache au cou de chacun des conviés une petite étoile de ruban de couleur rose et blanche, comme l'*exploit* dont nous avons parlé plus haut, et reçoit en retour un baiser. Cette étoile, souvent accompagnée de longs rubans, porte aussi le nom de *livrée*. Cela fait, le cortège, précédé des ménétriers, se met en marche au son de la musette et de la vielle, auquel se mêlent de fréquentes détonations d'armes à feu.

Heureuse et fière la mariée qui, ce jour-là peut se rendre à l'église en voiture ! heureuse et fière encore celle qui peut faire ce voyage assise en croupe derrière son fiancé !

En quelques localités, et, entre autres, aux environs de Cluis, il est de rigueur que les mariés, en allant recevoir la bénédiction nuptiale, suivent le chemin par lequel ont coutume de passer les convois funèbres ; s'ils se rendaient à l'église en ligne directe, à travers champs, tous les deux mourraient infailliblement dans l'année.

Le départ pour l'église est toujours plein de gaieté. C'est le moment des folles chansons, qu'interrompent à chaque instant les joyeux et perçants . *Iou ! iou !* ainsi que les brusques détonations des pistolets chargés de poudre jusqu'à la

gueule, que les jeunes *gàs*¹ de la noce vont déchargeant, par manière de facétie, dans les jambes ou dans l'oreille de leurs voisins.—En Languedoc, on tire aussi, en cette occasion, force coups de pistolet dans le but d'*éloigner les mauvais génies*. — Les Chinois, les Arabes, les Grecs modernes, etc., brûlent de même beaucoup de poudre dans ces sortes de fêtes.

Quant à notre cri : *Iou! iou!* qui, ces jours-là, résonne sur divers points de la France, il est tout à fait semblable à l'exclamation : *Io!* que les Romains faisaient surtout entendre dans les fêtes consacrées à l'hymen²; on le retrouve aussi dans les vieilles comédies d'Aristophane (*Nutes*, vers 537-543), et nous avons déjà dit que dans les fêtes de Bacchus, les assistants criaient à tue-tête : *Eleleu iou! iou!* — « Lors du mariage des Kabyles, dit le général Daumas, les femmes, les enfants font retentir l'air de leurs joyeux : *You! you! you!* On tire une multitude de coups de fusil³. » — Ce cri de joie et d'émulation est encore fréquemment poussé par nos paysans, lorsqu'ils veulent s'animer à un exercice quelconque; il en est de même en Afrique. Le journal *l'Akhbar*, en parlant d'une *fantasia* courue en 1850 par des cavaliers musulmans, non loin d'Alger, s'exprime ainsi : « Toutes les fois qu'un cavalier se distinguait par quelque tour de force, les : *You! you!* des Mauresques placées sur les terrasses des maisons voisines, éclataient sur toute la ligne et lui servaient à la fois d'encouragement et de récompense. »

¹ Les jeunes garçons. — En Normandie, on dit aussi *gàs* pour *gars*, *garçon*. « C'est la prononciation légitime et primitive », dit M. Génin, dans ses *Variations du langage français*. — En langue celtique, *gadzo* signifie *homme*, et en berrichon, *gazin* s'emploie pour *petit garçon*, *gamin*; nous disons aussi *gazou*. Or, *gazin* et *gazou* ont encore la plus grande ressemblance avec le terme *gwazig*, qui, en celtique, signifie *petit homme*, *nain*, et avec ces mots plus barbares que latins : *gasachio*, *gasachium*, qui se trouvent dans le texte de la loi salique et que l'on traduit par *homme*.

² Voy. les poésies de Tibulle.

³ *Mœurs et coutumes de l'Algérie*, p. 185.

Aux environs d'Éguzon (Indre), on porte devant la fiancée, lorsque le cortège est en marche, une poule blanche, choisie autant que possible dans la basse-cour de la jeune fille. De temps en temps on fait crier la pauvre bête en lui arrachant quelques plumes. — Encore un emblème dont nos paysans ont complètement perdu le sens. Cette poule blanche est certainement ici l'image de l'innocence et de la chasteté¹, car, dans les Vosges, où cet usage était autrefois connu, on refusait l'hommage de la poule blanche à toute mariée dont la réputation était équivoque. — A Éguzon, on finit par tuer à coups de bourres de pistolet l'inoffensif animal, ce qui semble compléter l'allégorie. — Dans quelques villages de la Beauce, ce sont des tourterelles ; en Russie, ce sont des pigeons qui, en cette circonstance, symbolisent la pureté de l'épousée.

Sur quelques points du Berry, on donne à la poule nuptiale une signification précise et toute différente. En 1862, lors du mariage d'un jeune homme de Saint-Denis-de-Jouhet, qui prenait femme à Cluis, les habitants de cette dernière ville furent très-étonnés de voir l'un des garçons de la noce porter soigneusement sur le bras et introduire dans l'église une belle poule ornée de rubans. Interrogé sur le sens de cet usage, il répondit que cela se pratiquait ainsi dans sa paroisse, pour procurer au nouveau couple de nombreux enfants. — La poule est donc aussi considérée comme le symbole de la fécondité. C'est sans doute pourquoi, dans certaines contrées de l'Allemagne, on servait aux époux, le lendemain de leurs noces, une poule rôtie qu'ils mangeaient ensemble et qui était connue sous le nom de *Poule des noces*, ou de *Poule d'amour*².

Du côté de Bengy-sur-Craon (Cher), dit M. Ribault de Laugardière, « il est d'usage, en allant à la messe de mariage,

¹ Voy. à la table des matières, ce mot : Poule blanche.

² Jacob Grimm, *Antiquités du droit allemand*, p. 441.

d'emporter un gâteau, une bouteille de vin et un verre. Les passants qui arrêtent la voiture et embrassent la mariée reçoivent une part de galette et une *verrée* de vin. A cette occasion, le porte-gâteau trouve souvent moyen de jouer un tour à ceux qui se montrent trop curieux d'embrasser la mariée, plutôt pour la récompense que pour le baiser en lui-même : — « J'ai oublié mon couteau », dit-il, et les gourmands de tirer bien vite le leur de leur poche. Or, on ne doit pas *couper* le gâteau, mais bien le *casser*. Le couteau des étourdis est facétieusement confisqué pour plusieurs jours, tout le temps que durera la fête¹ ».

A propos de ce gâteau que l'on doit *rompre* et non *couper*, nous rappellerons ce que nous avons dit plus haut, page 62, tome I, sur l'emploi du fer ; enfin, comme nouvelles preuves de cette observance, nous indiquerons le troisième vers du dernier couplet de la chanson rapportée p. 52, tome II, et nous citerons le fait suivant : — Lorsque l'on cuit, dans nos campagnes, on fait toujours de la galette que l'on sort du four longtemps avant le pain ; or, on prétend que si, pour manger cette galette, on la *coupaît* au lieu de la *casser*, le pain qui est encore au four tomberait en morceaux.

Les cris, les chants, les rires de l'assemblée ne s'apaisent qu'aux abords de l'église. Le silence s'étant fait peu à peu, le plus proche parent de l'épousée la prend par la main, ou lui donne le bras pour l'introduire dans le saint lieu. Ce sera le plus proche parent du mari qui l'accompagnera, lorsqu'elle en sortira.

A partir de ce moment, on peut, au moyen d'une foule d'observations, prévoir, jusqu'à un certain point, quel sera le sort à venir des nouveaux mariés.

Si l'un des cierges placés, pendant la célébration du mariage, devant les époux, brûle lentement ou vient à s'éteindre, on

¹ *Les Noces de campagne en Berry.*

doit s'attendre à ce que le marié devant lequel il se trouve précédera l'autre dans la tombe.

Si, dans l'instant où le nouveau couple s'agenouille devant l'officiant, l'époux vient, par hasard, sans préméditation, à mettre le genou sur un pan de la robe de la mariée, tenez pour certain qu'il ne se laissera jamais, en aucun cas, mener par sa femme.

Celui des deux époux qui, sans réflexion, au moment de l'évangile, se lève le premier, peut être assuré que de son côté sera la toute-puissance dans le gouvernement des affaires domestiques.

D'ailleurs, il dépend toujours du mari d'être le maître en son ménage ; il ne s'agit pour cela que de bien faire attention, lorsqu'il passe, en présence du prêtre, l'anneau nuptial au doigt de sa future, à ne pas le glisser au-dessous de la deuxième phalange. — Toutefois, comme on peut se marier ailleurs qu'en Berry, il est bon de savoir que les choses ne se passent pas, par toutes nos provinces, de la même manière. En Vendée, par exemple, c'est la femme qui se trouve devenir maîtresse, lorsque, en pareille occasion, l'anneau n'a pas dépassé la seconde jointure. — Remarquons, en passant, que cet anneau est considéré par nos villageoises comme une chaîne indissoluble qui les attache pour toujours à leur mari, et qu'elles ne doivent jamais quitter, même après la mort. Toutes s'accordent à dire qu'elles aimeraient mieux rencontrer le diable dans leur chemin qu'une femme mariée sans son anneau nuptial.

Désirez-vous connaître lequel des deux conjoints aura l'humeur la plus jalouse ? Rien n'est plus facile. Lorsqu'ils sont agenouillés sous l'*abrifou*, c'est-à-dire sous le poêle ou le voile que l'on tient suspendu au-dessus de la tête des mariés pendant la consécration nuptiale, pincez-les ou piquez-les au talon, et soyez assuré que le plus jaloux des deux sera celui qui se montrera le plus sensible à cette épreuve.

Notre mot *abrifou*, que l'on peut traduire pour *couvre-fou*, taxe évidemment de folie ceux qui s'engagent dans les liens du mariage. — L'*abrifou* est aussi connu, dans quelques-unes de nos campagnes, aux environs de Cluis notamment, sous les noms de *joug*, de *rabat-joie*, et ces deux derniers termes ne sont pas moins significatifs que le premier. — Il est inutile de faire observer que l'*abrifou* ou le poêle remplace symboliquement la chambre et même la couche nuptiale, depuis que les prêtres ne sont plus dans l'usage « d'encensier la chambre et de bénir l'espous et l'espouse séans ou gésans en leur lic^t ¹. »

La *pièce de mariage*, que, partout ailleurs, le mari donne à son épouse, au moment où le prêtre bénit leur union, est remplacée, chez nous, par treize pièces de monnaie que nous appelons *treizains* :

« A l'offrande, Germain mit, selon l'usage, le *treizain*, c'est-à-dire treize pièces d'argent dans la main de sa fiancée. » (George Sand, *la Mare au diable*.)

Les gens riches offrent à leur épousee treize pièces d'or pour *treizains*. Les autres donnent treize pièces de monnaie de moindre valeur ; mais toujours les plus neuves, les plus brillantes qu'ils peuvent se procurer. Il en est, hélas ! qui ne sauraient offrir que treize sous ; mais le bon Dieu permet souvent que leur *marché* vaille mieux que ceux qui se sont conclus au poids de l'or.

Cet usage, consacré et prescrit par beaucoup de vieux rituels, rappelle le temps où, chez les Hébreux, les Grecs, les Gaulois, les Francs, etc., le mari achetait sa femme ou fournissait la dot. Les coutumes de presque toutes nos provinces avaient adopté ces mœurs, que modifia par la suite la renaissance du droit romain ².

¹ *Ancien Missel à l'usage de Paris* ; traduction du milieu du quinzième siècle ; Bibl. imp. msc.

² Voy. les *Origines du droit français* de M. Michelet, p. xxxv.

D'après la coutume juive, la promesse de mariage se faisait en présence de témoins, sans écrit, par une *pièce d'argent*, et le jeune homme disait à sa prétendue, en la lui donnant : « Recevez cet argent pour gage que vous deviendrez mon épouse¹. » — Chez les Gaulois, « dotem non uxor marito, sed uxori maritus affert », dit César, liv. VI de ses *Commentaires*. — Dans la loi Gombette ou loi des Bourguignons, les dons faits à l'épouse s'appellent *prix nuptial*. — La loi des Lombards parle du *prix* que l'on devra donner en échange de la femme que l'on prendra pour épouse, et dit positivement qu'un homme libre peut acheter (*emere*) une épouse où bon lui semble. — De nos jours, chez les Kabyles et, en général, dans toutes les tribus africaines, le mari achète littéralement sa femme. Avant la conquête de l'Algérie, chez le commun des Arabes, on se procurait une épouse pour deux ou trois hectolitres de blé, c'est-à-dire pour huit ou douze francs. — Un cheval valait le double. — Or, aujourd'hui (1865), il en coûte vingt fois plus pour acquérir une femme ; ce qui ne laisse pas que d'être gênant pour de pauvres diables qui ont l'habitude de divorcer, en moyenne, une fois sur deux ans². Dans la classe aisée, « le taux ordinaire de la femme arabe est de cinq cents francs ; mais quand il s'agit d'une beauté rare, il faut pour l'épouser, verser entre les mains de son père, trente, cinquante et jusqu'à cent mille francs³. » Aussi le grand nombre des filles est-il regardé par ces peuples comme une richesse de la maison⁴. — En Laponie, il en est de même ; le mari y achète aussi sa femme, ce qui fait que, dans ce pays, les mères aiment beaucoup mieux accoucher d'une fille que d'un garçon, « parce qu'elles reçoivent

¹ Dom Calmet, *Dictionnaire de la Bible*, t. IV, p. 77.

² Jules Vinet, *les Terres en Algérie*.

³ Louis Noir, *Variétés algériennes*.

⁴ Le général Daumas, *Mœurs et coutumes de l'Algérie*, p. 184.

des présents en les mariant¹. » — Cet usage existe également chez les Hindous, depuis un temps immémorial, et malgré les lois de Manou. Enfin, l'île d'El-Binan, située sur la côte de Sumatra, est si célèbre, en Orient, pour la beauté de ses femmes, qu'elle est fréquentée depuis des siècles par les peuples asiatiques, qui viennent de tous côtés y acheter leurs épouses.

Expliquons maintenant pourquoi les pièces de monnaie données, chez nous, par le mari à l'épousée, sont toujours au nombre de *treize*. — On doit voir dans ces treize pièces d'argent autre chose que le prix effectif de la femme, ou le montant réel de la dot offerte à l'épouse ; on doit les considérer comme des arrhes nuptiales. Ces arrhes, d'après la coutume des Francs et le texte même de la loi Salique, étaient toujours composées de *treize deniers*, quels que fussent d'ailleurs le rang et la fortune du fiancé. Cela résulte clairement du passage suivant extrait de la chronique latine du moine Frédégaire : — « Les envoyés du roi offrirent à Clotilde, selon la coutume des Francs, *le sol et le denier*, puis ils l'épousèrent au nom de Clovis². »

Nos *treizains* représentent donc le *sol* et le *denier*, c'est-à-dire *treize deniers*³, et cet usage est d'origine germanique.

Gardons-nous d'oublier que ces *treizains*, une fois bénits, acquièrent et conservent à jamais une foule de propriétés merveilleuses. Par exemple, il suffit d'en glisser un, secrètement, dans les vêtements d'un amoureux qui va demander une jeune fille en mariage, pour que sa démarche réussisse ; fût-il un malotru, s'adressât-il à une princesse !

Il n'y a pas encore très-longtemps, dans quelques églises du Berry, on présentait à la nouvelle mariée une quenouille

¹ Regnard, *Voyage en Laponie*.

² Frédégaire, *Epitom.* 18 ; — M. Michelet, *Orig. du droit français*.

³ Ces treize deniers valaient, au temps de Charlemagne, 4 fr. 30 c. de notre monnaie actuelle ; chaque denier représentant 33 de nos centimes.

garnie de chanvre, dont elle filait une ou deux aiguillées¹. On retrouve cet usage dans certains cantons du pays chartrain, où la mariée, au sortir de l'église, s'agenouille sous le porche, devant la statue de sainte Anne, fait trois signes de croix, prend une quenouille que porte la sainte, la met à son côté, et file pendant un moment².

Cette vieille pratique semble avoir été presque générale dans les premiers siècles du christianisme. C'était ordinairement dans un petit oratoire dédié à la Vierge que s'accomplissait alors la cérémonie symbolique de la quenouille, qui, selon toute apparence, avait pour but de glorifier le travail. Chez les Francs nouvellement convertis au christianisme, les parents de l'épousée, à l'issue de la messe nuptiale, prenaient sur l'autel de la Vierge une quenouille et la donnaient à filer à la jeune femme, en lui disant : — « N'oublie pas que Dieu bénit le travail domestique de la compagne de l'homme³. »

Mais cette coutume était bien antérieure à l'ère chrétienne, car les Gaulois la connaissaient. Chez eux, la Vierge et sainte Anne étaient remplacées par la déesse Néhalennia, et c'était devant sa statue que l'on conduisait l'épousée aussitôt après la célébration du mariage. Cette statue, placée dans un bosquet, avait le visage voilé ; elle portait une corbeille remplie de fruits, un chien se tenait à ses pieds⁴. Ainsi en présence de la déesse, la jeune épouse recevait une quenouille consacrée, chargée de chanvre, qu'elle filait un instant. — Au dire des mythologues, la déesse Néhalennia protégeait l'intérieur des ménages ; son voile était le symbole de la pudeur, son chien celui de la fidélité, etc. — On serait presque tenté

¹ M. Ribault de Laugardière, *les Noces de campagne en Berry*, p. 19.

² J. Laprade, *Erreurs et préjugés des paysans*.

³ *Mémoires de l'Académie celtique*, t. IV.

⁴ Voy. sur cette déesse, Servais Gale, *Dissert. de Sibyllis*, etc., ch. 36 ; — Keisler, *Ant. sept. et celt.* ; Montfaucon, *Antiq. expliquée*, t. II, p. 443.

de trouver quelque rapport de consonnance entre le nom de cette déesse et celui de sainte Anne, sainte filandière, que nous appelons *Nanne* en Berry. Le mot latin *neo* (je file) semblerait aussi avoir contribué à la formation du nom de Néhalennia.

Au reste, chez la plupart des peuples, la quenouille joue un rôle lors de la célébration des mariages. Au Japon même, on montre à la mariée une quenouille et du lin, comme pour l'avertir que désormais elle sera obligée de s'occuper du ménage¹. La quenouille était autrefois pour la femme l'emblème des vertus domestique. Encore au seizième siècle, et même beaucoup plus tard, les dames les plus huppées de nos provinces passaient une grande partie de leur temps à filer et portaient presque toujours une quenouille au côté. — On sait que le plus grand éloge que les Romains aient pu faire de la vie exemplaire de Lucrece est celui-ci : *Domum mansit, lanam fecit*. — La reine Berthe, la mère de Charlemagne, n'allait guère sans sa quenouille, et ce grand roi, ainsi que nous l'apprend Eginhard, dans ses *Annales*, était heureux de voir ses filles se servir habilement du fuseau. — Lors de la profanation des tombeaux de l'église de Saint-Denis, on trouva des quenouilles dorées auprès de plusieurs reines. Ceci rappelle qu'aux temps homériques, non-seulement les reines, mais les déesses maniaient le fuseau et la navette. Le travail, alors, était tellement honoré, qu'il n'était pas rare de voir des héros charpentiers, maçons, etc.

Au sortir de l'église, la joie de l'assemblée renaît plus vive et plus bruyante que jamais. Nous ne pouvons guère nous dispenser de reproduire ici au moins l'une des chansons qu'en cette circonstance on n'oublie pas d'entonner au milieu de l'explosion des : *Iou! iou!* et des éclats de rire et de pistolet.

¹ *Histoire des religions et des mœurs de tous les peuples du monde*, t. I, p. 161.

Quand on marie ses filles,
Faut-i¹ que de tourments!
On les mène à l'église;
A vont toujours pleurant,
Adieu les amourettes!
Adieu, c'est pour longtemps!

On les mène à la messe
En compagnie d'leux gens²;
On les mène à la messe,
A vont toujours pleurant.
Adieu les amourettes!
Adieu, c'est pour longtemps!

La mariée a s' désolé,
A va toujours s' doulant³;
Sa mère qu' est auprès d'elle,
La va reconsolant.

Adieu les amourettes!
Adieu, c'est pour longtemps
Sa mère qu'est auprès d'elle,
La va reconsolant :
— Pleurez pas tant, ma fille,
Vous chagrinez vos gens.
Adieu les amourettes!
Adieu, c'est pour longtemps!

Moi, quand j'ai pris ton père,
J'allais toujours chantant;
Toi, c'est ben le contraire,
Tu vas toujours r'chignant.
Adieu les amourettes!
Adieu, c'est pour longtemps!

— Quand v' avez pris mon père
V' aviez d' la bonne argent⁴;

¹ Faut-il! — interjection d'étonnement, de pitié, dit le *Glossaire du Centre*.

² De leurs gens, — c'est-à-dire de leurs parents.

³ Se doulere (*dolere*), se plaindre.

⁴ *Argent* est toujours féminin dans la bouche de nos paysans. — *V' avez, v' aviez*, contraction de *vous avez, vous aviez*.

Moi, c'est ben le contraire,
 J'ai pas six liards vaillant.
 Adieu les amourettes!
 Adieu, c'est pour longtemps!

Puis tout le monde chante en cœur et sur un autre air, le couplet suivant qu'il faut prendre dans un sens facétieux plutôt que satirique :

J' la prenons cheux guère, guère,
 J' la menons cheux rin du tout;
 Disons, disons tous,
 Qu' all' ne valait guère;
 Disons, disons tous
 Qu'all' vaut rin du tout!

C'est ainsi que le joyeux cortège arrive devant le domicile conjugal. — En cet instant, dans quelques-unes de nos localités, on offre aux deux époux prêts à franchir le seuil un peu de pain et de vin. Le mari mord le premier dans le pain, puis la mariée suit son exemple. — Cet antique usage est consigné dans quelques vieux rituels. Selon dom Martène, un missel de Paris du quinzième siècle en fait mention¹.

Nous avons rencontré plus haut, dans la cérémonie des *treizains*, un souvenir de la *coemptio* romaine, sorte de mancipation (aliénation) de la femme à son mari qui, par un achat simulé, en devient le possesseur; nous retrouvons évidemment, dans ce léger repas, une réminiscence de la *confarreatio*, cérémonie symbolique qui tirait son nom du gâteau de froment que mangeaient les deux époux en signe d'union. — En Chine, le bonze présente aux nouveaux mariés une coupe de vin à laquelle la femme porte d'abord ses lèvres et que brise ensuite le mari, après l'avoir vidée d'un trait². — Chez les juifs, lorsque les mariés sont sous la *houpe* ou dais

¹ Voy. de Antiq. ritibus Ecclesiæ, t. II, p. 376.

² Charles de Mutrécy, Campagne de Chine, 1861.

nuptial, le rabbin bénit une coupe de vin et la leur offre : Tous deux en goûtent ¹...

En certaines paroisses, au moment d'entrer dans la maison, les mariés reçoivent sur la tête une pluie de chènevis ou de grains de froment. — Ceci rappelle l'usage où étaient les anciens Hébreux de répandre sur les nouveaux époux, après qu'ils avaient reçu la bénédiction nuptiale, des poignées de blé, en criant : *Croissez et multipliez!* — A Carthage, il en était de même; chez les Athéniens, c'étaient des figues que l'on jetait sur le nouveau couple.

Aux environs de Cluis et ailleurs, les mariés trouvent un balai placé en travers sur le seuil de la porte. Si la jeune épouse est bonne ménagère, elle relève le balai, en donne deux ou trois coups par la chambre et le remet à sa place habituelle. Si elle passait par-dessus sans le relever et s'en servir, cela pronostiquerait chez elle fainéantise et désordre. — Chez les Frisons, la nouvelle mariée trouve aussi un balai en travers de la porte; mais elle saute par-dessus sans le déranger, parce qu'on le place ainsi pour conjurer les mauvaises influences.

En d'autres endroits du Berry, le seuil est libre; seulement le mari, en entrant, prend derrière la porte un instrument de culture quelconque et va, dans la chènevière ou le courtil, bêcher ou piocher un instant, tandis que sa femme saisit une quenouille et se met à filer.

Lorsque ces rites antiques et depuis longtemps incompris ont été observés, tout le monde s'assied au banquet des noces. Les uns, et ce sont surtout les vieux, tiennent souvent table, sans désenparer, plus de quarante-huit heures durant. Les jeunes gens ne s'en lèvent guère que pour se livrer aux plaisirs de bourrée.

Bientôt, la voix nasillarde de la musette, les sons triards

¹ Daniel Stauber, *Scènes de la vie juive en Alsace*.

et saccadés de la vielle, les soudains et sauvages *iou! iou!* des danseurs, les éclats de rires des danseuses, les fréquentes détonations des pistolets, les chants discordants des buveurs, qui souvent *mènent* vingt *branles*¹ différents à la fois, tout cela forme un concert assourdissant et charivarique impossible à décrire.

Parmi les nombreuses chansons que font alors entendre les gens de la noce, il en est qui sont empreintes d'une naïveté passablement égrillarde; ce sont ordinairement les plus anciennes. D'autres ont plus ou moins de rapport avec la circonstance. Nous nous contenterons de consigner ici les trois suivantes. La première a été recueillie aux environs de la Châtre et fournie par nous au *Glossaire du Centre*. Elle est curieuse en ce qu'elle reproduit l'un des plus gracieux incidents de l'entrevue de Roméo et de Juliette. La seconde a déjà paru en grande partie dans *les Noces de campagne en Berry* de M. de Laugardière. Nous la donnons entière et telle que nous l'avons entendu chanter par le grand Bigot, de la paroisse de Lacs (Indre).

I

L'aut' ceux soirs que c'était grand' fête,	
J' fus voir ma blonde en sa chambrette;	<i>bis.</i>
Tout aussitôt qu'alle m'a vu	
— « Galant mauvais,	} <i>bis.</i>
Par tes allées, par tes venues,	
Tu me déplais.	
— Si tu voulais, ma chère aimante,	
J' te parlerais de c' qui m' tourmente.	<i>bis.</i>
— Parlez tout bas, tout doux marchez,	
Mon cher aimé,	} <i>bis.</i>
Car si mon pèr' nous acoutait,	
J' serions péris! »	

¹ Aïrs de danse. — *Mener un branle*, c'est le chanter. Voy. la note 2 de la page 10 t. II.

A peine ensemble j' nous trouvions
Qu' l'alouett' fit entend' sa chanson. bis.

« Vilaine alouett', v' là de tes tours;
Mais tu mentis : }
Tu nous chantes le point du jour; } bis.
C'est pas ménuit! »

' Ah! si l'amour prenait d' racine,
J'en planterais par tout' ma vigne; bis.
J'en planterais dans mon jardin,
Aux quatre coins, }
Et j'en bârais à ceux câlins } bis.
Qui n'en ont point¹.

II

« Ma bell', favez-moué un bouquet
Qui siet ben fait;
Étachez-lou d'une soie varte,
Ben proprement;
Mes amourett's, étou les voutes,
Séyint dedans. »

La belle, en faisant le bouquet,
All' soupirait :
— « Vous m' lairez donc éci enceinte
De c' cher enfant!...
Quand qu' c'é qu' vous r'vinrez de la guerre,
I sera grand...

Et quoué donc que j' f'rai de c't enfant
Quand i s'ra grand?... »
— « La bell', vous li f'rez un' cocarde
De riban blanc;
Vous l'envîrez rejoindr' son père
Au régiment.

¹ *Glossaire de la première chanson* : — *L'aut' ceux soirs*, pour *l'autre de ces soirs*, c'est-à-dire : *l'autre soir...*, c'est ainsi que nous disons *l'aut' ceux jours* pour *l'autre jour*. — *Qu'alle*, qu'elle. — *Aimante*, *aimi*, amante, ami. — *Acoutait*, écoutait. — *Péris*, morts. — *Tu mentis*, tu mens. — *Bârais*, baillerais, donnerais. — *Ménuit*, minuit; c'est d'après la même règle que nous disons *médi* pour midi. — *Jardin*, jardin.

- Et qu' diront-is au régiment,
 En le voyant?
 — Is diront tous : « Par la morguienne!
 » V'là un cadet!
 » Fasons-en noute capitaine,
 » A lui l' bouquet ¹ ! »

Quelquefois un chœur de toutes jeunes filles entonne gaie-
 ment la cantilène suivante, dont l'air est charmant :

Vers chez nous; zeux mariont tous,
 Gnya que moué qui garde l'âne;
 Vers chez nous, zeux mariont tous,
 Gnya que moué qui garde l' tout.
 Quand mon tour veinra,
 Gard'ra l'âne,
 Gard'ra l'âne,
 Quand mon tour veinra,
 Gard'ra l'âne qui voudra ².

Pendant l'interminable repas des noces, et au moment où
 l'on va servir le rôti, le marié et la mariée se lèvent un
 instant de table et vont s'asseoir à l'écart, une serviette sur
 leurs genoux, et sur la serviette leur *cochelin*, c'est-à-dire
 l'écuelle à couverture d'étain dont nous avons parlé plus haut;
 mais aujourd'hui, le *cochelin* est presque toujours remplacé

¹ *Glossaire de la deuxième chanson* : — *Fasesz-moué*, faites-moi. — *Étachez-lou*, attachez-le, liez-le. — *Étou (etiām)* les voutes, aussi les vôtres. — *Séyint* soient. — *Vous m' laissez donc éci*, vous me laisserez donc ici. — *Quand qu' c'é qu' vous r'vinrez*, pour quand que c'est que vous reviendrez, c'est-à-dire : quand vous reviendrez. — *Riban*, ruban; racine de *ribanbelle*, peut-être. — *Envrez*, enverrez. — *Cadet*, fort, vigoureux gaillard; luron, comme on dit trivialement. — *Noute capitaine*, notre capitaine. — *A lui l' bouquet*, à lui la palme. Voy. le mot Bouquet dans le *Glossaire du Centre*.

² *Glossaire de la troisième chanson* : — *Zeux mariont*, pour se marient. *Euz*, précédé d'un *z* euphonique, s'emploie très-fréquemment pour *se*. — *Gnya*, contraction de *il n'y a* :

Il gnyā sīce qui quienne, je sis votre sarviteur.

(MOLIKAZ, le Médecin malgré lui, act. II, sc. III.)

— *Veinra*, viendra.

par un plat ou un saladier. Les époux ainsi placés, ceux d'entre les convives qui désirent leur faire un cadeau s'approchent et déposent tour à tour dans le vase quelques pièces d'argent, et reçoivent en retour un baiser de la mariée. Anciennement, on donnait au nouveau couple, en cette circonstance, au lieu d'argent, divers objets propres à monter son ménage, tels que du linge, de la vaisselle, des provisions de bouche, etc., etc.

Quand le soir arrive, et lorsque l'obscurité commence à envahir la vaste grange qui, d'ordinaire, sert de salle de festin, un jeune garçon alerte et subtil, profitant du bruit et de la confusion qui règnent dans l'assemblée, se glisse sous la table jusqu'à la place occupée par les nouveaux époux, et enlève adroitement l'une des jarretières de la mariée. Il reparaît bientôt, se faisant gloire de sa conquête aux yeux de toute l'assistance qui l'applaudit et avec laquelle il partage joyeusement son trophée. — Ce larcin emblématique annonce à la jeune épouse la perte prochaine d'un trésor plus précieux.

Si, le jour des noces, l'épousée brise ou déchire, par accident, quelque partie de son ajustement, cela est regardé comme de très-bon augure pour le mari. — C'est tout le contraire en Russie, où le moindre dommage qui arrive à la toilette de la mariée lui présage un fâcheux avenir et même une mort prochaine.

Dans le cours de la soirée, plusieurs jeunes filles s'approchent de la nouvelle épouse, et l'une d'entre elles lui présente tour à tour un énorme bouquet et un gâteau, en lui adressant ces couplets :

Nous venons, à ce soir,
Tout dret de nout' village,
Pour vous faire à savoir,
A perpos d'vout' mariage,
Madam', que j'vous souhaitons
Tous les plus heureux dons.

Vous s'rez pas, à ce soir,
 C' que vous étiez la veille,
 Tout' fin' seule ¹ en vout' lit
 Où vous dormiez varmeille ;
 Madam', faut vous ranger
 Pour un époux loger.

Recevez ce bouquet
 Que ma main vous présente ;
 Prenez-en une fleur
 Et qu'all' vous donne entente,
 Madam', que vos couleurs
 Pass'ront comme ses fleurs.

Recevez ce gâteau
 Que ma main vous présente ;
 Cassez-en un morceau
 Et qu'il vous donne entente,
 Que pour ce pain gagner,
 Madam', faut travailler.

— Même scène, même morale rimée, en Vendée, dans le bas Maine, etc.

Après ce petit cours de philosophie un peu brutale, et qui presque toujours provoque les pleurs de la mariée, on fait circuler un plat devant les convives, et chacun d'eux est invité à y déposer quelques pièces de monnaie destinées à payer le sucre qui doit servir à confectionner la *rôtie* ou le *réveillon*, comme dit Montaigne ².

La *rôtie*, que l'on ne manque jamais d'offrir aux mariés, la première nuit de leurs noces, est composée de tranches de pain grillées et trempées dans du vin chaud, fortement sucré et poivré. Ce restaurant était très en vogue au moyen âge ; c'est ce que l'on appelait alors la *soupe en vin*. Les plus grands guerriers ne dédaignaient pas d'avoir recours

¹ *Toute fine seule, pour tout à fait seule.* — Voy. le mot Fin dans le *Glossaire du Centre*.

² *Essais*, liv. I, chap. xx.

à ce puissant tonique, lorsqu'ils pensaient avoir besoin d'un surcroît d'énergie. « Quand Duguesclin, défié par Guillaume de Blanchbourg, alla combattre cet Anglais, il avala auparavant trois *soupes en vin* en l'honneur des trois personnes de la très-sainte Trinité¹. » — La *rôtie* est aussi un remède à tous maux, dans nos campagnes; pour peu que nos villageois se sentent malades, ils songent aussitôt à cette panacée.

On porte la *rôtie* aux nouveaux époux quelque temps après qu'ils se sont couchés, et tout le monde en mange, avec eux, sur leur lit. Inutile d'ajouter que la présentation de la *rôtie* est toujours accompagnée d'un burlesque cérémonial, qu'assaisonnent des plaisanteries plus ou moins grossières et qui prouvent que l'innocence n'habite plus depuis longtemps au village. La *rôtie*, dit avec raison M^{me} Sand, « est un assez sot usage qui fait souffrir la pudeur de la mariée et tend à détruire celle des jeunes filles qui y assistent. »

Dans certains cantons, c'est la *soupe à l'oignon*, en d'autres, la *soupe à l'ail*, traîtreusement aiguisée de poivre et de gingembre, qui remplacent la *rôtie* au vin.

Lorsque les porteurs de la *rôtie* approchent de la chambre où sont enfermés les mariés, ils se mettent à chanter ce qui suit :

Ouvrez, ouvrez la porte, la jeune mariée,
Ouvrez la porte, ouvrez, et laissez-nous entrer.

Et la mariée, dont la pudeur s'alarme, répond, tout effarée, par ce couplet où perce une fine malice ou une grande naïveté :

Ah! mon vrai Dieu! je suis au lit!
Je suis au lit couchée,
Entre les bras de mon mari
Qui m'y dit ses pensées.

Dans le pays chartrain, un dialogue en vers, à peu près

¹ Le Grand d'Aussy, *Vie privée des Français*

semblable, s'établit entre les porteurs de la *rôtie* et les nouveaux époux ¹.

En Bretagne, dit M. de la Villemarqué, « le jour de la noce à minuit, on déshabille la mariée devant tout le monde et on la couche; son mari se place auprès d'elle, on leur sert une *soupe au lait*, et quelquefois on remplit le lit nuptial de petits enfants... Cependant biniou et bombardes jouent l'air de la *soupe au lait*, dont les jeunes gens et les jeunes filles chantent les paroles ². »

Une cérémonie analogue, mais beaucoup plus indécente, a lieu, en Chine, dans la même circonstance. A peine entrés dans la chambre nuptiale, les époux chinois reçoivent la visite de leurs amis, « qui ne se contentent pas, comme en certains pays, d'adresser des compliments plus ou moins flatteurs à la mariée, mais qui lui font subir une rigoureuse et outrageante inspection, qui, en dépit de la coutume du pays, doit mettre à une rude épreuve la pudeur de la jeune Chinoise ³. » Chez les Arabes, « la sœur ou la mère du nouvel époux va trouver la mariée au lit, ou pour mieux dire, sur le tapis; elle la déshabille, et le vêtement de l'épousée est promené au bout d'un bâton par les femmes, qui jettent des cris d'allégresse en l'honneur de la mariée ⁴. »

Enfin toutes ces réjouissances nuptiales sont couronnées le second ou le troisième jour des noces, par la *plantation du chou*, bouffonnerie allégorique et philosophique, où le chou figure comme symbole de la fécondité, et dont nous ne nous aviserons pas de parler, après la curieuse et complète description qu'en a donnée M^{me} Sand, à la fin de la

¹ J. Laprade, *Erreurs et préjugés des paysans*. — Voy., pour tous les couplets insérés dans ce chapitre, *les Noces de campagne en Berry* de M. Ribault de Laugardière.

² *Barzaz-Breiz*, t. II, p. 314.

³ Charles de Mutrécy, *Campagne de Chine*, 1861.

⁴ J. Zaccane, *de Batna à Tuggurt*,

Mare au diable. Nous remarquerons seulement, à propos de ce chou que l'on place, orné de rubans et de banderoles, sur le toit de la maison que doit habiter le nouveau couple, qu'au Japon on met des pavillons au haut de la demeure où le marié conduit sa nouvelle compagne ¹.

Nous noterons encore que le chou est toujours entouré, dans la corbeille où on le plante, de petites baguettes enrubantées qui supportent des pommes, ordinairement au nombre de trois. Or, d'après les poésies bardiques, la pomme, dans la symbolique végétale des Gaulois, était un fruit mystique, et l'arbre qui le produit était considéré, ainsi que dans la Genèse, comme l'arbre de la science. De plus, les traditions galloises nous apprennent que le paradis terrestre, ou plutôt l'Élysée des druides, était connu sous le nom d'île d'Avalon ou d'*île des pommes* (*aval* signifiant pomme en breton, et *avalou* pommier). Cette ancienne île d'Avalon est aujourd'hui une île britannique appelée *Glastonbury*; elle abonde en pommiers, et les savants lui trouvent tous les caractères d'un ancien sanctuaire druidique ². — Dans la légende de l'enchanteur Merlin, il est aussi question d'une île des pommiers, appelée *l'île du bonheur*, où se cueille le fruit de prophétie.

Les anciens, en général, semblent avoir attribué à la pomme et au pommier certaines vertus aphrodisiaques. Ainsi s'expliquerait ce cri de la jeune épouse, dans le Cantique des cantiques : — « Faites-moi une couche de *pommes*, car je me pâme d'amour ³ ». Ainsi s'expliqueraient encore ces paroles que l'on trouve un peu plus loin : — « Je t'ai réveillée sous un *pommier*, là où t'a enfantée

¹ *Histoire des religions et des mœurs de tous les peuples du monde*, t. I, p. 161.

² *Barzaz-Breiz* t. I, p. 282.

³ Cant. des cant., II, 5.

celle qui t'a donné le jour¹. » Enfin, dans les vieilles poésies bretonnes du *Barzaz-Breiz*², un jeune amoureux chante : — « J'ai dans le courtil de ma mère, un pommier chargé de fruits... Quand viendra ma douce belle... nous irons, ma douce et moi, nous mettre à l'ombre dessous. » D'un autre côté, si la mythologie grecque représente quelquefois les Destinées ou les trois Parques avec des pommes à la main³, c'est que ces divinités présidaient à la conception et aux enfantements. — Remarquons encore que les musulmans parlent beaucoup d'un pommier qu'ils appellent l'*arbre de la vie*. Ce pommier, disent-ils, est sorti des pepins de la *pomme d'Héva*, et produit des fruits merveilleux qui procurent la force et la grâce d'une éternelle jeunesse. Il est question, dans la mythologie scandinave, de certaines pommes qui avaient des propriétés semblables : « L'Asesse Iduna conserve dans une boîte des pommes dont les dieux se nourrissent quand ils se sentent vieillir; elles leur rendent la jeunesse...⁴. »

Au reste, la pomme figure également dans les noces bretonnes, et nous en avons déjà parlé plus haut, p. 24, t. II.

Nous allons rappeler, en terminant ce chapitre, plusieurs droits seigneuriaux qui, autrefois, en Berry, concernaient les mariages et dont quelques-uns n'ont cessé d'être en vigueur qu'à la fin du dernier siècle.

La veuve la plus récemment remariée de la rue d'Indre, à Châteauroux, était tenue de se présenter tous les ans, le mardi de Pentecôte, devant la grande porte du château. Là, au milieu de tous ses voisins, qui lui servaient de cortège, et portant sur sa tête un pot de terre plein de roses et décoré

¹ Cant. des cant., VIII, 5.

² T. II, p. 349.

³ Dom Martin, *Religion des Gaulois*, t. II, ch. XXIII et XXIV.

⁴ *Les Eddas*, traduction de M^{lle} R. du Puget, p. 60.

de rubans, elle était reçue par le seigneur de l'endroit ou par son représentant qui, après que la veuve remariée avait chanté une vieille chanson, toujours la même depuis des siècles, brisait avec un certain cérémonial le pot aux roses, tandis que la chanteuse l'avait encore sur la tête. — Ce droit, disent quelques-uns, était dû au seigneur de Châteauroux pour le *dédommager* d'une dîme autrefois perçue sur la prairie où la rue d'Indre avait été construite ¹. — Il est à remarquer qu'en cette circonstance, toutes les personnes, hommes et femmes, qui accompagnaient la veuve au pot de roses, portaient à leurs chapeaux ou à leurs coiffes *une aille vert (sic)*.

A Palluau (Indre), les personnes veuves qui avaient *fait un recarrelage* ², c'est-à-dire qui avaient convolé, dans le cours de l'année, devaient, le jour de la Pentecôte, *casser la oulle (olla)*. — Il s'agissait encore ici d'un pot de terre, mais qui, cette fois, était placé au haut d'une très-longue perche, et que l'on s'évertuait à briser à coups de pierre et de bâton.

A Quantilly (Cher), le jour du Saint-Sacrement, c'était le *droit de Bertholle* que les époux de l'année devaient à leur seigneur. Ce droit consistait en un jeu semblable à celui de la *oulle* en usage à Palluau ³.

L'habitude de *casser la oulle*, à l'occasion des mariages, existe toujours dans quelques cantons de notre Sologne berrichonne. Là, ce sont les gens de la noce qui, armés d'un bâton et les yeux bandés, cherchent à briser la *oulle*. Celui qui y parvient reçoit pour récompense un baiser de la mariée.

¹ Dalphonse, *Statistique du département de l'Indre*, p. 264. — Voy. la page 262 du Compte rendu de la Société du Berry (années 1863-1864), vous y trouverez un procès verbal concernant la présentation de ce pot de fleurs.

² Voy. ce mot dans le *Glossaire du Centre*.

³ M. Raynal, *Histoire du Berry*, t. II, p. 209.

Toutes ces vieilles coutumes ne doivent pas être sans analogie avec celle où sont nos paysans de briser les verres et les pots qui ont servi à *arroser le chou*, lors de sa *plantation*. — Au reste, on dit encore en plusieurs contrées du Berry *casser le pot*, pour dire marier l'une de ses filles, et surtout sa dernière fille.

Ce pot cassé, à propos de mariage, nous fait ressouvenir que, parmi les gitanos ou bohémiens, les alliances matrimoniales s'accomplissent par la simple et unique formalité du bris d'un vase de terre que cassent les deux époux. On sait que pour épouser la belle Esméralda, Pierre Gringoire ne fut astreint par le roi de Thunes qu'à ce mystérieux et symbolique cérémonial.

Chez les Juifs de l'Alsace, lorsque deux familles ont réglé es conditions d'un mariage, on mande le scribe pour dresser le contrat, et aussitôt après on *casse la tasse*, ce qui accomplit les fiançailles. — Nous avons dit plus haut que lors de la célébration d'un mariage israélite, et tandis que les fiancés sont sous le dais nuptial, le rabbin présente une coupe remplie de vin aux deux époux, qui la portent à leurs lèvres; nous devons ajouter qu'aussitôt ce rite observé, le marié brise la coupe en la jetant dans une vasque de marbre placée près de l'autel. — Nous avons dit également que chez les Chinois les choses, en pareille circonstance, se passaient exactement de la même manière.

Remarquons encore, à propos des mariages israélites, que, le jour de la bénédiction nuptiale, au sortir de la synagogue, le cortège rencontre toujours sur son chemin le *schamess* ou bedeau, balançant dans ses mains une bouteille pleine de vin, qu'il brise au moment où passent les mariés¹.

Enfin, dans la vallée d'Égerlande, en Bohême, on présente à la mariée, lorsqu'elle fait son entrée dans la maison de son

¹ Daniel Stauben, *Scènes de la vie juive en Alsace*.

époux, un verre plein de vin dont elle avale le contenu et qu'elle jette ensuite par-dessus son épaule. Si le verre se casse, c'est un bon présage. Dans le cas contraire, les gens de la noce s'empresment de le mettre en pièces ¹.

Voici maintenant quelques rites matrimoniaux autrefois observés dans certains cantons du Limousin ou de la Marche, qui ne sont pas sans rapport avec les coutumes que nous venons de rappeler.

La veille de la Pentecôte, chaque habitant de la ville de Dorat était tenu de porter devant le château un *faix de joncs* ², tandis que les nouvelles mariées chantaient une chanson en l'honneur de la fête et du comte de la Marche; après quoi elles se prenaient par la main et faisaient trois fois le tour du château en dansant.

« Le jour du mardi gras, à onze heures du matin, les jeunes gens de la même ville qui avaient été mariés ou tonsurés pendant l'année, achetaient un *grand lard* (un porc gras) que l'on distribuait à la porte de l'église de Saint-Pierre ³.

¹ Pierre Dick, dans *l'Univers illustré* du 21 mars 1866.

² C'était avec ce jonc que l'on *jonchait*, en été, les salles des châteaux et des maisons, les écoles de l'Université et les églises, où, jusque vers la fin du seizième siècle, on ne voyait ni chaises ni bancs; et tout le monde s'asseyait sur cette *jonchée*; aussi ceux qui la vendaient criaient-ils alors dans les rues du vieux Paris :

Joncs verdoyants ! fraîches ramées !

(*Le Dict des crieries de Paris.*)

« Les commères s'en viennent à l'oustel (à la maison) et se sèent à l'entour d'un beau feu, si c'est en yver; et si c'est en esté, elles se mectent sur le jonc. » (*Les Quinze Joyes de mariage*, p. 125 de l'édit., elzév. de P. Janet.)

³ Cette distribution de *lard* ou de porc gras était assez commune au moyen âge. A Vatan (Indre), « la *charité du lard* consistait en un revenu de plus de 200 livres. Ce revenu était employé, d'abord par la maladrerie de Saint-Jean de la Marzaut, puis par l'Hôtel-Dieu de Vatan, à acheter plusieurs porcs qu'on salait et qui étaient distribués, le mardi gras, aux pauvres de Vatan et des environs... On portait en pompe au seigneur un morceau de porc salé; les officiers de la justice y avaient aussi leur portion; ensuite la distribution s'en faisait à tous les pauvres qui se présentaient. » — (Extrait d'un vieux manuscrit du dix-huitième siècle, espèce de chronique locale de la ville de Vatan.)

Cela fait, le prévôt de ladite église, portant à son col un petit enfant, passait sous un globe de verre suspendu en l'air et rempli d'eau. Au même instant, le chanoine hebdomadier cassait le globe avec une gaule, et si le prévôt passait assez vite et assez adroitement pour n'être pas mouillé, il recevait une rétribution. Puis, à l'heure de midi, les acteurs de cette scène, auxquels se réunissaient les principaux bourgeois de la ville et tout le populaire, se transportaient en face du château en se tenant par la main et en dansant aux sons des trompettes, tambours, hautbois et cornemuses qui précédaient la foule. Arrivé devant le château, on en faisait trois fois le tour, en chantant en l'honneur des seigneurs des couplets dont la tradition a conservé le refrain suivant :

Vivo li quens de la Marcho,
Siour dau Daurat en Basso-Marcho !
Lindedin, vivo Mariote,
Nostro domno din quelle grotte !

» A chaque tour, on s'arrêtait devant la porte principale du manoir, et l'on criait par trois fois :

« Salut au seigneur comte ! salut à madame la comtesse !
Que Dieu leur accorde de longs jours ! »

» Alors si le comte était au château, il devait en sortir, recevoir gracieusement les habitants et leur offrir à boire un coup de bon vin dans un godet de bois. Après quoi, tous les nouveaux mariés qui faisaient partie du cortège donnaient chacun quatre deniers tournois au capitaine du château.

» Ces usages sont mentionnés dans une transaction en latin faite, en l'an 1324, entre le comte de la Marche, Louis I^{er}, duc de Bourbon, et le chapitre du Dorat ¹. »

Indépendamment du jeu de la *ouille*, auquel étaient assujettis ceux des habitants de Palluau qui se mariaient en secondes noces, tous les nouveaux mariés, indistinctement, de

¹ Joullietton, *Histoire de la Marche*,

cette seigneurie étaient obligés, aussi le jour de la Pentecôte, sous peine de trois livres d'amende, de *courir l'éteuf*, c'est-à-dire de se disputer un ballon ordinairement de la grosseur d'un boulet de vingt-quatre. — Le jeu de l'éteuf était absolument le même que celui de la *soule*, encore en usage au dernier siècle dans le Morbihan et le Calvados¹.

Les hommes nouvellement mariés de la châtellenie de la Motte-Chauveron, qui n'était séparée de Palluau que par la rivière de l'Indre, devaient apporter, tous les ans, le jour de la Pentecôte, un *éteuf*, et le remettre, en présence du bailli, et, à trois reprises différentes, entre les mains du comte de Palluau ou de son procureur fiscal. Le comte, ou son lieutenant, chaque fois qu'il recevait l'éteuf, le lançait contre celui qui venait de le lui donner, et si le nouveau marié en était atteint, il devait payer à son seigneur la somme de trois livres. Pareille somme était due par ceux qui négligeaient de présenter l'éteuf.

De leur côté, et dans les mêmes circonstances, les nouvelles mariées de la Motte-Chauveron offraient au comte de Palluau un *chapeau de roses rouges*, et de plus il leur était enjoint de s'assembler, à la suite du jeu de l'éteuf et de chanter, l'une après l'autre, en présence du seigneur ou de son procureur, une *chanson en danse ronde*. — Les nouveaux mariés de la Motte-Chauveron devaient en outre en cette occasion, au comte de Palluau, un *pot de terre tout neuf*².

Dans la châtellenie de Mareuil (Cher), ceux qui s'étaient mariés dans l'année donnaient, le jour de la Trinité, à leur seigneur ou à son représentant, qui prenait en cette occurrence, le titre de *roi des bacheliers*³, un *éteuf*, ou *balle de*

¹ Voy. plus haut, p. 86, t. I, ce qui concerne l'éteuf et la *sole*.

² M. le vicomte Ferdinand de Maussabré, *Généalogies historiques*; famille Palluau.

³ Voy. le *Dictionnaire des fiefs* de Renaudon. Paris, 1788; au mot Bachelierie.

paume de trente-deux carreaux et de neuf couleurs; ceux qui s'étaient mariés en secondes noces donnaient un *billard de deux pieds et demi, compris la masse, qui doit être d'un pied et demi, et chacun deux billes neuves*¹. — Ce *billard* n'était autre chose qu'un bâton (*billus*, en basse latinité) qui servait de manche à la *masse*. Les deux réunis, formaient une espèce de *maillet* avec lequel on poussait les *billes* ou boules, au jeu du *mail*. Villon a dit : « et un *billard* de quoi on crosse », et, dans nos vieux Noël, des bergers qui vont voir l'Enfant Jésus disent à l'un de leurs camarades qui a des mules aux talons :

Marche devant, pauvre mulard,
En t'appuyant sur ton *billard*².

Enfin, les personnes de Mareuil qui convoiaient en troisièmes ou quatrièmes noces, étaient astreintes au même devoir que celle qui convoiaient en secondes, à moins qu'elles ne préférassent payer deux oisons et vingt deniers.

Avant la révolution de 1789, tout habitant du village de Villiers (Cher) qui se mariait en premières noces devait un *roibry*, c'est-à-dire un roitelet³, au seigneur de Mareuil. Ce droit se payait, le jour de la Trinité qui suivait le mariage, entre les mains du fermier des redevances seigneuriales, qui, comme nous venons de le dire, prenait le titre de *roi des bacheliers* toutes les fois qu'il s'agissait de l'accomplissement d'un devoir matrimonial.

Voici dans quelles formes s'exécutait ce singulier paiement : — Le *roibry* était placé sur un *pot de banne*⁴, c'est-à-dire

¹ M. Raynal, *Histoire du Berry*, t. II, p. 208.

² *Billard* est encore un surnom que l'on donne quelquefois, chez nous, aux boîteux qui s'aident d'un *billard* ou bâton pour marcher.

³ Voy. plus loin, à la table des matières, le mot : Roi-Bertaud (le).

⁴ *Pôt* ou *pau*; ces deux termes berrichons correspondent aux deux mots latins *postis* et *palus*, et signifient *pieu*, *pal*. Les deux formes ont leur analogues dans le vieux français : — « Lia à un *post* bien estrait. » (2^e traduction du *Chastoiement*, cont. II.) — « Panurge emmancha en ung

sur une longue et forte perche que les nouveaux mariés soutenaient avec leurs épaules par un bout, tandis que l'autre était porté par un tiers, et l'on s'acheminait ainsi vers le château. Cette redevance acquittée, le *Roi des bacheliers* et les mariés, accompagnés d'autant de musiciens qu'ils pouvaient s'en procurer, allaient prendre le seigneur et la dame de Mareuil, les conduisaient à la messe et les ramenaient ensuite chez eux. Puis, dans l'après-dinée, on allait *tirer la quintaine* sur la rivière de l'Arnon et sous les fenêtres du château¹.

Le représentant du seigneur n'était qualifié, en ces occasions, de *roi des bacheliers* que parce qu'il devenait, pendant ces cérémonies, le conducteur, le chef des *bacheliers* ou garçons d'honneur de la noce. On a déjà vu plus haut que les jeunes filles qui, dans quelques cantons du Berry, accompagnent la mariée en qualité de filles d'honneur, portent encore le nom de *bachelieres*. — Les *bacheliers*, dont le nom vient, selon toute probabilité, du latin *baccalis*, ne furent ainsi appelés que parce que, sans doute, une branche de laurier, de gui, etc., garnie de ses baies, de ses perles (*baccæ*), était autrefois l'attribut de leurs fonctions. C'est ainsi que les *bazvalan* de la Bretagne doivent leur nom au rameau de genêt fleuri qui leur sert d'insigne.

A Mehun-sur-Yèvre (Cher), ceux qui s'étaient mariés dans l'année *tiraient la quintaine*, le jour de la Pentecôte, sous les fenêtres du château. Ils offraient de plus, dans la même occasion, un *chapeau de roses*² au procureur de la seigneurie

grand pau les cornes du chevreuil et la peau... » (Rabelais, *Pantagruel*.) La *banne* ou le *banneau* est un grand vase en bois, à oreilles percées, dans lequel on écrase le raisin en temps de vendange. Le *pôt*, passé dans les oreilles de la *banne*, sert à le transporter.

¹ Boutaric, *Traité des droits seigneuriaux*; — Raguau, *Indices des droits royaux et seigneuriaux*.

² Ces *chapeaux* ou *couronne de roses*, d'origine romaine, étaient encore d'usage au moyen âge. — Dans un *pást* ou festin que les échevins de

et une collation au greffier, mais le fermier des amendes était tenu de leur fournir un *menestrier*. — Ceux qui, prévenus la vielle, n'acquittaient pas ces redevances, s'exposaient à une amende de soixante sols. Étaient affranchis de la *quintaine* les nouveaux mariés auxquels il était survenu des enfants dans l'année¹.

On sait que la *quintaine* était un exercice dans lequel on s'amusait à jouter contre un mannequin ou jaquemart affublé d'un bouclier et emmanché dans un pieu fiché en terre. Ce jaquemart, muni de longs bras, était posé sur un pivot mobile, et toutes les fois que la lance ou la perche des jouteurs le frappait ailleurs qu'*entre les quatre membres*, comme on disait alors, il tournait brusquement sur lui-même et assenait aux maladroits une violente gourmade.

« Comme anciennement les seigneurs demeuraient presque tous dans leurs terres, leurs justiciables, pour les amuser, allaient prendre le divertissement de la *quintaine* sous les fenêtres du château². » — Cet amusement était alors, dans notre Berry, aussi en vogue qu'en aucune autre province de France. Dans la baronnie de Mézières-en-Brenne, on *tirait la quintaine*, une fois l'an, sur la rivière la plus proche du château, et ceux qui manquaient au jour indiqué ou qui *faisaient semblant de rompre leurs lances*, devaient une

Saint-Quentin (Aisne) recevaient tous les ans, au douzième siècle, du châtelain de la vicomté, les dits échevins étaient servis par le procureur et le greffier de la ville portant serviette sur l'épaule et une *couronne de fleurs* sur la tête. (Fouquier Cholet, *des Mœurs, usages, etc., dans la ville de Saint-Quentin, depuis le septième siècle jusqu'à nos jours*; Saint-Quentin, 1822.) — Lorsque le connétable servait le roi pendant son repas, ce grand dignitaire avait sur la tête un *chapel de roses*. (Le Grand d'Aussy, *Vie privée des Français*, t. II, p. 246.) — Voy. plus haut la note de la page 190, t. I.

¹ Renaudon, *Traité des droits seigneuriaux*, in-4°, 1765; — *Dictionnaire des fiefs* du même auteur : — Raynal, *Histoire du Berry*, t. II, p. 209.

² Commentaire sur le *Traité des droits seigneuriaux* de Boutaric, édition de 1775, p. 654.

amende de soixante sols au seigneur¹. Tous les ans, le dimanche d'après la Trinité, les meuniers des moulins des Planches, de Pont-Roullin, de Villebernin et du Breuil, qui étaient assujettis aux droits de *frappe-pal* et de *quintaine*, donnaient ce spectacle au comte de Palluau². Le même usage existait dans la baronnie de Preuilly, située sur les confins de la Touraine et du Berry : — « Le jour de la Trinité, 1432, P. Frotier, baron de Preuilly, fait jouter ses meuniers à la *quintaine*³. »

Le *frappe-pal* différait de la *quintaine*, en ce que c'était ordinairement un long *pal* ou poteau que l'on plantait au milieu d'une rivière, et contre lequel les lutteurs, montés sur des batelets, joutaient avec de longues perches. Si, le bateau lancé, la pointe de la perche ne rencontrait pas le pal, le joueur était exposé à faire un plongeon dans la rivière, ce qui divertissait fort l'assistance.

Ces tournois de vilains attiraient toujours un grand concours de peuple, et Boutaric nous apprend que, tandis que les justiciables s'évertuaient ainsi, avec plus ou moins de bonne volonté, à distraire leurs maîtres, « les jeunes seigneurs laïcs ou ecclésiastiques se mêlaient dans la foule et prenaient sans façon, avec les jeunes filles et surtout avec les nouvelles mariées, des libertés publiques que la décence des mœurs a proscrites dans la suite⁴. »

À Saint-Aoùt (Indre), les nouveaux mariés étaient obligés d'aller, au sortir de la messe nuptiale, embrasser le seigneur de l'endroit ; à son défaut, le fermier de ses terres ; en l'absence de l'un et de l'autre, ils baisaient le *corré*⁵, ou verrou

¹ Commentaire sur le *Traité des droits seigneuriaux*, de Boutaric, édition de 1775, p. 654.

² M. Ferdinand de Maussabré, *Généalogies historiques*.

³ *Mémoires de la Société archeologique de Touraine*, VI, 265.

⁴ *Traité des droits seigneuriaux*, p. 654.

⁵ Rabelais emploie le mot *courrail* dans le sens de *verrou* : « J'en seray bien fort tenu au *courrail* de vostre huys. » (*Pantagruel*, l. IV, ch. vi.)

de la grande porte du manoir seigneurial. Cela se pratiquait encore ainsi à Saint-Août, avant la révolution de 1789. — Au reste, les Coutumes de Berry, d'Auxerre et de Sens disent positivement qu'en l'absence du seigneur, le vassal *baise le verroil de l'huis*¹.

Nous ajouterons, à propos de cet usage, que nous tenons d'une vieille personne très-digne de foi, qu'anciennement, à Bourges, beaucoup de nouvelles mariées, en sortant de l'église, embrassaient indistinctement tous les passants qu'elles rencontraient dans les rues. Cette naïve effusion de bonheur n'eût pas laissé que d'être très-fatigante dans une ville plus peuplée que Bourges. — Au surplus, la Marche et quelques-uns de nos cantons limitrophes de cette province ont conservé cette coutume : — « Dans ces pays, les femmes et les jeunes filles sont sages et vertueuses, ce que pourtant on aurait peut-être de la peine à croire, en les voyant, le jour de leur mariage, courir embrasser tous ceux qu'elles rencontrent. Quels qu'ils soient, il faut qu'elles les embrassent ; tout cela aux yeux de leurs futurs époux...². » — On voit qu'ici l'embrassade précède la bénédiction nuptiale.

Les nouvelles mariées de la ville de Déols, près Châteauroux, devaient un *plat de viande garni* au seigneur de Varennes, près de Lourouer-les-Bois³. — Autrefois, « presque partout, le marié, avant de se mettre à table, prenait avec lui un joueur de viole, et allait porter au seigneur le *mest du mariage*. Il posait le plat sur le buffet du château, faisait deux tours d'une danse gentille, et se retirait en saluant⁴. »

Quelques-uns de nos curés de campagne reçoivent encore, en certaines paroisses, un *plat de noce*. « Dans tout le Sancerrois, et notamment à Savigny, après la bénédiction nup-

¹ Voy. à la table des matières, le mot : Correi (le).

² *La Dame de Malval*, roman, par M. Simon Mingasson, d'Éguzon.

³ M. de la Tramblais, *Esquisses pittoresques de l'Indre*, p. 19.

⁴ Ragueau. *Gloss.*, t. II., p. 112.

tiale, les nouveaux époux se rendent au presbytère, musique en tête et suivis de tous les invités. Pendant cette visite, ils offrent au prêtre qui les a bénis, un gâteau orné de rubans et de fleurs... Il se fait un échange de compliments et de bons conseils. Puis, quand le joyeux cortège s'est retiré, quatre vieillards, représentant les deux familles, vont s'asseoir, avec le curé, à une table que les mariés ont fait servir avec autant de soin que la leur¹. »

L'usage du *plat de noce* était jadis connu par toute la France. D'anciens statuts ecclésiastiques portent que le prêtre ou chapelain réclamera, si besoin est, le *plat de noce*, publiquement, et *sous peine d'excommunication*².

Dans le principe, le *plat de noce* était une rémunération offerte au prêtre qui avait béni le lit nuptial. Cette bénédiction eut d'abord lieu au moment où les mariés venaient de se coucher; mais, en raison des plaisanteries indécentes que se permettait parfois l'assistance, on finit par accomplir cette formalité pendant le jour. — On a souvent raconté, à ce propos, l'anecdote suivante : — Le curé de Saint-Médéric s'étant présenté chez un chiffonnier de sa paroisse, qui venait de se marier, pour bénir son lit, fut tout étonné de n'en pas trouver. — « Bénissez ce coin, mon père, lui dit le chiffonnier; ce soir il y aura de la paille. »

A Dun-le-Roi (Cher), le *droit de coquinage* se levait sur ceux qui *se laissent battre de leurs femmes*³.

Enfin, le *droit de Julie*, connu aussi, dans la capitale du Berry, sous le nom de *droit joli*, était un véritable *droit de nocage* qui existait sur plusieurs points de notre province, et qui, après avoir été converti, à Bourges, en une redevance de 7 sols 6 deniers, avait fini par échoir à l'hôtel-Dieu de cette ville, — singulier privilège pour un hôpital! — qui le

¹ Compte rendu de la Société du Berry, année 1866, p. 398.

² *Statuta ecclies. Meldens.*, Ann. circit. 1346.

³ M. Raynal, *Histoire du Berry*, t. II, p. 210.

faisait encore percevoir par ses préposés au moment de la Révolution. — M. Labouvie, ancien notaire, déclare, dans un recueil de faits historiques qui concernent le Berry¹, avoir payé le *droit joli* en 1779, quelques mois après son mariage.

Cette sorte de privilège était autrefois dévolue non-seulement à des seigneurs laïques, mais encore à des abbés, à des évêques, et à beaucoup de maisons religieuses. Un simple curé berrichon, auquel on déniait le *droit joli*, osa le revendiquer, en plein seizième siècle, par-devant la cour de l'archevêque de Bourges. « *Ego vidi*, rapporte, à ce propos, Nicolas Bohier, auteur d'un commentaire sur l'ancienne Coutume de Bourges, *ego vidi in curia Bituricensi coram metropolitano, processum appellationis in quo Rector seu Curatus parochialis prætendebat ex consuetudine primam habere carnalem sponsæ cognitionem, quæ consuetudo fuit annullata, et in emendas condemnatus*². »

Les abbés de Saint-Théodard en Quercy, les évêques d'Amiens, les bénédictins de Saint-Étienne de Nevers, les chanoines de Lyon et de Marseille, etc., etc., exerçaient le *droit joli*. Les abbés de Saint-Théodard, entre autres, usaient de ce droit avec si peu de retenue, que leurs tenanciers prièrent le comte de Toulouse de les protéger; mais le comte n'ayant point le pouvoir de restreindre les droits des abbés, conseilla à leurs vassaux de quitter les terres de l'abbaye et de venir s'établir dans le voisinage de l'une de ses forteresses; ce que firent ces pauvres diables, et ce fut leur petite colonie qui jeta les premiers fondements de la ville de Montauban.

« On a cru trop aisément, dit M. Michelet en parlant du *droit de nocçage*, que cet outrage était de forme, jamais réel. Mais le prix indiqué en certains pays pour en obtenir dispense dépassait fort les moyens de presque tous les

¹ Un volume in-8°, imprimé à Bourges, chez Manceron, en 1836.

² M. Raynal, *Histoire du Berry*, t. II, p. 210.

paysans. En Écosse, par exemple, on exigeait « plusieurs vaches », chose énorme et impossible... D'ailleurs, les *Fors du Béarn*, publiés en 1842, disent positivement : « L'aîné du paysan est censé le fils du seigneur, car il peut être de ses œuvres. »

Le *droit joli*, ou le *droit de Julie*, existe encore, à l'heure qu'il est, à Jersey; mais il n'en coûte que trois sous pour s'en affranchir¹.

La locution *droit de Julie* ne serait-elle pas la traduction de *lex Julia*, et ne rappellerait-elle pas cette loi qui, au rapport de Suétone, donnait à *Julius Cæsar* toutes les femmes (*quas et quot vellet*)? — On sait que le jour où ce conquérant triompha des Gaules, les soldats qui entouraient son char chantaient en chœur :

Urbani, servate uxores; mœchum calvum adducimus.
Aurum in Gallia effutuisti; at hic sumsisti mutuum.

Ce que M. Baudement traduit ainsi :

Cachez bien vos moitiés, imprudents citadins :
Voici venir le char de ce chauve adultère
Qui, mêlant les plaisirs aux soucis de la guerre,
Faisait l'amour en Gaule avec l'or des Romains.

¹ Auguste Vacquerie, *les Miettes de l'histoire*, p. 466.

CHAPITRE TROISIÈME

FUNÉRAILLES.

Dans quelques contrées du Berry, et particulièrement aux environs de Neuvy-Saint-Sépulcre, dès qu'on s'aperçoit qu'un malade approche de sa fin, on se hâte de faire l'acquisition d'un bonnet de coton neuf, dont on le coiffera aussitôt après sa mort. On s'empresse également de faire dire la *prière de l'âme* par la personne qui, dans la paroisse, est chargée de cet office.

A l'instant précis où, dans une famille, quelqu'un vient de mourir, on arrête l'horloge; on retourne contre la muraille, ou l'on couvre d'un voile épais les glaces ou les miroirs qui garnissent l'appartement; on tient les rideaux de la couche mortuaire librement ouverts, pour que l'âme du défunt puisse prendre plus largement son essor, et les écheveaux de fil que l'on entasse ordinairement sur le ciel des lits sont soigneusement enlevés, de crainte qu'elle ne s'y embarrasse. On s'abstient de moucher le cierge ou la chandelle que l'on a placée près du mort dès les premiers moments de son agonie, afin que l'âme s'y brûle moins facilement les ailes. Enfin on jette l'eau et le lait qui peuvent

se trouver dans des vases non couverts, au moment où le malade expire, parce que, disent les uns, son âme, qui vient y laver sa souillure aussitôt qu'elle a dépouillé son enveloppe terrestre, pourrait s'y noyer ; parce que, selon les autres, il ne faut pas s'exposer à *boire un coup des péchés* du défunt. — Cette dernière coutume existe aussi chez les Juifs, et son origine est indiquée par ces paroles de Moïse : — « Quand un homme sera mort en quelque tente, tout vaisseau auquel ne sera point attaché un couvercle, sera souillé ¹. » — De plus, les rabbins tiennent pour certain que l'ange de la mort, immédiatement après avoir frappé un moribond, a pour habitude de laver son glaive dans l'eau de la maison, ce qui fait que l'on ne manque jamais de répandre ce liquide dans la rue ².

« A Bourges, dans la classe ouvrière, aussitôt qu'une personne a rendu le dernier soupir, on *arrête l'ouvrage*, c'est-à-dire qu'on avertit tous les parents du défunt, afin qu'ils cessent, en signe de deuil, tout travail pendant le reste de la journée ³. »

La chambre où gît le trépassé est jonchée de menthe, de sauge, de baume et d'autres plantes odoriférantes que l'on désigne sous le nom d'*herbes fortes* ou *herbes du mort*. — Varron, Servius, etc. nous apprennent qu'il en était de même chez les anciens.

Les *changeuses*, — on appelle ainsi les vieilles femmes qui font profession d'ensevelir les morts, — revêtent ordinairement le défunt des plus beaux habits et même des bijoux qui étaient à son usage. S'il s'agit d'une femme, et surtout d'une femme mariée depuis peu d'années, on la pare de ses atours de noces. — Cela a lieu également en Russie, où les

¹ Nombres, xxx, 14 et 15.

² Buxtorf, *Synagoga judaica*, c. 35 ; — Dom Calmet, *Dictionnaire de la Bible*, t. I, p. 233.

³ *Glossaire du Centre*, au mot Arrêter.

vêtements nuptiaux ne se portent que deux fois : le jour du mariage et le jour de la mort, et les choses ne se passent pas autrement au Japon, où le voile blanc de la mariée lui sert toujours de linceul ¹. Chez les anciens Grecs, on donnait au mort une robe précieuse ². Les Grecs modernes ont conservé cette coutume, mais la plupart du temps, ils dépouillent le mort de sa toilette, au moment de le mettre en terre ³.

Si le défunt savait lire, les *changeuses* lui mettent dans les mains son livre d'Heures; s'il était illettré, elles se contentent de lui passer au bras son chapelet. Souvent encore elles lui placent entre les doigts une branche de buis qui a été bénite le jour des Rameaux, et l'on est persuadé que cette branche fleurit, tous les printemps, dans la tombe, si la personne qu'elle renferme s'est trouvée digne d'entrer dans le ciel. Cette croyance existe également en Espagne.

Changer, ou ensevelir un mort, passe pour une œuvre très-méritoire; — mais jamais les *changeuses* n'ensevelissent leurs parents. — Elles ont presque toujours pour salaire une partie de la dépouille du défunt.

Il n'y a pas encore fort longtemps, dans quelques cantons du Berry, à Bengy-sur-Craon (Cher), par exemple, on glissait dans la bouche du trépassé une pièce de monnaie pour le mettre à même de payer au *bon saint Pierre* sa place dans le paradis ⁴.

¹ Oscar Comettant, *Variétés japonaises*.

² Homère. *Iliad.*, l. XXIV, v. 587; — Id., *Odys.*, l. XXIV, v. 44. — Voy. encore Euripide, Sophocle, etc.

³ « On dépouilla la morte de tous les ornements dont on l'avait revêtue. La robe de mérinos bleu, qu'on avait fait voir en passant à toute la ville, lui fut ôtée; on la laissa dans une méchante robe noire. On reprit l'oreiller brodé qu'elle avait sous la tête, et on le remplaça par un sac plein de terre. » (Edmond About, *la Grèce contemporaine*.)

⁴ Nous devons ce renseignement à M. Ribault de Laugardière, de Bourges, qui a recueilli et publié une foule de détails pleins d'intérêt sur les habitudes et les croyances de notre vieux Berry.

Chez les Romains, des pleureuses à gages marchaient, les cheveux épars, à la tête des convois ; dans les campagnes des environs de la Châtre, où les femmes ne montrent en aucune circonstance leur chevelure ¹, celles qui assistent à un enterrement suppléent à cette marque d'affliction en détachant et laissant pendre sur leurs épaules les *oreillons* de leur coiffure. Ces *oreillons*, qui rappellent les bandelettes cannelées des statues égyptiennes, consistent en deux longs bandeaux de toile, qui tiennent à la coiffe et qui encadrent la figure lorsqu'ils sont relevés ². Lors de la mort d'un mari, nos villageoises portent les *oreillons* détachés durant toute la première année de leur veuvage ; après la mort d'un père ou d'une mère, pendant quarante-deux jours seulement. — Notons, en passant, que si la durée du deuil pour la femme veuve est d'un an, le deuil du mari qui a perdu sa femme ne dure que six mois. Indice peu galant de la supériorité que l'homme s'attribue sur sa moitié. — En Espagne comme en Portugal, la veuve qui ne se remarie pas garde le deuil toute sa vie.

Les femmes de nos campagnes complètent leur deuil au moyen de la *capiche*, espèce de manteau à large capuchon qui leur cache entièrement le corps et le visage, et qui les fait ressembler à ces statues désolées qui pleurent, drapées de longs linceuls, auprès de certains tombeaux. Les proches parentes du défunt gardent ce lourd surtout pendant plusieurs semaines.

Autrefois, en beaucoup de nos paroisses, les hommes qui suivaient un enterrement ôtaient leurs cravates, et le fils du mort restait un an sans en porter. Cela avait encore lieu, il n'y a pas un grand nombre d'années, à Cluis et dans les environs.

¹ Voy. plus loin, p. 111, t. II.

² Le jour où nos paysannes vont à confesse ou à la messe de relevailles, elles laissent aussi pendre leurs *oreillons*.

Le bleu, symbole de la constance et de la fidélité, est, aussi bien que le noir, la couleur du deuil. Tant que durent ces jours de regret, on évite de porter du rouge sur les moindres parties de son ajustement, même sur son mouchoir de poche. Au reste, le bleu, chez les Bretons, chez les Morlaques, et, en général, dans tout l'Orient, est également une couleur de deuil ; c'est ce qui a fait dire à un poète : — « Les Orientaux portent le deuil en bleu : voilà pourquoi le ciel et les mers de cette pauvre Grèce sont d'un si magnifique azur. »

Dans les environs de la Châtre, pour peu que la demeure du mort soit éloignée de l'église de la paroisse, on place le corps sur une voiture à bœufs pour l'y conduire. Plus l'attelage est nombreux, plus l'honneur que l'on rend au défunt est considérable. Il n'était pas rare anciennement de voir quatre et même six paires de bœufs attelées au char funèbre d'un maître de domaine.

Pendant la marche du convoi, on guide ces animaux avec douceur, sans leur adresser la parole et surtout sans leur faire sentir l'aiguillon. S'ils viennent à s'arrêter d'eux-mêmes, cela indique que le mort a besoin d'une prière. Alors, tout le monde s'agenouille et prie, jusqu'à ce qu'il plaise aux bœufs de se remettre en marche, ce qui annonce que le mort est soulagé.

Dans le canton d'Éguzon (Indre), quelle que soit la distance qui sépare le domicile mortuaire du champ de repos, quel que soit le mauvais état des chemins ou de la saison, le corps est toujours porté à bras dans sa dernière demeure ; il serait messéant de l'y conduire autrement. — En Bretagne, on transportait autrefois le mort au cimetière sur une voiture attelée de bœufs ou de juments, mais jamais de chevaux. — Chez les Arabes, ce dernier voyage se fait à dos de mulet.

A chaque croix que l'on rencontre sur le chemin, — et l'on en trouve presque à tous les carrefours dans nos cam-

pagnes, — on arrête les bœufs, et le cortège fait une station pendant laquelle on plante une toute petite croix en bois au pied de la grande. Cet usage est sans doute une touchante allusion à la croix plus ou moins lourde que tout mortel, durant son passage ici-bas, est condamné à porter. Arrivé au terme de son rude pèlerinage, chaque chrétien, en déposant ainsi l'humble symbole de ses souffrances au pied de la grande croix du Christ, semble, en expiation de ses faiblesses, offrir ses peines et ses afflictions à celui qui en endura de si cruelles pour le salut du genre humain.

Cette pratique rappelle celle où sont les voyageurs, en certaines provinces, de jeter une pierre, en signe de salutation, au pied des croix situées le long des grands chemins¹. — Dans la Nièvre, c'est le bâton, la baguette que le voyageur porte à la main, qu'il dépose au pied de certaines croix. — « Sur le flanc du mont Beuvray, dit M. Dupin aîné², est une croix de bois, au pied de laquelle un grand nombre de visiteurs viennent jeter leurs bâtons de voyage : la terre en est jonchée... Non loin de là, on rencontre un autre tumulus formé, *antiquo more*, par des brins de bois accumulés les uns sur les autres comme une charbonnière. Il y avait eu là un meurtre de commis, et les passants y jetaient leur baguette en forme d'expiation. »

Il est aisé de rattacher ces antiques coutumes à des coutumes plus vieilles encore. Toutes nos croix champêtres sont autant de monuments funèbres élevés à la mémoire de l'Homme-Dieu, et c'est bien réellement un rite expiatoire qu'accomplissent les passants en déposant au pied de chacune d'elles les différents objets dont nous venons de parler. Or, c'était précisément de cette manière que les Celtes honoraient la mémoire des morts. Jamais ils ne passaient près

¹ Dom Calmet, *Dictionnaire de la Bible*, t. IV, p. 345.

² *Le Morvan*, p. 41, 42.

d'un tombeau sans y ajouter une pierre ou un peu de terre, et c'est ainsi que s'élevaient, avec le temps, ces rustiques tumulus que les savants ont appelés *baraws* ou *galgals*, et qui sont assez communs sur quelques points de notre Berry. Les Celtes tenaient cette coutume de leurs aïeux les Aryas, ainsi que le constatent les livres sacrés de ces derniers¹.

Ces tertres funéraires sont appelés *stupas* en sanscrit. « Il y a une immense voie pavée de ces tumulus qui, partant de Balkh, du Pendjab et de l'Afghanistan, où on les nomme *tépe*, se dirigent par la Perse vers le Caucase, s'éparpillent sur les steppes de l'Ukraine et atteignent d'un côté la Suède et de l'autre la France. C'est probablement la route qui conduisit les émigrations aryanes depuis les plateaux alpestres du Paropamisus jusqu'en Europe². »

Les lignes suivantes indiquent positivement de quelle manière ont dû s'ériger ces antiques monuments : — Dans le Turkestan, cette contrée de l'Asie centrale qui avoisine la patrie primitive des Aryas, il est toujours d'usage d'élever sur la tombe de tout personnage important un *joszka*, *yoszka* ou *yorska*, c'est-à-dire un monticule de terre. « Tout bon Turcoman doit y contribuer pour au moins sept pelletées de terre, en sorte que ces grossiers mausolées atteignent fréquemment une circonférence de soixante pieds sur une hauteur de vingt-cinq à trente. Dans les vastes plaines où ils s'élèvent, ces tertres funèbres attirent l'œil de très-loin ; l'homme du pays les connaît tous par leur nom, c'est-à-dire par le nom de celui dont ils abritent les restes.— Cette coutume existait aussi chez les anciens Huns ; les Hongrois de nos jours s'y conforment encore quelquefois. Il y a peu d'années qu'à la suggestion du comte Édouard Karoly, un tertre de ce genre fut dressé à Cachan (haute Hongrie), en

¹ *Rig-Véda*, sect. VI, lect. 6, h. 13 ; t. IV, p. 162 de la traduction de M. Langlois.

² M. A. Chodzko, *Contes des paysans et des pères slaves*, p. 395.

mémoire du comte Széchenyi, comme preuve du respect qu'il avait su inspirer à tous ses compatriotes¹.»

Enfin, c'est encore exactement de cette façon que se forment ces monticules funéraires que les Arabes de nos jours appellent des *nça*. En effet, les *nça* du désert sont composés de pierres que tout passant dépose à l'endroit même où quelqu'un est mort de mort violente, soit qu'il ait perdu la vie par suite d'une condamnation judiciaire, soit qu'il ait succombé sous le poignard d'un assassin, ou sous la dent des bêtes féroces. Cet usage était aussi connu des Hébreux, chez qui ces monceaux de pierres se nommaient *margemah*. Voy. le livre de Josué, ch. vii, v. 26; ch. viii, v. 29, et le deuxième livre de Samuel, ch. xviii, v. 17. Salomon a dit, dans ses Proverbes : « Il en est de celui qui honore l'insensé comme de celui qui ajoute une pierre au *margemah*. »

Il suffit, croyons-nous, de rapprocher ces différentes coutumes de la nôtre pour être convaincu qu'une seule et même pensée a présidé à l'établissement des unes et des autres; car, nous le répétons, toute croix du Christ rappelle son tombeau et le plus exécration des meurtres.

Pendant les courtes haltes que l'on fait auprès des croix, les assistants viennent, les uns après les autres, secouer sur le cercueil un rameau de buis chargé d'eau bénite; ensuite tout le monde reprend lentement sa marche.

Aussitôt que le corps a été descendu de la voiture, on le dépose sur la *Pierre des morts*, où le prêtre vient le recevoir avant son introduction dans l'église.

La *Pierre des morts* est une grande table de pierre placée à quelques mètres de la façade de la plupart de nos églises de campagne. Cette table, presque toujours composée de trois pierres brutes, forme un véritable dolmen. — C'est

¹ Arminius Vambéry, *Voyages d'un faux derviche*, traduits par M. E. Forgues.

encore là, pensons-nous, une trace du culte druidique; car les résultats des fouilles pratiquées au pied des dolmens ont fait connaître que ces monuments des âges primitifs avaient presque toujours une destination funéraire; les chants gaéliques et kimriques qui sont parvenus jusqu'à nous¹ confirment d'ailleurs cette opinion. D'après ces antiques poésies, c'était sur les dolmens que l'ovate², ou prêtre sacrificateur, égorgeait les victimes humaines.

A peine le cercueil a-t-il été déposé sur la *Pierre des morts*, que l'on se hâte de ramener l'attelage à la ferme, non sans avoir eu soin de relever les *élarde*³, que l'on avait couchées, au moment du départ, le long de la *châsse* (cercueil). Cette précaution est prise à seule fin d'empêcher l'âme du défunt de remonter sur la voiture et de revenir au logis. Si, de son côté, le conducteur du char funèbre s'avisait d'y monter pour retourner au domaine, il serait sûr de mourir dans l'année.

Il arrive parfois qu'au moment d'introduire la *châsse* dans l'église ou dans le cimetière, elle devient si lourde que les porteurs, tant robustes et tant nombreux soient-ils, ne peuvent parvenir à la soulever. C'est signe que le trépassé ne se trouve point en état de grâce ou qu'il est damné. Dans le premier cas, les prières de l'assistance, unies à celles du prêtre, réussissent presque toujours à lever la difficulté; mais lorsque le second cas, celui de la damnation, vient à s'offrir, — ce qui heureusement est fort rare, — on conçoit qu'il est impossible d'y remédier sur-le-champ. Cette circonstance, assure-t-on, se présenta, il y a bien des années, dans la

¹ Voy. les *Barnas-Breiz* publiés par M. de la Villemarqué, et le chant d'*Uther-Pen-Dragon*, recueilli par le même auteur dans ses *Contes des anciens Bretons*.

² *Ovate* est le nom que les historiens grecs donnent au prêtre gaulois, appelés *ovaidé* dans les poésies kimriques, et *baïdh* dans celles des Gaëls.

³ Les *élarde* sont de gros et solides bâtons mobiles que l'on place debout aux quatre coins du chartil de la charrette, et qui, en temps ordinaire, servent à retenir les ridelles ou le chargement.

paroisse de Lacs. Alors, on creusa la fosse aux abords du saint lieu ; mais lorsqu'on y eut descendu le cercueil, il s'enfonça à une telle profondeur dans la terre, qu'on le perdit complètement de vue, et que tout le monde fut persuadé qu'il s'était directement rendu aux enfers.

On jette dans la fosse du mort le vase qui a contenu l'eau bénite¹ dont on s'est servi durant cette triste cérémonie ; c'est ainsi qu'autrefois, en Bretagne, on enfouissait avec le cercueil le pot de braise dans lequel on avait brûlé de l'encens², et ces habitudes rappellent l'usage où étaient les anciens, lorsqu'ils sacrifiaient aux dieux infernaux ou des morts, de jeter dans les flammes l'huile et le vase qui l'avait renfermée :

Cremantur... fuso crateres olivo.

(Virg., *Énéide*, liv. XI, v. 223.)

On doit se garder d'*ouvrir la terre sainte*, c'est-à-dire d'enterrer un mort, après le coucher du soleil ; autrement, il mourrait quelqu'un dans la paroisse chaque jour de la semaine.

Si la terre que l'on a sortie de la fosse ne suffit pas pour la remplir, après qu'on y a déposé le cercueil, on peut être assuré qu'il renferme un avare. Aussi disons-nous souvent, en parlant d'une personne dont la ladronerie est notoire : — « Il ne se trouvera jamais assez de terre pour lui couvrir les yeux. »

Après leur sortie de l'enceinte funèbre, tous ceux qui ont fait partie d'un convoi se hâtent de se laver les mains dans le premier ruisseau ou la première mare venue. Si l'on ne trouve pas d'eau sur le chemin, chacun des assistants ac-

¹ De nos jours, ce vase consiste en une simple écuelle de terre ; il y a cent ans, c'était une petite bouteille également en terre cuite, sans vernis, au large ventre, au col court, et qui portait sur ses flancs l'empreinte d'une ou de plusieurs petites croix. On trouve souvent de ces sortes de bouteilles dans nos vieux cimetières de village.

² Ogée, *Dictionnaire historique de la Bretagne*, t. III. p. 158.

complit cette ablution au moment de franchir le seuil de sa demeure. Cette coutume existe également en Languedoc. — Les Juifs, en pareille circonstance, procèdent aussi à une purification; car le livre des Nombres s'exprime ainsi : — « Quand un homme sera mort dans une tente, quiconque entrera dans cette tente sera souillé¹. » Tous les peuples de l'antiquité furent imbus de cette croyance. Les Grecs suspendaient la chevelure du défunt à la porte de sa maison pour qu'on évitât de se souiller en y rentrant par mégarde². A Rome, selon Porphyre, les prêtres et les aruspices empêchaient le public de s'introduire dans la demeure du mort; on plaçait alors à la porte, comme avertissement, une branche de cyprès, appelée par Virgile *funerea frons*. Enfin, chez les Perses, les Chinois et la plupart des peuples de l'Inde, on ne peut approcher un cadavre sans contracter une souillure légale³. — Dans certains de nos villages, cette souillure est tellement redoutée que si un enterrement vient à passer dans un endroit où l'on fait sécher le linge, on ne manque jamais de le relaver. C'est sans doute encore à un motif semblable que l'on doit l'usage, scrupuleusement observé, de faire refondre le cierge béni que l'on a allumé près de l'agonisant.

Cependant la cérémonie religieuse est terminée, et le pieux cortège, loin de se disperser, se dirige vers la maison du défunt. Si ce dernier laisse des regrets, on charme l'ennui de la route en s'entretenant de ses qualités; s'il en est autrement, on chemine en silence, ou en parlant de la pluie et du beau temps.

Arrivé au domicile mortuaire, on trouve un banquet tout dressé. Chacun aussitôt y prend place, et ce repas funèbre,

¹ Nombres, xix, 14.

² *Bist. des relig. et des mœurs de tous les peuples du monde*, t. I, p. 20.

³ *Histoire des religions et des mœurs de tous les peuples du monde*, t. I, p. 137.

que l'on commence toujours la larme à l'œil, s'achève souvent, grâce à l'influence consolatrice du vin du cru, d'une manière assez gaie. Il n'est pas rare que, tout en trinquant, on propose au veuf ou à la veuve du jour une nouvelle alliance, et que le veuf ou la veuve discute avec beaucoup de liberté d'esprit les avantages et les inconvénients que les partis proposés peuvent offrir. — A l'Argentière, dans les Hautes-Alpes, on va plus loin : « Après l'inhumation, les tables sont dressées autour du cimetière; celle du curé et de la famille sur la fosse même du mort. Le dîner fini, le plus proche parent prend son verre, chacun l'imite et s'écrie avec lui : *A la santé du pauvre mort*!¹ — Les Morlaques prennent aussi ce repas avec leur curé, ce qui n'empêche pas la plupart des convives d'y perdre entièrement la raison. « En Russie, les personnes qui ont accompagné le mort à sa dernière demeure reviennent à la maison mortuaire, où les parents du défunt leur font les honneurs d'un splendide repas, entremêlé de prières et de rasades ; on boit et on mange en s'entretenant du mort et de ses vertus ; ses plus intimes amis renchérissent sur les louanges et se grisent en l'honneur de sa mémoire. Cet usage, qui existe encore aujourd'hui dans toute sa force, rend les dépenses d'un enterrement très-onéreuses pour les familles peu aisées².

Chez les Romains, le *silicernium*, ou festin des funérailles, avait lieu, comme à l'Argentière, près du tombeau du mort : « — Ad sepulcrum, antiquo more, silicernium confecimus quo pransi discedentes dicimus alius alii : Vale³! » — Ces scènes funèbres sont souvent représentées sur les stèles antiques.

Ce banquet funéraire, appelé *perideipnon* par les Grecs, *grafol* par les Scandinaves, était très en vogue chez presque

¹ *France pittoresque*, t. I, p. 154.

² C. Famin, *Encyclop. moderne*.
Nonnus Marcell. ex Varrone.

T. II.

tous les peuples de l'antiquité, surtout en Orient, où il existe encore. Il est connu sous le nom de *stypa* en Pologne, et sous celui de *trizna* chez les autres nations slaves. Les Arabes connaissent également cet usage, ainsi que les Juifs. On le retrouve aussi chez les Lapons, mais si largement pratiqué, que Regnard, dans son *Voyage en Laponie*, fait, à propos des obsèques du savant pasteur Joannès Tornœus, la réflexion suivante : — « Je n'avais jamais entendu parler de *lendemain* qu'aux noces, et je ne croyais pas qu'il en fût de même aux enterrements. »

Malgré les défenses de l'Église, qui s'éleva souvent contre cette coutume, certaines communautés religieuses persistèrent à l'observer. Selon le Rituel de Saint-Ouen de Rouen, on donnait, dans la chambre de l'abbé, après sa mort, un repas composé d'*épices de toute espèce et de bon vin*¹. — Quand un moine de la Grande-Chartreuse mourait, on l'étendait tout habillé sur une planche; c'était un jour de fête pour la communauté. On s'assemblait au réfectoire, les jeûnes de l'ordre étaient rompus pour célébrer ce jour qui commence une nouvelle vie (*natalis dies*².) En cette circonstance, la religion semble penser du chrétien qui passe de cette vie dans l'autre, ce que la légende dit d'un saint qui vient d'expirer : « Et tunc vivere inceptit, morique desiit. » La loi de Mahomet est d'accord sur ce point avec l'esprit chrétien. Le Koran interdit toute marque extérieure de deuil et d'affliction à la mort d'un croyant; il entend, au contraire, que l'on se réjouisse, parce que le défunt se rend auprès de Dieu pour recevoir la récompense du bien qu'il a pu faire ici-bas.

A Badecon (Indre), et dans quelques communes des environs, au milieu du repas funèbre, tous les convives se

¹ Dom Martène, 11, 1128 B.

² Michelet, *Origines du droit français*, p. 425.

lèvent de table, se rangent autour du lit du mort et se mettent à prier ; puis l'un des assistants prend la parole et vante dans un discours les qualités du défunt. — Certaines paroisses ont, pour cette circonstance, un orateur habitué à prononcer ces sortes d'éloges.

Il est à remarquer que, dans quelques-unes des contrées du Berry qui se rapprochent le plus de la Creuse, un plat de fèves ou de pois secs figure toujours parmi les mets du banquet funèbre. Il en est de même chez nos voisins de la Marche.

Le repas des funérailles, ainsi que bien d'autres usages qui nous semblent aujourd'hui absurdes ou barbares, a complètement perdu son sens dans l'esprit de nos paysans. Il en est de même de presque toutes nos coutumes et croyances antiques. La plupart eurent probablement, dans le principe, leur raison d'être, et souvent une pensée morale ou gracieuse présida à leur établissement ; mais à travers tant de siècles, l'esprit ou la signification de ces vieux symboles s'est presque toujours perdu, et la lettre morte est seule arrivée jusqu'à nous.

Par suite de la croyance où l'on est que tout ce qui a touché ou approché le corps du défunt devient impur, le soir même de l'enterrement, on transporte au loin, dans les champs, la paille du lit mortuaire et l'on y met le feu. Rien d'aussi lugubre que ces incendies funèbres. — Le lendemain, on lessive tout le linge du mort ; mais si l'on a du fil à blanchir, on se garde bien de le placer dans le cuvier, toujours pour ne pas mettre d'entraves à la liberté de l'âme du trépassé. Dans certaines localités, on lave tous les vêtements du défunt, même ceux qu'il n'a pas portés, fussent-ils de drap ou de soie.

A défaut de mausolées d'airain ou de marbre, pour honorer et perpétuer le souvenir des êtres qui leur furent chers, nos paysans se contentent de monuments plus mo-

destes, mais qui, pour être moins fastueux et moins durables, n'en sont peut-être que plus touchants.

Dans le canton d'Éguzon, beaucoup de familles possèdent, sur les confins de leur petit domaine, et, autant que possible, près d'un chemin public, une espèce de tumulus où elles n'oublient jamais de planter une grande croix toutes les fois que l'un de leurs membres disparaît de ce monde. Cette pieuse coutume fait naturellement songer à ce passage du livre des Juges (ch. II, v. 9), où il est dit : — « Et on l'avait enseveli dans les bornes de son héritage, sur la montagne d'Éphraïm. »

On ne saurait imaginer rien de plus mélancolique, rien de plus attendrissant que l'aspect de ces humbles calvaires. Chacun d'eux, est connu, dans la paroisse, sous le nom de la famille à laquelle il appartient, et chaque croix est connue, dans la famille, sous le nom de celui dont elle perpétue le souvenir. Ainsi se conserve bien plus vive la mémoire de ceux qui ne sont plus ; ainsi, en présence des devanciers, les survivants continuent à cultiver l'héritage paternel, et si, dans leur labeur quotidien, le fardeau de la vie leur est parfois trop lourd à porter, la vue du calvaire domestique leur rappelle celui de l'Homme-Dieu, et, tout en se résignant à souffrir, ils se disent que pour eux aussi se lèvera le jour du repos.

Les *Esquisses pittoresques de l'Indre* donnent la vue du tumulus de la famille des Chocats, et voici ce que dit M. de la Villegille de ce champêtre monument : — « Le *carrefour aux Chocats* rappelle un touchant usage qu'il n'est pas sans intérêt de signaler. Il ne s'agit pas, en effet, de ces petites croix que l'on dépose, lors du passage d'un convoi, au pied des grandes croix isolées, plantées à la rencontre de plusieurs chemins. Les croix qui se groupent sur le monticule des Chocats ont environ deux mètres de haut, et chacune d'elles peut, en quelque façon, être considérée

comme un cénotaphe rustique. Lorsqu'un habitant de ces parages vient à mourir, sa famille a coutume d'ériger une croix à sa mémoire, soit à la limite des champs qui lui appartenaient, soit au centre du carrefour le plus rapproché. Aussi le curieux aspect offert par le *tertre des Chocats* se reproduit sur plusieurs points de la contrée aux intersections des routes un peu fréquentées. »

M. de la Villegille pense que l'origine de cet usage peut se rattacher « à l'ancienne coutume de limiter par des croix les territoires compris dans des concessions de franchise, comme fit Hugues II de Naillac, lorsque, après avoir fondé le prieuré du Pin, vers 1230, il affranchit tous ceux qui viendraient demeurer dans la circonscription des croix qu'il avait plantées de ses propres mains. » — L'institution de nos calvaires, croyons-nous, puise simplement sa raison d'être dans un sentiment tout naturel de piété filiale. S'il fallait l'attribuer à tout autre motif, le fait historique suivant pourrait encore en expliquer l'origine. — L'établissement de la *trêve de Dieu*, en 994, n'ayant réprimé qu'imparfaitement les actes de brigandage auxquels se livrait depuis longtemps la noblesse; le clergé, et celui du Berry l'un des premiers¹, s'avisa de faire planter dans les campagnes un grand nombre de croix près desquelles se réfugiaient voyageurs, laboureurs et bergers avec leur bétail, aussitôt qu'apparaissait à l'horizon quelque chevalier maraudeur, et la présence du signe vénéré leur servait presque toujours de sauvegarde. — « Peut-être est-ce de là, dit M. Ferdinand Langlé, après avoir rapporté ce fait, que vient l'usage de placer des calvaires aux carrefours et sur les chemins². »

Dans les environs de Neuvy-Saint-Sépulcre, ce sont de grandes croix isolées, hautes quelquefois de plus de vingt

¹ Voy. la *Notice sur l'abbaye de Déols* par M. Grillon des Chapelles, p. 24 et 71, et l'*Histoire du Berry*, par M. Raynal, t. II, p. 117.

² *L'Historial du jongleur*. Paris, 1829. page 7 des notes.

pieds, que les familles consacrent à la mémoire de leurs morts. On les élève, tantôt sur le point le plus éminent d'un *carroir*, tantôt à l'endroit où les sentiers verdoyants des villages débouchent sur les routes poudreuses. Ces croix, peintes de diverses couleurs et toujours très-historiées, portent souvent tous les attributs de la passion du Christ. Ordinairement on y lit le nom du mort et une pieuse réclame par laquelle on sollicite les prières du passant. Parfois aussi un cadran, placé au point de jonction des bras de la croix, indique l'heure à laquelle le trépassé exhala son dernier souffle.

Ces monuments funèbres, ainsi dressés aux abords des grands chemins, rappellent l'habitude qu'avaient les anciens de construire leurs tombeaux le long des voies publiques.

Nous terminerons ce chapitre par deux observations qui ont trait à certains détails de mœurs aujourd'hui complètement oubliés. On trouve assez souvent dans quelques-uns de nos vieux cimetières de village une espèce de petite bille en terre cuite, ornée de légers fleurons appliqués au vernis. La présence de ces billes en de pareils lieux doit provenir de l'usage où l'on était autrefois et où l'on est encore aujourd'hui en certaines provinces, dans la Bresse entre autres, de mettre des hochets semblables dans les mains des enfants au moment de les ensevelir. On sait que la coutume d'enfermer dans la tombe du mort les plus chers objets de ses affections terrestres remonte à la plus haute antiquité et se retrouve chez les peuples les plus divers; mais rien ne saisit le cœur comme la vue de ces pauvres jouets, placés par la plus tendre et la plus malheureuse des mères entre les doigts de son jeune enfant. Il nous semble lui entendre dire, au moment où elle dépose sur son front le dernier baiser : Tiens, mon ange, emporte dans le ciel, avec mon bonheur, ce qui faisait ta plus douce joie en ce monde.

Le petit lion et le petit lièvre en terre cuite, que l'on a trouvés au milieu des tombelles du cimetière gallo-romain d'Alléan découvert, de 1849 à 1851, près de Baugy (Cher), sont probablement encore des jouets qui, ainsi que les billes dont nous venons de parler, furent autrefois déposés dans quelque tombeau d'enfant¹.

On voit, au *Museum christianum* du Vatican, une foule de joujoux enfantins que l'on a recueillis dans des tombes païennes et dans les cimetières des premiers chrétiens. Ce qui abonde surtout dans cette collection de hochets, ce sont les poupées d'os et d'ivoire, les grelots, les petites clochettes de métal, etc., etc.

La dernière coutume dont nous voulons parler est celle qu'avaient nos aïeux de graver sur les pierres tombales les attributs, les insignes du métier ou de la profession du défunt. Cet usage, quant aux dignitaires de l'Église, s'est conservé jusque dans ces derniers temps; mais, en ce qui concerne les sépultures des habitants de la campagne, il s'est perdu depuis bien des années, et semble même avoir été toujours très-restreint, au moins si nous en jugeons par les traces fort rares qu'il a laissées dans nos pays. Du reste, M. de Caumont, dans son *Cours d'antiquités monumentales*, ne mentionne que des attributs appartenant à des tombes d'ecclésiastiques ou de nobles. Quelquefois pourtant on a figuré des règles, des équerres, des compas, etc., sur les pierres tombales qui ont recouvert, au moyen âge, la cendre de quelques architectes religieux.

La petite et très-ancienne église de Lourouer-Saint-Laurent près la Châtre, offre encore aujourd'hui de nombreux spécimens de ces hiéroglyphes symboliques. Entre autres empreintes, on remarque sur les dalles de calcaire très-dur

¹ Voy., dans le tome I des *Mémoires de la Commission historique du Cher*, la notice pleine d'intérêt que M. Berry, conseiller à la Cour impériale de Bourges, a publiée sur la *nécropole* d'Alléan.

qui forment le pavé de son aire, plusieurs socs de charrue indiquant des tombeaux de laboureurs. — Il y a une trentaine d'années, vers 1832, on découvrit non loin de la chapelle romane de Cosnay, dans la commune de Lacs, une tombe qui portait la figure d'une navette¹ et qui révélait ainsi la dernière demeure d'un tisserand. Sur une autre dalle, un long bâton, renflé par le haut bout, marquait l'étape suprême où, après de lointains et nombreux voyages, un pèlerin avait fini par *planter le bourdon*.

La vue de ces humbles sépultures, ainsi *illustrées*, vous fait naturellement ressouvenir qu'Ulysse, dans Homère, érigea un aviron sur le tombeau du pilote Elpénor², et que le pieux Énée, d'après Virgile, plaça sur celui de son cher Misène la lance et le clairon dont il s'était servi dans les combats :

Imponit suaque arma viro, ramumque tubamque³.

L'usage de déposer les armes du défunt sur son tombeau a été retrouvé chez les peuplades de l'Australie par le lieutenant Britton. — C'est encore par suite de cette coutume que « l'on voyait des vaisseaux sculptés sur les tombes des Grecs qui, en Eubée, avaient été bateliers, pêcheurs de coquillages, ou qui avaient fait le commerce maritime ou celui des étoffes de pourpre⁴. »

Non-seulement les anciens avaient l'habitude de désigner de cette manière la profession ou le métier du défunt, mais leur religion, moins austère que la nôtre, leur permettait

¹ Le simple trait qui figure cet instrument suffirait pour mettre sur la voie de l'étymologie du mot *navette*. La *navette* n'est autre chose qu'un petit navire (*navis*) dont le tisserand est le pilote, et qui *navigue* de droite à gauche et de gauche à droite, entre les fils de la chaîne, tendus sur le métier.

² *Odyssée*, chants XI et XII.

³ *Énéide*, liv. VI, vers 234.

⁴ Philostrate, *Vie d'Apollonius de Tyanes*, l. I, § xxiv; traduction de M. Chassang.

même d'indiquer sur la pierre tombale les goûts, les passe-temps et jusqu'aux faiblesses de celui dont elle protégeait la cendre. Les sculptures qui ornent les cippes funéraires, si nombreux et si curieux, de l'antique cimetière d'Alléan (Cher) prouvent surabondamment notre assertion : — Ici c'est un homme « à physionomie épanouie, qui a dû être quelque joyeux disciple de Bacchus, à en juger par la capacité du vase qu'il supporte de la main droite et dans lequel il verse le doux jus de la treille que contient le broc dont sa main gauche est armée¹. » Là c'est un jeune homme qui a entre les doigts une flûte antique à pavillon. Plus loin un adolescent, vêtu du *sagulum*, tient dans chacune de ses mains un objet de forme ronde que l'on peut prendre, à volonté, pour une balle ou pour une pomme. Ailleurs on voit un enfant qui semble jouer avec une poupée. — Mais la scène la plus gracieuse qu'offrent les bas-reliefs de ce funèbre musée est assurément celle-ci : un autre enfant, du nom d'Alogiosus, soutient de sa main gauche un oiseau, tandis qu'il lui donne à becqueter l'index de sa main droite. Cette charmante sculpture, très-bien exécutée, est selon toute apparence un touchant monument d'amour maternel, car sur l'arcade demi-circulaire qui forme la frise de ce petit tableau on lit cette simple inscription, écho lointain et toujours désolé du plus tendre des sentiments : *Meo Alogioso*.

Nous ne quitterons pas ce sujet sans parler d'un genre de sépulture antique qui nous paraît fort curieux et dont nous n'avons trouvé la description dans aucun ouvrage d'archéologie.

A trois kilomètres à peine de la Châtre, sur le coteau qui domine, vers le nord, le bourg de Briantes, on découvrit, en 1829, sous une légère couche de terre végétale, une assez grande quantité de fosses sépulcrales creusées sur la plate-

¹ M. Berry, *Description des monuments funéraires gallo-romains de Baugy* ; p. 133 du t. I des *Mémoires de la Commission historique du Cher*.

forme et dans le massif d'un vaste banc de grès tendre. Ces fosses avaient à peine deux pieds de profondeur ; elles étaient beaucoup plus étroites aux pieds qu'à la tête, et l'on remarquait à la base du triangle allongé qu'elles formaient, une espèce de petite niche quadrangulaire et en retraite, où avait dû s'emboîter la tête du cadavre. Mais voici ce que cette sépulture offrait surtout de particulier : plusieurs de ces tombes étaient disposées circulairement, c'est-à-dire qu'elles représentaient les rais ou rayons d'une vaste roue, à la circonférence de laquelle venaient aboutir leurs chevets, tandis que leurs pieds se pressaient contre le moyeu. Du reste, on ne trouva aux alentours aucun fragment de couvercle ou d'ossements.

Encore quelques notes : — « Sous la féodalité, lorsqu'un habitant de Chitray (Indre) venait à mourir, ses héritiers étaient tenus de porter au seigneur de Cors, avant la sortie du cercueil de la maison, la bourse du décédé avec quatre deniers dedans, faute de quoi le châtelain demeurait seigneur à perpétuité de la moitié des meubles du défunt¹. » C'est ainsi que le comte de Palluau avait droit de mortaille sur tous ceux qui décédaient dans les paroisses d'Onzay et de Villebernin, et ce droit était de quatre deniers et une bourse neuve pour les originaires des dits lieux et de cinq sols et une bourse neuve pour les autres ; le tout rendable au château de Palluau dans les vingt-quatre heures du décès, à peine de 3 livres d'amende. Enfin, les religieux de l'abbaye de Déols avaient droit au lit de toute personne noble qui mourait à Bommiers².

¹ M. de la Tramblais, *Esquisses pittoresques sur le département de l'Indre*, p. 173.

² M. Ferdinand de Maussabré, *Généalogies historiques*.

CHAPITRE QUATRIÈME

LES AMES EN PEINE.

On pense généralement, dans nos campagnes, que l'entrée du paradis est interdite à celui qui, à sa sortie de ce monde, a été privé de funérailles. On croit aussi que les âmes des malheureux qui perdent la vie par un accident imprévu, ou dont la mort subite ou violente n'a point été accompagnée des vœux et des prières de leurs proches, sont condamnées à errer, sinon éternellement, au moins pendant une longue suite de siècles, autour des lieux témoins de leurs derniers moments.

Cette catégorie de revenants constitue, à proprement parler, la classe des *âmes en peine*. Il n'est guère de paroisse où l'on ne signale quelque endroit hanté par ces sortes d'esprits qui, en général, se font entendre plutôt qu'ils ne se font voir.

Dans la partie la plus élevée du bois de Boulaise situé sur la commune de Vic-Exempt, à trois lieues de la Châtre, il existe une vaste et insondable fondrière du sein de laquelle s'élève, durant la saison de la glandée, des cris de détresse entrecoupés de sanglots. — *Cadi ! cadi ! cadi !* répète sans cesse la voix plaintive et haletante d'un enfant ; et cette voix, de plus en plus lamentable et déchirante, s'affaiblit bientôt

par degré, et finit par s'éteindre dans les profondeurs de l'abîme. — Ces cris, assure-t-on, sont ceux d'un pauvre petit porcher qui, voyant le chef de son troupeau¹ s'embourber dans le marais, voulut le secourir, et disparut avec lui dans le gouffre.

Au bord du chemin qui conduit du bourg de Lacs au village des Clouds, toujours dans le canton de la Châtre, on rencontre, à l'intersection de quatre sentiers, un tronçon de pierre calcaire, haut à peine de quelques pieds, et qui jadis formait la base d'une très-vieille croix dont la partie supérieure a depuis longtemps disparu. Cette humble ruine, assise sur un petit tertre que recouvre, en toute saison, un frais et odorant tapis de serpolet, est connue, dans les environs, sous le nom de *croix de l'Agneau*. On affirme que l'on entend parfois sortir de dessous ce monticule des gémissements étouffés, et l'on raconte, à ce propos, l'histoire que voici :

· Il y a bien des années, une bande de jeunes *pâtours* désœuvrés s'amusaient à *enterrer*, en ce lieu, l'un de leurs camarades qui se prêtait en riant à cet imprudent badinage. — « J'étouffe ! j'étouffe !.. » cria bientôt avec angoisse le malheureux enfant. Aussitôt ses amis se hâtent d'enlever la terre qui le recouvre ; mais il est trop tard, l'infortuné n'existe plus !..

Depuis lors, les passants virent souvent, à la tombée du jour, un petit agneau blanc, couché à l'endroit même qui avait été le théâtre de cette triste aventure. On en vint naturellement à penser ce que pouvait très-bien être l'âme du jeune *pâtour*, qui apparaissait ainsi pour solliciter des prières, et ce fut en ce temps-là que l'on érigea la *croix de l'Agneau*.

Cette œuvre expiatoire, ainsi que l'on s'y attendait, mit fin à l'apparition ; mais elle ne suffit pas, il faut bien le croire, pour calmer entièrement les tribulations de cette *âme en peine*.

¹ Le *verrat*, qui porte le nom de *cadi* dans le sud de notre province.

Cette légende nous fait ressouvenir que, d'après les croyances païennes, chaque tombeau avait son génie¹, et que ce génie, préposé à la garde du monument, apparaissait souvent sous la forme d'un animal, emblème des qualités morales du défunt. L'agneau caractérise évidemment ici l'innocence du jeune *pâtour*, de même que le beau serpent qu'Énée vit sortir du mausolée de son père symbolisait la grande prudence d'Anchise.

Sur le territoire de la commune de Thevet, entre le village des Baudins et le moulin de la Pouserie, et dans un pré connu sous le nom de la *Font-Compain*, on venait d'achever le chargement d'une énorme charretée de foin. C'était la dernière que l'on avait à sortir de la prairie, et, comme on voulait en finir, on l'avait considérablement surchargée, car on évaluait son poids à bien près de quarante quintaux. Mais elle avait été si carrément *montée*, si parfaitement équilibrée par Jacques Compain, qui passait, à bon droit, pour le plus habile chargeur du canton, que l'on était aussi tranquille sur son sort que si elle eût été rendue et empilée dans les fenils de la ferme. Jacques Compain, lui-même, était si assuré de la conduire à bon port, qu'il n'avait pas hésité un instant à céder à la fantaisie de trois de ses jeunes *gas*² qui demandaient à grands cris qu'on les hissât, près de leur père, sur la vaste plate-forme qui couronnait la verte montagne de fourrage.

Assis sur l'avant de la cargaison, Jacques Compain devait jouer le rôle de pilote et diriger la manœuvre, tandis que deux conducteurs, à pied, armés de longs aiguillons, et rangés de chaque côté de l'attelage, composé de huit robustes bœufs, se chargeaient d'en presser ou d'en ralentir la marche.

Bientôt la masse énorme s'ébranle et s'avance, escortée

¹ « Nullus enim locus sine genio est, » dit Servius.

² Jeunes garçons. — Voy. la note 1 de la page 36, t. II.

par la troupe des faneurs et des râteleuses, qui échangent de joyeux propos et mêlent leurs bruyants éclats de rire aux rires non moins bruyants des enfants perchés sur la voiture.

Tout allait à souhait, et la montagne mobile semblait glisser plutôt que rouler sur la pelouse fraîchement tondue, lorsque tout à coup la surface de la prairie, détremmée par les pluies ou par des eaux souterraines, se laisse entamer par les roues. Jacques Compain s'en aperçoit aussitôt : — « Marchons ! enfants, marchons ! » dit-il vivement, en se levant et s'adressant à la fois aux bœufs et à ceux qui les conduisent. Mais le sol, tourbeux et tremblant, fléchit de plus en plus sous le poids du lourd chargement, et bientôt n'offre plus de prise au pied fourchu des aumailles.

— « Allons ! allez ! enfants, allons !... » crie avec énergie tout le monde en même temps. Et les conducteurs et les faneurs harcèlent de leurs aiguillons et de leurs fourches le flanc haletant des bœufs et les interpellent ardemment par leurs noms.

Cependant Jacques Compain allait et venait d'un bout de la plate-forme à l'autre, et jetait ses ordres à chacun.

— « Aux roues ! aux roues ! se prit-il à crier subitement, et que le bon Dieu et la bonne sainte Vierge nous soient en aide !... » ajouta-t-il à voix basse, en couvrant de ses regards ses trois enfants plus étourdis qu'effrayés de cette scène de détresse.

Alors, les plus robustes s'arc-boutent derrière les roues ; les autres, hommes et femmes, s'attachent au corps de la voiture, s'acharnent à la pousser en avant, et toutes les voix ne cessent de s'unir pour encourager l'attelage qui commence à perdre pied.

Soins inutiles ! peines perdues !... La terre, qui semble fondre sous tant d'efforts, s'entr'ouvre à la fin tout à fait... une clameur immense et suprême, qu'accompagne un effroyable mugissement, déchire un instant les airs, et le

convoi tout entier, hommes, femmes, enfants, bœufs et voitures, tout disparaît à la fois et pour jamais dans la vaste fondrière!...

Si l'on en croit les habitants des hameaux qui avoisinent le *pré de la Font-Compain*, depuis cet horrible naufrage, quand vient la saison des *fauchailles*¹, le calme des nuits de la fin de juin est souvent troublé par des cris éclatants et confus de laboureurs² en péril, qui excitent et gourmandent leurs bœufs ; puis, une explosion de voix désespérées, qu'accentuent des sanglots et des lamentations de femmes et d'enfants, épouvante un moment les échos et s'éteint tout à coup dans un silence de mort.

Longtemps avant l'invention des ponts et chaussées, la grande route, ou, pour mieux dire, le grand chemin de Clermont-Ferrand à Tours, passait, en Berry, par les villes de Châteaumeillant et de Saint-Chartier, et traversait, entre ces deux antiques cités, le village de Cosnay, dont l'ancienneté n'est pas moins respectable. A l'entrée de cette dernière bourgade, du côté de l'est, et tout proche du grand chemin, se trouve une humble croix qui, depuis des siècles, porte le nom de *Croix-Moquée*.

Voici quelle origine on donne à cette dénomination :

De temps immémorial, et presque jusqu'à nos jours, l'ancienne route de Clermont à Tours a été fréquentée par des caravanes d'ouvriers auvergnats, qui, chaque année, se dirigeaient périodiquement vers les provinces du nord-ouest pour y exercer leur industrie. Or, un soir qu'une troupe de scieurs de long se reposait, en passant, sur la petite pelouse qui s'étend autour de la *Croix-Moquée*, deux d'entre eux se permirent à l'endroit du pieux monument de grossières

¹ C'est-à-dire l'époque de la fauchaison.

² Dans le sud du Berry, on donne le nom de *laboureur*, non-seulement à l'ouvrier qui *laboure* la terre, mais encore au charretier qui conduit une voiture à bœufs.

insultes. Énergiquement blâmés par leurs compagnons, ils ne s'en piquèrent que davantage à ce jeu impie, et finirent par se mettre en devoir de scier l'arbre de la croix. Mais à peine le fer effleura-t-il le bois sacré que l'on en vit jaillir des gouttes de sang et que les deux sacrilèges, frappés de la foudre, furent engloutis dans un abîme qu'elle ouvrit sous leurs pieds.

Le voyageur qui, par une nuit tranquille, se trouve passer près de la *Croix-Moquée*, n'a qu'à prêter l'oreille, il ne tardera pas à entendre un bruit souterrain qu'il reconnaîtra bientôt pour le va-et-vient monotone et régulier d'une scie. Ce sont, au dire des gens de l'endroit, les deux scieurs de long qui, condamnés à perpétuité à un labeur éternel, poursuivent incessamment leur interminable pénitence.

Ces diverses traditions nous montrent de quelle importance sont, aux yeux de nos paysans, les honneurs et les devoirs que l'on est dans l'habitude de rendre aux morts. L'antiquité païenne avait sur ce point la même manière de penser. Elle était également persuadée que les ombres de ceux qui sortaient de cette vie par suite d'une mort violente ou inopinée, erraient près des lieux où gisaient leurs corps autant de temps qu'ils restaient privés de funérailles.

Nec in Acherontem recipere voluit
Quia præmature vita careo,

est-il dit quelque part dans Plaute. Rappelez-vous encore ces beaux vers où la prêtresse qui accompagne Énée durant sa descente aux enfers lui fait la description de tout un peuple d'âmes en peine :

Hæc omnis, quam cernis, inops inhumataque turba est;
Portitor ille, Charon; hi, quos vehit unda, sepulti.
Nec ripas datur horrendas et rauca fluenta
Transportare prius quam sedibus ossa quierunt¹.

¹ *Énéide*, l. VI.

Vous savez qu'Énée reconnut parmi ces infortunés les *âmes en peine* de Leucaspis et d'Oronte, deux officiers de sa flotte qui avaient perdu la vie dans un naufrage :

Cernit ibi mœstos et mortis honore carentes,
Leucaspim et Lyciæ ductorem classis Orontem.

Les honneurs funèbres pouvaient seuls retenir les mânes dans la tombe. Aussi Énée a-t-il dit précédemment (l. III, vers 68), en parlant du tombeau qu'il élève à Polidore : *animam condimus sepulcro*. — On trouvera une autre preuve de notre assertion, au chant XI de l'*Odyssee*, dans les touchantes instances par lesquelles Elpénor supplie Ulysse de lui accorder un *paisible tombeau*.

Si l'on en croit le géographe Pausanias¹, les cris des guerriers qui avaient succombé dans la grande bataille de Marathon épouvantaient parfois le voyageur qui traversait ces champs célèbres. C'est ainsi qu'en Bretagne, la plaine d'Auray, qui fut le théâtre, en 1364, d'une rencontre sanglante et décisive entre les troupes du comte de Blois et celles du comte de Montfort, retentit souvent pendant la nuit, des plaintes des combattants qui, depuis cinq cents ans, se lamentent et réclament un tombeau et des prières².

¹ *Græciæ Descriptio*.

² Émile Souvestre, *les Derniers Bretons*, chap. iv, § 2.

CHAPITRE CINQUIÈME

CIVILITÉ VILLAGEOISE.

Dans les fermes, ainsi que dans les familles nombreuses, tout le monde, maîtres et domestiques, mange à la gamelle. Le chef de la maison, après avoir fait le signe de la croix avec sa cuillère, la plonge dans le potage, et chacun l'imité aussitôt, mais en observant les règles traditionnelles de l'étiquette, qui veut que les plus avancés en âge, d'abord parmi les maîtres, ensuite parmi les serviteurs, attaquent tour à tour la gamelle. La bienséance exige encore que les commensaux puisent constamment dans la partie de la soupière qui leur fait face. — Les Arabes agissent de même lorsqu'ils mangent le *couscoussou*.

Dans beaucoup de maisons, les femmes ne se mettent point à table avec les hommes; elles ne sont occupées que de les servir et prennent leur repas, debout ou assises à l'écart. — « La femme arabe ne mange pas non plus avec son époux, encore moins avec ses hôtes¹. » D'après le code conjugal des Hindous, « une femme ne peut se permettre de manger avec son mari; elle doit se trouver honorée de

¹ Général Daumas, *Mœurs et coutumes de l'Algérie*, p. 187.

manger ses restes. » Il en était de même chez les Hébreux, il en est de même encore dans tout l'Orient. Il n'y a pas longtemps, cet usage existait aussi en Italie et en Espagne. Mais voici qui est bien plus fort : « Aux îles Marquises, les femmes, non-seulement ne mangent pas avec les hommes, mais elles ne doivent pas même employer, pour apprêter leur repas, le feu qui a servi à cuire les aliments d'un homme¹. »

Si, dans le cours de la réfection, des gaz trop abondants se développent dans l'estomac des convives, il n'est point du tout messéant de leur livrer passage. Beaucoup de paysans en usent ainsi, même à la table de leurs maîtres, et le son franc et plein qui signale la sortie de ces gaz, indique si clairement que, dans l'esprit du convive, ces étranges détonations ne sont autre chose que des actions de grâce parties d'un estomac reconnaissant, que l'amphitryon, quelle que soit sa susceptibilité, ne s'en offense jamais, au moins ostensiblement.

Cette singulière façon de remercier son hôte se retrouve encore chez les Arabes²; tant il est vrai que les mœurs primitives sont les mêmes partout. Voici ce que nous lisons dans la relation d'un voyage en Algérie, publiée dernièrement par M. Alex. Bellemare : — « Vous avez bien diné chez un Arabe, vous êtes satisfait de la manière dont il a exercé l'hospitalité envers vous, vous voudriez lui adresser un remerciement; priez Dieu que votre estomac trop chargé ait besoin de dégager un trop plein d'air. Oh! ne le retenez pas, vous ne sauriez faire à votre hôte un compliment plus flatteur. — Mon hôte a bien diné, se dit l'Arabe, il est con-

¹ H. de M..., *le Catholicisme aux îles Marquises*.

² « Chez les Arabes, l'éruclation n'est pas une grossièreté; elle est permise comme chez les anciens Espagnols, à qui sans doute la domination arabe avait laissé ce souvenir. » (Le général Daumas, *Mœurs et coutumes de l'Algérie*.)

tent de moi : *El hamdou Lillah* (louange à Dieu), ou bien : *sahha* (que Dieu te donne la santé); telle sera sa réponse au compliment que vous lui aurez adressé, et, je vous le jure, plus ce compliment sera bruyant, mieux il sera reçu.

« Et voilà cependant, ajoute M. Bellemare, ce que sont les mœurs des peuples! ce qui, chez l'un, est une grossièreté inexcusable, chez l'autre, au contraire, chez un peuple placé à moins de deux cents lieues de nos côtes, est non-seulement admis, mais va même jusqu'à être considéré comme une politesse. »

Au reste, les Italiens et les Espagnols se comportent absolument de la même manière, et ces derniers ont tellement propagé cette habitude par toutes leurs colonies que personne ne s'y refuse cette sorte de soulagement, même dans la maison de Dieu. « C'est parfois, dit un voyageur français¹, qui a assisté au service divin dans les églises du Chili, c'est parfois un véritable concert auquel tout le monde prend part, les prêtres qui disent la messe, les clercs qui la servent, les fidèles qui l'entendent, et même le trompette de la garde civique, qui profite des points d'orgue pour mêler ces bruits insolites à ses pieuses fanfares. »

Quelques-uns de nos paysans se permettent encore, — toujours à l'instar des Arabes, — une autre espèce de liberté beaucoup plus téméraire que celle dont nous venons de parler; mais nous la passerons sous silence, d'abord par respect pour la délicatesse de notre lecteur, ensuite parce que nous savons que,

Loin d'épuiser une matière,
Il n'en faut prendre que la fleur.

Il nous suffira de dire que, chez les Arabes, où tout se passe gravement, cette incongruité est accueillie avec la même bienveillance et le même cérémonial que l'éternement parmi

¹ M. Louis d'Aysac, *Voyage au Chili*.

nous. « Quand arrive, dit M. le général Daumas¹, ce qui, chez nous, serait un grave accident, ce qui, chez eux, n'est qu'un indice de prospérité, l'auteur dit avec sang-froid :

« *L'hamdoullah.* (Je remercie Dieu.)

» Sous-entendez : Qui m'a donné assez de bien pour remplir mon ventre.

» *Allah iaatik-sahha* (Que Dieu te donne la santé !) lui est-il répondu sur le même ton calme. »

On voit que, sous certains rapports, les habitudes berrichonnes ne sont pas moins pittoresques que celles du Sahara ; on voit aussi que souvent ce qui émerveille un touriste au delà de l'Atlas se pratique dans son pays, à sa porte, depuis des siècles. — Voyagez donc après cela !

Rappelons maintenant au lecteur ce que pensaient les anciens de ces sortes de libertés. — Chez les Grecs, certaines sectes de philosophes se les permettaient volontiers, tandis que d'autres en étaient profondément scandalisées. Les stoïciens, par exemple, malgré l'austérité de leurs principes, étaient, sous ce rapport, beaucoup plus tolérants que les péripatéticiens. Voici, à ce sujet, ce que raconte Diogène Laërce. La plus grave des deux inconvenances en question étant échappée, dans la chaleur de la discussion, et en présence de toute son école, au philosophe Métroclès, qui enseignait la doctrine de Zénon, ce digne homme fut si confus et si consterné de cette mésaventure qu'une fois rentré chez lui, il ne voulut plus en sortir. L'un de ses amis, le stoïcien Cratès, apprenant cette résolution, fut le trouver, le raisonna, le consola, « et, dit Montaigne, adjoutant à ses consolations et raisons l'exemple de sa liberté, se mettant à péter à l'envy avecques luy, il luy osta ce scrupule, et, de plus, le retira à sa secte stoïque, plus franche, de la secte péripatétique, plus civile, laquelle jusques lors il avoit suivy². » — Les Romains,

¹ *Mœurs et coutumes de l'Algérie*, page 12.

² *Essais*, liv. II, chap. XII ; Diogène Laërce, VI, 94.

de leur côté, étaient également, sur ce chapitre, plus ou moins réservés. Au dire de Suétone, l'empereur Claude ayant appris qu'un de ses convives habituels avait failli perdre la vie pour s'être refusé ce soulagement, fut sur le point de rendre un édit qui eût permis à ses commensaux d'exhaler, même en sa présence, toute espèce de gaz « *flatum crepitumque ventris.* » — Que l'on dise, après cela, que ce prince était dépourvu de toute humanité. — Suétone nous apprend encore que l'un des successeurs de Claude, Vitellius, donnait lui-même l'exemple de ces impolitesses. Comme il aimait, dans ses voyages, à rire et plaisanter avec les muletiers qu'il rencontrait aux relais et dans les auberges, souvent, le matin, il leur demandait s'ils avaient déjeuné, et rotait devant eux pour leur montrer que, quant à lui, il n'était pas à jeun.

Mais revenons à nos Berrichons.

Lorsqu'un paysan mange hors de chez lui, il ne manque jamais, son repas terminé, de laisser dans le plat ou sur son assiette, une bouchée du dernier mets qu'on lui a présenté. Eût-il une faim canine, et ne lui eussiez-vous servi qu'une mauviette, il ne se lèvera pas de table sans qu'il en reste pied ou aile. Il n'oubliera point, non plus, de répandre sur le sol les dernières gouttes de son vin. — Veut-il, par ces pratiques, vous montrer qu'il est plus que satisfait de ce que vous lui avez offert? est-ce une manière ingénieuse de vous prouver tout à la fois qu'il est sobre et que vous êtes suffisamment généreux? ou bien, plutôt, cette habitude ne serait-elle pas un souvenir des pieuses libations que faisaient les anciens, à la fin comme au commencement de leurs repas; ou simplement une conséquence de cette prescription de l'Éternel : — « Tu ne différeras pas de m'offrir de ton abondance et de tes liqueurs¹ », prescription à laquelle se conforment encore les Juifs, car « après leurs repas, ils ont soin

¹ Exode, xxii, 29.

qu'il reste toujours quelque morceau de pain sur la table¹. » — Ces usages remontent à la plus haute antiquité, puisqu'on les retrouve chez les Aryas : — « Indra et Vâyou, dit un chantre védique, c'est pour vous que sont ces libations ; venez prendre les mets que nous vous offrons, voici les boissons qui vous attendent. » — « Les Aryas appelaient *soma* le liquide qu'ils versaient journellement en l'honneur des dieux². »

Certaines vieilles femmes, en commençant leurs repas, sont aussi dans l'usage de jeter sur le sol une petite cuillerée de potage : c'est assurément là une libation faite à quelque lare, à quelque dieu domestique. Cela s'est pratiqué, cela se pratique encore en bien des pays : en Normandie, en Savoie, en Suisse, en Écosse, etc. Quelque chose d'approchant s'observe même en des contrées beaucoup plus lointaines. Au rapport de Marco Polo, « les Tartares ont des idoles protectrices auxquelles ils vont, avant le repas, barbouiller les lèvres de graisse ; après quoi ils répandent un peu de bouillon hors de la porte en l'honneur des esprits³. » — « Chez les villageois des Bélo-Ruthènes, en Pologne, il n'est pas rare de rencontrer, le jour de la fête du patron des troupeaux, dans les laiteries, son image barbouillée de lait caillé dont quelque ménagère a bien voulu régaler le saint⁴. » — En Chine, le maître de la maison, qui donne à dîner verse à terre le vin d'une coupe avant que l'on se mette à table..

Ces hommages adressés à des divinités inférieures devinrent surtout très-fréquents, en Gaule, vers les commencements de l'ère chrétienne ; c'est ce que M. de la Villemarqué explique très-bien de la manière suivante : « A la fin de l'époque païenne, les génies domestiques semblaient avoir détrôné les dieux publics et généraux ; la dévotion populaire, en se

¹ Dom Calmet, *Dictionnaire de la Bible*, t. III, p. 528, édit. de 1783.

² Alfred Maury, *Croyances et Légendes de l'antiquité*, p. 89 et 90.

³ *Histoire générale des voyages*, t. VII, p. 301.

⁴ A. Chodzko, *Contes slaves*, p. 390.

détournant de Teutatès, d'Heusus, de Belen, et de plusieurs autres habitants de l'Olympe celtique, s'était portée de préférence vers les petites divinités locales, moins haut placées et par cela même plus accessibles aux humains; aussi est-ce à elles que s'adressent le plus grand nombre des *ex voto* qui nous sont parvenus du premier au quatrième siècle de notre ère¹. »

C'est plus qu'une impolitesse, c'est presque une profanation que de s'asseoir sur l'*arche*² où l'on pétrit le pain de la famille. En agissant ainsi, on serait censé afficher du mépris pour une chose que l'on regarde quasi comme sacrée : le pain quotidien. Le pain semble être, chez nos paysans, ainsi que chez les Égyptiens, le symbole de la vie. Dans nos villages, où beaucoup de personnes se signent encore, au début de chaque repas, avec la première bouchée de pain qu'elles portent à leurs lèvres, on apprend les enfants, dès l'âge le plus tendre, à respecter le *pain du bon Dieu*. Ce respect va si loin que l'on évite même de placer, sur la table le *chanteau*³, sens dessus dessous; cela, dit-on, *chasse le pain de la maison*⁴.

¹ *Myrdinn, ou l'enchanteur Merlin*, p. 7.

² Grand coffre à couvercle, beaucoup plus long que large. — Du latin *arca*. — Ce mot, dans le sens où nous l'employons aujourd'hui, fut longtemps français. On le retrouve dans l'expression *arche d'alliance*, par laquelle on désigne une espèce de coffre où l'on renfermait, chez les Hébreux, les tablettes de la loi. — Les vieilles chartes, les papiers précieux, se conservaient autrefois dans une *arche*, c'est pourquoi on leur donne le nom d'*archives*. Dans plusieurs anciens titres, on lit : « Comme porte l'acte renfermé dans l'*arche*. » (Voy. Alexis Monteil, *Histoire des Français*, t. I, p. 413 et 573.) — « Les titres de la *communauté des Jault*, que le maître garde dans une *arche*, remontent au delà de l'an 1500... » (M. Dupin aîné, *le Morvan*, p. 90.) — Geoffroy Tête-Noire, célèbre chef de partisans au service des Anglais, sous Charles VI, dit, dans son testament, à ses trente compagnons : « Tout ce que je vous ai annoncé vous trouverez en l'*arche*. Si, le départirez entre vous bellement, et si ne pouvez être d'accord, et que le diable se mette entre vous, prenez une hache, bonne et forte, et bien tranchante; rompez l'*arche*, et puis en ait qui avoir pourra. »

³ Pain entamé. — Voy. à la table des matières ce mot : Chanteau.

⁴ Voy. les pages 287-288, tome I.—Remarquons, en passant, que le pain

L'anecdote suivante, rapportée par M. Michelet dans ses *Origines du droit français*, montre combien est vivace, même dans les cœurs les plus pervers, cette vénération pour la principale nourriture de l'homme : — « Une fermière du Hanovre et son valet de ferme, afin de se marier ensemble, avaient comploté d'assassiner le fermier. La nuit, pendant son sommeil, le valet devait s'introduire dans la chambre de son maître par une fenêtre que la femme lui ouvrirait. La fenêtre se trouvant un peu trop élevée, la fermière fit passer à l'assassin un pétrin sur lequel il pût monter pour l'escalader plus aisément. Mais au moment de poser le pied sur ce pétrin, il s'aperçut qu'il y restait un peu de pâte, et s'écria : « Je ne marcherai pas là-dessus : c'est un don de Dieu ; ce serait un péché. » Il fallut lui passer un autre meuble. »

Autant un villageois est galant, empressé et même pressant auprès de la jeune fille qu'il recherche en mariage, autant il l'est peu, une fois marié. En général, le paysan ne manifeste pas une grande considération pour le beau sexe. Cela provient sans doute de ce qu'il n'apprécie les personnes que d'après le degré de leurs forces physiques ou de leur utilité matérielle.

Il tutoie sa femme, mais celle-ci ne le tutoie pas. Lorsqu'il en parle, il dit : *ielle* (elle), *ma fumelle*¹, *la fumelle*

tourné sens dessus dessous, ou le *pain à l'envers*, comme on disait autrefois, était, au moyen âge, un signe de réprobation. Ainsi, une dame qui voulait congédier un galant n'avait qu'à mettre son pain à l'envers, lorsqu'elle se trouvait à table auprès de lui ; ainsi, lorsqu'un chevalier avait forfait à l'honneur, on tranchait la nappe devant lui, et l'on *couchait son pain à l'envers*.

¹ *Fumelle* se dit pour *femme*, comme *mâle* se dit pour *homme* : — « Il y avait plus de *fumelles* que de *mâles* à la messe. » On trouve *fumelle* dans Ronsard :

Et ce fesant, il égale
 Les amours d'un palme mâle (d'un palmier)
 Qui, fait amoureux nouveau,
 Se penche sur un ruisseau,
 Pour caresser d'un grand zèle,
 A l'autre bord, sa *fumelle*.

de *cheux nous*, ou simplement : *qualqui d' cheux nous* (celle de chez nous.)

Dans la plupart de nos familles villageoises, la femme non-seulement reconnaît l'autorité absolue de son mari, mais encore celle de son fils aîné, lorsqu'elle vient à tomber en veuvage. Il en est de même en Chine, où une loi fondamentale déclare que, « veuve et mère, la femme est sous la dépendance de l'aîné de ses fils. » Il en était, il en est encore de même en Grèce, où, comme on sait, Télémaque disait à Pénélope : — « Rentre dans ton appartement, ma mère, reprends ta toile et tes fuseaux ; distribue la tâche à tes femmes... c'est à moi, qui suis le maître céans, de parler..... etc.¹ ». Le code hindou va plus loin ; il dit positivement : « Une créature femelle est faite pour obéir à tout âge ; fille, elle doit se courber devant son père ; femme devant son mari ; veuve, devant ses fils ou les parents de son mari. » Ce code hindou est impitoyable pour la femme ; c'est lui qui dit encore : « Il n'y a pas d'autre dieu sur la terre pour la femme que son mari. — Si son époux rit, elle rira ; s'il pleure, elle pleurera, etc., etc. » Enfin, Manou a donné en partage aux femmes « l'amour de leur lit, de leur siège et de la parure, la concupiscence, la colère, les mauvais penchants, le désir de faire le mal et la perversité² », et Napoléon, brochant sur le tout, a dit, à Sainte-Hélène : « Chacun a ses propriétés et ses obligations ; les propriétés de la femme sont la beauté, les grâces, la séduction ; ses obligations, la dépendance et la soumission³. »

Mais voici qui dépasse toutes les bornes du dédain : le sang même de la femme était regardé comme trop vil pour être versé sur l'autel des divinités hindoues. Dans l'un des

¹ *Odyssée*, chant XXI ; — Edmond About, *la Grèce contemporaine*.

² *Mánava-d'hurma-Câstra*, l. II, çl. 88 ; voy. aussi çl. 93-99. — M. du Méril, *Histoire de la comédie, période primitive*, p. 213.

³ *Mémorial de Sainte-Hélène*, édit. Delloye, t. IV, p. 227.

chapitres du *Kalika Pourana*, espèce de formulaire qui prescrit les règles à suivre lorsque l'on sacrifie des animaux ou des hommes, le dieu Shiva lui-même dit à ses adeptes : — « Que jamais on n'immole une femelle, soit de l'espèce animale, soit de l'espèce humaine ; le sacrificateur d'un tel sacrifice tomberait indubitablement dans l'enfer¹... » — Remarquez chez les Hébreux une tradition semblable ; voyez le chapitre XIII de l'Exode, versets 2, 12, 13 et 15.

Comment concilier cette injonction méprisante du dieu Shiva avec ces gracieuses paroles tirées des Lois de Manou, le plus ancien législateur de l'Inde : « Où les femmes sont honorées, les divinités sont réjouies ; où elles sont méprisées, il est inutile de prier Dieu... — Le nom d'une femme doit être agréable, doux, imaginaire, finir par des voyelles longues et ressembler à des mots de bénédictions². »

Si la maîtresse de la maison se trouve malade en même temps qu'une *aumaille*, c'est-à-dire en même temps qu'un bœuf ou une vache, le *matre* appellera plutôt le médecin pour sa bête que pour sa femme. — Un métayer nous disait, il n'y a pas longtemps : « J'ai eu bien du malheur, cette année ; j'ai perdu deux bœufs et ma jument, *sans compter la Jeanne, ma fumelle*, qui est morte au commencement de la moisson. » — C'est sans doute à ce métayer-là que Pierre Dupont aura entendu chanter ces deux vers :

J'aime Jeanne, ma femme, eh bien, j'aimerais mieux
La voir mourir que voir mourir mes bœufs.

Le Limousin, notre voisin, range encore plus bas sa femme dans ses affections, car il ne la nomme, dans sa prière quotidienne, qu'après ses châtaignes et ses raves :

¹ Traduction de M. Daniélo; *Histoire et tableau de l'univers*, t. III, p. 33.

² Traduction de Victor Hugo.

Monsieur saint Marsa,
 Nostra bon fondatour,
 Prega per nous nostra Seignour
 Qu'il veilla, garda,
 Nostra castagna,
 Nostra raba,
 Nostra *fenna*.

Enfin, pour beaucoup de nos paysans, une fille n'est pas un enfant; une mère même vous dira : « J'ai deux *enfants* et trois filles. » Chez les villageois d'une partie de l'ancien Maine, ce mépris pour le sexe féminin est encore poussé plus loin. Dans le département de la Sarthe, lorsqu'une fermière vient d'accoucher, on demande : « Est-ce un gas? » Si c'est une fille, on répond avec dédain : « Ouen! ce n'est qu'une *creïature*¹. »

Cet injuste et sauvage mépris de l'homme pour sa compagne se manifeste encore d'une façon bien significative dans les faits suivants : — Le roi de France, Louis VII, dit dans une charte : « Effrayé que nous étions de la multitude de nos filles (*territi multitudine filiarum*), nous souhaitons ardemment que Dieu nous accordât des enfants d'un sexe meilleur... » — « D'après la loi du pays de Galles, la femme ne peut témoigner contre un homme; car la femme n'est que le tiers de l'homme; or un tiers n'est pas croyable contre deux tiers². » — « En tout témoignage de vérité, disent les *Évangiles des quenouilles*, il convient trois femmes pour deux hommes. » — Les Japonais de nos jours sont bien moins généreux encore pour la femme, puisqu'ils n'admettent pas son témoignage en justice³. — D'un autre côté, le Coran déclare que la femme est inférieure à l'homme, parce que le mari la dote de ses biens. Le Coran exige que,

¹ Dureau de la Malle.

² *Origines du droit français*, par M. Michelet. — Voy., plus haut, p. 6, t. II.

³ M. Oscar Comettant, *Variétés japonaises*.

dans le partage de sa fortune, le père de famille donne à chacun de ses fils la part de deux filles; puis il enjoint à tout mari de corriger celles de ses femmes qui ne seront pas obéissantes, et même de les *battre*. Enfin, chez les Morlaques, on ne parle jamais d'une femme sans employer une formule d'excuse¹.

Aux personnes consciencieuses et non prévenues, dont l'opinion, quant à la valeur intrinsèque de la femme, ne serait pas parfaitement fixée, nous rappellerons que l'Éternel, qui doit s'y connaître, a fait, au chapitre xxvii du Lévitique, une évaluation en numéraire de l'homme et de la femme, à différents âges. — Il faut bien l'avouer, par cet arrêt suprême, duquel on ne peut malheureusement point appeler, la femme n'est guère moins mal traitée que par la loi du pays de Galles.

Voici le tarif de l'Éternel :

« L'estimation que l'on fera d'un mâle, depuis l'âge de vingt ans jusqu'à l'âge de soixante ans, sera du prix de cinquante sicles (environ 400 francs, le sicle valant à peu près 8 francs); mais si c'est une femme, alors l'estimation sera de trente sicles. — De cinq à vingt ans, le mâle vaudra vingt sicles d'argent et la femme dix. D'un mois à cinq ans, le mâle vaudra cinq sicles et la fille trois. — Enfin, de soixante ans et au-dessus, le mâle sera estimé quinze et la femme dix. » — En présence de cette évaluation, le rapprochement que voici n'est pas sans intérêt : — Un lieutenant de vaisseau, M. Mage, qui, vers 1864, a passé trois années au Soudan, sur les bords du Niger, et qui, par curiosité, a marchandé plusieurs fois des nègres mâles et femelles, mis en vente sur des marchés encombrés d'esclaves de tous les âges, a fait connaître, dans le journal *la Liberté* du 15 sep-

¹ Fortis, *Voyage en Dplmatie*; — Daru, *Histoire de Venise*, t. IV, p. 598, 601.

tembre 1866, les prix suivants : — Un nègre de sept à quinze ans se vendait de soixante-quinze à cent vingt francs ; une négresse vierge, du même âge, valait de quarante-cinq à soixante-quinze francs.

L'Église se montra bien autrement sévère que l'Éternel à l'égard de la femme, puisque, après l'avoir qualifiée de *vas infirmius*, la question de savoir si elle avait une âme fut agitée dans un concile. — Tertullien, l'un des Pères de l'Église, déclare que la femme est la *porte du démon* ; saint Jean Chrysostome, ou *Bouche d'or*, dit qu'elle est la *nature du mal ornée de l'apparence du bien*. Selon saint Cyprien, « la femme engendre la concupiscence ; c'est la glu empoisonnée dont Satan se sert pour captiver nos âmes ; tout rapport avec une femme est une incongruité. » — Bientôt la voix unanime du clergé confirma ces doctrines. En 614, le concile d'Auxerre ordonna aux femmes de se couvrir le visage et les mains pour recevoir l'eucharistie ; un autre concile, tenu à Aix-la-Chapelle, proclama que « la femme est le chemin de perdition, la piqûre du scorpion, une engeance funeste. » Enfin, un moine soumit ou posa à un certain concile de Mâcon, dont parle Grégoire de Tours, cette question : « Savoir si la femme fait, ou non, partie de l'humanité. »

Le culte rendu à la force physique est l'un des signes les plus caractéristiques de la barbarie d'un peuple. D'un sentiment pareil provenait, chez beaucoup d'anciennes sociétés, le mépris où tombaient les vieillards et les infirmes, mépris qui allait parfois jusqu'à entraîner leur mort. C'est donc à l'état d'ignorance où vivent les habitants de nos campagnes qu'il faut attribuer le degré d'infériorité assigné parmi eux à la femme. — Chez les sauvages de toutes les parties du monde, les femmes sont les très-humbles esclaves de l'homme. — Le vieux *jus quiritium*, si dur, si cruel pour le sexe féminin, et, en général, pour tous les faibles, date

d'une époque où les mœurs romaines, qui ne furent jamais fort douces, étaient tout à fait grossières. En aucun temps, au contraire, la dignité de la femme ne fut plus élevée que parmi les anciens Grecs, aux jours les plus brillants de leur civilisation. Il en fut de même chez les Égyptiens.

Il n'y a pas encore très-longtemps, les femmes de nos campagnes regardaient non-seulement comme incivil, mais comme de la dernière inconvenance de laisser voir leur chevelure¹. Aussi se tenaient-elles toujours à l'écart pour se coiffer, et renfermaient-elles scrupuleusement tous leurs cheveux sous leur *cayenne*². Cet usage, qui n'est plus guère observé que par les doyennes d'âge de nos villages, n'aurait-il pas pour origine cette injonction adressée par saint Paul aux Corinthiens : « Il faut que la femme marche le chef couvert à cause des mauvais anges³? » — Par suite de ce commandement, certains théologiens proclamèrent plus tard que les démons avaient un goût particulier pour les cheveux des femmes, et le suffragant de Trèves, au dire du démonographe Boguet, dans son *Discours des sorciers*, déclara positivement que les démons incubes s'attachaient de préférence aux femmes qui avaient les plus belles tresses. — De là, sans doute, l'habitude où sont les religieuses de ne laisser voir aucune partie de leur chevelure, et l'ancienne coutume où l'on est, dans certains ordres, de leur raser la tête lorsqu'elles font profession ; de là encore cette vieille tradition qui exige que, à partir du jour de son mariage, la femme juive refoule soigneusement tous ses cheveux sous une calotte de satin noir, et les remplace désormais par un bandeau de velours appliqué sur le front⁴. Il en est de même

¹ Voy., à la fin de *la Mare au diable*, de M^{me} Sand, le chap. III des Noces de campagne.

² La *cayenne*, ou *caillenne*, est une calotte piquée que recouvre la coiffe. Voy. plus bas, à la table des matières le mot : Cayenne.

³ Éptre I, XI, 5, 6 et 10.

⁴ Daniel Steuben. *Scènes de la vie juive en Alsace*.

en Russie : les filles du peuple et même celles de la classe aisée ne laissent plus paraître leurs cheveux aussitôt qu'elles sont mariées.

En parlant de leurs garçons et de leurs filles, nos villageois disent : *Mes drôles, mes drôlesses*, et cela dans un sens affectueux. — Dans le patois genevois, *drôle* signifie également *garçon*. « Diez y voit, avec raison, dit M. Littré, le même mot que l'allemand *drollig*, plaisant. » — *Drôle*, dans cette acception, doit avoir le même sens et la même origine que le mot *drille* dont nous avons parlé plus haut, page 197, tome I.

A propos des étranges modifications que le temps et l'usage ont fait subir à l'acception primitive de certains termes, nous remarquerons que le mot *garce*, aujourd'hui si bas, et qui n'est, après tout, que le féminin de *gars* ou de *garçon*, s'emploie encore quelquefois, chez nous, dans le sens honnête de *jeune fille*. — C'est ainsi qu'en vieux français, l'expression *donzelle* a servi à désigner une fille ou une femme de distinction : — « L'auteur du jeu vient proposer le donzel ou la *donzelle* que l'on a choisy..., etc.¹. » Au reste, *demoiselle* se dit encore *donzella* en provençal et en italien. — Cette défaveur du mot *garce* doit nous rappeler qu'au moyen âge, le terme *garçon* fut pendant longtemps pris en très-mauvaise part. Il avait alors, au masculin, une signification non moins injurieuse que celle que l'on donne aujourd'hui à son féminin *garce* : — « Et avec ce, lui dist plusieurs injures et villenies en l'appelant *garson*². » — La réhabilitation de *garçon* ne date guère que de la fin du seizième siècle.

Les expressions *garce*, *drôlesse*, *donzelle* et *pucelle* étant depuis longtemps tout à fait exclues du langage poli, et le mot *filles*, et même celui de *demoiselle*, étant en voie de

¹ Des Accords, *Bigarr. Acrostiches*.

² *Procès-verbal de 1376*, cité par Du Cange.

subir la même déchéance, que nous restera-t-il donc bientôt pour dénommer l'un des plus gracieux objets de la création? La jeune fille finira-t-elle par devenir un être réellement ineffable?

On appelle communément la femme mariée par le nom féminisé de son mari, et la fille aînée de la famille par le nom féminisé de son père, auquel on ajoute l'article *la*. Ainsi l'on dira *la Gerbaude*, au lieu de *la femme* ou *la fille de Gerbaud*¹. — Cet usage existait encore, il y a une cinquantaine d'années, dans la plupart de nos maisons bourgeoises. Il date de loin, et notre vieux Catherinot, dans son *Escu d'alliance*, en cite de singuliers exemples à propos des *Leroy de Bourges* : « Ce qui est risible, dit-il, c'est que le sexe de cette famille se nommoit *La Reine*, comme aussi *Du Coing*, *La Coignée*; *Du Moulin*, *La Moline*; *Du Pain*, *La Paine*... » — « En Italie, dit le baron de Mortemart (dans *la Vie élégante de Paris*), le laisser-aller *del parlare* permet de dire, en citant de très-grandes dames qui sont parfaitement vertueuses, *la Colona* pour la princesse Colona; *la Pignatelli* pour la princesse Pignatelli; etc., etc.. » — En France, les susceptibilités ou le purisme de notre langue ne permettent ces mots que pour ce qui appartient au théâtre. » Ainsi, dans un certain monde, au lieu de dire : madame Malibran, mademoiselle Grisi, on dira *la Malibran*, *la Grisi*; ce qui sera toujours fort malséant.

Souvent la fille, après son mariage, ne prend pas le nom de son mari; alors elle garde son nom féminin, comme cela se pratiquait chez les Grecs et les Romains, ou bien elle continue de porter le nom féminisé de son père, comme cela a lieu en Lombardie. — Enfin, il n'est pas sans exemple que le mari porte le nom de sa femme.

Lorsque nos paysans interpellent une personne d'un âge

¹ Voy., dans le *Glossair du Centre*, les mots *La* et *Le*.

plus avancé que le leur, ils lui donnent le titre de *père* ou de *mère*; si c'est un jeune homme, ils le nomment *mon feu* (mon fils, mon filleul).

Les enfants ne tutoient jamais leurs ascendants; ils ont pour eux beaucoup de respect, surtout pour leurs aïeuls, qu'ils appellent *mon grand*, *ma grand*.

Nos villageois ne se désignent jamais entre eux que par leurs prénoms ou leurs *sornettes*¹; aussi en rencontre-t-on quelquefois qui ignorent complètement leur nom de famille. Ils se désignent encore assez fréquemment par le juron qui leur est familier ou la locution qui leur est habituelle. Ainsi ils diront : « *Diable me brûle* est bien malade; — *Nom d'un rat* est à la foire; — La femme à *Diable m'estrangouille* (strangulo) est morte; — Le garçon à *Bon Jou* se marie avec la fille à *Dieu me confonde*, etc., etc. »

Un mot sur quelques-unes de nos manières de jurer : — *Bon Jou!* est un juron très en usage dans les environs de la Châtre. C'est l'équivalent du *per Jou* des Normands et du *per Jovem* des Latins. Remarquez que certains antiquaires prétendent que *Jou* était, chez les Galls, le nom de la Divinité suprême. — *Bon san!* est un autre jurement berrichon qui signifie *bon saint!* et où figure le *san* italien ou espagnol. — Nos paysans emploient parfois des jurons fort énergiques. En voici un que nous avons entendu sortir de la bouche d'une femme : *Sacré rempart de dix-sept sortes de gar...!* Le suivant, qui n'est pas moins expressif et qui rappelle le supplice de certains martyrs de l'ancienne galerie des tableaux espagnols du Louvre, est surtout familier aux maquignons d'Écueillé (Indre) : « Que le diable me *travouille* les tripes sur un *travoué* de fer, si le cheval que je vous vends là 20 pistoles n'en vaut pas 100²! » — Nous

¹ Sobriquets. — Voy. p. 216, t. II.

² Voy. le mot *Travouiller* dans le *Glossaire du Centre*.

disons *travouiller*, *traouiller* pour *devider*, et *travoué*, *tra-voir* pour *dévidoir*, *rouet*, instrument qui sert à mettre en écheveau le fil enroulé sur le fuseau. Ces mots étaient jadis français : « Elle lui fait porter les enfans, les li fait bercer, lui fait tenir sa fusée (son fuseau) quand elle *traouille* ¹. »

Les métayers appellent le propriétaire dont ils cultivent le bien, *noute monsieu*, *nou' borgeois* ² ou *nou' maitre*. Cette dernière appellation, également usitée en Bourbonnais et en Bretagne, est fort ancienne. Voyez ce qu'en dit A. Monteil, t. I, p. 113, 184 et 185 de son *Histoire des Français*.

Nos villageois donnent volontiers du *monsieu* à un parvenu, à un artisan, ou au garde champêtre ; mais, entre eux, ils ne désigneront jamais les gros bonnets du canton qu'en retranchant cette qualité. Pas n'est besoin de dire que le motif qui les pousse à s'exprimer ainsi n'a aucune analogie avec le sentiment admiratif qui souvent porte les personnes bien élevées à supprimer toute espèce de titre lorsqu'elles nomment, par exemple, Victor Hugo, Lamartine, ou toute autre illustration contemporaine.

Cette affectation quelque peu ironique dégénère parfois en raillerie narquoise ; l'usage suivant le prouve de reste. — Dans nos campagnes, où l'on méprise souverainement le porc, à cause surtout de sa vie fainéante et inutile, on lui donne, par manière de plaisanterie, les noms de *noble*, de *borgeois*, de *monsieu*. On le désigne, aussi comme en Bourgogne et ailleurs, par cette périphrase : *un habillé de soie* ; jeu de mot basé, ainsi que chacun sait, sur le nom du poil de la bête et sur le privilège qu'avait autrefois la noblesse de porter

¹ *Les Quinze Joyes du mariage*, p. 107 de l'édition de Janet, 1857.

² Le berrichon substitue assez souvent la voyelle *o* au son *ou*, et presque toujours le son *ou* à la voyelle *o* ; ainsi l'on dit : *bordon* pour *bourdon*, *borgeon* pour *bourgeon*, *borse* pour *bourse*, et, au contraire, *grous* pour *gros*, *houme* pour *homme*, etc., etc. — Voy., quant au mot *Borgeois*, liv. V, ch. v, le XXII^e proverbe.

seule, avec le clergé, des vêtements de soie ¹. Cette joyeuseté rabelaisienne, qui rappelle le surnom de *porceau d'Épicure* appliqué à un voluptueux, semble répandue par toute la France : en Normandie, un porc est un *gentilhomme* ; en Bretagne, il porte le plus beau nom de la province : on l'appelle *mab-Rohan*, c'est-à-dire *filz de Rohan*. — Émile Souvestre, qui nous fournit ce dernier renseignement, ne savait comment s'expliquer cette locution. Voici ce qu'il en dit dans son charmant recueil de légendes intitulé *le Foyer breton* : « On appelle les porcs, en Bretagne, *mab-Rohan*, *filz de Rohan* ; nous ignorons l'origine de ce nom. »

Autrefois, en Berry, tout porc était qualifié de *baron*, et il semble que ces sortes de plaisanteries étaient goûtées par ceux mêmes qui en étaient l'objet, car nous lisons dans un tarif des foires de Brion (Indre), daté du 26 décembre 1506, la clause suivante : « Tout lart (porc gras) passant, doit à monseigneur les oreilles du *baron* ². » — Le seigneur de Brion était alors l'amiral Chabot, dont le tombeau se voit au Louvre ³. Observez toutefois qu'en anglais, *barrow* (prononcez *bar'ô*) signifie *verrat*.

Nos campagnards saluent sans ôter leur chapeau. — Jusqu'à midi, ils disent *bonjour* ; passé le milieu de la journée, ils disent *bonsoir*. Il en est de même chez les Arabes ⁴.

Un mendiant, auquel vous venez de faire l'aumône, vous dira : « Que le bon Dieu vous *argarde* (vous regarde) comme je vous *argarde* ! »

¹ Voy., concernant ce privilège, le *Traité de la police* par Delamare, liv. III, chap. rv. — Saint-Simon, dans ses *Mémoires*, dit, en parlant de Caumartin, nommé conseiller d'État en 1697 : — « C'est le premier homme de robe qui ait hasardé le velours et la soie : on s'en moqua extrêmement, et il ne fut imité de personne. »

² Ce tarif a été publié par M. Grillon des Chapelles dans ses *Esquisses biographiques de l'Indre*.

³ Voy. le mot *Lard* dans le *Glossaire du Centre*.

⁴ Général Daumas, *Mœurs et coutumes de l'Algérie*.

Nos villageois accueillent l'éternement d'une grande personne par ces mots : *Dieu vous assiste! Dieu vous aide!* — Celui d'un enfant, en disant : *Dieu te cresse!* c'est-à-dire : *Dieu te fasse croître* ¹! — L'usage de saluer et de faire des souhaits lorsqu'une personne éternue est fort ancien. On salue, dit Aristote, lorsqu'il vous arrive d'éternuer, parce que l'éternement part du cerveau, siège de l'intelligence et de l'esprit. — Chez les Perses, lorsqu'on éternue, la loi veut qu'on ait recours à la prière, attendu que, en ce moment critique, le mauvais esprit fait tous ses efforts pour séduire l'éternueur. — Dans l'Inde, on attache une grande importance à l'éternement; les différentes manières dont on s'acquitte de ce besoin s'interprètent de bien des façons. Par exemple, si une femme indienne, malgré l'extrême envie qu'elle a d'éternuer, n'en peut venir à bout, elle est persuadée qu'en cet instant-là même, son mari, absent, éprouve une velléité d'infidélité non suivie d'effet ².

Presque tous nos paysans se mouchent sans mouchoir, comme ce gentilhomme dont parle Montaigne, au livre 1^{er}, chapitre xxii de ses *Essais*. Les plus aisés d'entre eux portent cependant dans leur poche un tissu quelconque, mais ils ne s'en servent guère qu'après que le plus gros de la besogne est fait. — On se comporte absolument de même, à l'heure qu'il est, dans la patrie d'Alcibiade. Cette coutume y paraît même beaucoup plus généralisée que chez nous. En Grèce,

¹ Nous disons *crêtre* pour *croître*, et nous employons ce verbe activement, comme on faisait jadis en français :

Bien heureux le malheur qui *croît* la renommée.

(Desportes, *Premières œuvres*, p. 80.)

Vous me semblez bien amendée et creue,...

Que Dieu vous *croisse* encore plus prospère.

(Clément Marot.)

« Les valets qui se plaignent de leurs gages peuvent-ils d'eux-mêmes *les croître*, en se garnissant les mains d'autant de bien appartenant à leurs maîtres? » — Réponse : « Ils le peuvent... » (*Somme* du père Bauny, jésuite, p. 213 et 214 de la 6^e édition.)

² *Poésies populaires de l'Inde*, traduites par M. Lamairesse. Paris, 1867.

dit M. About, « les hommes de *toute condition* se mouchent dans leurs doigts avec une grande dextérité. Les riches bourgeois s'essuient *après* avec leur mouchoir. La haute société se mouche à la française et n'en est pas plus fière ¹. » — Les Moldaves agissent avec le même sans-façon, et les ambassadeurs du roi de Siam, en 1861, et ceux du roi des Annamites, en 1863, ne se conduisaient pas autrement en pleine cour de France.

Le gentilhomme dont nous avons parlé plus haut justifiait cette manière d'agir par des raisons assez originales que Montaigne était loin de rejeter; lisez plutôt son récit : — « Un gentilhomme français se mouchoit toujours de sa main, chose très-ennemie de nostre usage; défendant là-dessus son fait (et étoit fameux en bons rencontres), il me demanda quel privilège avoit ce sale excrément, que nous allussions lui apprêtant un beau linge délicat à le recevoir, et puis, qui plus est, à l'empaqueter et serrer soigneusement sur nous; que cela devoit faire plus de mal au cœur que de le voir verser où que ce fût, comme nous faisons toutes nos autres ordures. Je trouvai qu'il ne parloit pas du tout sans raison; et m'avoit la coutume ôtée l'aperceance de cette étrangeté, laquelle pourtant nous trouvons si hideuse, quand elle est récitée d'un autre pays. »

Certaines formules de politesse reviennent fréquemment dans la conversation de nos paysans, surtout lorsqu'ils s'entretiennent avec des personnes auxquelles ils doivent quelque considération; ce sont celles-ci : *parlant par respect*; — *sous voi' respect*; — *au respect que je vous dois*; — *sans vous offenser*, etc., qu'ils prononcent toujours en se découvrant.

Toutes ces expressions s'emploient pour *sauf votre respect*. On y a recours toutes les fois qu'on veut adoucir ou faire excuser des paroles trop libres ou qui réveillent des idées de

¹ *La Grèce contemporaine.*

mépris ou de dégoût. On s'en sert toujours avant de nommer, ou aussitôt après avoir nommé un animal immonde, principalement le porc : — « J'ai conduit, *sans vous offenser*, deux cochons à la foire. » — On s'en sert même en parlant du porcher; ce qui fait que sa profession est tombée dans le plus grand discrédit. — En Bretagne, c'est lorsqu'il est question d'un tailleur que l'on use d'une formule semblable¹.

Au reste, il n'y a pas encore très-longtemps, cette manière de s'excuser existait parmi nos bourgeois; il en est ainsi de beaucoup d'autres usages et croyances, devenus aujourd'hui le partage exclusif de la campagne. Ces locutions étaient même comprises au nombre des formules de nos vieux notaires. Nous lisons dans un acte du 19 septembre 1734, passé devant Michel Villain, notaire à la Châtre, la clause suivante : — « Ne pourra ledit preneur tenir bestiaux dans le susdit lieu, pour luy ny d'autres, que dudit sieur bailleur, *sauf au respect des porcs* qu'iceluy preneur pourra tenir pour luy. »

Nous remarquerons, en passant, si ce n'est dans l'intérêt de la bête, au moins dans celui de son pasteur, qu'il est assez difficile de s'expliquer le sentiment qui porte nos paysans à manifester tant de mépris pour le porc et son gardien; surtout lorsque l'on considère quel cas l'ancienne Gaule faisait de cet animal. Ses forêts en étaient peuplées; d'après ses médailles, c'était un de ces quadrupèdes qui surmontait ses étendards et qu'elle opposait sur les champs de bataille à la louve romaine². Il paraîtrait même que nos pères, à l'exemple

¹ « Les Bretons comptent trois professions damnables : celles des tailleurs, des meuniers et des ménétriers. » (De la Villemarqué, p. 55 et 368 du t. I des *Barzaz-Breiz*.)

² Lisez dans la *Revue de la numismatique française*, 1840, p. 244, une savante dissertation de M. de la Saussaye sur l'insigne national des Gaulois. — Nous verrons plus loin, p. 187, t. II, que le cheval figurait aussi sur les médailles et les bannières gauloises. Or, d'après les préjugés de nos paysans, il existe aujourd'hui un singulier contraste entre les destinées de ces deux vieux symboles. En effet, l'un d'eux, le cheval, est regardé durant sa vie comme un noble animal, mais devient, aussitôt

des Hindous qui adorent des dieux à tête de porc, rendirent au cochon des honneurs divins, car M. Alexandre Lenoir a lu au-dessus d'une ancienne porte de ville, à Langres, une inscription qui semble l'annoncer¹. Les Gaulois avaient sans doute apporté ce culte de l'Inde, leur berceau, où cet animal était en si grande estime. D'après les livres sacrés de ce pays, le porc fut l'une des incarnations de Brahma et de Vichnou, et ce dernier dieu est considéré comme le père des *varahas* ou des verrats². Dans la mythologie scandinave, le porc ne fait pas une moins grande figure. Les Eddas le proclament « l'animal des héros³. » Le char du dieu Frey est conduit par deux de ces quadrupèdes, dont on connaît les noms; enfin, la foule des guerriers morts en combattant, qui peuple le palais d'Odin, ne se nourrit pas d'autre chose que du lard sans cesse renaissant du porc Sachrimner.

D'un autre côté, le mépris que nos paysans témoignent pour le porc ne saurait avoir rien de commun avec la répulsion qu'inspirait cet animal aux Juifs et aux Égyptiens, puisque, chez ces peuples, c'était la religion qui, prenant en main les intérêts de l'hygiène publique, avait suscité une telle horreur contre le porc, que les Juifs n'en prononçaient jamais le nom et ne le désignaient pas autrement qu'en disant : *cette bête, cette chose*. Les Égyptiens, particulièrement, l'avaient tellement en abomination que si quelqu'un d'entre

après sa mort, pour nos villageois, un objet d'horreur que nul n'ose approcher (voy. p. 186, t. II). Le porc, au contraire, après avoir vécu dans l'ignominie, a des funérailles honorables : son corps figure, *mors antiquo*, sur une sorte de bûcher, puis ses restes, précieusement recueillis, presque embaumés, sont conservés dans la demeure de ses maîtres.

¹ Désiré Monnier, *Traditions populaires comparées*, p. 478 et 775; — Voy. aussi, plus haut, p. 13, t. I, ce qui concerne le porc du dieu Frey.

² Voy. le *Brahma-Purâna*.

³ Voy. le *Poème de Hyndla* dans les Eddas.

eux venait, par hasard, à en être touché, il courait à l'instant même se jeter à l'eau tout vêtu. Le porcher, parmi ces derniers, était, au dire d'Hérodote, un véritable paria avec qui nul ne voulait avoir de rapport et auquel l'abord des temples était rigoureusement interdit¹. Enfin, de nos jours, les Turcomans sont persuadés que « le musulman le plus pieux qui est mis à mort par un animal de la race porcine (sanglier ou cochon), arrive impur dans l'autre monde, où cent années de purgatoire ne suffisent pas pour effacer sa souillure².

Mais revenons. — « Non-seulement, dit M. le comte Jaubert, les formules d'adoucissement s'emploient lorsqu'en parlant à un supérieur, on mentionne des animaux immondes; mais il arrive souvent qu'on en fait usage relativement à d'autres objets auxquels s'attache, parmi les gens à préventions, une idée méprisante, par exemple une de ces carrioles suspendues appelées *pataches* : — « J'ons vu passer, *sous vot' respect*, une patache³. »

Une formule d'excuse équivalente est employée par Molière, dans *le Médecin malgré lui*, en parlant d'un apothicaire :

« J'avons dans notre village un apothicaire, *révérence parler*, qui li a donné je ne sais combien d'histoires. »

C'est assurément dans l'intention de se moquer de ces sortes de précautions oratoires que Rabelais dit dans son *Pantagruel* :

« Je les ameine d'ung pays auquel les pourceaux, *Dieu soit avecques nous*, ne mangent que myrobolans; les truyes en leur gésine, *saulve l'honneur de toute la compaignie*, ne sont nourries que de fleurs d'orangers. »

¹ Hérodote, liv. II, chap. 47.

² Arminius Vambéry, *Voyages d'un faux derviche*, traduits par M. E. Forgues.

³ *Glossaire du Centre de la France*, au mot *Respect*.

CHAPITRE SIXIÈME

LES BERGÈRES.

LE VENDREDI BLANC; — LE LOUP, ETC.

Dans certains cantons du bas Berry, on donne le nom de *Vendredi blanc* au vendredi qui se trouve neuf jours avant Pâques. C'est une fête toute pastorale et qui intéresse particulièrement les bergères de ces pays. Ce jour-là, elles jeûnent, et, dans les environs de la Châtre, elles se rendent par troupes nombreuses à la ville pour assister à la messe. Chacune d'elles y porte un petit faisceau de bâtons *blancs*, ou de baguettes de coudrier, dont l'écorce a été enlevée, et qui, parfois, ont été *guisées*, c'est-à-dire enjolivées de bizarres et capricieuses sculptures par les amoureux. Ces baguettes, formées d'un seul jet, et coupées à certains jours de la lune, doivent, durant le cours de l'année, servir de *touches* pour *toucher* (conduire) et compter les brebis.

Les verges de coudrier passent dans ces contrées, comme en plusieurs autres pays, pour avoir des vertus secrètes. — « Je craignons pas les sorciers, j'avons une baguette de coudrier », dit une bergère vosgienne, dans *les Anges du foyer* d'Émile Souvestre. — Cette croyance se retrouve chez les

anciens Scandinaves : « Tu ferais mieux de tenir à la main une gaule de coudrier et de mener paître les chèvres », est-il dit dans les Eddas¹. D'autres passages des mêmes livres attestent que ces baguettes étaient aussi sculptées.

Aux environs de Cluis, c'est particulièrement de gaules de *petou* (bouleau) que les bergères se pourvoient, le jour du Vendredi blanc. Elles vont quelquefois les chercher fort loin. Or, le bouleau paraît avoir partagé, avec le chêne et l'aubépine, les honneurs sacrés chez les anciens peuples de la Gaule².

Quelques-unes de ces baguettes servent aussi de quenouilles. Les sculptures bizarres dont elles sont encore, mais rarement ornées, — car cet usage se perd, — rappellent ces runes ou caractères secrets dont il est si souvent parlé dans les Eddas, et que les peuples septentrionaux traçaient autrefois sur une foule d'ustensiles, tels que des cornes à boire, des poignées d'épées, des bâtons, etc., etc., et auxquels ils attribuaient des propriétés mystérieuses. — « Kostbera était célèbre, disent les Eddas; elle savait expliquer les runes et lire les bâtons runiques à la clarté du foyer. » — Cette coutume existait également dans l'ancienne Égypte, où les prêtres et les magiciens portaient habituellement des bâtons sur lesquels étaient gravés des caractères hiéroglyphiques. Les figures que les bardes gallois du moyen âge appelaient *rhin* ou *run*, c'est-à-dire *mystères*, et dont la signification n'était connue que des initiés; les lettres magiques qui composaient l'*ogham* ou l'ancien alphabet national de l'Irlande, figures et lettres qui sont reproduites page 140 de *l'Esprit de la Gaule*, par Jean Reynaud, ne sont pas sans analogie, quant à la forme, avec les sculptures que portaient, il y a quarante ans, les bâtons *guisés* de nos bergères berrichonnes.

Les baguettes du Vendredi blanc sont toujours, dans chaque

¹ Voy. le poëme antique sur les Voels.

² M. de la Villemarqué, *les Romans de la Table Ronde*.

faisceau, de longueur inégale et en nombre impair. Cette dernière circonstance révèle encore la trace d'une antique tradition ; car il est évident que nos bergères pensent comme les anciens, que le nombre impair est agréable à la Divinité : *numero Deus impare gaudet*¹. La même croyance existe en Chine, où, par la même raison, les étages des pagodes les plus importantes sont toujours en nombre impair. Ce nombre, aux yeux de Pythagore, passait pour le plus parfait. Le nombre septenaire, qui se retrouve si souvent dans la Bible, notamment dans le Lévitique, appartenait aux choses sacrées. Selon Corneille Agrippa, il était réputé pour très-puissant soit en bien, soit en mal. Le nombre ternaire, regardé par les anciens comme non moins parfait, était sacré dès les âges les plus reculés, principalement dans l'Inde et dans les Gaules.

Il n'y a pas encore très-longtemps, lorsque le prêtre de la Châtre avait béni les bâtons blancs, les bergères des environs, à l'instar des païens qui frappaient souvent les images de leurs dieux afin de raviver leur vertu, n'oubliaient jamais de toucher et, au besoin, de battre assez vertement de leurs gaules la statue de saint Lazare placée dans l'une des chapelles de l'église ; car saint Lazare, en raison de la consonnance de son nom, est pour elles la personnification du *hasard*, et préside essentiellement à la destinée si incertaine des troupeaux.

Les bâtons blancs, une fois consacrés, sont suspendus au plancher des bergeries, où la bergère vient les prendre un à un, au fur et à mesure de ses besoins.

Nous remarquerons, à propos de ces usages, que le bâton dépouillé de son écorce, ou bâton blanc, était autrefois un symbole de sujétion. Il était l'attribut des suppliants. Gramaye, dans ses *Antiquités d'Anvers*, parle des confrères de

¹ Virgile, VIII^e églogue. — Par contre, les anciens croyaient que les nombres pairs plaisaient aux divinités infernales. Voy. *l'Énéide*, liv. VI, vers 244.

l'arc de Welda, qui se présentèrent devant les statues des saints avec des baguettes blanches dans leurs mains en signe de dépendance¹.

Quant à la coutume de faire succéder aux supplications adressées aux saints les menaces et même les horions, elle semble avoir existé dans tous les temps et dans tous les pays. Si l'on en croit le rapport suivant de dom Martène, les agriculteurs, au moyen âge, l'avaient poussée fort loin : — « *Sanctorum imagines seu statuas irreverenti ausu tractantes, cum est intemperies aeris, vel tempestatis, ... in terra protrahunt, in orticis vel spinis supponunt, verberant, dilaniant, percutiunt et submergunt penitus reprobantes, etc.* »² — « Autrefois, dans le Quercy, lorsque la récolte était mauvaise, les paysans couraient aux églises, en arrachaient les saints, les traînaient et les fustigeaient pour avoir laissé grêler leurs champs et geler leurs vignes³. » — « Dans un des plus anciens jeux dramatiques qui nous soient parvenus, un dévot à saint Nicolas, très-irrité que le saint eût mal répondu à sa confiance, s'écriait :

Te, ni reddas meum,
Flagellabo reum⁴. »

— En 1692, pendant le siège de Namur, l'eau étant tombée à verse, le jour de saint Médard, « les soldats, au désespoir de ce déluge, firent des imprécations contre ce saint, en recherchèrent les images, et les rompirent et brûlèrent tant qu'ils en trouvèrent⁵. »

Plusieurs de nos provinces continuent de se livrer à ces superstitieuses irrévérances. En voici un remarquable exemple :

¹ Voy. le *Dictionnaire des proverbes* de M. Quitard, p. 122.

² *Recueil des statuts synodaux des Églises de Cahors et de Rodez*.

³ Alexis Monteil, *Histoire des Français*, t. II.

⁴ *Origines latines du théâtre moderne*, p. 274; — M. du Méril, *Histoire de la comédie*, p. 331.

⁵ Saint-Simon, *Mémoires*, t. I, ch. 1.

— « Le pêcheur dieppois professe une dévotion outrée pour le patron de sa barque, dont une image enluminée est placardée au fond de sa cabine. Il tombe souvent aux pieds de ce saint, ordinairement apocryphe, et lui adresse les plus naïves prières; mais aussi gare au saint, s'il tarde trop à accorder au marin la grâce qu'il sollicite! Le Dieppois impatient l'accable d'injures, et crible parfois la vénérable image de coups de couteau¹. »

Encore de nos jours, à Naples, de vieilles et sordides mendiants, qui se disent cousines de saint Janvier, gourmandent et malmènent leur divin parent, pour peu qu'il soit trop lent à opérer son célèbre miracle : — « Allons, canaille, brigand, vieil édenté, chien pourri, *faccia gialluta, fato miracolo!* (face jaune², fais ton miracle!) » lui crient-elles d'une voix menaçante et furibonde. Et pourtant saint Janvier est l'idole des Napolitains, et ils sont fermement persuadés que Dieu ne règne aux cieux que par sa permission³.

Ainsi que nous l'avons dit, les Grecs et les Romains, en certaines circonstances, ne portaient guère plus de respect à leurs dieux. Théocrite, idylle VII, vers 106, parle de chasseurs qui donnent des coups de fouet au dieu Pan, pour le punir de ce qu'une chasse, entreprise sous ses auspices, n'avait point réussi. Enfin, le fait suivant prouve que la multitude ignorante est en tout temps et partout la même : — « Il arrive assez souvent en Chine, dit le père Le Comte, que le peuple, après avoir bien honoré ses dieux, s'il n'en obtient pas ce qu'il demande, les traite avec le dernier mépris; les uns les chargent d'injures, les autres de coups : « Chien d'esprit, lui disent-ils quelquefois, nous te logeons dans un

¹ M. J. Cauvain, *Dieppe*.

² *Face jaune*, parce que le saint est représenté par un buste en argent à tête d'or.

³ Maxime Du Camp, *la Conquête des Deux-Siciles*. — On trouve dans cette relation de curieux détails sur saint Janvier:

temple magnifique ; tu es bien doré, bien nourri, bien encensé ; et, après tous ces soins, tu nous refuses ce qui nous est nécessaire!... » Puis, on le lie avec des cordes, on le traîne par les rues, chargé de boue et de toutes sortes d'immondices. »

Après la cérémonie religieuse du Vendredi blanc, les bergères sont dans l'habitude de se rendre au cabaret et de s'y restaurer parfois un peu plus copieusement que ne le comporte une fête pastorale et surtout un jour de jeûne. Des danses succèdent au repas, puis les jeunes pèlerines du Vendredi blanc s'en retournent en chantant dans leurs villages.

Cette champêtre solennité rappelle les antiques *Palilies*, fêtes instituées par les Romains en l'honneur de Palès, la déesse des bergers et des troupeaux. Les Palilies se célébraient précisément à la même époque que notre Vendredi blanc.

Indépendamment du Vendredi blanc, il est encore une grande fête pour nos bergères, c'est celle des *tondailles*. Nous désignons ainsi l'époque où l'on tond les brebis. Ce mot fut longtemps français :

« Estimant qu'en iceluy pays, festin on nommast crevailles, comme de ça nous appelons fiançailles, espousailles, relevailles, *tondailles*, mestivailles... » (Rabelais.)

« Conservez la fraîcheur de vos rieuses grisettes ; dans les campagnes, la joie de vos bourrées, le festin des *tondailles* avec ses galettes et sa fromentée. » (H. de la Touche, *le Déshérité*.)

Les tondailles ont ordinairement lieu vers la fin de juin. Elles étaient autrefois l'occasion de grandes réjouissances dans nos domaines. Les propriétaires faisaient, ce jour-là, des présents aux bergères ; ils leur donnaient des *épingles* : — « Item, le sixième jour dudit mois, *ung millier d'épingles* pour donner aux bergières de la mestairie de Bourdoiseau (près l'étang de Villiers, dans le Cher), durant *tondailles*. » (*Comptes des receveurs de l'Hostel-Dieu de Bourges, 1300, 1301.*)

La Cour impériale de Bourges prend encore, chaque année;

la veille de la Saint-Jean (23 juin), un congé de huit jours, connu sous le nom de *vacances des tondailles*.

Les métayers, anciennement comme aujourd'hui, régalaient ceux de leurs voisins et de leurs amis qui les avaient aidés à tondre leurs troupeaux, et c'était un grand plaisir pour le maître de la ferme d'*aller en tondailles* avec toute sa famille et d'assister au banquet et aux danses qui signalaient cette fête champêtre.

On n'est pas surpris de retrouver ces habitudes toutes patriarcales chez les anciens Hébreux : — « Ces peuples, dit dom Calmet, faisaient les *tondailles* des troupeaux dans la joie. C'était une fête à laquelle on invitait ses amis. Nabal, époux d'Abigaïl, faisant sa tondaille, avait préparé un repas comme un festin de roi. (I Samuel, xxv, 2 et suiv.) — Absalon invita toute la famille royale aux tondailles de ses troupeaux. » (II Samuel, xiii, 23.) (*Dictionnaire de la Bible*, t. V.)

Nos bergères ont pour habitude de cacher le nombre précis de leurs moutons, car elles pensent que si elles en accusaient exactement le chiffre, elles s'exposeraient à le voir prochainement diminuer. Si vous demandez à une bergère combien elle a de brebis, et qu'elle en ait, par exemple, 98 ou 104, elle vous répondra toujours : « J'en ai près d'un cent, ou un peu plus d'un cent », et jamais : « J'en ai 98 ou 104. »

On trouve des traces de cette superstition dans les proverbes suivants :

Non ovium curat numerum lupus.

(Virgile, *Églogue* VII.)

Brebis comptées, le loup les mange.

Par suite du même préjugé, on n'oublie jamais de placer dans les parcs d'abeilles une ou deux ruches vides pour en dissimuler la quantité réelle. Cette précaution suffit, assure-t-on, pour dérouter les sorciers ou autres personnes malinten-

tionnées, et réduire à néant tous leurs maléfices. — C'est sans doute encore cette superstition qui fait que beaucoup de gens ne veulent pas déclarer exactement le nombre de leurs années.

Nos bergères croient que le loup est neuf jours *badé* (ouvert), et neuf jours *barré* (fermé); ce qui veut dire que pendant neuf jours, il a la mâchoire libre et mange tout ce qu'il rencontre, et que, pendant les neuf jours suivants, il ne peut desserrer les dents et se trouve condamné à un long jeûne. — De là, notre locution proverbiale : « Faire un repas de loup », c'est-à-dire manger beaucoup, manger pour neuf jours.

Dans quelques-uns de nos villages, les bergères vous diront que « le loup vit neuf jours de chair, neuf jours de sang, neuf jours d'air et neuf jours d'eau, et qu'il n'est à craindre que dans les dix-huit jours durant lesquels il se nourrit de chair et de sang¹. »

Il passe aussi pour certain que si le loup qui survient pour enlever un mouton, voit la bergère avant d'en être vu, à l'instant même, celle-ci devient *rauche* (enrouée), au point de ne pouvoir crier. Alors, il ne lui reste qu'une ressource, — mais cette ressource est infaillible, — c'est de se décoiffer et de courir sus au loup, les cheveux épars; elle est sûre, en agissant ainsi, de le mettre en fuite. Si, au contraire, le loup est aperçu le premier, il perd tout pouvoir sur la bergère et le troupeau.

Les Romains admettaient une partie de ces croyances :

..... Vox quoque Mœrin
Jam fugit ipsa : lupi Mœrin videre priores.
(Virgile, *Églogue* ix.)

Pline parle de cette superstition au l. VIII, ch. 34 de son *Histoire naturelle*, et Cardan (*de Subtilitate*, l. 17) dit « qu'il

¹ Dr Robin-Massé, *Revue du Berry*, t. I, p. 190.

y a quelque chose aux yeux du loup contraire à l'homme, par laquelle l'haleine est empeschée, conséquemment la voix. » — Enfin l'on trouve dans *les Évangiles des quenouilles* les passages suivants : — « Se aucun voit le loup devant que le loup le voye, il n'aura pover de lui méfaire, et pareillement la personne au loup. — Si le loup pœult une personne approchier à sept piés près et la veoir en la face, de son alaine rend la personne tant enrouée qu'elle ne pœult crier. »

La locution française : *il a vu le loup*, que l'on emploie en parlant d'une personne enrouée, est en contradiction avec la tradition ci-dessus.

Nous nous permettrons, en passant, une observation sur le mot *rauche*, mentionné plus haut. — *Rauche*, en Berry, a deux significations. Lorsque nous l'employons comme adjectif, il signifie *enroué*, *rauque*, et vient du latin *raucus*. Lorsque nous l'employons comme substantif, il signifie *roseau*. — Or, *rauche* (roseau) et *rauche* (enroué) n'ont qu'une seule et même origine, car c'est par onomatopée que les roseaux portent, chez nous, le nom de *rauches* ou d'*enroués*; ces plantes, lorsqu'elles sont agitées par les vents, faisant entendre, en se frottant les unes contre les autres, un bruit *rauque* ou *rauche*.

Ce premier pas fait, il nous suffira d'en faire un autre pour découvrir l'étymologie du mot *roseau* lui-même.

Quelques-uns de nos vieux romans de chevalerie disent *raus*, *rause*, pour *enroué*, *rauque* :

Ne je ne puis mais (*plus*, de *magis*) haut crier,
Car douze mois en l'an suis *raus*.

(*Congié de Baude Fastour d'Aras*, vers 381.)

Nous ignorons si quelqu'une de ces vieilles épopées emploie *raus* ou *rause* pour *roseau*, mais nous savons que sur certains points du Berri, les roseaux se nomment *raus*, *rauses*

ou *roses*, — de là, les noms des étangs des *Roses*, des *Hautes-Roses*, etc., dans la Brenne (Indre). Nous savons aussi que, dans plusieurs contrées de l'Allemagne, non-seulement *raus* signifie roseau, mais que *rauh* se dit pour *rauque*, et *rauschen* pour *bruissement*. — On peut donc affirmer, par les raisons ci-dessus déduites, que le *raus* (enroué) des vieux Français et le *raus* (roseau) des Berrichons et des Allemands, dérivent de la même source, et que tous deux, ainsi que notre terme *rauche*, pris dans ses deux acceptions, ont été formés par onomatopée.

CHAPITRE SEPTIÈME

LES MOISSONNEURS ;
LE ROI ; — LA J'MENT ; — LES SERVANTES DE PRÊTRES ;
LE VEAU ; — LE CRAPAUD ; — LA GERBAUDE,
ETC., ETC.

Sur plusieurs points du Berry, et, entre autres, dans les environs de la Châtre, le chef des moissonneurs porte le titre de *roi*. Chaque bande de moissonneurs a son roi, qu'elle est obligée de suivre et auquel elle doit obéir pendant les heures de travail. Ce roi, tout à fait étranger à la race des rois fainéants, marche à la tête de son peuple, paie de sa personne, et prend la plus forte part dans toutes les corvées qu'il impose à ses sujets.

C'est là un reste de l'usage où l'on était autrefois, au moyen âge, de donner le nom de *roi* aux chefs des corps de métiers. — « Dans l'inventaire des titres du duché de Châteauroux, dit Alexis Monteil (*Histoire des Français des divers états*), se trouve une pancarte de 1563, où il est fait mention du *roi des merciers*. » — Il est bien d'autres royautes de ce temps-là qui, malgré toutes nos révolutions, fleurissent encore en Berry. Celles que consacre la religion s'y sont particulièrement conservées. On trouvera plus loin, p. 176, ce qui concerne ces différentes royautes.

Un peu avant l'heure du *médion*, — c'est ainsi que nous appelons le repas du milieu du jour, qui se prend ordinairement, hors de la maison, à l'endroit même où se trouvent les ouvriers, — les moissonneurs sont dans l'usage de se coucher sur le sillon et de dormir pendant quelque temps. Ils appellent cela *voir la j'ment* (jument) : — « C'est temps de *voir la j'ment*; — allons *voir la j'ment* ¹, » disent-ils.

C'est habituellement le *roi* qui donne le signal de cette sieste en plein air. S'il tarde trop à le donner, l'un des moissonneurs se met à contrefaire le hennissement d'un cheval; aussitôt les autres travailleurs répondent par un cri semblable, et tout le monde va *voir la j'ment*.

A Saint-Août (Indre), on dit, dans les mêmes circonstances, *aller voir la demoiselle*. Il en est de même aux environs de Cluis; mais, ici, c'est le dernier de la file des moissonneurs qui, le moment du repos venu, en donne le signal en s'écriant : *Allons voir la demoiselle; elle compte!* — Nous avons vainement cherché à nous faire expliquer le sens mystérieux de ces différentes expressions.

Nos moissonneurs appellent *servantes de prêtres* ces soudaines et violentes bouffées de vent qui, par un temps calme, surviennent tout à coup, soulèvent, chassent devant elles, et emportent en tourbillonnant, souvent à de grandes distances,

¹ Dans nos campagnes, on donne assez souvent le nom de *jument* à toute bête chevaline, quel que soit son sexe : — « Ils étaient montés, pour la plupart, sur ces petits chevaux connus dans toute la province sous le nom générique de *juments*, dont on fait *j'ments* par abréviation. C'est une traduction littérale du *jumentum* des Latins, pris dans le sens de bête chevaline. Ce mot ne laissait pas de me paraître fort étrange par la manière dont on l'employait. En effet, je ne pouvais guère m'empêcher de rire quand j'entendais mes nombreuses connaissances m'adresser la parole à mesure que je passais près d'elles : — « Bonjour, monsieur Vermond; comment vous portez-vous? — Mais je vous en prie, monsieur Vermond, prenez les devants; votre *j'ment*, c'est un cheval entier. » (M. Charles Rousselet, *Chroniques du Berry*.) — En roman, en catalan et en portugais, on dit aussi *jumentu* pour cheval.

les javelles des champs, les andains des prés, la poussière des chemins, etc., etc.

Pourquoi a-t-on nommé *servantes de prêtres* ces impétueux emportements de l'air?—Ne serait-ce pas parce que les braves filles qui gouvernent le ménage de nos bons curés de campagne, et qui sont presque toujours maîtresses au presbytère, ont d'autant plus de propension à s'emporter et à tempêter qu'elles vivent avec de saints personnages auxquels la patience, l'égalité d'humeur et la sérénité d'âme sont particulièrement recommandées? — Ou, plutôt, faut-il reconnaître dans cette dénomination un vestige des anciennes dissensions religieuses qui divisèrent si profondément le Berry¹, et les réformés, pour jeter de l'odieux sur les chefs du catholicisme, n'auraient-ils pas, dans ces temps de haine, cherché à faire croire à nos paysans que ces espèces de trombes, si fatales aux récoltes, étaient les ministres, les *servantes*, de la méchanceté des prêtres? Bien d'autres insinuations pareilles, toujours à propos de désastres météorologiques, et que l'on ne saurait expliquer autrement, se retrouvent au fond de plusieurs de nos croyances populaires. Par exemple, chaque fois que les fruits de la terre ont été ravagés par la grêle, il est rare que nos paysans ne racontent pas que, dans telle paroisse, au moment où l'orage était le plus effrayant, un coup de fusil tiré dans la nuée, en fit tomber un ou plusieurs prêtres, dans les poches desquels se trouvèrent une grande quantité de grêlons.—Au reste, aux yeux de nos villageois, qui ont conservé la plupart des préjugés du moyen âge, tout prêtre est un grand savant, et tout savant, étant plus ou moins sorcier, passe nécessairement pour être plus ou moins malfaisant.

Le passage suivant, tiré des *Évangiles des quenouilles*, peut

¹ M. Just Veillat, dans ses *Huguenots d'Issoudun*, nous a donné de cette époque orageuse un tableau tracé de main de maître.

encore donner matière à quelque induction : — « Une meschine (servante, concubine) de prestre, persévérant et mourant en péchié (péché) est cheval au dyable, et ne fault ja prier pour elle... etc., etc.¹. »

Du côté d'Éguzon (Indre), les *servantes de prêtres* s'appellent *trifoutets*; dans quelques cantons du Cher, on les nomme *put....*, ce qui s'accorde avec la citation des *Évangiles des quenouilles*.

En Bretagne, et bien plus loin encore, en Islande, le populaire est convaincu que ce sont des fées qui voyagent dans ces rapides tourbillons².

Quoi qu'il en soit, un moyen infailible d'empêcher les javelles d'un champ d'être bouleversées et dispersées par les *servantes de prêtres*, c'est de placer, en croix, en tête du sillon, les deux premières poignées de blé que l'on coupe dans ce champ.

Lorsqu'un lieur de gerbes ne peut pas enserrer, avec le lien trop court, les javelles que l'on a disposées en tas pour les mettre en gerbes, il rejette le blé qu'il trouve de trop et se met à contrefaire le beuglement d'une vache. Cela veut dire que la *gerbe a fait un veau*, et cet avertissement, qui ne manque jamais d'exciter l'hilarité des travailleurs, suffit pour qu'aussitôt l'un des javeleurs vienne recueillir le *veau* qu'il porte sur l'une des gerbes qui n'ont pas encore été liées.

Celui des javeleurs qui se trouve ramasser la dernière javelle d'un champ de blé, est toujours l'objet des plaisanteries de ses camarades : *Tu mangeras le crapaud!... tu mangeras le crapaud!*... lui crie-t-on joyeusement de toutes parts. — De là l'habitude où nous sommes de dire,

¹ P. 90 et 133 de l'édition elzévirienne de P. Janet.

² Alfred de Nore, *Coutumes, mythes et traditions des provinces de France*.

en général, d'un ouvrier qui finit sa tâche le dernier : — *Il a mangé le crapaud.*

Si le *leveur de gerbes*¹ n'est pas assez fort pour soulever la gerbe à bout de bras, il appuie l'extrémité du manche de son *forchat* (forte fourche) contre terre; alors on dit, en se gaussant de lui, qu'il *pique le crapaud*. — L'origine et le sens de ces deux dernières locutions sont pour nous lettres closes.

Dans certains cantons du Berry, aussitôt que la moisson d'un champ est terminée, on attache au sommet d'un arbre ou au bout d'une longue perche fichée en terre, une poignée d'épis que l'on dispose presque toujours en croix. Cela fait, tout le monde, moissonneurs, javeleurs et glaneuses, sautent et dansent autour du frêle monument, en lançant leurs chapeaux en l'air, en chantant une espèce de ronde, et en criant par intervalles : *Jablotte ! javelotte !*

Cette coutume n'est pas sans analogie avec une très-ancienne habitude qu'avaient, encore au dernier siècle, les paysans du Mecklembourg et de quelques autres contrées de l'Allemagne, et qui consistait à laisser debout, dans le champ que l'on venait de moissonner, quelques épis autour desquels les travailleurs se mettaient à danser en chantant : — *Wode ! Wode ! prends cela pour nourrir tes chevaux*². C'est-à-dire : — « Odin ! Odin ! prends cela pour..., etc. » — C'était là, comme on le voit, un souvenir de la religion odinique ou scandinave.

¹ Le *leveur de gerbes* (prononcez *l'voux d'jarbes*) est un ouvrier de confiance qui, en temps de moisson, représente les intérêts du propriétaire, dans les domaines exploités par métayers ou à moitié fruits. C'est le *leveur de gerbes* qui, après avoir compté les gerbes dans les champs, les lève ou soulève avec une fourche, en en prenant une sur deux, et les tend au chargeur qui est sur la voiture.

² Goyer, *Revue française*, n° 7, janvier 1829; — M^{lle} Amélie Bosquet, *la Normandie romanesque et merveilleuse*, p. 63.

La *gerbaude* est une réjouissance bachique qui, dans nos domaines, termine tout labeur un peu important, mais surtout celui de la moisson. Lorsque ce grand travail est achevé, on place sur la dernière charretée de froment que l'on rentre à la ferme une gerbe monstre que l'on pare de rubans et de vertes ramées, et tous les moissonneurs, leur roi en tête, escortent en chantant, et au son de la musette, ce champêtre trophée. — C'est ainsi que, dans la plus haute antiquité, on célébrait par des chants la fin des plus importants travaux agricoles¹.

Rendu à la ferme, on *baptise* avec quelques bouteilles de vin l'énorme faisceau d'épis, et il semble que par cette libation, accomplie avec une certaine solennité et à la manière antique, on remercie la providence d'avoir protégé et mené à bonne fin la récolte. — Puis tout le monde s'attable, et l'on fête gaiement et longuement la *gerbaude* ou la grosse gerbe.

Le mot *gerbaude* emporte tellement l'idée de grosseur, que, lorsque l'on veut désigner la brebis, la vache la plus grosse d'un troupeau, on dit : « Voici la *gerbaude*. » — Nous ne doutons pas que le nom propre *Gerbaud*, si répandu dans les environs de la Châtre, n'ait désigné, dans le principe, des hommes remarquables par leur forte corpulence.

On peut supposer encore que *gerbaude* est la même chose que *chère baude* (repas joyeux, *chère lie*, comme dit la Fontaine), *bauld* signifiant *joyeux, gai* (voy. Nicot), et *caraude* (du latin *caro*), employé dans le sens de *gerbaude*, se trouvant dans Roquefort.

En Limousin, on dit : *fa lo dzerbo-baoudo*, littéralement : *faire la gerbe joyeuse*; et voici ce que dit, à propos de cet usage, M. Béronie, dans son *Dictionnaire du patois du bas*

¹ Voy. Isaïe, xvi, 10, et Jérémie, xxv, 30 et xlviii, 33. — Voy. aussi Aristophane, *Acharniens*, v. 201.

Limousin : — « Lorsque toutes les gerbes vont être rentrées, un des ouvriers en fait une beaucoup plus grosse pour la dernière. Cette gerbe est ordinairement arrosée par quelques bouteilles de vin et donne lieu à un repas; c'est ce que nous appelons *fa lo dzerbo-baoudo*; et comme, sur la fin de ce repas, il arrive quelquefois un peu de désordre, nous disons proverbialement : *O lo dzerbo-baoudo* (à la *gerbaude*), pour dire : avec bruit, avec confusion.

M^{me} Sand a très-exactement et très-poétiquement reproduit, dans l'un des plus beaux tableaux de sa *Claudie*, le cérémonial usité dans la célébration de la *gerbaude*.

La *gerbaude* est aussi connue sur quelques points de notre province, sous les noms de *berlot* et de *poellée*. — Voy. ces deux mots dans le *Glossaire du Centre*.

CHAPITRE HUITIÈME

LES BRIOLEUX.

Brioler, c'est chanter pour encourager les bœufs durant leur travail. Les chants que fait alors entendre le laboureur ont un caractère particulier. Le motif en est presque toujours lent et triste comme celui de la plupart des airs d'origine gaëlique. Au reste, toutes les vieilles mélodies de notre France centrale semblent empreintes de cette naïve mélancolie, et l'on a remarqué que les anciens chants de l'Irlande ont la même expression.

Les accents de nos *brioleux* se transforment parfois en une sorte de plain-chant entrecoupé de cadences prolongées qui, tantôt s'interrompent brusquement, et tantôt se terminent, en sautant à l'octave, par une note perçante et joyeuse. — M^{me} Sand a parfaitement caractérisé ces chants dans son admirable scène du *labour de la Mare au diable*.

Cette manière de distraire les bœufs et de les exciter au travail s'appelle, à Cluis (Indre), *hóler*; dans la basse Vendée, *bouarer*; en Poitou, *arauder*, *érauder*, que Roquefort traduit par *animer*, *inciter*, et dans le Morvan *kioler* :

« De même que l'Arabe encourage et désennuie ses chameaux par le son d'un galoubet, le Morvandiau fait entendre à ses bœufs des sons retentissants et filés en point d'orgue d'une longue tenue, lorsqu'il se met à *kioler* ¹. »

Notre verbe *brioler* est sans doute de la même famille que le substantif *brio*, qui, en italien, signifie *vivacité*, et que l'adjectif *briolou*, *briola* qui, dans le Jura, correspond à *vif*, *actif*. Notons encore, en passant, qu'en Béarn, on dit *brüilou* pour *violon*, et que, dans quelques-uns de nos cantons, *bioler* est synonyme de *brioler*.

L'usage de *brioler les bœufs* remonte à la plus haute antiquité. — « Le plus ancien chant populaire connu, dit M. J.-J. Ampère ², est un couplet adressé par un laboureur égyptien à ses bœufs. Écrit en hiéroglyphes, il y a environ trois mille ans, il a été traduit par M. Champollion ³ de la manière suivante :

Battez pour vous,
 Battez pour vous,
 O bœufs!
 Battez pour vous,
 Battez pour vous,
 Des boisseaux pour vos maîtres. »

Plusieurs chants de ce genre, assure M. Fauriel, furent importés de Grèce dans le midi de la France par les fondateurs de Marseille. — Enfin, Avicenne, qui écrivait au dixième siècle, recommande au laboureur de chanter le plus souvent possible pendant son travail, parce que le chant réjouit les animaux et les délasse.

Bien *brioler* est chose assez rare ; aussi prise-t-on beaucoup

¹ M. Dupin aîné, *le Morvan*, p. 18.

² *Instructions du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, etc.*

³ *Lettres écrites d'Égypte et de Nubie en 1828 et 1829*, par Champollion le jeune, Paris, 1833, in-8, p. 196.

les laboureurs dont la voix pleine et sonore sait *trembler* et soutenir indéfiniment les notes graves et lentes de ce chant primitif. On cite encore, à Cosnay, dans la paroisse de Lacs, comme un maître *bricoleux* le grand Renard, de Fontenay, mort il y a plus d'un demi-siècle. On assure que lorsqu'il labourait dans le *chaumoi*¹ de Montlevic, et que le temps était *saige*², on l'*acoutait brioler du biau mitan* de la grand'place de la Châtre, c'est-à-dire à une distance de plus d'une lieue.

Il n'avait pas, dit-on, son pareil, lorsque, *menant le grand labourage*, il interpellait en chantant et d'une seule halenée chacun des dix bœufs qui composaient son puissant attelage :

Çà, Gaya, Sarzé, Guivé,
Fauviau, Charbouniau, Varmé,
Cerison, Morin,
Rossigneu, Châtain,
Eh ! eh ! eh ! mes maignons !
Eh ! mes valets, allons !

On voudra bien nous permettre un peu de philologie à propos de ces noms de bœufs :

Gaya ne doit pas se confondre avec *Gaillard*, autre nom de bœuf, dont la signification est différente. *Gaya* ne veut pas dire autre chose que *bigarré, tacheté*. En espagnol, le mot *gaya* s'emploie absolument dans le même sens.

Sarzé, aux environs de la Châtre ; *Sarzin*, *Sarrazin*, en d'autres parties du Berry³, sont des noms qui servent à désigner les bœufs bruns ou noirs ; ils équivalent à *Morin*, que nous rencontrerons plus bas.

Guivé vient du latin *gilvus*, qui se traduit par *gris cendré*.

Fauviau, de couleur *fauve* : — « Ce *fauveau* à la raye

¹ Grande étendue, en plaine de terre, labourable.

² Sage, pour calme.

³ Voy. le mot Bœuf dans le *Glossaire du Centre*.

noire », dit Rabelais. Paul-Louis Courier, d'après son maître, parle aussi d'un *fauveau* à la raie noire.

Charbouniau, c'est-à-dire noirâtre, charbonné.

Varmé pour *vermeil*, indique un pelage rouge, vif ou luisant. — En espagnol, on dit *pelo vermejo* pour *poil de vache*.

Cerison, de couleur cerise.

Morin ou *Maurin*, de couleur brune ou noire. Les noms propres *More*, *Lemore*, *Morin*, *Moreau*, *Morillon*, *Morneau*, si répandus parmi nous, surtout dans le canton de la Châtre, ont la même signification et la même origine. — Ces dénominations datent du passage des Maures en Berry. — Il est très-remarquable qu'en Espagne, pays longtemps occupé par ce peuple, *Moro* se dit pour *Maure*; *Morillo* pour *petit Maure*, et *Moreno*, dont notre *Morneau* est la contraction, pour *très-brun*, presque *noir*.

Au reste, ce n'est pas la seule trace que l'invasion des Maures ait laissée en Berry. Dans la commune de Lacs, près la Châtre, toutes les fois que l'on parle d'une contrée qui a été ravagée par un désastre quelconque, on a coutume de dire : — « C'est comme du temps de la *Guerre à Maurons*, où l'on *mettait tout à blanc*. » — C'est ainsi que dans le *Journal d'un bourgeois de Paris*, écrit au commencement du quinzième siècle, on compare, à chaque page, les pillages et les massacres de cette époque aux excès commis autrefois en France par les Sarrasins.

Ajoutons, en passant, que si les Maures nous ont donné les *Morin* et les *Moreau*, nous devons aux Anglais nos *Lan-glois*, nos *Lanlois* et même nos *Lan-ia*, dont nous sommes forcés d'écrire le nom à la chinoise, parce que notre habitude de mouiller le *gl* à la manière italienne ne nous permet pas de l'écrire tout d'une pièce.

Rossigneu se dit d'un bœuf à la robe rousse. *Rossigneu* est aussi, dans nos contrées, le nom du *rossignol*, ce qui nous fait croire que les noms français et berrichon de cet oiseau

viennent du latin *russeolus* et signifient tout autre chose que le mot *luscinia*, nom sous lequel il était connu des Romains. Si, en vieux français, le rossignol s'est appelé *lousegnol*, *luscignol*, on l'a aussi nommé *rosseignol*, *rossinol*, *roussignoul*.

Le mot *maignons*, employé par nos *bricoleux*, va nous conduire à l'étymologie du terme français *mignon*. En berrichon, nous disons *maigner*, *maignable* pour *manier*, *maniable*; or, nous donnons la qualification de *mignon* ou de *mignon* à un enfant ou à un animal doux et docile, qui se laisse *maigner* ou *manier*.

Valets doit s'entendre dans le sens de *garçons*, comme très-anciennement en français.

Notons, en terminant, que parfois nos *bricoleux* interrompent leurs chants pour assaillir d'injures les plus paresseux de leurs bœufs. Dans ces circonstances, l'animal apostrophé est ordinairement traité de *propre à rien*, de *faignant* (fainéant), d'*avocat*¹! Nous avons même entendu donner très-irrévéremment à l'un de ces animaux le nom d'un très-haut et très-respectable dignitaire de notre métropole.

¹ Tout homme de plume est, aux yeux de nos paysans, un *faignant*.

CHAPITRE NEUVIÈME

LES VIGNERONS :

LA HUÉE; — VIVE LE ROI AU GRAND NEZ!
ETC., ETC.

Vive le roi au grand nez! ce cri, accompagné d'un *tintement de marre*, ou d'un grand *tintamarre*¹, est encore poussé par quelques vigneron des environs de la Châtre, au moment où ils font la *huée* pour s'avertir, de proche en proche, que leur journée est finie.

Le *roi au grand nez* n'est autre que François I^{er},

. le roi François
Dont le nez avoit deux grands doigts
Sur les plus grands nez de son âge²,

et dont un assez bon poète latin du seizième siècle, Louis Alleaume, a dit :

Occupat immenso qui tota numismata naso.

Du vivant de ce roi, et même longtemps après sa mort, le peuple, en France, ne le nommait pas autrement que le *roi au grand nez*; c'est ainsi que Jean, duc de Berry, dont

¹ Voy. Pasquier, *Recherches de la France*, l. VIII, ch. LII.

² La Mesnardière, *Testament de Michelette*.

nous allons bientôt parler, avait été surnommé le *Duc camus*, à cause de la forme écrasée de son nez¹.

Les *vivat* par lesquels nos vigneronns accueillent encore, après plus de trois siècles, le souvenir de François I^{er} sont des cris inspirés par la gratitude, car le *roi au grand nez* fut leur bienfaiteur en rendant obligatoire, vers 1539, la *Coutume du Berry*.

A partir de cette époque, la durée de leur travail fut considérablement réduite : — « Depuis le premier jour de mars, dit cette coutume, jusques au premier jour d'octobre, les vigneronns entreront en besongne à cinq heures et besongneront jusques à six heures du soir; et depuis le premier jour d'octobre jusques au premier jour de mars, seront en besongne au point du jour et besongneront jusques à la nuit. »

C'est donc, nous le répétons, par reconnaissance envers François I^{er} que nos vigneronns s'écrient encore aujourd'hui : *Vive le roi au grand nez!* — C'est ainsi qu'aux environs de Blois, les vigneronns criaient et crient peut-être encore, au moment de la *huée* : — *Dieu pardoint au bon comte de Blois* !

Voici, selon un vieux commentateur de la *Coutume du Berry*, Gabriel Labbé, qui parle d'après Étienne Pasquier², à quelle occasion l'usage de la *huée* avait été institué :

« Jean, duc de Berry⁴, partant un jour, de grand matin, pour la chasse, trouva quantité de vigneronns qui estoient en un vignoble proche de la ville de Bourges, et voyant ce pauvre peuple gagner sa vie à la très-grande sueur de son corps, il s'informa de l'un d'eux ce qu'ils pouvoient gagner par

¹ M. Raynal, *Histoire du Berry*, t. II, p. 512.

² E. Pasquier, *Recherches de la France*, l. VIII, ch. LII; — Alexis Monteil, *Histoire des Français*, t. I. p. 390 et 567.

³ *Recherches de la France*, ch. XLVIII.

⁴ Né en 1340, mort en juin 1416.

jour, et combien d'heures ils travailloient, et plusieurs autres telles particularités esquelles prenoit plaisir à les escouter.

» Il lui fut répondu qu'aux grands jours d'esté, ils étoient tenus de prester pied à boule à leur besongne depuis les quatre heures du matin jusques à huict ou neuf heures du soir, et ès plus courts jours de l'hyver, depuis six heures du matin jusques à sept ou huict heures du soir, *estans même contraincts pour cest effect porter chandelles et lanternes quant et eux pour les esclairer.* »

Rappelons, en passant, que ce règlement plein d'inhumanité étoit l'œuvre des prud'hommes de Bourges, auxquels une charte de 1175 attribuait le droit de fixer les heures de travail des vigneronns et autres manœuvres. Ceux de ces malheureux qui commençaient ou finissaient leur journée plus tard ou plus tôt que ne le prescrivait le règlement, ne recevaient aucun salaire ¹.

« Le duc, poursuit Gabriel Labbé, prenant ce peuple à compassion et estimant que les maîtres ussoient de trop grand'rigueur à son endroit, ordonna que de là en avant le vigneron ne seroit tenu de s'acheminer à sa besongne devant six heures en quelque temps que ce fust, et qu'en esté toute besongne cesseroit à six heures du soir, et en hyver à cinq. Et pour ne rendre cette ordonnance illusoire, commanda que ceux qui estoient plus proches de la ville et conséquemment devoient entendre plus à leur aise le son de la cloche, en donnassent avvertissement en criant aux autres qui estoient plus prochains, lesquels seroient tenus rendre le semblable aux autres, et ainsi de main en main.

» Cecy fust depuis très-estroitement observé audit pays de Berry, auquel le premier vigneron ayant, sur les cinq ou six heures du soir, fait la première clameur, il excitoit son voisin à en faire autant, et luy pareillement aux autres.

¹ Voy. l'*Histoire du Berry* de M. Raynal, t. II, p. 174.

Tellement qu'en toute la contrée s'entendoit une grande *huée* et clameur par laquelle chacun estoit incontinent adverty qu'il falloit faire retraite en sa maison. » — « Or, ajoute E. Pasquier¹, les bonnes gens du pays assurent qu'ils avoyent ouy dire qu'autrefois le premier qui donnoit advisement aux autres avoit accoustumé de *tinter dessus sa marre* avecq' une pierre, et tout d'une suite commençoit à *huer* après ses autres compaignons. »

La Coutume du Berry ayant réglé, dans la suite, ainsi que nous l'avons dit, les heures de travail des vigneron, voulut leur interdire la *huée*. — « Les vigneron, dit-elle (article 1^{er} du titre XV), ne feront, à la fin de leur journée, aucune *huée* ne cry pour advertir ou inciter les autres à laisser besogne, ainsi qu'ils avoient accoustumé faire par cy-devant. »

Mais la *huée*, « ores que défendue par cest article, est néantmoins encore maintenant usitée », ajoute Gabriel Labbé, qui écrivait vers la fin du seizième siècle.

« J'ai ouï raconter, dit, à ce propos, un autre commentateur de la même Coutume, Jean Mauduit, baillif de la châtellenie d'Argenton, au commencement du dix-septième siècle, j'ai ouï raconter qu'au tems de la promulgation de la Coutume du Berry, les femmes des vigneron, voyant la *huée* interdite, se mirent à sonner les cloches pour inciter leurs maris de laisser besogne, et que mon ayeul fut en l'église de Saint-Marcel-lès-Argenton, où est l'un des beaux vignobles du Berry, et les chassa, dont ses ennemis prirent occasion de supposer qu'entre ces femmes, il y en avoit une enceinte, laquelle il avoit fait avorter. Le juge royal, lors supérieur d'Argenton, d'ailleurs animé contre mon ayeul, sur la plainte de cette femme, décerne commission pour informer, et, sur cette information, décret de prise de corps. — Le voilà prisonnier et persécuté par la justice, celui qui avoit tenu la

¹ *Recherches de la France.*

main à l'exécution de la Coutume!... et comme il étoit près d'être condamné pour avoir fait périr un enfant avant sa naissance, la femme accoucha d'un enfant bien sain qui démentit les faux témoins et les obstétrices (sages-femmes), fit absoudre l'innocent de la fausse accusation, condamner sa partie en grosse réparation et punir le parjure des témoins et de leurs acheteurs infâmes que l'on a vu périr misérablement. »

Jean Maudit, que cette mésaventure domestique rend injuste, termine cette historiette par la réflexion suivante : — « Il n'y a que trop de vignes en Berry, *ubi propter crapulam multi obserunt*, comme dit l'Ecclésiaste, et où l'anagramme de *vigneron* est *ivrongne*. »

CHAPITRE DIXIÈME

ANCIENS JEUX :

L'ENGRANGE; — LA GALINE; — L'ENFILE-AIGUILLE;
LE PETIT BONHOMME VIT ENCORE;
PARÉ OU CAFFÉ; — LA CAYE; — LA PÈTE-EN-GUEULE;
LE FURON; — JE VOUS PRENDS SANS VERT; ETC.

L'ENGRANGE.

Le jeu de *l'engrange* consiste en un carré traversé par quatre lignes droites dont deux partent des angles, et les deux autres du milieu des côtés du carré; toutes ces lignes passant par le centre. Pour jouer à *l'engrange*, les deux joueurs sont munis chacun de trois jetons qu'ils placent alternativement sur l'extrémité de chaque ligne ou à leurs points de jonction, et celui qui, le premier, parvient à placer ses trois jetons sur la même ligne, gagne la partie.

Notre engrange est ce que Rabelais nomme les *marelles*, dans la liste des jeux de Gargantua, et ce que les Basques connaissent de temps immémorial sous le nom de *las marelas*. — La *marelle* en usage parmi les écoliers de Paris, et que les enfants de notre pays appellent *la classe*, n'est plus du tout la même chose que les *marelles* ou *l'engrange*.

L'engrange, aujourd'hui presque tombée dans l'oubli, a dû être autrefois très en vogue dans le Berry; ce qui le dé-

montre, ce sont les nombreuses figures que l'on en trouve sur les dalles et les pierres d'appui de nos vieux monuments.

L'écu des anciens rois de Navarre représente une véritable engrange, et Labastide, savant qui vivait vers la fin du dix-huitième siècle, prétend que ce jeu a été importé dans le pays des Basques par les Phéniciens, et que les rois de Navarre l'adoptèrent pour blason comme marque de leur nationalité¹.

Dans l'ouest du Berry, l'engrange porte le nom de jeu de *la Grange*; en Limousin, on l'appelle *Rendzeto*, ce qui revient au même.

LA GALINE.

On donne ce nom à un jeu très-répandu dans nos villages. La *Galine* a la forme d'un bouchon de bouteille. On l'assied sur l'une de ses extrémités, et sur l'autre on dépose les pièces de monnaie qui composent les mises des joueurs. Ceux-ci se placent plus ou moins loin de la galine, et cherchent à l'abattre au moyen de gros sous qui leur servent de palets. Lorsqu'elle a été abattue, les pièces de monnaie qui forment l'enjeu appartiennent au joueur qui l'a renversée, pourvu toutefois que ces pièces se trouvent plus près du palet du joueur que de la galine.

La galine est connue dans le Jura. — Ce jeu, très-ancien, est, selon toute apparence, d'origine gauloise; son nom, du moins, semble l'indiquer.

Il est à remarquer que, dans une infinité de jeux, la mise des joueurs porte le nom de *poule*; or, *poule* et *galine*, ou *galline*, ont la même signification.

¹ Voy. pour plus de détails à ce sujet, le *Magasin pittoresque* de l'année 1840, p. 32, et une *Dissertation sur les Basques* (très-rare) par de Labastide.

L'ENFILE-AIGUILLE.

Le mardi gras, et quelquefois le mercredi des Cendres, les femmes du peuple, et surtout les vigneronnes, se réunissaient, il n'y a pas encore très-longtemps, sur la grande place de la Châtre, pour y danser des rondes en chantant les couplets les plus obscènes. De toutes jeunes filles, encouragées par leurs mères, prenaient part à ces chants.

Bientôt, échauffée par ses cris et ses rires indécents, l'effrénée bacchanale se répandait dans la ville en jouant à l'*Enfile-aiguille*.

Dans ce jeu, les chanteuses se donnant la main, composaient une chaîne interminable dont la ligne sinueuse envahissait les rues et en suivait les mille détours. De temps en temps, les extrémités de cet immense serpent venant à se rencontrer, les deux personnes qui en formaient la tête élevaient leurs bras, et la queue du monstre, qui, à cet instant, en devenait la tête, se glissait sous cette espèce d'arcade, et entraînait rapidement à sa suite le corps tout entier qui, se repliant sur lui-même, allait dérouler plus loin ses capricieux anneaux et tracer de nouveaux méandres. Au moment où s'opérait cette dernière évolution, la bande échevelée criait à tue-tête : *Enfile, enfile, enfile l'aiguille de Paris!*

Cet usage, qui existait à la Châtre depuis des siècles et que l'autorité municipale a eu, dans ces derniers temps, — vers 1830, — toutes les peines du monde à faire disparaître, n'avait d'autre but, au dire des chanteuses elles-mêmes, que de faire *pousser la charbe* (le chanvre).

Peut-être était-ce là un souvenir des fêtes que l'on célébrait à Rome en l'honneur de Tellus, et que l'on appelait *sementines*, parce qu'elles avaient lieu dans la saison des semailles. Peut-être encore les chants obscènes de nos dan-

seuses n'étaient-ils qu'un écho des hymnes pleins de licence que chantaient en public les femmes et les jeunes filles, lors de la célébration, chez les anciens, de certaines fêtes printanières, telles que les Dionysiaques à Athènes, les Matronales et la fête d'Anna Perenna à Rome¹. Ces réjouissances cyniques étaient aussi connues des Hindous, ainsi que l'attestent certaines farces grossières publiées dans l'*Anthologia sanscritica* de M. Lassen.

Quant à notre enfile-aiguille, ce divertissement chorégraphique a tous les caractères de la danse si connue, dans le Midi, sous les noms de *falandoulo*, *farandoule*, et à laquelle on assigne une origine fort antique. Thésée ou Dédale, affirment certains érudits, en serait l'inventeur, et elle reproduirait dans ses fantasques figures les détours inextricables du labyrinthe de Crète². Cette danse allégorique aurait été introduite dans les Gaules par les Phocéens, fondateurs de Marseille.—En somme, il y a tout lieu de croire que ces évolutions chorégraphiques étaient, dans le principe, une imitation des danses astronomiques de l'ancienne Égypte. Ces danses, toujours accompagnées de chants, et dans lesquelles on simulait le cours orbiculaire des globes célestes, passèrent plus tard dans la Grèce. La danse de l'*hormus* à Sparte, était de ce nombre.

Au reste, le divertissement de l'enfile-aiguille était encore en usage à Bourges, il y a peu d'années. Ceux qui s'y livraient allaient répétant :

Enfilez mon aiguille de bois,
Enfilez mon aiguille !

¹ Aristophane, in *Acharn.*, v. 260. — Voy. Varron et Ovide pour ce qui concerne les Matronales et Anna Perenna.

² *Knóssia* était le nom de cette danse, parce qu'elle se dansait surtout à Cnosse, ville de l'île de Crète. (Sophocle, *Ajax*; — Lucian., *de Salt.*; — Callim., in *Del.*; — Plutarque, in *Thess.*)

PETIT BONHOMME VIT ENCORE.

Cet amusement peut aussi être regardé comme renouvelé des Grecs. — A ce jeu, les acteurs se transmettent de proche en proche une baguette enflammée par un bout, en disant : — *Petit bonhomme vit encore!* et celui entre les doigts duquel le feu vient à s'éteindre donne un gage et cesse de jouer.

C'est probablement là une imitation de la *course au flambeau* en usage chez les anciens Athéniens. Dans cet exercice, dont parlent plusieurs auteurs grecs¹, des jeunes gens, rangés sur une seule ligne, occupaient tout l'espace compris entre la porte du jardin de l'Académie et les murs d'Athènes. Après avoir allumé un flambeau sur l'autel de Prométhée, ils se le passaient de main en main, et ceux qui le laissaient s'éteindre étaient aussitôt exclus du divertissement.

PARÉ OU CAFFÉ.

Jouer à *paré ou caffè*, c'est jouer à *pair ou non*, à *pair ou impair*; *ludere par impar*, comme dit Horace.

Les Italiens emploient, comme nous, *caffo* pour impair, et ils disent en jouant à ce jeu : *pari o caffo?*

Questo si chiama giuocare a *pari o caffo*.

(Manzoni, *Promesse sposi*, t. II, p. 613.)

Caffe, par un *e* muet, signifie aussi chez nous, *impair*, *dépareillé*. — Pris substantivement, ce mot signifie un enfoncement, une dépression, dans une surface qui doit être plane.

Gaf, dans Borel, a le même sens que notre mot *caffé*. — Ménage, dans ses *Origines de la langue française*, écrit *caf*.

¹ Hérodote, l. VIII, ch. 98; — Æschyl., in *Agam.*, vers 320; Pausanias, l. I, ch. 30.

LA CAYE.

Tel est le nom d'un amusement en usage parmi les enfants. Lorsque l'on joue à la *caye*, l'un des joueurs poursuit tous les autres, et aussitôt qu'il est parvenu à en toucher un, il s'écrie : *Caye!* c'est-à-dire : *Je te frappe!* du verbe latin *caio, caiare* (fouetter, fustiger). — Celui qui est *caye* ou frappé poursuit à son tour les autres joueurs.

En Limousin, ce jeu s'appelle *Cabé*, et voici l'explication que donne de ce mot M. Béronie, auteur du *Dictionnaire du patois bas-limousin* : — « Quand un enfant joue avec un autre, il lui donne une petite tape en criant : *Cabé!* et prend la fuite afin que l'autre le poursuive. Ce mot vient du latin : « *Hoc habe* : Aie cela, attrape cela! » — On sait que le peuple, à Rome, employait le même terme, en voyant chanceler le gladiateur frappé à mort : « *Hoc habet!* Il en tient! » s'écriait-il.

Le jeu de la *caye* est connu, en certaines parties du Berry, sous le nom de : *Tu l'as*, ce qui ne laisse aucun doute sur la signification de notre mot *caye* et du terme limousin *cabé*.

LA PÊTE-EN-GUEULE.

La *Pête-en-gueule*, que Rabelais mentionne dans son catalogue des jeux de Gargantua et dont il orthographie le nom *Pet en gueule*, est un amusement fort ancien. Il faut être quatre pour jouer à ce jeu. Deux des acteurs, la tête tournée dans un sens opposé, se placent côte à côte, et se tiennent immobiles, les mains et les genoux appuyés contre le sol. Cependant les deux autres joueurs, l'un debout et l'autre la tête en bas, s'embrassent fortement et font la bascule en posant alternativement leurs reins en travers sur les reins de leurs camarades, ce qui fait qu'à chaque tour de bascule, ils changent de position et se trouvent, l'un après l'autre, avoir

les pieds en l'air. Cette position des deux joueurs agissants, les forçant à avoir la figure entre les jambes l'un de l'autre, on devine de reste pourquoi cet exercice, passablement grossier, a été appelé la *pête-en-gueule*. — Une vieille édition illustrée du *Virgile travesti* de Scarron donne, dans l'une de ses gravures, une idée fort exacte de ce jeu.

Dans quelques cantons du Cher, cet amusement est connu sous un nom peut-être moins pittoresque, mais à coup sûr beaucoup moins malsonnant. On y dit : *jouer à virer les couètes*, ce qui revient à : *jouer à retourner les lits*. — Cette locution s'explique facilement : l'action d'une personne qui retourne un lit de plume ou un matelas ressemblant assez à celle des deux joueurs qui s'enlèvent tour à tour pour changer de place.

LE FURON.

Le *furon* est encore l'un des jeux avec lesquels Gargantua passait et belutait le temps.

Les personnes qui jouent au furon sont rangées en cercle et tiennent entre leurs doigts un cordon formant une chaîne sans fin et passé dans un anneau. C'est cet anneau qui est le *furon*. Les joueurs, le faisant glisser le long du cordon, se le passent vivement les uns aux autres, en ayant soin de le cacher autant que possible avec leurs mains et en chantant les paroles suivantes :

Il court, il court, le furon,
Le furon du bois, Mesdames ;
Il court, il court, le furon,
Le furon du bois mignon.
Il a passé par ici,
Le furon du bois, Mesdames ;
Il a passé par ici
Le furon du bois joli.

Cependant, l'un des joueurs, placé en pénitent au milieu du cercle, cherche à saisir le furon entre les mains de l'un

des chanteurs, et, s'il y parvient, il est reçu dans le rond, et celui entre les doigts duquel il a saisi le furon prend sa place et donne un gage.

Furon est ici pour *foret*. — Chez les Espagnols, qui substituent souvent le *h* au *f*, le *furon* s'appelle *huron*. — Le nom du *furon* ou du *foret*, petit quadrupède qui se *fourre* dans les trous les plus étroits, vient certainement du latin *forare* (forer, percer); cela est si vrai qu'en Berry, nous disons *forette* (vrille) pour *foret*. — Le verbe français *fourrer*, *se fourrer* (introduire, s'introduire, pénétrer) a la même origine que les mots *foret*, *forer* et *foret*; aussi devrait-on l'écrire par un seul *r*, ne serait-ce que pour le distinguer de son homonyme *fourrer* (garnir de fourrure).

JE VOUS PRENDS SANS VERT.

A Châteauroux, à Châtillon-sur-Indre, et dans quelques autres localités du bas Berry, on joue encore aujourd'hui à : *Je vous prends sans vert*; il en est de même en Sologne et dans la Nièvre, à Clamecy.

Du treizième au quatorzième siècle, ce jeu, que n'a pas oublié Rabelais, était très en vogue par toute la France. C'était au commencement du mois de mai que l'on se livrait à ce passe-temps :

« Ce mois nous avertit qu'il faut songer au *vert* », dit la Fontaine, scène VIII de sa comédie intitulée : *Je vous prends sans vert*.

Pendant les premiers jours de mai, chacun avait soin de porter sur soi un petit rameau *vert*, et ceux qui n'en étaient pas munis s'exposaient à s'entendre dire : — *Je vous prends sans vert* et à recevoir, à l'instant même, un seau d'eau sur la tête¹.

¹ Tuet, *Matinées sénétoises*, n° 47, p. 110,

Par la suite, cet amusement n'eut lieu qu'entre les membres de certaines sociétés qui prirent le nom de *Sans-Vert*. Ceux qui en faisaient partie avaient le droit de se visiter à toute heure de la journée, et de s'administrer la douche, lorsqu'ils se surprenaient sans *vert*. En outre, les sociétaires ainsi pris au dépourvu étaient condamnés à une peine pécuniaire, et le produit de ces amendes était consacré à de joyeux repas qui, à certaines époques de l'année, réunissaient tous les confrères du *Sans-Vert*.

A Châtillon-sur-Indre, c'est toujours pendant le carême, et seulement après que l'*Angelus* est sonné, que l'on joue au *vert*. Une personne vient-elle, alors, à vous aborder et à vous montrer son rameau, vous devez à l'instant même exhiber le vôtre. « Si vous en êtes dépourvu, ou si votre *vert* est moins foncé que celui de votre adversaire, vous perdez un point; en cas de doute, un arbitre est appelé¹. »

On sait que cet usage a donné lieu à la locution proverbiale *prendre quelqu'un sans vert*, c'est-à-dire le prendre au dépourvu.

On trouve des traces de cet amusement dans les habitudes romaines. Quand venait le premier jour de mai, des jeunes gens des deux sexes sortaient en dansant de la ville de Rome, et se répandaient dans la campagne, où ils cueillaient des rameaux *verts* dont, à leur retour, ils décoraient la demeure de leurs familles. Tout le monde, ce jour-là, était tenu de porter un rameau vert; il était honteux de ne pas en avoir.

Plusieurs autres jeux, consignés par Rabelais dans sa curieuse nomenclature, sont encore usités dans nos villages. Nous pourrions parler du *Piquarome*, du *Chagne* ou *Chêne forchu*, du *Pigeonnet*, du *Monte, monte l'échelette* ou *Monte*,

¹ M. le comte Jaubert, *Glossaire du Centre*, au mot Vert.

jolet, monte plus haut, etc., etc.; mais cela deviendrait fastidieux ¹.

Nous terminerons ce chapitre par quelques observations sur deux vieilles locutions souvent employées par les joueurs de nos pays.

AULU!

Ce cri est poussé par les enfants dans quelques-uns de leurs jeux. Ils déclarent, par cette exclamation, qu'ils sont affranchis des règles de ces mêmes jeux, ou que, pour eux, la partie est finie.

Le *Dictionnaire du patois bas-limousin* de M. Béronie donne deux explications de l'interjection *Aulu*; nous allons rapporter celle qui nous paraît la plus vraisemblable : — *Aulu* dérive du mot latin *ludus* (jeu) précédé de l'*a* privatif. Cette conjecture est appuyée par les expressions suivantes fréquemment employées dans les jeux où il y a des coups à recevoir : — *Auluder* ou *oluder*; verbe actif, c'est-à-dire *mettre hors du jeu*; — *Auluder la tête, le visage*, c'est convenir qu'on ne frappera ni à la tête ni au visage; — *S'auluder*, c'est déclarer qu'on ne joue plus, qu'on se retire du jeu. — Cicéron a employé le verbe *eludere* dans ce dernier sens.

A Cluis (Indre), les enfants, au lieu de crier : *Aulu!* crient : *A la lu!* et cela arrive toutes les fois qu'ils atteignent un objet convenu, tel qu'une pierre, un poteau, etc., qui leur sert de but, et qui les affranchit des conséquences du jeu. — Règle générale : Tout joueur qui *magne* (manie, touche) *la lu*, est à l'abri des poursuites de ses camarades.

Cette exclamation : *A la lu!* bat terriblement en ruine l'ingénieuse interprétation de M. Béronie, car elle nous force à

¹ Voy. les mots Piquarome et Châgne dans le *Glossaire du Centre*. — Voy. aussi, pour les anciens jeux de la *soule*, de la *ouille*, de l'*étouf*, etc., les p. 86, t. I, et 61, t. II.

décomposer et à écrire le cri : *Aulu!* ainsi qu'il suit : *Au lu!* — Mais, alors, que signifiera *lu?* — Peut-être la même chose que *lée* (lech), mot celtique que l'on traduit par *Pierre*¹. Dans ce cas, *au lu*, à *la lu*, voudra dire : Je suis au *lu*, je touche à la *lu*, à la *Pierre*, au but.

D'après cette supposition, nos locutions : *A la lu!* *Au lu* pourraient très-bien avoir quelque analogie avec l'expression *Pierre du lu*, par laquelle on désigne, sur certains points du Berry, divers blocs de pierre que l'on prétend avoir appartenu au culte druidique². — *Pierre du lu*, c'est-à-dire *Pierre de la Pierre*, constitue une redondance que l'on rencontre fréquemment dans le langage populaire; en voici un exemple : — « En appelant le menhir de Damville (Eure) *Pierre lée* (*Pierre Pierre*), le peuple commet un pléonasme qui nous fournit une nouvelle preuve de son respect aveuglé et obstiné pour la tradition³. » — C'est ainsi que le nom de *Pierre-la* ou *Pierre des las*, que l'on donne au dolmen de Saint-Plantaire (Indre)⁴, nous semble ne pas signifier autre chose que *Pierre-pierre* ou *Pierre des pierres*; c'est ainsi que le *Champ des Las* et la *Pierre des las*, qui se trouvent sur le chemin d'Allouis à Allogny (Cher), et dont nous avons parlé plus haut, page 102 du tome I, nous semblent encore des appellations que l'on peut traduire par le *Champ des Pierres* et la *Pierre des pierres*.

¹ Vaugois, *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*. — « Cette syllabe : *lée*, qui accompagne et termine un grand nombre de surnoms appliqués aux monuments druidiques, [tels que *Pierre lée*, *Pierre couplée*, *Pierre courcoulée*, etc., est un mot celtique qui signifie *Pierre plate*. » (*La Normandie romanesque et merveilleuse*, p. 185.) — Il existe, aux environs de Bourges, une pierre druidique qui est également connue sous le nom de *Pierre lée*.

² M. le comte Jaubert, *Glossaire du Centre*, au mot : *Lu*.

³ M^{lle} Amélie Bosquet, *la Normandie roman. et merv.*, p. 185. — Voy. aussi, plus haut, la note de la p. 124, t. I.

⁴ Voy. p. 101, t. I.

AUNER LES AUBERTAS.

Cette expression, dont se servent habituellement nos villageois, dans certains jeux, signifie rassembler, enlever, mettre de côté les menus objets qui, répandus sur le terrain, pourraient former obstacle aux projectiles dont se servent les joueurs.

Auner, ainsi que *aunar* en roman, *aunare*, *adunare* en italien, se traduit par *réunir*, *rassembler en tas*, et tous ces mots procèdent du latin *adunare*¹ :

A un vilain m'ont doné mi parent
Qui ne fet fors *aüner* or et argent.

(Richard de Semilly, *Essai sur la musique*,
t. II, p. 216.)

Le mot *auberta* ou *aubarta* (*barta* en roman), d'où semble dériver le français *brouille*, se retrouve encore dans une autre locution berrichonne que nous expliquons plus loin. (Voy. à la table des matières le mot : Aubertas.)

¹ Voy. le mot *Aunar* dans le *Lexique roman* de M. Raynouard. — *Aunar* est aussi espagnol.

LIVRE CINQUIÈME.

LANGAGE, LOCUTIONS, DICTONS.

CHAPITRE PREMIER.

DU PATOIS BERRICHON.

Qui igitur linguarum vulgarium etymologias inquirit, peculiaria provinciarum idiomata bene noscat, necesse est. (Du Cange.)

Non moins que ses croyances et ses coutumes, le langage et les pensées d'un peuple sont propres à faire connaître son humeur, ses goûts et la tournure de son esprit. C'est ce qui nous engage à réunir ici un certain nombre de nos locutions locales et quelques-uns de nos adages et dictons.

Les travaux philologiques des Nodier, des Raynouard, des Ampère, des Génin, des Wey et des Littré ont si bien démontré, dans ces derniers temps, l'importance de nos différents dialectes provinciaux, que les spéculations de beaucoup de bons esprits se portent de plus en plus vers ce genre d'étude. Notre savant et spirituel compatriote, M. le comte Jaubert,

a déjà publié depuis longtemps un *Vocabulaire du Berry*, auquel a succédé tout récemment le *Glossaire du Centre de la France*¹. Il serait à désirer que l'on multipliât ce genre de publications. Les patois, en France, sont tellement variés qu'il est tel de nos départements qui pourrait, à lui seul, fournir matière à deux ou trois de ces recueils. Malheureusement ces sortes de lexiques sont encore fort rares chez nous, tandis que l'Angleterre en compte presque autant qu'elle renferme de comtés.

C'est sans contredit dans le midi de notre ancienne province, et principalement dans ce que nous appelons le *Bois-chau*², que l'idiome berrichon est le plus curieux à étudier. Là, surtout, abondent les locutions originales, les vieilles maximes prudentes et sensées, les dictons plaisants et narquois, et il semble que le pittoresque de cette contrée se reflète dans le langage imagé de ses habitants.

Situé sur les confins de la langue d'oïl et de la langue d'oc, le bas Berry, et particulièrement l'arrondissement de la Châtre, se trouve parler un patois d'autant plus riche qu'il procède de ces deux vieilles langues, mères de notre français moderne. — En un mot, à l'exemple des *Bretons-Bretonnants*, les naturels de cette région sont de véritables *Berrichons-Berrichonnants*, et si jamais le besoin d'ériger une chaire de berrichon se fait sentir, on ne pourra guère la fonder ailleurs qu'à la Châtre.

Plaisanterie à part, il est certain que le philologue qui

¹ S'il ne nous appartient pas de faire l'éloge de ce livre, il nous sera du moins permis de rappeler que l'auteur de cet important travail a reçu une haute marque de distinction de la part de l'Institut de France, qui a couronné son œuvre dans la séance générale des cinq académies, tenue le 14 août 1856, et qui l'a reçu au nombre de ses membres, le 3 mai 1858.

² Le *Boischau* est le Bocage berrichon. — On donne ce nom, dans le bas Berry, à tout ce qui n'est pas *Brenne* ou *Champagne*, c'est-à-dire Marais ou Plaine. — Voy. M. Raynal, *Hist. du Berry*, t. I, p. 14. — Voy. aussi, plus bas, à la table des matières, le mot : Tourtier (le).

voudra se donner la peine d'étudier le langage de nos paysans y découvrira une mine féconde d'anciens vocables qui le mettront sur la voie d'un grand nombre d'étymologies.

Ce que nous avançons là, nous croyons l'avoir déjà démontré en plusieurs endroits de cet ouvrage¹; comme preuves concluantes, nous citerons ici trois mots français dont on ne pourrait, sans le secours du berrichon, trouver l'origine. — Ces mots sont la préposition *avec* et les verbes *atteler* et *écarquiller*.

MM. Ampère et Génin tirent *avec* du mot latin *ubi*, Nodier le fait venir de *abusque cum*, et M. Littré de *apud hoc*. — Qu'il nous soit permis, après d'aussi grands maîtres, de présenter une autre étymologie de la préposition *avec*.

Nos paysans disent *anvé*, *anvec* pour *avec*. Ils mettent *anvé* devant les mots commençant par une consonne, et *anvec* devant ceux qui commencent par une voyelle. Ainsi, ils diront : *anvé li*, *anvec ielle*, pour *avec lui*, *avec elle*. — La consonnance et la forme que donne à ce mot la prononciation de nos villageois, en révèlent, selon nous, la véritable origine.

Anvé, *anvec*, procèdent nécessairement de l'adjectif latin *ambo* qui, ainsi que la préposition *anvé*, indique un rapport d'assemblage, et que l'on retrouve dans nos vieilles épopées chevaleresques sous la forme de *ambesdoux*, *ambdui*, etc. — Du latin *ambo* est d'abord sortie la préposition *amb*, qui, dans la langue romane, tient la place d'*avec*. (Voy. les mots *am*, *amb*, dans le *Lexique roman* de M. Raynouard.) Puis, le latin *ambo* et le roman *amb* produisirent la préposition *ambé*, par laquelle plusieurs provinces de la langue d'oc, telles que le Dauphiné, la Provence et la Marche, notre proche voisine, remplacent le mot *avec*. — Cette dernière allégation est confirmée par le passage suivant d'un Noël provençal où

¹ Voy. p. 267, 275, 298, t. I, et 21, 130, 141, t. II.

l'on détaille les présents offerts par des bergers à l'Enfant Jésus :

Un li pouerte un chapou,
Et l'aoutre un bouen moutou;
L'aoutre li pouerte un cerase,
Ambé un bouen fromage grase.

C'est-à-dire :

L'un lui porte un chapon,
Et l'autre un bon mouton;
L'autre lui porte des recuites
Avec un bon fromage gras.

Cela posé, il nous sera facile d'établir que notre mot *anvé* est absolument synonyme de la préposition *ambé*, en faisant simplement observer que la substitution du *v* au *b*, et *vice versa*, déjà si fréquente en français, où l'on dit *corbeau* pour *corvus*, *Fontevault* pour *fons Ebraldi*, etc., est presque aussi commune chez les Berrichons que chez les Gascons, desquels, comme on le sait, J. Scaliger a dit :

Felices populi quibus Bibere est Vivere!

— On trouve même la forme *abec* dans le passage suivant de d'Aubigné :

« ... et faire qu'*abec* peu de poudre ils soient empourtez sur le rempart¹. »

Avec a donc succédé à *anvé*; *anvé* à *ambé*, et *ambé* à *ambo*.

Cette généalogie constatée, nous allons nous occuper de celle du verbe *atteler*.

Les laboureurs des environs de la Châtre n'ont point d'autre terme pour désigner le timon d'une voiture à bœufs que le mot *âte*. Ce sont ordinairement les deux plus forts bœufs de la ferme que l'on place de chaque côté de l'*âte*.

¹ *Aventures du baron de Feneste*, p. 52 de l'édition annotée par M. Mériméc. Paris, 1855.

Le verbe français *atteler* et ses dérivés descendent évidemment de notre expression *âte*, qui, elle-même, a pour ancêtre le mot latin *hasta*. En effet, l'*âte* n'est autre chose qu'une lance, une *flèche*, ainsi qu'on s'exprime en parlant du timon d'un carrosse.

Ate est de la même famille que les mots français *hast*, *hâteur*, *hâtier* : — *hast* signifiant un long bâton, *hâteur* étant le nom d'un cuisinier de grande maison, chargé de surveiller les viandes qui sont à la broche ou à l'*âte*; et *hâtier* désignant ces grands landiers de cuisine dont les crochets soutiennent les lances, les *âtes*, auxquelles les viandes sont attachées.

N'oublions pas de remarquer qu'en mainte occasion, notre patois est beaucoup plus logique que le français. Le berrichon se montre presque toujours conservateur scrupuleux des origines de notre langue. Par exemple, il dira : *désateler* au lieu de *dételer*, comme disait d'Aubigné dans la phrase suivante : — « Il arriva que les chevaux qu'ils n'avoient pas *désatelez*, au premier bruit, emportèrent et brisèrent tout ¹. » Dans le français *dételer*, on ne trouve plus la trace du radical *âte*, que conserve entier notre verbe *désateler*, qui ne signifie autre chose que *détacher de l'âte*, du timon. — C'est ainsi, à propos du mot *détacher*, qui tombe sous notre plume, que le berrichon emploie encore *désattacher* au lieu de *détacher*, pris dans l'acception de *séparer*, *délier*. Nous concevons que l'on se serve de *détacher* dans le sens de *ôter une tache*, mais nous ne voyons pas pourquoi l'on n'a pas dit *désattacher* dans le sens de *séparer*, *délier*, puisque l'on dit *désabuser*, *désaccoutumer*, *désapprouver*, et non pas *débusser*, *découtumer*, *déprouver*.

Quant au verbe *écarquiller*, employé dans cette phrase : « *Écarquiller les yeux* », c'est à tort, selon nous, que le

¹ *Histoire*, III, 92,

Glossaire du Centre, et, après lui, M. Littré, font dériver ce mot du substantif *quarquille*, synonyme, disent-ils, en Berry, de *quarquier* (quartier, quart), lobe ou cuisse de noix ¹. — D'abord, on ne saurait trouver le moindre rapport entre le sens du mot *quarquille* ainsi expliqué et l'action d'ouvrir démesurément les yeux; ensuite, il est certain que le mot *carquille* et non *quarquille*, n'a jamais signifié autre chose, dans nos campagnes, que *coquille*. Nous disons des *carquilles* d'œuf, des *carquilles* de noix, une *carquille* de limaçon. — Donc, *écarquiller* les yeux, c'est les ouvrir tellement grands qu'ils paraissent près de sortir de leurs *carquilles*, c'est-à-dire de leurs paupières, qui ressemblent véritablement à des *coquilles*.

Nous pourrions alléguer bien d'autres faits qui montreraient jusqu'à quel point notre dialecte est judicieux et conséquent, mais notre amour du berrichon nous a déjà entraîné trop loin. Quoi qu'il en soit, les observations qui précèdent prouveront une fois de plus combien Nodier était dans le vrai, lorsqu'il disait : — « En archéologie grammaticale, il n'y a peut-être pas une notion positive dont on puisse approcher autrement que par les patois. » (*Notions de linguistique.*)

Quelles bévues ne commettent pas journellement, dans l'interprétation de nos vieux vocables, quelques-uns de nos Du Cange modernes, et cela pour avoir négligé l'étude du berrichon! Nous n'en citerons qu'un exemple :

Nous disons *chaumenir*, *chauvenir*, *chanir* ², pour *moisir*. Ces différentes formes ont la même origine et la même signification que le verbe français *chancier*, et dérivent, selon toute probabilité, des verbes latins *canere*, *canescere*, pris

¹ *Jarre* de noix, se dit, chez nous, pour *cuisse* de noix, et *jarre* est là pour *jambe*.

² Voy. ces mots dans le *Glossaire du Centre*.

dans l'acception de *être blanc de moisissure*. — Notre verbe *chaumenir*, du reste, était autrefois français : « Si tu les gardes longtemps, tu verras qu'elles *chaumeront*. » (Bernard Palissy.) — « Ils n'en ont qu'une nazarde, et sur le soir quelque morceau de pain *chaumeny*. » (Rabelais, *Pantagruel*, l. II, ch. xxx.) — Eh bien, voici la singulière explication que donne de ce mot l'un des annotateurs de Rabelais ; — preuve nouvelle des excès auxquels peut nous entraîner la manie de vouloir tout expliquer : — « *Chaumeni*, dit ce commentateur, signifie *pain chaud* de *menil* ou de ménage, c'est-à-dire pain bis ¹. »

Ce philologue savait assurément beaucoup de latin, de grec et même de celtique ; mais le malheureux n'avait aucune teinture de berrichon.

¹ Voy. le tome IV des œuvres de Rabelais, éditées par Dalibon en 1823.

CHAPITRE DEUXIÈME

LOCUTIONS LOCALES, DICTONS ET PROVERBES.

CHRÉTIEN; — PARLER CHRÉTIEN.

Nous nous servons du mot *chrétien* d'une manière absolue pour désigner un homme, une personne : « Il n'y pas de *chrétien* capable de soulever cette pierre. » — « De tous les animaux qui *courent* sur la terre, disait un paysan des environs de la Châtre, c'est le *chrétien* qui est le plus longtemps à *s'ad fier* (à s'élever). »

Chrétien, employé adjectivement, équivaut à humain :

« A son âge, pourvu qu'on trouve à qui parler, on ne regarde pas si c'est à une tête de chèvre ou à une figure *chrétienne*. » (Georges Sand, *la Petite Fadette*.)

Parler chrétien, c'est parler français et surtout berrichon. Aux oreilles de nos villageois, le pape lui-même, s'il ne parlait pas français, ne *parlerait pas chrétien*.

Par la vertu-bieu, elle ne *parle point chrétien*.
(Rabelais, *Pantagruel*.)

« Il faut *parler chrétien*, si vous voulez que je vous entende. » (Molière, *les Précieuses ridicules*.)

« *Parle chrétien*, j'écoute. » (George Sand, *les Maîtres sonneurs*.)

LE CORRÉ DE LA PORTE ¹.

Quand un métayer, un fermier, ou même un propriétaire, s'oppose au droit de parcours général que s'arrogent si volontiers sur son bien les *ménageots* ², ceux-ci ont bientôt dit, en parlant de celui qui défend ce qui lui appartient : — *Il n'emportera pas le corré de la porte!* ce qui signifie : Il ne sera pas toujours le maître; il finira bien par déguerpir d'une manière ou d'une autre; parce que, anciennement, lorsqu'on cédaient ou vendait sa maison, la tradition symbolique s'en faisait par le verrou ou *corré*, que l'on déposait entre les mains du donataire ou de l'acquéreur.

Aujourd'hui que nos maisons ferment à clef, nous disons en français de celui qui abandonne sa demeure : *Un tel a mis la clef sous la porte*; or, *mettre la clef sous la porte* est absolument la même chose que *ne pas emporter le corré de la porte*. — On disait encore autrefois : *laisser l'anneau à la porte* ³, ce qui signifiait toujours : être forcé de quitter sa maison et ses biens. Cette locution se rapproche tout à fait de la nôtre, puisque l'anneau tenait au *corré* et servait à le faire jouer.

Par une synecdoche hardie, le *corré* ou verrou représentait, sous l'ère féodale, non-seulement le manoir, mais le seigneur lui-même. En l'absence de ce dernier, c'était le *corré* qui recevait l'hommage et le baiser du vassal ou feudataire. Voici deux exemples berrichons de cette sorte de cérémonial :

« Le 2 novembre 1637, Ithier Rochoux, notaire, et Daniel

¹ *Corré* pour verrou : — « Et que s'il trouvoit la porte ouverte, qu'il entrast doucement et qu'il la refermast hardiment au *corréil*. » (*Les Quinze joyes du mariage*.) — Voy. plus haut, p. 65, t. II.

² Petit propriétaire qui ne possède ordinairement qu'une maison et une chènevière. — Voy. p. 61, t. I.

³ Michelet, *Origines du droit français*.

Dorguin, bailli de la baronnie de Neuvy-Saint-Sépulcre, se présentèrent, au nom de dame Anne de la Forest, dame d'Ars, de Montgivray et de la Beauce et baronne de Neuvy-Saint-Sépulcre, qui s'excuse sur son état de maladie et son grand âge, au châtel de Nohant, pour rendre foi et hommage à cause de la terre de la Beauce, à messire Jean de Sève, président à la cour des aydes, seigneur de Nohant. — Le sieur Dorguin étant au devant de la porte et entrée principale dudit châtel de Nohant, ayant l'espée, les gants, le chapeau, le manteau et les esperons ostés, le genouil en terre avec une honnête et courtoise révérence, *baisa le verrouil* de la porte dudit châtel, le tout en signe d'humilité et de fidélité... Le seigneur absent était représenté par son fermier ou intendant, le sieur Collas¹. »

Un autre acte de foi et hommage, accompagné des mêmes formalités, est accompli, le 13 juillet 1665, à la porte du château de Cluis-Dessous, par honorable Étienne Thabaud, sieur d'Archis, élu pour le roi en l'élection générale de Châteauroux, et ce, pour plusieurs héritages dont le sieur d'Archis était détenteur, et qui relevaient de la seigneurie de Cluis-Dessous, alors possédée par la grande Mademoiselle, Son Altesse Mademoiselle de Montpensier, représentée, en cette circonstance, par honorable Jacques Godin, sieur du Mas, son procureur fiscal aux lieu, justice et paroisse de Cluis-Dessous².

A propos du cérémonial qui accompagnait jadis la mise en possession de certaines propriétés immobilières, nous ajouterons que la livraison d'une maison se faisait non-seulement par la remise du *corré* ou de l'*anneau*, mais aussi par celle du *seuil*, des *gonds*, des *linteaux* de la porte, etc., etc., et nous saisisons cette occasion pour consigner ici

¹ *Recueil d'anciennes minutes notariées*, communiqué par M. Léon Mau-duit de la Châtre.

² *Ibidem*.

quelques prises de possession encore usitées dans nos contrées au milieu du dix-septième siècle, et que nous avons trouvées dans les minutes d'anciens notaires du pays.

« Aujourd'hui, vingt-troisième jour de décembre 1656, en présence du notaire royal soussigné..., haut et puissant seigneur messire Gilles Lucas, marquis de Saint-Marc, Saint-Chartier, etc., etc., a prins et appréhendé la vraie, réelle et actuelle possession du lieu de Ponthion..., et ce, par le jeu du *correi* de la porte principale et par l'entrée et issue qu'il a faites dans l'un des appartements en mesure de la maison noble dudict lieu de Ponthion, par la rupture des branches des arbres de la garenne qui est au devant de ladict maison, comme aussi par celle des arbres fruitiers étant au jardin dudict lieu; ensemble du moulin du lieu susdict par entrée et issue qu'il a faites en icelui, ouverture et fermeture des fenestres, et par toutes autres solennités en tels cas accoustumées, déclarant ledict seigneur à haulte voix qu'il vient de prendre la vraie... possession dudict lieu et fief noble de Ponthion... »

« Aujourd'hui, vingt-septième jour de juillet 1657, en présence du notaire sousigné..., noble et scientifique personne, Charles de Baillon, clerc tonsuré, demeurant à Paris..., s'est transporté au devant de l'église du Prieuré de Saint-Chartier, où étant, revestu de ses soutane, surplis et bonnet, a prins et appréhendé la vraie, corporelle et actuelle possession dudict prieuré..., et ce, par l'entrée et issue des grandes portes et principales de ladict église, baisement du principal autel d'icelle, ouverture et fermeture du livre missel étant sur icellui, son des cloches de ladict église, entrée et issue de la maison dépendante dudict prieuré, et par toutes autres voies et cérémonies à ce accoustumées... Ce fait, le sieur de Baillon a dict et déclaré à haulte et intelligible voix qu'il venoit de prendre... possession dudict prieuré de Saint-Chartier. »

Lors d'une prise de possession, en 1664, de la cure et du prieuré de Saint-Pierre de Transault, le récipiendaire, Jacques Mousnier, est assisté par un prêtre du nom de Merle. Ithier Rochoux, notaire à Neuvy-Saint-Sépulcre, chargé de dresser acte de cette cérémonie, s'exprime ainsi : — « ... Moi, notaire royal soussigné, et ledict sieur Mousnier, nous sommes transportez avec les témoins cy-bas nommez aux bourg et esglise de Tranzault, où là, estant au devant de la grande porte et principale entrée de ladicte esglise, ledict sieur Merle a prins ledict sieur Mousnier par la main et fait aspersion d'eau bénite aux adicstans, et de là sont allez aux fonds baptismaux, ont ouvert et fermé iceux, ouvert et fermé les bouêtes où sont les saintes huiles, puis de là au grand autel devant lequel ilz se sont agenouillez, faict leurs prières à ce requises et accoustumées estre faictes, ouvert le livre missel et faict sonner les cloches de ladicte esglise, chanté l'hymne *Veni Créator spiritus* ; après lesquelles cérémonies, ledict sieur Merle a déclaré à haulte voix aux adicstans qu'il met ledict sieur Mousnier en la vraie, réelle, actuelle et corporelle possession de ladicte cure et prieuré de Saint-Pierre de Transault. »

Nous mentionnerons encore la prise de possession suivante, à cause des singularités qui la caractérisent. — Il résulte d'un acte reçu Paslin, notaire, le 11 février 1634, que toutes les fois qu'un nouveau seigneur venait prendre possession du château de Crozant situé sur les confins du Berry, le seigneur de Puy-Guillon devait être appelé le premier à lui rendre foi et hommage. Alors, le sire de Puy-Guillon se rendait auprès du grand cimetière de Crozant, « et illec saluoit en grand respect son seigneur féodal, puis, prenant son cheval par la bride, le conduisoit en tout honneur et révérence jusqu'au dedans du châtel et ville dudit Crozant, et, après que le nouveau châtelain avoit mis pied à terre, le seigneur de Puy-Guillon devoit prendre et retenir à lui ledit cheval,

la robe ou manteau et l'épée de mondit seigneur féodal, et en faire sa pleine volonté¹. »

LES MENUS SUFFRAGES.

Nous appelons *menus suffrages* certaines redevances accessoires que le métayer ou le fermier paie, en nature ou en argent, au propriétaire d'un domaine. Il est des *menus suffrages* qui se composent de volaille, de beurre, de fromage, de gibier, de pâtisserie, etc. ; il en est d'autres où il entre des denrées exotiques, telles que du sucre et du café ; mais cela ne se voit plus guère que dans le voisinage de la Marche.

En 1543, les religieux du Landais (Indre) stipulent dans un bail que le meunier auquel ils afferment un moulin leur donnera, tous les ans, *une livre de gingembre et un diner honorable*². — Nous avons déjà dit, page 22, t. I, qu'au dernier siècle, le fermier du domaine de la Garenne, situé dans la commune de Thevet (Indre), était redevable au seigneur de Saint-Chartier d'un *gâteau fin de la fleur d'un boisseau de froment, à chascune feste des Roys, ou pour iceluy de la somme de trente sols*. — Le fermier du moulin banal de Guérin, commune de Nohant-Vic, donnait au même seigneur *deux plats de poissons par chascun an, payables à la première sept-mayne de caresme, et deux livres de sulcre avec deux livres de castonnade, payables à chascun jour de Saint-Jean-Baptiste*. — Enfin, un marchand payait, à la même époque, sur une maison, une *bécasse* au seigneur de Sarzay³.

Les *menus suffrages*, — au moins cette locution, devenue depuis des siècles une antiphrase, semblerait l'indiquer, — ne durent être, dans l'origine, que des cadeaux volontaires

¹ Joullietton, *Histoire de la Marche*, t. I, p. 369.

² M. de la Tramblais, *Esquisses pittoresques de l'Indre*, p. 292.

³ *Aveu et dénombrement du marquisat de Presse* (canton de la Châtre). Paris, 1752.

consistant en quelques douceurs gastronomiques, en quelques *bons harnois de gueule*, comme dit du Fouilloux, que le colon offrait à son maître pour se le rendre agréable; mais le temps a bien changé tout cela, et les *menus suffrages* se sont insensiblement transformés, presque partout, en de lourdes redevances pécuniaires, qui se paient annuellement et à jour fixe. C'est ainsi qu'en matière d'impôt, le *don gratuit* a souvent dégénéré en contribution forcée.

La *livre de gingembre*, dont nous avons parlé plus haut, rappelle les *épices* que recevaient les juges de nos anciennes cours de justice pour le jugement d'un procès par écrit. Les *épices*, ainsi que nos *menus suffrages*, furent, dans le principe, c'est-à-dire alors que les fonctions judiciaires étaient exercées gratuitement par les seigneurs, des présents en nature composés de friandises, telles que dragées, épicerie, etc., que les plaideurs offraient aux juges; mais « ce qui n'était, dans l'origine, qu'une courtoisie spontanée et volontaire, devint par la suite une rétribution obligée, les juges aimant mieux, dit Pasquier, l'argent que les dragées ¹. »

Au reste, les *menus suffrages*, comme toutes les redevances en nature, doivent être d'origine franque ou germanique. Chez les Germains, dit Tacite, les hommes de condition servile cultivaient leurs domaines comme bon leur semblait; seulement le maître les astreignait à lui fournir du blé, du bétail, des vêtements, etc.

En français, on ne connaît plus, sous le nom de *menus suffrages*, que certaines prières fort courtes qui se débitent après l'office et, en quelque sorte, par surrogation, et cette expression ne s'emploie qu'en plaisantant; mais on verra, par le passage suivant de la *Vénerie* de Jacques du Fouilloux, que, de son temps, l'on se servait de la locution *menus suffrages* exactement dans le même sens qu'elle eut primiti-

¹ M. Charles Desmazes, *le Parlement de Paris et son organisation*.

vement et qu'elle a conservé chez nous : — « L'assemblée des veneurs, dit du Fouilloux, en parlant des rendez-vous de chasse du vieux temps, doit se faire en quelque beau lieu, sous des arbres, auprès d'une fontaine ou d'un ruisseau... Cependant le cuisinier s'enviendra chargé de plusieurs bons harnois de gueule, comme jambons, langues de bœuf, groings, oreilles de pourceau, cervelas, eschines, pièces de bœuf de saison, carbonnades, jambons de Mayence, pastez et autres menus suffrages pour remplir le boudin. »

LA GUENILLÈRE.

Le porche ou l'auvent qui précède l'entrée des églises, et sous lequel se tiennent, pendant les offices, les pauvres ou *guenaus*¹, comme nous disons encore quelquefois, porte le nom de *guenillière*. Beaucoup de nos vieilles églises de campagne sont pourvues de *guenillières*. C'était presque toujours là que se plaçaient, au moyen âge, les lépreux ou les *cacots*, lorsqu'ils n'avaient point de place assignée dans l'intérieur du temple :

« Le porche d'une église, qu'on appelle *guenillière* à cause que les gredots peilleroux, qui sont mendiants loqueteux, s'y tiennent pendant les offices. » (George Sand, *la Petite Fadette*.)

Guenillière, guenille, guenau, tout cela se tient.

LES COUSINS DE LA TRINITÉ.

On donne ce nom aux nombreux mendiants étrangers qui se rendent, ou plutôt qui se rendaient, il y a une trentaine d'années, de tous les points de la France, à la fête de la Trinité de Cluis-Dessous, l'une des plus grandes solennités

¹ Ce mot, ainsi que nous l'avons déjà dit, a formé le nom propre *Guénaud, Guénot*; voy. la p. 268, t. I.

religieuses du bas Berry. On pouvait avec d'autant plus de raison les qualifier ainsi que, la communauté des femmes existant parmi eux, ils étaient tous, en réalité, plus ou moins parents. Avant la mise en vigueur des dernières lois contre le vagabondage, on voyait, à Cluis, la veille de la Trinité, cette immonde cohue de vauriens s'entasser pêle-mêle, pour y passer la nuit, dans les granges, dans les cours et jusque sur la voie publique. La Trinité était, assure-t-on, l'une des époques de l'année où ceux d'entre eux qui avaient pris à bail, pour un certain temps, la femme, la fille ou la sœur de l'un de leurs *cousins*, soldaient le prix de leur débauche et contractaient de nouveaux engagements.

Au reste, ces truands sont eux-mêmes dans l'habitude de s'appeler entre eux du nom de *cousin*. Cet usage est, à ce qu'il paraît, immémorial parmi les membres des races maudites ou méprisées, dont M. Francisque Michel a publié l'histoire en 1847, et nous citerons ici le passage où il l'explique :

« Le nom de *capot*, comme ceux de *cagot*, de *gahet*, etc., étant injurieux, on comprend que les malheureux auxquels on les donnait n'en fissent pas usage quand ils avaient à désigner des individus de leur caste; ils employaient le mot *cousin*, sans doute parce que, forcés de s'allier entre eux, ils étaient tous parents à un degré plus ou moins rapproché. »

Nous avons aussi les *cousins de Sainte-Solange*, mais ceux-ci n'ont rien de commun avec les *cousins de la Trinité*; ils rappelleraient plutôt les *cousines de Saint-Janvier*, à Naples¹.

LES ROIS DU BERRY.

Toutes les royautés sont loin d'être complètement disparues en France. Dans le seul arrondissement de la Châtre, nous en connaissons quatre qui ont pour sièges Aigurande,

¹ Voy. la page 126, tome II.

Cluis, Mouhers et Crozon. Tous les ans, et cela depuis des siècles, le jour de la fête patronale de ces différentes paroisses, on proclame dans chacune d'elles un roi et une reine. La naissance, le suffrage universel, ne sont pour rien dans ces intronisations. Ces couronnes ne sont ni héréditaires, ni électives; elles sont vénales et s'adjugent au plus offrant et dernier enchérisseur, au moins dans le *royaume* de Cluis, car nous ne savons pas au juste comment se passent les choses à Aigurande, Mouhers et Crozon. Nos royautés berrichonnes, quoique achetées à l'encan, n'en sont pas moins des royautés de droit divin, puisque, aussitôt après l'adjudication, le roi et la reine sont sacrés par le prêtre.

Riche ou pauvre, noble ou vilain, tout le monde peut prétendre et arriver à cette souveraineté. Ainsi, en 1856, le prince impérial, encore au berceau, est proclamé *roi de Cluis* par M. le curé Pailleret ¹, et, l'année suivante, la couronne passe à un simple particulier de la paroisse de Gournay, et tout cela sans révolution, sans coup d'État, sans déchirements politiques.

Ces sortes de trônes, auxquels on aspire surtout à cause des avantages, plutôt hygiéniques que spirituels que l'on dit y être attachés, se crient toujours ainsi : — *A dix, à vingt, à trente livres, le roi!*... — *A dix, à vingt, à trente livres, la reine!*... etc. — La livre représente, ici, une livre de cire, et non l'ancienne livre monétaire.

A Cluis-Dessous, la *royauté de la Trinité* se vend sur la place publique, *coram populo*; il n'y a pas de fraude possible, et le tout va de *cire* ou de *sire*, puisque ce dernier titre s'adjuge à celui qui en a offert le plus de livres de *cire*.

L'adjudication terminée, le roi et la reine sont proclamés aux sons des musettes et des hautbois. Cette scène char-

¹ Voir les registres de la fabrique de Cluis.

mante, et qui reproduit si bien les mœurs naïves du vieux temps, se passe, à Cluis-Dessous, sous le vaste feuillage d'un orme magnifique et au milieu d'un paysage enchanteur ¹.

Les rois fourmillaient autrefois sur notre vieux sol berrichon. Si l'on en juge par les traces qu'ils ont laissées dans nos anciens registres de paroisse, chaque bourgade devait avoir le sien. Grâce aux investigations d'un savant et spirituel archéologue, qui a bien voulu consigner dans la *Revue du Berry* (t. II, p. 157), le résultat de quelques-unes de ses recherches, nous connaissons désormais les noms de trois de ces monarques. — C'est d'abord Jean Nicot, qui régnait, vers le milieu du dix-septième siècle, sur les populations de la paroisse de Saint-Maurice de Cuffy, aujourd'hui petite commune de l'arrondissement de Saint-Amand (Cher). C'est ensuite... mais laissons parler l'historien de ces rois inconnus, ce sera tout bénéfique pour le lecteur : — « Comment à Saint-Maurice-de-Cuffy, Notre-Dame-de-Tendron (autre commune de l'arrondissement de Saint-Amand) avait sa royauté. — Ces sortes de royautés étaient de pieuses confréries qui possédaient leurs statuts, leurs privilèges, leurs indulgences; elles contribuaient aux œuvres de bienfaisance, et ajoutaient comme à l'envi aux pompes des solennités religieuses.

» Leur institution devait remonter à une époque relativement assez reculée, car parmi les offices de la cour on retrouve celui de *fol du roy*, qui tombe en désuétude après François I^{er}. On y trouve aussi les mousquetaires qui succèdent aux halbardiers.

» En 1701, les statuts de la royauté de Notre-Dame de Tendron furent renouvelés et approuvés par Monseigneur de Bourges. Des bulles d'indulgence furent impétrées et

¹ Voy. pour ce qui concerne la *Royauté de la Trinité*, à Cluis-Dessous, une brochure intitulée: *Cluis et ses environs*, que M. C...., d'Aigurande, a publiée à la Châtre, en 1855.

obtenues en cour de Rome le 30 juillet 1703; elles coûtèrent cinquante-trois livres et quatorze sols au secrétariat de l'Archevêché.

» Il n'est peut-être pas sans intérêt de connaître la nomenclature des grands officiers et dignitaires de cette royauté. La voici par ordre de préséance :

Le roi,
La capitainerie,
La lieutenance,
Le porte-enseigne,
Le guidon,
Les pages du Roi,
L'*albarde* (plus tard les mousquetaires),
Le deuxième guidon,
Le sergent,
Le fol,
Les soldats.

» Comme sous l'empire, après la mort de Caracalla, tous les ans, la royauté était mise à l'enchère, ainsi que les dignités et offices de la couronne.

» A ceux qui étudient l'économie civile et politique d'autrefois, nous sommes heureux d'en livrer quelques prix courants.

» En 1682, la royauté était *estroussée* (adjugée) à Bernard Longis, moyennant 105 sols et une livre de cire. — La capitainerie valait 1 escu et 1/2 livre de cire. — La lieutenance avait coûté une livre de cire et 20 sols pour le tambour. — Les mousquetaires et le fol du roi étaient taxés à une demi-livre de cire.

» En 1686, la couronne était placée sur la tête de Martial Coupechou; l'*estrousse* s'était élevée à dix livres; il y avait hausse! c'était sans doute un reflet de la monarchie du grand siècle. En cette année, l'Europe se taisait devant Louis XIV, et le duc de la Feuillade faisait à ses frais ériger sur la place des Victoires la statue du souverain, couronné par la Renommée.

» Des faits et gestes des rois de Notre-Dame-de-Tendron, l'ingrate histoire ne nous a rien transmis ; ils ne sont consignés ni sur le marbre, ni sur le bronze ; sans doute leur règne a été doux à leurs sujets, puisque la postérité les ignore ! C'est donc avec un scrupule des plus grands que nous nous hasardons à classer Bernard Longis parmi les rois fainéants, et Martial Coupechou parmi les rois batailleurs.

» Quant au roi de Saint-Maurice-de-Cuffy, Jean Nicot, nous sommes heureux d'affirmer que, né sur les bords de la Loire, il est complètement étranger à l'introducteur de la *Nicotiana tabacum*, lequel du reste ne fut qu'ambassadeur en Portugal. »

Dun-le-Roi et Sancerre eurent aussi leurs rois ; mais d'après le peu que nous savons de leur manière de gouverner, on ne peut les ranger parmi les monarques de droit divin que nous venons de mentionner ; ils appartiendraient plutôt à cette classe de *rois des Ribauds* dont nous avons parlé, page 174, t. I, et qui avaient pour capitale Issoudun. — Les rois de Sancerre, connus, ainsi que ceux de Dun-le-Roi¹, sous le nom de *Rois des jeux*, ont cessé de régner vers la fin du douzième siècle. L'histoire n'en parle que pour constater leur chute ; voici tout ce qu'elle en dit :

Chaque année, le lundi de Pâques, les jeunes gens de Sancerre, ayant à leur tête le *Roi des jeux*, faisaient une descente à Saint-Satur, envahissaient la ville et l'abbaye, et, après avoir mené joyeuse vie pendant plusieurs jours aux dépens des habitants et des chanoines, et s'être livrés à toute espèce de folies, entre autres à celle d'assommer tous les chiens qu'ils rencontraient dans les rues, le *Roi des jeux*, suivi de sa troupe, rentrait à Sancerre, non sans avoir laissé des traces déplorables de son passage sur toutes les dépendances de l'abbaye.

¹ M. Raynal, *Histoire du Berry*, t. II, p. 210.

Guillaume I^{er}, comte de Sancerre, sur les instances de l'abbé et des religieux de Saint-Satur, abolit cette bizarre coutume et renversa pour toujours le trône des *Rois des jeux* ¹.

De tous les rois populaires, et non sacrés par l'Église, qui, au moyen âge, florissaient en Berry aussi bien que dans les autres provinces de France, nous ne connaissons plus aujourd'hui que le *roi de la fève* et le *roi des moissonneurs*, dont il a été question aux pages 49, t. I et 132, t. II de ce recueil ; mais les archives de la préfecture de l'Indre ont conservé le souvenir du *roi des merciers du duché de Berry*, et elles donnent sur ce personnage des détails trop intéressants pour que nous les passions sous silence.

Ce *roi des merciers*, ainsi que tous les rois des autres corporations ou corps de métiers, était chargé de veiller aux intérêts de sa communauté et de sauvegarder les immunités et privilèges de ses sujets.

Le document qui va suivre est textuellement extrait des *Esquisses biographiques du département de l'Indre*, publiées, en 1862, par M. Grillon des Chapelles. Il est curieux à plus d'un titre, mais surtout parce qu'il fait revivre des mœurs et des usages qui n'ont laissé aucune trace dans nos habitudes.

« Le seigneur de Brion ² ayant impétré du roi trois foires

¹ Voy. l'*Histoire du Berry* de la Thaumassière, l'*Histoire de Sancerre* de Malfuson, p. 58, et l'intéressante *Monographie de l'abbaye de Saint-Satur*, publiée par M. Gemahling dans le *Compte rendu de la Société du Berry*, année 1866, p. 260.

² Ce seigneur de Brion était le fameux Philippe Chabot, comte de Buzançais et amiral de France, dont on trouve la biographie complète dans l'ouvrage de M. Grillon des Chapelles. — Le bourg de Brion, situé à quatre lieues de Châteauroux, dans le canton de Levroux, est un petit chef-lieu de commune qui semble avoir eu autrefois une certaine importance. On y a découvert, en 1845, de curieuses antiquités gauloises dont M. des Chapelles donne la description, p. 418 du t. II de ses *Esquisses*.

à tenir, par chacun an, à perpétuel, audit lieu de Brion, et les lettres d'octroi ayant été criées et publiées ès plus prochaines villes, quatre lieues à la ronde, savoir à Châteauroux, à Levroux, à Vatan; et après ces publications, leur entérinement ayant été fait à Issoudun par le lieutenant du bailli du Berry, le 26 décembre 1536 ¹, prudent homme, Pierre de Cherigne, procureur et receveur de la baronnie de Brion, vient requérir le bailli de cette baronnie, M^e Guy Bonnin, résidant à Châteauroux, de vouloir aller audit lieu de Brion pour y faire tenir lesdites foires avec les solennités requises; « ce que lui accordasmes (dit le bailli), et tout incontinent montasmes à cheval, accompagné de honorable homme et saige maistre Claude Aubourg, greffier dudit lieu et baronnie, qui tous arrivasmes audit lieu de Brion entour l'heure de neuf heures du matin, où, nous y étant, se comparut par devant nous... Anthoine Avard, lieutenant de Léonard Thoureau, maistre et revisiteur des merciers en ce pays et duché de Berry, lequel nous dist et exposa que il s'opposoit à ce que aucuns estalassent ne desployassent marchandises, ne que l'on fist achat, vente, traficque de marchandise audit lieu... que préalablement il ne fust satisfait de ses droictz de maistre et *roy des merciers* ², et que les cérémonyes requises à créacion et institucion de foires ne fussent faictes et solemnisées... et aussi se comparurent par-devant nous les merciers jurés de la ville d'Issoudun, ceux des villes de Châteauroux, Levroux, Bourg-Déols, Vastan, et plusieurs

¹ C'est le 26 décembre que se tient, de nos jours, l'*assemblée* de Brion; il en était sans doute de même en 1536.

² Par cette dénomination de *merciers*, on désigne nécessairement, ici, les marchands en général. — Très-anciennement, les merciers pouvaient vendre toute espèce de marchandises, mais il leur était interdit d'en fabriquer aucune; c'est pourquoi on disait alors proverbialement, en parlant d'eux: *Marchands de tout et faiseurs de rien*. — En 1557, la corporation des merciers de Paris était si considérable, qu'ils défilèrent, sous les yeux de Henri II, dans la plaine de Saint-Denis, au nombre de plus de trois mille.

autres merciers jurés qui allèrent avec ledit Avard, leur roy et maistre revisiteur d'iceux; et davantage disoient qu'il estoit question de la création et institucion de trois foires, et pour chascune d'icelles, eu esgard à la faculté de la personne de mondit seigneur (Philippe Chabot), et aussi à l'ecessif nombre d'iceux, leur appartenoient bien cent escuz, qui estoient trois cens escuz pour les trois foires, ensemble le défray et banquet d'iceux et de chascun d'eux, un beuf, une truë, et aultres choses nécessaires et dont ils avoient accoustumé de user à création et institucion de nouvelles foires.

» Après avoir marchandé, les merciers acceptent du procureur du baron de Brion « six vingts livres tournois outre le défray et banquet... et à la charge que lesdits merciers et chascun d'eux promirent et soy obligèrent de assister par trois ans prochains à icelles foires... suivant lequel accord, iceux merciers prindrent et allumèrent des torches où estoient attachés des escussons semés des armes de mondit seigneur, ensemble prindrent et saisirent ung beuf et une truë qui par ledit procureur leur furent livrés, et firent crier que ung chascun d'entre eux qui voudra mettre à chevalcher ledit beuf ès entours du champ établi pour lesdites foires¹, qu'ils eussent à y mettre prix et qu'il seroit estroussé (adjudgé) au plus offrant et dernier enchérisseur, à la charge que icelui à qui appartiendroit et qui chevalcheroit ledit beuf comme

¹ Dès la plus haute antiquité, l'occupation ou la limitation d'une portion de terre concédée se faisait au moyen de la *chevauchée*. — Voy., sur cette vieille coutume, le chapitre 1^{er} du livre II des *Origines du droit français* de M. Michelet. — D'après un diplôme de l'an 496. Clovis donne à Jean, abbé de Reomans, en Bourgogne, toute la terre dont il aura pu faire le tour sur son âne en une journée. — En 1203, un roi de Danemark octroie à saint André tout le terrain dont il aura fait le tour en chevauchant sur un poulain âgé de neuf nuits, et pendant que le roi prendra un bain. (*Origines du droit français*, page 80.) — Mais notre *chevauchée du bœuf* rappellera surtout que Romulus, — il y a de cela 2,620 ans, — traça la première enceinte de Rome en promenant autour du mont Palatin, selon les uns, deux taureaux blancs, selon d'autres, une vache et un taureau attelés à une charrue.

dernier mecteur, seroit franc de péage ès terres de mondit seigneur, à quoy fut dissenti par ledit procureur... voulant seulement qu'il fut bien entendu que cette franchise ne s'étendrait pas au delà de la terre de Brion.

« . . . La chevaulchée du beuf fut mise à prix, et finalement demeura à Jean Turot d'Issoudun, lequel monta sur ledit beuf qui estoit lié de nappes (peaux) par les cornes et tenu par plusieurs desdits merciers, les aultres desquels tenoient une fille lubricque qui estoit revestue d'un pellisson, et l'un d'iceux tenoit ladite truye, après laquelle marchoit ung escuyer; et en cest estat, aiant tous leurs épées nueës, entrèrent audit champ établi pour lesdites foires, et eux estant entrés au premier quanton, présenta ledit procureur la sentence donnée audit Issoudun, et fut cette sentence criée par le sergent Brossart pour faire assembler et congérer le peuple, et icelluy Brossart mist mondit seigneur en possession et saisine d'avoir lesdites foires, et de pouvoir faire bastir, construire et édifier halles, estaux et loges en tel lieu ou lieux que verroit estre affaire, et ce avec les droits, profits, esmolumens que l'on a accoustumés à prendre et lever ès aultres foires, et suivant le tarif qui en a été dressé¹... et après ladite publicacion et exécucion de sentence faicte audit premier quanton, se transportèrent au deuxième quanton, et du deuxième au tiers quanton, et du tiers quanton au quart quanton²... dont et desquelles choses ledit de Chérigne requist et demanda lecture au dit juge et garde... et lui fust

¹ Ce tarif, spécialement rédigé pour les foires de Brion, et que M. Grillon des Chapelles reproduit en son entier, p. 415 du 2^e vol. de ses *Esquisses*, mentionne certaines denrées que l'on ne trouverait assurément pas aujourd'hui dans nos plus célèbres foires berrichonnes. Par exemple, il y est dit : — « Marchand vendant *saulmons*, doit la teste d'un chascun saulmon vendu; — et pour charge d'*allouzes*, doit une allouze; — pour chascun cent de *morlans*, ung merlan; — tout homme qui porte *pommes de grenades*, doit à monseigneur une pomme. »

² Ces quatre cantons sont les quatre points cardinaux. — Ceci a trait à l'*orientation*, formalité qui s'observait également dans les

octroyé en cette forme... Fait audit lieu de Brion,... les jour et an que dessus..., etc. »

Les royautés berrichonnes que nous venons de passer en revue étaient toutes ou vénales ou électives, et partant toutes étaient temporaires. Mais il existait aussi, dans notre province, une royauté héréditaire, une vraie royauté celle-là, calquée sur celle de France et qui comptait comme elle plusieurs races ou dynasties. — Nous voulons parler du royaume de Boibelle. — Située dans le haut Berry, et composée de trois paroisses, cette monarchie n'a cessé d'exister qu'en 1766, il y a juste un siècle. Quoique son origine se perde dans la nuit des temps, ce n'est seulement qu'à dater de la première moitié du douzième siècle que l'histoire a commencé à recueillir les noms de quelques-uns de ses souverains. Ce sont Richard de Boibelle (1129), Humbaud et son épouse Théophanie, puis leur fils Eudes, nommé dans le cartulaire de l'abbaye de Saint-Sulpice-lès-Bourges : *Odo de Bobelia* (1170).

Plus puissants que les rois d'Yvetot, les rois de Boibelle battaient monnaie, levaient des impôts, avaient une armée, et déclaraient ne tenir leur couronne que *de Dieu, de leur épée et du lignage*.

Cette fière souveraineté, perdue dans le royaume de France, dont elle formait pour ainsi dire le noyau, paraît avoir toujours vécu dans la meilleure intelligence avec ses puissants voisins. Pourtant, en 1608, sous le règne de Henri IV, les *faux sauniers*, — espèce de contrebandiers qui transportaient du sel des pays rédimés dans ceux qui étaient soumis à la gabelle, — ayant trouvé un refuge sur le territoire du roi de Boibelle, et les officiers de Henri ne pouvant les y poursuivre, il s'éleva quelques difficultés entre les deux monarches; mais ce différend fut bientôt apaisé, et, pendant

anciennes occupations ou limitations de terrain. — (Voy. les p. 76 et 97 des *Origines du droit français* de M. Michelet.)

le peu de temps qu'il dura, le roi de France traita d'égal à égal avec *son cousin* le roi de Boibelle, et, de part et d'autre, les procédés furent pleins de courtoisie. — Heureusement pour nos souverains berrichons, la politique envahissante de M. de Bismark n'était pas encore connue; aussi régnerent-ils pendant une longue suite de siècles dans la plus entière indépendance, et, lorsque le dernier d'entre eux céda sa couronne à Louis XV, ce fut de son plein gré, sans pression d'aucune espèce; il fut même stipulé, dans le contrat d'abandon, que le peuple de Boibelle serait pendant vingt ans, à partir de cette cession, affranchi de tout impôt.

Un misérable hameau est tout ce qui reste, aujourd'hui, de la capitale de cet ancien royaume. — Quant aux faits et gestes de ses souverains, relatés par les chroniques, ils n'offrent rien de bien mémorable. « La gloire, s'il y en a eu, dit un savant critique, est restée sans échos. La cour de ces rois n'a jamais jeté un grand éclat; quelques procès avec leurs voisins composent toute leur histoire militaire; leurs exploits sont des exploits d'huissiers. Les réceptions solennelles de quelques princes du sang français en tournée de voyage constituent toutes leurs relations diplomatiques ¹. »

ÉQUARRISSEURS DE BOIS ROUGE.

C'est ainsi que nos villageois nomment les écorcheurs de chevaux. Cette profession est en horreur dans nos campagnes; aussi n'était-elle exercée, autrefois, que par des malheureux perdus de réputation, et qui, tombés dans le dernier degré de l'abaissement, n'avaient plus à rougir de

¹ M. G. Vapereau, *l'Année littéraire* (1866). — Voy. ce que dit M. Raynal du royaume de Boibelle, p. 58, 331, 332 du t. I, p. 276 du t. II, et p. 227 du t. IV de son *Histoire du Berry*; voy. encore et surtout *l'Histoire du royaume de Bois-Belle* par Aymé Cécil; Bourges, E. Pigelet, 1865.

rien. — Nous connaissons un vieillard qui eut le malheur, dans son enfance, de tenir le pied d'un cheval, tandis que l'équarrisseur le dépeçait; on ne l'a pas encore oublié. Ce pauvre diable, qui jouissait d'une certaine aisance, a eu, dans le temps, beaucoup de peine à se marier, et n'a pu faire qu'un sot mariage, grâce à ce sot préjugé.

Il y a cinquante ans, l'équarrisseur de bois rouge n'aurait pas pris ses repas avec les gens du domaine pour lequel il travaillait; on le servait à part, dans une sèbile de bois qu'il portait toujours avec lui.

Un paysan dépouillera volontiers un mouton, une chèvre, un bœuf; mais il aimerait mieux se couper le poignet que d'écorcher une *bête chevaline*.

Cette superstition date de loin; elle semble remonter à Moïse, car le Deutéronome (ch. xiv, v. 6) dit textuellement: — « Vous mangerez, d'entre les bêtes, de toutes celles qui ont l'ongle séparé, le pied fourché, et qui ruminent », et le Lévitique (ch. II, v. 8) ajoute, à propos des animaux déclarés immondes, au nombre desquels comptait nécessairement le cheval comme solipède: — « Vous ne toucherez pas même à leur chair morte. » — Remarquez encore qu'à Rome, il était interdit aux flamines de toucher aux chevaux que l'on offrait comme victimes dans les sacrifices¹.

Au reste, encore de nos jours, chaque peuple semble avoir sa bête d'aversion, en tant que comestible. Ce serait un crime abominable, dans les Indes, de manger du bœuf; une grande impiété, en Russie, de manger du pigeon, et une action impardonnable, en Italie, de goûter à du lapin.

On peut très-bien, d'ailleurs, expliquer le préjugé populaire qui concerne le cheval de la manière suivante: — Cet animal était en grand honneur chez les Celtes, et particulièrement chez les Bituriges, nos ancêtres directs. Il figurait

¹ Pline, *Hist. nat.*, liv. XXVIII, ch. 40.

sur les monnaies ainsi que sur les étendards de ces derniers¹, et même, si l'on en croit un célèbre numismate², à l'époque où nos pères marchaient à la tête des nations galliques, le coursier biturige avait été adopté comme symbole national par cette grande confédération. Enfin, suivant l'usage de la plupart des anciens peuples, les Gaulois immolaient le cheval à plusieurs de leurs dieux, et sa chair était le mets principal des festins solennels qui accompagnaient quelques-uns de leurs sacrifices religieux. C'était principalement à Belenus, le dieu du soleil, que les Gaulois sacrifiaient le cheval; c'est ainsi que les Grecs immolaient cet animal à leur Apollon. Les Perses, les Syriens, etc., sacrifiaient aussi des chevaux au soleil, et toutes ces nations suivaient en cela l'exemple de leurs ancêtres communs, les Hindous, chez lesquels l'*Açvamédha* ou immolation du cheval, était le sacrifice par excellence : « Quiconque accomplit un *Açvamédha*, disent les Védas, conquiert tous les mondes, surmonte la mort, expie ses péchés et ses sacrilèges³. » On recourait à ce sacrifice dans le but d'obtenir la faveur du ciel, alors que tous les autres moyens pour y parvenir se trouvaient sans effet. En célébrant l'*Açvamédha* cent fois, on pouvait arriver à entrer dans Sarga, le paradis des Indiens⁴.

Après que la doctrine du Christ se fut propagée dans les Gaules, le clergé mit tous ses soins à faire disparaître les traces des vieilles croyances druidiques; il s'efforça d'en extirper les dernières racines jusque dans les usages nationaux qui pouvaient rappeler l'ancien culte, et c'est alors sans doute que la chair du cheval fut de nouveau déclarée impure

¹ Le cheval figura aussi sur les enseignes romaines (voy. p. 119, t. II), et c'était sous la forme de cet animal que les Scythes adoraient le dieu de la guerre.

² Lelewel, *Types gaulois ou celtiques*. Bruxelles, 1841.

³ M. Daniélo, *Histoire et tableau de l'univers*, t. III, p. 522.

⁴ *Lois de Manou*; — M. A. Chodzko, *Contes slaves*, p. 258.

et que ceux qui en mangeaient furent tenus pour immondes.

« Vous me mandez, écrit le pape Grégoire III (en 734) à saint Boniface, évêque de Germanie, que beaucoup de personnes se nourrissent de chair de cheval. Sévissez, très-saint frère, contre tous les mangeurs de chevaux, ils sont immondes et leur action est exécrable¹. »

Dans une ordonnance de François II, duc de Bretagne (1477), on lit ce qui suit : — « Ceux sont villains natures (naturels), de quelconque lignaige qu'ilz soient, qui s'entremettent de villains mestiers, comme estre *escorcheurs de chevaux*, etc., telles gens ne sont dignes d'eulx entremettre de droit ni de coutume... »

Pendant très-longtemps, en Bretagne, les équarrisseurs furent regardés comme infâmes; on les appelait *caqueux*, *cacous*, et on les mettait au rang des lépreux. En 1436, l'évêque de Tréguier leur avait assigné une place à l'écart dans les églises. On fut même jusqu'à leur interdire les pratiques de la religion et à leur refuser l'inhumation en terre sainte.

L'espèce d'horreur qu'inspire, parmi nous, le cheval après sa mort s'observe chez quelques peuples étrangers. — « On croit encore en Autriche, dit Bernardin de Saint-Pierre, dans ses *Observations sur la Prusse*, qu'un homme est déshonoré s'il touche à un cheval mort. Dans la dernière guerre, un capitaine d'artillerie ayant retiré avec ses gens un cheval tué qui embarrassait le chemin, ses camarades ne voulurent plus avoir de commerce avec lui. L'impératrice, pour lui rendre l'honneur, le fit manger à sa table et l'avança d'un grade pour avoir surmonté un préjugé si contraire au bien du service. »

Les Prussiens, au dire du même auteur, ne partagent pas cette superstition. Ils ont même cherché, dans ces derniers

¹ Keysler, *Antiquitates selectæ septentrionales*.

temps, à réhabiliter la chair du cheval. Cela résulte du passage suivant d'une lettre de Berlin, insérée dans *le Constitutionnel* du 14 mai 1847 : — « Je dois vous faire part d'un dîner très-singulier qui a été mangé, la semaine dernière, dans la Mohren-Strasse, par une Société qui s'intitule *hippophage*. Le but de cette société est de démontrer, en prêchant d'exemple, que la chair de cheval est une nourriture exquise. Soixante-dix membres, parmi lesquels plusieurs médecins, avalaient, d'un air très-convaincu de la bonté de leur cause, des ragoûts de poulain préparés par un ancien cuisinier de l'ambassade de Russie. » — Dans un numéro de *l'Union médicale* de la fin de 1854, M. Amédée Latour parle très-longuement et très-spirituellement d'un repas semblable offert à plusieurs savants de Paris, par le directeur de l'École vétérinaire d'Alfort, et à la suite duquel il a été reconnu que « la viande d'un vieux cheval de vingt-trois ans a donné : un bouillon supérieur ; un bouilli très-mangeable ; un rôti exquis. » De son côté, le principal journal de l'Algérie, *l'Akhbar*, a plusieurs fois entretenu ses lecteurs, en novembre 1861, d'un grand banquet donné dans le foyer du théâtre d'Alger, auquel assistaient les autorités de la colonie et même les consuls étrangers, et dans lequel on n'a servi que des viandes de cheval, d'âne et de mulet, qui ont été trouvées excellentes. — Enfin, nous lisons dans le journal *la Presse*, du 9 novembre 1865, les lignes suivantes : — « L'administration supérieure de Paris vient, dit-on, de prendre une décision sur la question de la viande de cheval. Elle aurait reconnu qu'il pouvait être ouvert une boucherie spéciale dans les mêmes conditions qu'une boucherie ordinaire ; l'exploitant étant tenu toutefois de se pourvoir d'un abattoir particulier pour les besoins de son commerce¹. »

¹ Une ordonnance du préfet de police, du 9 juin 1866 autorise ces sortes de boucheries.

Au dernier siècle, le célèbre médecin Géraud, de nos jours, le baron Larrey, ont vanté dans leurs écrits l'excellence de la viande de cheval; ce qui n'empêche pas quelques personnes de prétendre que cette viande, comparativement à ses propriétés nutritives, est plus chère que celle du bœuf, même lorsque cette dernière a atteint un prix excessif.

Au reste, les Scandinaves et tous les peuples du nord con sommaient autrefois beaucoup de cheval. Les Turcomans, les Tartares et les Kalmouks s'en nourrissent aujourd'hui à l'ordinaire, et le peuple de quelques villes d'Italie en mange avec plaisir : à Tarente, par exemple, la chair de cheval se vend publiquement.

Observons, en terminant cet article, que les tanneurs, parce qu'ils manipulaient des peaux de chevaux, les cordiers, parce qu'ils apprêtaient et tordaient, autrefois, les cordes à *boyau*, passaient, il n'y a pas très-longtemps encore, pour *s'entremettre de vilains mestiers*, et par conséquent n'étaient pas moins méprisés que les équarrisseurs. Chose singulière, à l'autre bout du monde, au Japon, une prévention semblable, mais beaucoup plus outrée, existe contre les tanneurs. — « Les tanneurs, au Japon, sont bannis de la société et mis hors la loi. Vous pouvez, pour vous distraire, tuer le plus honnête tanneur, personne n'y trouvera à redire, tandis que la peine de mort est prononcée contre quiconque tue un chien... Les tanneurs japonais vivent isolés dans des hameaux maudits, réservés à eux seuls... L'entrée des lieux publics leur est interdite... On les sert, lorsqu'ils voyagent, à la porte des auberges, dans une écuelle à eux appartenant, qu'ils portent partout avec eux. Personne ne voudrait se servir d'un ustensile dont un ouvrier tanneur aurait fait usage¹. » — Chez les anciens Juifs, au temps de Jésus-Christ, le métier de corroyeur était également méprisé.

¹ M. Oscar Comettant, *Variétés japonaises*.

LES QUATRE PIEDS BLANCS.

Nous avons coutume de dire, en parlant de quelqu'un qui se permet ou auquel on permet des choses que l'on ne passerait pas à tout le monde : *Il a les quatre pieds blancs, il peut passer partout.*

L'usage où l'on était, au moyen âge, en beaucoup de provinces, d'affranchir de tout péage les chevaux qui avaient les *quatre pieds blancs* ne doit laisser aucun doute sur l'origine et le sens littéral de cette locution. — Voy., concernant cette coutume, les *Mémoires historiques sur Troyes*, de Grosley, et l'*Histoire des Français des divers états*, d'Alexis Monteil, t. II, p. 97 et 483.

Ce dicton s'applique aussi à une personne constamment heureuse en ses entreprises, et qui réussit dans des circonstances où tout autre échouerait, et il n'est pas sans analogie avec cette ancienne sentence que les Romains avaient héritée des Grecs : « *Quem fortuna nigrum pinxerit, hunc non universum ævum candidum reddere poterit* : Celui que la fortune a peint en noir ne sera jamais blanc. »

LE PATRON JACQUET; — LA FERT'IMBAULT.

Dès patron Jacquet, se dit en Berry, comme en beaucoup d'autres provinces, pour : dès le point du jour, de très-bonne heure :

Il avançoit pays, monté sur son criquet,
Se levoit tous les jours *dès le patron Jacquet*.

(Granval, *Cartouche*, chant VIII.)

On a donné de cette locution proverbiale plusieurs explications qui nous paraissent plus ingénieuses que satisfaisantes. Celle, entre autres, qui se trouve dans les *Récréations philologiques*, de M. Génin, ne nous semble guère admissible. En

voici une nouvelle qui ne vaut peut-être pas mieux que les autres.

D'abord, en Berry, nous disons *patron* et non *patron Jacquet*. — *Potron* ainsi que *pétron*, comme on dit à Rennes et dans ses environs, ne sont très-probablement que des altérations de *patron*.

Le *patron Jacquet* n'est autre que le bienheureux saint Jacques. — Se lever, partir *dès patron Jacquet*, c'est se lever à l'heure où se levait saint Jacques lui-même, qui fut, en son temps, un grand voyageur, et qui, pour cette raison, devint naturellement le *patron* de tous les gens qui se lèvent de bonne heure pour se mettre en route. Saint Jacques le Majeur passe tellement pour le voyageur par excellence, que l'on a mis sous sa protection les voies célestes et terrestres, et qu'il a eu l'honneur de donner son nom à la voie lactée, ainsi qu'aux principales rues par lesquelles débouchaient autrefois les voyageurs en arrivant dans nos vieilles villes du moyen âge. — Les rues Saint-Jacques, de Paris, d'Orléans (vis-à-vis l'ancien pont), de la Châtre (Indre) et de beaucoup d'autres anciennes cités, attestent ce fait.

D'un autre côté, la citation suivante, tirée de *la Fleur des Saints*, semble prouver que de toute ancienneté on donna à saint Jacques le titre de *padron* ou *patron* : « Les disciples de ce saint apôtre, après sa mort arrivée à Jérusalem, embarquèrent son corps et le transportèrent en Galice, dans la ville d'Irisflave (Irie-Flavie), nommée depuis *le Padron* (el Padron), où il resta jusqu'à ce qu'on le transféra en l'église de Compostelle. » — Il résulte évidemment de ce passage que le *padron* ou *patron* Jacques donna d'abord son titre à la ville d'Irie-Flavie, en attendant qu'il donnât son nom à celle de Compostelle.

Voilà pour *patron* ; quant à *Jacquet*, il est bien certainement là pour Jacques, car, quoique nous professions pour tous les saints en général le plus profond respect, nous avons

contracté depuis longtemps l'inconvenante habitude de les appeler par le diminutif de leurs noms. Ainsi, comme on le verra plus loin (voyez, table des matières, le mot : Chevaliers), lorsque nous parlons de saint Georges, de saint Marc, de saint Philippe, de saint Eutrope, etc., nous les nommons sans façon *Georget*, *Marquet*, *Phlipet*, *Tropet*. Il est donc tout naturel que de *Jacques* nous ayons fait *Jacquet*. — D'ailleurs ces diminutifs étaient autrefois, en France, d'un usage général, et les poètes les employaient sans malséance, même en s'adressant aux plus grands personnages :

Ce que voyant, le bon *Janot* mon père,
Voulut gager à *Jacquet* son compère...

(Clément Marot, *Églogue au Roy*.)

Ronsard non-seulement changeait, dans ses idylles,

Lycidas en Pierrot, et Philis en Toinon,

mais il allait jusqu'à se permettre, dans ses *Églogues*, d'appeler Henri II *Henriot*, Charles IX *Carlín*, et Catherine de Médicis *Catin* !

A Mézières-en-Brenne (Indre), et dans les environs, il existe une variante de la locution proverbiale : *Se lever dès patron Jacquet*; on y emploie celle-ci : *Se lever dès la Fert'Imbault*, et voici de quelle manière M. le comte Jaubert explique, dans son *Glossaire*, cette façon de parler :

« Les anciens comtes d'Anjou, seigneurs de Mézières-en-Brenne, l'étaient en même temps de la Ferté-Imbault, ville de Loir-et-Cher. Quand ils allaient à cette dernière résidence avec toute leur maison, comme les chemins étaient fort mauvais, on faisait ses préparatifs dès la veille, et l'on partait de très-grand matin; d'où est venu ce proverbe local : — *Partir dès la Fert'Imbault*, c'est-à-dire dès l'heure où l'on a coutume de partir pour aller à la Ferté-Imbault. »

GARGANTUA EN BERRY.

Il y a tout lieu de penser que Rabelais, qui fut souvent par voies et par chemins, et qui se plaisait à visiter ses amis de jeunesse, au nombre desquels il comptait le savant gentilhomme berruyer Barthélemi Salignac et le *bon beuveur* Antoine Tranchelion, abbé de Saint-Genou (Indre), fit plus d'un séjour dans l'ouest de l'arrondissement de Châteauroux. Ce coin du Berry, assez rapproché du lieu de sa naissance (Chinon), et dont il nomme plusieurs châteaux, abbayes et hameaux, aux chapitres xv et xlv de sa burlesque épopée, semble lui avoir été très-familier. — On montre encore, de nos jours, dans la salle des archives de la préfecture de l'Indre, un vieux fauteuil sorti de la sacristie de l'église de Palluau, et que l'on dit avoir appartenu au joyeux curé de Meudon¹. Toutes ces circonstances nous porteraient à croire que Rabelais a dû recueillir dans notre province une partie des aventures merveilleuses qui composent l'odyssée de son héros. Quoi qu'il en soit, on s'entretenait en Berry des faits et gestes de Gargantua longtemps avant que son Homère eût songé à les chanter. Il est même certains de ces faits dont Rabelais n'a point parlé; c'est pourquoi nous allons les consigner ici.

Dans le canton de Châtillon-sur-Indre, on appelle *départures de Gargantua* des monticules considérables dont le plus important est auprès de Clion et se nomme *ped de Bourges*². On assure que Gargantua, ayant un *ped* à Bourges et l'autre en cet endroit, secoua l'un de ses souliers, et en envoya la *départure* (masse de terre argileuse qui s'attache à la chaussure, aux *pattes* des piétons, en temps de pluie) jusqu'auprès

¹ Voy. sur ce fauteuil, la page 313 des *Esquisses pittoresques de l'Indre* de M. de la Tremblais et une intéressante notice publiée dans le *Moniteur de l'Indre* du 9 février 1856, par M. Alexis Doinet.

² Voy. les mots *Départure* et *Pied* dans le *Glossaire du Centre*.

de l'église de Murs, à deux lieues de Clion, tandis que l'autre de ses souliers laissait dans les vignes du Château, près de Bourges, une autre *départure* qui porte, de temps immémorial, le nom de *Mottepelous*¹, et que des savants, qui ne savaient pas cela, ont prise pour un tumulus gaulois. — Remarquons, en passant, que ces énormes enjambées de Gargantua rappellent celles du géant scandinave Floki ou Loki, le dieu du feu, dont on montre pareillement les *pas* en Islande. Ces deux fables ont très-probablement la même origine mythologique que la légende aryenne où il est si souvent question des *trois pas* du dieu Vichnou. — « Oui, dit le *Rig-Véda*, d'ici Vichnou (le soleil) s'est élancé; trois fois il a foulé un sol empreint de la poussière de son *piéd*. » — Et ailleurs : « Je chante les exploits de Vichnou, qui a créé les splendeurs terrestres, qui, par ses trois *pas*, a fourni l'étendue du ciel². »

« Ces trois pas, dit M. Alfred Maury, sont les trois divisions du jour, les trois places que le soleil occupe dans les cieux, sa station à son lever, à son midi, à son coucher³. » — Faut-il voir dans cette parodie berrichonne des *trois pas* de Vichnou, parodie où Gargantua joue le rôle du soleil, l'intention, de la part des nouveaux cultes, de tourner en dérision ce qu'enseignaient les théogonies primitives?

Aux environs d'Issoudun, on tient pour certain que Gargantua, étant au maillot, tétait si goulûment qu'un beau jour il avala sa nourrice que l'on retrouva quelques instants après dans ses langes. — C'est sans doute à la suite de cet accident que l'on jugea à propos de le faire allaiter par des vaches⁴.

¹ *Mottepeloux* (*mons pilosus*); de *peloux* vient *pelouse*.

² *Rig-Véda*, sect. II, lect. 2, h. 18, v. I, t. I, p. 863; c. f. sect. V, lect. 6, h. 20, t. III, p. 175.

³ *Croyances et légendes de l'antiquité*.

⁴ Les aventures des géants Ymer et Skyrmer dont parle la mythologie

L'appétit de ce terrible enfant croissant avec l'âge, on le vit plus tard, sur les bords de la Creuse, avaler comme une huître et sans en être incommodé, un bateau chargé de moines¹; ce qui rappelle les pèlerins mangés en salade. — Au reste, la gourmandise semble avoir été le péché capital de Gargantua et de tous les siens. Son nom, dérivé de l'espagnol *garganta* (gosier); celui de son père Grandgousier (grand gosier), et celui de sa mère Gargamelle (voyez ce mot dans le *Dictionnaire de Trévoux*), annoncent que les instincts gloutons prédominaient dans cette illustre famille.

Enfin les larges dalles des dolmens passent aussi, en certaines contrées du bas Berry, pour avoir servi de petits palets au fils de Gargamelle dans ses ébats enfantins. C'est ainsi que, dans l'île d'Oléron, on parle des *palets*, de la *cuillère* et des *galoches* (synonyme de *départures*) de Gargantua.

LES CHEMINS DE SAINT-CHARTIER;
LES FEMMES DE LA CHÂTRE
ET LA JUSTICE DE SAINTE-SÉVÈRE.

On cite souvent, en plaisantant, dans l'arrondissement de la Châtre, un vieux dicton particulièrement à l'usage de la localité et qui est ainsi conçu : — *Défiiez-vous des chemins de Saint-Chartier, des femmes de la Châtre et de la justice de Sainte-Sévère.*

Cet antique adage semble aujourd'hui n'avoir plus de sens. En effet, Saint-Chartier, à l'heure qu'il est, possède des

scandinave, ont plus d'une analogie avec celles de notre géant Gargantua. — « Ymer, disent les Eddas, était le plus ancien des géants... Il fut nourri par une vache appelée Odhumla. Quatre rivières de lait coulaient de ses mamelles; ce fut la nourriture d'Ymer. » (M^{lle} R. du Puget, Traduction des Eddas, p. 35, 84 à 86.)

¹ M. Pérémé, *Compte rendu des travaux de la Société du Berry*, X^e année, p. 266.

routes charmantes qui ressemblent aux allées du parc de Saint-Cloud ; les femmes de la Châtre sont toutes bonnes filles, bonnes épouses et bonnes mères : c'est exactement comme au cimetière du Père-la-Chaise ; enfin, la Thémis de Sainte-Sévère tient sa balance d'une main aussi ferme que juste.

Toutefois ceux qui pensent qu'un proverbe n'a jamais, ou n'a pas toujours menti, se creusent la tête pour trouver l'explication de celui-ci.

Des mauvais plaisants prétendent qu'à une certaine époque, les chemins de Saint-Chartier étaient tellement impraticables, qu'il fallait *cinq charretiers* et des chevaux à l'avenant pour y conduire une voiture ; qu'autrefois les femmes de la Châtre étaient toutes trompeuses, et que l'ancienne coutume seigneuriale de Sainte-Sévère ordonnait de pendre d'abord les prévenus et d'instruire après leur procès.

D'autres personnes, qui nous semblent plus dans le vrai, et à l'avis desquelles nous nous rangeons, passent condamnation quant aux chemins de Saint-Chartier, qui ne sont praticables que depuis une trentaine d'années ; mais elles soutiennent que la défiance recommandée à l'égard des femmes de la Châtre ne saurait que les flatter, attendu qu'elle n'était prescrite que contre leur amabilité naturelle qui enlevait toute liberté d'esprit et de cœur à ceux qui les approchaient.]

Pour ce qui est de la justice de Sainte-Sévère, nous pensons que le fait historique suivant donne la clef de cette partie du proverbe, tout en expliquant le surnom d'*Anglais* donné, de temps immémorial, aux citoyens de cette petite mais très-antique bourgade ¹.

¹ On prétend, dans le pays, que la Châtre n'était encore qu'un méchant hameau (*spelunca latronum*, dit un vieil itinéraire), alors que Sainte-Sévère et Saint-Chartier florissaient déjà depuis des siècles.

Lorsque Bertrand du Guesclin, en 1372, eut pris d'assaut la forteresse de Sainte-Sévère,

Car à Sainte-Sévère avoit ville et chastel,
dit un chroniqueur de cette époque, il y trouva bon nombre de Français, et surtout d'habitants même de Sainte-Sévère, qui faisaient cause commune avec les Anglais¹.

Laiens y ot² pillars qui firent à blasmer,
Faulx Berruiers qui voldrent le bon duc³ adosser
Et servir les Englois pour pillier et rober,
Et maint bani aussi pooit-on là trouver.
Bertran les fit trestous lier et accoupler,
Et puis si leur a dit pour eulx reconforter :
« Par saint Yves, dit-il, qu'on doit bien aorer !
Mais ne voldrai de pain ne de vin avaler
Si ne vous vois trestous à un arbre encroer⁴. »
(Cuvelier, *Chronique de Bertrand du Guesclin*.)

Du Guesclin fit comme il disait, et rendit aux transfuges bonne et prompte justice en les faisant tous pendre à un grand chêne situé sur une éminence qui avoisine aujourd'hui la route de Sainte-Sévère à la Châtre.

Dessus l'arbre ont mené les traïteurs parjurs :
Tous y furent pendus les félons malostrus ;
Et tant y en avoit, et dessoubs et dessus,
Que l'on ne savoit duquel y avoit le plus
De feuilles ou de morts qui là furent pendus.
(Cuvelier, *ibid.*)

Le lieu de cette terrible exécution, occupé de nos jours par un petit hameau, porte depuis cette époque le nom de *Montaregret*, appellation par laquelle on désignait, au moyen âge, les endroits où l'on dressait des gibets.

¹ Voyez le très-intéressant roman historique que M. Just Veillat, de Châteauroux, a publié sur le siège de Sainte-Sévère.

² Là dedans il y eut...

³ Le duc de Berry.

⁴ Accrocher.

UT!

Cette interjection signifie : *hors d'ici! va-t'en!* — On l'adresse à un chien, et parfois aux personnes que l'on traite avec mépris.

Quoi qu'en dise Roquefort, qui dérive ce mot de l'italien, il nous vient certainement des Anglais, et on le retrouve dans l'expression *out*, qui, chez eux, a le même sens que notre exclamation *ut!* — Les deux vers suivants du *Roman du Rou*, où Wace parle des cris de guerre des Anglais et des Normands, confirment pleinement notre assertion :

Normanz escrient : Dex aie!

La gent englesche : *Ut!* s'escrie.

Ce mot a dû se naturaliser en Berry, ainsi qu'en d'autres parties de la France, lors des ravages qu'y exercèrent, à tant de reprises, nos vieux ennemis d'outre-Manche.

Ce cri brutal, cet *ut!* sauvage, était alors une espèce de hurrah de bataille que poussaient leurs bandes dévastatrices en se ruant sur les habitants de nos campagnes. Ces malheureuses populations eurent bientôt saisi le sens de cette grossière apostrophe; la terreur la grava pour toujours dans leur mémoire, et depuis lors elle est restée dans le langage de leurs descendants. — C'est ainsi que de nos jours, un illustre voyageur (M. de Chateaubriand, *Itinéraire*, t. I, p. 289) retrouvait dans la bouche de jeunes Arabes notre glorieux : *En avant, marche!*

LES CHIENS ET LES PIGEONS DE M. LONGBOT;
LES CHIENS DU ROI DAGOBERT, ETC.

Il existe à la Châtre et dans ses environs, un proverbe qui revient souvent dans la conversation des indigènes; le voici :

L'un vaut l'autre; c'est comme les chiens de M. Longbot.

L'anecdote suivante donna lieu, dit-on, à cette façon de parler.

Il y avait autrefois à la Forast, antique manoir dont les ruines se voient encore dans la commune de la Buxerette (Indre), non loin des bords de la Bouzanne, un gentilhomme campagnard du nom de Longbost¹, vieux, ruiné et grand amateur de chasse. Ce noble Robin des Bois, après avoir longtemps fatigué les échos de la contrée de ses bruyants et victorieux hallalis, n'avait conservé de son ancien attirail de chasse que deux vieux limiers qu'il menait encore au bois, de loin en loin, lorsque la goutte, à laquelle ils étaient condamnés désormais tous les trois, leur donnait quelque répit.

On raconte que, dans l'une de ces rares excursions, les deux pauvres chiens, efflanqués par de longs jeûnes et rompus par l'âge, arrivèrent, pour leur malheur, au bord d'un fossé de médiocre largeur. Là, excités par la voix de leur maître qui leur criait d'un peu loin : — *Coulez, petits ! coule, coule, coule !* provoqués, peut-être, par la chaude et irritante senteur de quelque chevreuil aux abois — car ils étaient aussi de noble race, — ils prirent et reprirent vainement cent fois leur élan pour franchir le malencontreux obstacle.

Cependant le bon gentilhomme, toujours à cheval sur les lois de l'étiquette, se méprenait sur les nobles efforts de ses

¹ La Thaumassière donne la généalogie des Longbost, dans son *Histoire du Berry*. — Cette famille, fort ancienne, était jadis des mieux apparentées. Une Silvaine de Longbost, dont l'élégante et gracieuse signature se lit encore sur les registres de l'état civil de la Châtre (année 1631), était tante de Marie-Casimire de la Grange, reine de Pologne. (Voy. la généalogie des la Grange dans d'Hozier.) — Mais hélas ! les Longbost sont, aujourd'hui, bien déçus de leur antique splendeur ; car l'un de leurs arrière-neveux était naguère simple ouvrier charron à Corlay, commune de Montipouret, et tous les membres de cette famille ont perdu, dans leur naufrage, jusqu'à l'orthographe de leur nom, ce dont, au reste, à l'heure qu'il est, ils se soucient probablement le moins.

vieux compagnons et s'imaginait que, par ce manège de recul, ses chiens ne voulaient que se céder le pas. C'est pourquoi il finit par leur crier : — « Point tant de civilités, mes amis, sautez, sautez, morbleu ! *l'un vaut l'autre !* »

Depuis ce temps, toutes les fois qu'il est question, entre gens du pays, d'individus de même acabit, il est d'usage de dire proverbialement : — *L'un vaut l'autre ; c'est comme les chiens de M. Longbôt.*

Le proverbe : *Taupin vaut bien Morette*, dont on se sert à Rennes, a le même sens que le nôtre. *Taupin* est un nom de chien noir, et *Morette* un nom de chienne de la même couleur.

Il paraîtrait que le colombier du vieux seigneur de la Forast était encore, s'il est possible, plus mal monté que son chenil, car, à Cluis et dans les environs, lorsque, au mois de novembre, les corbeaux, revenus au pays, envahissent les guérets nouvellement ensemencés, on a encore l'habitude de dire : *Les pigeons de M. Longbôt sont de retour.*

Cette plaisanterie rappelle celle des *gabians* dont parle quelque part M. Méry : — « Les *gabians*, dit l'Ornithologie provençale, sont des espèces d'alcyons ; on les nomme *goëlands*. Ces oiseaux n'ont que des plumes et pas de chair. Ils annoncent la tempête lorsqu'ils entrent dans le port. Les plaisants disent que les *gabians* sont les *pigeons* du capitaine de port de Marseille ¹. »

Le vieux seigneur de la Forast était tellement préoccupé lui-même de son état de gêne, qu'un jour il se figura que l'un de ses voisins avait dressé ses coqs à se moquer de sa détresse, et que ces volatiles chantaient, en le voyant passer, le dialogue suivant :

- Pauvre noblesse !
- Depuis quand ?

¹ M. Méry, *Marseille et les Marseillais.*

— Depuis Adam!

M. de Longbôt fit, à ce propos, dit-on, un bel et bon procès à son voisin.

Un autre proverbe, connu de toute la France, et dans lequel figurent aussi des chiens, mais des chiens de plus haute volée que ceux de M. de Longbôt, a pris également naissance en Berry. — Voici comment M. de la Tremblais raconte le fait, pages 224 et 226 des *Esquisses pittoresques de l'Indre* :

« Sous les successeurs de Clovis, la plus grande partie de la Brenne ¹ était du domaine royal. Le roi Dagobert y possédait un palais, à Longoret (aujourd'hui Saint-Ciran), sur les bords de la Claise. Le nom de ce *bon roi* est resté populaire dans cette contrée; on y parle toujours de ses chasses brillantes, de ses chiens qu'il aimait tant, et l'on montre encore, à quelques pas de Saint-Ciran, près du pont, l'endroit où la tradition rapporte que Dagobert fit noyer ses chiens en disant : *Il n'y a si bonne compagnie qui ne se quitte*, paroles passées depuis en proverbe.

LES PANIERS DU CURÉ DE LA BUXERETTE.

Nous disons, en parlant de quelqu'un qui ne sait plus où il en est : *Il a perdu le compte de ses paniers*.

Un ancien curé de la Buxerette, dont nous avons déjà parlé, page 258, tome I^{er} de ce recueil, a donné lieu à ce dicton.

Ce curé était plein de bonhomie. On assure qu'il ne reconnaissait le dimanche que d'après le nombre de paniers qu'il avait l'habitude de fabriquer chaque semaine. Il en confectonnait régulièrement un dans sa journée. A mesure qu'il

¹ Voy., sur cette contrée du Berry, la note 1 de la page 236, tome I.

les terminait, il les suspendait à un clou, et quand il en comptait six, il savait que le dimanche était venu. Mais lui étant arrivé, contre sa coutume, d'employer deux jours de l'une de ses semaines à faire une *séchère* (espèce de cage en lattes ou en osier dans laquelle on met *sécher* les fromages), ce travail insolite jeta le plus grand trouble dans sa manière de calculer le temps. Si bien que, le matin du dimanche suivant, sa gouvernante le trouvant à l'ouvrage, en fut fort scandalisée, et lui dit en se signant :

— Mais, Monsieur le curé, c'est aujourd'hui dimanche!...

— Bah! répliqua tranquillement le bon pasteur, compte donc les paniers.

— Il n'y en a que quatre, c'est vrai, reprit la brave fille, mais Monsieur doit se souvenir qu'il a passé les journées du mercredi et du jeudi à faire une *séchère*.

— Tu as, ma foi! raison, Marguerite! s'écria l'honnête curé, en rejetant loin de lui tout l'attirail de sa chère occupation, — dis bien vite à Guersaut (c'était le nom de son sacristain) de sonner le premier coup de la grand'messe, je serai prêt dans un instant.

Or, c'est depuis cette aventure que l'on a coutume de dire, dans plusieurs de nos cantons, en parlant de quelqu'un qui perd la carte, qui se blouse dans ses calculs, qui ne sait plus où il en est : — *Il a perdu le compte de ses paniers*.

DE QUELQUES-UNS DE NOS NOMS PROPRES.

Les particules *à*, *au*, *à la*, précèdent, en Berry, une infinité de noms propres et entrent dans leur composition. Exemples : — Ageorges, Amichau, Acolas, Amathieu, Adenis, Amartin, Alaurent, Alhilaire, Aufrère, Alassœur, Augendre, Aloncle, Aupetit, Augrand, Ausourd, Audoux, Augsage, Augai, Augras, Aubrun, Auroux, Auvilain, Auclerc,

Aubard (au barde), Aucante (au chanteur, au chantre), Aucouturior (au tailleur), Autissier (au tisserand), Aupenetier (au panetier, ou au faiseur de *paniers* que nous prononçons *peniers*), Auboyer (au bouvier), Auroi, Aucapitaine, Aumerle, Augeai, Aladenise, Alaberthe, Alaphilippe, Alamichelle, Alamargot (à la Marguerite), Alapetite, etc., etc. — C'est comme si l'on disait : *le fils à Georges*¹, *le fils au frère*, *le fils du capitaine*, *le fils de la Denise*, etc., etc., et ces mots à, au, à la, jouent, dans nos noms propres, le même rôle que le *mab* breton, le *witz* russe, le *ski* polonais, le *son* anglais, le *fitz* irlandais, l'*oglou* turc, le *ben* arabe, etc., dans les noms de personnes de ces différents peuples.

Remarquons particulièrement que les noms propres *Auchapt*, *Duchapt*, *Lechapt*, assez répandus dans quelques-uns de nos cantons, ne signifient pas autre chose que *au chef* (caput), *du chef*, *le chef*. Le titre de *captal*, employé par nos vieux chroniqueurs (le *captal* de Buch, par exemple), équivaut à notre mot *chapt*, et le nom propre *Chaptal* est une troisième forme de ce terme. — Qui oserait dire que le *schah* de Persé, qui se traduit également par *chef*, *roi*, n'as pas la même origine que le *chapt* berrichon ?

DE QUELQUES-UNS DE NOS NOMS DE LIEUX.

Plusieurs de ces noms indiquent : 1^o le peu de fertilité de quelques-uns de nos cantons, dans un temps où la science

¹ Cette façon de parler était autrefois générale; nos paysans l'ont conservée :

La fille à Jupiter, Ate la redoutable...
(Joachim du Bellay.)

« Jeanne de Bourbon, *filie* à feu Guy, duc de Bourbon, *sœur au duc* de Bourbon, trépassa en la ville de Bourges. » — (Chaumeau, *Histoire du Berry*.)

agricole n'existait pas encore; 2° l'état de misère et de souffrance auquel était réduit, sous l'ère féodale, le malheureux serf attaché à la glèbe; 3° les contrées, assez rares, où, grâce à la fécondité du sol, et peut-être aussi grâce à l'humanité de certains seigneurs, la vie de l'homme des champs était facile et joyeuse; 4° la place où se dressaient quelques-uns des instruments de supplice, si nombreux au temps des justices seigneuriales; 5° des souvenirs glorieux pour le pays; 6° la faune prédominante de certaines localités, etc., etc. — Nous allons classer ces différentes appellations dans l'ordre que nous venons d'énoncer.

PAYS DE MISÈRE.

La Besace, — localité près de Cluis, de Montipouret (Indre), et de Charenton (Cher). — On sait que la besace est l'attribut du mendiant.

Brame-Pain, — près de Jouet (Cher). — Un domaine des environs de Pougues (Nièvre) porte aussi ce nom. — *Bramer pain*, c'est crier famine.

La Coquinerie, — près de Crosses, canton de Beaùgy (Cher), et près d'Arthon (Indre). — *Coquin*, ainsi que *gredin* (voyez liv. V, ch. iv, le 35^e proverbe), a signifié, dans le principe, pauvre, mendiant; mais comme la misère a toujours tort aux yeux de certaines personnes, ces deux mots ont fini par ne plus qualifier que des gens sans aveu. Ce changement d'acception s'explique par la double signification qu'ont actuellement les termes *malheureux*, *misérable* et *gueux*. (Voy., plus loin, *Trompe-Gueux*.)

Cure-Bourse, — non loin de Neuvy-Pailloux (Indre). — Les citations suivantes ne laissent aucun doute sur le sens de cette dénomination :

« Voire se laissent escorcher jusques aux os, et *curer leurs bourses* jusques au fond. » (*Satire Ménippée*, 92.)

« Vous curâtes si rudement nos bourses. » (*Satire Ménippée*, 181.)

Dine-Chien, — près de Saint-Maur (Indre).

La Grande-Fame — (la Grande-Faim, du latin *fames*); — commune de Saint-Hilaire, canton de Nérondes (Cher),

Le Maurepas — (le Mauvais repas). — On trouve plusieurs localités de ce nom dans l'Indre : près d'Anjoin, de Liniez, de Poulaines, de Sainte-Cécile, etc.

Le Petit-Souper — (où l'on fait maigre chère), — aux environs de Buzançais (Indre).

Le Pain-Dénié, — terroir ingrat, commune de la Chapelle (Cher). — On trouve dans la Nièvre, près de Marzy, une terre de même qualité et que l'on appelle *le Pain-Cher*.

Le Chasse-Pain, — village de la commune de Mers (Indre).

Nuisance, — ce mot est synonyme de *Porte-Malheur* :

« Les astres ne nous font pas de *nuisance*; ils sont doncques pleins de bonté. » (Montaigne, liv. II, ch. xxxvii.)

Cette appellation de mauvais augure est très-répondue dans le bas Berry. Des localités de ce nom se trouvent près de Châteauroux, près de Luant, près de la Champenoise, de Levroux, d'Ecneillé, etc.

Toutifaut — c'est-à-dire *tout y faut*, tout y manque. — Des domaines, des hameaux, voisins de Châteauroux, de Lingé, de Saint-Aubin (Indre), portent ce nom :

Mains malostrus y ont esté,
Car c'est le chasteau *Tout y faut*.

(Farce de *Folle Bombance*, ancien Théâtre-Français.
Biblioth. Elzev., t. II, p. 288.)

Trompe-Gueux, — nom d'un hameau des environs de Vierzon (Cher). Le mot *gueux* doit s'entendre ici dans le sens de pauvre, malheureux.

Trompe-Souris, — plusieurs moulins, situés près de Graçay, Saint-Ambroise et Léré, dans le Cher, et deux domaines, dans l'Indre : l'un à Heugnes, l'autre auprès de Jeu-Maloche,

sont ainsi désignés. — Cette appellation qualifie des moulins et des terres où le blé est loin d'abonder.

Trompe-Chien, — deux clos de vigne de la commune d'Argy, dans le canton de Buzançais, sont connus sous ce nom.

Travaille-Chien, — hameau des environs de Selles-sur-Nahon (Indre).

Travaille-Coquin, — nom de deux localités situées, l'une près de Saint-Maur, non loin de Châteauroux (Indre), et l'autre proche Vierzon (Cher). (Voy. *la Coquinerie*.)

Pèle-Vilain — nom de lieu dans le Cher. — *Vilain* ou *villain*, du latin *villa*, maison des champs, domaine, métairie, a signifié, dans le principe, villageois, paysan, roturier; puis il a eu le sort et la signification de *coquin*, de *gueux* et de *gredin*. — *Pèle*, dans cette dénomination et dans les deux suivantes, ne veut pas dire autre chose que *tond* :

Pauvres moutons, toujours on vous *tondra*.

Pèle-Busan, — près de Ciron (Indre). — *Busan* est là pour *buse*, nigaud.

Pèle-Grue, — non loin d'Ambrault (Indre). — *Grue*, ainsi que *buse*, signifie dans quelques-unes de nos contrées, sot, niais.

La Tristerie — (la Tristesse), — hameau situé près de Déols (Indre), et non loin de *La Joie*, dont nous parlerons plus loin.

PAYS DE COCAGNE.

La Bâfrerie, — domaine près de Lourouer-Saint-Laurent (Indre).

La Pitancerie, — on trouve deux localités de ce nom dans l'Indre : l'une près de Heugnes, l'autre près de Cloué. — *La Pitancerie* indique un lieu où l'on fait grande et bonne chère.

La Déjeunerie, — non loin d'Issoudun (Indre).

La Galetterie, — près de Mézières (Indre).

Tarte-y-fume. — Ce nom, tout à fait attrayant, est celui d'un hameau près de Marçais (Cher). Un autre *Tarte-y-fume* se trouve près de Montbazou, dans Indre-et-Loire; enfin, il en existe un troisième entre le département de la Charente-Inférieure et celui des Deux-Sèvres.

La Chopinerie, — domaine situé près de Lourouer-Saint-Laurent (Indre), et non loin de *la Bâfrerie*.

La Becavinière, — commune de Paunay (Indre). — On donne souvent, en Berry, le sobriquet de *Bec à vin* à un ivrogne.

Le Bec-de-vin. — Deux villages de ce nom existent dans la commune de Sarzay (Indre).

Les Amourets, — village de la commune de Montlevic (Indre).

La Calinerie, — près de Condé (Indre). — Ce nom indique un endroit où l'on a l'habitude de s'abandonner à un doux *far niente*.

La Mignonerie. — On trouve plusieurs localités de ce nom dans l'Indre : près de Buzançais, de Martizay, de Saint-Pierre-de-Lamps, de la Pérouille, etc. — Cette dénomination désigne des lieux dont les habitants sont d'une extrême affabilité.

Sans-Souci, — hameau des environs du Blanc (Indre). — Un bois peu éloigné de Saint-Germain-sur-Aubois (Cher) porte aussi ce nom.

La Joie. — Deux localités de ce nom sont connues dans l'Indre : la première est située au nord de ce département, près de Bagneux; la seconde se trouve aux environs de Déols. Dans cette commune de Déols, *la Tristerie* (la tristesse) et *la Joie* sont bien près l'une de l'autre; c'est comme dans la vie!

Des appellations analogues à celles que nous venons de citer se rencontrent sur la limite commune des départements

de la Charente-Inférieure et des Deux-Sèvres. — « Tâchez, dit un voyageur qui a parcouru pédestrement cette contrée, tâchez de vous faire aux noms baroques de ce pays-ci; il ne tiendrait qu'à moi de vous faire passer par *Tout-y-Faut* et *Sèche-Bec*, ce qui vous arrangerait peu. *La Fricaudière* et *Tarte-y-Fume* pourraient vous accommoder davantage..... Que serait-ce si je vous menais dîner à *Engoule-Vent* ou à *l'Ane-Cuit*, et coucher à *Baille-Malaise*? Vous fuiriez épouvanté; mais, d'un côté, vous auriez le *Guet-à-Pens de la Brelandière*, *Cure-Gousset* et *Gâte-Bourse*; de l'autre, le *Fangeux*, le *Chemin de la Crotte* et *Puy-Merdier*. »

Sur les lieux que nous allons mentionner s'élevaient, au *bon vieux temps*, les instruments de supplice de quelques-uns de nos anciens seigneurs hauts justiciers. Ces sinistres monuments, fort multipliés dans les campagnes du bas Berry, surtout vers le sud-ouest, où les seigneuries avaient généralement peu d'étendue, se dressaient partout sur des éminences. Ces objets d'épouvante, toujours en permanence, ces grappes de suppliciés, suspendues aux bras des gibets, devaient terriblement assombrir l'aspect aujourd'hui si calme et si riant de nos gracieux paysages.

La Justice, — nom d'un village situé près de la Châtre (Indre), sur une élévation qui domine le cours de la Couarde, et où se dressaient jadis les fourches patibulaires de la *justice* seigneuriale de Sarzay. Ce nom, fort répandu comme nom de ferme, de terre, de bois, etc., a partout la même origine. *La Justice*, *les Justices*, sont des noms de localités que l'on trouve près de Bourges, de Saint-Amand, d'Henrichemont (Cher), et près du Blanc, du Magny, de Montgivray, de Notre-Dame-de-Poulligny, etc., etc., dans le département de l'Indre.

Le Pilori, — près du Blanc, de Vendœuvres et de Martizay (Indre), a la même signification que le mot qui précède.

Fourches, — nom de deux villages, l'un sur la commune de Mers, l'autre sur celle de Saint-Chartier (Indre). — Ces mots indiquent l'endroit où s'élevaient d'anciennes *fourches* patibulaires.

Montaregret ou *Monte-à-Regret*, — village placé sur un monticule qui avoisine la route de Sainte-Sévère à la Châtre. — Nous avons dit plus haut (p. 199, t. II), que là se trouvait le grand chêne aux branches duquel du Guesclin fit pendre ceux des habitants de Sainte-Sévère qui, lors du siège de cette ville, faisaient cause commune avec les Anglais. — *Le Grand-Vengeux*, village que l'on rencontre non loin de *Montaregret*, doit peut-être aussi son nom à cette terrible exécution.

Monte-à-Peine, — près de Heugnes (Indre), a la même origine et la même signification que *Monte-à-Regret*.

Montifaut, — nom de lieu assez commun. On le trouve non loin de Bourges, près de Cours-les-Barres (Cher), aux environs de Murlin, dans la Nièvre, etc., etc. — *Montifaut* signifie *monte, il le faut*, et est synonyme de *Monte-à-Regret* et de *Monte-à-Peine*.

Les Maucourants, — hameau situé entre Saint-Denis-de-Jouhet et Crozon (Indre), et ainsi nommé parce qu'il occupe la place d'une ancienne potence près de laquelle les malheureux que l'on y conduisait ne se rendaient pas en *courant*.

Maintenant, si le lecteur veut bien nous suivre, nous pouvons lui faire faire un voyage en Égypte, sans sortir du département de l'Indre; il ne s'agit, pour cela, que de nous rendre ensemble aux environs de Châteauroux et d'Issoudun, où nous trouverons :

Le Grand-Caire, — domaine créé près de Saint-Valentin (Indre), par le père du général Bertrand, en mémoire de la part glorieuse que son fils avait prise à la campagne d'Égypte.

Le Nil, — autre domaine situé dans la même commune, et fondé à propos des mêmes circonstances.

Les Pyramides, — troisième domaine, d'origine pareille, et qui fait partie de la terre des Lagnis, près Châteauroux.

Le Bois des Mameloucks, — situé dans les mêmes contrées, doit son nom à des motifs semblables.

C'est ainsi qu'aux alentours du bourg de Saint-Verain, en Nivernais, on se croirait en pleine terre sainte; plusieurs localités de ce canton portent les noms de *Jérusalem*, *Nazareth*, *Bethphagé*, *Jéricho*, etc. — C'est indubitablement là un souvenir des croisades.

Les noms suivants ont trait à l'histoire naturelle du Berry; ils indiquent les lieux de notre sol qu'habitent de préférence certains quadrupèdes, certains oiseaux, certains insectes, etc.

Chante-Loup, — près de Villiers (Indre).

Jappe-Loup, — près de Tournon (Indre).

Chante-Loube, — près de Saint-Gilles et près de Mers (Indre). — Nous disons *loube* pour *louve*.

Chante-Renard, — près de Lury (Cher).

Jappe-Renard, — près de Clion, près de Lingé et près de Saint-Lactencin (Indre).

Chante-Clair, — c'est-à-dire *Chante-Coq*. — Près de Chalais (Indre). — *Chante-Clair* est le nom du coq dans plusieurs de nos vieux auteurs.

Chante-l'Oche, — ou *Chante-l'Oie*, près Saint-Genou (Indre). — Nous disons *oche* pour *oie*; les Espagnols disent *oca*, les Italiens *occa*.

Chante-Grue, — près de Levroux (Indre).

Chante-Ouant, — près de Lignac (Indre). — *Chante-Ouant* ne signifie pas autre chose que *Chante-Chat-kuant*.

Chante-Merle, — près de Valençay, près de Buzançais (Indre), et ailleurs encore.

La Rossignolerie, — près de Saint-Florentin, près d'Arpheuilles, etc. (Indre).

Chante-Raine, — c'est-à-dire *Chante-Grenouille* (du latin *rana*; *raine*, en vieux français); — localités près de Chaillac, de Coings (Indre), et ailleurs.

Chante-Grelet, — près de Mareuilles (Indre). — *Grelet* se dit, chez nous, pour grillon.

La Greletterie, — près de Saint-Maur (Indre).

Citons à part, et pour la bonne bouche, le joli nom de *Chante-Pucelle*, — ce qui revient à *Chante-Fillette*; — localité située près de Levroux (Indre).

Nous terminerons cette revue géographique par une liste de noms de lieux, plus bizarres les uns que les autres, et qu'il nous est impossible de classer.

L'Ane-Vert, — près d'Obterre (Indre).

Étrangle-Chèvre, — près de Briantes (Indre).

Étrille-Pigeon, — domaine près d'Issoudun; un autre près de Condé (Indre).

Pisse-Loup, — près de Neuvy-Saint-Sépulcre (Indre).

Pisse-Vieille, — environs de Bourges.

La Brelanderie, — commune d'Herry (Cher).

La Parpaillauderie, — près d'Issoudun.

La Cocoterie, — près de Mers (Indre).

La Pucellerie, — près de Lourouer-Saint-Laurent (Indre).

Le Soleil, — près de la Châtre-l'Anglin (Indre).

La Lune, — près de Pouligny-Notre-Dame (Indre).

La Belle-Étoile, — près de Valençay, d'Écueillé, de Poulaines (Indre), et de Saint-Germain-sur-Aubois (Cher).

Le Point-du-Jour, — près de Montchevrier (Indre).

Les Quatre-Vents, — près de Cluis (Indre).

Les Quatre-Œufs, — près de Lazenay (Cher).

Rouille-Couteau, — près de Palluau, de Rouvres, de Saint-Cyran et de Saint-Phallier (Indre).

La Savate, — près de Buzençais et près de Pellevoisin (Indre).

Le Chaperon-Rouge, — près de Graçay (Indre).

Le Charbon-Blanc, — près de Vendœuvres et près de la Châtre (Indre).

CHABIN; — CABIGNAT.

Nous nommons *chabins* une espèce de moutons dont la laine est frisée. Nous donnons aussi ce nom à une certaine laine longue et grossière, et nous disons : du *chabin*, de la laine *chabine*.

« Les moutons du Bourbonnois sont communément appelés *chabins* pour ce qu'ils portent laine grosse et longue comme poil de chèvre. » (Chaumeau, *Histoire du Berry*.)

Autrefois, *chabin* était encore le nom d'une sorte de fourrure, et les anciens échevins (*scabini*, en basse latinité; *scabinats*, *scabignats*, *cabignats*, à la Châtre, au moyen âge), qui portaient des robes fourrées, tiraient certainement leur nom de cet ornement. — Le vieux pont des *Cabignats*, à la Châtre, n'avait été ainsi appelé que parce que l'on devait sa construction aux soins des *cabignats* ou *scabini* de cette ville.

Nous n'ignorons pas que M. Guizot, dans ses *Essais sur l'histoire de France*, fait venir le mot *scabinus* de l'allemand *schæffen*, qui signifie *juge*. S'il en était ainsi, les *scabini*, au lieu d'emprunter leur nom à la peau de mouton appelée *chabin*, lui auraient au contraire cédé le leur, à l'exemple des princes *palatins*, qui donnèrent leur nom à la fourrure qui est un de leurs insignes (la *palatine*); mais, comme en définitive les mots allemands *schafe*, *schæfchen* se traduisent en français par *mouton*, et comme les moutons, par tout pays, ont précédé les échevins et les juges, il y a tout lieu de croire que ce sont les *scabini*, *cabignats* ou *échevins* qui doivent leur nom à la fourrure dont nous avons parlé. — Il est à remarquer que la plus moderne de ces appellations (*échevin*), surtout si l'on retranche l'*e* préfix, est celle qui

se rapproche le plus des radicaux teutoniques *schæffen*, *schæfchen*.

Le mot français *chabraque*, contrefaçon de l'allemand *schabracke*, par lequel on désigne, dans les deux langues, une peau de mouton garnie de son poil, que l'on met sur un cheval, a encore la plus grande analogie avec notre terme *chabin*.

Chabin est aussi un surnom dont nous nous servons fréquemment pour désigner une personne qui a les cheveux crépus ou frisés comme de la laine, et le nom propre *Chabenat*, si répandu dans nos pays, surtout aux environs de la Châtre, a sans doute la même signification, à moins, ce qui paraît aussi probable, qu'il n'ait été, dans le principe, l'équivalent de *scabinat* ou *échevin*.

A propos des *cabignats* de la Châtre, nous remarquerons que les noms des officiers municipaux étaient autrefois très-variés en Berry. — Beaulieu et Santranges avaient des *Décemvirs*, en 1178; — Châteaumeillant, des *Prud'hommes*, en 1220, ainsi que Graçay, en 1246; — La Peyrouse, des *Cossorts* et *Pejoros* (Consorts et Pairs), en 1275; — Vesdun avait pour magistrats municipaux *li Communs de la ville*, en 1275; — Châteauneuf et Saint-Palais avaient des *Jurés de la ville*, en 1258 et 1279; — il y avait des *Élus* aux Aix-dam-Gilon, en 1301; — Boussac, qui faisait anciennement partie du Berry, avait des *Consults*, en 1427; — Issoudun et Mehun avaient, sous Charles VII, des *Gouverneurs*. « Mais, dit M. Raynal, qui nous fournit ces renseignements, le titre le plus commun est celui d'*Hommes probes* ou *Prud'hommes*. — Le nombre de ces mandataires, choisis par les bourgeois, souffre également beaucoup de variété : presque partout il y en a quatre, comme à Bourges; cependant on en compte trois seulement à Châteaumeillant, en 1220; six aux Aix, en 1301; sept à Bengy, en 1257; dix à Beaulieu et à Santranges, en 1178; douze à Graçay, en 1246. » (Raynal,

Histoire du Berry, t. II, p. 196 et suiv.) — « Quant au costume des échevins, il n'était pas partout le même. Généralement, il était moitié noir, moitié vert, en deçà de la Loire; moitié noir, moitié rouge, en delà. » (A. Monteil.) — Les robes de soie des deux *échevins-gouverneurs* de la ville de la Châtre étaient, en 1640 et beaucoup plus tard, mi-parties de vert et de rouge, comme à Bourges. — Ajoutons, à cette occasion, que les armes de la Châtre, par allusion à son nom latin *Castrum*, étaient de sinople à trois tentes d'argent, surmontées chacune d'une fleur de lis d'or, avec cette devise : *Ubique recta*¹.

SORNETTES.

Le mot *sornette*, en Berry, signifie surnom, sobriquet. — En catalan, *surnom* se dit *sobrenom*; en portugais, *sobrenome*, et notre expression *sornette* est assurément une contraction de ces deux mots.

« Les paysans sont grands donneurs de *sornettes* et sobriquets. » — (George Sand, *la Petite Fadette*.)

« Il s'appelle un tel, mais sa *sornette* est *Gueule fraîche*. » — (M. le comte Jaubert, *Glossaire du Centre*.)

L'usage de donner des surnoms aux populations des villes était général dans le vieux temps; c'est ainsi que l'on disait autrefois : — *les Buveurs d'Auxerre*, *les Mangeurs de Poitiers*, *les Musards de Verdun*, *les Bagards d'Angers*, *les Crottés*, *les Badauds de Paris*, etc., etc. — Les nations elles-mêmes avaient leurs *sornettes*, et parfois de fort vilaines. Catherinot, dans son *Prest gratuit*, mentionne *les Larrons de Bavière*, *les Hérétiques de Bohême*, *les Parjures de Westphalie*, *les Courtisanes de Souabe*², etc., etc.

¹ Archives de l'hôtel de ville de la Châtre, reg. XXI, v° de la page 3.

² Voy. la page 114, tome II.

Dans nos provinces, grâce aux rivalités de clochers, ces sortes de qualifications étaient d'autant plus acerbes qu'on se les donnait de voisins à voisins. Voici un proverbe breton qui le prouve de reste :

Voleur comme un Léonard,
Traître comme un Trégorrois,
Sot comme un Vannetais,
Brutal comme un Cornouaillais¹.

Nous allons réunir ici les différentes *sornettes* par lesquelles on désignait autrefois les habitants de plusieurs villes, bourgs et bourgades du Berry. — On disait :

Les Grecs et aussi *les Gavauds de Neuvy-Saint-Sépulcre*. — *Grec* signifie, chez nous, désagréable, revêche, difficile à vivre; il signifie aussi *avare*, comme en Normandie et dans le Bocage, ce qui rappelle le *Timeo Danaos*,... etc. — *Gavaud* se dit d'une personne qui a les jambes arquées et qui marche mal².

Les Cinauds de Cluis-Dessus; — du latin *cinædus*, peut-être.

Les Samaritains de Cluis-Dessous. — *Samaritain* est une grave injure dans les livres saints. Les Juifs, exaspérés par la colère, disaient à Jésus-Christ : — « Tu es possédé du démon, tu es un *Samaritain* ³. » — L'Écclésiastique (1, 27 et 28) déclare que les Samaritains lui sont en horreur. — On sait que Salmanasar, après avoir transporté les dix tribus d'Israël en Assyrie, fit venir de ce dernier pays diverses nations dont il repeupla les environs de Samarie. Cette colonie forma bientôt un nouveau peuple qui prit le nom de Samaritains, et que son origine étrangère, non moins que ses croyances religieuses, qui étaient un mélange bizarre de

¹ Émile Souvestre, *le Foyer breton*.

² Voy. les mots Grec et Gavaud dans le *Glossaire du Centre*.

³ Saint Jean, VIII, 48.

mosaïsme et de superstitions païennes, rendit odieux à ses voisins.

Les Râlets de Saint-Chartier. — Les râlets sont une espèce de batraciens très-répanus dans les campagnes. Ils hantent par milliers les fossés et les mares, et, par les belles soirées de la fin de mars, leurs voix annoncent la venue du printemps [voy. à la table des matières le mot: Marais (le)]. — La position marécageuse de Saint-Chartier a donné lieu à ce dicton.

Les Busauds de Saint-Août. — Équivalent des *Badauds de Paris*.

Les Anglais de Sainte-Sévère. — Nous avons donné plus haut, p. 198, t. II, l'explication de cette *sornette*.

Les Meneux de loups de Gournay. — Voyez plus haut, p. 138, t. II, ce que l'on dit des *Meneux de loups*.

Les Faux témoins de Montipouret.

Les Glorieux de Tranzault. — On disait aussi les *Glorieux d'Issoudun*, et M. Pérémé, p. 162 de ses intéressantes *Recherches historiques sur Issoudun*, après avoir parlé du séjour que firent dans cette ville les cours élégantes et lettrées des deux reines Marguerite, sœurs de François I^{er} et de Henri II, explique ce surnom de la manière suivante : — « L'influence de ces deux princesses ne contribua sans doute pas peu à naturaliser, dans la société d'Issoudun, les manières recherchées et l'esprit distingué... Issoudun était la ville du beau langage; elle partageait avec Blois, où résidait la cour, le renom du pays où se parlait le français le plus pur. Peut-être cette renommée donna-t-elle à nos compatriotes un peu de suffisance et de vanité, en même temps qu'elle excita la jalousie des villes voisines, car on les surnomma malicieusement les *Glorieux d'Issoudun*. »

Les Colidons d'Issoudun. — « Est un autre sobriquet par lequel les vigneronns d'Issoudun désignent les bourgeois, les citadins, les gens portant frac. Cette dénomination n'est pas

nouvelle, car une ancienne chanson populaire commençait ainsi :

Colidon paré,
L'épée au côté,
La barbe au menton,
Saute, Bourguignon¹ !

A Bourges, on donne le nom de *colidon* à l'ouvrier de ville par opposition au vigneron, qui porte celui de *Yapi*. — (Voy. ce dernier mot dans le *Glossaire du Centre*.)

Les Turquins de Déols, près de Châteauroux. — « La rivalité qui existait entre ces deux localités a souvent éclaté en rixes. Il n'y a pas encore longtemps, nous assure-t-on, que de petites batailles rangées se sont données entre les enfants de Déols et ceux de Châteauroux, à propos de cette épithète de *Turquin*². » — Cette appellation date peut-être du temps des croisades. — Des combats semblables avaient encore lieu, il y a peu d'années, entre les petits garçons et même les petites filles de Domrémy et de Maxey-sur-Meuse. « Après l'heure du travail, dit M. Villiaumé (*Histoire de Jeanne Darc*), les enfants de chaque village accouraient dans la plaine et se battaient à coups de flèches, de bâtons, de pierres et de vieilles épées. » — Ces batailles avaient une origine politique et duraient depuis Charles VII, alors que Domrémy tenait pour les Armagnacs et Maxey-sur-Meuse pour le duc de Bourgogne.

Les Faucheux de Chaillac. — Chaillac est le nom d'une commune de l'arrondissement du Blanc. Dans quelques-uns de nos cantons, on a l'habitude de dire, lorsque le ciel est serein et sans nuage : — *On fauche à Chaillac, le temps est tout d'une pièce*; ou, tout simplement : — *C'est un temps de Chaillac*. — Ce dicton semblerait annoncer que

¹ M. Armand Péréme, *Recherches sur la ville d'Issoudun*, p. 239.

² M. le comte Jaubert, *Glossaire du Centre*, au mot *Turquins*.

les habitants de ce pays sont des gens fort avisés qui n'entreprennent rien à la légère.

Les Essorillés de Mouhers. — Ce sobriquet faisait-il allusion à l'absence de l'extrémité inférieure de l'oreille dont pouvaient être privés, comme lépreux ou *cagots*, quelques anciens habitants de Mouhers, ou bien rappelait-il certain méfait pour lequel ils avaient pu être condamnés à avoir les oreilles coupées? Nous n'en savons rien. — Quoi qu'il en soit, nous ferons remarquer qu'autrefois, dans plusieurs contrées de la France, l'absence naturelle du lobe de l'oreille chez certains individus les faisait passer, aux yeux du vulgaire, pour lépreux ou *cagots*¹, et nous ajouterons qu'il pouvait très-bien y avoir des lépreux à Mouhers, puisque, non loin de là, et tout près de Cluis, se trouve le village des *Cacots*, que les traditions du pays autorisent d'autant plus à regarder comme ayant servi de retraite à des lépreux, que le père Grégoire de Rostrenen, dans son *Dictionnaire celtique*, dit qu'en cette langue le mot *caccod* signifie *lépreux*.

Quant à la coutume d'*essoriller* certains criminels, elle était, comme on sait, fort commune au moyen âge. Le bourreau coupait alors une oreille à celui qui était convaincu d'avoir volé un soc de charrue, et nous remarquerons, en passant, que cette barbare pénalité, qui fut édictée dans les *Établissements de saint Louis* (liv. I^{er}, ch. xxix), a laissé dans l'esprit de nos paysans une telle impression, que beaucoup d'entre eux sont encore aujourd'hui persuadés que nul n'oserait s'approprier un soc délaissé dans un champ. Au reste, les vieilles lois anglaises, récemment réformées (1861) par sir Robert Peel, n'étaient pas moins cruelles, car elles prodiguaient la peine de mort pour tous les vols agricoles, tels que celui d'une charrue, d'une herse, etc. — D'après ces mêmes lois, encore au xvii^e siècle, le simple délit de men-

¹ M. Francisque Michel, *Histoire des races maudites et méprisées*.

dicité entraînait non-seulement la perte des oreilles, mais la marque au front, et souvent la mort. — Ajoutons, à propos de ces barbares pénalités, qu'aujourd'hui même, toujours en Angleterre, lorsqu'on achète une ou plusieurs bouteilles de bière, le marchand vous livre le liquide dans des pots d'étain qui portent le chiffre de la reine, et que l'on confie sans difficulté au premier venu. Ces vases sont souvent rapportés pendant la nuit ; aussi en voit-on, le matin, d'énormes monceaux dans la rue, à la porte des tavernes. Personne ne s'aviserait d'en détourner un seul, car tout le monde sait qu'un vol pareil est puni des travaux forcés à perpétuité.

En France, le bourreau coupait les deux oreilles au sorcier qui avait assisté au sabbat, et les clouait au gibet ; il en faisait autant au flou déjà repris de justice. — Dojac, qui avait été ministre de Louis XI, fut *essorillé* sous Charles VIII¹. — A Paris, ces sortes d'exécutions avaient lieu sur une petite place qui existait encore au commencement du dix-huitième siècle, entre la Grève et Saint-Jacques la Boucherie, et que l'on nommait, pour cette raison, le carrefour *Guigne-Oreille*, appellation qui, plus tard, se prononça *Guigne-Ori*.

Mais voici qui nous touche de plus près. En des temps beaucoup moins éloignés de nous, on lit ce qui suit dans le recueil des *Privilèges des bourgeois et habitans de la ville et septaine de Bourges*, imprimé en 1643 : — « Quiconque chassera par vignes, à pied ou à cheval, les fruits étant en icelles, il payera cinq sols au roy, ou *perdra une oreille*, et payera les dommages des parties. — Item, quiconque sera trouvé en vignes ou en vergers, en prés, en bleds ou en osches ou oulches², parmi ce que le fruit y soit, et soit trouvé cueil-

¹ M. Francisque Michel ; — Alexis Monteil, *Histoire des Français des divers états*.

² « Il avait derrière sa grange un beau verger, que nous appelons chez nous une *ouche*... » — (Georges Sand, *la Petite Fadette*.) — De ce mot s'est formé le nom propre *Delouche*.

lant ou avoir cueilli ledit fruit, il payera cinq sols ou *perdra l'oreille*, et payera.... etc. » L'origine de cette cruelle législation remonte à une chartre que Louis VII octroya aux habitants de Bourges en 1175¹.

Les Sorciers d'Herry (canton de Sancergues).

Les Anetons d'Asnières (près de Bourges). — Selon le *Glossaire du Centre*, ce sobriquet est dérivé, soit du nom même de ce village, soit, par dérision, de *hanneton*. Dans tous les cas, nous croyons que cette appellation injurieuse a dû prendre naissance au temps de nos guerres de religion. C'est ainsi que dans ce même village, dont la population est presque toute protestante; c'est ainsi qu'à la Charité et à Sancerre, deux villes qui eurent tant à souffrir de ces tristes dissensions, on appelle, encore de nos jours, un âne un *ministre* : — « Dans l'enquête sur le chemin de fer de Clermont, un cantonnier, chargé de constater la circulation journalière sur une route, écrivait dans son rapport : — « Le... (quantième), huit chevaux, six bœufs, dix vaches, trois *ministres*...². » — Voyez, dans le *Glossaire du Centre*, aux mots Désargenté et Roumain, deux autres dictons qui concernent également le village d'Asnières et qui datent de la même époque.

Les Calotins de Saint-Bouise (près de Sancerre). — Autre qualification outrageante qui remonte aussi à ce temps-là.

Il n'y a pas que les haines religieuses qui aient laissé leur empreinte dans notre langage, on y trouve en outre de nombreuses traces de nos troubles politiques. Les sobriquets de *Brabançon*, *Cottereau*, *Mercadier*, etc., devenus, parmi nous, des noms de famille, rappellent les brigandages qui désolèrent la France, et particulièrement le Berry, pendant les douzième et treizième siècles. Voici ce que dit à ce propos

¹M. Raynal, *Histoire du Berry*, t. II, p. 172 et suiv.

²M. le comte Jaubert, *Glossaire du Centre*, au mot *Ministre*.

M. Pérémé, dans ses *Recherches sur la ville d'Issoudun* : — « Les noms de *Mercadier*, *Cottereau*, *Brabançon* ou *Brabanson*, sont encore portés par plusieurs familles du Berry. C'étaient, dans l'origine, des sobriquets qui sont devenus des noms propres. *Mercadier* est le nom défiguré du chef des Cottereaux, que les chroniqueurs français appellent tantôt *Merchadier*, tantôt *Marchader*... Le nom de *Marchader* subsiste aussi dans la mémoire du peuple sous la forme corrompue de *Marche-à-terre*. » — Nos paysans donnent encore volontiers ce dernier nom à leurs chiens (voy. la note 1 de la p. 278, t. II). Cette manie de défigurer les noms de certains grands personnages est tout à fait dans le goût du peuple. Nous pourrions en donner de nombreuses preuves; nous nous contenterons de rappeler que, de nos jours, on avait transformé le nom d'Abd-el-Kader en celui d'*Embarcadère*.

L'habitude où sont les populations du canton de la Guerche (Cher) de désigner par le nom de *Mazarin* un cheval de bât, fait souvenir des temps orageux de la Fronde. Le passage suivant de Montesquieu ne permet pas de s'y méprendre : — « J'espère qu'avant qu'il soit huit jours, le peuple fera du nom de *Mazarin* un mot générique pour exprimer toutes les bêtes de somme et celles qui servent à tirer. » (*Lettres persanes*, lettre CXI.)

Les Guépins d'Aubigny-les-Cardeux (en Sologne). — Le mot *guépin* a plusieurs significations en Berry. On désigne ainsi un homme dont l'esprit est mordant et caustique. On se sert aussi de ce terme pour qualifier celui qui met plus que de la finesse dans ses marchés¹. Enfin, des Periers, dans la citation suivante, semble lui donner un troisième sens :

« Une dame d'Orléans, gentille et honnête, encore qu'elle fût *guépine* et femme d'un marchand de drap... » (Conte 215.)

¹ M. le comte Jaubert, *Glossaire du Centre*, au mot Guépin.

Voyez, pour l'étymologie du mot Guépin, le *Dictionnaire de Trévoux*.

MICHE ET TOURTE; — LE CHANTEAU, ETC.

On appelle *miche* le pain blanc fait de belle farine de froment, et *tourte* le pain bis ou noir, fabriqué avec de grossières farines de seigle, d'orge, etc. — Le riche mange de la *miche*, le pauvre se nourrit de *tourte*.

Ces deux mots, pris dans l'acception que nous leur donnons en Berry, étaient autrefois français :

« Mais ainsi leur ayde Dieu, s'ilz (les moines) payent pour nous, et non par paour de perdre leurs *miches* et soupes grasses. » (Rabelais, *Gargantua*, liv. I, ch. XL.)

« Adjoutans que point à eulx n'appartenoit manger de ces belles fouaces; mais qu'ilz se debvoyent contenter de gros pain ballé et de *tourte*. » (Rabelais, *Gargantua*, liv. I, ch. XXV.)

« Dans la basse latinité, le mot *torta* signifiait une grosse miche ronde de pain ordinaire. Postérieurement, on nommait ainsi le pain noir à l'usage des paysans : — « Le pain qui nous sert de nourriture est de la *tourte*, disent les statuts des chartreux, car jamais nous ne mangeons de pain blanc. » (Le Grand d'Aussy, *Vie privée des Français*.)

Nous disons proverbialement, en parlant de quelqu'un qui, dans sa jeunesse, s'est ruiné en faisant bonne chère, et qui, sur ses vieux jours, vit misérablement : — « Il a fait comme les nièces de prêtres, il a mangé sa *miche* la première » ; parce que les nièces de prêtres, qui souvent sortent de familles de pauvres diables, retournent, après la mort de leurs oncles, au pain noir ou à la *tourte*.

La *tourte* est un pain de forte dimension, de forme ronde, et pesant communément de trente à quarante livres.

Avant d'entamer une *tourte*, on fait toujours un grand signe de croix avec le couteau sur le dessus du pain.

Lorsqu'une jeune fille coupe sans peine l'entamure, qui est environ du quart de la tourte, nous disons qu'elle est bonne à marier.

On dit aussi, en plaisantant, d'un petit homme qui a une grande et forte femme : « Il ressemble à un rat sur une tourte. »

Dans les gros domaines du Boischau¹, lorsque l'on a sorti les tourtes du four, on les place, de champ, quelquefois au nombre de quinze ou vingt, sur une espèce de râtelier horizontal que l'on appelle *tourtier*. Le *tourtier* est ordinairement suspendu au-dessus de la table à manger.

On dit d'une manière proverbiale : — « Il y a encore du pain au *tourtier* », pour dire : nous avons encore des ressources.

Le tableau suivant, qui représente la salle à manger d'un châtelain du moyen âge, et où il est clairement question de notre *tourtier*, a beaucoup de rapport avec l'intérieur de nos maisons de paysans. Indépendamment du *tourtier*, on y reconnaît le *dressoir* et la longue table flanquée de *bancelles* (longs bancs sans dossier) où la famille s'assied, toujours dans le même ordre, pour prendre ses repas.

« On voit en la salle des festins les buffets à rayons où les chevaliers prenaient, en revenant de leurs chevauchées et exercices, les brocs et les coupes qu'ils vidaient tour à tour. On y voit aussi les escabelles où ils s'asseyaient sur deux rangs le long d'une table de noyer, où ils étaient placés par

¹ Le bas Berry se divise en trois grandes régions qui, suivant la vieille habitude gauloise, empruntent leurs dénominations à la différence d'aspect qu'offrent ces diverses contrées. (Voy. la page 8 du 1^{er} volume de l'*Histoire de France* de M. Henri Martin.) — Le *Boischau* désigne la partie boisée (le Bocage, *bosco* en italien); — La *Brenne* est le nom de la partie marécageuse (du marais); — La *Champagne* comprend le pays plat et découvert (la plaine), dont le terrain sec et pierreux est presque partout de nature calcaire. — Des appellations analogues existent dans plusieurs autres de nos provinces. — Voy. t. I, la note 1 de la page 236.

ordre de primogéniture... Au-dessus de la table, sur deux lances placées l'une près de l'autre, et suspendues horizontalement aux solives par des liens d'osier, étaient rangés comme dans une huche les pains de seigle. Cette espèce de huche à claire-voie n'était, en Normandie, où le régime dotal est seul admis entre époux, à l'exclusion du régime de la communauté, qu'un meuble de pure utilité ; mais dans la plupart des autres provinces (comme en Berry), ce meuble était aussi un emblème consacré de temps immémorial pour signifier que les époux et les enfants *vivaient au même pain*, ce qui établissait une communauté tacite ¹. »

La locution *être à son chateau* exprime, dans nos campagnes, l'opposé du régime de la communauté. — Nous entendons par *chateau* un pain entamé. — Le terme *chateau* vient du latin *canthus* ; il est fréquemment employé par Rabelais :

« Ilz nous donnèrent de leurs *chanteaulx*, et beusmes à leurs barilz à bonne chière. » (*Pantagruel*, l. V, ch. xxxi.)

Être à son chateau, c'est être à son ménage, c'est vivre en son particulier, à pain séparé. — Nos vieilles coutumes disaient : *Le chateau part le villain*, c'est-à-dire : le pain *sépare* le vilain. — Autant de *chateaux*, autant de ménages ; aujourd'hui l'on dit : autant, de *feux*, autant de ménages.

Par suite de cet usage, on désigna même plus tard, en jurisprudence, par le mot *chateau*, une portion de bien possédée séparément.

« La vie au même *chateau*, le partage du *feu*, du *sel* et du *pain*, réunis aux liens du sang, empêchaient l'effet de la mortaille, c'est-à-dire conservaient l'hérédité dans la famille. Peut-être doit-on attribuer à cet ancien usage ce qui reste encore, dans nos campagnes, de penchant à la vie de famille,

¹ Marchangy, *Tristan le voyageur*.

à l'association des intérêts et du travail, et ces communautés agricoles, dont le Berry, le Nivernais et l'Auvergne ont conservé jusqu'à nos jours tant de curieux modèles...¹. »

Ces communautés domestiques et agricoles formaient autrefois, dans certaines contrées du Berry, de véritables phalanstères. Voici ce qu'en dit le comte de Boulainvilliers dans son *État de la France* (Londres, 1737) : — « Entre les singularités de la province du Berry, il est nécessaire de remarquer le caractère et la manière de vivre de la plupart des habitants de l'élection d'Issoudun, surtout de ceux qui cultivent les plaines que l'on nomme la *Champagne* : les peuples n'ont presque aucune propriété, ni fonds, ni meubles ; ils vivent ensemble jusqu'à vingt ou trente familles, plus ou moins, dans une métairie dont le fonds et les bestiaux appartiennent à un propriétaire. Ces familles se choisissent un chef qui conduit le ménage et distribue le travail à tous les autres ; s'il se conduit mal, elles le destituent et en choisissent un autre, mais les dettes contractées par le premier sont toujours à la charge de la communauté. Il n'y a pas de nation plus sauvage que ne le sont ces peuples là ; on en trouve quelquefois des troupes à la campagne, assis en rond au milieu d'une terre labourée, et toujours loin des chemins ; mais si l'on en approche, cette troupe se dissipe aussitôt. Les villages sont composés de trois ou quatre métairies pareilles, séparées les unes des autres souvent de plus d'une lieue, et les églises avec la maison du curé sont seules au milieu des champs ; au reste, il est fort rare que les familles habituées dans une métairie s'abandonnent ; comme aussi la destitution des chefs est assez rare, parce que celui qui a fait les dettes sait ordinairement mieux qu'un autre le moyen de les acquitter. Le propriétaire a néanmoins la prin-

¹ M. Raynal, *Histoire du Berry*, t. II, p. 204. — Voy., sur la communauté des Jault et sur celle des Gariot, le mot *Jault* dans le *Glossaire du Centre et le Morvand*, par M. Dupin aîné, p. 46 et 98.

cipale autorité dans le choix de ce chef, quoique tous les membres lui soient également engagés; mais le profit commun fait sa sûreté et son avantage. L'ordre de Citeaux possède une grande partie de la campagne où chaque abbaye a ses métairies et ses colons. Quelques autres maisons religieuses y ont aussi les leurs, et le surplus appartient à des seigneurs ou à des particuliers habitants des villes. » — « Cet état de sauvagerie a sans doute bien changé, dit, en parlant de cette citation, l'éditeur de l'*Annuaire du Berry de 1844*; mais quant à l'esprit d'association qui animait ces peuplades misérables, il ne me paraît pas si à dédaigner qu'il semble l'avoir été, et à côté des hallucinations de quelques utopistes, il reste toujours les grands bienfaits de l'association que ces pauvres paysans avaient devinés longtemps avant qu'ils fussent l'objet de brillantes théories. »

LA FROMENTÉE.

La *fromentée*, que l'on appelle aussi *pilée*, dans ceux de nos cantons qui avoisinent la Marche, est une espèce de potage très-épais, composé de *froment*, plus ou moins dépouillé de son écorce, que l'on fait bouillir dans du lait pour le manger. — C'était le *couscoussou* des tribus celtiques; c'était, il n'y a pas longtemps encore, le mets principal dans nos fêtes champêtres :

« Il courut chercher Madeleine pour l'inviter à venir sous la ramée, manger de la *fromentée*. » (George Sand, *la Petite Fadette*.)

Cet aliment, désormais trop substantiel pour nos estomacs dégénérés, était cher à nos pères qui l'avaient hérité des Gaulois.

La recette suivie, en ces temps reculés, pour préparer la *fromentée*, nous l'avons en partie perdue; seulement on n'a pas oublié, dans nos villages, que ces gigantesques mortiers

de granit que l'on voit à la porte de beaucoup de domaines, et qui ne sont plus utilisés que par nos fermières au moment où, partant pour la ville, elles se hissent avec tout leur bagage sur leur monture, servaient autrefois à la décortication que l'on faisait subir au froment avant de le plonger dans le lait ¹.

Il faudrait s'enfoncer dans les montagnes d'Écosse, où la gastrite est inconnue, et où, par conséquent, la fromentée des premiers âges fleurit encore sous le nom de *furmitty*, pour retrouver les règles qu'observaient nos pères dans la confection de ce mets primitif. — Didier Christol, traducteur du traité de *Obsoniis* de Platine, dit bien: — « Si tu veux auculnes fois menger et faire de la *fromentée*, premièrement feras cuyre en eau ton dict froment, après le mettras dedans le *just* ou brouet de chair grasse, ou, si aimes mieulx, en laict d'amandes. Et en ceste façon, est potaige convenable en temps jeusne, pour ce qu'il se résolvist tardement, c'est-à-dire est de tarde digestion et nourrist beaucoup. » — Mais cette fromentée au *just de chair grasse* ou au *laict d'amandes*, cette fromentée de petite maitresse dévote et gourmande, n'est pas la vraie, la classique fromentée.

Rabelais connaissait la fromentée: — « Sus la fin, offroyent ris, grueau, *fromentée*... » (*Pantagruel*.)

¹ Ces mortiers, fort nombreux dans le canton de la Châtre, et depuis longtemps sans emploi, ont pu servir également à broyer, à *piler* le grain, lorsqu'on l'avait préalablement fait dessécher au feu: *Apud majores nostros*, dit Servius, *molarum non erat usus, frumenta torrebant et ea in pilas missa pinsebant, et hoc erat genus molendi*. — C'est de cette coutume que parle Virgile dans les vers suivants:

Nunc torrete igni fruges, nunc frangite saxo...
Et torrere parant flammis et frangere saxo.

L'usage des meules ou moulins à bras, tournés par des femmes ou des esclaves, vint ensuite; puis celui des moulins à eau; mais ces derniers encore rares en Italie du temps de Pline, ne furent connus que très-tard dans les Gaules.

CASSEMUSEAUX.

On donne ce nom à de petits gâteaux de forme ronde, pétris avec du fromage frais. Ces gâteaux ont à peu près le diamètre d'une ancienne pièce de six francs. Vers 1830, il s'en faisait encore une grande consommation, en été, dans les cafés de la Châtre. — Le cassemuseau est connu en Bretagne, dans les Vosges, et sans doute en beaucoup d'autres provinces.

Furetière pense que cette pâtisserie, fort légère et fort tendre, n'a été ainsi nommée que par antiphrase. M. Alexis Monteil n'est point de cette opinion. Il prétend qu'on ne donnait ce nom à ces sortes de gâteaux que parce que, dans certaines solennités, on avait coutume d'en jeter au nez des pauvres gens, comme on lance, encore de nos jours, lors de certaines fêtes publiques, des saucissons, des cervelaç, etc., à la tête de la populace. Cet usage, ajoute M. Monteil, se trouve mentionné dans les anciens comptes de confréries.

On trouve *cache museu* employé pour *cassemuseau* dans Roquefort, et un très-ancien règlement des juges de Metz nomme cette pâtisserie *cache musiau*. En Limousin, on dit *catsomusel*, ce qui revient au même.

LE VIN DE CAYENNE.

A propos d'un vin peu capiteux, nos paysans disent : — *C'est du vin de cayenne*; ce qui signifie : c'est un vin qui ne peut troubler qu'une tête de femme. — « Il fait trop froid, le raisin ne mûrira pas, nous ferons du *vin de cayenne*. »

Le genre de coiffure des villageoises de quelques-uns de nos cantons a donné lieu à cette locution proverbiale. — La *cayenne* est une calotte à large fond plus ou moins carré, composée de deux morceaux de forte toile entre lesquels on étend une couche de chanvre ou d'ouate, que l'on pique à très-petits carreaux pour lui donner de la consistance. La

cayenne sert de charpente à la coiffe. Cette coiffure, particulière aux paysannes des environs de la Châtre, est tout à fait la même que celle que portaient Anne de Bretagne et les dames de sa cour, et que l'on voit exactement reproduite dans plusieurs gravures du *Vrai théâtre d'honneur* de la Colombière, où cette reine est représentée entourée de ses dames.

« La Fadette avait une coiffe qui, au lieu d'être petite et bien retroussée par derrière, selon la nouvelle mode du pays, montrait de chaque côté de sa tête deux grands oreillons bien larges et bien plats, et, sur le derrière de sa tête, la *cayenne* retombait sur son cou, ce qui lui donnait l'air de sa grand'mère et lui faisait une tête large comme un boisseau. » (George Sand.)

« Cette coiffure est charmante, dit ailleurs M^{me} Sand, quand elle est portée avec goût et qu'elle encadre sans exagération un joli visage. Elle est grave et austère quand elle s'élargit lourdement sur la nuque d'une aïeule. (*La Vallée noire.*) »

La *cayenne* tire nécessairement son nom du large fond, de l'énorme ventre qui la caractérisait autrefois, car, en berrichon, *caye* ou *caille* signifie *ventre*, et *caillu*, *ventru*. Nous disons d'un jeune oiseau qui n'a pas encore quitté le nid, qui n'a pas encore de plumes : — « Il n'a que la *caille* », c'est-à-dire : il est tout en ventre. Nous appelons souvent *grosse caillée* une femme dodue et rebondie, et ce mot *caillée* dérive très-probablement du latin *caïa*, terme par lequel on désignait, dans l'ancienne Rome, une matrone, une maîtresse de maison. Alors, le nom d'homme *Caillau* (*ventru*), si commun dans l'arrondissement de la Châtre, serait également la traduction de l'ancien nom propre *Caïus*, qui signifiait maître de maison, sans doute parce que la *caille* ou le gros ventre est souvent l'attribut d'un chef de famille. — Chez les Romains, après la cérémonie du mariage, le nouvel époux demandait à sa femme, au moment où elle faisait son

entrée dans la maison conjugale : « Qui es-tu ? » Elle répondait : « Ubi tu *Caïus*, ego *Caïa*. »

Remarquons, en passant, qu'un homme *bin groussier* (très-gros) passe pour un bel homme aux yeux de nos paysans. Ils montrent, en cela, le même faible que les Hindous et les insulaires de Sumatra, qui représentent la plupart de leurs divinités avec un énorme abdomen. — A Carthage, les dieux Pataèques se distinguaient aussi par ce volumineux attribut, et on ne les figurait sans doute aussi *puissants* au physique que pour indiquer leur toute-puissance divine.

Nous ajouterons, — non sans nous défier un peu de l'entraînement étymologique, — que nous donnons les noms de *caille*, *caillate*, à un caillou *rond* qui sert de jouet aux enfants, et nous induirons de tout ce qui précède que la *caille*, oiseau, et le *caïeu*, oignon, pourraient très-bien devoir leurs noms à la rondeur de leur forme.

EMPORTER LE DOUSI.

Emporter le dousi, c'est, dans une bombance, entamer et achever, sans désemparer, un tonneau de vin.

On dit aussi proverbialement : — « L'*ageace* (la pie) a *emporté le dousi* (le fausset) », pour dire : Il n'y a plus de vin dans le tonneau, dans la cave. — L'humeur maligne et malfaisante de l'*ageace* a donné lieu à cette locution plaisante.

Le mot *dousi* était jadis français ; on l'a remplacé par le terme *fausset*, qui vient du latin *fauces*.

« Il faudra tordre le *douzil*. »

(Rabelais, *Gargantua*.)

« Et ça, de par le diable ! ça, dit-il, le *dousil* est dans la pinte. »
(Bonaventure des Périers, Conte 200.)

Notre vieux français possédait encore le verbe *dousiller*, terme très-expressif dont notre berrichon fait toujours usage et que l'Académie n'a pas remplacé. *Dousiller* signifie jaillir

avec force comme du trou d'un tonneau plein dont on a ôté le *dousil* : — « Le nez lui *dousillait* », pour : le sang lui jaillissait du nez. — « Lorsqu'on l'eut saigné, la veine *dousilla*, le sang *dousilla*. »

Puis à bouillons fumeux, le faysoient *doisiller*,
Louche dedans la tasse et tombant petiller.

(Remi Belleau, t. I, p. 144.)

Voyez, pour l'origine des mots *dousi* et *dousiller*, les expressions *ductiolus*, *docillus*, dans Du Cange, et surtout les *Récréations philologiques* de M. Génin, au mot Duire.

BEURRE DE MAI.

On appelle *beurre de mai* une sorte d'onguent propre à guérir certaines plaies. C'est tout simplement du beurre préparé dans le mois de mai. On le pétrit avec de l'eau bénite, ou seulement avec du sel; puis on l'étend sur un morceau de toile qui prend alors le nom de *toile de mai* et que l'on conserve toute l'année.

On fait aussi du beurre de mai pour le bétail. Ce beurre, après avoir été battu le premier jour du mois de mai, est lancé au plancher de la cuisine, où il reste attaché et où on le laisse rancir, et, chaque fois qu'on en a besoin, on en gratte la surface. Ce remède est particulièrement employé pour panser les bêtes à cornes qui ont les pieds blessés. — Le beurre de mai est également connu en Auvergne. Les Bretons croient aussi que le beurre de la *semaine blanche* et des Rogations possède de grandes vertus médicales, à cause de l'excellence des herbages de cette époque¹.

Nous avons encore une sorte de beurre de mai qui sert à la toilette de nos coquettes de village, lorsqu'elles veulent

¹ Émile Souvestre, *le Foyer breton*.

donner du luisant à leur teint. — Au seizième siècle, ce liniment était employé par les dames de haut parage :

De la graisse de loup et du *beurre de may*.

(Régnier, Satire XI.)

« Il y a encore des femmes, dit le commentateur Brossette, à propos de ce vers, qui préparent du *beurre de mai* pour le visage. »

GUIGNE BLESSÉE.

Lorsque l'on parle de bestiaux dont l'engraissement n'est pas complet, mais qui se trouvent les premiers prêts pour la vente, en raison de la rareté des concurrences, nous avons coutume de dire : — *La guigne blessée se vend plus cher que la guigne mûre.*

Notre verbe *blessier*, qui répond au verbe français *tourner*, pris dans le sens de *mûrir*, s'emploie surtout en parlant des raisins dont les grains, jusque-là durs et verts, commencent à s'attendrir et à changer de couleur : — « La vigne, les raisins commencent à *blessier* ; — les groseilles, les prunes *blessent*. »

Ce verbe a sans doute la même origine que le verbe *se blossir* et les adjectifs *bleche*, *blette*, vieux mots qui ne sont plus usités, quoiqu'on les trouve encore dans quelques dictionnaires ; mais ces derniers termes indiquent, dans les fruits, l'amollissement qui accompagne leur décomposition, tandis que notre mot *blessier* exprime seulement le commencement de la tendreté qui précède leur maturité.

LE DIABLE SUR LE POIRIER.

Regarder le diable sur le poirier, — c'est être louche. — Nous ignorons à quelle circonstance fait allusion le sens littéral de cette locution. Au reste, on emploie en beaucoup de pays des phrases métaphoriques semblables pour

exprimer l'action de loucher. — On dit à Paris : — *Regarder en Picardie pour voir si la Champagne brûle*; en Angleterre : — *To look at once on the ground, and at the north pole star*, c'est-à-dire : *regarder à la fois vers la terre et vers l'étoile polaire*.

Cette manière de s'exprimer remonte aux Grecs. Dans la troisième scène du premier acte des *Chevaliers* d'Aristophane, on dit, à propos de la même infirmité : — *Tourner l'œil droit vers la Carie et le gauche vers la Chalcédoine*. — (Voy. le *Dictionnaire des proverbes* de M. Quitard, p. 198.)

LE TABERNACLE.

On désigne par le mot *tabernacle* le dedans, l'intérieur de la poitrine, le coffre qui contient les organes les plus précieux du corps humain : — « Tu es bien malade, mais le *tabernacle* est bon, tu te tireras d'affaire. »

C'est ainsi qu'on appelle *cheminée* toute l'étendue du canal que parcourent les aliments; ce qui fait que *ramoner la cheminée* se dit pour *se purger*. — On nomme aussi la gorge, la *ruette* (ruelle) au *pain* : — « Il m'a serré la *ruette au pain*. »

LES AUBERTAS.

Être dans les aubertas, c'est être mort et enterré, c'est être dans le cimetière : — « Quand cela arrivera, il y aura longtemps que nous serons dans les aubertas. »

Nous avons déjà parlé plus haut, t. II, page 160, du mot *auberta*; ici *aubertas* signifie *ronces, épines, orties*; en général, toute végétation d'arbrisseaux sauvages croissant dans les lieux abandonnés.

A Tulle, où le cimetière se trouve sur une élévation, on se sert d'une locution identique à la nôtre. On dit : — *Mounta ous frodossou* (monter au hallier), pour dire : être porté en terre. — *Frodossou*, ainsi que *aubertas*, désigne

un lieu qui ne produit que des broussailles stériles. — En roman, *barta* a la même signification :

..... Ni vols dire ton sermo,
Sinon o fas en *barta*, en bosc, o en boisso.
(Izarn, *las Novas del Heretge*.)

Disons encore que le cimetière où croissent les *aubertas* s'appelle aussi, chez nous, le *jardin aux orties* :

« Vous ne connaissez pas les êtres du *jardin aux orties*. »
(Georges Sand, *Jeanne*.)

Toutes ces expressions, comme le remarque fort bien M. le comte Jaubert, « sont un triste témoignage de l'abandon et du désordre qui, trop souvent, se font remarquer dans ces lieux pourtant consacrés par la religion et les souvenirs de la famille ¹. »

BOURDIR.

Ce verbe signifie chez nous et dans quelques dialectes de la langue d'oc, s'arrêter faute de force pour achever une entreprise, faute de ressources ou de moyens pour surmonter une difficulté. — Un charretier dira : « Mon cheval est *bourdi* », c'est-à-dire : il ne peut aller plus loin ; soit parce qu'il est trop fatigué, soit parce qu'il rencontre des mauvais pas qu'il ne peut franchir.

Un curé des environs de la Châtre faisait un jour le catéchisme. Après avoir entretenu son jeune auditoire de la création du monde et lui avoir détaillé l'immensité de l'œuvre que Dieu avait accomplie, il en vint à poser la question suivante à l'un de ses petits catéchumènes :

« Pourquoi le bon Dieu se reposa-t-il le septième jour ?
— Parce qu'il était *bourdi*, répondit l'enfant. »

SUNGE.

Le mot *sunge* a deux sens bien différents dans notre pa-

¹ *Glossaire du Centre*, au mot Jardin.

tois : il signifie *songe* et *singe* : — « O le vilain *sunge* ! » se dit pour : O le vilain laid !

Il paraît qu'anciennement on imprimait *sunge* pour *songe* et *singe*, ce qui donna lieu à l'équivoque suivante :

Un sacristain, pour distraire son curé, qui était au lit, souffrant, lui lisait les Vies des Saints dans une très-vieille édition. Arrivé à cette phrase : — « Saint-Martin lui apparut en *sunge*..... »

« Est-ce en *songe* ou en *singe*? demanda le sacristain à son auditeur.

— En *songe*, mon ami, répondit le curé.

— Après tout, reprit le sacristain, en *songe* ou en *singe*, le grand saint Martin en était bien le maître. »

FOUIN ; — PESTE ; — POISON.

Puer comme un foin ou un *fouin*, — c'est sentir mauvais comme un putois, comme une *fouine*. On dit d'un enfant mal propre qui empeste, qui empoisonne : — « O le petit *fouin* ! »

Nous disons *fouin* pour *fouine*; il en est de même en Saintonge : — « Un jour Fanny me dit qu'elle voulait empoisonner un œuf pour détruire les *foins* qui l'empêchaient de dormir. » (Affaire du curé Gothland et de la dame du Sablon.)

L'exclamation : *Foin* ! que l'on trouve si souvent dans Molière et dans La Fontaine, et qui exprime la répulsion et le dégoût, n'a pas, selon nous, d'autre origine, et c'est à tort, croyons-nous, que M. Génin, dans son *Lexique comparé*, regarde ce mot comme dérivé de l'interjection *phu* ! très-fréquente dans Plaute et dans Térence.

Lorsqu'on lit dans La Fontaine : — « *Foin* du loup et de sa race ! » *foin* désigne là quelque chose de puant, comme le mot *bren*, dans cette phrase de Sarrasin : — « *Bren* de vous et de vos clystères ! »

Il y a mieux, dans ces exclamations de Molière : —

Peste du fou fieffé ! Peste de la carogne !

Foin de votre sottise et peste soit des hommes !

(*Le Dépit amoureux*, acte II, scène iv.)

Peste indique également quelque chose qui ne sent pas bon ; car nous disons encore en Berry : — « Puer comme la *peste* ; — O la petite *peste* ! » et *peste*, dans ce dernier sens, a dû donner naissance au verbe français *empester*, pris dans la signification de répandre une odeur fétide.

Nous disons aussi, en parlant d'enfants qui sentent mauvais : — « O le petit *poison* ! — O la petite *poison* ! » et ce terme *poison* indique l'origine du verbe français *empoisonner*, synonyme d'*infecter*.

POULE QUI CHANTE LE JAU¹.

Une poule qui *chante le jau* est une poule qui, en chantant, imite le chant du coq. Le verbe italien *gallugare* rend ittéralement notre expression *chanter le jau*. Dans certains dictionnaires, et, entre autres, dans celui de Laveaux, on désigne les poules chez lesquelles on observe ce phénomène sous le nom de *gaugalin*.

La trompette du jugement dernier ne produira pas plus de terreur et de remue-ménage dans la vallée de Josaphat que n'en produit, dans nos domaines, une poule qui vient à *chanter le jau*. A ce chant insolite, toute la communauté est saisie de consternation ; car une poule qui *chante le jau* est considérée comme un prophète de malheur. Aussi se hâte-t-on de l'attraper et de lui torôre le cou. Cela suffit ordinairement pour conjurer tout danger. — Cette superstition existe également chez les Moldaves.

Par suite de cette croyance, nous disons plaisamment, en parlant d'une femme qui prend un ton trop masculin en

¹ Nous disons *jau* pour *coq*.

chapitrant son mari : « Elle se fera tordre le cou, elle chante trop le *jau*. »

Jau est encore un vieux mot français que notre berrichon a conservé : il vient de *jal*, qui, lui-même, a succédé à *gal* (coq).

« Et les faisoit danser comme *jau* sur breze... »
(Rabelais, *Pantagruel*.)

De *jau* ou *geau*, comme écrivait Belon, qui se servait aussi des mots *gau*, *gal* et *gog* pour désigner ce volatile,¹ sont sortis : 1° notre substantif berrichon *jaulet* ou *jole*, que nous employons en parlant d'un tout jeune garçon qui commence à *coqueter* près des femmes¹; 2° notre verbe *jaucher*, qui exprime l'accouplement des deux sexes, et qui était autrefois français, témoin ce vers de Ronsard :

« Pour mieux te *jaucher* un petit... »

3° le verbe français *enjôler*. — Enfin, de même que de *coq* dérivent les vocables *coquet*, *coquetterie*, *coqueter*, de même du mot *gal* (*gallus*) procèdent les expressions *galant*, *galanterie*. Ce que racontent les ornithologistes du tendre empressement, des attentions délicates, que le coq témoigne à la poule, ne permet pas le moindre doute sur cette dernière étymologie. — D'ailleurs, en vieux français, *galant* s'écrivait, ainsi qu'en anglais moderne, par deux *l*, comme *gallus*, et *galler* signifiait *coqueter*, deviser amoureusement. Enfin, *galois* était synonyme de *homme galant*, et *galoise* se disait pour *femme galante* : « Le *gallant* se tient près la fillette, et parlent ensemble... — Après disner, la dame prend ung chevalier ou ung escuyer, et se siet, et les aultres aussi se séent pour parler et *galler* ensemble... — Avient aussi aucune fois qu'il trouve une femme qui est une très-bonne *galoise*, qui ne refuseroit jamais raison, qui la luy offerroit. » (*Les Quinze Joyes de mariage*, p. 67 et 99 de l'édition elzév. de P. Janet.)

¹ *Les Quinze Joyes de mariage* disent *joletrin* pour *jole*, et le patois lorrain emploie le mot *jaltré* dans le même sens.

LA POULE NOIRE; — LA POULE BLANCHE.

La poule noire fait grande figure dans les rites magiques de nos sorciers. Ordinairement, lorsqu'ils veulent avoir une entrevue avec *Georgéon*¹, ils se rendent, à minuit, sur un *carroir*, ou tout simplement à l'embranchement de quatre chemins, et là, tenant par les pattes une poule noire, ils la font crier et crient eux-mêmes par trois fois : — *Qui veut de ma poule noire?* — Le Diable ne tarde jamais à paraître.

La poule noire ne jouerait-elle pas, en cette circonstance, le rôle de la *poule de coutume* des temps féodaux, et, dans cette scène, le sorcier n'agirait-il pas vis-à-vis de Satan comme le vassal vis-à-vis de son seigneur? Ne serait-ce pas là, en un mot, de la part du sorcier, une espèce d'hommage-lige?

D'un autre côté, on peut croire que cette oblation nocturne est tout simplement une imitation des sacrifices mystérieux que les anciens offraient aux divinités infernales. Ces sacrifices avaient ordinairement lieu la nuit; les victimes qui y figuraient étaient toujours de couleur noire, et nous voyons par un passage de Pline, que les poules de cette couleur étaient particulièrement agréables aux puissances de l'enfer : — *Ad opertanea sacra, gallinæ nigrae*². — C'est-à-dire : « Pour les sacrifices que l'on offre en secret aux dieux infernaux, on choisit des *poules noires*. » — Voyez, dans l'*Odyssée*, au livre XI, le sacrifice offert par Ulysse aux dieux des enfers; voyez encore, dans l'*Énéide*, le vers 244 du sixième livre. — Dans les cérémonies du sabbat, au moyen âge, au moment de la *messe noire* ou de l'*office à l'envers*, on offrait des bêtes noires, telles qu'un taureau, un bouc, un chat noirs, etc. — Enfin, les Turcs et les Persans

¹ Le Diable. — Voy. t. I, p. 126.

² *Hist. nat.*, liv. X, ch. 67.

abhorrent le noir; ces derniers l'appellent la couleur du Diable.

Quelquefois, au contraire, c'est le Diable qui vend des poules noires, et l'on devine à quel prix! Alors, ce volatile infernal procure à celui qui en a fait l'acquisition tous les trésors qu'il peut désirer. — « Le juif Samuel Bernard, banquier de la cour de France, mort à quatre-vingt-dix ans en 1739, et dont on voyait la maison place des Victoires, à Paris, avait, disait-on, une *poule noire* qu'il soignait extrêmement. Il mourut peu de jours après sa poule, laissant trente-trois millions¹. »

Si la *poule noire* fut, en tous temps, l'attribut de l'esprit du mal, la *poule blanche*, au rebours, passe pour l'emblème de l'innocence et du bonheur. Dans nos mariages, elle symbolise la candeur et la pureté². Chez les Romains, ainsi que chez nous, on appelait un homme heureux : *gallinæ filius albæ*³.

Du siècle des mignons, *fil de la poule blanche*,
Ils tiennent à leur gré la fortune en leur manche.

(Régnier, Satire III.)

La couleur blanche, dit Cicéron, plait plus que toutes les autres à la Divinité. (*Traité des Dieux*, liv. II.)—Les Romains, lorsqu'ils sacrifiaient, étaient toujours vêtus de blanc, les druides aussi, nos prêtres le sont également.

L'AGEACE-PERCHARIT.

Aux environs de la Châtre, la pie-grièche est connue sous les noms d'*ageace-percharit* et d'*oiseau de la Passion*; dans le canton d'Éguzon, on l'appelle *ageace pécheresse*. Ces trois dénominations ont un caractère lugubre qui dénote quelque mauvaise action dans la biographie de ce volatile, dont le

¹ Collin de Plancy, *Dictionnaire infernal*.

² Voy., plus haut, t. II, p. 37.

³ Juvénal.

nom véritable et patronymique est déjà, comme on le sait, une injure par laquelle on désigne une femme mal plaisante et acariâtre.

En effet, une vieille tradition populaire, fort répandue dans l'arrondissement de la Châtre, assure que l'*ageace-percharit* apporta les épines dont fut couronné le Christ ; aussi, lorsque nos petits paysans attrapent l'un de ces oiseaux, lui appliquent-ils la loi du talion, en lui enfonçant dévotement des épines ou des épingles dans la tête. — Par une coïncidence singulière, l'œuf de la pie-grièche porte, vers son gros bout, l'empreinte bien distincte d'une couronne. Serait-ce cette circonstance qui, jointe au naturel revêche et sanguinaire de cet oiseau, aurait fait peser sur lui cette grave accusation ?

En berrichon, on se sert des noms *ageuce*, *agace*, pour désigner une pie. Quant au terme *percharit* ou *perchertit*, car les deux se disent, ce doit être une contraction des mots *perce Christ*. Cela nous paraît d'autant plus probable que nous substituons parfois le *ch* à l'*s* sifflante, ainsi que le font toujours les Picards qui prononcent, par exemple, *agache* au lieu de *agace*.

En d'autres parties du Berry, l'*ageace-percharit* porte les noms d'*aspijars*, *acrèle*, *pignarèche*, *piguarèche*¹, et ces appellations indiquent encore une humeur hargneuse et féroce. — Nous disons proverbialement : *Méchant comme une acrèle*.

A propos du naturel insolent et querelleur de toutes les espèces de pies, et en particulier de la pie-grièche, n'oublions pas de remarquer que nous disons *ageacer* pour *agacer*, pris dans le sens de *provoquer*, *irriter*. Or, il est très-probable que ce mot *ageacer* vient de notre substantif *ageace*, ce qui doit nous porter à croire que le verbe français *agacer* n'a

¹ Voy. ces quatre mots dans le *Glossaire du Centre*.

pas d'autre origine que le vieux terme *agace* par lequel on désignait autrefois une pie :

..... L'homme d'Horace
 Disant le bien, le mal, à travers champ, n'eût su
 Ce qu'en fait de babil y savait notre *agace*.
 (La Fontaine, *l'Aigle et la Pie.*)

LA MOUCHE.

On appelle ainsi la terreur panique, l'épouvante subite qui, parfois, dans nos foires, s'empare, sans cause apparente, de la masse entière du bétail et la rend furieuse. — En Bretagne, on croit que ces étranges agitations sont produites par une énorme *mouche* noire, grosse comme un corbeau, qui traverse tout à coup les airs avec un bourdonnement épouvantable.

Voici ce que dit de la *mouche* M. le comte Jaubert, dans son *Glossaire du Centre* :

« Il suffit quelquefois du passage d'un chien près d'une vache qui a un veau, pour déterminer ce mouvement extraordinaire. Le cri sinistre : *La mouche! la mouche!* retentit aussitôt partout; les hommes s'agitent aussi et frappent de leurs bâtons sur les cornes des animaux pour les contenir. S'ils n'y parviennent, bœufs et vaches se précipitent au hasard, renversant tout ce qui se trouve sur leur passage. Il en résulte une confusion inexprimable, et souvent les accidents les plus graves en sont la suite. Dans beaucoup de lieux, les paysans attribuent la *mouche* à de la poudre de foie de loup que les voleurs répandent afin de profiter du désordre pour faire leur coup. — La *mouche* qui prit à Bellac, le 1^{er} septembre 1855, y causa de graves accidents. Martizay, Clion, Saint-Gilles, etc., dans l'Indre, n'ont pas perdu le souvenir de celles qui y ont éclaté¹. » — Enfin,

¹ *Glossaire du Centre de la France*, 1^{re} édition, au mot *Mouche*

tout récemment, dans une foire qui avait lieu au Blanc (Indre), le 19 mai 1866 et où se trouvaient réunis plus de six cents paires de bœufs et un grand nombre de vaches, la *mouche* a occasionné un désastre épouvantable dont les journaux de l'époque ont rendu compte en ces termes : — « Tout à coup, vers deux heures de l'après-midi, par une cause encore ignorée, toutes les bêtes à cornes entrant simultanément en fureur et poussant d'effroyables mugissements, se sont précipitées comme une trombe sur la foule immense qui encombrait le champ de foire, renversant, mutilant, écrasant hommes, femmes, enfants, voitures, boutiques ambulantes, enfin tout ce qui pouvait leur faire obstacle. Cette troupe affolée, se ruant toujours droit devant elle, arriva bientôt vers le centre de la ville, où elle rencontra un mur de jardin en contre-bas de plus de trois mètres; bœufs et vaches le franchirent en roulant pêle-mêle les uns sur les autres, et écrasèrent, en tombant, quelques personnes qui, pour les éviter, s'étaient réfugiées dans cet enclos. — A la suite de cette catastrophe, on compta plusieurs morts et une foule de blessés, dont le plus grand nombre l'était très-grièvement. »

L'ANÆIL.

On sait que l'orvet, connu, dans nos campagnes, sous les noms d'*anæil*, d'*aneu*, de *borgne*, etc., est un serpent dont les yeux sont excessivement petits. Nos paysans partent de là pour croire qu'il est tout à fait aveugle, et comme ils sont persuadés que cet innocent reptile est des plus dangereux, ils disent proverbialement :

Si l'*anæil*
Avait œil,
Si serpent
Avait dent,
Il n'y aurait bête ni gent.

Ou bien encore :

Si le *borgne* voyait,
Si le *sourd*¹ entendait,
Le monde bientôt finirait.

L'*α* privatif des Grecs entre sans doute dans la composition de notre mot *anœil*. — A Cluis (Indre), on dit : une *nœil*, la *nœil* (prononcez *neille*), au lieu de un *anœil*, l'*anœil*.

On raconte que l'*anœil* avait autrefois d'excellents yeux, mais que le rossignol, qui alors était aveugle, les lui ayant empruntés pour assister à la noce d'une fée, ne voulut plus les lui rendre au retour de la fête. Depuis ce temps, dit-on, le rossignol chante jour et nuit pour adoucir les chagrins de son trop confiant ami.

L'*anœil* s'appelle encore, en Berry, *angou*, l'*angou*. Ces deux dernières appellations semblent dériver du latin *anguis* :

Frigidus, o pueri ! fugite hinc, latet *anguis* in herba.
(Virgile, *Eglogue III.*)

Aux environs d'Issoudun, le dicton suivant est proverbial :

Après l'*angou*,
La pelle et le trou.

C'est-à-dire que celui qui a été mordu par l'*angou* ne doit plus songer qu'à la mort, « rudement représentée, dit M. le comte Jaubert, par la pelle et le trou du fossoyeur². »

LES TREUES.

Le penchant à l'observation, si prononcé chez nos paysans, leur fait souvent découvrir entre certains animaux de curieux rapports de configuration, et cet instinct d'assimilation les amène naturellement à appeler du même nom des êtres d'espèce et de grosseur bien différentes.

Ainsi, ayant remarqué une ressemblance de physionomie et d'allure entre le rat et le porc, ils n'appellent jamais ce dernier, dans sa jeunesse, autrement que *mon rat*. — La

¹ La salamandre. — Voy. la p. 191.

² Voy. le mot *Langou* dans le *Glossaire du Centre*.

courtilière est pour eux une *écrevisse de fumier*, la punaise des jardins un *jau* (cop) *punais*. Ils donnent aussi, mais en plaisantant, le nom de *caille* à plusieurs espèces de gros crapauds, à cause de leur forme arrondie et de leur couleur grivelée. Enfin, ils nomment *treue* (truie) l'insecte connu sous le nom de cloporte. Ce petit animal, avec son dos voûté, sa tête penchée vers la terre, a, en effet, toute l'apparence d'un porc en miniature, et il faut bien que cette ressemblance entre deux êtres si divers, quant à la grosseur, ait des caractères bien frappants, puisque le nom que l'on donne au cloporte, en une infinité de pays, a la même signification que notre mot *treue*. — Coelius Aurelius désigne cet insecte sous le nom de *porcellio*. — « En Champagne, dit Ménage, on appelle les clausportes des *pourcelets*, et dans l'Anjou et la Bretagne des *trees*, qui est comme les paysans de ces lieux-là appellent les truies. Dans le Lyonnais et le Dauphiné, on les appelle aussi des *kaïons*, c'est-à-dire des cochons, et en Italie des *porceletti*, c'est-à-dire des petits porcs. — Enfin, Olivier de Serres les mentionne sous le nom de *pourcelets de saint Antoine*. »

Le nom même de *cloporte* a un sens équivalent à celui de toutes les dénominations que nous venons d'énumérer; mais on devrait le prononcer et l'écrire *closporc* (*closus porcus*), et non *cloporte*. Ce mot, alors, aurait une signification, car la faculté qu'a ce petit porc, lorsqu'on le touche, de se mettre en boule, de se fermer, de *se clore*, pour ainsi dire, lui a valu ce nom. — *Clausiporcam vulgo appellamus, sed male ita pronunciamus pro clausiporca. Nam sunt clusiles*¹.

« Il n'est pas extraordinaire, dit encore Ménage, de dénommer de petits animaux de la ressemblance qu'ils ont avec les grands : ainsi, de *canicula* nous avons fait *chenille*, à cause de

¹ Saumaise, sur Sorlin, p. 1302.

la ressemblance qu'ont certaines chenilles avec de petits chiens ; ainsi nous avons appelé le roitelet le *bœuf de Dieu*. Les Hébreux ont de même appelé un *chat*, un *petit lion*...¹. » — On sait que le grillon des champs s'appelle vulgairement le *cheval du bon Dieu*, et que le mot *bouvreuil* ne veut pas dire autre chose que *petit bœuf* ; enfin, en Normandie, on donne au roitelet le joli nom de *poulette à Jésus*.

Il nous paraît certain que le mot *hanneton*, que M. Mulsant, dans sa *Monographie des lamellicornes de la France*, fait dériver du barbarisme *alitonus*, n'a jamais signifié, dans le principe, autre chose que *petit âne* (âneton) :

Entre le bœuf
Et l'âneton
Gist l'enfançon.

(*Les Grans Nouels nouveaux.*)

Les lourdes antennes du scarabée simulent assez bien les amples oreilles du quadrupède. La croix que ce dernier porte sur ses reins, est figurée, sur le dos de l'insecte, par la fente qui sépare les deux élytres et par celle qui existe entre les élytres et le corselet. Il n'est pas jusqu'à l'appendice recourbé par lequel se termine la partie postérieure du hanneton, qui n'imité d'une manière satisfaisante la queue du baudet. Enfin, la couleur grisonnante, la modeste, la lente et pacifique allure des deux animaux, complètent entre eux la ressemblance. — A ceux de nos lecteurs qui, malgré le parallèle précédent, hésiteraient encore à se ranger à notre avis, nous rappellerions qu'en vieux français, *hanneton* se disait *honine*, et que ce dernier mot est, lui-même, un diminutif du grec *onos*, qui signifie *âne* :

« Celui qui behourde (brandonne) le jour des Brandons, ses arbres, sache pour vray qu'ilz n'auront, en tout cest an, ne *honnines*, ne vermines². »

¹ Ménage, *Origine de la langue françoise*.

² *Les Évangiles des quenouilles*, p. 41 de l'édition elzévirienne de P. Janet.

Ce n'est donc pas sans raison que le peuple persiste à dire : des *anelons*, sans *h* aspirée.

Notons, en terminant cet article, que nos médecins de campagne ordonnent aux personnes qui souffrent de l'angine des cataplasmes de *treues* ou cloportes; ils sont d'accord, en cela, avec la vieille médecine officielle et même avec celle des anciens Romains, car Pline nous apprend que, de son temps, on combattait cette affection de la même manière : — *Millepedam illini anginis, efficacissimum putant* ¹.

LES JETONS DE LA VIERGE.

Les *fil*s de la Vierge, ces fils dont Virgile a dit :

Tenuia nec lanæ cælum vellera ferri. (*Georg.*, liv. I^{er}), sont connus, dans nos campagnes, sous les noms de *jetons de Marie*, *jetons de la Bonne-Ange*², parce que, dit-on, la vierge Marie les *jette* en filant sa quenouille.

Si nous nous en rapportons aux savants, nos *jetons* ne seraient autre chose que les fils produits par une espèce d'araignée brune, qui, en automne, rase constamment la terre et couvre nos guérets de ses frêles et brillants réseaux. Par les belles journées de l'arrière-saison, le vent enlève ces fils de la surface des champs, où ils sont quelquefois très-épais, les roule les uns sur les autres, et les promène souvent, dans les airs, à de grandes hauteurs.

Ainsi, où nos paysans entrevoient une vierge céleste, les savants n'aperçoivent qu'une araignée. Hélas! trop souvent la science substitue de tristes vérités à nos plus riantes chimères.

Nos villageois veulent encore, en dépit des conchyliologistes et des botanistes, que la bélemnite, — espèce de fossile en cône allongé, assez commune dans le terrain jurassique, —

¹ *Hist. natur.*, liv. XXX, ch. 11 et 12.

² Voy. plus haut, t. I, p. 114, ce que l'on dit de la *Bonne-Ange*.

soit le fuseau de la Vierge, et que la massette à longues feuilles soit sa quenouille ou celle de sainte Anne. — Disons de plus, puisque nous en trouvons l'occasion, que les bélemnites passent aussi pour avoir servi de *quilles* au petit Jésus, et que nos médecins de village en font une poudre dont ils se servent pour combattre la cécité produite par certaines ophthalmies, ce qui fait que ce coquillage est quelquefois appelé *Pierre de lynx*.

LE ROIBERTAUD, OU ROBERTAUD;
LES BÊTES A BON DIEU.

Le roitelet est connu, en Berry, mais principalement aux environs de la Châtre, sous les noms de *roibertaud*, *robertaud*. — Dans nos campagnes, on appelle assez ordinairement *Bertaud*, les personnes qui portent le nom de Robert; or *roitelet* voulant dire *petit roi*, *roi sans pouvoir*, nos pères, dans un temps fort reculé, n'auraient-ils point donné par moquerie à ce petit oiseau le nom du roi Robert, de ce fils de Hugues Capet, qui fut un modèle de si grande faiblesse? — Alors, on pourrait traduire *roibertaud* par *roi Robert*, et *robertaud* par *Robertus*.

En quelques endroits de notre province, le *roibertaud* porte les noms de *roibry*, *roubri*¹.

Le roibertaud ou le roibry joue très-souvent un rôle dans le cérémonial parfois si bizarre dont on accompagnait, au moyen âge, l'acquittement des devoirs seigneuriaux. Par exemple, à une certaine époque de l'année, le seigneur de la Mardelle, près de Châtillon-sur-Indre, recevait de ses vassaux un *roibry*. On le lui conduisait, non pas sur une perche, comme celui que donnaient au châtelain de Mareuil les nouveaux mariés du village de Villiers², mais attaché avec de forts cordages neufs, sur une voiture attelée de quatre bœufs

¹ Voy. ces mots dans le *Glossaire du Centre*.

² Voy. plus haut, t. II, p. 62.

noirs¹. — C'est ainsi qu'en Lorraine « des paysans devaient pour redevance conduire jusqu'au château de leur seigneur un serin placé sur une voiture à quatre chevaux². »

Le prieur de Château-Ponsac, dans la Creuse, ne demandait pour tout cens aux habitants de cette ville, dont il était en même temps le seigneur temporel, qu'un roitelet qu'ils étaient tenus de prendre à la course et de lui apporter le premier jour de l'an. Aussi était-ce un grand plaisir pour les jeunes gens de l'endroit de courir, ce jour-là, le roitelet. Celui qui avait eu le bonheur de l'attraper devenait le roi de la fête, et c'était, escorté de ses camarades et aux sons des tambours et des hautbois « qu'il allait, pendant la grand'messe, présenter le petit oiseau au prieur, ou au juge, ou même au procureur fiscal. Les jeunes gens devaient affirmer, avec serment, qu'ils avaient pris le roitelet loyalement à la course, sans l'avoir arquebusé ou tiré à coups de flèche. — A l'issue de la messe, on dressait procès-verbal de la cérémonie³. » — L'usage d'offrir un roitelet à son seigneur existait également en Franconie⁴.

Le roibertaud est rangé au nombre des animaux qui portent le nom de *bêtes à bon Dieu*; plus qu'aucun autre il mérite cette qualification, si, comme on l'assure, il apporta, lors de la naissance du petit Jésus, toute la mousse et tout le duvet de son nid pour faire une couchette à l'Enfant-Dieu.

Le roibertaud partage avec l'hirondelle et le *grelet* (le grillon ou cri-cri), les égards affectueux de l'habitant de nos chaumières. Pourrait-il en être autrement? Ces trois petites bestioles sont les seuls amis qui, malgré l'humble médiocrité de sa fortune, recherchent constamment son intimité. Le roibry niche dans le chaume de son toit; l'hirondelle suspend

¹ M. Raynal, *Histoire du Berry*, t. II, p. 208; — M. le comte Jaubert, *Glossaire du Centre*, au mot Roibertaud.

² M. Michelet, *Origines du droit français*, p. 250.

³ Joullietton, *Histoire de la Marche*, t. II, p. 118.

⁴ M. Michelet, *Origines du droit français*, p. 250.

son nid aux solives de sa bergerie¹; le grelet, espèce de petit dieu lare, est l'hôte fidèle de son foyer². Et puis il croit que leur voisinage porte bonheur, et si, en réalité, ils ne le lui donnent pas, ils le lui font au moins espérer. — N'est-ce pas déjà le bonheur?

A cette naïve et gracieuse superstition peuvent s'appliquer les paroles suivantes de M. de la Villemarqué : — « Pénates, Mânes, Lares, Fata, de quelque nom que les Gaulois les nommassent, passaient pour défendre les personnes et les biens de ceux qui les avaient adoptés pour patrons. Ames des ancêtres, ces esprits, croyait-on, descendaient de leurs palais aériens sur la terre sous telle forme qui leur plaisait, le plus souvent sous celle d'oiseaux, bénissant le foyer, le berceau, l'étable, le verger, le champ de leurs protégés³. »

Les Chinois, ainsi que nos paysans, respectent les hironnelles; ils ne leur font jamais de mal, et ils ont une déesse qui est toujours représentée l'un de ces oiseaux à la main.

Quant au *grelet* ou grillon, il est depuis longtemps un vrai fétiche pour les Portugais. — « Le cri-cri, dit M. Charles Monselet⁴, représente une des passions et une des superstitions du peuple de Lisbonne; on en vend par centaines dans les marchés, tous grouillant et tous chantant dans de grandes caisses, parmi des feuilles de laitue qui leur servent de nourriture. Il y a des cages lilliputiennes à un ou deux étages, pour un ou deux cri-cris; les artisans les suspendent à leur plafond ou les accrochent au-dessus de leur porte. » — La même superstition existe dans quelques contrées de l'Afrique, où l'élève des grillons, au dire du voyageur Mouffet, constitue une vraie branche de commerce.

¹ Voy. plus loin, à la table des matières, le mot : Hironnelle.

² Voy. plus loin, à la table des matières, le mot : Grelet.

³ *Myrdhinn ou l'enchanteur Merlin*, p. 7.

⁴ Dans le *Monde illustré* du 31 mai 1862.

CHAPITRE TROISIÈME

SUITE DES LOCUTIONS LOCALES, DICTONS ET PROVERBES.

Les locutions, dictons et proverbes que nous avons encore à enregistrer, n'offrant plus assez de développement pour que nous puissions les faire précéder d'une rubrique, nous allons les mentionner en les séparant par un simple chiffre.

I

On dit d'une personne qui est de mauvaise humeur : — *Quelqu'un lui a mangé le dessus de sa soupe.* — C'est là un proverbe de gourmand fort réfléchi, car, en effet, la partie la plus succulente d'une soupe grasse se trouve à la surface de ce mets.

II

Nous appelons *docteur en soupe salée*, un faux connaisseur, un ignorant qui fait l'entendu, se mêle de juger de tout, et qui n'est pas même capable de décider si une soupe est convenablement salée. — C'est précisément ce que Régnier appelle un *docteur de menestre*; car *minestra*, en italien, signifie *soupe*.

Mon *docteur de menestre*, en sa mine altérée,
Avait deux fois autant de mains que Briarée.

(Satire X.)

III

Embattre une charrette, c'est faire bombance.
Comme l'opération qui consiste à *embattre une charrette*,

ou à couvrir de bandes de fer une paire de roues, est un travail des plus pénibles, et qu'ordinairement on se délasse de cette fatigue par une longue séance au cabaret, on compare, en riant, à la rude besogne de l'*embattage*, l'action de plusieurs personnes qui se réunissent pour faire ripaille.

IV

On dit plaisamment, en parlant d'un ivrogne qui vacille en cheminant : — *Il n'a pas chargé droit*, par allusion à une charretée de foin qui n'ayant pas été *chargée droite* ou d'a-plomb est sur le point de chavirer.

V

Prier le bon Dieu, se dit d'un cheval qui a l'habitude de s'abattre sur les genoux : — « Ce cheval doit *prier souvent le bon Dieu*, car il a les genoux tout écorchés. »

« Bah ! ce serait la première fois qu'elle *prierait le bon Dieu*, car, *sans comparaison du saint baptême*, jamais je ne vis jument si peu dévote. » — (George Sand, *François le Champi*.)

Notons, en passant, que les expressions *sans comparaison du saint baptême*; *sauf le baptême*; *réserve le baptême*, ou *baptême réservé*, sont des façons de parler que l'on ne manque jamais d'employer, chaque fois que l'on établit une comparaison entre un *chrétien*, c'est-à-dire un homme¹, et un animal.

VI

On dit proverbialement : — *Avec lui, il n'y a pas d'aubour*, c'est-à-dire : avec cet homme, il n'y a pas de mécompte, de surprise; il n'y a rien à craindre, rien à refaire.

Aubour signifie en berrichon, et signifiait autrefois en français, *aubier*, et l'on entend par *aubour* et *aubier* la partie la plus tendre du bois, celle qui touche à l'écorce et qui est bien inférieure en qualité au cœur de l'arbre. — On

¹ Voy. t. II, p. 169.

trouve *aubour* employé pour *aubier* dans la chronique de Du Guesclin par Cuvelier.

Au reste, le mot *aubour* et le proverbe où il figure ne sont point particuliers à nos contrées. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans *Ménage* : — « *Aubours* vient du latin *alburnum* qui se trouve dans Pline, et qui a été ainsi appelé de sa couleur blanche. — Le commun peuple d'Anjou dit proverbialement : *Il n'y a pas d'aubours en mon fait*, pour dire il n'y a pas de tromperie, à cause que le bois où il se trouve de l'*aubours* n'est pas bon. » (*Origines de la langue française.*)

VII

On a l'habitude de dire d'une personne connue par sa lésinerie : — *Elle n'attache pas ses chiens avec des andouilles.* — Les Italiens se servent d'une expression à peu près semblable en parlant d'un pays d'abondance, d'un pays de cognac : — « *Vi si legano le viti con le salciccie* : On y attache les vignes avec des saucisses. »

VIII

« On dit figurément : *Avoir les rognons couverts*, pour dire : être riche, être dans l'aisance, être bien pourvu ; par comparaison, *sauf votre respect*, avec l'état d'un porc bien gras. » — (M. le comte Jaubert, *Glossaire du Centre*, au mot Rognon.)

IX

Être calé, c'est être riche; c'est être *cosu*, comme on dit populairement en français; c'est, littéralement, avoir beaucoup de *cales* ou de *cosses*. *Cale* et *calé*, en Berry, signifient exactement la même chose que les mots français *cosse* et *cosu*. Cette identité de sens, tant au propre qu'au figuré, entre le français et le berrichon, prouve que le mot *cosu*, pris dans l'acception de *riche*, ne vient point du latin *copiosus*, ainsi que le prétend M. Génin dans ses *Récréations philologiques*, ni, ainsi que le pense le savant M. Duméril, de

cossus, autre mot latin par lequel les Romains désignaient une sorte de larve grasse et trapue dont ils étaient très-friands.

X

Nous disons de quelqu'un qui parle avec facilité, qui a la langue bien pendue : — *Il n'a pas le lignou*. — Ceci est une allusion à l'habitude où l'on est, dans nos campagnes, de faire *couper le lignou* (le filet de la langue) aux enfants chez qui la longueur de ce ligament pourrait nuire aux mouvements de cet organe.

Nous disons encore d'un narrateur, d'un orateur, qui a l'élocution abondante et rapide : — *Il ne patte pas en route*. — Pour sentir le piquant de cette expression toute berrichonne, il faut savoir que le verbe *patter* se dit de la terre argileuse qui, dans nos gras terroirs, s'attache, en temps de pluie, aux pieds (aux *pattes*) des voyageurs et retarde leur marche¹.

XI

On dit d'un homme silencieux qui prend tout à coup et très-hautement la parole : — *Ah! il a eu nouvelle de ses vaches*. — Nous ne savons à quelle circonstance cette phrase proverbiale fait allusion.

XII

Vache qui monte, bœuf qui descend
Peuvent bien dire : Adieu, bon temps!

Ce proverbe est particulièrement usité dans la partie du Berry qui avoisine la *montagne*, c'est-à-dire la Marche ou le département de la Creuse. Dans ce dernier pays on laboure souvent avec des vaches, parce que les terres y sont généralement fort légères. C'est ce qui fait que les *bœufs* de travail qui *descendent* de la Marche en Berry, où les terres sont plus fortes, ont un surcroît de peine. — Mais ce dicton s'entend surtout des *chrétiens* : 1^o parce que les laboureurs

¹ Voy. t. II, p. 196.

fatiguent beaucoup plus en Berry qu'en Marche ; 2° parce que les femmes marchaises chargent les foins, moissonnent, battent le blé, etc., etc., ce que ne font pas nos paysannes.

XIII

Il cause trop, il n'aura pas ma toile. — Se dit d'un causeux, c'est-à-dire d'un bavard, d'un indiscret, qui n'inspire aucune confiance. — Ce dicton est tiré de l'un de nos vieux contes populaire, intitulé *Jean le Sot*.

XIV

Froid comme un landier de confrérie. — Cette vieille locution proverbiale, autrefois usitée par toute la France, s'emploie encore à Linières (Cher). — « Si bien qu'ils furent contraincts de se lever de table et aller à la cuisine où ils ne trouvèrent âme vivante et le feu tout mort et les landiers froids comme ceux d'une confrérie. » — (Brantôme.)

XV

On dit, en parlant d'un grand vent : — *Il fait un vent à écorner les bœufs*, et, en parlant d'une averse imminente : — *Nous allons avoir de l'eau, que les chiens en boiront debout*.

XVI

*Travailler pour Darchi,
Ni paye, ni nourri.*

Ce proverbe, dont on fait très-fréquemment usage dans les environs de la Châtre, signifie exactement la même chose que *travailler pour le roi de Prusse*.

XVII

On dit d'un fainéant qui ne fait jamais œuvre de ses dix doigts : — *Il a un poil dans la main*. — Cette hyperbole, aussi originale qu'expressive, indique que la personne dont on parle fait si peu de besogne que le poil a le temps de lui pousser dans la main.

XVIII

On dit d'un paresseux, très-lent dans tout ce qu'il fait :

— *C'est un saint Lambin qui frait ben trois pas dans un boisseau.*

XVIII bis

Dans nos campagnes, on donne les noms de *mercier*, *mercelot*, à des marchands colporteurs, à de petits porte-balles, qui courent les villages et les fermes pour vendre du galon, du fil, des aiguilles, des peignes, etc., et l'on dit proverbialement, en parlant d'un vaurien qui, pour le plus mince profit, ne recule devant aucune mauvaise action : — *Il tue-rait bien un mercier pour un pigne* (peigne.)

Des traces de ce proverbe se trouvent dans *Gargantua*, où Rabelais, en plaisantant, en intervertit les termes : — « O! si vous me y faictes vostre lieutenant, dit Merdaille, *je tueroye ung pigne pour ung mercier.* »

XIX

Tout le monde est mercier; chacun porte sa balle. — C'est-à-dire : tout le monde a ses peines; chacun porte sa croix.

XX

Profiter comme la pâte dans l'arche (le pétrin). — Se dit d'une femme enceinte; se dit également du pécule, de la fortune d'une personne qui réussit dans son commerce, dans ses spéculations. — Allusion à la pâte que le levain fait gonfler par la fermentation. — Rabelais a dit : — « *Et croissait comme la paste dedans le mel.* » (*Gargantua*, ch. XL.)

Pour le mot *arche*, voyez t. II, p. 104.

XXI

Avoir bonne chape sur l'œil. — C'est avoir l'œil vif, c'est bien se porter. — *Chape* désigne la couverture de l'œil, la paupière supérieure. — Nous disons *chaper des yeux* pour clignoter des yeux.

XXII

Avoir le Diable dans son collet. — C'est être entêté, tenace,

incorrigible ; c'est avoir un caractère indomptable. — Cette expression rappelle les *cous raides* de la Bible.

XXIII

Maigre comme un pic (prononcez *pi*). — C'est-à-dire maigre comme un pivert, cet oiseau étant toujours maigre et décharné. — Cette locution proverbiale est aussi employée par Rabelais : — « Souldain deviennent gras comme glirons, ceulx qui paravant estoient *maigres comme picz*. » — (*Pantagruel.*) — En Limousin, on dit : *Magre coumo un picotal*.

XXIV

A Cluis (Indre), on a coutume de dire d'un homme toujours sérieux : — *Quand il rit, c'est que ses chiens labourent*.

Nous ignorons la circonstance qui a pu donner lieu à ce proverbe.

XXV

Il ne faut pas se moquer des chiens avant d'avoir passé le village.

XXVI

Pendant que les chiens aboient, la procession passe. — C'est-à-dire : tandis que les envieux aboient, l'honnête homme poursuit son droit chemin.

XXVII

Injure de put...,
Injure de gazin,
Injure de rin (rien).

Gazin est là pour polisson, gamin. — Voyez, sur l'étymologie du mot *gazin*, t. II, p. 36.

XXVIII

Quand le pain est arrivé,
Souvent les dents sont tombées.

C'est-à-dire : Souvent la fortune nous arrive quand nous sommes trop âgés pour en jouir. — Notre vieux polygraphe,

Catherinot, rapporte le même proverbe en ces termes : —
Quand les biens viennent, les dents s'en vont.

XXIX

Quand on veut cuire, le four tombe.

Ce dicton a trait aux déconvenues, aux pierres d'achoppement dont la vie est semée.

XXX

Ça ne se trouve pas dans l' pas d'un bœu (bœuf).

Se dit d'une chose rare, qu'il est fort difficile de se procurer. — « Sais-tu que la fille à la grand'Guite aura bien au moins cent bonnes pistoles de *promesse* (de dot), et cent pistoles, mon fiston, *ça n'se trouve pas dans l' pas d'un bœu.* » — Molière et l'Académie disent *dans le pas d'un cheval* : — « Croit-il, le traître, que mille cinq cents livres *se trouvent dans le pas d'un cheval?* » — (Molière, *les Fourberies de Scapin*, acte II, scène VII.)

XXX bis

Chaque poisson doit suivre sa maille.

C'est-à-dire : chacun doit tenir le rang que lui assigne son éducation ou sa fortune. — Nous disons aussi proverbiallement d'un enfant robuste et potelé qu'il est de *grosse maille*.

XXXI

Il est de l'ordre de la noblesse,

Il aime mieux le partus (le trou) que la pièce.

Se dit d'une personne qui a l'habitude de porter des vêtements troués, et qui, par fainéantise, préfère les porter ainsi que de se donner la peine de les raccommoder. — Allusion malveillante à la vie oisive de la noblesse d'autrefois. — (Voy. t. II, p. 115.)

XXXII

On dit d'un homme fort gueux qui épouse une femme aussi pauvre que lui : — *C'est la faim qui se marie avec la*

soif. — Saint-Simon, dans ses *Mémoires*, emploie souvent cette locution : — « Le marquis de Nesle avoit une sœur qui avoit épousé un Nassau. C'étoit la *faim* et la *soif* ensemble. » (T. VII, ch. xxv.)

XXXIII

Nous disons de deux compagnons de bouteille :

Quand l'un a soif, l'autre veut boire.

XXXIV

Courir (à une chose) *comme le vendredi aux tripes*. — C'est-à-dire ne pas se presser, ne pas se hâter de s'acquitter d'un devoir, d'une besogne quelconque ; parce que les *tripes*, qui sont un régal pour les pauvres gens, ne sont point recherchées, *courues*, un jour maigre. — Telle est l'interprétation que donne de ce proverbe le *Glossaire du Centre*, mais il est une autre manière de l'interpréter qui nous semble la vraie et qui lui fait signifier tout le contraire ; la voici : — Au septième siècle, et même plus tard, l'Église rangeait au nombre des aliments maigres les tripes et autres issues des animaux de boucherie, et elle permettait d'en manger, les vendredis et les samedis, surtout entre Noël et la Purification. Cette tolérance existait notamment, autrefois, à Saint-Quentin, dans le Vermandois ¹, et elle est encore un des privilèges de la dévote Espagne. — Les *duelos y quebrantos* qui, le samedi, composaient le menu de Don Quichotte, étaient des issues, des abatis de bétail, que le clergé du royaume de Castille permettait à ses ouailles de consommer ce jour-là ².

XXXV

Dans les environs de la Châtre, on appelle *samedi aux deux besaces*, le samedi qui précède le carnaval, parce que

¹ *Des Mœurs et des usages dans la ville de Saint-Quentin, depuis le septième siècle jusqu'à nos jours*, par Fouquier-Cholet, in-8°, Saint-Quentin, 1823.

² *Don Quichotte*, liv. I, ch. 1^{er}.

le marché se tenant, dans cette ville, le samedi, on s'y rend, ce jour-là, avec *deux besaces*, pour mettre, dans l'une, la provision de viande qui doit se manger pendant les jours gras, dans l'autre, la provision de maigre que l'on doit consommer pendant le carême.

XXXVI

Il n'est si ch'ti (chétif) *fagot qui ne trouve sa riote* (son lien). C'est-à-dire : Il n'est si laide fille qui ne trouve un mari. — Une variante dit : — *Il n'y a pas de grenouille qui ne trouve son crapaud*. — C'est à peu près la même idée qui a fait dire à Régnier :

Il n'est, mon cher lecteur, vieille si décrépite
Qui ne trouve à la fin couvercle à sa marmite.

Riote, lien de bois tordu ; de *retorta*, dit Roquefort. (Voy. t. I, p. 258.) — «Lien d'un fagot ou d'une bourrée, à Paris, qu'on appelle une *riotte* en mon benoit pays », dit Bonaventure des Périers. (*Discours*, p. 187.)

XXXVII

On dit en parlant de quelqu'un qui désire une chose qui lui sera plus à charge qu'à profit, ou qui possède une chose qui lui est plus nuisible qu'utile : — *Il a besoin de ça comme un loup a besoin d'une sonnette*.

XXXVIII

Chacun à son tour, comme à la Brigaudière.

Ce dicton, tout local, est une espèce de calembour que l'on cite toutes les fois que l'on réclame, pour soi ou pour autrui, la place, le rang, qui revient à chacun dans un ordre successif quelconque. — Pour comprendre ce jeu de mots, il faut savoir : 1° que *La Brigaudière* est un village situé près de Saint-Genou (Indre) ; 2° que, dans ce village, il n'y a qu'un seul puits ; 3° que chaque habitant possède un *tour* (treuil) portatif, muni de sa corde, qu'il apporte sous son bras toutes les fois qu'il veut puiser de l'eau. — C'est ainsi que le *Glos-*

saire du Centre explique ce proverbe; mais cette explication fort originale nous paraît plus plaisante que vraie, et voici, selon nous, quelle serait l'origine de cette locution : — En Berry, le frelon est connu sous le nom de *brigaud*, et son guépier sous celui de *brigaudière*; or, comme les *brigauds* n'entrent jamais qu'un à un et *chacun à leur tour* dans la *brigaudière*, ce fait d'histoire naturelle aura donné lieu au dicton ci-dessus.

XXXIX

Quand vient la saison du *poisson d'avril*, les personnes de nos villages qui aiment à rire envoient leurs enfants ou leurs domestiques chercher chez leurs voisins le *moule à boudins*, ou la *corde à virer le vent*. — *Virer* est-il employé, ici, dans le sens de *tourner* le vent d'un autre côté, le faire venir d'un autre point de l'horizon, ou bien dans le sens de le *chasser*, de l'empêcher de souffler? — Le verbe *virer* a ces deux significations dans notre idiome.

XL

A la mi-février,

Une bonne marlasse doit couvrir.

Nous appelons *marlasse* la femelle du merle.

XLI

Pâques bas, Pâques haut,

N'est jamais sans marlauds.

C'est-à-dire : que Pâques arrive de bonne heure ou tard, le merle a toujours des petits, à cette époque de l'année. (Voy. t. I, p. 223.)

XLII

Le mot *ruiche*, dans notre langage, a deux sens bien différents : tantôt il désigne la roupie ou goutte d'eau qui, par les grands froids, pend au nez; tantôt il devient le nom d'un oiseau, et signifie *rouge-gorge*. Or, cette double signification du mot *ruiche* fait dire aux plaisants de nos villages que,

lorsqu'il fait froid, on voit plus de *ruiches* que de *marlauds* (merles).

XLIII

Araignée du matin,
Chagrin;
Araignée du soir,
Espoir.

C'est-à-dire, selon que vous rencontrez une araignée, le soir ou le matin, elle vous présage joie ou tristesse.

On prétend que les araignées qui tendent leurs larges hamacs sous les solives des étables et des écuries, contribuent à la prospérité du bétail; aussi se garde-t-on bien de les détruire. Ce préjugé est sans doute fondé sur les services réels que l'araignée rend aux bœufs et aux chevaux, en prenant dans ses rets les insectes qui tourmentent ces animaux. — Le respect que l'on a pour l'hirondelle, qui niche souvent en si grand nombre dans nos bergeries et sous l'auvent de nos granges, doit avoir la même cause, car non-seulement cet oiseau détruit une foule d'insectes nuisibles à nos troupeaux et à nos récoltes, mais il parvient parfois à débarrasser nos fermes des bandes pillardes des moineaux.

Nous ajouterons, comme indication médicale, que nos paysans se servent des toiles d'araignée, et surtout de celles que l'on trouve dans l'intérieur des moulins et qui sont chargées de poussière de farine, pour arrêter les hémorragies occasionnées par des coupures. Les anciens connaissaient ce remède : — *Araneitela*, dit Pline, *vulneribus tonstrinarum sanguinem sistit.* — (Liv. XXIX, ch. 36.)

Notons encore que l'araignée joue un grand rôle dans les cosmogonies hindoues, ainsi que dans le système religieux des nègres de la côte d'Or.

XLIV

Nous disons : « *Gueux comme un grelet* (grillon) », et pourtant lorsqu'une cheminée est hantée par les *grelets* et qu'ils

y chantent nuit et jour, c'est signe qu'il y a ou qu'il y aura, avant peu, beaucoup d'argent dans la maison.

« Le *grelet* et le sauteriau, ou, si vous l'aimez mieux, le grillon et la sauterelle... » (George Sand, *la Petite Fadette*.)

« Les Poitevins disent un *grelet*, les Angevins un *grésillon* et les Normands un *criet*. Il faut dire un *grillon* avec les Parisiens. » — (Ménage, *Observations sur la langue française*.)

XLV

Toutes les fois qu'un de nos paysans voit quelqu'un, ou se voit lui-même en présence de difficultés qu'il juge insurmontables, il a coutume de s'écrier : — *Tu es pris, Grelet !* — Cette exclamation tire son origine d'un vieux conte populaire très-gouté dans nos villages et que nous avons rencontré parmi les légendes recueillies en Allemagne par les frères Grimm.

Nous allons donner ce récit tel qu'on le répète, depuis des siècles, dans le pays. — Cette historiette, dans le recueil des frères Grimm, est intitulée *le Docteur universel*, et le héros de l'aventure, au lieu de se nommer *Grelet*, comme en Berry, porte le nom d'*Ecrevisse*. — Au reste, ce n'est pas la seule fois que la muse berrichonne et la muse germanique se soient rencontrées dans leurs fantaisies. Par exemple, notre histoire du *bœu* (bœuf) *rosé*, qui n'est autre que l'histoire du *Petit Poucet*, mais qui diffère essentiellement du récit de Perrault, rappelle de tout point l'odyssée du *Tom Pouce* allemand.

LE DEVIN SANS LE SAVOIR.

Un roi de..., on ne sait plus de quelle contrée, perdit le plus beau diamant de sa couronne. En conséquence, il donna l'ordre de publier par tous ses États que celui qui le lui ferait retrouver recevrait une récompense telle que sa fortune en résulterait. Il fit, en même temps, un appel

général et des promesses semblables à tous les devins qui pouvaient exister dans son royaume, ainsi que dans les pays circonvoisins.

Or, un pauvre diable, nommé *Grelet*, qui, à force de dire, dans les foires et les *assemblées*, la bonne aventure aux gens de la campagne, avait fini par se figurer qu'il était réellement devin, ayant eu vent de la nouvelle, se rendit au palais du roi, et se fit annoncer comme sorcier, promettant de faire retrouver le diamant.

On l'introduisit aussitôt près du prince, auquel il demanda quelques renseignements sur la disparition de son joyau ; après quoi, il pria qu'on le laissât se retirer, seul dans un appartement, se faisant fort de remplir les vœux de Sa Majesté dans les vingt-quatre heures.

Mais le roi, qui déjà avait eu affaire à plus d'un hâbleur, voulut mettre de suite à l'épreuve le talent de maître *Grelet*. A cet effet, il lui montra, en présence de toute la cour, une boîte d'argent hermétiquement fermée qui était placée sur une table, et lui dit .

— J'ai déjà demandé à plusieurs prétendus devins ce que renferme cette boîte, et aucun d'eux n'a pu me le dire ; voyons si, comme eux, vous n'êtes qu'un imposteur. — Que pensez-vous qu'elle contient ?

Notre pauvre devin était loin de s'attendre que l'on ferait aussi promptement l'expérience de son habileté. Il espérait, avant qu'on en vint là, d'être hébergé au moins pendant un jour ou deux dans le palais, et de s'y donner du bon temps jusqu'au moment où on le mettrait en demeure de dire son avis sur la destinée du diamant, sauf à se tirer d'embarras, quand viendrait ce moment critique, par quelque adroit subterfuge. La question que lui adressa le roi le déconcerta donc complètement, et, dans son trouble, il ne put que s'écrier naïvement, en se parlant à lui-même : —
Tu es pris, Grelet !

— Bravo ! dit le roi , dont la physionomie manifesta soudain la joie la plus vive ; voilà qu'enfin nous avons trouvé l'homme que nous cherchions !

Ce disant, le prince se dirigea rapidement vers la boîte, la saisit, l'ouvrit, et l'assistance émerveillée, et le devin qui ne l'était pas moins, en virent sortir un véritable *grelet*.

Un immense cri d'étonnement et d'admiration, que ne put réprimer la présence du roi, qui, d'ailleurs, semblait le provoquer, s'éleva de tous les points de la salle, tandis que le devin, qui s'était hâté de prendre un air convenable, souriait avec modestie en caressant lentement l'extrémité de sa barbe.

Le roi s'approcha de lui et le complimenta dans les termes les plus flatteurs. Les plus grands seigneurs et les plus grandes dames de la cour en firent autant.

Toutefois notre magicien, qui sentait la nécessité de ne pas trop se prodiguer, témoigna le désir de se retirer dans l'appartement qu'il avait demandé ; ce qu'on lui accorda sur-le-champ.

L'heure du déjeuner étant arrivée, Grelet fut invité par un des grands officiers de la couronne à aller prendre place à la table du roi ; mais le devin, qui redoutait de nouvelles épreuves, déclina prudemment cet honneur, et comme son étrange bonheur ne laissait pas de lui donner un certain aplomb, il déclara, une fois pour toutes, qu'il avait besoin de tous ses instants, qu'il désirait n'être point troublé dans sa retraite, et que, quant à ses repas, il les prendrait dans son appartement.

En conséquence, un instant après, on lui servait un déjeuner splendide.

Grelet, qui était doué d'un robuste appétit, et qui ne s'était jamais vu à pareille fête, s'en donna à cœur-joie. *Les miettes*, dit l'histoire, *en volaient au plafond*, et sans doute aussi les bouchons.

Cependant notre homme en arriva insensiblement à ce quart d'heure de béatitude qui accompagne toujours le premier travail d'un estomac délicatement pourvu, et il s'occupait louablement, en bon chrétien qu'il était, à dire ses grâces, lorsqu'un domestique entra dans la chambre pour enlever la desserte. C'était précisément au moment où Grelet dépêchait son dernier signe de croix, et s'écriait, plein de gratitude, en songeant au bon repas qu'il venait de faire, et les yeux fixés par hasard sur le valet :—*En voilà un de pris !*

A ces mots, le domestique pousse un grand cri et s'enfuit, épouvanté, par les appartements, en laissant toutes les portes ouvertes.

Grelet, dont la raison commençait un peu à battre la campagne et qui devenait de plus en plus étranger à ce qui se passait autour de lui, fit à peine attention à cette incompréhensible conduite.

Le diner dépassa, s'il est possible, le déjeuner, en profusion et en délicatesse. L'appétit de Grelet fit de nouvelles merveilles et se montra tout à fait à la hauteur de la circonstance. Aussi, ce repas terminé, récita-t-il ses grâces avec une effusion de cœur si fervente qu'il ne fut pas même distrait par la venue d'un nouveau domestique qui se mit à desservir les reliefs du festin. Enfin, notre devin termina son oraison jaculatoire par cette exclamation : — *Encore un de pris !*

Ces simples paroles produisirent sur le second valet l'effet d'un coup de foudre. Il laissa tomber la vaisselle qu'il avait sur les bras et disparut avec la même rapidité que son confrère.

Complètement absorbé dans le bien-être que lui procuraient les folles rêveries de l'ivresse, Grelet ne fut pas plus frappé de ce nouvel incident que du premier.

Il n'en fut pas de même des deux domestiques. Le dernier, ayant rejoint son camarade dans un endroit retiré ;

— Tu avais raison, lui dit-il, d'un air consterné, c'en est fait, nous sommes découverts, et le devin sait tout ! car, en m'apercevant, il s'est écrié, comme lorsqu'il t'a vu : — *Encore un de pris !* — S'il fait le même accueil à Pierre quand il se présentera, ce soir, pour enlever le couvert du souper, nous pourrons nous regarder comme perdus ! D'ailleurs, s'il a deviné la présence du *grelet* dans la boîte, rien ne saurait lui échapper.

Cependant le jour commençait à décliner, et les douces illusions où se complaisait tant Grelet, s'envolaient une à une, à mesure que se dissipait les fumées couleur de rose qui égayaient son cerveau. Le bon temps qu'il s'était promis et qu'il avait, jusque-là, si bien mis à profit, touchait à son terme. En un mot, il s'inquiétait de la manière dont il pourrait se tirer d'affaire touchant la trouvaille du diamant, car le délai de vingt-quatre heures qu'il avait demandé au roi expirait le lendemain matin.

La vue du souper que l'on apporta, put, seule, ranimer son courage et le distraire de ses trop légitimes appréhensions.

Il s'attabla sans retard, but à plein bord l'oubli de ses alarmes et parvint bientôt, de rasade en rasade, non-seulement à rentrer dans tous ses châteaux en Espagne, mais encore à faire de nouvelles conquêtes dans le royaume des chimères. Il poussa si loin ses prouesses, que, dans l'ivresse de ce triomphe suprême, il oublia de dire ses grâces, et ne put que s'écrier, au moment où Pierre parut pour débayer le champ de bataille : — *Les voilà donc tous pris !*

— Grâce ! grâce !.... s'écria tout à coup le coupable serviteur, en tombant aux pieds de Grelet. — Puisque vous savez tout, seigneur devin, épargnez-nous !... nous vous remettrons le diamant,.... nous....

— Le voici !... dirent, en se précipitant dans la salle, les deux complices de Pierre, qui étaient aux écoutes.

La vue du magnifique joyau dégrisa subitement le devin ;

toutefois, il ne fit que changer d'ivresse et ne trouva pas qu'il perdit au change, tant fut vive la joie que lui causa la découverte du diamant. Aussi éprouva-t-il le besoin de se recueillir un instant; puis, s'adressant aux trois fripons pâles et tremblants, qu'il aurait embrassés de bon cœur, il leur dit le plus sérieusement qu'il put :

— Votre repentir me touche, parce que je sais qu'il est sincère; aussi je vous promets d'intercéder pour vous auprès du prince.

— Ne le faites pas, seigneur devin!... Le roi a pour coutume de faire pendre ceux qui le volent et, à coup sûr, en cette circonstance, il n'aurait aucun égard à votre intercession.

— Cependant mon devoir....

— Seigneur devin, prenez-nous en pitié! s'écrièrent d'une seule voix les trois voleurs, et veuillez accepter ce faible gage de notre éternelle reconnaissance.

Disant cela, ils déposaient aux pieds de Grelet trois bourses fort rondes qui, en touchant le parquet, rendirent un son que l'oreille du sorcier trouva on ne peut plus harmonieux.

— Je vous promets tout mon appui, reprit le devin d'une voix émue : à tout péché miséricorde, quand le pécheur est repentant; allez donc en paix, et gardez-vous de recommencer.

A quoi bon ajouter que l'heureux Grelet demanda, à l'instant même, une audience au roi; qu'il lui remit le diamant sans lui faire connaître les coupables, et qu'il se retira de la cour comblé de biens de toute espèce? — Relevons seulement, à la gloire de notre héros, un fait qui, surtout après les brillants succès qu'il venait d'obtenir, prouve que sa modestie égalait au moins son habileté : c'est que le prince chercha vainement, au prix des plus grands honneurs, à l'attacher à sa personne en qualité de devin astrologue.

CHAPITRE QUATRIÈME

PROVERBES ET DICTONS MÉTÉOROLOGIQUES

ou

SCIENCE DE LA PLUIE ET DU BEAU TEMPS.

Les paysans connaissent la science des pronostics mieux peut-être que les plus savants physiciens et que les philosophes les plus éclairés.

(A. Fée.)

Nous allons comprendre sous ce titre quelques-uns des nombreux dictons qui sont le résumé des méditations faites, de temps immémorial, par nos paysans, sur plusieurs phénomènes naturels. — Dispositions de l'atmosphère, influences astronomiques, habitudes de certains animaux et de certaines plantes : nos philosophes campagnards ont tout étudié, et le résultat de leurs observations, condensé en maximes ou proverbes, sert, tous les jours, à connaître à l'avance le sort de nos récoltes, à changer en certitudes les éventualités, à prendre des précautions contre des malheurs à venir, mais prévus, à diminuer, enfin, le nombre des mécomptes si variés en agriculture.

Nous appelons *rimouères* ceux de nos dictons qui sont, tant bien que mal, enchâssés dans des rimes.

I

A la Saint-Vincent (22 janvier),

L'hiver quitte sa dent

Ou la reprend,

Ou la passe à Saint-Paul (23 janvier), son plus proche parent.

II

Le mois de février

Doit remplir son fossé.

III

L'eau qui tombe en février

Vaut du jus de fumier.

IV

Quand il pleut sur la chandelle,

Il pleut sur la javelle.

Il s'agit ici de la chandelle de la *Chandeleur*, fête qui tombe le 2 février. Quand il pleut ce jour-là, la moisson se fait par la pluie. (Voy. le dicton XXVII, t. II, p. 278.)

V

Brouillards

En mars,

Gelées

En mai.

C'est-à-dire, autant il y a de jours de brouillard en mars, autant il y a de gelée en mai, à quantièmes correspondants,

VI

Des fleurs qui s'ouvrent en mars

On n'en a que le regard.

Cette *rimouère* signifie que les arbres qui fleurissent trop tôt ne fructifient pas, à cause des gelées tardives.

VII

Mars hâleux

Marie la fille du laboureur.

Les printemps secs étant très-favorables au blé, enrichissent le cultivateur et le mettent à même de doter ses filles.

VIII

Bonhomme, ne regarde jamais

Ton blé en mars, ta fille en mai.

C'est-à-dire que la vue d'un champ de blé, au mois de mars, n'annonce pas plus ce que sera ce blé, au moment de la moisson, que la figure d'une jeune fille, encore dans l'enfance, n'indique quelle sera sa beauté, lorsque le moment de la marier sera venu.

IX

Nous donnons le nom de *marais* à une espèce de batraciens fort communs, au printemps, dans les mares et les fossés qui contiennent des eaux stagnantes. Les cris de ces reptiles annoncent les premiers beaux jours de l'année, et se font entendre à partir du coucher du soleil jusque bien avant dans la nuit.

On dit proverbialement : — « Autant de jours le *marais* chante avant la *Bonne-Dame de Chasse-Mars* (25 mars), autant il est de jours sans chanter après. » — Ce qui veut dire que les belles journées qui précèdent l'Annonciation se rachètent presque toujours par autant de mauvais jours subséquents.

« Item, plus payé pour l'oubyt (*obit*, service funèbre) de messire Houet, le jour et feste de *Nostre-Dame de Chasse-Mars*, ix^e iiij^e. » — (*Comptes de la fabrique de Saint-Bonnet de Bourges, 1524, 1526.*)

Toutes les fêtes de la sainte Vierge portent, chez nous, le nom de *Bonne-Dame*. Indépendamment de la *Bonne-Dame de Chasse-Mars* (l'Annonciation), nous avons la *Bonne-Dame de février* (la Purification), la *Bonne-Dame d'août* (l'Assomption), et la *Bonne-Dame de septembre* (la Nativité). — Toutes ces *Bonnes-Dames*, dans l'esprit de beaucoup de nos villageois, constituent, ainsi que nous l'avons déjà dit, t. I, p. 116, autant de personnalités ou de divinités différentes. Au reste, une

infinité de saintes reçoivent également le titre de *Bonne-Dame*. Nous disons : la *Bonne-Dame de Sainte-Solange*, la *Bonne-Dame de Sainte-Sevère*, etc., etc.

La *Bonne-Dame de Chasse-Mars* est, dit-on, ainsi appelée parce qu'elle *chasse* les bergères des prés et les bonnes vieilles du coin du feu. En effet, c'est vers la fin de mars que les vieux quittent les tisons de l'âtre pour le *soleil du pignon*, que l'herbe commence à poindre, et que l'on *chasse* des prairies toute espèce de bétail.

Le *marais* tire son nom des lieux où il séjourne. On l'appelle aussi *ramaige* (ramage), *râlet*, et cette dernière dénomination s'explique par la nature de son cri, qui ressemble à une sorte de *râle*. — Au reste, ce reptile est connu des naturalistes sous le nom de crapaud enflammé, et il a été ainsi spécifié parce qu'il a le ventre rouge.

X

*S'il tonne en mars¹,
Relie tonneaux et quarts.*

C'est-à-dire : s'il tonne en mars, il y aura abondance de vin ; relie tous tes vaisseaux, grands et petits.

Nous appelons *quart* un petit tonneau qui contient, non pas le *quart* de notre poinçon ordinaire, qui est de 220 litres, mais la moitié ou 110 litres. — Notre *quart* n'est ainsi nommé que parce que, autrefois, il formait le *quart* de l'ancien muid.

XI

*S'il tonne en mas,
Monte ta cuve au chambrà.*

Ce qui revient à : s'il tonne en mars, monte ta cuve au grenier. — Ce dicton, tout à fait en contradiction avec le pré-

¹ Nous ne prononçons pas le s final de *mars*, ni le *d'avril*. — En général, si nos proverbes ne riment point aux yeux, ils riment suffisamment à nos oreilles.

cèdent, est particulièrement en usage à Argenton, où l'on prononce *mas* pour *mars*.

XII

*S'il tonne en avri (avril),
Bonhomme, rogne ton douzi¹.*

Les tonnerres du mois d'avril ne présageant rien de bon pour la vigne, il faut ménager son vin. — Heureusement pour ceux que pourrait attrister outre mesure le tonnerre d'avril, il existe une *rimouère* très-connue à Cluis (Indre), et qui infirme complètement la précédente sentence ; la voici :

*Relie pipe et baril,
S'il tonne en avri.*

XIII

*Avri frais et rousineux²
Rend toujours l'an plantureux.*

XIV

*Il faut qu'au mois d'avri
Le cheval tremble à l'écurie.*

XV

*Il n'y a pas d'avri
Sans épi.*

Cela ne peut s'entendre que des épis de seigle.

XVI

*Au mois d'avri,
La chèvre rit.*

Parce que les buissons, qu'elle aime tant à brouter, commencent à bourgeonner.

XVII

*Soulé (soleil) qui luit le jour de saint Vincent,
Fait monter le vin au sarment.*

Il y a deux saints du nom de Vincent : l'un, dont la fête

¹ *Douzi* pour *fausset*; voy. t. II, p. 233.

² *Rousineux*, abondant en rosée.

tombe le 22 janvier (nous en avons parlé t. II, p. 274); l'autre, dont il est ici question, et que l'on fête le 5 avril. Ce dernier est le patron de nos vigneron; l'analogie de consonnance entre les mots *vin* et *Vincent*, l'a sans doute ainsi voulu.

XVIII

Quand il pleut le jour de Pâques, les blés vont en déclinant jusqu'à la moisson.

XIX

On appelle *chevaliers*, *cavaliers* ou *saints vendangeurs*, plusieurs saints dont les fêtes arrivent vers la fin d'avril et le commencement de mai, « au temps que le soleil passe souz le signe de Taurus, dit Rabelais. Ces saintz, ajoute-t-il, passent pour saintz gresleurs, geleurs et guasteurs du bourgeon. » Aussi les redoute-t-on beaucoup dans nos campagnes. Ce sont saint Georges, saint Marc, saint Eutrope, saint Philippe et le jour de l'Invention de la croix, que nos paysans prennent naïvement pour un saint. On dit proverbialement en parlant d'eux, dans le pays :

*Marquet, Georget, Phlipet, Croiset,
Tous saints dont il faut se méfier.*

On assure que le *chevalier* ou *cavalier* Georget est particulièrement funeste aux cerisiers, dont il fait couler le fruit lorsqu'il vient à pleuvoir le jour de sa fête. — Si l'eau tombe, le jour de saint Marc, ce sont les pruniers qui en souffrent.

Cette légende des *cavaliers* est répandue presque par toute la France, où chaque contrée compte plus ou moins de jours critiques pour les récoltes.

A Paris, c'est l'influence réfrigérante de saint Mamert, de saint Pancrace et de saint Servais, que l'on appréhende. Ces saints, qui portent le nom de *saints de glace*, commettent leurs méfaits le 11, le 12 et le 13 de mai.

Dans l'arrondissement de Lons-le-Saulnier, on reconnaît trois *cavaliers* : Georges, Marc et Philippe, et quelques savants songe-creux ont remarqué, à ce propos, que tandis que le soleil parcourt, à cette époque, le signe du Taureau, le firmament présente, pendant la nuit, les constellations du Centaure qui est un *cavalier*, et le cœur du Scorpion, qui fut toujours un astre de malheur. (*Mémoires de l'Académie des antiquaires*, t. IV, année 1823.)

En Limousin, les cultivateurs comptent quatre *cavaliers* comme chez nous ; ce sont : *Dzourzet*, *Marquet*, *Troupet* (Eutrope) et *Crouzet*. Les quatre jours où tombent leurs fêtes portent le nom de *tralus*, mot presque latin : *atra lux* (jour funeste). — Voy. le mot *tralu* dans le Dictionnaire de Béronie, déjà cité.)

Rabelais fait un bon conte sur les *cavaliers*, au chapitre xxxiii du livre III de son *Pantagruel*.

XX

Mai chaud

Remplit la grange et le portau.

Ou bien encore :

Mai chaud

Remplit la cave et le portau.

Lorsque le mois de mai est chaud, il y a tout lieu de croire que les granges regorgeront de blé et les caves de vin.

Toutes nos granges sont précédées d'une espèce d'auvent ou de porche qu'on appelle *portau* (portail).

XXI

L'eau de l'Ascension

Amène le bangon.

On appelle *bangon* l'amas d'humeur qui se forme sous la ganache des moutons atteints de la pourriture, et l'on est persuadé que toute bête à laine qui se mouille le jour de l'Ascension contracte cette maladie.

XXII

*Passé la saint Orban,
Il ne gèle ni vin ni froment.*

Ou bien :

*Passé la saint Maximin (29 mai),
Il ne gèle ni blé, ni vin.*

Saint *Orban* est là pour saint Urbain. Sa fête arrive le 25 de mai. — Saint *Orban*, ainsi que nous l'avons dit plus haut, t. II, p. 319, est invoqué pour les *orbelutes* et les *orbilons*, maladie des yeux. — (Voy. ces deux mots dans le *Glossaire du Centre*.)

Quant à l'habitude où nous sommes de dénaturer le nom des saints, nous la poussons si loin que, parfois, ils deviennent tout à fait méconnaissables. Ainsi, saint Silvain est connu, du côté de Levroux et ailleurs, sous les noms de saint *Souain*, saint *Sevain* ou *Sovein*¹; ainsi, d'après le *Glossaire du Centre*, le nom de *Sainte-Quioute*, que porte une localité des environs de Clion (Indre), ne signifie pas autre chose que sainte *Théodore*; enfin, toujours au dire du même *Glossaire*, saint *Goussaud*, le patron de la paroisse de Murs (Indre), ne serait autre que saint Louis de *Gonzague*; mais nous ferons toutefois remarquer, à propos de ce dernier saint, que Joulletton, dans son *Histoire de la Marche*, dit positivement que « en 678, le solitaire Goussaud mourut dans la commune qui porte aujourd'hui son nom et qui fait partie du canton de Bénévent (Creuse). — La fête de ce saint tombe le 5 novembre. »

XXIII

*Quand fleurit l'aubépin,
La gelée n'est pas loin.*

Ou bien :

*Quand fleurit le mai,
Gare la gelée!*

¹ M. Just Veillat, *Pieuses légendes du Berry*, p. 80.

L'aubépine porte, chez nous, les noms d'*ébaupin* et de *mai*. Ce dernier nom lui a été donné, parce qu'elle fleurit en mai. — (Voy., plus haut, t. I, p. 59.)

On prétend que la floraison de l'aubépine occasionne toujours des gelées, et l'on est convaincu que ces gelées sont l'effet produit par cette floraison et non le résultat de la saison. Aussi, dans quelques-uns de nos cantons, l'on parle au moins autant de *l'hiver de l'ébaupin* que de *l'été de la Saint-Martin*.

XXIV

*Quand le balai est en fleur
La gelée n'est plus à craindre.*

Nous donnons le nom de *balai* au genêt commun, parce que nous avons l'habitude d'en faire des *balais*.

XXV

Quand le plateau ou la nappe sort de l'eau, il n'y a plus de gelée à craindre.

C'est le nénuphar blanc ou jaune que nous appelons *nappe* ou *plateau*, à cause de la surface plane de sa large feuille.

« La rivière était toute couverte de grandes *nappes* du *plateau* blanc. » (George Sand, *les Maîtres sonneurs*.)

« La figure aussi pâle qu'une fleur de *nappe*... (G. Sand, *la Petite Fadette*.)

XXVI

*Mai et join (juin)
Amènent la paille et le foin.*

Ce sont en effet les deux mois de l'année qui font faire le plus de progrès aux blés et aux fourrages.

XXVII

*Quand il pleut sur la chapelle,
Il pleut sur la javelle.*

C'est-à-dire : lorsque l'eau tombe le jour de la Fête-Dieu, le jour où l'on dresse, dans les rues, des *chapelles* ou *repositoires*, la moisson est contrariée par les pluies.

XXVIII

*Quand il pleut pour la Saint-Médard,
Il pleut quarante jours plus tard,
A moins que saint Barnabé
Ne lui tape sur le bé¹.*

Nous n'enregistrons ce dicton; dont les deux premiers vers sont connus de toute la France, qu'à cause du complément que nous lui donnons en Berry. — Si saint Barnabé, dont la fête vient le 11 juin, c'est-à-dire deux jours après celle de saint Médard, ramène le beau temps, l'influence aquatique de ce dernier ne prévaut pas. — (Voy. t. II, p. 125.)

XIX

*Si les feuilles des arbres et de la vigne ne tombent pas
avant la Saint-Martin (11 novembre), l'hiver sera rigoureux.
Si, à la même époque, il fait sec et froid, l'hiver sera doux.*

XXX

*En novembre s'il tonne,
L'année sera bonne.*

XXXI

*La neige de la Saint-André (30 novembre),
Menace de cent jours durer,*

XXXII

*Année de grand vent,
Année de froment.*

XXXIII

*Plus les Avents sont venteux,
Plus les vergers sont plantureux.*

Nos paysans prétendent que les grands vents qui soufflent pendant les Avents de Noël *emplissent* (fécondent) les arbres à fruits. — Pourquoi pas? Les anciens croyaient bien que certains vents fécondaient les cauales. — Voy., à ce sujet,

¹ Bé pour bec. — Voy. t. I, p. 216.

Varron, Pline, Strabon, Columelle et même saint Augustin, dans sa *Cité de Dieu*, X, 16.

Dans un autre ordre d'idées, les grands vents pronostiquent toujours, au dire de nos villageois, quelque grande catastrophe :

« Pour certain quand vous orrez (entendrez) fort venter, sachiez que c'est au moins signe de mauvaises nouvelles. »

(*Les Évangiles des quenouilles.*)

XXXIV

A Noël au pignon,

A Pâques au tison.

Lorsqu'il fait chaud à Noël, il fait souvent froid à Pâques. — Ce proverbe date du temps où les maisons avaient *pignon sur rue*.

XXXV

*Les Épreuves*¹. — On désigne ainsi les sept derniers jours de l'année, et l'on croit que le temps qu'il fait pendant chacun de ces jours, indique le temps qu'il fera pendant les sept premiers mois de l'année suivante. Par exemple : s'il pleut le jour de Noël ou le 25 décembre, tout le mois de janvier sera pluvieux ; s'il vente le 26, tout février sera venteux ; ainsi de suite.

Dans les Vosges, on croit que le vent qui souffle pendant la messe de minuit sera le vent dominant de l'année prochaine.

Dans certains cantons de l'Alsace, ceux qui désirent connaître à l'avance la température de l'année qui va s'ouvrir, prennent, un peu avant de se rendre à la messe de minuit, douze oignons, leur donnent les noms de janvier, février, mars, etc., et, après les avoir ouverts, y déposent

¹ *Épreuves pour épreuves*. — C'est ainsi que nous disons *prouve* au lieu de *preuve*. On voit que la parenté de ces deux mots avec les verbes *prouver* et *éprouver* est bien mieux accusée dans le berrichon que dans le français.

quelques grains de sel. Au retour de la messe, les oignons dans lesquels le sel se trouve fondu indiquent les mois qui seront pluvieux ; ceux où le sel est resté intact pronostiquent au contraire une extrême sécheresse pour les mois dont ils portent les noms.

Voici encore d'autres *épreuves* : — Beaucoup de nos météoromanciens berrichons sont persuadés que le vent qui domine durant les trois jours qui précèdent et les trois jours qui suivent le 21 mars décide du vent qui doit régner pendant les trois mois suivants. Il en serait encore ainsi, selon eux, quant au même quantième des mois de juin, septembre et décembre.

XXXVI

La gelée blanche

Passe sous la planche.

Nous appelons *planche* une passerelle rustique établie sur un petit cours d'eau ; or, on a remarqué que les gelées blanches sont souvent suivies de pluies qui grossissent les ruisseaux.

XXXVII

Temps blanc

Mouille les gens.

On a observé que les pluies qui proviennent de nuages blafards garnissant tout le ciel durent longtemps.

XXXVIII

L'eau qui vient de bise

Tombe à sa guise.

La pluie qui tombe par le vent du nord est ordinairement de longue durée. — Les grands débordements de 1856 arrivèrent par un vent de bise. Il y eut alors, en France, dans les premiers jours de juin, des contrées où la pluie persista pendant soixante-seize heures.

XXXIX

*Année de jardin,
Année de gredin.*

Ce dicton, où le mot *gredin* a conservé le sens de *gueux*, *mendiant*, qu'il avait autrefois en français, s'explique de la manière suivante : — Pour que les jardins soient florissants, il faut qu'il pleuve fréquemment; or, les pluies fréquentes étant très-contraires aux principales récoltes, c'est-à-dire au blé et à la vigne, il s'ensuit qu'une trop grande abondance d'eau ruine l'agriculteur et le vigneron et rend tout le monde *gredin* ou malheureux.

XL

*Lune qui tourne dans l'eau
A bientôt tourné au beau.*

Cela veut dire que lorsque la lune devient nouvelle par la pluie, le beau temps ne tarde pas à revenir.

XLI

Un moyen infallible de faire tomber la pluie, c'est, dit-on, de fouiller et bouleverser les *mazetières* (fourmilières). On prétend que l'*avocat des meuniers* (le pivert; voy. t. I, p. 224) emploie ce procédé pour procurer de l'eau à ses clients; sans doute parce qu'on le voit souvent ravager les *mazetières* pour y chercher les fourmis et surtout leurs œufs, dont il est très-friand.

Nous disons *mazetière* pour fourmilière et *mazet* pour fourmi : — Le miel attire les *mazets*; — j'ai les *mazets* au pied, pour : le pied me fourmille. — Le terme français *mazette*, qui exprime la faiblesse, vient certainement de notre mot *mazet*.

XLII

Quand l'année doit être orageuse, les pies construisent leurs nids dans les basses branches des arbres; lorsque l'année doit être calme, elles nichent, au contraire, tout à fait au sommet.

XLIII

Lorsque le *grelet* ou grillon des champs construit l'entrée de son petit terrier du côté du midi, on peut être certain que l'hiver sera rigoureux. Si, au contraire, l'orifice de son trou est tourné du côté du nord, l'hiver sera doux. — On raconte la même chose du hérisson : « — Pource que le hérisson fait communément en son creux deux trous ou pertuis, l'un regardant vers septentrion, l'autre vers midi : lequel des deux estouppera, de telle partie vent se devoir eslever démontrera. Si touts deux : luicte entre eux, et confusion très-variable¹. »

XLIV

Quand les lunes chauchent les mois, l'année est toujours divarsieuse.

C'est-à-dire quand la lune accomplit presque toutes ses phases en dehors du mois dont elle porte le nom, le temps, pendant toute l'année, est très-variable, très-contrariant.

Notre verbe *chaucher* ou *caucher* est dérivé du latin *calcare*. Il signifie, au propre, appuyer, peser sur... : — « *Chauche* ferme sur cette branche, elle ploiera. » — Cette expression se retrouve dans le nom *chauche-branche*, que nous donnons à l'engoulevent, et elle entre certainement dans la composition du mot *cauchemar*, par lequel on exprime une forte oppression ; car, dans nos campagnes, où, *avoir le malin*, c'est avoir le cauchemar, quelques anciens emploient encore la locution *avoir le chauche malin*. — Profitons de cette occasion pour dire que l'on pourrait peut-être interpréter la dernière syllabe de *cauchemar* au moyen de la tradition suivante, rapportée par M. X. Marmier, dans ses *Souvenirs de voyage* : — « Les Finlandais croient à la *Mara*, monstre hideux qui se roule sur la poitrine de l'homme pendant qu'il dort, et l'empêche de respirer. »

¹ Antoine Mizauld, *Astrologie des rustiques*.

Notons de plus que quelques-uns de nos vieux romanciers désignent sous le nom de *chasse-mare* un affreux fantôme qui, la nuit, se couche sur la poitrine de certains dormeurs et leur occasionne le *cauchemar*. Enfin, voyez, t. I, p. 179, ce que nous disons du mot *mar*, et réfléchissez bien sur la valeur de ce monosyllabe, dans l'allemand *nacht-mar* et dans l'anglais *night-mare*, termes qui répondent à notre mot *cauchemar*.

Chaucher signifie encore couvrir, sauter, cocher (*caucher*), et, dans ce sens, nous le disons aussi bien de l'homme que des animaux¹. Le vieil Olivier de Serres a employé le mot *chaucher* dans cette dernière acception :

« C'est merveille du tourment que les dindars (coqs d'Inde) donnent aux poules par intempérament les *chaucher* à l'arrivée du printemps. » — (*Théâtre d'agriculture.*)

« Le coq qui *cauquoit*... il faut dire *chauchoit* en bon français. » — (Béroalde de Verville, *Moyen de parvenir.*)

Quant à notre adjectif *divarsieux* ou *diversieux*, il vient du latin *diversus*, et signifie contrariant, changeant. C'est une forme du vieil adjectif français *divers*, que l'on employait jadis dans ce dernier sens :

Tel déluge homme ne vit,
Ne ne vit-on itel y ver,
Ne si felon, ne si *diver*.

(*Chroniques de saint Magloire.*)

« Je sais bien qu'il n'y a rien de si mauvais et de si *diversieux* que cet enfant. » — (George Sand, *la Petite Fadette.*)

XLV

La lune joue un grand rôle dans l'hygiène, dans l'économie domestique et dans les opérations agricoles de nos paysans. Ils observent les lunaisons avec le plus grand scrupule.

¹ Voy., t. II, p. 31, ce que l'on dit du mot *Cochelin*.

pule. — Ils appellent *lune tendre*, la lune nouvelle, ou celle qui entre en son nouveau quartier; *lune dure*, celle qui approche de la fin de son dernier quartier; *lune perdue*, la lune *muette*, *silens luna*, comme disaient les Latins, c'est-à-dire le temps où la lune étant en conjonction avec le soleil, devient invisible.

Ils sont persuadés que si l'on se coupe les cheveux, les ongles, en *lune tendre*, ils repoussent beaucoup plus vite que si l'on se les coupe en *lune dure*; c'est pour cette raison que Tibère ne se faisait couper les cheveux qu'aux sizygies : — « Tiberius idem et in capillo tondendo servavit interlunia¹. »

Un buisson, une charmille, taillés en *lune tendre*, croissent plus promptement que si on les tond en *lune dure*.

Le bois abattu en *lune tendre* est plus susceptible d'être piqué par les vers que celui que l'on abat en *lune dure*. — Les Romains ne coupaient le bois qu'après le vingtième jour de la lune, mais particulièrement à l'époque de la sizygie ou interlune². En France, avant la Révolution, les ordonnances forestières prescrivait de ne procéder à la coupe des arbres qu'après que la lune avait passé son plein. Il fallut les patientes observations du fameux agronome Duhamel du Monceau pour faire tomber ce préjugé.

La *lune tendre* passe pour avancer le part de tous les animaux.

Pour que les couvées viennent à bien, nos ménagères mettent les œufs sous la couveuse en *lune tendre*, et, en cela, elles sont d'accord avec la prescription de Pline : *ova luna nova supponite*³. Disons, en passant, que cette croyance

¹ Pline, liv. XVI, ch. 74.

² Pline, *Histoire naturelle*, liv. XVI, ch. 75.

³ *Idem*, liv. XVIII, ch. 75. — Ce chapitre contient, à propos de la lune, une foule de préjugés qui sont tous autant d'articles de foi en Berry.

après expériences faites par M. Girou de Buzareingne, n'est pas dépourvue de fondement.

Si l'on veut avoir de l'ail bien gros et bien rond, il faut le planter pendant la pleine lune, lorsqu'elle est *ronde*.

Le blé semé en *lune dure* n'est jamais carié.

Semer quelque chose en *lune perdue*, c'est perdre son temps et sa graine. Caton, au rapport de Pline, était d'un avis opposé : — *Silente luna seri jubet Marcus Cato*.

Très-anciennement, les différentes phases de la lune passaient pour avoir une puissante action non-seulement sur une foule d'opérations agricoles ou domestiques, mais aussi sur l'économie animale, et particulièrement sur les fonctions du cerveau. C'est sans doute pourquoi les Germains tenaient toutes leurs assemblées nationales quand la lune était nouvelle ou dans son plein ¹. — Les expressions françaises *lunatique*, *avoir ses lunes*, *être dans ses lunes*, semblent confirmer cette croyance.

Les Celtes, de leur côté, attribuaient à la lune la plus grande influence sur toutes les parties du monde terrestre. Ils pensaient que cette influence arrivait à son maximum avec le sixième jour du croissant ², c'est pourquoi ils appelaient ce jour-là *guérit-tout* ³.

En un mot, tout le monde, autrefois, était imbu de ces idées. Voyez, dans Hésiode, l'immense pouvoir qu'il attribue à Hécate, vous y découvrirez l'origine de tout ce que l'on a raconté depuis, touchant l'action mystérieuse et universelle de la lune sur le monde d'ici-bas. — « Un des premiers, dit le Grand d'Aussy ⁴, qui ait osé opposer quelques objections à ces fables, est Olivier de Serres. Encore ses objec-

¹ Tacite, *la Germanie*, ch. 11.

² Voy., plus haut, t. I, p. 54.

³ Pline; — Cambry, t. III, p. 35; — *Mémoires de l'Académie celtique*, t. V.

⁴ *Vie privée des Français*.

tions ne roulent-elles que sur l'impossibilité de connaître jamais parfaitement une science que *Dieu s'est plu, dit-il, à nous cacher*; car, du reste, il est convaincu, comme tous ses contemporains, de la vérité du principe. »

Les savants de nos jours, et particulièrement Arago, se sont montrés moins timides; ils ont été jusqu'à dénier à la lune toute espèce d'influence sur les révolutions de notre atmosphère. Mais beaucoup de profanes pensent qu'en fait de pluies et de beau temps, ces messieurs sont loin d'être aussi bons physiciens et aussi bons prophètes que nos villageois, et voilà que M. Mathieu (de la Drôme) entreprend de le prouver¹ : — « Après avoir relevé, dit M. le docteur E. Renaud, les phénomènes météorologiques constatés dans un grand nombre d'observatoires, M. Mathieu (de la Drôme) a reconnu qu'à l'influence des phases de la lune se rattachaient les phénomènes atmosphériques, phénomènes variables suivant la latitude et l'altitude, et modifiés par les causes topographiques. »

Nous ne terminerons pas ce chapitre sans remarquer que beaucoup de nos paysans, qui pourtant ne passent pas pour *lunatiques*, croient voir dans la lune, lorsqu'elle est en son plein, un homme qui porte sur son dos un énorme fagot d'épine. Cet homme prétendent-ils, restera là jusqu'à la fin des temps, et il n'a été ainsi exposé à tous les regards des chrétiens que parce qu'il a employé un saint jour de dimanche à boucher son champ. — Avis à ceux qui seraient tentés de violer le troisième commandement de Dieu.

¹ Voy. ses divers Almanachs.

CHAPITRE CINQUIÈME

PROVERBES ET DICTONS DOMESTIQUES.

Sous ce titre, nous rangerons tous les dictons et proverbes qui ont particulièrement trait au gouvernement des ménages et qui sont d'une application journalière.

I

*A mi-février,
Mi-grenier.*

C'est-à-dire qu'au 15 février, on a ordinairement consommé la moitié de sa provision annuelle de blé.

II

*A mi-avri (avril),
Mi-dousi.*

Ceci concerne la provision de vin. — *Dousi* (fausset) est là pour *cave, vin*; c'est une synecdoche hardie.

III

*D'heure ou tard,
Pâques est toujours en pleine lune de mars.*

C'est-à-dire: que la fête de Pâques vienne de bonne heure ou tard, elle se trouve toujours en pleine lune de mars. —

Ce dicton est vrai depuis longtemps, car il doit remonter au concile de Nicée (an 325), qui fixa définitivement la fête de Pâques au dimanche qui suit le quatorzième jour de la lune de mars¹.

Nos paysans emploient souvent l'expression *d'heure* pour *tôt, de bonne heure*. Ils disent : — Il est trop *d'heure*, pour il est trop tôt. — Tu n'arriveras pas *d'heure*, tu pars trop tard.

« Si le hibou sort *d'heure* avecques aultres oyseaux de la nuit... » — (Antoine Mizauld, *Astrologie des rustiques*.)

Notre locution *d'heure* entre dans la composition de l'adverbe français *dorénavant*, qui est la contraction de *d'heure* (hora) *en avant*, et qui signifie à *partir de cette heure*.

IV

*Entre Pâques et la Pentecoute,
On fait son dessert d'une croûte.*

C'est la saison où le fruit manque. — On disait autrefois *Pentecoute* pour *Pentecôte* :

« Le saint roy fu à Corbeil à une *Penthecouste*, là où il ot quatre vins chevaliers. » — (Joinville, *Histoire de saint Louis*.)

« Mais preschez d'icy à la *Pentecoute*... » — (Rabelais, *Pantagruel*.)

V

*Entre mars et avri,
On sait si le coucou est mort ou en vie.*

C'est ordinairement l'époque où cet oiseau reparait dans nos contrées et vient nous annoncer le printemps. — Aux environs de la Châtre, le rossignol et l'hirondelle nous reviennent dans la première quinzaine d'avril; la caille un mois plus tard.

¹ Voy. t. I, la note de la page 46.

VI

*Entre mars et avri,
On va de la table au lit.*

Ce proverbe indique que les jours sont alors trop longs pour que l'on puisse continuer les veillées après le souper.

VII

*Au mois d'avri,
Le maître dort un petit (un peu);
Au mois de mai,
Le maître et le valet;
Au mois de jun (juin),
Tous dorment en commun.*

Ce dicton fait allusion au temps que l'on peut consacrer au sommeil pendant les différents travaux de la campagne.

VIII

« Toute personne qui coud le jour de Saint-Eutrope (30 avril), peut être assurée qu'elle aura des *maux blancs* aux doigts durant toute l'année. » — Fondé sur la parité de consonnance qui existe entre les mots *Eutrope* et *estropié*.

IX

*La buie (lessive) faite aux Rogations
Amène une châsse (un cercueil) avant moisson.*

C'est-à-dire que si l'on fait la lessive pendant les Rogations, on doit s'attendre à voir mourir quelqu'un de la famille avant la moisson.

X

« Si l'on fait la *bugée* (la lessive) ou la *tondaille* (la tonte des brebis) entre les deux *châsses*, c'est-à-dire entre les deux Fête-Dieu, on peut être certain que les maîtres de la maison mourront dans l'année. »

Buie, *bugée*, pour lessive. — Le premier de ces mots se trouve dans quelques-uns de nos vieux auteurs. — Lessive se dit *buga* en basse Bretagne, *bugada* en espagnol, etc.

Notons, en passant, qu'il y a deux moyens infaillibles de faire une bonne *bugée* ; voici le premier : si, dans la matinée du jour où l'on *chauffe la bugée*, la ménagère, par une cause quelconque, entre dans une grande colère, la lessive sera excellente. Ce moyen dépend tout à fait du hasard ; mais le second, qui est tout aussi certain que le premier, est à la portée de tout le monde, puisqu'il consiste à donner au chat de la maison, le jour où l'on fait la galette, le premier morceau de cette pâtisserie.

Nous disons les *deux chasses* pour les deux Fête-Dieu, parce que, pendant ces deux jours, on promène dans les rues les *chasses* aux reliques.

XI

*A la Sainte-Madeleine (22 juillet),
La noix est pleine ;
A la Saint-Laurent (10 août),
On regarde dedans.*

XII

« Le jour de la Saint-Roch (16 août), on ne *lie* (attelle) pas les bœufs, et l'on donne aux pauvres tout le lait des vaches. Cela préserve les *aumailles* de la peste. »

Les blessures que l'on se fait en travaillant, le jour de la Saint-Roch, se *virent* (se tournent) toujours en peste ou en *danger* (maladie charbonneuse). — Allusion à la spécialité médicale de ce bienheureux qui, comme on sait, guérit les pestiférés de l'hôpital d'Aquapendente « en faisant le signe de la croix sur leur peste et charbon », ce qui, toutefois, ne l'empêcha pas de mourir lui-même de cette maladie.

Lors de la fête de ce saint, les paysans de plusieurs de nos paroisses font bénir quelques poignées d'une plante qu'ils appellent *herbe de saint Roch*, et qu'ils suspendent dans leurs demeures et dans leurs étables. L'*herbe de saint Roch* est une radiée à fleur jaune qui croît dans les parties humides de certaines prairies et que les botanistes connaissent sous le nom de *inule dysentérique*.

XIII

*A la Bonne-Dame de septembre,
Bonhomme, allume ta lampe ;
Quand vient le vendredi-saint,
Bonhomme, ta lampe éteins.*

La *Bonne-Dame de septembre*, ou la fête de la Nativité de Notre-Dame, arrivant le 8 septembre, les jours sont déjà assez courts pour que l'on puisse commencer les veillées. — La floraison du colchique d'automne donne aussi le signal des veillées; ce qui fait que nous nommons cette plante, *veillette, veillate*. — (Voy. ces deux mots dans le *Glossaire du Centre*.)

XIV

*Cheval d'avoine,
Cheval de peine ;
Cheval de foin,
Cheval de rien.*

XV

*A la Saint-Jean (24 juin),
Perdreau volant.
A la Saint-Denis (3 octobre),
Les perdreaux sont perdrix.
A la Saint-Denis,
La bécasse est au pays.*

XVI

*A la Saint-Martin,
On goûte de tous les vins.*

Saint Martin était autrefois le patron des buveurs, et sa fête fut longtemps un objet de réjouissance bachique. Cette fête, qui arrive le 11 novembre, succéda à celle de Bacchus ou du père *Liber*, que les païens célébraient à peu près en cette saison.

Jusqu'au treizième siècle, il exista, en France, un second

carême qui s'ouvrait le 12 novembre, le lendemain même de la fête de saint Martin, et se prolongeait jusqu'à Noël. Il était donc tout naturel que la fête de saint Martin vit renaître les joyeuses bombances du mardi gras et que l'on profitât de cette circonstance pour *gôûter* de tous les vins nouveaux que pouvaient renfermer les celliers.

Le mets favori de ce second carnaval, de cette *fête à gueule*, comme on disait au moyen âge, était une oie grasse; aussi l'*oie de la Saint-Martin* avait-elle alors autant de renommée que le fameux *lièvre de Pâques*, que nos pères ne manquaient jamais de chasser le jeudi saint. On ne sera donc pas étonné d'apprendre qu'il existe sur cette oie célèbre un savant traité en latin par J.-C. Frohman, intitulé : *Tractatus curiosus de ansera martiniano*. Lipsiæ, 1720, in-4°.

Pour faire participer le plus de monde possible aux joies de cette époque, les maîtres de maison étaient dans l'habitude de distribuer quelque argent aux domestiques et aux ouvriers, et ces largesses portaient le nom de *vin de la Saint-Martin*¹.

Enfin, en ce bon vieux temps, *martiner* signifiait *bien boire*, et l'ivresse était appelée *morbis Sancti Martini*.

« Par quoy ung chascun de l'armée commença à *martiner*, choppiner et trinquer de mesme. » — (Rabelais, *Pantagruel*, liv. II, ch. xxviii.)

XVII

*A la Sainte-Catherine,
L'hiver s'achemine ;
A la Saint-André,
Il est arrivé.*

La Sainte-Catherine est le 25 novembre, et la Saint-André le 30 du même mois.

¹ La Mésangère, *Dictionnaire des proverbes*.

XVIII

*Le jour de Saint-Thomas (21 décembre),
Agouille (tue, égorge) un cochon gras ;
Fais ta buie (lessive), lave tes draps,
Dans trois jours Noël t'aras (tu auras).*

Variante :

*A la Saint-Thomas,
Cuis ton pain, lave tes draps,
Tue un porc gras
Si tu l'as.
Tu l'aras pas sitôt tué.
Que Nau (Noël) sera arrivé.*

La *buie* (la lessive) est strictement interdite, dans nos campagnes, pendant la semaine sainte, les Rogations, l'octave de la Fête-Dieu et les trois jours qui précèdent Noël.

XIX

*Le jour de Saint-Thomas,
Cuis, mais ne sasse pas.*

La sagesse de cette dernière recommandation nous échappe.

XIX bis

Les dictons suivants indiquent dans quelle progression s'opère l'allongement des jours, à partir du 21 décembre.

Les jours croissent

*A la Sainte-Luce¹ ;
Du saut d'une puce ;
A Nau (Noël),
D'un pas de jau (coq) ;*

Ou bien :

*A Noël,
D'un pas d'ouëille (de brebis) ;
Aux Rois,
D'un pas d'oie,*

¹ La Sainte-Luce, qui tombe, de nos jours, le 13 décembre, était, avant la réforme du calendrier par le pape Grégoire XIII, dix jours plus tard.

Ou bien : *D'une aiguillée de soie ;*
A la Saint-Antoine (17 janvier),
D'un pas de moine,

Ou bien : *D'un repas de moine ;*
A la Chandeleur (2 février),
D'une heure.

XX

Entre Noël et la Chandeleur,
Toute sorte de bêtes sont en horreur.

La note de la page 183, t. II, donne l'explication de ce dicton.

XXI

Quand poire passe pomme,
Garde ton vin, bonhomme ;
Quand pomme passe poire,
Bonhomme, faut boire.

On croit avoir remarqué que, dans les années où il y a plus de poires que de pommes, les vignes ont peu de raisins. C'est le contraire lorsque les pommiers ont plus de fruits que les poiriers.

Ce *bonhomme*, auquel s'adressent nos vieux proverbes, rappelle le surnom de *Jacques Bonhomme*, que l'on donnait au peuple français du moyen âge. — C'est ainsi que l'Anglais s'appelle encore *John Bull*, son frère, le Yankee d'Amérique, *Jonathan*, et l'Allemand, *Michel*.

« Si ne peuvent-ils jamais tant faire qu'il n'arrive toujours quelque désordre par lequel le *bonhomme* est foulé. » — (Saint François de Sales, *Introduction à la vie dévote*.)

XXII

Il n'est pain que de froment,
Il n'est vin que de sarment.

Ou bien encore :

*Pain de froment,
Vin de sarment.*

XXIII

*Vin de permain
Vaut vin d'rasin (raisin).*

Et encore :

*Vin de permain
Vaut du brandevin.*

Ces deux proverbes sont surtout usités dans certaines contrées du Berry qui avoisinent la Marche, où le climat, trop froid, ne permet pas de cultiver la vigne et où l'on fait un excellent cidre, susceptible de se conserver plusieurs années, avec une espèce de poire appelée *permain* ou *parmain*. Le *permain* est aussi connu, dans nos pays, sous le nom de *poire Saint-Denis*, parce qu'il mûrit vers l'époque où l'on fête ce saint, c'est-à-dire au commencement d'octobre. — Le *parmain*, greffé sur l'aubépine, réussit très-bien. — Singulière coïncidence ! nos paysans assurent que les pepins de *parmain*, lorsqu'on les sème, produisent aussi bien des pommiers que des poiriers, et le mot *pearmain*, en anglais, signifie précisément *poire-pomme*.

XXIV

*Le pain d'un gendre
N'est jamais tendre ;
Le pain d'une tante
N'a rien qui tente.*

Tante est là pour belle-mère. — Dans plusieurs de nos contrées, à Cluis, entre autres, les enfants d'un veuf remarié donnent le nom de *tante* à leur belle-mère, et les enfants d'une veuve remariée appellent leur-beau père *oncle*. — C'est ainsi que, au rapport de Saint-Simon, dans ses *Mémoires*, la duchesse de Bourgogne appelait M^{me} de Maintenon sa *tante*.

Ce proverbe laisse entendre que lorsque notre pain de

tous les jours nous est dispensé par un gendre ou une belle-mère, il est souvent bien dur, bien amer.

XXV

On dit proverbialement : — *Il faut acheter son blé d'un paysan et son vin d'un bourgeois*; parce que le paysan vend toujours le meilleur de son blé et que le bourgeois a toujours une meilleure cave que le paysan.

Bourgeois et paysan sont conformes à l'ancienne prononciation française :

Maint *borjois*, mainte damoiselle
Venoient laiens à grant tas.

(*Le Dict. du Lyon.*)

« Le *paisant* d'autres soins se sent l'âme embrasée. » — (Régnier, *Satire IX.*)

Les Anglais prononcent à peu près de la même manière leur mot *peasant*.

XXV bis.

Pour que les couvées viennent à bien, la ménagère doit mettre les œufs sous la poule en nombre impair. — Pline est aussi de cet avis : — *Subjici impari numero debent*¹.

XXVI

Ce que l'on repousse du pied, on le ramasse de la main.
C'est-à-dire qu'une chose d'abord dédaignée peut devenir plus tard une ressource.

XXVII

*Qui brûle un jou (joug),
Risque tout.*

Les vieux jougs de bœufs, lorsqu'ils sont hors de service, ne se brûlent jamais. On les laisse pourrir dans la cour de la ferme. Si l'on s'avisait de les mettre au feu, les maitres de la maison mourraient infailliblement dans l'année, après

¹ *Hist. nat.*, liv. X, ch. 75.

de longues et horribles souffrances consistant principalement en d'atroces anxiétés cérébrales.

Aux environs de Cluis (Indre), quand un malade, dans les derniers moments de l'agonie, tarde trop à mourir, on est persuadé que cela vient de ce que l'on a fait brûler, par mégarde, quelque morceau de vieux joug. Alors, nous a-t-on assuré, on a vu quelquefois les parents du malade apporter un joug neuf, et le placer sur la tête de l'agonisant; convaincus qu'ils sont que ce sauvage expédient peut seul mettre un terme à son supplice.

XXVIII

Il ne faut pas que l'épLETTE gagne l'ouvrier. — C'est-à-dire : Il ne faut pas que l'ouvrier se serve d'un outil trop pesant, disproportionné à ses forces.

Tout instrument de travail s'appelle *épLETTE*. Un couteau, une scie, une pioche, etc., sont des *éplettes*. Ce mot vient du vieux verbe *espleiter* ou *exploiter*, synonyme de travailler : — « Ce qui explique pourquoi, dit M. Francis Wey, les hauts faits d'un guerrier et les griffonnages d'un huissier portent le même nom. » — En roman, on dit *esplet* pour *épLETTE*.

XXIX

*Le meilleur laboureur
C'est le bon Dieu.*

Ce pieux dicton est une variante heureuse du proverbe renfermé dans la phrase suivante : — « En celle année (1427), fist aussi bel aoust (moisson) qu'il fist oncques d'âge d'homme vivant, quoique devant eust faict grand froidure et grand pluie; mais *en peu d'heurs Dieu laboure*, comme il appert celle année, car les bleds furent bons et largement. » — (*Journal d'un bourgeois de Paris, de 1409 à 1449.*)

XXX

*Quaqui qui étauge. la s'ment,
Étauge le lian.*

Voici la traduction littérale de ce dicton, que l'on prendrait volontiers pour de l'iroquois : — Celui qui épargne la semence épargne le lien ; ce qui veut dire que lorsque l'on sème son blé trop clair, on a moins de gerbes à *lier*, quand vient la moisson. — C'est la version berrichonne de ces paroles de l'Apôtre : — *Qui parce seminat, parce metet.*

Quaqui, pour quiconque ; du latin *quisque*. — *Étauger*, c'est-à-dire : ménager, épargner. Nous ne connaissons que le verbe *estalviar* qui, en roman et en catalan, se rapproche de la forme et du sens de ce mot. — *S'ment*, pour semence (*semen*). — Le roman dit *liam* pour *lien* :

« Item, plus pour quatre *lians* de cercle de tonneau, baillé la somme de dix sols tournois. » — (*Compte des receveurs de l'Hôtel-Dieu de Bourges, 1500-1504.*)

XXXI

Le paysan auquel ses facultés pécuniaires permettent, chaque année, de tuer un porc et de le saler, passe, dans nos villages, pour avoir atteint le dernier degré du confortable. Cette opinion a donné lieu au proverbe suivant : — *Là von qu' cé qu'on cret qu'y a du salé, souvente foué y a s'ment pas d' kiou pour l'encrocher.* — Mot à mot : — Là où l'on croit qu'il y a du salé, souvent il n'y a seulement pas de clou pour l'accrocher ; ce qui revient à : — Où l'on pense qu'il y a du superflu, souvent le nécessaire manque.

Le texte de ce proverbe, ainsi que celui du précédent, prouve surabondamment, selon nous, que le berrichon est un véritable patois.

LIVRE SIXIÈME

LÉGENDES HISTORIQUES DU BERRY

I

CHARLOTTE D'ALBRET¹

Parmi les monuments historiques que possède le Berry, il en est un fort remarquable qui remonte aux premières années de l'époque de la Renaissance, et qui est d'autant moins connu qu'il se trouve enfoui dans la plus pauvre commune du département de l'Indre. Nous voulons parler d'un tombeau que renferme l'église de la Motte-Feuilly, humble hameau situé sur la gauche de la route de Clermont à Tours, à peu près à égale distance de la Châtre et de Châteaumeillant.

Ce tombeau fut élevé par la piété filiale, à la mémoire de l'infortunée Charlotte d'Albret, duchesse de Valentinois, qu'une raison d'État jeta comme épouse aux bras d'un infâme, et qui vint mourir de désespoir et de honte dans le château de la Motte-Feuilly.

Le temps, et surtout nos vandales révolutionnaires, ont rendu presque méconnaissable ce qui reste de ce monument.

¹ Cette notice, à quelques additions près, a été insérée, en janvier 1840, dans un journal de Bourges.

L'homme de goût qui visite aujourd'hui ces ruines est douloureusement affecté par le déplorable spectacle qu'elles présentent. En effet, vous trouvez, çà et là, ignominieusement encastrés dans le pavé de l'église, des fragments de marbre noir délicatement empreints d'élégantes arabesques. De charmantes figurines symboliques en demi-bosse, dont quelques-unes représentent les Vertus chrétiennes, gisent en tas, dans quelque coin obscur, ensevelies par le sacristain sous d'immondes balayures. La blanche statue de Charlotte, cette grande figure, jadis si noble et si belle, alors qu'elle reposait, comme endormie, sur la dalle noire du sépulcre, debout maintenant et adossée contre le mur de la chapelle seigneuriale, ne vous apparaît plus que comme un spectre informe et mutilé. Décapitée, faute de l'original, en 93, depuis cette époque, sa tête est plus souvent à ses pieds que sur ses épaules. Pour comble d'avanie, des hirondelles, accolant, chaque année, leur nid à l'écusson valentinois qui décore la clef de voûte de la chapelle, souillent de leur ordure le manteau ducal de la châtelaine.

Une autre statue, de moindre proportion et plus mutilée encore que celle de la duchesse, entrain dans l'ordonnance du mausolée, et représentait Notre-Dame de Lorette tenant en ses mains l'image de la célèbre chapelle de ce nom.

Toutes les figures de ce monument sont en beau marbre blanc du Dauphiné.

La dalle funéraire, qui, autrefois, recouvrait le tombeau, et sur laquelle était couchée la grande image de Charlotte, est en marbre noir. Sur ses bords était gravée en lettres gothiques l'inscription qui constatait les titres et le jour de la mort de la duchesse. Cette dalle, brisée à l'une de ses extrémités, fait maintenant partie du pavé de l'église.

Les ornements qui entourent la tête de la statue sont encore assez bien conservés, et offrent un gracieux modèle des coiffures du quinzième siècle.

Quel que soit l'état de dégradation de ce monument, il est facile néanmoins de s'en représenter l'ensemble primitif, et alors on est frappé de la grande analogie qui existe entre ce mausolée et celui de François II, dernier duc de Bretagne, que l'on admire encore de nos jours dans la nef de la cathédrale de Nantes¹. La disposition des figures, le choix des matériaux, la beauté et la délicatesse de l'exécution, sont les mêmes dans ces deux monuments; ils ne diffèrent que par quelques accessoires et par les proportions, qui sont tout à fait grandioses dans le cénotaphe de François II. On serait tenté de croire que ces deux belles productions, qui appartiennent aux premières années du seizième siècle, et que l'on doit, pour ainsi dire, à la piété de la même famille, — car les maisons d'Albret et de Bretagne étaient alliées, — on serait tenté de croire, disons-nous, que ces deux belles sculptures ont été créées par le même ciseau, c'est-à-dire par Michel Columb, auteur bien connu du monument breton; mais on vient tout récemment de découvrir le nom de l'habile *tailleur d'images* à qui l'on doit les charmantes figures et les délicates arabesques du tombeau de la Motte-Feuilly, et nous renvoyons à la fin de cette notice les précieux détails que nous avons à donner à ce sujet.

C'est en vain qu'à plusieurs reprises des habitants du pays, amis de l'art, ont fait des tentatives pour attirer l'attention de l'autorité sur ces intéressantes ruines et en provoquer la restauration; leurs louables efforts ont été jusqu'à présent sans résultat. Heureusement, le gracieux burin de M. Isidore Meyer a reproduit, dans les belles *Esquisses pittoresques sur le département de l'Indre*, les principaux débris de cet antique mausolée.

Il en est de la mémoire de Charlotte d'Albret comme de son tombeau : ce n'est que par fragments que l'on retrouve,

¹ Ce mausolée fut érigé à la mémoire de François II et de Marguerite de Foix, par les soins d'Anne de Bretagne.

dans les chroniques du seizième siècle, les documents historiques qui la concernent. Qu'il nous soit donc permis de consigner ici le peu de renseignements que nous avons pu rassembler sur sa biographie; heureux, si nous pouvons jeter quelque intérêt sur les infortunes de cette jeune femme, et contribuer ainsi à sauver de l'oubli les derniers vestiges de son passage ici-bas.

Charlotte était fille d'Alain, sire d'Albret¹, et de Françoise de Bretagne, comtesse de Périgord; elle était sœur du bisaïeul de Henri IV, de cet insouciant Jean d'Albret qui devint roi de Navarre par son mariage avec Catherine de Foix, et dans le caractère duquel on retrouve, sinon le courage, au moins toute la joyeuseté d'humeur qui a rendu si populaire, parmi nous, la mémoire de son arrière-petit-fils.

Jean d'Albret, en effet, « dormant fort bien sans gloire », régnait, à ce qu'il paraît, à Pampelune, en vrai roi d'Yvetot. Au moment où ses États étaient menacés par le roi d'Aragon, son voisin, « il vivait, dit Mézeray, à la française, voire même à la Béarnaise, parmi les Navarrais, ses sujets, et se rendait familier avec eux, en compère, jusqu'à danser et jouer de la flûte en pleine rue; aussi, ajoute l'historien, était-il estimé de ses sujets, homme sans fiel, mais homme sans cœur. » — On sait que son fils, Henri d'Albret, aussi roi de Navarre, faisait chanter Jeanne, sa fille, au moment où elle accouchait de Henri IV, pour qu'elle ne mit pas au monde un enfant *pleureur et rechigné*. — On voit que, de tout temps, les d'Albret ont aimé la joie.

Charlotte d'Albret, dame de Châlus², naquit vers l'année 1480, à Nérac, capitale de la vicomté d'Albret. Ce fut

¹ Alain d'Albret eut quatorze enfants dont six bâtards. — Voy. leurs noms dans le père Anselme.

² Châlus, dans la Haute-Vienne. — Voy. le père Anselme, *Généalogie des sires d'Albret*. — Cette terre, ainsi que celle de la Motte-Feuilly, avait appartenu aux seigneurs de Culant.

dans cette ville, résidence ordinaire de sa famille, que s'écoulèrent les premières années de sa jeunesse. Elle était encore enfant, lorsqu'elle eut le malheur de perdre sa mère. Son père, déjà vieux, n'en songea pas moins, quelque temps après, à se remarier, et, soit ambition, soit désir de donner à sa jeune fille une puissante protectrice, il osa disputer à Charles VIII la main d'Anne de Bretagne, encouragé qu'il était dans cette prétention par M^{me} de Laval, sa sœur, alors gouvernante de la princesse, et qui la persécutait pour la faire consentir à ce mariage; mais, nous apprend Jaligny, l'un des historiens de cette époque, « la jeune fille (elle avait quinze ans) n'avoit cure des cinquante ans, des huit enfants et de la face coupée du vieil Alain .»

Cette circonstance n'empêcha pas, dans la suite, cette même Anne de Bretagne, lorsqu'elle fut devenue reine de France et qu'elle eut créé l'établissement des *damoiselles de la reine*, d'appeler près d'elle la fille d'Alain d'Albret, de l'admettre au nombre de ses jeunes protégées et de lui conférer l'ordre de la *Cordelière*¹. Charlotte, plus que toute autre, avait des droits à cette distinction, puisque, par son père et par sa mère, elle était doublement alliée au couple royal de France.

Les *damoiselles de la reine*, ou ses *filles d'honneur*, étaient d'abord au nombre de vingt-six, mais, plus tard, il y en eut jusqu'à cent. Quatre d'entre elles, les plus âgées, — elles avaient souvent soixante ans, — étaient appelées *les quatre premières filles de la reine*; elles recevaient cent livres pour gage. Les vingt-deux autres, les *filles ordinaires*, n'avaient que trente-cinq livres. Une gouvernante, portant

¹ Parmi les débris en marbre du tombeau de Charlotte d'Albret, se trouvent ses armoiries, dont l'écusson est entouré de la Cordelière. Cet ordre, dont les insignes étaient une cordelière d'argent, avait été créé par Anne de Bretagne elle-même, en souvenir des cordes qui avaient servi à enchaîner Jésus-Christ lors de sa Passion. Les dames nobles seules pouvaient en être décorées. Il n'en fut plus question après la mort de la fondatrice.

le titre de *Mère des filles de la reine*, veillait sur les filles d'honneur¹. Ce qui n'empêchait pas la reine Anne, elle-même, d'avoir constamment l'œil sur ses jeunes compagnes, à tel point que si quelque galant seigneur de la cour s'approchait de l'une d'elles pour lui parler d'amour, « falloit, dit Charles de Sainte-Marthe², que ce fust de l'amour permis, je dy de l'amour chaste et pudique tendant à fin de mariage, et qu'en peu de termes il déclarast sa volonté; autrement il eust reçu une leçon qui ne lui eust pas pleu. » — « La maison de la reine Anne, dit de son côté le père Coste, étoit mieux réglée et policée que celles des reines et princesses de son temps. Elle étoit une école de vertu et d'honneur. Les premiers seigneurs de France et des pays étrangers tenoient à grande faveur de placer leurs filles auprès de la grande reine. Si bien qu'autour de sa majesté il y avoit un grand nombre de demoiselles qui s'occupoient à travailler en broderie et en tapisserie dont elles faisoient cadeau aux églises et maisons religieuses du royaume³. »

Lors de la mort de Charles VIII, mademoiselle d'Albret n'avait pas encore vingt ans, et ce fut à l'avènement de Louis XII au trône qu'elle dut tous ses malheurs.

A peine arrivé au pouvoir, deux pensées préoccupèrent particulièrement le nouveau roi : d'abord, sa séparation, par divorce, de Jeanne de Valois, fille de Louis XI; ensuite, sa résolution bien arrêtée de s'emparer de vive force du duché de Milan, auquel il croyait avoir des droits par une de ses aïeules maternelles. Pour atteindre ce double but,

¹ *Estat des officiers de la reyne Anne de Bretagne*; — Godefroy, *Histoire de Charles VIII*, preuves; — *Les honneurs de la cour*, par la vicomtesse de Furnes; — Alexis Monteil, *Histoire des Français*, t. II, p. 346 et 556.

² *Oraison funèbre de François d'Alençon*.

³ F. Hilarion de Coste, *Éloges des reines, des princesses, dames et demoiselles illustres qui ont fleury de nostre tems*.

Louis dut naturellement songer à se ménager l'appui du souverain pontife.

Rome, alors, était gouvernée par le pape Alexandre VI, l'homme le plus monstrueusement dépravé qui ait jamais souillé la chaire de Saint-Pierre. Ce pape, de son côté, était, dans le même temps, en proie à deux ambitions dominantes : celle d'agrandir les États de Rome, aux dépens de quelques principautés voisines, et celle d'élever au rang de souverain César Borgia, l'un de ses nombreux bâtards. Le concours de Louis XII pouvait hâter l'accomplissement de ces deux désirs ; aussi Alexandre VI accueillit-il avec faveur les avances que lui fit le roi de France. Ils se furent bientôt entendus ; et voici par quelles circonstances la jeune d'Albret devint l'un des gages de ce pacte machiavélique :

Vers la fin de l'année 1498, on vit arriver en France le splendide cortège de César Borgia, de ce bâtard tant aimé d'Alexandre VI, auquel Louis XII venait d'accorder une pension de vingt mille livres, une compagnie de cent lances, la châtellenie d'Issoudun en Berry, le comté de Diois et la ville de Valence en Dauphiné, avec titre de duché-pairie¹. C'était pour mieux reconnaître d'aussi brillants offices que César avait été chargé par son père de porter à son nouvel ami le bref qui autorisait le divorce royal.

Plusieurs villes de France avaient organisé sur son passage, sans doute pour complaire au roi, des réjouissances publiques. Bourges, entre autres, lui donna le spectacle de « danseurs qui avoient fait peindre leur visage et portoient du romarin². »

Si l'on s'en rapporte aux chroniqueurs contemporains, l'effet de cette marche triomphale devait être considérablement déparé par la physionomie peu avenante de l'am-

¹ Guichardin.

² *Comptes de la ville de Bourges.* — 1498-1499.

bassadeur. Au dire d'Auberi¹, qui ne parle que d'après Paul Jove², « le visage de César Borgia, qui étoit coupe-rosé et difforme, avoit plus de rapport à celui d'une furie que d'un homme. Il jetoit, comme les vipères, des étincelles de feu par les yeux ; si bien que ses regards étant insupportables à ses familiers mêmes, il prenait peine d'en éteindre la vivacité lorsqu'il étoit avec les dames, de peur de les effaroucher. »

Son entrée au château de Chinon, où résidait alors la cour de Louis, fut d'une pompeuse magnificence. Brantôme, qui nous en a laissé la description, termine ainsi son récit : — « Le roy estant aux fenestres, le vit arriver, dont ne faut doubter qu'il ne s'en moquast, et lui et ses courtisans, et ne dissent que c'estoit trop pour un petit duc de Valentinois. »

Or voici d'où étoit parti cet orgueilleux parvenu :

Fils illégitime d'Alexandre VI et de la courtisane Vanosa, César ambitionna de bonne heure la pourpre romaine ; mais comme les bâtards étoient exclus du cardinalat, de faux témoins, produits par Alexandre, affirmèrent que le candidat étoit fils légitime d'un autre père³. Le pape qui idolâtrait ses enfants⁴, et celui-ci par-dessus tous, sans doute parce que César réunissait en lui tous les instincts pervers de sa race, se fut bientôt aperçu que le sacerdoce imposait des bornes trop restreintes à la brillante carrière qu'il rêvait pour son fils. En conséquence, le nouveau cardinal demanda et obtint les dispenses nécessaires pour rentrer dans la vie civile.

Ce fut à cette époque, et après avoir été comblé d'honneurs par Louis XII, qu'il accomplit la mission dont nous venons

¹ *Histoire des Cardinaux.*

² *Elogia virorum illustrium.* — Polus Jovius, ou Paolo Giovio, vivait au quinzième siècle.

³ Guichardin.

⁴ *Idem.*

de parler. La reconnaissance seule ne l'amenait pas en France; il y venait aussi pour réclamer de Louis la main de la jeune Charlotte d'Aragon, princesse de Tarente, fille de Frédéric, roi de Naples, et l'une des *damoiselles de la reine*¹. Mais Naples était trop près de Rome pour que Frédéric ne sût pas à quoi s'en tenir sur la famille des Borgia; aussi se refusa-t-il obstinément à une telle alliance². Cette fermeté honore d'autant plus ce prince, qu'il vivait dans un temps où l'Italie semblait avoir perdu le sens moral. D'ailleurs la jeune princesse, sa fille, avait déclaré qu'elle ne voulait pas épouser « un prêtre fils de prêtre, un être sanguinaire, un fraticide, un infâme par sa naissance et plus encore par ses crimes³. »

« La naissance impure et la vie scandaleuse du bâtard Borgia, dit Mézeray, le rendaient infâme. Personne n'eût voulu s'allier avec un homme souillé de l'inceste de sa propre sœur et du meurtre de son frère, le duc de Gandie, lequel il avait tué de jalousie pour ce qu'il avait meilleure part que lui aux bonnes grâces de cette commune parente et maîtresse. » — « Le bruit courait même, ajoute Guichardin, — si pourtant ce comble d'abomination peut trouver quelque créance, — que les deux frères avaient en outre dans leur propre père un rival auprès de leur sœur. »

Louis XII, qui avait encore besoin d'Alexandre VI, fut moins scrupuleux que le roi de Naples. N'ayant pu vaincre

¹ Le bibliophile Jacob, *Notes sur l'histoire de Jean d'Autun*.

² Peu de temps après ce refus, un frère naturel de Frédéric, le duc de Biseglia, étant devenu le troisième mari de Lucrèce, sœur de César, fut assassiné par ce dernier, à l'âge de dix-sept ans.

³ Tom. Tomasi, *Vita del duca Valentino*. — Une vieille traduction française de cet ouvrage débute ainsi : — « Celui de qui j'entreprends de décrire la vie fut une beste cruelle, qu'on peut appeler, sans craindre de se tromper beaucoup, africaine. » — On lit plus loin : « Le Valentinois quitta d'abord la pourpre, qui n'avoit point d'autre proportion à sa vie que celle d'estre sanguine, et s'habilla à la française, ce qui étoit à la vérité un peu plus conforme à la perfidie de ses mœurs. »

la noble résistance de ce dernier, il offrit à César la main de sa propre cousine; il accepta pour lui-même l'infamie et osa donner entrée dans sa famille au bâtard apostat, au fraticide incestueux!... Il fit plus : par une faveur sans exemple dans notre histoire, « il adopta, par lettres patentes du mois de mai 1499, César Borgia et sa postérité, aux nom et armes de France, avec permission d'en user en tous actes¹ », et le nomma en même temps chevalier de l'ordre de Saint-Michel. Lorsque le pape apprit ce surcroît de bonnes grâces, il en fut si flatté qu'il fit allumer des feux de joie par toute la ville éternelle².

L'historien du Haillan assure³ que le sire d'Albret ne voulut pas d'abord consentir à accepter César pour gendre, et qu'il envoya même à la cour de France Jean de Chaumont, « homme d'un grand et véhément esprit, pour dissuader Louis XII de ce mariage; mais Chaumont, gagné par les raisons du roy et par le don qu'il luy fist d'un estat de conseiller au parlement de Bordeaux, persuada facilement au seigneur d'Albret, après qu'il fut retourné vers luy, que telles nopces seraient pour son profit, ou quoyque c'en fust, qu'il en portast patiemment la fascherie... »

Alors, le vieux Alain, endurci par l'âge et l'avarice, et devinant d'instinct la valeur d'un gendre aussi bien en cour, songea à profiter d'un *marché* où le roi, compère d'un

¹ Le père Anselme, *Généalogie de la maison de France*, t. V, p. 522. — César Borgia, au dire du même généalogiste, est qualifié César Borgia de Francia, duc de Valentinois, comte de Diois, seigneur d'Issoudun et capitaine de cent lances factis des ordonnances du roi, dans une quittance de 300 livres qu'il donne au trésorier des guerres du roi.

² « Venit cursor ex Francia annuntians quod in die Pentecostes nona, rex Franciæ assumpsit ducem Valentinum in confratrem confraternitatis Sancti Michaelis quæ est regia et magni honoris. Fuerunt propterea ex mandato pontificis facti multi ignes per Urbem in signum lætitiæ. » (Ex *Diario* Johannis Burchardi, Capellæ Alexandri sexti papæ clerici ceremoniarum Magistri.)

³ *Histoire générale des rois de France*, t. II, p. 203.

scélérat, lui forçait évidemment la main, et exigea qu'une dot bastante de cent mille florins lui fût comptée par le Valentinois, promettant de l'employer en achat de terres ou de rentes au profit de Charlotte. Alain demanda, par la même occasion, et comme appoint insignifiant, un chapeau de cardinal pour l'un de ses fils. Le chapeau embarrassait moins César que les cent mille florins, car il était loin de pouvoir disposer d'une aussi grosse somme; il accorda tout néanmoins, se réservant d'en écrire sans retard à son respectable père.

Toutes conditions réglées, le contrat de mariage fut passé le 4 mai 1499, mais la consommation dudit mariage fut ajournée après le paiement des florins et l'envoi du chapeau ¹. Le chapeau ne se fit guère attendre, mais il n'en fut pas de même des florins. Le sire d'Albret, qui connaissait son monde, était intraitable sur ce dernier article, et subordonnait toujours, malgré l'impatience de Louis XII, la consommation du mariage au paiement de la dot; si bien que, le pape s'obstinant à faire la sourde oreille, « les quatre généraux des finances, Michel Gaillard, Pierre Briçonnet, Thomas Bohier et Jacques de Beaune, s'obligèrent à payer la somme promise, pour laquelle le roi lui accorda lettres de seureté, le 10 mai 1499 ². »

¹ « Sabbato sexto aprilis (1499), sanctissimus dominus noster accepit litteras ex Francia, significantes Sanctitati Suæ matrimonium esse conclusum inter quondam cardinalem Valentinum et dominum de Albreto nomine filii suæ, cum capitulis desuper confectis, inter alia continentibus, ut dicebatur quod Sanctitas Sua dare deberet in dotem 20,000 ducatorum, et matrimonium non debeat consummari priusquam Sanctitas Sua sponsæ fratrem cardinalem creaverit et publicaverit. » (Ex *Diario* Johannis Burchardi.)

Ce Jean Burchard, originaire de Strasbourg, remplissait à la cour d'Alexandre VI la charge de clerc des cérémonies pontificales. — Bayle a dit du *Diarium* : — « Rien de plus simple et de plus négligemment écrit que cet ouvrage; mais il paraît sincère et de bonne foi germanique. On y trouve des faits assez singuliers, et qui représentent la corruption de la cour d'Alexandre VI, sans dessein de critiquer ou de satiriser. »

² Le père Anselme, *Généalogie de la maison de France*, t. V, p. 522.

C'est ainsi que la jeune Charlotte d'Albret, « l'une des belles filles de la cour », au dire de Brantôme, fut achetée et livrée comme épouse, par le roi de France, son parent, à l'infâme César Borgia.

Il fallut encore que le burlesque vint se joindre à ce que cette transaction avait d'odieux : — « Pour vous conter des noces dudict duc Valentinois, dit Robert de la Mark, en ses *Mémoires*, il demanda des pilules à l'apothicaire pour festoyer sa dame, là où eust de gros abus, car, au lieu de luy donner ce qu'il demandoit, lui donna des pilules laxatives tellement que toute la nuict il ne cessa d'aller au retraits, comme en fisrent les dames le rapport au matin ¹.

Heureusement pour la victime de cette infâme machination, les desseins ambitieux de Louis ne tardèrent pas à exiger en Italie la présence de César. D'ailleurs, que pouvait avoir désormais à faire en France ce misérable? N'y avait-il pas obtenu, en richesses et en dignités, bien au delà de ce qu'il avait rêvé? Ne voyait-il pas qu'il n'avait à attendre de la jeune et belle fille qu'on lui avait prostituée, que dégoût et mépris?

Il partit, pour ne jamais revenir...

Mais comme chaque jour de cette fatale existence devait être marquée par de nouveaux crimes, il ne fut bruit bientôt que des atrocités du sac de Capoue ², des brigandages et

¹ L'assertion de Robert de la Mark est loin d'être confirmée par le *Journal* de Burchard : — « FERIA quinta, vigesima tertia maii, venit cursor ex Francia, qui muntiavit sanctissimo domino nostro Cæsarem Valentinum ducem, filium suum, olim cardinalem, contraxisse matrimonium cum magnifica domina de Allebreto a die presentis mensis, et illud dominica duodecima ejusdem consummasse, et fecisse octo vices successive. »

² Lors du siège de Capoue, un grand nombre de dames s'étaient renfermées dans une tour pour se soustraire aux brutalités de la soldatesque. La ville prise, César les fit toutes comparaitre devant lui, choisit les plus belles, au nombre de quarante, et les envoya à Rome peupler le sérail du Vatican, où lui et le pape, son père, faisaient la débauche en commun.

des assassinats de la Romagne ¹, des vengeances atroces du Valentinois ², et des monstrueuses orgies du Vatican, dans lesquelles Alexandre, César et Lucrèce, un pape, son fils et sa fille! faisaient assaut de turpitudes ³.

Quelque éloignée que fût la duchesse du théâtre de ces horreurs, la clameur publique ne lui permettait pas d'ignorer longtemps l'affreuse vérité. Oh! alors, elle comprit que si parfois notre âme résiste aux plus grandes adversités, elle est toujours impuissante contre le déshonneur; et, fléchissant

¹ Guichardin; — Simonde de Sismondi.

² « Octava decima novembris (1502), sero, quidam mascheratus usus est per burgum quibusdam verbis inhonestis contra duces Valentini, quod dux intelligens, fecit eum capi et duci ad curiam Sanctæ Crucis, et circa nonam noctis fuit abscissa manus et anterior pars linguæ, quæ fuit appensa parvo digito manus abscissæ, et manus ipsa fenestra curiæ Sanctæ Crucis appensa, ubi mansit ad secundum diem. » (J. Burchard.)

³ Jean Burchard, le *clerc des cérémonies pontificales*, décrit dans son *Journal* plusieurs de ces incroyables scènes. Nous en rapporterons deux, qui se passèrent peu d'années après le mariage de César, et dans le récit desquelles le latin dudit clerc *brave l'honnêteté* avec un flegme tout à fait germanique : — « Dominica ultima mensis octobris (1502), in sero, fecerunt cœnam cum duce Valentiniensi in camera sua in palatio Apostolico quinquaginta meretrices honestæ, Cortegianæ nuncupatæ, quæ post cœnam chorearunt cum servitoribus et aliis ibidem existentibus, primo in vestibus suis, deinde nudæ. Post cœnam, posita fuerunt candelabra communia mensæ cum candelis ardentibus, et projectæ ante candelabra per terram castanæ, quas meretrices ipsæ super manibus et pedibus nudæ candelabra pertranseunt colligebant, Papa, Duce et Lucretia, sorore sua, præsentibus et aspicientibus : tandem exposita dona ultimo, diploides de serico, paria caligarum, bireta et alia, pro illis qui plures dictas meretrices carnaliter agnoscerent, quæ fuerunt ibidem in aula publice carnaliter tractatæ arbitrio præsentium, et dona distributa victoribus. » — « Feria quinta, in decima mensis novembris (1502), intravit urbem per portam Viridarii quidam rusticus ducens duas equas lignis oneratas, quæ cum essent in plateola S. Petri, accurrerunt stipendiarii Papæ, incisisque pectoralibus et lignis projectis in terram cum bastis, duxerunt ad illam plateolam quæ est inter palatium juxta illius portam. Tum emissi fuerunt quatuor equi cursorii liberi suis frontis et capistris ex palatio, qui accurrerunt ad equas, et inter se propterea cum magno strepitu et clamore morsibus et calceis contententes ascenderunt equas et coierunt cum eis et eas graviter pistarunt et læserunt, Papa in fenestra cameræ supra portam palatii et domina Lucretia cum eo existente, cum magno risu et delectatione præmissa videntibus. »

sous le poids de tant d'ignominie, elle songea, dès cet instant, à se séparer d'un monde devant lequel il lui fallait rougir sans cesse pour l'homme qui l'avait flétrie de son nom.

Aucun lien ne la retenait plus à la cour. Ses puissants protecteurs, sa famille, tout, dans ce séjour, lui était devenu odieux. N'avaient-ils pas, tous, trafiqué de son honneur, trompé sa bonne foi, empoisonné son avenir ! Aussi, quand il s'agit pour elle du choix d'une retraite, ou, pour mieux dire, d'un tombeau, son âme, pauvre sensitive, qui s'était, aux premières atteintes du malheur, repliée sur elle-même, n'eut à faire aucun adieu, n'eut à se détacher de rien.

Toutefois, en ce moment suprême, elle trouva dans le souvenir de Jeanne de Valois, dont elle était l'amie, un modèle presque divin de résignation. Victime, ainsi que Charlotte, de l'un de ces crimes privilégiés que l'on décore du nom de *raison d'État*, Jeanne avait accepté, sans se plaindre, les humiliants outrages dont Louis, en la répudiant, l'avait abreuvée¹.

Les malheurs de la reine n'étaient donc point indignes de ceux de la duchesse. — Frappées presque en même temps et du même coup, ces deux pauvres femmes semblaient appelées, et par leur ancienne liaison, et par leur irréparable désastre, à épuiser désormais la lie du même calice.

Jeanne de Valois, après sa déchéance, avait reçu pour son *entretènement*, selon l'expression de Mézeray, le duché de Berry. Elle s'était retirée à Bourges, où elle s'occupait de fondations pieuses, et où ses bienfaitantes vertus lui méritaient et lui ont conservé jusqu'à nos jours le surnom de *bonne duchesse*. Jeanne qui, au dire de notre vieil historien

¹ Voy., dans Machiavel, sur quels griefs fut appuyé le divorce du roi de France, et comment se fit l'examen de ces griefs.

Chaumeau¹, « avoit esté, en sa jeunesse, nourrie au chastel de Linières », paraît avoir affectionné particulièrement notre province et ses habitants. Ses deux principaux conseillers étaient deux seigneurs du Berry : Pierre d'Aumont, chevalier, seigneur de la Châtre, et messire Pierre du Puy, seigneur de Vatan². Elle avait pour dame d'honneur Marie Pot de la maison de Rodes en Berry, et comptait parmi ses plus intimes confidentes M^{me} d'Aumont, femme de l'un de ses conseillers, Jeanne de Graville, dame de Chaumont et de Meillant, etc., etc.³. — La présence, à Bourges, de Jeanne de Valois détermina sans doute Charlotte d'Albret à se fixer dans notre pays.

Or il existe, au fond du Berry, à quelque distance de la Châtre, et non loin des sources de l'IGNERAY, un vieux manoir féodal, qu'entoure presque de tous côtés une plaine basse et marécageuse. Cette lande inculte et sauvage, qu'aucun labeur ne peut féconder, reste depuis des siècles abandonnée à elle-même. La nature, dans ses plus grands efforts de végétation, n'y peut produire qu'une herbe âpre et coriace que surmontent à peine quelques rares touffes de genêts épineux. Les doux rayons des soleils printaniers ne ravivent jamais le vert glauque et mourant de ces maigres prairies. L'œil, en aucune saison, n'y est réjoui par l'émail des brillants gazons qu'arrosent, non loin de là, l'INDRE et l'IGNERAY. Au lieu du lychnis, aux étoiles empourprées, au lieu du myosotis, ce doux symbole des tendres souvenirs, vous ne rencontrez, dans ces solitudes, que la pâle asphodèle, amie des tombeaux, qui dresse et balance, çà et là, ses funèbres panaches. De noires volées de corbeaux hantent seules, et presque toute l'année, ces perfides marais dont la surface

¹ *Histoire du Berry*, p. 261.

² *Idem*.

³ Hil. de Coste, *Éloges....* etc.

mouvante recouvre, en plus d'un endroit, des abîmes sans fond. Enfin, l'immense beffroi du château, qui domine en géant cette triste contrée, n'apparaît, de loin, au voyageur, que comme un phare annonçant un écueil.

C'est là, c'est dans cet antique manoir, qui porte le nom de la Motte-Feuilly¹, que la duchesse de Valentinois vint, il y a déjà plus de trois siècles, ensevelir ses chagrins.

Aux premiers jours de son exil, lorsqu'elle se trouva seule dans ce désert, face à face avec sa douleur, elle sentit défaillir son courage : ce duel interminable et à l'écart lui fit peur. Sa pauvre tête se troubla, et, dans son angoisse, il lui arriva plus d'une fois de se prosterner, suppliante, et de

¹ Selon le père Hilarion de Coste, la seigneurie de la Motte-Feuilly fut concédée en même temps que celle d'Issoudun à César Borgia. Selon La Thaumassière, page 714, la famille de Charlotte acheta, dès l'année 1488, la terre de la Motte-Feuilly ; enfin, d'après MM. Pierquin de Gembloux et de La Trambais, ce fut seulement en 1504 que Charlotte d'Albret en fit l'acquisition. M. Pierquin qui, le premier, dans ces derniers temps, a mis en avant la date de 1504, sans indication de source, avoue que toutes ses recherches à ce sujet sont loin de l'avoir satisfait. — Quoi qu'il en soit, cette châtellenie avait déjà appartenu aux d'Albret, et était entrée dans leur famille par le mariage, en 1400, de Marie dame de Seuly, d'Orval, Châteaumeillant, etc., etc., avec le connétable Charles d'Albret. (Le père Anselme, *Général de France*, t. II, p. 859.) — Le château de la Motte-Feuilly était un fief mouvant de la seigneurie de Châteaumeillant qui, elle-même, au commencement du seizième siècle, appartenait encore aux d'Albret, sires d'Orval, avec lesquels la duchesse de Valentinois était évidemment en relation, puisque, dit le père Coste, «*ès registres ou archives du couvent des Annonciades de Bourges, à l'avancement duquel elle étoit grandement affectionnée, en cela parfaite imitatrice de la B. Jeanne, on lit qu'elle assista à la vesture et profession d'une de ses demoiselles d'honneur, nommée Anne d'Orval.*» — Quant au nom de la Motte-Feuilly, il a souvent changé de forme. D'après M. le vicomte Ferdinand de Maussabré (*Généalogie de la famille Palestel*), on a dit et écrit, au douzième siècle, *la Motte de Folli*, et des actes de cette époque parlent du *bois de Folli* qui existait dans les environs. Aux treizième et quatorzième siècles, on a dit *la motto-Seuilly*, *Sully*, *Seuly*, du nom des seigneurs qui possédèrent cette châtellenie durant près d'un siècle. L'inscription du mausolée de Charlotte (1521) porte *Feully*. Chaumeau, en 1560, écrivait *la Motte-Fully*. Enfin, est venue l'appellation actuelle, *la Motte-Feuilly*, qui se rapproche considérablement, et pour le sens et par la consonnance, de *la Motte-Folli*, la plus ancienne dénomination connue.

s'écrier en sanglotant : — « Grâce!... grâce!... » comme si elle eût eu à se reprocher les crimes qui causaient son supplice.

A cette extrême exaltation, occasionnée par l'isolement, succéda bientôt un accablement si profond, qu'elle crut sa dernière heure arrivée. Loin d'accueillir cette pensée avec effroi, elle mit au contraire tout son espoir dans ce triste pressentiment qui assignait enfin à ses souffrances un terme rapproché.

Mais le jour de sa délivrance n'était pas encore venu.

Au moment où son âme s'abandonnait avec le plus d'inertie à cet affaissement moral, elle sentit tout à coup dans ses entrailles un frémissement inconnu. Son instinct de femme lui eut bientôt dévoilé ce mystère : — le germe d'une nouvelle existence venait de se révéler en elle.

Oh! alors, elle ne voulut plus mourir... Elle rappela ses forces, accepta de nouveau la lutte, et voulut vaincre.

Ce n'était plus cette faible créature à l'avenir flétri, avorté, qui succombait, haletante et brisée, dans sa voie de douleur; c'était une femme forte, dont la vie désormais avait un but et que n'inquiétaient plus les ronces du chemin : — « Oh! je vivrai, dit-elle, je vivrai pour être mère, c'est-à-dire pour aimer, pour être aimée!... »

A quelque temps de là, un ange partageait la solitude de la duchesse de Valentinois : une fille lui était née, qu'elle appelait du doux nom de Louise, et la naissance de cette enfant avait rempli de tant d'amour le cœur de sa mère, qu'il y restait à peine une place à la douleur.

Avec quelle effusion de gratitude ne dut-elle pas remercier le ciel de l'avoir arrachée au désespoir, au moment où elle n'attendait plus rien de la vie, au moment où elle était persuadée qu'un miracle même ne pouvait l'y rattacher.

A partir de ce moment, elle commença à sortir plus fréquemment de sa retraite, mais seulement pour visiter la

reine Jeanne, plus à plaindre qu'elle désormais!... Charlotte entra bientôt tout à fait dans l'intimité de cette bonne et sainte princesse qui puisait dans sa propre piété assez de force, non-seulement pour dompter son immense infortune, mais encore pour consoler ceux dont le malheur pouvait égaler le sien. — « Elle ne se communiquait, dit le père Coste, qu'à des dames très-chastes et très-dévotés, particulièrement ces quatre dames, savoir : Charlotte de Bourbon, comtesse de Nevers, Charlotte d'Albret, duchesse de Valentinois, Jeanne de Graille, dame de Chaumont, et Marie Pot, de la maison de Rodes en Berry¹. »

Cependant le roi de France avait fini par rougir de la protection qu'il accordait à César Borgia, et lui avait retiré, tout à la fois, et le duché de Valence, et la pension de vingt mille livres². Malheureusement pour son honneur, Louis XII ne manifesta cette pudeur et cette justice qu'après la mort d'Alexandre VI, c'est-à-dire lorsqu'il fut certain que le vil instrument de son ambition ne lui était plus d'aucun secours.

Quoi qu'il en soit, le misérable qui s'arrogeait les titres de *César Borgia de France, par la grâce de Dieu, duc de Romagne et de Valentinois, prince d'Adria, de Venafre, etc.*³, se vit tout à coup dépouillé, à la mort de son père, de tous ces précaires honneurs qu'il ne devait pour la plupart qu'à la ruse ou au crime. Retenu quelque temps prisonnier en Italie par le pape Jules II, il fut ensuite transporté en Espagne, où le roi d'Aragon le fit enfermer dans le château de Medina-del-Campo⁴. Ce fut, dit-on, au moyen d'un nouveau crime qu'il parvint à s'échapper de cette forteresse. On raconte qu'ayant fait appeler un moine pour se confesser, il le tua, se revêtit de sa capuce, et parvint à s'évader à la

¹ *Éloges des reines, princesses, dames, etc.*; t. I^{er}, p. 399.

² Guichardin.

³ Machiavel, *Légation auprès du duc de Valentinois*.

⁴ Simonde de Sismondi.

faveur de ce déguisement¹. Comme Louis XII lui avait interdit l'entrée de son royaume, César se réfugia auprès du roi de Navarre, son beau-frère, et fut tué quelque temps après, — le 10 mars 1507, — au siège de Viana où il commandait les troupes de ce même roi de Navarre alors en guerre avec le comte de Lérin².

Lorsque cette mort vint à la connaissance de la duchesse, elle avait déjà pardonné... Pouvait-elle oublier que le fatal génie auquel elle devait tant de jours amers était le père de Louise ?

Cet événement, toutefois, ne changea rien à son existence. La barrière qui la séparait du monde était telle, qu'elle n'eut même pas la pensée de quitter sa retraite. Renfermée dans ses devoirs de mère, elle ne respirait plus que pour sa fille. Elle continua donc d'habiter la Motte-Feuilly jusqu'au jour de sa mort, qui arriva le 11 mai 1514³. Un an auparavant, jour pour jour, elle avait fait son testament, par lequel elle instituait son héritière Louise de Borgia, dame de la Motte-Fuilly (*sic*), sa fille unique⁴.

Fidèle à la seule amie vraie qu'elle eût rencontrée sur cette terre, elle demanda, en mourant, que sa dépouille mortelle fût réunie à celle de Jeanne de Valois qui l'avait devancée dans la tombe, comme jadis dans l'exil; mais elle voulut que son cœur restât à la Motte-Feuilly. Ce désir fut religieusement accompli; son corps fut transporté à Bourges et inhumé devant le grand autel de l'Annonciade dont elle était l'une des principales bienfaitrices. — On grava sur sa tombe l'inscription suivante :

¹ Voy. *Luth. colloq.*, etc., 63 de la 2^e partie.

² Sismondi.

³ Le père Anselme, *Généalogie de la maison de France*, t. V. — Le père de Coste dit : le 11 mars; M. Pierquin, le 11 mai; M. de La Tramblais, le 11 mars, et M. Raynal indique le mois de mars sans quantième.

⁴ Le père Anselme.

« Ci gist le corps de très-haute et puissante Dame Madame Charlotte d'Albret, en son vivant veuve de très-haut et puissant prince Dom César de Borge, duc de Valentinois, comte de Diois, sieur d'Issoudun et de la Mothe-Feuilly, laquelle trépassa à ladite Mothe, le onzième de mars 1514¹. »

Les religieuses de l'Annonciade récitaient tous les ans, le jour anniversaire de la mort de Charlotte, l'*obit* suivant : — « *Obiit illustris et generosa domina Carola d'Albret, quondam inclita Ducissa de Valentinois, quæ multis dotata gratis sua humilitate et devotione ingenti fiduciam habens precibus sanctæ communitatis hujus, in sua morte plura bona relinquens, intus sepulturam eligens recommandari in capitulo diebus sabbatinis perpetuo promeruit... etc.* »². »

Mademoiselle Louise de Valentinois, qui avait hérité de toutes les vertus de sa mère, eut heureusement une meilleure destinée. Après la mort de la duchesse, elle fut appelée à la cour de France et devint la pupille de Louise de Savoie dont elle était déjà la filleule³. Mariée deux fois : d'abord, en 1517, avec le brave Louis de La Trémouille, surnommé, ainsi que Bayard, le *chevalier sans reproche*⁴; ensuite, en 1530, avec Philippe de Bourbon, baron de Busset, elle n'eut de postérité que de son second mari⁵.

Nous avons dit que, au moment de sa mort, la duchesse

¹ Le père Hilarion de Coste.

² *Idem.*

³ Jehan Bouchet, *Panegyric de Loys de La Trimoille.*

⁴ Lors de ce mariage, Louise avait dix-sept ans et La Trémouille cinquante-sept. — Louis de La Trémouille, vicomte de Thouars, était seigneur de Bommiers, en Berry, et s'y était élevé. (*Hist. du Berry* de M. Raynal, t. III, p. 208.) Il mourut en 1525.

⁵ Note de l'éditeur de Guichardin. — Voir le père Anselme, t. V, p. 522. — « Le contrat de mariage de Louyse de Borgia et de Philippe de Busset fut passé à Saint-Germain en Laye, le 3 février 1530. Elle y prit les titres de duchesse de Valentinois, dame de la Mothe-Füeilly (*sic*) et de Nérét, en Berry, ressort d'Issoudun et de Vaires, en Bourdelais. » (*Histoire généalogique de la Maison de France.* t. I. p. 376.)

de Valentinois avait exprimé le désir que son cœur ne quittât point la paisible retraite où elle avait trouvé le repos et goûté les joies ineffables de la maternité ; or, ce fut pour se conformer à ce vœu suprême que sa fille Louise déposa, en 1521, cette chère et précieuse relique dans le superbe mausolée dont les débris jonchent aujourd'hui le pavé de l'humble église de la Motte-Feuilly.

On a tout récemment découvert, ainsi que nous l'avons annoncé plus haut, un document historique fort intéressant qui donne les plus minutieux détails sur l'exécution de ce tombeau. C'est un traité passé entre Louise de Valentinois et l'auteur du monument, l'habile *tailleur d'images* maître Martin *Claustre*. — Nous le transcrivons ici d'après la copie qu'en a donnée la Société du Berry, page 188 de son *sixième compte rendu*. — Ce document a été trouvé dans le chartrier de Thouars, au château de Serrant (Maine-et-Loire), ce qui doit nous rappeler que La Trémouille, le premier mari de Louise, était vicomte de Thouars.

« Le mardi ij^e jour d'avril, l'an mil cinq cens vingt ung, après Pasques, a été fait marché entre haulte et puissante Dame Madame Loyse de Valentinoys, femme espouze de hault et puissant seigneur Monseigneur Loys, seigneur de la Trémouille, d'une part, et maistre Martin Claustre, tailleur de ymages, de Grenoble, demeurant à Bloys en Foye, paroisse Saint-Nicolas, d'autre part, en la manière qui s'ensuyt. C'est assavoir que ledit Claustre a prins à faire de ladicte dame une sépulture tant de marbre que d'albastre et une tombe de marbre blanc du Dauphiné, qui seront mis ès lieux ci-après déclarés. Premièrement, fera le-dict Claustre ung tombeau et sépulture qui aura troys piedz de hault, dont le soubzbassement sera de marbre noir, et les pilliers à l'entour seront aussi de marbre noir, taillez à l'antique à candelabres. A l'environ duquel tombeau, sera mis les sept vertuz qui seront d'albastre, dont y en aura en chascun

cousté troys, et au bot du hault une, la où sera escript une épitaphe telle que lui sera baillée, et au bot d'ambas seront les armes de la duchesse de Valentinoys telles qu'on les divisera audict Claustre : sur chascune desquelles vertuz sera une coquille bien taillée à l'antique, et chascune desdictes vertuz aura son nom par escript. Et par le dessus sera une tombe de marbre noir toute d'une pièce, qui aura troys piedz de large et six piedz et demy de longueur, sur laquelle sera le personnage de ladicte duchesse de Valentinoys en façon d'une dame gisante, lequel personnage sera d'albastre, qui aura cinq piedz et demy de longueur. Soubz la teste duquel personnage sera ung carreau double, et aux piedz deux petits chiens, et sera escript sur ladicte tombe : *Cy gyst, etc.*, ainsi qui luy sera divisé. Lequel tombeau et sépulture sera mis en la chapelle du chasteau de la Motte de Feuilly, estant en l'église parrochiale dudict lieu.

» La tombe sera de marbre blanc du Dauphyné, comme dict est, qui se prant près de l'albastre, qui sera aussi d'une pièce; laquelle aura six piedz et demy de longc et troys piedz et demy de large, en laquelle sera gravé le personnage de ladicte duchesse de Valentinoys, et de chascun cousté ung pillier à ouvrage fait à l'antique et au-dessus ung chapiteau fait selon le divis du portrait. Et sera escripte tout autour, en engraveure, ce qu'il plaira à madicte dame ordonner. Laquelle tombe sera remplye en l'engraveure de syment noir, et sera mise on cueur de l'église des Ancelles de Bourges à playne terre. Et en oultre fera le dict Claustre ung ymage de Nostre-Dame de Lorette aveques la chapelle, le tout d'albastre, qui aura le tout ensemble quatre piedz de haulteur, et de largeur à la raison¹. — Et lesquelles choses le dict Claustre a promis faire bien et deuhement ainsi qu'il

¹ Nous avons vu plus haut, t. II, p. 303, que cette image fut placée dans la chapelle de la Motte-Feuilly.

est requis et selon ledict divis du portraict qu'il en a baillé à madicte dame. Et les faire de bon marbre et albastre bien nectz, sanz vayennes ne taches, et l'ouvrage taillé bien nect, comme il est requis, et rendre le tout prest et parfait dedans la Toussainctz prouchain venant. Pour lesquels ouvrages faire et les rendre prestz et parfaictz de toutes choses sur les lieulx, scelon le contenu cy-dessus, ladicte dame a promis au dict Claustre la somme de cinq cens livres tournoys pour toutes choses : sur laquelle somme elle luy a présentement baillé et avancé cent livres tournoys ; luy doit bailler ou faire bailler deux cens livres quant les dictz marbre et albastre seront sur les lieulx, et l'autre plus, qui est deux cens livres, quant l'ouvrage sera fait et parachevé. Ausquelles choses susdictes et chascune d'icelles faire, tenir, garder et accomplir, sans jamais aller ne venir encontre, les-dictes parties et chascune d'elles respectivement ont obligé et obligent elles leurs hoirs et successeurs avecques tous et chascuns leurs biens meubles, immeubles et héritages présens et avenir quelxconques. Renonzans sur ce à toutes et chascunes les causes, faitz et raisons qui aider, servir et valloir leur pourroient à venir contre la teneur, effect et substance de ces présentes en tout ou en partie et mesme-ment la-dicte dame a touz droiz faitz et introduictz en faveur des femmes, et au droit, disant générale renonciation non valloir, la foy et serment de leur corps sur ce donnés. Dont, à leurs requestes, icelles parties ont par nous, notaires soubzscriptz esté jugées et condampnées par le jugement et condampnacion de nostre dicte court, à la juridicion de laquelle elles se sont supposées et soubzmises, supposent et soubzmettent avecques tous et chascuns leurs biens quant à ce.

» Ce fut fait et passé au chastel de Thouars, le vingtième jour d'avril, l'an mil cinq cens vingt et ung.

» Signé avec paraphe *Rydeau* ppt (*sic*) ;
Delaville, prothocolle. »

Étrange inconséquence ! tandis que les démolisseurs de 1793 s'acharnaient à détruire le tombeau d'une jeune femme que le souvenir de sa bonté et de ses malheurs auraient dû mettre à l'abri de cet outrage, ils épargnaient et laissaient intact, à deux pas de là, dans le château même de la Motte-Feuilly, l'un de ces hideux engins de torture qui avaient tant contribué à faire haïr le régime déchu. Ce curieux instrument de supplice, qui se voit encore, parfaitement conservé, sous les combles du donjon du château, a été très-exactement reproduit dans les *Esquisses pittoresques* du département de l'Indre. C'est le *cep* de nos temps féodaux, que les Latins appelaient *cippi*, et que les Romains de nos jours connaissent sous le nom de *ceppi*. — Le cep était autrefois, en France, l'une des attributions de la justice seigneuriale de second degré ou de seigneur bas justicier. — Le cep de la Motte-Feuilly a la forme d'une espèce de grand pupitre qui soutient par leurs extrémités plusieurs madriers mobiles, placés de champ et sur le bord desquels on a ménagé deux rangs d'entailles régulièrement espacées, les unes vis-à-vis des autres. On forçait le patient à introduire ses pieds et ses mains dans ces échancrures, puis on réunissait, au moyen d'écrous, les bords des madriers, et la victime, étroitement retenue par les poignets et les chevilles, recevait les coups de fouet ou de nerf de bœuf auxquels elle avait été condamnée. Le cep dont nous parlons a deux mètres quinze centimètres de longueur sur un mètre huit centimètres de hauteur ; on y compte douze ouvertures ; ainsi, il était possible d'y tenir à la gêne trois patients à la fois. — Pourquoi faut-il que le seul pays du monde où fonctionne aujourd'hui le cep, avec le *collare*, le *cavaletto*, les *balzes*, la *mordacchia* et tout le barbare attirail des bourreaux du moyen âge, soit précisément le domaine de saint Pierre, le domaine de celui qui se dit le représentant sur la terre d'un Dieu de mansuétude ?

II

NICOLAS CATHERINOT.

C'est essentiellement l'homme des origines berrichonnes.
(M. Louis Raynal.)

Ce fut au dix-septième siècle que le Berry vit fleurir le plus grand nombre de savants en tout genre¹. L'influence de cette mémorable époque, si favorable aux beaux-arts, et à laquelle la France est redevable de ses gloires littéraires les plus pures et les moins contestées, semble s'être fait sentir jusque dans nos somnolentes régions. Pour ne parler, en passant, que de ceux de nos écrivains qui se sont occupés de recueillir nos traditions locales, nous voyons que de 1621 à 1689 seulement, notre province ne compte pas moins de quatre historiens. Malheureusement la qualité ne répond point, ici, à la quantité, et c'est à peine si l'on ose honorer du nom d'histoire les travaux des Chenu, des Labbe, des Catherinot, voire même des La Thaumassière². Ces écrivains, ainsi que Jehan Chaumeau, qui les a précédés, ne sont guère autre chose que des compilateurs laborieux et

¹ Les pères Bourdaloue, Joseph d'Orléans et Chamillard vivaient en ce temps-là.

² Il est inutile de faire observer que nous n'apprécions ici le père Labbe et La Thaumassière que comme historiens. Le premier, sous le rapport scientifique, sera toujours un personnage fort respectable ; le second, en tant que collecteur et commentateur de nos coutumes locales, s'est à jamais acquis des droits à la reconnaissance du pays.

estimables qui ont ramassé çà et là, et entassé sans méthode et sans choix, tous les documents qui leur sont tombés sous la main, semblables à ces honnêtes manœuvres qui, lorsqu'il s'agit d'élever un noble édifice, se chargent uniquement de réunir et d'approcher les matériaux, laissant aux maîtres le soin de les ébaucher, de les polir et de les coordonner¹.

Ce serait temps perdu que de chercher dans nos chroniqueurs berruyers des renseignements sur les anciennes mœurs et les vieux usages de notre province, ou les moindres notions sur l'état des arts et des sciences au moyen âge. Nos luttes avec l'Anglais, nos dissensions civiles et religieuses, qui ont laissé tant de traces sur le sol de notre vieux Berry, leur fournissent à peine quelques dates accompagnées de détails aussi secs que décousus². Ils semblent ne se complaire qu'à dénombrer les congrégations monastiques, qu'à enregistrer les fondations pieuses, et débrouiller les interminables généalogies des nombreuses familles nobles dont les fastes consulaires de Bourges avaient encombré le pays.

Nicolas Catherinot, auquel nous allons consacrer quelques pages, n'est assurément ni le plus considérable ni le plus connu des écrivains indigènes que nous venons de nommer ;

¹C'est ce qu'a fait excellemment M. Louis Raynal, en ce qui concerne les annales de notre ancienne province ; aussi son œuvre éminente, couronnée par l'Académie des inscriptions et belles lettres, a-t-elle pris rang parmi les travaux d'histoire les plus consciencieux de notre temps. — (Voy. la *Notice sur l'Histoire du Berry de M. Raynal*, par M. le comte Jaubert. Paris, 1855.)

²Ils avaient cependant un beau modèle en Jean de Léry auquel nous devons la relation, aussi intéressante que peu connue, du siège de Sancerre. Celui-là, certes, s'est montré vraiment historien. Il a su donner la vie aux personnages qu'il avait à mettre en scène, et le noble bailli Johanneau, le brillant et généreux La Fleur, le jeune et aventureux Martinat, ont trouvé sous son pinceau tout le relief dont ils sont dignes. — *L'Annuaire du Berry* (Bourges, chez Vermeil, libraire), qui a publié, de 1840 à 1845, des documents précieux sur notre province, a réimprimé en 1841 et 1842 l'*Histoire du siège de Sancerre*.

mais la bonhomie de son caractère, la tournure indépendante de ses idées, l'excentricité de ses habitudes d'homme de lettres, le distinguent de ses confrères et lui donnent une physionomie toute particulière.

Issu d'une famille originaire de Châteauroux, il naquit en 1628, aux environs de Bourges, et fut pourvu, dès l'âge de vingt-sept ans, de la charge d'avocat du roi, qu'il exerça jusqu'à sa mort au présidial de cette dernière ville¹. Tout en s'occupant convenablement de ses graves fonctions de jurisconsulte, il dut accorder, dans l'emploi de son temps, la meilleure part à son goût pour les lettres. — « Je ne me lève point de mon lit, dit-il quelque part, pour philosopher, mais je cours les bibliothèques, les cartulaires, les conférences, et quelquefois les boutiques et les greniers, pour les choses de fait historique ou géographique. »

Le bagage littéraire de Catherinot ressemble assez, — et nous lui demandons pardon ainsi qu'à vous, lecteur, de la vulgarité de notre comparaison; mais elle rend trop exactement notre idée pour que nous en fassions le sacrifice; — son bagage littéraire, disons-nous, ne ressemble pas mal à ces boutiques à vingt-cinq centimes, qui ne consistent qu'en de légers articles dont l'infinie variété plaît à l'œil et fait à peu près tout le mérite. On compte plus de cent quatre-vingts opuscules de toute espèce, sortis de sa plume, et le tout réuni équivaldrait à peine à trois volumes in-octavo².

Polygraphe universel, toute matière lui était bonne. Il abordait volontiers les premiers sujets venus, n'en prenant

¹ Vers la fin du dix-septième siècle, un office d'avocat du roi au présidial de Bourges se vendait de huit à neuf mille livres. (*Annuaire du Berry*, — 1844).

² David Clément, dans sa *Bibliothèque curieuse*, donne les titres de 182 opuscules; mais la *Bibliothèque de la France*, t. III, p. 434, n'en compte que 130, et le R. P. Nicéron n'en a pu découvrir que 118. — Le recueil en deux volumes de la Bibliothèque d'Orléans n'en contient que 84.

que sa suffisance, et les traitant lestement et à sa façon. Au début de son *Traité de l'artillerie*, il prévient plaisamment la surprise de son lecteur par ces mots : — « La chicane, que je professe depuis trente ans, s'accorde assez bien avec l'artillerie; car ce sont deux grands moyens pour désoler les maisons. » — « Il ne se passait presque point d'événement un peu considérable en Europe, dit le *Journal des Savants*, sur lequel il ne composât une pièce en prose ou une épigramme latine. » Et comme si les choses de son temps n'eussent pas offert un assez vaste champ à ses vagabondes investigations, il va jusqu'à s'occuper, dans un de ses écrits (*Nicolai Catharini antediluvianî*), de la manière de vivre et de la façon de penser de la société antédiluvienne.

Mais ce à quoi il excellait le plus, c'était à parler de tout à propos de rien. Chemin faisant, il lui arrivait, à chaque pas, d'oublier son thème et de se jeter tantôt à gauche, tantôt à droite de sa route, pour battre les buissons et discourir à bâtons rompus de tout ce qui lui venait à l'esprit.

Souvent aussi il s'arrêtait au tiers, au quart de sa besogne, non faute d'haleine, mais parce qu'il ne pouvait subvenir à tous les frais d'impression, et que, depuis qu'il avait eu deux ou trois éditeurs tués sous lui, il ne trouvait plus de libraires assez hardis pour oser se charger, à leurs risques et périls, de publier ses œuvres. Obligé, pour lors, de restreindre quelques-unes de ses brochures à une ou deux pages, il ne les livrait au public que toutes tronquées, sans frontispice ni fleurons, et chétivement habillées de gros papier.

Dans ces tristes circonstances, il ajournait son lecteur à des temps plus prospères, lui disant avec une naïveté charmante : — « Si l'église et le siècle me font un jour quelque loisir (il rêvait sans doute quelque gras bénéfice), j'espère bien ramasser tous mes opuscules en un volume et y donner les pièces entières que j'ai été contraint d'estropier pour épargner ma bourse. »

Lorsqu'il était ainsi péniblement parvenu à donner le jour aux chers enfants de sa pensée, le plus difficile, hélas ! restait encore à faire. Il fallait bien, tout estropiés, tout infirmes qu'ils étaient, songer à les produire dans le monde, et leur procurer une fortune telle quelle. Heureusement, comme il arrive presque toujours, le bon Catherinot ne les voyait qu'avec les yeux prévenus du plus tendre des pères. Loin de lui paraître chétifs et contrefaits, ils lui semblaient au contraire pétris de grâce et de gentillesse. Il mettait en eux toute sa joie, ne cherchait, ne trouvait de délassement qu'en leur compagnie : — « Mes études, disait-il avec amour, me tiennent lieu de tripot et de cabaret... C'est ma perdrix comme à saint Jean, évangeliste ; mon chat, comme à saint Grégoire, pape ; mon chien, comme à saint Dominique ; mon agneau, comme à saint François ; mon dogue, comme à Cornélius Agrippa ; mon lévrier, comme à Juste Lipse. »

Ce n'était qu'à toute extrémité, et après avoir attendu longtemps en vain quelque lecteur ami qui voulût bien sourire aux produits de ses veilles, qu'il commençait à s'inquiéter de leur avenir, et qu'il s'écriait avec une amère dérision : — « Mes écrits, *autem*, ne sont pas si fort inutiles, puisque les apothicaires en font des emplâtres, les libraires du carton, les tailleurs des patrons, et les autres des enveloppes. Ils sont même privilégiés, et les huissiers ne les prennent jamais par exécution, non plus que les pots de terre, les chandeliers de bois et les chaises de paille. »

Alors, embrassant un parti désespéré, et se disant sans doute pour dernière consolation que nul n'est prophète en son pays, notre pauvre auteur recueillait, un matin, ses faibles économies, réunissait en liasses tous ses chers opuscules et partait avec eux pour Paris, ce gouffre insatiable dont les séduisants abords apparaissent toujours comme une terre promise, et où tant d'ambitions vont s'engloutir.

Toutefois, ce n'était que pour ses écrits que le bon Cathe-

rinot allait ainsi tenter au loin la fortune. Leur naufrage ne pouvait l'atteindre personnellement, certain qu'il était de retrouver, à tout événement, un port assuré dans son tranquille présidial de Bourges.

Connu et bien accueilli de plusieurs beaux esprits parisiens de ce temps-là, il comptait au premier rang de ces splendides amitiés les Ménage et les de Vallois, deux des plus éclatants flambeaux de l'hôtel Rambouillet. Le premier tenait lui-même, sous le nom de *Mercuriales*¹, un bureau d'esprit fort en renom. C'était une sorte d'académie au petit pied dont les séances étaient religieusement suivies par Catherinot, toutes les fois qu'il lui arrivait de séjourner à Paris.

Si Ménage et de Vallois rendaient pleine justice aux excellentes qualités de cœur de leur ami, ils étaient loin de faire le même cas de son mérite littéraire.

Voici quelle était l'opinion du savant Ménage sur notre auteur : — « On peut dire des ouvrages de feu M. Catherinot ce que Martial dit des siens dans ce distique : — *Sunt bona, sunt quædam mediocria, sunt mala plura*, etc. ; mais avec cette différence que celui-là parlait contre la vérité, au lieu qu'en l'attribuant à celui-ci, personne n'en disconvient. M. Catherinot était un parfaitement honnête homme, et qui savait quelque chose. Il y a de bons morceaux dans ses écrits, mais il y en a un bien plus grand nombre de mauvais. »

Adrien de Vallois ne se montre pas plus indulgent à l'égard de Catherinot ; mais il entre dans plus de détails, et attribue le peu de talent de notre compatriote à une singulière cause. — « M. Catherinot, dit-il, devrait avoir de beaux recueils de conversation à donner. Toutes les fois qu'il venait à Paris, il allait assidûment aux *mercuriales* de M. Ménage, et dès qu'il entendait dire quelque chose de

¹ Ainsi nommées parce que ces réunions avaient lieu le mercredi.

remarquable, il l'écrivait sur ses tablettes. Il faisait la même chose quand il me venait voir. C'était un honnête homme et qui aimait fort les savants. Pour lui, *doctus erat, sed minimi moduli*. Dans toutes les paperasses qu'il a mises au jour, il y a, à la vérité, quelques bons endroits, mais en petit nombre, et le reste n'est que du fatras. Il n'avait pas un génie des plus sublimes; aussi était-il *vervecum in patria crassoque sub aere natus*¹; car il était né à Bourges, la capitale du Berry, d'où il nous vient un si grand nombre de moutons, et qui, comme chacun sait, est un air fort grossier et marécageux, à cause qu'il n'y a pas de grande rivière, mais seulement de petits ruisseaux qui, ne coulant que fort lentement, y excitent des brouillards presque en tout temps de l'année². »

¹ Ce vers est de Juvénal :

Summos posse viros et magna exempla daturos
Vervicum in patria crassoque sub aere nasci.

C'est-à-dire : — « Des hommes remarquables et dignes d'être pris pour modèles peuvent naître dans l'épaisse atmosphère des contrées où prospèrent les moutons. » — La locution *vervecum patria*, qui signifie, à volonté, *pays des moutons* et *patrie des imbéciles*, était fréquemment employée par les anciens pour désigner certains territoires dont l'air épais, très-favorable aux troupeaux, passait pour hébéter les hommes. C'est par suite de cette croyance que la Béotie, chez les Grecs, et la Campanie, chez les Latins, étaient regardées comme la patrie des sots. Il y a tout lieu de croire que les habitants de nos diverses *Champagnes* françaises qui portent, dans nos vieilles chartes, le nom de *Campani*, sous lequel étaient connus les *Champenois* romains, ont été victimes de cette opinion. L'homonymie aura perpétué le préjugé. — (Voyez, sur la *Champagne* berrichonne, les pages XIII, XIX et suivantes des notions préliminaires de l'*Histoire du Berry* de M. Raynal; — voyez aussi le *Dictionnaire des Proverbes* de P. Quitard, page 199.) — Au reste, même au temps de Catherinot, tout le monde n'avait pas de nous une aussi mauvaise opinion que de Vallois, puisque c'était précisément en Berry, « ce pays central de la France, que certains ordres religieux (les Jésuites surtout, qui sont d'assez bons clercs) prenaient leurs sujets de préférence, comme mieux équilibrés, plus complets, propres à tout ». (M. J. Michelet, *Louvois et Saint-Cyr*.)

² Ce fragment est tiré d'un petit livre assez rare intitulé *Valesiana*. La suite de ce passage est curieuse comme peinture de mœurs locales, et, à ce titre, nous nous permettrons de la donner ici : — « Ce manquement de grosses rivières ruine les Berruyers et les oblige de con-

On voit que ces brillants Athéniens, par suite d'une vieille coutume qui n'est pas encore, dit-on, entièrement tombée en désuétude, traitaient un peu en Béotien leur ami, l'écrivain de province. Tandis que lui, bonnes gens ! les tenait pour des oracles infallibles en matière de goût, et les proclamait hautement les parangons de la république des lettres.

Il nous semble le voir, le digne avocat du roi, présenter humblement à ses illustres amis, tantôt ses traités sur l'architecture, sur l'artillerie, les martyrologes, l'imprimerie, la peinture, les miracles ; tantôt ses huit livres d'épigrammes latines, ses histoires des papes, des conciles, des hérésies, de l'eucharistie, etc., etc. — Il nous semble aussi les voir, ces dédaigneuses célébrités, prendre des mains de notre auteur tous ces grossiers *paperas*, comme il les appelait lui-même, et sourire, à cet hommage plein de bonne foi, du sourire des Vadius et des Trissotin.

Catherinot n'avait sans doute pas été longtemps sans s'apercevoir que ces grands savants avaient assez fort affaire de prôner leurs propres élucubrations, sans se charger encore de vanter celles d'autrui. Il comprit bientôt qu'il ne devait compter que sur lui-même, et c'est alors que, las de heurter en vain aux portes du temple de Mémoire, il entreprit de s'y introduire par surprise.

Voici, au dire de son ami Ménage, à quel stratagème il

sommer leurs vivres dans le pays, plutôt que de les faire transporter par terre avec de grands frais. Cela rend l'argent fort rare chez eux ; et je me souviens, à ce propos, de ce que m'a souvent raconté mon frère, que, lorsqu'il étudiait en droit à Bourges (vers 1620), la pauvreté de la province rendait ceux même qui avaient du bien si ménagers, que les filles des meilleures maisons de cette ville, dès qu'elles étaient rentrées chez elles, mettaient des sabots pour ne pas user leurs souliers ; mais cela sentait bien le vieux temps. L'on ne vit pas aujourd'hui sur ce pied-là, et, quoique la ville ne soit pas plus riche qu'elle ne l'était autrefois, les dames y sont néanmoins aussi magnifiques qu'à Paris.

eut recours. Ne pouvant se résigner à voir misérablement mourir au logis, une à une, et sous ses yeux, toutes ses chères productions, il s'en remit au hasard du soin de leur fortune; et, semblable à ces pauvres mères que la misère contraint d'abandonner à la charité publique ce qu'elles ont de plus cher au monde, il exposa, lui aussi, par excès de tendresse, ses enfants selon l'esprit. Ce n'était guère que dans ce but qu'il entreprenait ses voyages de Paris.

On eût pu le voir alors rôder le long des quais qui bordent la Seine, s'approcher de toutes les échoppes où les étalagistes exposent en vente les rebuts de librairie, et glisser, entre les pages des vieux bouquins qu'il feignait de feuilleter, de nombreux exemplaires de ses œuvres. — Hélas! autant eût valu les jeter dans le fleuve!

Au dire encore de ses amis, Catherinot, tant qu'il vécut, continua ce bizarre manège.

Cette aveugle et persévérante manie; cette soif de gloire sans cesse renaissante, et jamais étanchée; cette généreuse ambition qui tend obstinément vers un noble but, et qui toujours échoue par impuissance; c'est là, il faut en convenir, un pénible et touchant spectacle. On ne peut voir sans un vif intérêt cet homme honnête, et très-intelligent après tout, se consumer ainsi en de vains efforts pour se faire un nom; et l'on s'attendrit malgré soi lorsque l'on entend ce bon Catherinot, devenu, à ce triste métier, pauvre et vieux avant l'âge, s'écrier, vers les dernières années de sa vie, et dans un moment sans doute où il voyait sa belle chimère à jamais lui échapper : — « Il y a plus de quarante ans que je ramasse et que je spécule, et j'ai tant veillé de nuits sur mes *paperas*, que pour cinquante-cinq ans que j'ai vécu, je puis bien en compter quatre-vingts. »

Singulier retour des choses de ce monde! incroyable mutabilité de l'opinion des hommes! bien faite, — si l'on songeait encore à la gloire, — pour consoler ceux de nos litté-

rateurs contemporains qui ne jouissent pas d'un grand crédit : — Un demi-siècle s'était écoulé depuis la mort de Catherinot, et son nom semblait pour toujours tombé dans l'oubli, lorsque, de toutes parts, une foule d'amateurs curieux se mirent en quête de ses moindres pamphlets. On ne voulait, on ne demandait que du Catherinot. C'était à qui parviendrait à réunir toutes ses œuvres. Mais il paraît que le recueil complet de ces feuilles légères, dispersées longtemps par le vent de l'indifférence, est une rareté introuvable que personne ne peut se flatter de posséder. — Digne punition du mépris dont notre compatriote avait été la victime.

Cet engouement inexplicable ne se manifesta pas seulement en France ; il gagna les pays voisins. En 1748, c'est-à-dire cinquante-neuf ans après la mort de Catherinot, le savant Samuël Engel, de Berne, chargeait un capitaine suisse, son parent, alors prisonnier de guerre à Bourges, de lui procurer, à tout prix, une collection aussi complète que possible des opuscules de Catherinot. A cette occasion, un libraire, dont l'aïeul avait imprimé une bonne partie des brochures de notre auteur, raconta à cet officier, qui dut en être un peu surpris, que M. Catherinot, en son vivant, ne passait pas du tout pour un grand homme ; que ses écrits n'avaient jamais eu beaucoup de vogue ; qu'ils avaient même ruiné leur auteur, ainsi que deux ou trois libraires, et qu'après la mort de ces derniers, ce qui restait en magasin de ces funestes écrits, devenus trop tard des chefs-d'œuvre, avait été vendu à la livre ¹.

Par un nouveau caprice de la fortune, l'auréole de cette gloire posthume ne jeta qu'un éclat passager, et ses rayons, qui un instant avaient brillé jusque par delà les Alpes, se concentrèrent peu à peu dans un moins vaste foyer. Ils ne dépassent guère aujourd'hui les limites de notre ancienne

¹ *Bibliothèque curieuse* de David Clément.

province. C'est là, c'est dans cet étroit espace, que survit et que doit se conserver la célébrité toute topique du bon Catherinot. Le temps qui se rit de nos arrêts, et qui finit toujours par mettre chaque gloire à son rang, semble l'avoir ainsi décidé. Catherinot aima beaucoup le Berry, car il en a beaucoup parlé : cette pieuse affection lui portera bonheur, et son exemple prouvera que le moyen le plus simple. *d'être prophète en son pays*, c'est de lui être dévoué.

Cette notice, déjà trop longue, ne donnerait pourtant qu'une idée incomplète de notre auteur, si nous négligions de rapporter certains passages de ses écrits, qui, mieux que tout ce que nous avons dit et pourrions ajouter, feront connaître le tour particulier de son esprit, la naïveté parfois énergique de son style, et la tendance progressive de quelques-unes de ses opinions. Ces extraits, d'ailleurs, sont une vivante peinture des mœurs de son époque, et ne sauraient, comme tels, paraître déplacés.

Nous parlerons d'abord du *Prest gratuit*, cette œuvre capitale de Catherinot, son *monumentum*, qui ne compte pas moins de quatre-vingt-douze pages in-quarto, et auquel la question naguère encore pendante de la conversion des rentes a donné, dans ces derniers temps, une sorte d'actualité.

Dans ce pamphlet, Catherinot s'attache à démontrer, — et le digne homme avait bien ses raisons pour cela, — que l'argent ne doit pas se prêter à intérêt, que toute rente est déshonnête, immorale, contraire aux lois divines ainsi qu'à la discipline ecclésiastique. — « L'intérêt n'est bon, finit-il par dire, que pour abrégier le carême, quand on doit payer à Pâques. »

Attribuant en grande partie la ruine de l'ancien commerce de Bourges à l'établissement des rentes, il les condamne surtout en ce qu'elles favorisent cet amour du *rien faire* auquel le naturel berruyer est déjà trop enclin. Chemin fai-

sant, cette décadence industrielle lui fournit l'occasion de tancer d'importance les gens de médiocre état, qui, de son temps, étaient plus portés que jamais à échanger leurs enseignes contre des armoiries; car on sait que, grâce à la machine municipale dont l'avait dotée ce mauvais plaisant de Louis XI, la capitale du Berry fabriqua longtemps, à toutes mains et de tout bois, une façon de gentilshommes qui ne manquaient pas d'une certaine qualité.

A l'époque donc où vivait Catherinot, Bourges n'était déjà plus renommé pour l'excellence de ses draps; ses manufactures étaient presque tombées à rien, et sa pépinière de gentilshommes constituait à peu près toute son industrie. C'est là ce qui explique les doléances suivantes de notre compatriote :

« Je suis sensiblement touché quand je considère que notre ville de Bourges, qui florissait autrefois par le commerce, le pratique si peu maintenant qu'elle semble même en avoir de l'aversion. Pourquoi si peu de marchands? Pourquoi tant de boutiques murées? On en rapporte quatre causes : le grand nombre des ecclésiastiques, des nobles, des officiers et des écoliers. L'Église sanctifie la ville, mais elle la *déserte* (dépeuple). Les nobles font honneur à la ville, mais ils ne contribuent pas à l'enrichir. On ne peut avoir assez de laboureurs et de marchands, mais on peut avoir trop de nobles, s'ils ne sont actuellement dans le service. Le nombre des officiers s'est considérablement grossi depuis la mort de Louis XII. Enfin tous les artisans font étudier leurs enfants pour les établir dans l'Église, au lieu de les retenir dans leur profession ou de les pousser dans le négoce... A ces quatre causes j'en ajouterai une cinquième : c'est l'inclination pour les rentes constituées. On ne veut ni risquer, ni travailler. Par la même raison on recherche les bénéfices, la noblesse et les rentes; car il n'est pas fort difficile d'arpenter un bréviaire, de porter une épée ou de demander un arrérage. Cependant, je doute fort que devant Dieu un bénéficiaire et un

gentilhomme devant le roi, soient quittes de leur devoir pour si peu de chose, et je sais fort bien que plusieurs saisissants et opposants ont fait naufrage dans les décrets...

» Notre ville n'est déchue que depuis qu'elle s'est mêlée de rentes et de noblesse. Elle a cessé de négocier crainte de banqueroute, imitant ceux qui n'étudient point, crainte de frénésie; qui ne vont point à l'armée, crainte de mort, et qui ne font rien, crainte de mal faire... Malheur à ceux qui ont métamorphosé leurs enseignes en *armes*, et qui ont changé les navettes en *fusées*, les aunes en *tierces*, les ciseaux en *sautoirs*, les compas en *chevrons*, le marteau en *chef palé*, la scie en *face danchée*, le couteau en *épée*, le mortier en *cloche*, l'anille de moulin en *croix ancrée* ¹.

» Quel moyen donc de rétablir le commerce à Bourges? Il faudrait restreindre le grand nombre des gens d'église, celui des écoliers... Il faudrait permettre aux nobles de commercer en gros, ou de faire dormir leur noblesse pendant leur commerce, comme en Bretagne. Il faudrait éteindre une partie des offices en les remboursant. Mais surtout il faudrait frotter d'aluine² toutes ces queues de mouton³, en réduisant les rentes au denier quarante, en supprimant les hypothèques, en rejetant une partie des impôts sur ces biens si chimériques et si recherchés. Ce n'est pas une profession légitime de croiser les bras, de ne rien faire pour l'honneur du prince et de l'État, et de s'ériger en siffleur de lézards et en truchement d'hirondelles. — On dit : mangeurs du Rhin, buveurs

¹ Tous les mots en caractères italiques sont, on le voit du reste, des termes de blason. — *Nulle*, selon les dictionnaires de Roquefort, signifie *croix ancrée*. — Voy. *anille*, dans le *Glossaire du Centre*, et *nille* dans le dictionnaire de Laveaux. On a dû dire *la nille*, dans le principe, mais, avec le temps, uné partie de l'article s'est abusivement soudée au nom.

² *Absinthe*, selon Ménage.

³ Sans doute les bandes de parchemin sur lesquelles étaient inscrits les titres de rentes.

de Saxe, courtisanes de Souabe, parjures de Westphalie et de Frise, hérétiques de Bohême, larrons de Bavière, et l'on pourrait dire paresseux du Berry. Nous sommes trop peu intéressés et nous aurions grand besoin de quelques leçons d'une avarice vertueuse.

Ce n'étaient pas là les seules réformes que Catherinot appelait de ses vœux. Révolté de voir de riches prieurés, de grasses abbayes, qui jadis suffisaient pour tenir dans l'abondance dix, vingt, trente religieux, devenir la proie d'un seul clerc, ou même d'un seul laïque, il s'écrie dans un autre de ses pamphlets (*la Régale universelle*) : — « Mettre tout un royaume en bénéfices, c'est employer tout son blé en gâteaux, tout son vin en eau-de-vie.... Ce serait une grande charité au roi de les supprimer presque tous pour en annexer les revenus aux collégiales bien servies, aux abbayes régulières, aux collèges, aux écoles, aux hôpitaux, et même aux tribunaux pour rendre la justice gratuite ; car, pour la plus grande partie, ces sacro-saints revenus ne servent qu'à *manéger* des chevaux, à faire rouler un carrosse, courre des chiens, voler des oiseaux, couvrir des tables et parer des courtisanes. Il n'est rien de si mince que le superflu d'un riche prieur. La première portion du bien d'église est pour le bénéficiaire ; la deuxième pour lui, et la troisième pour lui-même ; tout est en son lot, et il n'est pas de part à Dieu. »

Dans les *Parallèles de la noblesse*, Catherinot, qui avait été anobli par l'échevinage, compare entre elles les différentes espèces de noblesses, et donne la préférence à la noblesse de ville. Nous mentionnerons le début de cet écrit : — « Heureux qui n'est pas le premier de sa famille ; mais encore plus heureux qui n'en est pas le dernier ! Il est néanmoins très-peu de familles qui n'aient leurs *aigles* et leurs *rampans*, leur or et leur ordure, leurs éclats de gloire et leurs taches d'huile.... Il importe donc de tenir pour

axiome, sans exception, que la principale noblesse consiste au mérite personnel ; que le sang des nobles n'est pas d'une couleur plus vive que celui des non-nobles ; que les crânes des uns et des autres sont semblables après la mort ¹ ; que ceux-ci et ceux-là ont également droit de dire à Dieu : — *Pater noster* ; que Dieu ne créa pas l'Adam des uns et l'Adam des autres.... etc. »

On est tout surpris, après des paroles aussi sensées, de rencontrer dans les *Recherches du Berry*, du même auteur le passage suivant : — « En 1530, les hurbecs ² gastèrent prodigieusement les vignes. — Le 18 novembre, inondations. — Je remarque toutes ces injures du temps comme étant des fléaux attirés par les hérésies de Calvin. »

Nous bornerons là ces citations. Nous pourrions en produire beaucoup d'autres tout aussi originales, mais nous craindrions de lasser la patience du lecteur.

Les œuvres de Catherinot, de plus en plus rares, ne seront sans doute jamais réimprimées ; mais toutes les fois que l'on entreprendra de retracer nos annales domestiques, on ne manquera pas d'invoquer son autorité. Il sera toujours regardé comme l'un des pères de notre histoire locale, et ce seul titre suffira pour sauver son nom de l'oubli.

Pauvre Catherinot ! il ne te manquait plus, pour mettre le comble à tes désastres littéraires, que de devenir la pâture, cent soixante-dix ans après ta mort, du plus inexpérimenté

¹ La même proposition a été avancée par un auteur de nos jours, avec preuves à l'appui. — Après qu'Henri II eut eu un œil crevé par Montgomery, en joutant dans un tournoi, les plus célèbres chirurgiens de l'époque « allèrent à la Conciergerie, y choisirent quatre détenus, les firent tuer et leur crevèrent un œil d'un coup de lance, puis, leur ouvrant le crâne, y étudièrent les effets de la lance sur le crâne royal, ce qui ferait supposer que le crâne des rois n'est pas absolument différent de celui des hommes. » (A. Vacquerie, *les Miettes de l'histoire*.)

² *Urbères*, insectes nuisibles à la vigne.

des biographes. Il n'a pas dépendu de lui, crois-le bien, que ce petit coup d'épaule ne fût plus efficace, et l'intérêt qu'il te porte lui a fait vivement regretter de n'avoir pas à sa disposition l'une des clefs qui pendent au trousseau de M. Sainte-Beuve, ce saint Pierre patenté du temple de Mémoire.

III

LES BRIGANDS DE 1789.

En 1789, vers la fin de juillet, « l'agitation, dit M. Thiers ¹, était universelle en France. Une terreur subite s'était répandue. Le nom de ces brigands qu'on avait vus apparaître dans les diverses émeutes était dans toutes les bouches, leur image dans tous les esprits. La cour reprochait leurs ravages au parti populaire, le parti populaire à la cour. Tout à coup des courriers se répandent, et, traversant la France en tous sens, annoncent que les brigands arrivent et qu'ils coupent les moissons avant leur maturité. On se réunit de toutes parts, et en quelques jours la France entière est en armes. »

Le récit de l'un des mille épisodes de cette terreur panique se trouve consigné dans les archives de la mairie de la Châtre (Indre). C'est de l'histoire locale d'autant plus saisissante qu'elle a été écrite au jour le jour et, pour ainsi dire, heure par heure, au fur et à mesure que le drame se développait.

Cette curieuse relation, rédigée *ex abrupto*, à la chaude, par le maire alors en fonctions, a été plusieurs fois publiée par les journaux de notre province ², mais toujours d'une

¹ *Histoire de la Révolution.*

² Une première fois, en novembre 1845, par *l'Éclaircur de l'Indre*; huit ans après, en 1853, par *le Courrier de Bourges* et *le Moniteur de l'Indre.*

manière plus ou moins incorrecte, surtout quant aux noms propres. Nous la rétablissons ici d'après le texte original contenu dans le 18^e registre des archives de l'hôtel de ville de la Châtre.

PROCÈS-VERBAUX DE CE QUI A ÉTÉ FAIT A LA CHÂTRE,

A L'OCCASION DE LA FAUSSE ALARME DES BRIGANDS.

Aujourd'hui mercredi, 29 juillet 1789, nous, Sylvain-Antoine Defougères, de Villandry, conseiller du roi, maire perpétuel de la ville de la Châtre, étant de service au corps de garde de l'hôtel de ville, en qualité de capitaine de la première compagnie de la milice nationale, pour y passer la nuit avec vingt hommes de garde destinés à faire les rondes et patrouilles dans les différents quartiers de la ville, — le sieur Valentin Dupontet, bourgeois de la ville d'Aigurande, s'est présenté devant nous, à neuf heures et demie du soir, et nous a dit être venu en une heure d'Aigurande, pour nous apporter une lettre du sieur André Dumerin, notaire royal et contrôleur des actes en ladite ville. Ouverture faite de cette lettre, nous y avons vu que M. Vézy, curé du Lourdoueix-Saint-Michel, donne avis audit sieur Dumerin que quatre mille brigands ont jeté l'épouvante dans le pays, qu'après avoir tout ravagé et égorgé dans les environs de la Souterraine et de Magnac, ils sont aux portes de Dun, d'où il arrive lui-même, et où il a laissé les habitants dans la plus grande désolation. Sur quoi, nous sommes invité à prendre les précautions nécessaires pour la sûreté de cette ville, qui, dès cette nuit même, pourrait bien être envahie et saccagée.

L'importance d'un pareil avis et l'alarme qu'avait déjà répandue dans la ville le récit de ce courrier, nous a déterminé à convoquer sur-le-champ MM. le marquis de Villaines, commandant en chef de la milice nationale ; Sabardin, capi-

taine; Lecamus, échevin; Pouradier de La Motte, lieutenant général de police; Néraud de Vávres, lieutenant de la prévôté, et Porcher de Lissaunay, procureur du roi et subdélégué; auxquels nous avons communiqué la lettre d'avis qui venait de nous être remise, et avons présenté le courrier qui en était porteur, lequel, ayant été interrogé de nouveau sur toutes les circonstances de cet avis, a répondu affirmativement qu'il existait une troupe d'environ quatre mille brigands qui, réunis ou divisés, dévastaient les campagnes, volaient, brûlaient et égorgeaient; que déjà la Souterraine, Magnac et les environs étaient devenus la proie de leurs brigandages, et qu'il n'y avait pas un instant à perdre pour nous mettre en sûreté.

Sur quoi ayant délibéré, il a été arrêté :

1° D'établir des barricades et des retranchements à toutes les entrées de la ville : du côté des religieuses de la Visitation; sur le chemin de Guéret et sur celui de Neuvy; dans la rue de la Barre et dans celle de l'abbaye de Saint-Abdon. Ce qui a été exécuté sous les ordres et par les soins de M. Sabardin, premier capitaine faisant fonctions de major.

2° De faire partir, à l'instant, des courriers à cheval pour les villes de Linières, Châteauneuf, Bourges, Châteauroux, Issoudun, Châteaumeillant et Sainte-Sévère, munis de lettres portant l'invitation aux magistrats de ces différentes villes de nous envoyer tous les secours dont ils peuvent disposer, avec injonction auxdits courriers d'avertir les habitants de toutes les paroisses qu'ils traverseront; — ce qui a été exécuté aussitôt par nous, maire, et de Lissaunay, procureur du roi, qui avons, à cet effet, procuré les chevaux et les secours nécessaires aux citoyens de bonne volonté qui se sont offerts en foule pour remplir ces différentes missions, et qui sont partis à onze heures du soir.

3° D'envoyer sur-le-champ à Aigurande et à Dun, lieux d'où partent les avis que nous avons reçus, quatre personnes

de résolution, bien montées et bien armées, pour vérifier les faits, s'assurer de la réalité des désordres, nous instruire de la position et de la marche des brigands, et nous dire s'ils sont attroupés ou divisés par pelotons.—Nous avons chargé de cette commission les sieurs Valet, capitaine, Duplomb, Acolas et Charbonnier, bourgeois, qui sont partis avant minuit, avec promesse de nous faire un rapport exact et prompt.

4° D'établir une garde avancée sur le chemin de Vaudouan, à demi-lieue de la ville, avec quelques cavaliers qui voltigeront en avant; de placer des postes à l'hôtel de ville où est le corps de garde; au pont du Lion-d'Argent; à l'entrée du faubourg des Religieuses, près la Visitation; à l'entrée de la rue de la Barre; au Pont-à-Lais, et enfin près de la place de l'abbaye Saint-Abdon. — Ces différents postes entretiendront des communications entre eux, suivant les instructions que leur donnera M. le marquis de Villaines, commandant en chef.

5° Il a été arrêté que nous nous approvisionnerions de poudre, balles, mitraille et autres munitions de guerre. — Le sieur Chicot, négociant, ayant déclaré posséder dans son magasin deux cents livres de poudre et une quantité proportionnée de balles et de plomb, nous en avons fait l'acquisition et avons distribué le tout aux officiers et soldats de la milice.

6° Nous avons décidé de faire battre la générale pour réunir tous les citoyens en état de porter les armes, et aussi de faire sonner le tocsin par la principale cloche, afin d'appeler les habitants de la campagne à la défense de nos murs. — Ces ordres ont été exécutés sans retard, de manière que, de minuit à une heure, nous avons réuni sur la grande place du Marché un corps d'armée qui s'appuyait sur la petite promenade plantée d'arbres et fermée de barrières, où, au besoin, il pouvait trouver un excellent retranchement.

De minuit à une heure, l'armée avait complété son ordre de bataille, et chacun de nous y occupait le poste que lui assignait son grade.

Nous sommes restés dans cette position jusqu'à deux heures après minuit. Une illumination générale de la ville favorisait les manœuvres et laissait voir l'inébranlable résolution de notre troupe. Cependant, les femmes et les enfants du peuple, poussant des cris et des gémissements susceptibles d'ébranler les courages, nous les avons invités de rentrer dans leurs demeures et de se reposer sur notre dévouement à les défendre jusqu'à la dernière goutte de notre sang.

Mais, dans cet instant, à deux heures après minuit, il s'est élevé tout à coup un bruit tumultueux et des voix confuses qui criaient : — *A la garde! aux armes! Voici l'ennemi qui débouche par la porte Saint-Germain où la garde a été repoussée!* » — Alors, un détachement s'avance pour amortir le premier choc; mais on reconnaît bientôt que cette alerte avait été occasionnée par un courrier arrivant de Châteauroux; et qui, nous croyant dans l'ignorance de tout danger, avait traversé le faubourg en criant : — « *Aux armes! aux armes!... vous aurez bientôt l'ennemi sur les bras!...* »

Le courrier, introduit à l'hôtel de ville, où le maire s'est rendu, a présenté une lettre des magistrats de Châteauroux, écrite pendant la nuit, pour nous avertir de l'invasion prochaine de quatre mille brigands qui ravagent les villes et les campagnes, pillent et égorgent les populations. Sur quoi ils nous invitent à prendre nos précautions et à joindre nos forces aux leurs, suivant le besoin des circonstances, pour repousser l'ennemi commun. Cette lettre contient la copie d'un pareil avis et d'une pareille invitation de la part de la ville d'Argenton, datés du 29 juillet; d'où il résulte que nos messages se sont croisés en chemin.

Nous avons aussitôt, et par les mêmes courriers, expédié nos réponses aux villes de Châteauroux et d'Argenton, et

nous avons repris notre poste de service avec la troupe, où nous sommes restés sous les armes jusqu'à quatre heures du matin, sans recevoir de nouveaux avis. Alors, nous, maire, avons invité M. le commandant, et fait inviter les échevins, officiers de police et capitaines de la milice nationale de se rendre à l'hôtel de ville pour y tenir conseil et délibérer sur les dispositions à prendre ultérieurement.

En conséquence, nous nous sommes rendus, le jeudi 30 juillet, à cinq heures du matin, dans la salle de l'hôtel de ville, où nous avons repris la lecture des lettres d'avis qui nous sont parvenues de Châteauroux et d'Argenton, et qui semblent ne laisser aucun doute sur une invasion prochaine.

Puis, il a été observé qu'une partie nombreuse de la troupe employée à la défense de la ville est composée d'habitants pauvres et malheureux de cette ville et de la campagne, qui n'ont d'autres ressources pour subsister que le produit du travail journalier dont nous les avons distraits, et qu'il s'en présentera sans doute encore beaucoup de cette espèce dans le nombre de ceux qui nous seront envoyés par les paroisses voisines et par les autres villes de la province auxquelles nous avons demandé des secours.

Sur quoi il a été arrêté :

1° D'expédier un nouveau courrier à Bourges avec des lettres pressantes à M. l'intendant et à MM. les officiers municipaux pour les engager à nous envoyer ce qu'ils ont de troupes en quartier dans leur ville ou un détachement de leur milice bourgeoise, avec des munitions de poudre et de balles; comme aussi d'extraire du magasin d'armes du bataillon de la milice provinciale cinquante fusils avec leurs baïonnettes et autant de gibernes, pour servir à notre défense. — Nous avons chargé de ces lettres le sieur Peyrot, invalide, qui est parti à l'instant même, avec ordre d'être de retour dans vingt-quatre heures.

2° D'envoyer un nouveau courrier à Issoudun pour instruire les magistrats de cette ville des avis que nous avons reçus pendant la nuit des villes de Châteauroux et d'Argenton, en les priant de se tenir prêts à nous fournir des secours en cas de besoin ou à recevoir les nôtres s'ils leur sont nécessaires. — Nous avons confié cette mission à M. Coulon, qui s'est engagé à nous rapporter la réponse en douze heures.

3° De faire un état de tous les hommes actuellement sous les armes et capables de servir, qui ont indispensablement besoin d'être soudoyés pour subsister, et de leur payer à chacun quinze sols par jour pendant tout le temps qu'il sera nécessaire de les garder en activité; — ce qui a été exécuté par MM. les officiers de la milice nationale.

4° De renouveler les postes qui ont été placés à toutes les avenues de la ville, de les composer des hommes les mieux armés, les plus aisés, et les plus en état de remplir cet emploi pendant le jour; de faire reposer le reste de la troupe jusqu'à nouvel ordre; de visiter toutes les armes et de les faire réparer autant qu'il sera possible.

5° De s'occuper sans délai des approvisionnements de pain nécessaires à la subsistance de la ville et de tous les étrangers qui sont déjà venus et qui pourront venir nous porter secours. A cet effet, le procureur du roi, accompagné de détachements de notre milice, a été chargé de visiter sur-le-champ les boulangeries et les greniers de la ville, pour s'assurer des ressources sur lesquelles nous pouvons compter, et de nous en faire son rapport. Il devra en outre enjoindre aux bouchers de tuer des bœufs pour l'approvisionnement provisoire du jour. — Ce qui ayant été exécuté, ledit procureur du roi nous a certifié qu'il existait dans les greniers huit cent boisseaux de froment en grains et deux mille six cents boisseaux en farine, avec lesquels les boulangers s'engageaient à fournir tout le pain nécessaire à la garnison, en

attendant les jours de marché ou de nouveaux envois de grains. Quant à l'approvisionnement de viande, les bouchers avaient assommé deux bœufs pour subvenir au besoin du moment.

6° D'établir des correspondances exactes et réglées avec toutes les villes de la province et les principales paroisses des environs, afin que, de proche en proche, on puisse être instruit avec célérité de la marche des brigands, et qu'on soit en état de se procurer des forces réunies et combinées dans les lieux qui seraient menacés ou attaqués. — En conséquence, il a été convenu d'entretenir, tous les jours, à minuit, une correspondance à Laugette, pour communiquer avec Genouillac ; tous les jours, à huit heures du matin, une correspondance au domaine des Loges, paroisse de Briantes, pour communiquer avec Boussac, Sainte-Sévère et Aigurandé ; tous les jours, à huit heures du matin, une correspondance au Pondron, pour communiquer avec Neuvy et Cluis ; tous les jours, à cinq heures du soir, une correspondance à Champillé, chez Vincent Pichon, pour communiquer avec Châteaumeillant, Culan et le Châtelet ; tous les jours, à cinq heures du soir, correspondance à Saint-Christophe-en-Boucherie, chez M. Boutet-Lassaigne, pour communiquer avec Linières et les lieux circonvoisins jusqu'à Bourges ; tous les jours, correspondance à Ardentes, au château de Clavières, pour communiquer avec Châteauroux ; enfin, tous les jours, correspondance à Saint-Août, chez M. Boucheron, pour communiquer avec Issoudun. — Il a été, à l'instant, donné avis de ces dispositions à toutes les villes et paroisses ci-dessus nommées, pour les prier de s'y conformer, et d'établir de leur côté des correspondances qui, de proche en proche, puissent, en peu de jours, s'étendre aux autres provinces et assurer une surveillance générale.

7° Il a été arrêté qu'il existera, jour et nuit, à l'hôtel de ville, un comité permanent, composé du maire qui con-

sent d'y rester invariablement fixé avec M. le procureur du roi de la prévôté, et, successivement les échevins, les magistrats et MM. les officiers de la milice nationale, pour recevoir les avis, expédier les dépêches et vérifier tous les rapports, en observant qu'en cas d'alerte il ne restera au comité que deux membres qui seront élus à cet effet ; attendu que toutes les personnes destinées à le composer désirent reprendre les armes et combattre, au besoin, pour la défense de la patrie.

Et, le jeudi, 30 juillet 1789, huit heures du matin, nous avons signé, à l'hôtel de ville de la Châtre, le présent procès-verbal, qui sera continué par le comité permanent : — Le marquis de Villaines ; Defougères de Villandry, maire ; Fauvre d'Acre ; Lecamus ; Baucheron, procureur du roi ; Porcher de Lissaunay, procureur du roi de la prévôté et subdélégué, et Cluis, secrétaire-greffier.

Le jeudi, 30 juillet 1789, neuf heures du matin, le comité permanent étant établi à l'hôtel de ville de la Châtre, nous avons reçu une lettre de MM. les magistrats de Châteauroux, en date de ce jour, six heures du matin, par laquelle ils nous annoncent qu'incertains si la troupe de brigands se dirige sur Argenton ou sur la Châtre, ils attendent des nouvelles positives de leur marche pour se porter en foule du côté où ils se présenteront, nous assurant de leur secours en cas de besoin.

Une autre lettre de MM. les magistrats d'Issoudun, du matin de ce jour, nous apprend qu'ils reçoivent de toutes parts des courriers qui les avertissent de l'approche des scélérats soudoyés pour troubler notre repos et ravager nos propriétés. Ces mêmes magistrats nous assurent de leur zèle et de leur courage à nous secourir, et nous invitent à entretenir avec eux la correspondance établie.

Les lettres qui nous sont parvenues de Guéret, Châtelus,

la Celle-Dunoise, Aigurande et Sainte-Sévère, nous attestent, en même temps que l'existence des brigands, les ravages qu'ils ont commis à Boussac, à Confolent, au Dorat et à la Souterraine. Quelques-unes de ces lettres les disent réunis en troupe dans la forêt de Laurière, entre Guéret et la Souterraine. — En conséquence, nous avons fait expédier copie de ces lettres et les avons adressées à toutes nos correspondances.

Le même jour, après-midi, les principaux habitants des paroisses de Neuvy, Saint-Denis de Jouhet, Crévant, Briantes, Montlevic, Thevet et Ardentes, sont venus nous offrir les secours de leurs paroisses et nous assurer de leurs bonnes dispositions. — Nous leur avons témoigné la plus sincère reconnaissance, en les priant de se tenir armés et prêts à partir, au premier signal, pour se joindre à nous.

A deux heures après midi, il s'est subitement élevé un bruit tumultueux au faubourg Saint-Jacques, qui, répandu bientôt par toute la ville, a fait crier : — « *Aux armes!... l'ennemi arrive!...* » Alors, sans ordre donné, le toscin s'est fait entendre, et l'on a vu courir en foule les habitants précédés des officiers, tous armés, du côté du faubourg Saint-Jacques d'où partait l'alarme. Nous y accourûmes nous-mêmes et reconnûmes bientôt que cette alerte avait pour cause la capture d'un inconnu, arrêté au-dessus de Saint-Lazarre, sur la route de Guéret, par une de nos patrouilles qui le conduisait au corps de garde, où nous nous rendîmes nous-même pour examiner et interroger ce *quidam*.

Il porte une longue barbe, est chaussé de sabots et vêtu d'une mauvaise veste grise. Il ne s'est trouvé muni d'aucune arme, ni instrument, d'aucun argent, papiers, passe-port, ni indice qui pût fournir le moindre renseignement sur ce qui le concerne.

Interrogé sur ses nom, surnoms, qualité, demeure, — a dit s'appeler Jean, avoir été domestique chez le nommé Tous-

tain, dans une paroisse près Blancafort ; être actuellement mendiant et n'avoir aucun domicile.

Interrogé sur son âge, — a répondu avoir vingt-trois ans.

Interrogé d'où il vient, où il va, — a dit n'en savoir rien et qu'il va partout.

Interrogé par qui il a été envoyé à la Châtre et quels sont ses complices, — a répondu n'en avoir point.

Interrogé pourquoi il porte une longue barbe, — a dit qu'il n'a point d'argent pour se la faire couper.

Sommé de nous dire s'il est un espion ou un émissaire, sous peine d'être puni en cas de mensonge, — a répondu qu'il est mendiant et vit de charité.

Puis, l'avons sommé de signer ou déclarer la cause de son refus, — à quoi il a répondu ne savoir ni écrire ni signer.

Sur l'avis qui nous a été donné, par les habitants de la campagne, que le quidam était accompagné de deux hommes, un moment avant sa capture, nous en avons prévenu M. le commandant, qui a détaché des patrouilles dans tous les environs pour faire la recherche de ces individus, et en avons également informé les paroisses voisines et les villes de notre correspondance.

Après quoi, nous avons remis ledit quidam entre les mains des magistrats qui l'ont constitué prisonnier comme vagabond et sans aveu, jusqu'à plus ample information.

Le même jour, à quatre heures du soir, on nous a annoncé une députation de la ville de Linières, qui a été aussitôt introduite. M. Aumerle, ancien militaire et commis aux aides en ladite ville, accompagné de MM. Taillandier du Plaix, Boutet-Lassaigne, Valette, et de plusieurs bourgeois du même lieu, nous a dit qu'ils amenaient à notre secours une compagnie de cent cinquante hommes bien armés, dont cinquante à cheval et cent à pied, qui attendent nos ordres aux portes de la ville. M. Aumerle a ajouté que la ville de Linières nous offrait en outre les services de huit cents

autres hommes campés dans ses murs et prêts à marcher au premier avis.

M. Defougères, maire, a répondu :

« Messieurs, votre zèle à nous servir répond à l'idée que nous avons de votre courage et de votre générosité. Il épuise toute notre sensibilité et mérite toute notre reconnaissance. Nous allons vous la témoigner par notre empressement à loger votre troupe et vous dans les meilleures maisons, où chaque citoyen, en particulier, manifesterà à ses hôtes l'estime que nous avons pour eux et le mérite que nous attachons au service que vous nous rendez.

» Nous vous prions, Messieurs, de faire entrer votre troupe et de la conduire sur la place d'Armes, où elle sera reçue avec les honneurs qui lui sont dus et où je vais lui faire présenter des billets de logement, tels que chacun de vous en soit satisfait.

» Toutes nos maisons sont à vous, Messieurs, et nous vous regardons comme des frères avec lesquels nous désirons de vivre dans la plus parfaite union. »

La députation sortie, nous, maire, avons fait expédier et distribuer cent cinquante billets de logement pour que cette troupe auxiliaire soit reçue et nourrie, d'abord chez nous, ensuite chez les officiers municipaux, les magistrats, ecclésiastiques, nobles, bourgeois et principaux habitants, en observant de ne donner aucun logement chez les personnes peu aisées, attendu le poids déjà onéreux de leur service personnel.

A huit heures, dans la même soirée, une députation de la paroisse de Saint-Hilaire, près Linières, s'est présentée. M.*** nous a dit que les habitants de Saint-Hilaire, pénétrés des dangers dont nous étions menacés, avaient pris les armes pour voler à notre secours et attendaient nos ordres pour se mettre en marche; que, provisoirement, trente hommes des leurs étaient à nos portes et nous priaient de les ad-

mettre à la gloire de combattre à nos côtés pour le salut commun.

A quoi M. Defougères, maire, a répondu :

« Généreux amis, nous vous recevons dans notre sein et allons partager avec vous l'honneur de purger la patrie des scélérats lancés sur nos terres pour les dévaster. Montrons à la France que le moindre village a ses héros, que tous les Français le sont, et qu'aucune nation ne sait mieux que nous défendre ses propriétés et sa liberté.

» Je vous invite au repos pour le reste du jour; séchez vos sueurs que je voudrais essuyer de mes mains respectueuses. Je vais faire entrer votre troupe avec les honneurs qu'elle mérite et lui faire distribuer des billets de logement dont elle sera satisfaite. »

Ce qui a été exécuté sans délai.

A dix heures du soir, s'est présentée et a été introduite une députation de la ville d'Issoudun. — MM. le chevalier Jouslin de Noray; Charlemagne, trésorier de France; Dubois, procureur de l'élection, et de La Pomme, bourgeois, ancien militaire, nous ont dit qu'ils étaient chargés par la ville d'Issoudun de s'assurer des dangers qui menaçaient notre ville et de nous offrir leurs secours s'ils étaient nécessaires; que leur mission avait pour objet de nous confirmer en personnes le dévouement que leurs magistrats nous avaient déjà manifesté par lettre, et que nous pouvions invariablement compter sur le zèle et l'empressement de tous leurs concitoyens.

M. Defougères, maire, a aussitôt répondu :

« Si jamais l'union la plus intime entre les villes et les provinces a dû effrayer le brigandage et faire trembler les ennemis de la nation, c'est dans ce moment d'alarme et de calamité où tous les vœux tendent au salut commun, où toutes les volontés, toutes les forces et toutes les facultés se réunissent pour assurer notre conservation et celle de nos propriétés.

» Nous acceptons, Messieurs, avec une vive sensibilité, l'offre de vos services comme le gage d'une alliance solide et durable dans nos besoins mutuels, et nous vous prions de transmettre à vos vertueux et respectables concitoyens le témoignage de notre sincère reconnaissance, à laquelle rien ne peut être comparé, si ce n'est le désir de leur prouver, dans l'occasion, le même dévouement et la même générosité. »

A onze heures du soir, nous avons reçu de M. Régnaud, bourgeois de Genouillac, une lettre écrite à huit heures du soir et apportée par nos courriers. Par cette lettre, M. Régnaud nous annonce qu'on lui mande de Guéret que les brigands n'en sont éloignés que de quatre lieues, qu'ils sont cantonnés dans les bois et qu'on craint une irruption sur Guéret pour cette nuit ou demain.

A une heure après minuit, il nous est arrivé de Châteaumeillant un courrier porteur d'une lettre de M. Legier de La Chassagne, juge du lieu. Par cette lettre, écrite à onze heures du soir, M. Legier nous informe qu'il a rassemblé et mis sous les armes mille hommes prêts à marcher sur notre première demande.

Nous avons également reçu de MM. les magistrats de Châteauroux un message, daté d'hier, huit heures du soir, par lequel ils nous annoncent qu'on leur mande d'Argenton que les brigands sont à une lieue de Saint-Benoît-du-Sault. — Châteauroux attend des renseignements certains sur leur marche pour nous en faire part.

Nous avons expédié des réponses à tous ces courriers et fait partir des avis par nos correspondants.

Le vendredi, 31 juillet, à cinq heures du matin, nous avons fait inviter tous les officiers de la milice nationale à se rendre au comité pour y prendre connaissance de tous les messages reçus pendant la nuit et y tenir conseil.

Après délibération, il a été unanimement reconnu que toute la France ne doit plus faire qu'une même famille et une même société; qu'il ne s'agit pas seulement de mettre en sûreté notre ville et ses environs, mais qu'il est de notre devoir de réunir toutes nos forces pour protéger et défendre non-seulement les villes et les campagnes du Berry, mais même les provinces voisines, de l'invasion des brigands et de tous les dangers dont notre patrie commune peut être menacée.

En conséquence, il a été arrêté de faire partir à l'instant pour Guéret une compagnie de cavalerie bien armée, avec ordre de se porter partout où on lui indiquera qu'il existe des brigands attroupés ou des dangers à prévenir. Ces cavaliers, comme témoins oculaires, seront en mesure de nous informer de la réalité et de la grandeur du danger, et de nous mettre à même de diriger sur les points menacés le gros de nos forces que nous dévouons au service et à l'utilité de toute la patrie.

Cette résolution prise et annoncée, nous avons vu accourir en foule les officiers de la milice nationale et les citoyens de tous les ordres, sollicitant l'honneur de faire partie de ce détachement.

MM. les députés d'Issoudun et la troupe auxiliaire de Linières ont réclamé avec instance la faveur de s'y joindre, et le comité a décidé de composer le détachement de : **MM.** Laisnel de La Salle, ancien garde de la porte du roi, capitaine de la milice nationale; Laisnel de Marembert, lieutenant du maire; Fauvre d'Acre, l'un des échevins; Bernard, procureur du roi de l'élection; le chevalier Culon de Clairfont; le chevalier Jouslin du Portail, officier de la milice nationale; le sieur Chicot l'aîné, négociant; Robin de La Ronde, bourgeois, officier de la milice nationale; Pouradier-Dutheil, procureur; Letellier fils, bourgeois, officier de la milice nationale; Bauniat, maître sellier; Chicot le cadet,

officier de la milice nationale; Mantin, négociant; Girard, ancien maréchal des logis des carabiniers, fourrier-major de la milice nationale; Baucheron du Mai, bourgeois; Plassat, notaire; Antoine Giraud; Selleron, bourgeois; Boutet de La Forge, bourgeois; — MM. Dubois, Jouslin de Noray, de La Pomme et Charlemagne, députés d'Issoudun; M. Aumerle, l'un des députés de Linières, et Loche, député de Châteaumeillant.

Nous avons fait délivrer des chevaux à ceux qui n'en avaient pas, et tous se sont rendus à cheval sur la place d'Armes, où ils ont élu entre eux pour capitaine commandant du détachement M. Laisnel de La Salle, et pour lieutenant M. Aumerle.

Alors MM. les officiers municipaux ont remis à ces chefs des lettres de créance attestant le zèle patriotique qui a déterminé le départ de cette compagnie de cavalerie, dont la mission est de protéger et défendre la province de la Marche, et de lui offrir de plus nombreux secours. Par ces mêmes lettres, invitation est faite à la municipalité de Guéret de rendre à nos représentants les honneurs que méritent leur courage et leur patriotisme; à la charge par eux de nous rapporter un certificat de MM. les officiers municipaux de Guéret, constatant que le détachement a rempli son devoir.

Du reste, nos cavaliers devront s'adjoindre en route les hommes envoyés par Sainte-Sévère et Châteaumeillant et qui doivent les attendre à Laugette.

Ces instructions données, le détachement s'est mis en marche, à dix heures du matin, après avoir été conduit par M. le commandant de Villaines jusqu'aux portes de la ville, au son des tambours et aux acclamations de tout le peuple.

Le comité a ensuite adressé ses remerciements à la troupe auxiliaire de Linières, qui est repartie comblée de nos éloges et nous laissant l'assurance d'être prête à revenir, sur notre première invitation, avec toutes ses forces réunies.

Puis, nous avons pris connaissance des correspondances de Neuvy, Sainte-Sévère, Genouillac et Saint-Denis-de-Jouhet, auxquelles nous avons immédiatement répondu.

Cependant, MM. les officiers de la milice nationale sont venus nous assurer que le meilleur ordre régnait parmi les troupes que nous avons sur pied, et nous ont certifié que l'on a pris toutes les précautions nécessaires pour prévenir les surprises et combattre avec avantage, en cas d'attaque.

A sept heures du soir, MM. Valette, Duplomb, Charbonnier et Acolas, qui avaient été chargés d'aller à Aigurande, Dun et la Souterraine, sont venus nous rendre compte de leur mission. Ils ont trouvé la ville de Dun dans la plus grande consternation, par suite du bruit qui s'était répandu que les brigands, après avoir dévasté le village de Rian, pillé et brûlé plusieurs autres hameaux et égorgé une quarantaine de personnes, s'étaient cantonnés dans la forêt de Laurière, aux environs de la Souterraine.

Quelque temps après, à huit heures du soir, les deux courriers successifs que nous avons expédiés pour Bourges, dans la nuit du 29 au 30, se sont présentés devant nous, et nous ont dit que, malgré les plus vives instances, ils sont restés un jour entier à Bourges pour n'obtenir, en définitive, qu'un refus de toute espèce de secours. En effet, ouverture faite de la lettre que nous adressent MM. Clément de Beauvoir, maire, Sué et Callande, échevins, et qui est datée du 30 juillet, ces messieurs nous mandent qu'ils éprouvent eux-mêmes les plus grandes alarmes, et qu'ils ont besoin de toutes leurs forces pour leur propre sûreté, attendu que des avis de Sancerre leur annoncent l'arrivée, par Cosne, de huit à neuf cents brigands, ce qui, ajoutent-ils, les réduit à l'impossibilité de nous fournir le moindre secours.

L'indifférence de la ville de Bourges sur les dangers dont nous sommes menacés a déterminé les membres du comité à arrêter provisoirement qu'ils ne seront plus en tribut de

correspondance avec elle, et que sa réponse sera déferée au conseil assemblé de la municipalité et de la milice nationale de cette ville de la Châtre.

Un message plus généreux des échevins de Châteauneuf, du même jour, 30 juillet, nous apprend qu'ils sont sans armes ni munitions, mais qu'ils nous offrent le secours de leurs bras.

A neuf heures du soir, on nous a annoncé une députation de la ville de Saint-Amand, laquelle ayant été introduite, MM. de Boisdechamps, Thabouet et de Saint-Georges nous ont remis une lettre datée de ce matin et signée de MM. Geoffrenet des Beauxplains, subdélégué, et Bonnet de Sarsay, juge de police, par laquelle ces messieurs nous marquent que la mission de leurs députés a pour objet de s'instruire particulièrement du sujet de l'alarme partout répandue; de se concerter avec nous, au besoin, pour nos sûretés communes, et de former avec notre ville une alliance défensive.

M. Defougères, maire, a répondu :

« Messieurs, — Toutes les nouvelles que nous avons reçues par nos courriers ou par nos différentes correspondances, qui vont vous être communiquées, semblent ne point laisser de doute sur l'existence d'une troupe nombreuse de brigands aux environs de la Souterraine et de Guéret; mais, Messieurs, nous avons formé en vingt-quatre heures, dans notre seul district, une milice de plus de cinq mille hommes de pied et de quatre cents chevaux, avec laquelle nous sommes en état, non-seulement de défendre notre ville, mais encore de fournir des secours à nos voisins. Nous venons de diriger sur Guéret un détachement de cavalerie spécialement chargé de reconnaître l'ennemi et de nous instruire avec la plus grande célérité de sa position et de sa marche, afin que nous puissions nous porter à sa rencontre avec toutes nos forces et détruire jusqu'au dernier les scélérats qui troublent le repos

public, font déserté toutes les campagnes et suspendre les travaux si précieux et si urgents de la récolte, attendue comme le terme de nos calamités.

» Quand nos précautions, nos diligences et notre activité n'auraient d'autre résultat que d'éclaircir un fait aussi étrange que le bruit de cette invasion subite et destructive; quand même nous ne trouverions aucun ennemi à combattre, la formation et la vigilance de notre milice auront toujours eu l'avantage de calmer l'inquiétude inouïe et la désolation générale répandues parmi le peuple, et il en résultera toujours l'inappréciable bienfait d'avoir rassuré les campagnes et ranimé l'activité de leurs travaux.

» Nous recevons, Messieurs, avec autant de reconnaissance que de sensibilité l'offre de votre alliance, et nous vous prions d'assurer votre ville de tout notre empressement à lui porter des secours lorsqu'elle croira en avoir besoin. Nous la compterons désormais au nombre de nos plus fidèles alliés, et nous lui témoignerons dans toutes les occasions l'estime qu'elle mérite et les égards qui lui sont dus. — Nous allons lui confirmer l'assurance de ces sentiments par les lettres de notre comité, en réponse à celle qu'elle nous a fait l'honneur de nous adresser. »

Le samedi, 1^{er} août 1789, le comité a reçu les correspondances de Châteauroux avec des nouvelles de Limoges, du Dorat, de Ruffec, Saint-Claud, Confolens et Rochechouart, lieux d'où sont parties les premières alarmes. Il a reçu également des messages d'Argenton, de Neuvy, Boussac et Sainte-Sévère, ainsi qu'une lettre du détachement que nous avons envoyé à Guéret, et tous ces rapports attestent unanimement que les dangers que nous appréhendions sont tout à fait sans fondement.

En conséquence, nous avons adressé des lettres circulaires à toutes les paroisses de nos campagnes pour calmer

leurs inquiétudes et les inviter à reprendre leurs travaux, en les engageant toutefois à continuer de surveiller les gens de passage, inconnus et suspects, et à les observer avec la plus stricte attention, comme il est d'usage en cette ville où ils pourront les conduire en cas de légitime suspicion.

Après avoir expédié toutes nos correspondances, nous avons recommandé à notre milice de maintenir la police du marché aux grains, et d'en faciliter l'approvisionnement.

Le dimanche, 2 août, les rapports qui nous ont été adressés, pendant la nuit et le matin, par nos différentes correspondances, ayant continué de nous confirmer la fausseté des bruits qui ont occasionné nos alarmes, le conseil de la ville et de la milice a fait enlever les barricades établies aux entrées de nos rues.

Le même jour, à quatre heures du soir, on nous a annoncé le retour du détachement envoyé à Guéret. Après avoir été reconnu, selon l'usage, aux portes de la ville, par la garnison, nos cavaliers se sont rendus en bon ordre sur la place d'Armes, d'où ils se sont dirigés vers leurs logements.

MM. Laisnel de La Salle, capitaine, et Aumerle, lieutenant, s'étant ensuite présentés devant le comité de l'hôtel de ville, ils nous ont remis les lettres de créance que nous leur avons données, le 31 juillet, lors de leur départ, ainsi que le certificat que M. Chorlon de Saint-Leger, maire de la ville de Guéret, leur a délivré ce matin même. Ce certificat atteste le bon ordre et l'excellente discipline dont nos cavaliers ont fait preuve, et, en même temps, l'estime et la vive reconnaissance que les habitants de Guéret ont vouées à ceux de la Châtre, en retour de leur généreux dévouement.

Après quoi, M. Laisnel de La Salle nous a dit que les perquisitions les plus minutieuses avaient été faites dans les bois et les montagnes des environs de Guéret, de Dun et de

la Souterraine, lieux constamment signalés comme servant de refuge à des bandes de brigands, et qu'il avait été reconnu que leur existence en troupe était aussi fausse que les ravages qu'on leur attribuait ;

Que le détachement qu'il conduisait a fait son entrée à Guéret aux acclamations générales de la joie publique ; que les citoyens les plus distingués se disputaient le plaisir de les loger ; que la ville entière leur a témoigné sa reconnaissance par des égards, des fêtes et des honneurs de toute espèce ;

Qu'aujourd'hui même, à cinq heures du matin, on leur a donné une messe en musique à l'église paroissiale, où se trouvaient la majeure partie des citoyens et toutes les dames, et qu'enfin, à leur départ, ils ont été conduits jusqu'au pont de Glénic, à plus d'une lieue de la ville, par un détachement de cavalerie composé de l'élite de la jeunesse de Guéret, avec drapeaux et musique en tête.

Sur quoi, le comité a témoigné sa satisfaction à M. Laisnel de La Salle et à M. Aumerle pour leur bonne conduite et celle de leur détachement, et leur a exprimé tous les éloges que mérite leur courage. La reconnaissance que leur doit notre ville sera consignée dans nos procès-verbaux, ainsi que le récit détaillé de leur mission. Enfin, nous allons délivrer à MM. Aumerle et de La Pomme les certificats particuliers qu'ils désirent et qu'ils ont si bien mérités par le zèle, le courage et la générosité dont ils ont fait preuve.

Puis, il a été arrêté :

1° De rendre aux députations d'Issoudun et de Linières tous les honneurs dus à leur patriotisme ;

2° De licencier les troupes auxiliaires qui s'étaient réunies à notre milice, et de rétablir l'entier exercice des arts, métiers, professions et travaux des campagnes ;

3° D'entretenir une garde bourgeoise pour la sûreté de la ville et le bon ordre;

4° D'expédier des messages à tous nos correspondants, et de les remercier de leur concours, tout en entretenant leur dévouement au salut commun.

Fait et arrêté à l'hôtel de ville de la Châtre, le 2 août 1789, à huit heures du soir, par nous, Silvain Antoine Defougères de Villandry, maire, et par MM. les échevins, juges et officiers de la prévôté royale, et autres commissaires du comité.

Signé : — Defougères de Villandry, Fauvre d'Acre, Lecamus, Porcher de Lissaunay, procureur du roi et subdélégué, Baucheron, procureur du roi, et Cluis, secrétaire-greffier.

NOTES SUR QUELQUES-UNS DES ACTEURS DE CE DRAME.

M. Defougères de Villandry, avocat au parlement, était maire de la Châtre depuis le 18 février 1784. Il avait acheté cette charge 1,500 livres. (Voy. le 21^e registre des archives de l'hôtel de ville de la Châtre). — En 1790, il devint l'un des administrateurs du département de l'Indre et donna sa démission de maire. — En 1793, juin, M. Defougères habitait Lourdoueix-Saint-Michel, d'où il demandait à la municipalité de la Châtre de vouloir bien lui céder deux cents boisseaux d'avoine pour nourrir les habitants affamés de sa paroisse. (Archives de l'hôtel de ville de la Châtre.) — « M. Defougères, homme d'esprit, avocat instruit et disert, rendit beaucoup de services à son pays, soit comme maire, soit dans les divers emplois qu'il eut à remplir. Il mourut à Paris, après avoir été membre de la Cour de cassation. » (H^{te} Baucheron, *Recherches sur la ville de la Châtre.*) —

En 1845, un M. Defougères de Villandry était recteur de l'Académie d'Aix. (Voir l'*Annuaire du Berry* de 1845.)

M. Gilles Porcher de Lissaunay, le subdélégué, succéda à M. Defougères, comme maire de la Châtre. Après avoir figuré à la Convention, au Conseil des Anciens, etc., etc., il devint plus tard sénateur, pair, sous le nom de comte de Richebourg.

M. Charlemagne, trésorier de France, qui fait partie de la députation d'Issoudun, fut maire de cette ville en 1793; puis administrateur du département, sous-préfet de Châteauroux, député au Corps législatif du premier empire, etc., etc. L'un de ses fils est aujourd'hui conseiller d'État, et l'un de ses petits-fils a été nommé, en janvier 1859, député au Corps législatif.

IV

VICTOIRE

POÈME ÉLÉGIAQUE

EN TROIS CHANTS.

D'autres, d'une voix immortelle,
Vous peindront d'heureux jours en de joyeux accords ;
Moi, la douleur m'éprouve et mes chants viennent d'elle.
(Victor Hugo.)

Ces élégies ont été publiées pour la première fois en 1830. Le triste événement qui en fait le sujet n'est malheureusement pas une fiction.

Le 5 mars 1829, *L'Iris, journal de l'Indre*, en a rendu compte en ces termes : — « Une jeune femme vient de mourir à la Châtre, la nuit même de son mariage. De noirs pressentiments semblaient l'avoir éclairée sur sa fin prochaine, et elle avait vu avec une insouciance mêlée de crainte les apprêts et la joie des noces. »

Le nom de famille de Victoire était Appé.

Au fond, il n'y a rien de notre invention dans ce petit poème, et le peuple, dont les superstitions sont parfois si gracieuses, a parlé le premier de l'apparition d'une colombe sur le tombeau de Victoire.

VICTOIRE

CHANT PREMIER

LE TEMPLE

Notre hymen redoutable aura des chants funèbres
Et les grands voiles du cercueil.
(A. Guiraud.)

Enfant, pourquoi pleurer quand tu cours au bonheur ?
Tu me confiais tout naguère :
Tes ennuis, tes plaisirs, étaient ceux de ta mère ;
Voudrais-tu lui fermer ton cœur ?

Hélas ! depuis longtemps, une langueur affreuse
A flétri ta jeunesse et sur ton front rêveur,
Quelque peine secrète entretient la pâleur ;
Victoire, tu n'es pas heureuse !...

Ma fille, nous touchons au moment solennel ;
Peut-être, sans ton cœur, ta main s'était donnée :
Tu ne marcheras pas en victime à l'autel,
Je te remets ta destinée.

— Ma mère, tu connais l'époux qui m'est promis,
Mon cœur le croit toujours digne d'être ton fils;
Mais apprends quelle est ma faiblesse :
De l'hymen désiré, tous ces avant-coureurs,
Tous ces brillants apprêts, m'accablent de tristesse;
Si ces vains ornements, ces guirlandes, ces fleurs,
Ma mère, étaient demain arrosés de tes pleurs?...

— Loin de toi, loin de moi, cette horrible pensée!...
Que parles-tu de présages de mort?...
Toi, mourir, aussi près d'être heureuse! insensée!...
Tu n'as rien fait qui mérite un tel sort.

Non, non, ma fille, prends courage :
De beaux jours te luiront, crois-en mon seul présage;
D'ailleurs, n'es-tu pas tout mon bien ?
Le ciel m'exaucera, le ciel à mon vieil âge
N'enlèvera pas ton soutien.

Elle invitait ainsi sa fille à l'espérance
Quand dans son propre cœur naissait la défiance.

* * *

Mais la cloche de Saint-Germain¹
A retenti cinq fois sous les coups de l'airain :
L'heure de l'hymen est venue,
Et des nombreux amis la foule est accourue.

L'hiver touchait alors au milieu de son cours,
Et le couple, à l'autel, s'achemina dans l'ombre,
Et la vierge, rêvant à ses jeunes amours,
Trouva cet appareil bien sombre.

¹ L'église paroissiale de la Châtre est sous l'invocation de saint Germain.

La foule, au seuil du temple, arrive en un instant;
Victoire, toujours plus pensive,
Avec elle a franchi les degrés de l'ogive...
— Quel tableau ! grand Dieu ! quel moment !
Que l'aspect des autels, la nuit, est imposant !...

L'air humide et glacé de cette antique église,
Le silence des saints échos,
Qu'interrupt par moment la plainte de la bise
Gémissant le long des vitraux ;

Ces larges dalles funéraires
Qui cèlent à nos yeux les froides régions
Où se consomment de nos pères
Les vieilles générations ;

Cette lampe où renaît et meurt par intervalle
Une lueur douteuse et sépulcrale ;

Ces femmes, à genoux, sous les sombres arceaux,
Leur maintien suppliant, leur prière à voix basse
Semblable aux mots confus d'un mortel qui trépassé ;
Tout respire en ces lieux l'appareil des tombeaux !

* * *

Tandis que de l'hymen au fond du sanctuaire,
S'allument les flambeaux sacrés,
Détaché de la foule un couple solitaire
S'est approché des saints degrés :

Le prêtre l'interroge, et sa voix solennelle,
Sur les deux amants à genoux,
Bientôt profère devant tous
La parole sacramentelle.

Puis le saint homme, avec douceur,
Leur trace les devoirs de leur chaste alliance ;

Pour prix de la vertu leur promet le bonheur,
Prodigue les conseils ; et sa douce éloquence,
Simple comme ses mœurs, allait droit à leur cœur.

Mais Victoire frémit !... il s'arrête, il contemple
Son étrange pâleur, son regard plein d'effroi :
— « Ma fille, lui dit-il, vous souffrez, je le voi ;
Peut-être l'air glacé du temple !...
— Ah ! mon père priez pour moi !... »

Elle dit, et s'éloigne, à pas lents, de l'enceinte.
Tandis que le vieux prêtre au ciel redit sa plainte,

CHANT SECOND

LE BAL

Nos jeux seront suivis de pompes sépulcrales.
(Victor Hugo.)

Le sourire que la douleur veut feindre res-
semble à une couronne de roses déposée sur un
tombeau.

(Lord Byron.)

Le prêtre a consacré les promesses d'amour ;
Des danses, des festins, l'appareil se déploie ;
Les accents du plaisir proclament ce beau jour ;
Pourtant sur tous les fronts ne brille pas la joie.

L'esprit toujours frappé de noirs pressentiments,
Et n'osant prendre part à l'ivresse commune,
Victoire, loin du bruit de la foule importune,
Au cœur du jeune époux confiait ses tourments.

— « Pourquoi nourrirais-tu cette folle chimère ?
Dit-il, ta bouche en vain a recours au mystère,
Je connais les chagrins qui troublent ta raison ;
Puisse-je m'abuser ! mais ta sombre tristesse,
Cette nuit, à l'autel, le cri de ta détresse,
Tout confirme un affreux soupçon.

» Fatale illusion ! espérance trompeuse !
Heureux de mon amour, je te croyais heureuse...

Que ne m'as-tu plus tôt enlevé mon erreur ?
 Hélas ! c'est trop tard la comprendre !
 Victoire, devais-tu m'apprendre
 Que mon amour porte malheur !...

— « Cher époux, qu'as-tu dit, et quelle défiance !
 Si déjà de mon cœur j'avais pu te bannir,
 Loin de redouter l'avenir,
 Le sort que je prévois serait mon espérance.

» Toi seul sais calmer ma frayeur ;
 Je trouve dans ta voix un accent qui console,
 Et je serais heureuse à ta douce parole,
 Si je pouvais croire au bonheur.

» Pardonne, ô mon ami ! je fais couler tes larmes, ...
 Pardonne ! j'aurais dû renfermer dans mon sein,
 J'aurais dû dévorer mes secrètes alarmes ;
 Mon pauvre cœur était trop plein !

» Cet aveu le soulage... et, grâce à toi, j'espère.
 Ami, ... viens avec moi, ... viens rassurer ma mère...
 Je suis mieux à présent, ... bien mieux...
 Le bal ! le bal commence !... entends les sons joyeux !...

» Volons ! on nous attend ; l'assemblée inquiète,
 Sans doute appelle de ses vœux
 Le roi, la reine de la fête :
 Je veux danser, je veux me mêler à ses jeux. »

Elle dit, et sa bouche essayait de sourire ;
 Mais dans son regard exalté
 Brillait une affreuse gaieté,
 L'affreuse gaieté du délire !

* * *

Et cependant la voix des instruments divers
 Préludait aux plaisirs par sa vive harmonie ;

Et Victoire, accourue au bruit de ces concerts,
Semblait une ombre admise aux fêtes de la vie!

Le bal! elle aimait tant ce plaisir enchanteur!...
Elle veut s'y livrer comme aux jours de bonheur,
Et par sa gaité mensongère,
Rassurer son époux et celer à sa mère
Les noirs orages de son cœur.

Mais ses yeux où respire une étrange allégresse,
Ses pas précipités, ses brusques mouvements,
D'une danse animée accusent moins l'ivresse
Que le désordre de ses sens.

Ses compagnes pourtant, autour d'elle empressées,
A ses joyeux transports ne cessaient d'applaudir,
Et prenaient, ignorant ses lugubres pensées,
Cette gaité pour du plaisir.

Une seule, Clara, jeune, aimante et jolie,
Contemplant tristement les yeux de son amie;
Elle seule s'est dit : — Cet enjouement trompeur
Ne peut être inspiré par l'aimable folie.
Ah! ce n'est pas là du bonheur!

* * *

Mais l'amour a sonné l'heure du doux mystère,
Et bientôt chaque époux, par la pudeur conduit,
Séparément, s'échappe solitaire. —
Le bal longtemps encor doit prolonger la nuit.

Victoire, en s'éloignant, près de Clara s'arrête;
Morne, et fixant sur elle un regard égaré :
— « Ce jour sera suivi d'une dernière fête,
Dit-elle; à demain! — J'y serai. »

CHANT TROISIÈME

LA MORT.

Et ces roses d'un jour qui couronnaient sa tête,
Qui s'épanouissaient, la veille, en une fête,
Se fanèrent dans un tombeau.

(Victor Hugo.)

Les deux amants à peine ont quitté l'assemblée,
Déjà sur tous les fronts naît le souris malin :
La danse à l'instant est troublée
Et les propos joyeux bientôt n'ont plus de frein.

Prodiguant les bons mots, les vives reparties,
Plus d'un jeune étourdi, par sa verve emporté,
Immole, en se jouant, la timide beauté
Au scandale de ses saillies.

* * *

Ils riaient! — Et la mort, errant au milieu d'eux,
Hésitait parmi tant de proies!...
Ils riaient! — Tout à coup, des cris, des cris affreux
Éclatent plus haut que leurs joies!

L'impitoyable mort n'avait plus à choisir!...
Un froid linceul revêt la couche nuptiale!
Là, Victoire effleura la coupe du plaisir;
Là, le soupir naît que la pudeur exhale,
Recueilli par la mort, fut son dernier soupir.

Ces cris, ces cris affreux étaient ceux d'une mère,
Étaient ceux d'un amant qu'égarait la douleur !
Ah ! qui retracera ce spectacle d'horreur ?
O déplorable hymen ! ô bonheur éphémère !
Le sort déploya-t-il jamais tant de rigueur ?

* *

Mais la mère interrompt sa plainte déchirante,
Elle s'adresse au ciel qui l'entendit toujours,
Car elle espère encore, et sa voix suppliante
De l'art qui nous guérit implore le secours.

Un jeune homme paraît et sa main aguerrie,
Parcourant lentement le corps inanimé,
Interroge longtemps les sources de la vie...
Pauvre mère !... il a lu dans son cœur alarmé.

— « Parlez ! s'écriait-elle, et que votre art s'explique ! »
Il n'ose révéler l'horrible arrêt du sort :
— « Peut-être, lui dit-il, ce sommeil léthargique
N'est que l'image de la mort. »

On dut t'abuser, pauvre mère !
Hélas ! la vérité t'eût coûté la lumière !...

* *

Son espoir fut longtemps dans cet affreux sommeil ;
Et le soleil, trois fois, parcourut sa carrière,
Et trois fois la surprit, murmurant la prière
Et de la jeune épouse épiant le réveil.

Alors, dans une longue étreinte,
Elle crut ranimer sa fille entre ses bras ;

Mais de son cœur brisé la chaleur presque éteinte
Combattit vainement les glaces du trépas.

* * *

Et le soir, quand la nuit s'abaissa sur la ville,
Dans l'ombre apparut un cercueil ;
Un prêtre le guidait vers le dernier asile,
Des vierges suivaient en grand deuil ;

Et la mort leur ouvrait son avare domaine,
Tandis qu'une cloche lointaine,
Rappelant l'heure de l'hymen,
Tintait encor cinq fois sous les coups de l'airain.

Clara s'avance alors, et sa douleur muette
A peine laisse entendre un sourd gémissement ;
Vers la terre, en silence, elle incline sa tête,
Et d'une main amie effeuille lentement
Sur ces restes glacés les roses de la fête.

De tous les siens Victoire a reçu les adieux,
Et leur pieuse multitude
S'écoulant, par degrés, à flots silencieux,
La mort a reconquis sa morne solitude.

* * *

Nous touchons presque encore à ce jour de douleurs,
Et déjà, cependant, la jeune primevère,
Mariant au gazon l'éclat de ses couleurs,
Émaille de son or le tertre funéraire.

Souvent jusqu'au champ du repos
S'achemine, en priant, une femme voilée,
Et là, pâle, à genoux, gémissant isolée,
Elle appelle Victoire à travers ses sanglots,
Mais l'écho seul répond à sa voix désolée !

Souvent aussi, vers le déclin du jour,
On voit, sur l'humble croix qui protège la tombe,
S'abattre, solitaire, une blanche colombe,
Symbole attendrissant d'innocence et d'amour¹.

Sans doute elle apparaît, céleste messagère,
Pour annoncer qu'un ange est de plus dans les cieux :
Ah ! puissent te comprendre, oiseau mystérieux,
Les amis que Victoire a laissés sur la terre !

* * *

Et moi, qui sur sa cendre ai jeté quelques fleurs,
Puisse mes faibles chants consoler une mère !
Heureux si j'ai rendu sa douleur moins amère,
Et si plus doucement j'ai fait couler ses pleurs.

FIN.

¹ D'après les plus anciennes traditions bretonnes, les morts reparaissent souvent sur la terre sous la poétique forme d'oiseaux. Dans *le Seigneur Nann et la Fée du Barzaz-Breiz* de M. de la Villemarqué, il est question de *blanches colombes* qui apparaissent sur un tombeau. (*Barzaz-Breiz*, t. I, p. 45 et 216.) — Lors du supplice de Jeanne d'Arc, un homme d'armes assura avoir vu l'âme de cette jeune fille s'échapper des flammes du bûcher sous la forme d'une colombe blanche. — Dans les contes des Slaves, l'âme, en se séparant du corps d'un mourant, revêt souvent cette apparence. — Voy. t. I, p. 225, ce que l'on dit de l'alouette. — Ces croyances sont d'origine celtique.

TABLE ALPHABÉTIQUE ET DÉTAILLÉE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CET OUVRAGE.

A

- Abrifou (l'). II, 39.
Accordeux (l'). II, 23.
Acrèle. II, 242.
Ageace. II, 232-241.
Ageace pécheresse. II, 241.
Ageace-Percharist. II, 242.
Agni. I, 5.
Aiguilan. I, 11.
Ail (l'). I, 310.
Alnés (les) des comtes de Château-roux. II, 5.
Aire (l') aux Martes. I, 105.
Albert (le grand et le petit). I, 313.
Aller en blonde. II, 17.
Alouette; son langage. I, 224-231.
Ambassadeur (l'). II, 23.
Ames en peine. I, 274; II, 91.
Anahd. I, 52.
Anaid. I, 49.
Anaitis. I, 52.
Anciens jeux. II, 149.
Ane. I, 21-110.
Anetons. II, 247.
Anetons (les) d'Asnières. II, 222.
Aneu (l'). II, 244.
Ange (la bonne). I, 114.
Ange (l') de la lumière. I, 92.
Ange (l') de la mort. II, 71.
Anglais (les) de Sainte-Sévère. II, 198-218.
Angou (l'). II, 245.
Anguinum (l'). I, 209-212.
Anna-Malech. I, 48.
Anna Pérenna. I, 43-47; II, 152.
Anna Purna. I, 52.
Anceil (l'). I, 199; II, 244.
Apognes cornues. I, 11.
Araignées. II, 263.
Arbre de la science. II, 55.
Arbre de Noël. I, 3.
Arbre des Dames. I, 115.
Arbre (l') de vie. I, 57; II, 56.
Arbres (les) de Saint-Martin-le-Riche. I, 137.
Arche. I, 272; II, 104.
Argées (les). I, 43-49.
Artou (l'). I, 300.
Aryas (les). I, 5.
Asouras (les). I, 260.
Aspijar. II, 242.
Atharva-Véda (l'). I, 314.
Aubépine. I, 53-58-238; II, 16.
Aubertas (les). II, 235.
Aubes (les). II, 8.
Aubour. II, 253.

Aulu. II, 158.
 Aumailles. I, 7.
 Aumône (l') des Trépassés. I, 162.
 Auner les aubertas. II, 160.
 Autre (l'). I, 126.
 Avocat (l') du meunier. I, 224 ; II, 282.
 Awabi (l'). I, 286.

B

Baal. I, 81-201-213.
 Babylone (la tour de). I, 200.
 Bachelières. II, 32-63.
 Bacheliers. II, 63.
 Badauderie. I, 326.
 Badauds. II, 20.
 Badebec. II, 21.
 Bader. II, 21.
 Baguette magique. I, 243-288-290 ; II, 122.
 Baigneuse (la). I, 307.
 Bains solaires. I, 80.
 Balai. II, 278.
 Baptême de la gerbe. II, 137.
 Baptême par le feu. I, 81.
 Baraws. II, 76.
 Baron (un). II, 116.
 Barrer le feu. I, 254.
 Barrer le mal. I, 305.
 Basilic. I, 202.
 Bâtards. II, 12.
 Bâtons blancs. II, 122.
 Bâtons guisés. II, 122.
 Battre la grêle. I, 263.
 Bavoux. II, 10.
 Begaud. I, 223.
 Bel, Belen, Belenus. I, 3-10-33-81, 88-201 ; II, 104.
 Belle de Mai (la). I, 69.
 Belles fêtes (les). I, 96.
 Bénis (les). I, 72.
 Bergères. II, 122.
 Beriot. I, 67.
 Berlié. I, 67.
 Berlot. II, 138.
 Berlué. I, 67.
 Bertholle (droit de). II, 57.
 Bessons. II, 7.
 Bête blanche (la). I, 178-180.
 Bêtes à bon Dieu. II, 250-251.
 Beugnons. I, 37-39.
 Beurre de mai. II, 233.
 Biaude. I, 271.
 Biche (la) blanche de sainte Nenoeh. I, 180.
 Bières. I, 119 ; II, 78-290.
 Bieude (la). I, 176-179.
 Billard. II, 62.
 Birette (la). I, 179.
 Blanc (le). II, 7.
 Blancs fantômes. I, 120.
 Blande (la). I, 199.
 Bled (le) du bon Dieu. I, 286.
 Blond de bassin. II, 17.
 Blonde. I, 59 ; II, 17.
 Bœu-Rosé (le). II, 264.
 Bœuf-Viellé. I, 30.
 Bœuf-Villé. I, 30-241.
 Bœufs qui parlent. I, 17.
 Bœuf-Violé. I, 30.
 Boiron. I, 17-186-246.
 Bois rouge. II, 186.
 Bonhomme (le). I, 222 ; II, 295.
 Bonhomme-Nau (le). I, 3.
 Bonne Ange (la). I, 114 ; II, 248.
 Bonne-Dame de Chasse-Mars. II, 272.
 Bonne-Dame de septembre. II, 292.
 Bonne-Dame des Bois. I, 116.
 Bonne-Dame de Sainte-Sévère. I, 116.
 Bonne-Dame du Chêne. I, 116.

- Bonnes-Dames (les). I, 115-116; II, 272.
 Bons saints, bonnes saintes. II, 1.
 Borgne (le). I, 199; II, 245.
 Bouc. I, 155.
 Bouc Hazazel (le). I, 302.
 Boudha. I, 173.
 Bouleau (le). II, 123.
 Bouquet de roses. I, 190.
 Bouquet (le) de sainte Solange. I, 94-283.
 Bourdir. II, 236.
 Bourdons (les) de saint Martin et de saint Brice. I, 137.
 Bourettes. I, 13.
 Bourgeois (un). II, 115.
 Bourse (la). II, 28.
 Brabançons. II, 223.
 Brandelons. I, 37.
 Brandonneux. I, 37.
 Brandons (les). I, 35.
 Branles. I, 272; II, 10-48.
 Brigands (les) de 1789. II, 341.
 Brillebaut (les seigneurs de). I, 261.
 Brioleux (les). I, 185; II, 139.
 Buguel-noz (le). I, 180.
 Buis (le). I, 53-60-86-238-288; II, 72.
 Busauds (les) de Saint-Août. II, 218.
- C**
- Cabale. I, 297.
 Cabignats. II, 214.
 Cacoteux. I, 69.
 Cacots, Cagots. II, 175-176-220.
 Cadi. II, 91.
 Caille. I, 222; II, 231-246.
 Caille (la), son langage. I, 222.
 Caillebotiers. I, 235-237.
 Caler le soulier. II, 34.
 Calottins (les) de St-Bouise. II, 222.
 Calvaire. II, 84.
 Camochons. I, 83.
 Canard (le), son langage. I, 222-232.
 Capiche. II, 73.
 Carmen. I, 302.
 Carroirs. I, 15-68-154-290-291; II, 85.
 Casatiello. I, 74.
 Cassemuseaux. II, 230.
 Casser le pot. II, 58.
 Catarne. I, 299-318.
 Catterre. I, 295-299.
 Caye. II, 149-154.
 Cayenne. I, 273; II, 111-231.
 Ceinture de noce. II, 33.
 Ceinture nuptiale (droit de). II, 34.
 Cep (le). II, 324.
 Chabin. II, 215.
 Châlin. I, 282.
 Champ (le) de la Demoiselle. I, 121.
 Champis. II, 11.
 Chandeleur (la). I, 41-177-183; II, 271, 295.
 Changeuses. II, 71.
 Chanson en danse ronde. II, 61.
 Chansons brandonnières. I, 37.
 Chant (le) des œufs. I, 69.
 Chanteau. II, 104-224.
 Chanvreux. I, 151.
 Chapeau de roses. I, 190; II, 61-63.
 Charité (la) du lard. II, 59.
 Charlotte d'Albret. II, 301.
 Charme. I, 197.
 Chasse à Bôdet. I, 168-182-275.
 — à Ribaud. I, 132.
 — à Rigaud. I, 171.
 — Briguet. I, 171.
 — Caïn. I, 173.
 — du Diable. I, 173.
 — du roi Hérode. I, 173.
 — Gallerie. I, 171.
 — maligne. I, 169.
 — Mare. II, 284.

- Châsses (les). I, 119; II, 78-290.
 Chat. I, 155.
 Chat-Bure. II, 23.
 Chat (le) de maraude. II, 23.
 Chauchemalin. II, 283.
 Chaule (la). I, 87.
 Chemins de Saint-Chartier. II, 197.
 Chemise. I, 323.
 Chemise de noce. II, 29.
 Chêne. I, 154-285.
 Chêne (le) à la bouteille. I, 163.
 Cheole. I, 87.
 Chéré. I, 271.
 Cheval. I, 13; II, 119-186.
 Chevaliers (les). II, 275.
 Chevauchée (la) du bœuf. II, 183.
 Chien. I, 304; II, 23-254.
 Chien blanc (le). II, 23.
 Chien (le) de Martin. I, 138.
 Chien noir (le). I, 157.
 Chiens (les) de M. de Longbôt. II, 200.
 Chiens (les) de saint Phallier. I, 257.
 Chiens (les) du roi Dagobert. II, 200-203.
 Chocats (les). II, 84.
 Chou (le). II, 54.
 Chouse. I, 126.
 Chrétien. II, 168.
 Christ's-Thorn. I, 59.
 Cierge pascal. I, 4-251.
 Cinauds (les) de Cluis-Dessus. II, 217.
 Civilité villageoise. II, 98.
 Classe. II, 149.
 Clé de saint Hubert. II, 332.
 Cloches. I, 255.
 Cocadrille (la). I, 196.
 Cochelin (le). II, 30-50.
 Cochelins. I, 13.
 Cochenille. I, 13.
 Cockatrice. I, 198.
 Codrille (la). I, 196-198.
 Coemptio (la). II, 46.
 Cœur de bœuf. I, 291.
 Cognès, Cogneux. I, 7.
 Coignoles. I, 13.
 Colas. II, 21.
 Collidons (les) d'Issoudun. II, 218.
 Compéragé. II, 11.
 Compère et commère. II, 8.
 Comtes (les) de Châteauroux. II.
 Conducteurs des âmes. I, 173.
 Confarreatio (la). II, 46.
 Confiteor Deo. I, 223.
 Conoilles à la marraine. II, 10.
 Convié (la). II, 24.
 Coq basilic. I, 202.
 Coq de redevance. I, 190.
 Coqs (les) de Levroux. I, 135.
 Coquards. I, 196.
 Coquelin. I, 13.
 Coquinage (droit de). II, 67.
 Corde à virer le vent. II, 262.
 Corde de pendu. I, 165.
 Cornabœux. I, 7.
 Cornes de cerf-volant. I, 268.
 Correi (le). I, 284-287; II, 65-169.
 Cosse de Nau. I, 1.
 Cottereau. II, 222.
 Cournoux. I, 13.
 Coupe (la) d'amour. II, 31.
 Courtiliers. I, 235-236.
 Cousins (les) de la Trinité. II, 175.
 Cousins (les) de sainte Solange. II, 176.
 Cousines (les) de saint Janvier. II, 126-176.
 Coussin blanc (la messe du). I, 2
 Crapaud (le). II, 132-135.
 Croissez et multipliez. II, 47.
 Croix (la) de l'Agneau. II, 92.

Croix (la) moquée. II, 95.
 Croix (la) Mort. I, 280.
 Croix (la) tremble. I, 163.
 Culte du Soleil. I, 3-33-78-92.
 Cupai. I, 304.
 Curé (le) de la Buxerette. I, 258;
 II, 203.

D

Dame (la) de la Font-Chancela. I, 117.
 Dame (la) de l'Étier. I, 117.
 Dames. I, 99-109-115.
 Dæmogorgon. I, 127.
 Décrochements de l'estomac. I, 300, 307.
 Déesse (la) Robigo. I, 333.
 Demoiselle (la). I, 121; II, 133.
 Demoiselles. I, 99-115-121.
 Dépatures (les) de Gargantua. II, 195.
 Depontani senes. I, 50.
 Devanteau. I, 275; II, 28.
 Devin. I, 235-240; II, 264.
 Devin (le) sans le savoir. II, 264.
 Diable (le) meunier. I, 126-128.
 Diable (le) sur le poirier. II, 234.
 Diableries. I, 99-126.
 Dictons et proverbes. II, 168.
 Dieu (le) Crépitus. I, 333.
 Dieu (le) sans nom. I, 127.
 Dieu-Soleil (le). I, 8.
 Dieu-Taureau (le). I, 10.
 Dieu te cresse! II, 117.
 Dimanche (le) brandonnier. I, 35-40.
 Dolmen (le) de Montborneau. I, 106.
 Dolmens, I, 101-102-105-106; II, 77, 159-197.
 Doumayselas (les). I, 115.
 Dracontia. I, 213.

Dragon. I, 197-200-209.
 Dragon (le) de l'Ascension. I, 202.
 Dragon (le) de Saint-Spire. I, 201.
 Drap du sceau. II, 32.
 Droit de Bertholle. II, 57.
 Droit de coquinage. II, 67.
 Droit de Julie. II, 67.
 Droit joli. II, 67.
 Drôle, drôlesse. I, 275; II, 112.
 Druides. I, 4-51-53-166-182.
 Duc camus (le). II, 145.

E

Écrevisse de fumier. II, 246.
 Effe (l') à la Dame. I, 117.
 Égypte (l') en Berry. II, 211.
 Eirésionè (l'). I, 63.
 Ekiam (fête de l'). I, 6.
 Emporter le douzi. II, 232.
 Enchanteur (l') Merlin en Berry. I, 139.
 Enchappe. I, 295-299.
 Emdarce. I, 295.
 Enfile-aiguille (l'). II, 149-151.
 Engrange (l'). II, 149.
 Entorse. I, 300.
 Envies. II, 2.
 Envoutements. I, 291.
 Épreuves (les). II, 280.
 Équarrisseurs de bois rouge. II, 186.
 Ermieux. I, 310.
 Essorillés (les) de Mouhers. II, 220.
 Éternument. II, 117.
 Éteuf (l'). I, 78-86; II, 61.
 Eumieux. I, 310.
 Excommunication des hannetons. I, 42.
 Exploit (l'). II, 25.

F

Fades (les). I, 99-109-113.

- Fadet (le). I, 109.
 Faiseurs de nuées. I, 259.
 Fanæ gallicæ. I, 107.
 Faramineuses (bêtes). I, 228.
 Farandole (la). II, 152.
 Fat. I, 110.
 Fata. I, 108.
 Fatuæ Gallicæ. I, 107-109.
 Faucheux (les) de Chaillac. II, 219.
 Fauconnier de France (un grand).
 I, 261.
 Faux (les) témoins de Montipouret.
 II, 218.
 Fé (le). I, 109.
 Fée (la) de la Font-Chancela. I,
 117.
 Féerie berrichonne. I, 99.
 Fées (les). I, 99.
 Femmes (les) de la Châtre. II, 197.
 Femmes médecins. I, 305.
 Fer. I, 62-104; II, 38.
 Fertimbault (la), II, 192-194.
 Fête de la Maye. I, 70.
 Fête de la Saint-Jean. I, 78.
 Fête du Nourouz. I, 73.
 Fêtes du Soleil. I, 1-78.
 Feu du temps. I, 3-254.
 Feu nouveau (le). I, 4.
 Feu (le) Saint-Michel. I, 89.
 Feux de la Saint-Jean. I, 78.
 Fèves. I, 25-40; II, 83.
 Fieu. II, 114.
 Fileuses (les). I, 108.
 Filles des géants (les). I, 113.
 Fleur de sang. I, 320.
 Foires aux œufs. I, 74.
 Foires aux Vieilles. I, 43.
 Fols-Sages (les). I, 110.
 Folles. I, 109.
 Follet (le). I, 15-109-276.
 Fontaine (la) à la Dame. I, 117.
 Fontaine (la) du Griffon. I, 108.
 Fontaines. I, 323-332; II, 6.
 Forçure. I, 303-311.
 Formules de politesse. II, 118.
 Fouin. II, 237.
 Fous. I, 28-110; II, 178.
 Frappe-pal (droit de). II, 65.
 Frêne. I, 238.
 Frey (le dieu). I, 13; II, 120.
 Fromentée. I, 68; II, 228.
 Fumelle. II, 107.
 Funérailles. II, 70.
 Furon (le). II, 149-155.
 Fuseau (le) de la Vierge. II, 249.
 Futaine (la). I, 87.
- G**
- Gages. I, 275.
 Galerie couverte. I, 102.
 Galgals. II, 76.
 Galline (la). II, 149-150.
 Garce. II, 112.
 Gargamelle. I, 306; II, 197.
 Gargantua. I, 107-306; II, 195.
 Gargantua en Berry. II, 195.
 Gargouille (la) de Rouen. I, 201.
 Gâteaux cornus. I, 7.
 Gaulois. I, 3-33-44-79-84-90-292;
 II, 188.
 Gayère. I, 170.
 Géant (le) Floki. II, 196.
 Géante. I, 111.
 Géants. I, 106; II, 196.
 Gentilhomme (un). II, 116.
 Georgeon. I, 16-122-126-146-155-169,
 259-295; II, 240.
 Georget. I, 126; II, 275.
 Gerbaude (la). I, 278; II, 132-137.
 Glorieux (les) de Transault. II, 218.
 Glorieux (les) d'Issoudun. II, 218.
 Gnayen aragn. I, 268.

Gôt (le grand). I, 314.
 Gourlaud (le). II, 23.
 Gourou (le). II, 23.
 Grafol (le). II, 81.
 Graisse de chrétien. I, 165-312.
 Grand'Bête (la). I, 176-182-228.
 Grand (le) dragon de Babylone.
 I, 201.
 Grandgousier. II, 197.
 Grand'Gueule (la) de Poitiers.
 I, 201.
 Graouilli (le) de Metz. I, 201.
 Grecs (les) de Neuvy-Saint-Sépulcre. II, 217.
 Grêleux (les). I, 254-259-263.
 Grellet (le). II, 250-263-283.
 Grellet-le-Devin. II, 264.
 Grenouilles (les) d'Argy. I, 136.
 Grillon (le). II, 250-264-283.
 Gué (le). I, 55.
 Guenaux. I, 267 ; II, 175.
 Guenillière. II, 175.
 Guépins (les) d'Aubigny. II, 223.
 Guerre (la) à Maurons. II, 142.
 Gui (le). I, 53-54-86-214-285.
 Gui (le) d'aubépine. I, 58.
 Guigne blessée. II, 234.
 Guilané. I, 11.
 Guilaneu, Guillan-neu. I, 11.
 Guillaume I^{er} de Chauvigny. I, 31..

H

Habillé de soie (un). II, 115.
 Haille (la). I, 85.
 Hanneton. I, 42 ; II, 247.
 Hanouka (le). I, 5.
 Haoma (le). I, 54-57.
 Harnois de gueule. II, 174.
 Héol. I, 86-88.
 Herbe à la forçure. I, 311.
 Herbe d'engaire. I, 119.

T. II.

Herbe de mars. I, 217.
 Herbe de saint Roch. II, 291.
 Herbe d'or. II, 233.
 Herbe du Pic. I, 216-288.
 Herbe Matago. I, 216-218.
 Herbe Sainte-Honorée. I, 308.
 Herbes de la Saint-Jean. I, 96-238-288.
 Herbes du mort. II, 71.
 Herbes du sabbat. I, 57.
 Heren-Sugue (le). I, 212.
 Hirondelles. II, 250-263-289.
 Hoc habet. II, 154.
 Holais. I, 8.
 Home (le). I, 57.
 Homme (l') au râteau. I, 162.
 Homme (l') du Tertre Rouge. I, 171.
 Homme (l') merveilleux. I, 138.
 Huée (la). II, 144.
 Huile d'hérisson. I, 308.
 Hulotte (la) ; son langage. I, 225.
 Huppe (la). I, 231.

I

Iana. I, 48.
 Idiots. I, 110.
 Ielle. II, 105.
 Il. I, 126.
 Ile (l') du bonheur. II, 55.
 Indra. I, 5-260.
 Innocents. I, 110.

J

Jablotte. II, 136.
 Jacques (le bonhomme). I, 222.
 II, 295.
 Jacquet. II, 192-193.
 Jana. I, 48-85
 Jaquemart. II, 64.
 Jardin aux orties. II, 236.
 Jarretièrre de la mariée. II, 51.
 Jau. I, 198 ; II, 238.

Jaunée. I, 4-78-85.
 Javard. I, 295-300.
 Jean-Jeudi. II, 22.
 Jean le Chanceux. I, 126-139.
 Jet des œufs. I, 71.
 Jetons de Marie. II, 248.
 Jettator. I, 236-265-268.
 Jetteux de sorts. I, 265-290.
 Jeux anciens. II, 149.
 J'ment (la). II, 132.
 Joanée (la). I, 78.
 Joubarbe. I, 227.
 Jours de la Vieille. I, 45.
 Julé. I, 13.
 Jurons. II, 114.
 Justice (la) de Sainte-Sevère. II, 197.

K

Kerskoeken. I, 13.
 Kimris. I, 34.
 Kobolts. I, 109.
 Koridwen. I, 86.
 Kuttentrie (le). I, 54.

L

Laberne (la). I, 199.
 Lac (le) aux Fées. I, 118.
 Lagofé (le). I, 118.
 Langage des animaux. I, 221.
 Langous. II, 245.
 Laveuses de nuit. I, 99-123.
 Légendes historiques. II, 301.
 Levrette (la). I, 176-182-228.
 Liba. I, 39.
 Lièvre blanc (le). I, 155.
 Lièvre (le) de Pâques. II, 293.
 Lion (le) son langage. I, 230.
 Lituus (le). I, 243.
 Livrées. II, 26.
 Locutions locales. II, 168.
 Lordaud. II, 20-21.
 Lorient (le); son langage, I, 222.

Lotos (le). I, 286.
 Lou daro de la Fadée. I, 113.
 Lou Leberou. I, 176.
 Loup. I, 181; II, 122-129.
 Loup-Brou (le). I, 176-179-181-228.
 Loup-Garou. I, 291-180-181-236.
 Louve. I, 184.
 Lu (la). II, 158.
 Lucane. I, 268-284.
 Lui. I, 126.
 Lune dure. II, 285.
 Lune perdue. II, 285.
 Lune tendre. II, 285.
 Lycanthrope. I, 181.

M

Mab-Rohan. II, 116.
 Mahboul (le). I, 111.
 Mai. I, 59. II, 276.
 Mai (la reine de). I, 69.
 Maïa (la reine). I, 70.
 Main ouverte (la). I, 268.
 Mais (les). II, 16.
 Maître (le) visiteur des chairs et poissons. I, 30.
 Maître Jean. I, 127.
 Mal à saint. I, 235-317.
 Mal de saint Silvain. I, 306.
 Malin (le). I, 126.
 Manches (les). I, 66.
 Mandragore (la). I, 219.
 Manger le crapaud. II, 135.
 Mara (la). II, 283.
 Marais (le). II, 272.
 Marchader. I, 278; II, 223.
 Marchands de saint Hubert. I, 331.
 Marche-à-terre. I, 278; II, 223.
 Marcou (le). II, 5.
 Marelle (la). II, 149.
 Margemah (les). II, 77.
 Mariage. II, 16.

- Mariages (les) du jeudi.** II, 22.
Mariages (les) du mois de mai. II, 30
Marillier (le). II, 10.
Marloup. I, 179.
Marque du mouton. II, 32.
Marquet. II, 3-194-275.
Marquette. II, 34.
Marses. I, 99-106.
Martes. I, 99-105-138.
Marthin. I, 137.
Martin. I, 262.
Martiner. II, 293.
Matago. I, 216-219.
Maufait (le). I, 15-127-274.
Mauloup. I, 179.
Maures (les) en Berry. II, 142.
Mauvais (le). I, 126.
Mauvais œil (le). I, 236-265-266.
Mauveux. I, 267.
Mauvue (la). I, 265.
Maya. I, 70.
Maye (la). I, 70.
Mazarin. II, 223.
Médecine. I, 235-294-317.
Médion. II, 133.
Mélusine. I, 122.
Ménageot. I, 61-65-129-272; II, 169.
Meneux de loups. I, 138-236-280;
 II, 218.
Meneux (les) de loups de Gournay.
 II, 218.
Meneux de nuées. I, 236-254-261-262.
Menhirs. I, 102-111.
Menon (le). II, 22.
Menus suffrages. II, 173.
Mercadier. II, 223.
Merle (le); son langage. I, 223.
Merlin. I, 138-201.
Messe de commère. II, 14.
Messe de saint. I, 323.
esse du coussin blanc. I, 2.
- Messe du Saint-Esprit.** I, 291-295.
Messe noire. II, 240.
Mest du mariage. II, 66.
Métayer (le) loup-brou. I, 182.
Meuniers (les). I, 120.
Miche et tourte. II, 224.
Michelets (les). I, 78-89.
Milieu (le) sacré. I, 51.
Ministre (un). II, 222.
Miquelots (les). I, 89.
Mirtül (le). I, 199.
Mois (le) des ânes. II, 22.
Moissonneurs. II, 132.
Moloch. I, 81.
Monsieur (un). II, 115.
Montagne (la) du Soleil. I, 88.
Mont Saint-Michel. I, 88-91.
Monuments druidiques. I, 100-101-
 109.
Morin. I, 18; II, 142.
Môron (le). I, 198.
Morosophes (les). I, 110.
Motogo. I, 219.
Mouche (la). II, 243.
Mouches catholiques. I, 308.
Moule à boudins. II, 262.
Moure-jamais (le). I, 227.
Mouron (le). I, 199.
Mulet-Odet (le). I, 171.
- N**
- Naissance.** II, 1.
Nannettes (les). I, 52.
Naraka (le). I, 172.
Nau. I, 1-2. II; 294.
Naulet. I, 3-12.
Nça (les). II, 77.
Néhalennia. II, 43.
Nielle (la). I, 37-39.
Noble (un). II, 115.
Noël. I, 47-183; II, 295.

Nolet. I, 12.
 Nombres pairs et nombres impairs. II, 124.
 Noms de bœufs. II, 141.
 Noms de chiens. I, 278.
 Noms de lieux berrichons. II, 205.
 Noms du Diable. I, 126.
 Noms propres berrichons. II, 204.
 Notre-Dame de la Haine. I, 332.
 Nouel. I, 6-9.
 Nourouz (le). I, 73.
 Novel. I, 9.
 Nuit-mère. I, 4.
 Nuit-suprême. I, 4.

●

Odin. I, 172 ; II, 136.
 Œillade (l'). I, 268.
 Œuf cocatrice. I, 198.
 Œuf d'or. I, 211.
 Œuf (l') du monde. I, 212.
 Œuf (l') primitif. I, 212.
 Œufs de jau. I, 196-202.
 Œufs de Pâques. I, 68-69-74.
 Œufs de serpent. I, 210-212.
 Œufs dorés. I, 71-73.
 Œufs durs. I, 74.
 Œufs rouges. I, 71.
 Office (l') à l'envers. II, 240.
 Oie (l') de la Saint-Martin. II, 293.
 Oiseau (l') de la mort. I, 226-275.
 Oiseau (l') de la Passion. II, 241.
 Ondines. I, 118.
 Ophrys-mouche (l'). I, 218.
 Oraison de Saint-Hubert. I, 331.
 Orbillons. I, 319.
 Oreillons. II, 73.
 Orme (l') Marmouër. I, 269.
 Orme (l')-Râteau. I, 162.
 Ortolan ; son langage. I, 223.
 Orvet. I, 199.

Oscilla. I, 13.
 Os de taupes. I, 284.
 Os de Typhon. I, 63.
 Osculum (l'). II, 31-35.
 Oulle (la). II, 57.
 Ours (l') ; son langage. I, 232.
 Ovum anguinum. I, 209-212.
 Ovum serpentinum. I, 203.

P

Pain (le) du bon Dieu. I, 286 ; II, 104.
 Pains aux bœufs. I, 6.
 Pains cornus. I, 9.
 Pains de Noël. I, 11.
 Pains d'étrennes. I, 11.
 Palets (les) de Gargantua. II, 197.
 Palilles (les). II, 127.
 Paniers (les) du curé de la Buxette. II, 203.
 Panseux de secret. I, 239-294-297-301-315.
 Papier terrier. I, 190.
 Pâques. I, 67-71-72 ; II, 275-280-289.
 Paré ou caffè. II, 149-153.
 Parler chrétien. I, 8. II ; 168.
 Paroles secrètes. I, 295.
 Parques. I, 108-113.
 Parrain et filleul. II, 9.
 Parsignons. I, 300-304.
 Part à Dieu (la). I, 23-25 ; II, 338.
 Passes ou signes magiques. I, 304.
 Pâtés de Pâques. I, 74.
 Patois berrichon. II, 161.
 Pâtours. I, 67-69-163. II ; 92.
 Patron-Jacquet. II, 192.
 Pauvres d'esprit. I, viii-110.
 Pèlerins mercenaires. I, 317.
 Pentacle (le). I, 169.
 Père (le) Carnaval. I, 44.

- Père-Feu (le). I, 4-79.
 Pérenna. I, 43-47; II, 152.
 Péricleipnon (le). II, 81.
 Périss. I, 100.
 Peste. II, 237.
 Pête-en-gueule (la). II, 149-154.
 Petit bonhomme vit encore. II, 149-153.
 Petit (le) enfant de Noël. I, 12.
 Peulwans. I, 105-111.
 Phœbe. I, 23.
 Philippe de Breuilbault. I, 261.
 Philipet. II, 275.
 Pic. I, 216-224; II, 258-282.
 Pis. II, 232-241.
 Pièce de mariage. II, 40.
 Pied (le) de Bourges. II, 195.
 Pierre (la) à la Bergère. I, 103.
 Pierre (la) à la Crie. I, 44.
 Pierre (la) à la Fée. I, 101.
 Pierre (la) à la Femme. I, 111.
 Pierre (la) de Leu ou du Lu. I, 102; II, 159.
 Pierre (la) de lynx. II, 249.
 Pierre (la) des Las. I, 101-103; II, 159.
 Pierre (la) des morts. II, 78.
 Pierre-La (la). I, 102.
 Pierres à la Marte. I, 101.
 Pierres-Bures. I, 102.
 Pierres-Fées. I, 101.
 Pierres-d'Epnel. I, 102.
 Pierres druidiques. I, 101.
 Pierres-Folles. I, 101-102-109-116.
 Pierres-Grises. I, 102.
 Pierres-Jômatres. I, 101-109.
 Pierres-Sottes. I, 109.
 Pigeons (les) de M. de Longbôt. II, 200.
 Pignarèche. II, 242.
 Pils (les). I, 13.
 Pilée (la). II, 228.
 Pinson (le); son langage. I, 222.
 Piquer le crapaud. II, 136.
 Pistoles magiques. I, 15.
 Pivert. I, 216-224; II, 258-282.
 Plat de noces. II, 67.
 Plat de viande garni (le). II, 66.
 Plavine (la). I, 199.
 Pochette cousue. II, 11.
 Poélée (la). II, 138.
 Poison. II, 237.
 Pomme (la). II, 24-55.
 Pomme d'orange. I, 27.
 Pompe (la) des Trois-Rois. I, 21.
 Porc. I, 13; II, 115-119.
 Porcher. II, 92-121.
 Pot aux roses. II, 56.
 Pot cassé. II, 57.
 Poule (la); son langage. I, 222.
 Poule blanche. II, 37-240.
 Poule d'amour. II, 37.
 Poule de coutume. I, 190.
 Poule des noces. II, 37.
 Poule noire. II, 240.
 Poule qui chante le jau. II, 238.
 Poulette (la) à Jésus. II, 247.
 Pourcelets (les) de Saint-Antoine. II, 246.
 Pradakchina (le). I, 169.
 Pré (le) à la Dame. I, 118.
 Précieux sang (le). I, 319.
 Prendre sans vert. II, 149-156.
 Préservatifs contre les sorts. I, 284.
 Prévance (la). II, 24.
 Prière de la brûlure. I, 230.
 Prière de l'âme. II, 70.
 Prière de l'eau. I, 229.
 — des araignées. I, 230.
 — des aspics. I, 230.
 — des bœufs. I, 229.
 — du charme. I, 229.

- Prière du feu. I, 229.
 — du loup. I, 229.
 — du tonnerre. I, 230.
 Prieux de nocés. II, 24.
 Primevère. I, 85.
 Prises de possession. II, 170.
 Procureurs (les deux). I, 189.
 Promesse (la). II, 17.
 Protégés (les) de Saint-Martin.
 I, 120.
 Proverbes et dictons domestiques.
 II, 288.
 Proverbes et dictons météorolo-
 giques. II, 270.
 Pyanepsies (les). I, 63.
- ❧
- Quelquid d'cheux nous. II, 106.
 Quatre pieds blancs (les). II, 192.
 Quenouille. I, 114; II, 10-42-47.
 Quenouille de la Vierge. I, 114;
 II, 10.
 Quéreurs de pardons. I, 317.
 Quilles du petit Jésus. II, 249.
 Quintaine (la). II, 63.
-
- Rabelais en Berry. II, 195.
 Râlets (les) de Saint-Chartier. II,
 218.
 Rameau (le) des spectres. I, 57.
 Rameau d'or (le). I, 57.
 Rameaux (fête des). I, 53-112; II, 72.
 Rebouteux. I, 310.
 Recarlage. II, 57.
 Reclignoux. I, 321.
 Reine-Carême (la). I, 45.
 Reine-de-mai (la). I, 69.
 Reine des Fades (la). I, 113.
 Reine Maia (la). I, 69.
 Reliques des Trois-Rois. II, 6.
 Remède royal (le). I, 310.
- Remède universel (le). I, 57.
 Remégeux. I, 165-295-310.
 Repas funèbre. II, 80.
 Résipère (le). I, 295.
 Réveillon. I, 5-16-17.
 Ribaud. I, 173.
 Rimouères. II, 270.
 Ritous (les) ou Ritavas. I, 48.
 Robertaud. II, 249.
 Robert d'Arbrissel. I, 320.
 Robes de nocés. II, 31.
 Rogations. II, 290.
 Rognures d'ongles. I, 289.
 Roi (le). I, 278; II, 132-177.
 Roi (le) au grand nez. II, 144.
 Roi Bertaud (le). II, 249.
 Roi (le) des bacheliers. II, 61-62-63.
 Roi (le) des merciers. II, 132-181.
 Roi (le) des moissonneurs. I, 278;
 II, 133-181.
 Roi (le) des Ribauds. I, 175.
 Roi Huguet (le). I, 171.
 Rois. I, 175; II, 294.
 Rois (les) de la Fève. I, 18; II, 181.
 Rois (les) de la Trinité. II, 177.
 Rois (les) du Berry. II, 176.
 Roibry (le). II, 62-249.
 Roitelet (le). II, 62-249.
 Ronds des fées. I, 121.
 Rossignol. I, 224-231; II, 245.
 Rossignol (le); son langage. I, 224.
 Rôtie au vin. II, 6-52.
 Royauté de la Trinité. II, 177.
 Royautés (les). II, 133-176.
 Ruiche. II, 262.
 Runes. II, 123.
- §
- Sabbat. I, 158-160.
 Sabbat (le) des chats. I, 155.
 Sabine. I, 86.

- Sacca. I, 41.
 Sacristains. I, 258-259-262.
 Saint-Abdon. I, 330.
 — Acaire. I, 319.
 — Aignan. I, 318.
 — André. II, 279-293.
 — Antoine. I, 327 ; II, 295.
 — Barnabé. II, 279.
 — Bon. I, 332.
 — Boniface. I, 319.
 — Brice. I, 136.
 — Clair. I, 255-319.
 — Cœur. I, 320.
 — Crépin. I, 321.
 — Criard. I, 322.
 — Denis. II, 292.
 — Éloi. I, 329.
 — Ennemond. I, 329.
 — Eutrope. I, 318-290 ; II, 275.
 — Fiacre. I, 320.
 — Firmin. I, 320.
 — Genefort. I, 321.
 — Genou. I, 256-319.
 — Georges. II, 275.
 — Germain. I, 90-256 ; II, 368.
 — Goussaud. II, 277.
 — Herbot. I, 330.
 — Hubert. I, 331.
 — Ives. I, 330.
 — Jacques. II, 193-350.
 — Janvier. II, 126-176.
 — Jean. I, 78-84-158-190-233-301
 326 ; II, 292.
 — Julien. I, 261.
 — Langouret. I, 320.
 — Laurent. I, 321 ; II, 291.
 — Laurian. I, 255.
 — Lazarre. II, 124-350.
 — Mamert. II, 275.
 — Marc. II, 275.
 — Marcel. I, 321 ; II, 147.
 Saint-Marcoul. II, 5.
 — Marien. I, 321.
 — Marin. I, 321.
 — Martin. I, 120-129-132-261-
 321 ; II, 274-292.
 — Mauvais. I, 332.
 — Maximin. II, 277.
 — Médard. II, 125-279.
 — Michel. I, 88-190-321.
 — Nicolas. I, 301 ; II, 125.
 — Orban. I, 319 ; II, 277.
 — Ouen. I, 319.
 — Pancrace. II, 275.
 — Pantaléon. I, 324.
 — Pâti. I, 320.
 — Paul. II, 271.
 — Phallier. I, 257-319.
 — Philippe. II, 275.
 — Pierre. I, 224-255.
 — Raboni. I, 319.
 — Roch. I, 321 ; II, 291.
 — Senen. I, 330.
 — Sequaire. I, 332.
 — Servais. II, 275.
 — Sevain. I, 136 ; II, 277.
 — Silvain. I, 306 ; II, 277.
 — Souain. I, 136 ; II, 277.
 — Sovain. I, 136, II, 277.
 — Thomas. II, 294.
 — Urbain. I, 319.
 — Ursin. I, 86-135.
 — Vincent. I, 271-274.
 Sainte-Anne. I, 318 ; II, 43-249.
 — Apolline. I, 318.
 — Catherine. II, 293.
 — Claire. I, 319.
 — Croix. I, 61 ; II, 275.
 — Luce. II, 294.
 — Madeleine. II, 291.
 — Marguerite. II, 5.
 — Nennoch. I, 180.

Saint-Quiloute. II, 277.
 — Severe. I, 114; II, 350.
 — Solange. I, 78-92-93-157-283;
 II, 176.
 Saints-Battus. II, 125.
 — de glace. II, 275.
 — medecins. I, 317.
 — vengeurs. II, 275.
 Salamandre. I, 199; II, 245
 Samaritains (les) de Cluis-Dessous,
 II, 217.
 Samedi (le) aux deux besaces. II, 260.
 Sanciaux (les). I, 39.
 Sang-rafoë (le). I, 55.
 Serpent (la) volante. I, 201.
 Saunées. I, 273.
 Secret (le). I, 60-295-301.
 Secretains. II, 10.
 Seigneur (le) de Crozant. II, 172
 Seigneur (le) de Puy-Guillon. II, 172.
 Seigneurs (les) de Culan. I, 156.
 Sélage (le). I, 86.
 Sementines (les). II, 151.
 Semouneux (les). II, 24.
 Septenaires (les). II, 5.
 Serpent (le) aux diamants. I, 203.
 Servantes de prêtres (les). II, 132-
 133.
 Sexagénaires (les). I, 50.
 Signe de la croix. I, 300.
 Silicernium (le). II, 81.
 Sire-Noël. I, 3.
 Sol (le) et le denier. II, 42.
 Sole (la). I, 78-86.
 Soleil (fêtes du). I, 78-86.
 Sol novus. I, 8.
 Sol verus. I, 8.
 Soma (le). I, 57.
 Somnambule (la) de Chârost. I, 307.
 Sonneurs pour les temps d'orage.
 I, 258.

Sorcellerie. I, 155-165-235-254-265-
 284.
 Sorcier (le) malgré lui. I, 269.
 Sorciers (les) d'Herry. II, 222.
 Sorciers-médecins. I, 294-314.
 Sornettes. II, 114-216.
 Sorts. I, 60-236-265-279-287.
 Sot. I, 110.
 Sottais (les). I, 109.
 Sottes. I, 109.
 Soubbouvin (le). II, 23.
 Soufflet (le). I, 199.
 Soule (la). I, 87; II, 61.
 Soulé. I, 86; II, 274.
 Soulette. I, 87.
 Sôulier (le) de la mariée. II, 30-34.
 Soupe à l'oignon (la). II, 53.
 Soupe au lait (la). II, 6-54.
 Soupe en vin (la). II, 52.
 Sourd (le). I, 199; II, 245.
 Stanislas. I, 309.
 Stupas. II, 76.
 Suivre une fille. II, 17.
 Sulis (la déesse). I, 93.
 Sunge (le). II, 236.

T

Tabernacle (le). II, 235.
 Tac (le). I, 198.
 Tarasque (la). I, 201.
 Taupes. I, 234-297-298.
 Tempestarii. I, 260.
 Terre Sainte (la). II, 79.
 Testament devant l'autel de la
 Vierge. I, 261.
 Tête de loup. II, 23,
 Têtes de bêtes clouées aux portes.
 I, 292.
 Thériaque. I, 310.
 Théurgie. I, 296.
 Tire-Arrache (la). I, 224.

Tireurs (les) de coups. I, 301.
Tissier (le). I, 161.
Toile de mai. II, 233.
Toile du ventre. I, 300-307.
Tombelles. I, 104-270; II, 77-84.
Tondailles. I, 114; II, 127.
Tornant (le). I, 164.
Tortiau (le). II, 24.
Touin (le). I, 222.
Tour de Babylone. I, 200.
Tour du Bon-an. I, 42.
Tourtier (le). II, 225.
Traine. I, 68. II, 17.
Trèfle à quatre feuilles. I, 86-238-287
Tréfoué. I, 1.
Treizains. II, 40.
Treues (les). I, 309; II, 245.
Trève (la) de Dieu. II, 85.
Trifoutets. II, 135.
Trois (les) pas du dieu Vichnou.
 II, 196.
Tropet. II, 276.
Trou (le) à la fileuse. I, 108.
Trou (le) aux Fades. I, 114.
Trou-aux-rats (le). I, 308.
Trouffau. I, 1.
Trufau. I, 1.
Tsa-maraude. II, 23.
Tuer le ver. I, 194.
Tu l'as! II, 154.
Tumulus. I, 104-270.
Tumulus des Chocats. II, 84.
Turquins de Déols. II, 219.
Tusse (la) à Martin. I, 138.
Tusse (la) à Merlin. I, 138.

U

Urbets (les). I, 41.
Ut. II, 200.

V

Vacances (les) des tondailles. II,
 127.
Varin. I, 295.
Varinaux. I, 278.
Veau (le). II, 132-135.
Velus (les). I, 115; II, 9.
Vendre sa vigne. II, 23.
Vendredi blanc (le). II, 122.
Ver (le). I, 194.
Verrues. I, 289-297.
Vert (le). II, 156.
Vertaube (la). I, 295-298.
Verveine. I, 86-288-311.
Victoire. II, 365.
Vieille (la). I, 46-49.
Vieille (la) de la mi-carême. I, 43.
Vieille (la) et la jeune. I, 46.
Vierges (les) de l'île de Sein. I,
 260-305.
Vieux (le) de la montagne. II, 30.
Vieux Guillaume (le). I, 127.
Vieux Pol (le). I, 127.
Vignerons. II, 144-147.
Vilain (le). I, 126.
Vin de cayenne. II, 230.
Vin (le) de la St-Martin. II, 293.
Virer les couètes. II, 155.
Vouivre (la). I, 209-210.

W

Wode. I, 172.

Y

Yama. I, 172.
Yapl. II, 219.
You! you! I, 68; II, 35-44.

Z

ZeZ (le). I, 74.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES LOCALITÉS DU BERRY

MENTIONNÉES DANS CET OUVRAGE

A

Abdon (l'abbaye de Saint-). II, 343.
 Aigurande. I, 101-258-330; II, 177-342-343-348-357.
 Aire (l') aux Martes. I, 105.
 Aix-dam-Gillon (les). I, 156; II, 215.
 Alléan. II, 87-89.
 Allogny. I, 102; II, 159.
 Allouis. I, 102; II, 159.
 Ambraut. II, 208.
 Amourets (les). II, 209.
 Ane-Vert (l'), II, 213.
 Anglin (l') rivière. I, 100.
 Anjoin. I, 102; II, 207.
 Archy. II, 170.
 Ardentes. II, 348-350.
 Argent. I, 179-332.
 Argenton. I, 8-43-49-223-321; II, 30-147-345-354-359.
 Argy. I, 136; II, 208.
 Arnon, rivière. II, 63.
 Arpheuilles. II, 212.
 Ars. II, 170.
 Arthon. II, 206.
 Asnières. II, 222.
 Asy. I, 24-25.
 Aubigny. II, 223.

B

Badecon. II, 82.
 Bâfrerie (la). II, 209.
 Bagneux. I, 102.
 Baudins (les), commune de Lacs. I, 178-274; II, 93.
 Baugy. II, 87-206.
 Bauce (la). II, 170.
 Beaulieu. II, 215.
 Beauvais, commune de Fougerolle. I, 154.
 Becavinière (la). II, 209.
 Bec de vin (le). II, 209.
 Belle-Étoile (la). II, 213.
 Bengy-sur-Craon. I, 39; II, 10-23-25-29-37-72-215.
 Berthenoux (la), I, 146-148-151-262; II, 12.
 Besace (la). II, 206.
 Blanc (le). II, 209-210-219-244.
 Blancafort. II, 351.
 Boichau (le). II, 162-225.
 Bois-Bureau (le). II, 34.
 Bois des Mamelouks (le). II, 212.
 Bois-Gros (le). I, 68.
 Bommiers. II, 90-320.
 Bos (le). I, 114-115.

- Bouges. I, 109.
 Boulaise, près Vic-Exmplet. I, 192-195; II, 91.
 Bourdoiseau. II, 127.
 Bourg-Déols (le). II, 182.
 Bourges. I, 20-37-41-44-49-86-179-183-203-241-269-307-320; II, 13-23-32-66-67-68-71-127-145-152-195-205-210-211-213-215-216-219-315-326-331-334-335-336-343-346-348-357.
 Boussac. II, 215-348.
 Bouzanne (la), rivière. I, 100; II, 201.
 Brame-Pain. II, 207.
 Brécy. I, 156-159.
 Brelanderie (la). II, 213.
 Brenne (la). I, 117-236-263; II, 131-162-203-225.
 Breuil (le). II, 65.
 Briantes. I, 104; II, 89-213-343-348.
 Brigaudière (la). II, 261.
 Brillebaud. I, 261.
 Brion. II, 116.
 Brisepaille. I, 306.
 Bué. I, 235.
 Buxerette (la). I, 258; II, 201-203.
 Buzançais. II, 181-207-208-209-212-213.
- C**
- Cacots (les). II, 220.
 Câlinerie (la). II, 209.
 Carrefour aux Chocats (le). II, 84.
 Carroi-Billeron (le). I, 156.
 Carroi à la Monnaie (le). I, 162-163.
 Carroi de Beauvais (le). I, 154.
 Carroi de la Croix-Tremble (le). I, 162-163.
 Carroi de l'Orme-Râteau (le). I, 162.
 Carroi des Maux-Quartiers (le). I, 162.
 Carroi des Pas-Pressés (le). I, 162-164.
 Carroi du Chêne à la Bouteille (le). I, 162-163.
 Chabris. I, 257.
 Chaillac. II, 213.
 Chalais. II, 212.
 Champagne berrichonne. II, 162-225-227-331.
 Champ (le) à la Dame. I, 117.
 Champ (le) de la Cave. I, 271.
 Champ (le) de la Demoiselle. I, 121.
 Champ (le) des Las. I, 102; II, 159.
 Champ-Florentin. I, 104.
 Champenoise (la). II, 207.
 Champillet. I, 273-280-283-348.
 Chante-Clair. II, 212.
 Chante-Grelet. II, 213.
 Chante-Grue. II, 212.
 Chante-l'Oche. II, 212.
 Chante-Loube. II, 212.
 Chante-Loup. II, 212.
 Chante-Merle. II, 212.
 Chante-Ouant. II, 212.
 Chante-Pucelle. II, 213.
 Chante-Raine. II, 213.
 Chante-Renard. II, 212.
 Chapelle Dam-Gilon (la). I, 86.
 Chapelle du Fer (la). I, 328.
 Chapelotte (la). I, 329; II, 207.
 Chaperon-Rouge (le). II, 213.
 Charbon-Blanc (le). II, 214.
 Charenton. II, 206.
 Chârost. I, 307.
 Chasse-Pain (le). II, 207.
 Chassignolle. I, 109-320.
 Châteaumeillant. I, 43-50-51-123; II, 95-215-301-316-343-348-356-357.

Châteauneuf. I, 25-38-74; II, 215-343-358.
 Châteauroux. I, 163-166-171-223-307; II, 56-66-132-156-170-181-195-212-219-327-347-348-349-354-359-363.
 Châtelet (le). II, 348.
 Châtillon-sur-Indre. I, 298; II, 156-195-249.
 Chaume (la) de Chavy. I, 67.
 Chaumoi (le) de Montlevic. I, 119-120; II, 141.
 Chavy, commune de Montgivray. I, 67.
 Cher (le), rivière. I, 39-69-74-111-177-203-235-320-332; II, 29-135.
 Chitray. II, 90.
 Chopinerie (la). II, 209.
 Ciron. II, 208.
 Claise (la), rivière. II, 203.
 Clavières. I, 307; II, 348.
 Clion. II, 195-212-243-277.
 Clouds (les), commune de Thevet. II, 92.
 Cloué. II, 208.
 Cluis-Dessus. I, 43-49-68-94-138-171-259; II, 12-25-28-33-35-47-123-133-139-158-202-206-217-245-258-348.
 Cluis-Dessous. I, 44-105-328; II, 170-175-177-217.
 Cocoterie (la). II, 213.
 Coings. II, 213.
 Condé. II, 209.
 Coquinerie (la). II, 207.
 Corlay. II, 201.
 Cors, château. II, 90.
 Cosnay, commune de Lacs. I, 104-163-226-269-271-272-274-277-280; II, 88-95.
 Couarde (la), rivière. II, 210.

Cours-les-Barres. I, 324; II, 211.
 Cremeu, commune de Montlevic. I, 274.
 Creuse (la), rivière. I, 100; II, 197.
 Crevant. I, 102; II, 350.
 Croix de l'Agneau (la). II, 92.
 Croix-des-Rendes (la). I, 101.
 Croix-Moquée (la). II, 95.
 Croix-Mort (la). I, 280.
 Croix-Tremble (la). I, 164.
 Crosses. II, 206.
 Crozan. II, 172.
 Crozon. II, 177-211.
 Culan. I, 156-201-304-348.
 Cure-Bourse. II, 207.

D

Déjeunerie (la). II, 209.
 Déols. II, 66-90-182-208-209-219.
 Dine-Chien. II, 207.
 Diors. I, 116.
 Dun-le-Roy. I, 31; II, 67.

E

Écueillé. II, 207-213.
 Effe (l') à la Dame. I, 117-264.
 Eguzon. I, 155-292; II, 6-37-74-84-135.
 Etaillé, commune de Lourouer-Saint-Laurent. I, 65-269.
 Etang (l') à la Fée. I, 117.
 Etang (l') des Roses. I, 131.
 Etrangle-Chèvre. II, 213.
 Etrille-Pigeon. II, 213.

F

Ferrons (les), commune de Nohant-Vic. I, 124.
 Fontaine (la) à la Dame. I, 117.
 Fontaine (la) du Griffon. I, 108.
 Font-Chancela (la), commune de Lacs. I, 117.

Font-Compain (la). II, 93.
 Font-de-Font (la). I, 124.
 Fontancier. I, 261.
 Fontenay, château, (Cher). I, 2.
 Fontenay, hameau, commune de
 Montlevic. I, 274; II, 141.
 Forast (la). II, 201.
 Forêt (la) de Châteauroux. I, 116.
 Fougérolle. I, 109-164.
 Fourches. II, 211.

G

Galetterie (la). II, 209.
 Garenne (la), commune de Thevet.
 I, 22; II, 173.
 Gargilles, I, 94; II, 19.
 Gourdon (le), rivière. I, 164.
 Gournay. II, 34-177-218.
 Gracay. I, 102, II, 207-213-215.
 Grand-Caire (le). II, 211.
 Grand'Fame (la). II, 207.
 Grand'Font (la). I, 91.
 Grand-Vengeux (le). II, 211.
 Grange de Forge (la). I, 159.
 Granges (la métairie des). I, 164.
 Greletterie (la). II, 213.
 Grimauderie (la). I, 58.
 Guerche (la). II, 223.
 Guérin, commune de Nohant-Vic.
 II, 173.

H

Haute-Brune (la forêt de). I, 111.
 Henrichemont. I, 118-264; II, 210.
 Herry. I, 235; II, 213-222.
 Heugnes. II, 207-208-211.

I

Igneraie (l'), rivière. I, 119-120-129-
 261-209; II, 315.
 Ignol. I, 39
 Indre, rivière. I, 22-114-176-190-200
 236-258; II, 61-195-210-243.

Issoudun. II, 180-182-196-215-218
 227-245-320-343-347-348-355-356
 361.

J

Jappe-Loup. II, 212.
 Jappe-Renard. II, 212.
 Jeu-Maloche. II, 207.
 Joie (la). II, 209.
 Jouet. II, 206
 Jouhet. I, 190; II, 350-357.
 Justice (la). II, 210.

L

La Châtre. I, 8-31-88-91-97-116-162
 169-171-176-190-201-203-240-245
 246-256-258-261-269-273-280-292
 299; II, 25-29-48-74-87-114-119-122
 132-137-141-162-176-193-197-198
 210-211-214-215-229-231-236-241
 242-249-301-315-341-368.
 La Châtre-l'Anglin. I, 102; II, 213.
 Lac (le) aux Fées. I, 118.
 Lacs. I, 85-104-117-129-133-163-178
 203-208-252-299-309; II, 48-79-88
 92-141.
 Lagnis (les). II, 212.
 Lagofé (le). I, 118.
 Landais (le). II, 173.
 Lande (la). I, 327.
 Laugette, commune de Notre-Dame
 de Poulligny. II, 348-356.
 Lazenay. II, 213.
 Léré. II, 207.
 Levroux. I, 42-101-135-306; II, 181
 207-213.
 Lignac. II, 212.
 Lingé. II, 207-212.
 Linières. I, 7; II, 21-256-315-343-348
 352-356-361.
 Liniez. I, 101-109-207.

Loges (les), commune de Briantes. II, 348.
 Longefont. I, 117.
 Longoret. II, 203.
 Lourdoueix-Saint-Michel. II, 343-362
 Lourouer-les-Bois. II, 66.
 Lourouer-Saint-Laurent. I, 65-163
 219-262; II, 87-208-209.
 Luant. II, 207.
 Luçay-le-Libre. I, 102.
 Lune (la). II, 213.
 Lunery. I, 87.
 Lury. II, 212.
 Lys-Saint-Georges. I, 163.

M

Magny (le). II, 210.
 Marçais. II, 209.
 Mardelle (la). II, 249.
 Mareuil. II, 61-62-213-249.
 Marsilly. I, 28.
 Martizay. II, 209-210-243.
 Maucourants (les). II, 211.
 Maurepas (le). II, 207.
 Mehun-sur-Yèvre. I, 102-106; II, 63,
 215.
 Meillant. II, 315.
 Menetou-Ratel. I, 235.
 Menetou-Salon. I, 266.
 Mers. I, 319; II, 207-211-213.
 Métairie (la) des Granges. I, 164.
 Mézières-en-Brenne. II, 64-194-209.
 Mignonerie (la). II, 209.
 Montaregret. II, 199-211.
 Montborneau. I, 101-106.
 Montchevrier. I, 101; II, 213.
 Monte-à-peine. II, 211.
 Montgarnaud. I, 105-108.
 Montgenoux. I, 194.
 Montgivray. I, 91-220-241-252; II,
 170-210.

Montfaut. II, 211.
 Montipouret. II, 34-201-206-218.
 Montlevic. I, 119-120; II, 141-209-
 350.
 Montpensier. I, 111.
 Mont-Rond. I, 177.
 Motte-Chauveron (la). II, 61.
 Motte-Feuilly (la). II, 302-316-319
 320-321-324.
 Mottepeloux (la). II, 196.
 Mouhers. I, 326; II, 177-220.
 Moulin-Barbot (le). I, 280.
 Moulins (Cher). I, 103.
 Murat (la forêt de). I, 328.
 Murs. II, 196-277.

N

Néret. I, 58; II, 320.
 Nérondes. I, 2; II, 207.
 Neuvy-Pailloux. II, 206.
 Neuvy-Saint-Sépulcre. I, 68-120-319,
 326; II, 70-85-170-172-213-217-348
 350-357.
 Neuvy-sur-Baranjon. I, 95.
 Nil (le). II, 211.
 Nohant-en-Graçay. I, 102-109-116.
 Nohant-Vic. I, 163-318; II, 170-173.
 Notre-Dame de Pouligny. I, 114;
 II, 210-213.
 Notre-Dame de Tendron. II, 178.
 Notre-Dame de Vaudouan. I, 90-91,
 116-328; II, 344.
 Nuisance. II, 207.

●

Obterre. II, 213.
 Onzay. II, 90.
 Orsan. I, 320.
 Orval. II, 316.

P

Pain-Dénié (le). II, 207.

- Palluau. I, 31-86-320; II, 57-61-65
 90-195-213.
 Paraquin (le). I, 270-277.
 Parpaillauderie (la). II, 213.
 Passebonneau. I, 101.
 Paunay. I, 236; II, 209.
 Pèle-Busan. II, 208.
 Pèle-Grue. II, 208.
 Pèle-Villain. II, 208.
 Pellevoisin. II, 213.
 Pérouille (la). II, 209.
 Petit-Souper (le). II, 207.
 Peyrouse (la). II, 215.
 Pialets (les). I, 271.
 Pierre folle. I, 109.
 Piloni (le). II, 210.
 Pin (le). II, 85.
 Pisse-Loup. II, 213.
 Pisse-Vieille. II, 213.
 Pitancerie (la). II, 208.
 Planches. II, 65.
 Point (le) du Jour. II, 213.
 Pondron (le). II, 348.
 Pontion. II, 171.
 Pont-Roullin. II, 65.
 Portefeuille (le), ruisseau. I, 100-105
 Poulaines. II, 207.
 Pouligny-Notre-Dame. I, 114-115.
 Pouserie (la). I, 129; II, 93.
 Pré à la Dame (le). I, 117-118.
 Pré (le) de la Font-Compain. II, 93.
 Pré du chapitre (le). I, 190.
 Presle. I, 22-162-190.
 Preuilly-sur-Cher. I, 39.
 Prissac, I, 327.
 Pucellerie (la). II, 213.
 Puy-Guillon. II, 172.
 Pyramides (les). II, 212.
-
- Quantilly. I, 86-235; II, 57.
- Quatre-Ceufs (les). II, 213.
 Quatre-Vents (les). II, 213.
-
- Raimonds (les). I, 240-246.
 Rein-du-Bois (le). I, 108.
 Riffauderie (la). I, 219.
 Riola. I, 201-244-246-250-274.
 Robert (la forêt de). I, 166.
 Rochefolle. I, 109.
 Rosnay. I, 236.
 Rossignolerie (la). II, 212.
 Rouille-Couteau. II, 213
 Rouvres. II, 213.
-
- Sablançay, Sainblançay. I, 203.
 Saint-Amand. I, 171-177; II, 358.
 Saint-Ambroise. II, 207.
 Saint-Août. I, 190; II, 10-33-65-133-
 218-348.
 Saint-Aubin. II, 207.
 Saint-Benin-d'Asy. I, 324.
 Saint-Benoît-du-Sault. I, 101-104;
 II, 354.
 Saint-Bouise. II, 222.
 Saint-Chartier. I, 2-22-124-163-200;
 II, 12-95-171-173-197-218.
 Saint-Christophe-en-Boucherie. II.
 348.
 Saint-Ciran. II, 203.
 Saint-Denis-de-Jouhet. I, 190; II.
 350-357.
 Saint-Doulchard. II, 23.
 Saint-Firmin. I, 320.
 Saint-Florent. I, 102; II, 23.
 Saint-Florentin. II, 212.
 Saint-Gautier. I, 8-117.
 Saint-Genou. I, 258-306-319; II,
 261.
 Saint-Georges-sur-Moulon. I, 102-
 111.

Saint-Germain-sur-Aubois. II, 209-213.
 Saint-Gilles. II, 243.
 Saint-Hilaire. II, 352.
 Saint-Lactencin. II, 212.
 Saint-Marcel-lès-Argenton. II, 147.
 Saint-Maur. II, 207-208-213.
 Saint-Maurice-de-Cuffy. II, 178.
 Saint-Palais. II, 215.
 Saint-Pierre-de-Lamps. II, 209.
 Saint-Plantaire. I, 101-328.
 Saint-Sulpice-lès-Bourges. I, 30.
 Saint-Valentin. II, 211.
 Sainte-Cécile. II, 207.
 Sainte-Gemme. I, 102.
 Sainte-Sevère. I, 114-116; II, 197-218-273-343-348-356-359.
 Sainte-Solange. I, 92-93-95-156-157-283-307-328; II, 273.
 Salle-le-Roi (la). I, 112.
 Sancergues. II, 222.
 Sancerre. II, 222-32.
 Sans-Souci. II, 209.
 Santranges. II, 215.
 Sarzay. II, 173.
 Saulot. I, 324.
 Saunay. I, 236.
 Savate (la). II, 213.
 Selles-sur-Nahon. II, 208.
 Soleil (le). II, 213.
 Sologne. (la) I, 39-208-263; II, 31-57-156-223.

T

Tarte-y-fume. II, 209.
 Tertre aux Chocats (le). II, 85.
 Thevet. I, 22-189-261-262-271; II, 93-173-350.
 Touchay. I, 229.

Tournon. II, 212.
 Toutifaut. II, 207.
 Tranzault. II, 218.
 Travail-Chien. II, 208.
 Travail-Coquin. II, 208.
 Tristerie (la). II, 208.
 Trompe-Chien. II, 207.
 Trompe-Gueux. II, 207.
 Trompe-Souris. II, 207.
 Trou (le) à la Fil-Use. I, 108.
 Trou (le) aux Fades. I, 114.

V

Valençay. II, 212-213.
 Varenne (la), contrée. I, 236-276.
 Varenne (la), village. I, 90.
 Varennes. II, 66.
 Vatan. I, 101-255-319; II, 182.
 Vaudouan. I, 90-91-94-116-328; II, 344.
 Vendœuvres. II, 214.
 Verdigny. II, 235.
 Verneuil. I, 163-262.
 Vesdun. II, 215.
 Vic-Exempt, ou Vic-sur-Aubois. I, 262; II, 91.
 Vierzon. I, 11-102.
 Vignes (les) du Château, près de Bourges. II, 196.
 Villebernin. II, 65-90.
 Villemond. I, 93.
 Villemore. I, 164.
 Villeneuve. I, 102.
 Villiers (Cher). I, 203; II, 62-249.
 Villiers-en-Brenne. I, 236.
 Villiers (étang de) (Cher). I, 203 II, 127.

Y

Yèvre (l'), rivière. I, 44.

TABLE DES CHAPITRES.

TOME SECOND.

LIVRE QUATRIÈME.

MŒURS ET COUTUMES.

	Pages
CHAPITRE PREMIER. — Naissance	1
CHAP. II. — Mariage.	16
CHAP. III. — Funérailles	70
CHAP. IV. — Les Ames en peine	91
CHAP. V. — Civilité villageoise	98
CHAP. VI. — Les Bergères. — Le Vendredi blanc. — Le Loup	122
CHAP. VII. — Les Moissonneurs. — Le Roi. — La J'ment. — Les Servantes de Prêtres. — Le Veau. — Le Crapaud. — La Gerbaude.	132
CHAP. VIII. — Les Brioleux.	139
CHAP. IX. — Les Vignerons. — La Huée. — Le Roi au grand nez.	144

	Pages
CHAP. X. — Anciens jeux.— L'Engrange.— La Galine. — L'Enfile-Aiguille.— Le Petit bon- homme vit encore. — Paré ou café. — La Caye.— La Pète en gueule.— Le Furon.— Je vous prends sans vert.	149

LIVRE CINQUIÈME.

LANGAGE.—LOCUTIONS LOCALES.—DICTONS.—PROVERBES.

CHAPITRE PREMIER. — Du patois berrichon	161
CHAP. II. — Locutions locales, dictons et proverbes. .	168
CHAP. III. — Suite des locutions locales, dictons et pro- verbes	252
CHAP. IV. — Proverbes et dictons météorologiques . .	270
CHAP. V. — Proverbes et dictons domestiques	288

LIVRE SIXIÈME.

LÉGENDES HISTORIQUES.

LÉGENDE 1 ^{re} . — Charlotte d'Albret	301
— 2 ^{me} . — Nicolas Catherinot	325
— 3 ^{me} . — Les Brigands de 1789	341
— 4 ^{me} . — Victoire.	365
TABLE alphabétique et détaillée des matières contenues dans cet ouvrage.	379
TABLE alphabétique des localités du Berry mentionnées dans cet ouvrage	395



